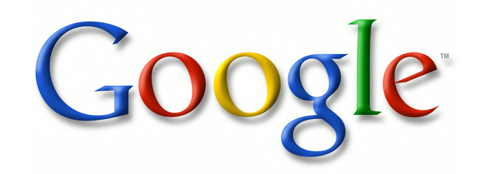
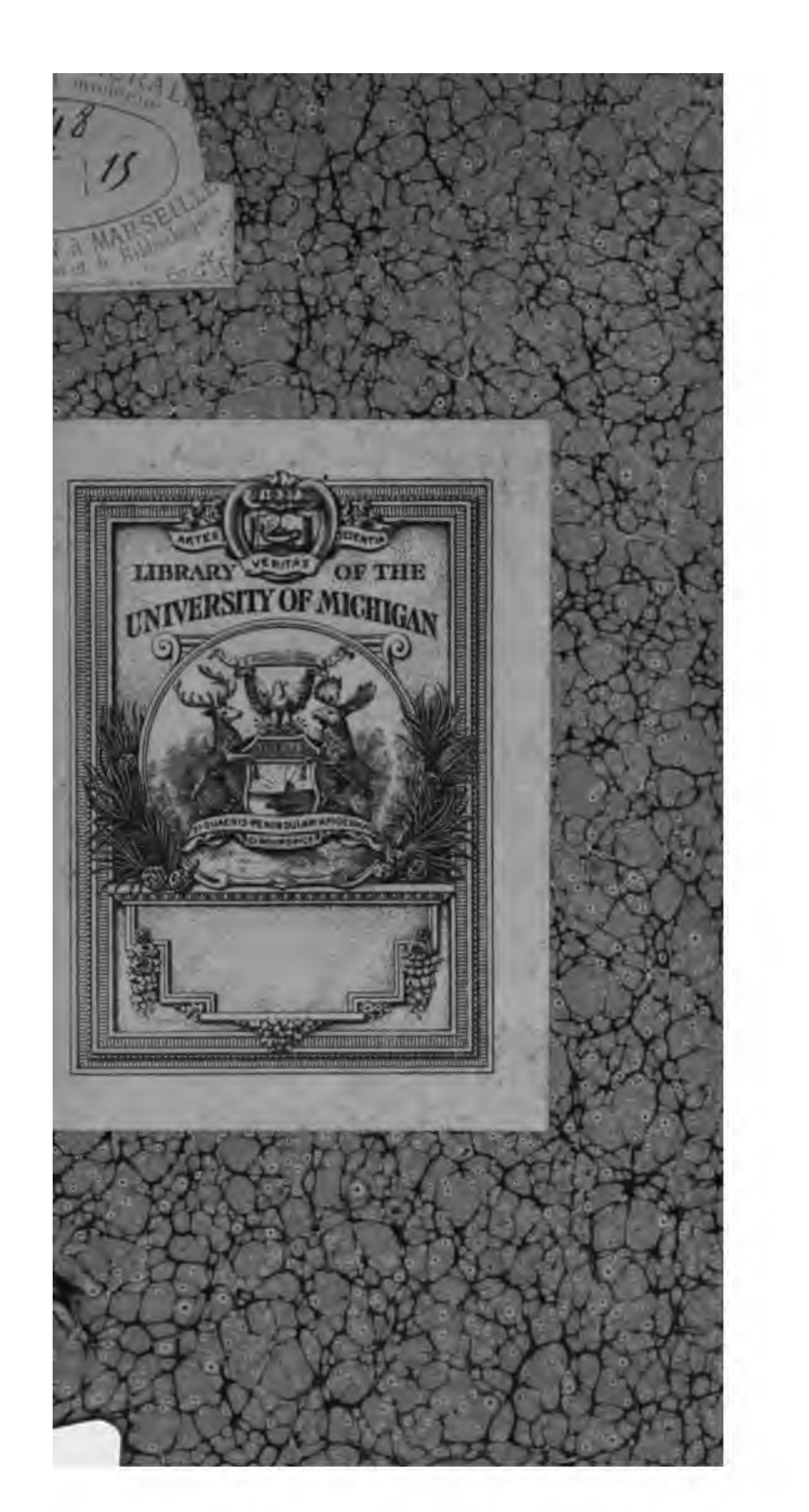
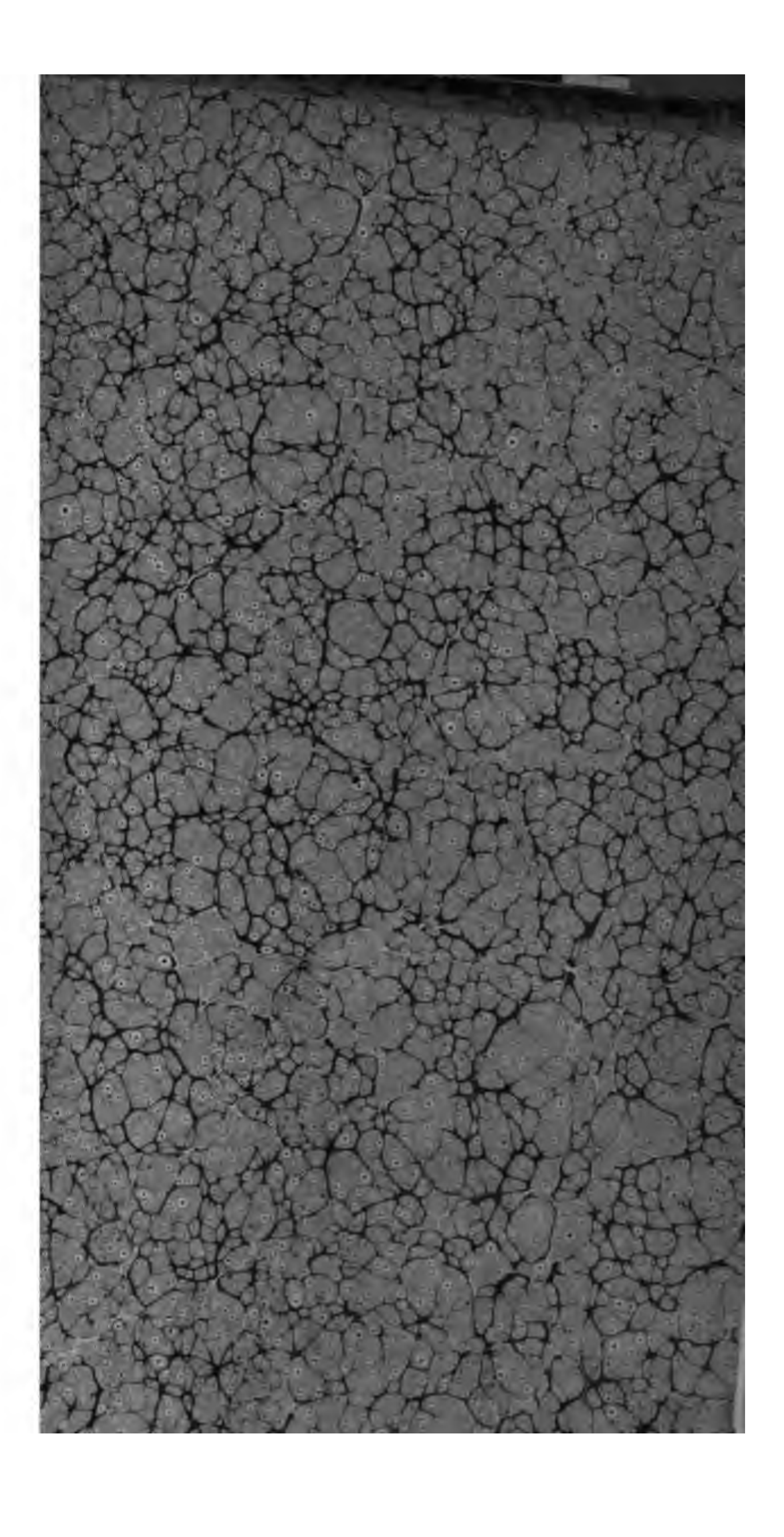
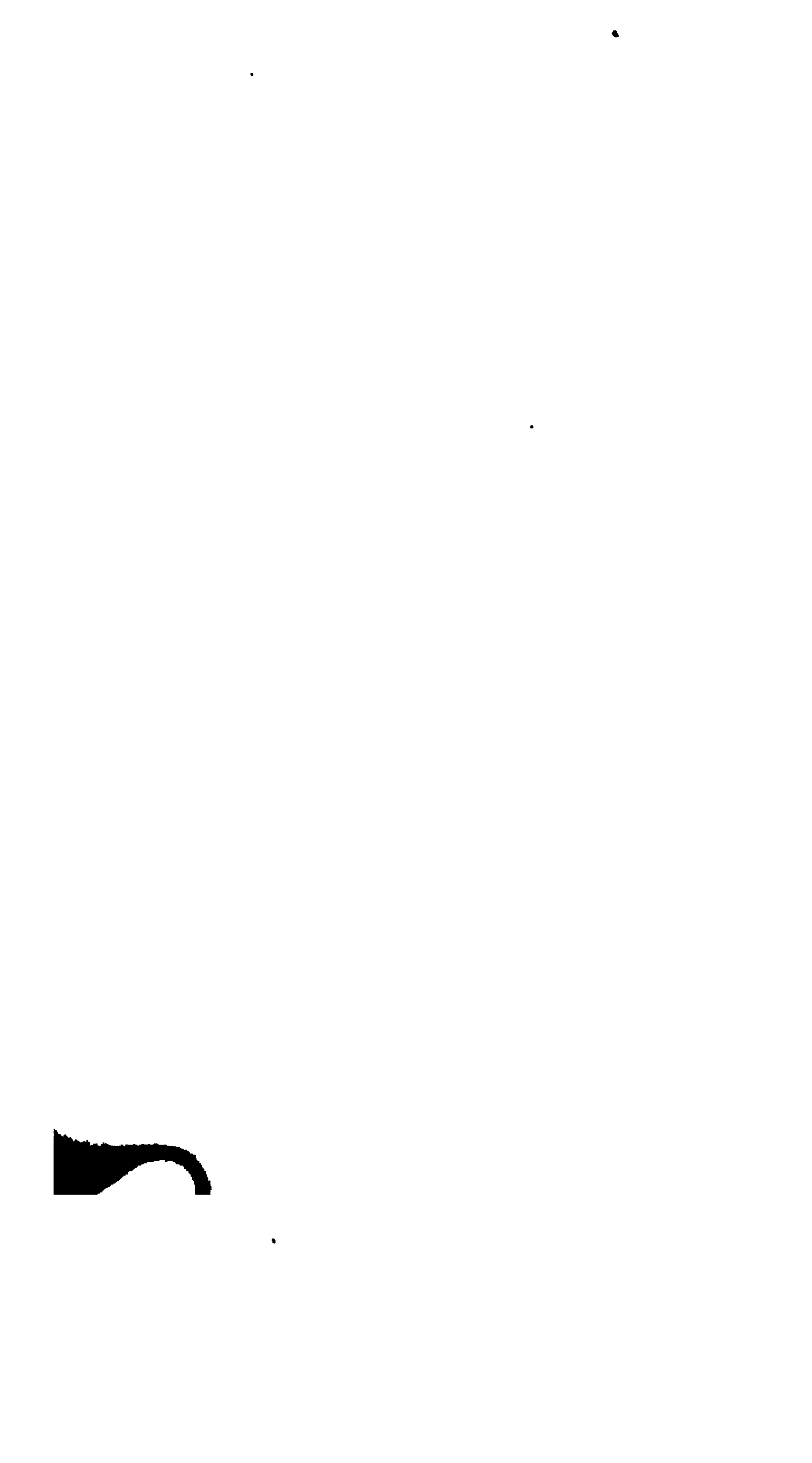



B 901,630



ARTES
SCIENTIA
VERITAS
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN





HISTOIRE

DE LA

SOCIÉTÉ DOMESTIQUE

HISTOIRE

DE LA

SOCIÉTÉ DOMESTIQUE

CHEZ TOUS LES PEUPLES ANCIENS ET MODERNES

OU

INFLUENCE DU CHRISTIANISME SUR LA FAMILLE

PAR

Joseph

L'ABBÉ J. GAUME

Ancien vicaire général du diocèse de Nevers, docteur en théologie, chevalier de l'ordre de Saint-Sylvestre, membre de l'Académie de la religion catholique de Rome, etc.

Si scires donum Dei!
Si vous connaissiez le don de Dieu!
JOAN., IV, 10.

SECONDE ÉDITION

AVEC UNE INTRODUCTION NOUVELLE



TOME SECOND

PARIS
GAUME FRÈRES, LIBRAIRES-ÉDITEURS
RUE CASSETTE, 4

1854



HISTOIRE

DE LA FAMILLE

CHEZ LES DIFFÉRENTS PEUPLES ANCIENS ET MODERNES.

DEUXIÈME PARTIE.

(SUITE.)

CHAPITRE V.

Tableau de la Famille chrétienne aux premiers siècles de l'Église.

Toute législation étant une règle de mœurs, veut être expliquée suivant l'esprit du législateur, afin de devenir dans les cas particuliers la boussole de chaque individu. Ce commentaire, appendice obligé des lois humaines, devait accompagner la loi divine, avec d'autant plus de raison que le code sacré, régénérateur de la famille, est plus élevé dans son esprit et plus succinct dans ses prescriptions. Aussi les Apôtres sont à peine descendus dans la tombe, que des hommes, héritiers

de leur esprit et riches de tous les dons de l'éloquence, du génie et de la vertu, s'élèvent de l'Orient et de l'Occident, et deviennent les sublimes interprètes du texte sacré. Toujours respectables, même quand elles sont isolées, leurs explications réunies forment une jurisprudence authentique, dont l'autorité fait loi. C'est avec raison que la langue chrétienne appelle ces hommes providentiels *les Pères de l'Église;* car ils ont nourri et ils nourrissent encore l'Église et les sociétés modernes, filles de l'Église, du lait le plus pur de la doctrine évangélique. Les premiers chrétiens se faisaient un devoir sacré de mettre en pratique leurs salutaires enseignements, qui n'étaient en réalité que les leçons du divin Maître. Chose admirable! cette docilité enfantine qui est le caractère de tous les peuples nouvellement nés à la foi; cette disposition qui nous paraît à peine croyable, se montre aujourd'hui avec tous ses charmes parmi les jeunes chrétientés de l'Océanie; tant il est vrai que, malgré l'intervalle des temps, la distance des lieux ou la différence des mœurs, les vrais enfants de l'Évangile sont toujours les mêmes! A cette fidélité religieuse est due la perfection de la société domestique dans les premiers âges du christianisme. Pour savoir ce qu'elle était, il suffit de connaître les lois qui présidaient constamment, déduction faite de quel-

ques infirmités humaines, à sa formation et à son existence[1].

Et d'abord, on vit les chrétiens prendre au sérieux l'acte solennel qui constitue la famille. Le premier de leurs soins était de se tenir en garde contre les unions précipitées, fruits ordinaires d'un caprice éphémère, et présages trop certains de désordres et de regrets. Bien différents des païens, pour qui le mariage n'était plus qu'une affaire de calcul égoïste ou d'entraînement aveugle, sans responsabilité morale; nos pères le regardaient comme un pas décisif vers l'éternité, et mûrissaient longtemps leur projet d'alliance à la chaleur des paroles de leurs maîtres. « Quand vous voulez acheter une maison, un esclave, disaient les sublimes instituteurs de la famille chrétienne, vous ne vous en rapportez point à la parole du vendeur, vous prenez des informations près de ceux à qui ils ont appartenu, vous en examinez scrupuleusement les qualités et les défauts. Un mariage à contracter ne mérite-t-il pas qu'on y apporte autant et plus encore de précautions? Cette maison, si elle ne vous convient plus, vous pouvez la revendre; cet esclave, si vous venez à lui reconnaître des défauts, vous avez le droit de le rendre; mais cette femme dont vous avez fait

[1] Tertull. *ad Nation.* lib. I, n. 4.

votre épouse, il faut la garder. Avant donc de vous unir à elle, consultez et les lois civiles, et surtout les lois de la religion ; car c'est d'après ces dernières, et non d'après les autres, que vous serez jugé au dernier des jours....

» Vous voulez vous marier? Auparavant allez trouver l'oracle : consultez le Code que Paul nous a laissé sur la législation du mariage, sur les qualités de l'épouse. S'il vous dit que dans le cas où vous reconnaîtriez en celle que vous vous destinez quelque vice notable, il vous sera permis de la répudier, à la bonne heure, épousez. Autrement, s'il vous ordonne de la garder en tout autre cas que celui de l'adultère, résignez-vous à supporter tout ce dont vous menace sa méchante humeur. Si le joug vous paraît au-dessus de vos forces, appliquez-vous donc à bien choisir pour épouse une femme dont les principes et les habitudes vous garantissent les mœurs et le caractère, sans quoi vous vous placerez dans l'alternative inévitable, ou de subir un supplice de tous les jours, ou de vous rendre coupable d'adultère en voulant vous affranchir. Avec cette précaution, vous éviterez l'un et l'autre de ces deux inconvénients ; vous vous attacherez une femme digne de toute votre affection[1]. »

[1] Si enim domum empturi aut mancipia curiose consideramus tum venditores, tum priores dominos, ipsorum

Mis en garde contre l'entraînement aveugle, les chrétiens, dociles à la voix de leurs maîtres, évi-

quoque venalium tam corporis habitudinem, quam indolem animi : quanto magis despiciendum est de futura conjuge? Domum enim si vitiosa sit, licet denuo vendere, sicut et servum nequam compertum venditori restituere : uxorem vero semel acceptam non item fas est a quibus acceperis reddere : sed necesse est in perpetuum eam domi habere, nisi malis ea ut improba ejecta reus adulterii juxta legem divinam fieri. Quando igitur uxorem ducturus es, non solum civile jus, verum etiam ecclesiasticum legito : nam secundum hoc, non illud, extrema die judicandus a Deo es : et illo contempto sæpe numero pecuniis tantum mulctaberis, hoc autem calcato in animæ supplicium incides et ignem inexstinguibilem... Ideo uxores ducturis suadeo ut beatum Paulum adeant, et leges apud eum de conjugio scriptas perlegant, cognitoque prius quod ille censeat faciendum, si uxor contingat malitiosa aut vino dedita, si maledica aut fatua similive obnoxia vitio, tum demum de nuptiis cogitent. Si enim videris eum tibi permittere in uno quovis tali vitio deprehensam expellere domo, et aliam pro illa introducere, ut extra periculum constitutus bono esto animo. Quod si hoc non sinat, sed jubeat quodcumque præter impudicitiam vitium habentem diligere, obfirma animum, quasi laturus quamlibet ejus nequitiam. Sin hoc grave videtur et intolerabile, omnem curam adhibe ut commodam, æquis moribus præditam, et obsequentem uxorem ducas, certus quod, si malam duxeris, alterutrum necessario sequitur, ut aut feras perpetuam molestiam, aut si hoc nolis, ejecta illa reus fias adulterii... Hæc si ante nuptias recte despexerimus... non hoc tantum lucrabimur, quod eam nunquam ejiciemus, sed magno etiam affectu eam diligemus. *D. Chrysost. Laus Maximi, et quales ducendæ sint uxores*, n. 1, 2, t. III, p. 254 et sqq. edit. nova.

taient encore avec soin les calculs intéressés, nouvelle source de mariages coupables et malheureux. Ils auraient cru, et avec raison, dégrader une union qui représente l'alliance auguste de Jésus-Christ avec l'Église, en la rabaissant au niveau d'une transaction commerciale. « Le mariage, ajoute un de leurs oracles, est un des mystères les plus surprenants, par le caractère sublime qui lui appartient, de retracer l'alliance de Jésus-Christ avec son Église. La conséquence qui en résulte, c'est qu'il ne doit pas être contracté légèrement et par intérêt. Non, le mariage n'est pas un marché; c'est l'union de toute la vie. Rien de plus commun que d'entendre dire (parmi les païens) : Tel a fait un mariage qui l'a enrichi tout à coup. Il n'avait pris une femme que pour avoir de l'argent. Quel langage! Une femme pour de l'argent!.... Malheur à celui qui n'épouse que pour de l'argent! Combien d'hommes riches, mariés à des femmes opulentes, ont perdu leur repos en augmentant leur fortune! Combien de pauvres, mariés à des filles pauvres, coulent des jours tranquilles et heureux! Ce n'est donc pas la richesse qu'il faut considérer dans le mariage : c'est la vertu, c'est l'honnêteté, c'est l'économie. Avec ces qualités, une femme, même pauvre, vous rendra heureux. La pauvreté la gâtera moins que la richesse. Si elle ne les a point, vous eût-elle ap-

porté la plus riche dot, plus de paix, plus de bonheur; c'est une tempête qui ravage et dissipe tout en un moment. »

Puisant à pleines mains dans l'histoire sacrée, les fondateurs de la famille chrétienne résumaient admirablement les dispositions au mariage par des exemples remis sans cesse sous les yeux de nos pères dans la foi. Outre la conduite du divin modèle, Jésus-Christ, celle des anciens patriarches était proposée à leur imitation, sans doute comme plus accessible à la faiblesse humaine. « Vous ne prenez point une femme, disaient-ils aux futurs époux, pour amener avec elle dans votre maison les querelles, une guerre domestique, des dissensions sans fin qui vous rendent à tous deux la vie insupportable. C'est, au contraire, pour trouver en elle un appui, des consolations, qui vous aident à supporter vos peines, une amie qui charme vos ennuis par la douceur de ses entretiens, et vous empêche d'offenser Dieu. Une épouse vertueuse peut seule vous apporter tous ces avantages. La beauté sans la vertu ne captivera pas longtemps votre cœur: elle vous a passionné un moment; les défauts percent et la passion s'évanouit. Les amitiés solides sont celles dont la vertu est le lien; celles-là le temps ne

[1] D. Chrysost. Ibid. n. 4, tom. III, p. 260.

fait que les accroître : flammes innocentes autant que vives, elles consument tout ce qui sort du cercle des plaisirs légitimes; la pensée même des voluptés coupables ne vient point flétrir l'âme des époux vertueux; et toujours en garde sur la chasteté conjugale, ils méritent que les bénédictions du Ciel se répandent sur leurs personnes et sur leur maison. »

C'était ainsi que les saints Patriarches se mariaient. Dans le choix de leurs épouses, ils recherchaient la noblesse des sentiments, non la richesse de la dot. Je n'en citerai qu'un seul témoignage. Abraham, déjà vieux, appela le plus ancien de ses domestiques, qui avait l'intendance sur toute sa maison, pour lui dire : Jurez-moi par le Seigneur Dieu du ciel et de la terre, que vous ne prendrez aucune des filles des Chananéens, parmi lesquels j'habite, pour la faire épouser à mon fils; mais que vous irez au pays où sont mes parents, afin d'y prendre une femme *pour mon fils Isaac*[1]. Voyez avec quelle précaution il agit ! Il ne s'adresse point, *comme on fait aujourd'hui*, à des intrigantes toujours empressées à faire valoir leurs services, mais au plus ancien de ses serviteurs, formé par lui-même; il veut une femme choisie non pour sa beauté ou pour sa

[1] Genes. XXIV.

richesse, mais vertueuse, qu'on ira chercher dans un pays éloigné. Vous n'entendez point Éliézer répondre à son maître : Pourquoi si loin? il en est tant près de nous dont on vante la noblesse, l'illustration, l'opulence et les agréments ; à quoi bon un voyage si hasardeux, dans un pays où je ne connais personne, où je ne saurai pas même à qui m'adresser? La seule observation qu'il se permette est celle-ci : *Dans le cas où la femme ne voudrait pas venir en ce pays-ci avec moi, voulez-vous que je remène votre fils dans le pays d'où vous êtes sorti?* Non, répond Abraham[1].

» Éliézer exécute l'ordre qu'il avait reçu. S'abandonnant à la conduite du Seigneur, il ne dit point : Celle que je verrai porter sur un char, environnée d'un nombreux domestique, belle, jeune, brillante, sera l'épouse d'Isaac ; non, ce sera celle à qui je dirai : *Baissez, je vous en prie, votre cruche, afin que je boive.* Quoi! chercher une femme dans un si vil office! Mais ce vil office ne nuit point à la vertu ; et ces femmes si délicates qui habitent sous des toits somptueux, à quoi sont-elles bonnes? Mais celle-ci, où est la preuve de ses éminentes qualités? Dans le témoignage de l'hospitalité que j'en attends. Par cela seul, il sera bien avéré qu'elle ne regardera comme au-dessous d'elle

[1] Genes. XXIV.

aucun des devoirs domestiques ; qu'elle apportera dans la maison de son époux les mêmes mœurs qui s'y trouvent établies ; qu'il y aura donc entre eux deux la plus parfaite intelligence, et que les mêmes bénédictions du Ciel qui appellent Abraham à tant de prospérités viendront se répandre sur son fils. Le vœu du fidèle domestique s'accomplit. A peine avait-il adressé sa prière au Seigneur, qu'il vit paraître une jeune fille *très-agréable*, dit l'historien sacré, *vierge parfaitement belle*, et *inconnue à tout homme*[1]. Pourquoi cette description ? Pour relever le mérite de sa chasteté.... Ainsi Rebecca, gardée par sa modestie, était ce que saint Paul veut que soit toute vierge, *sainte de corps et d'esprit*[2]. »

Si les jeunes chrétiens étaient si bien dirigés dans le choix de leurs épouses, les femmes chrétiennes ne recevaient pas des conseils moins utiles, des règles moins sûres. Pour rien au monde elles n'eussent voulu unir leur sort à celui d'un homme sans religion ; car les maîtres leur avaient dit : « L'épouse fidèle est tenue d'obéir à la loi de Dieu ; attachée à un époux qui ne la respecte pas, comment pourra-t-elle servir en même temps Dieu et son époux ? Par déférence pour celui-ci, il faudra donc qu'elle suive les coutumes profanes ,

[1] Gen. XXIV. — [2] I Cor. VII.

qu'elle consente à des parures et à toutes les vanités mondaines, qu'elle se rende l'esclave de ses lubriques caprices, que pour lui plaire elle souille la sainteté du lit nuptial? Où trouvera-t-elle le loisir de vaquer aux exercices de la piété chrétienne, asservie aux volontés d'un maître qui la traîne où il veut?... Ira-t-elle avec sa permission assister les frères, visiter et parcourir les réduits de l'indigence, s'arracher dans la nuit à ses côtés pour aller prendre part à la célébration de la Pâque, participer soit à la table du Seigneur, soit à nos agapes fraternelles, que le *païen* ne connaît que pour les calomnier? Quel mari *païen* y consentirait?

» En est-il qui permît à sa femme de descendre dans les cachots pour y baiser les chaînes de nos saints confesseurs, leur laver les pieds, donner et recevoir le baiser de paix, remplir tous les devoirs de l'hospitalité envers les étrangers, toutes les obligations qui nous exposent à la haine des infidèles? La voilà donc réduite à la dangereuse alternative, ou de violer sa foi en la dissimulant, ou de troubler la paix domestique en excitant les soupçons et les persécutions de son époux. Eh! le moyen de cacher à sa curiosité les signes de croix que vous imprimez sur votre corps et sur votre lit?.... Comment dérober à sa vue ce que vous prenez secrètement avant toute nourri-

ture?... Combien de ces épouses infortunées n'ont reconnu le malheur de leur imprévoyance que par le sacrifice de leur repos ou la perte de leur foi[1]! »

Consulter Dieu, écarter soigneusement la cupidité aveugle et l'égoïsme grossier, s'attacher avant tout à l'innocence et à la vertu, se proposer la sanctification mutuelle et la consolation dans les peines de la vie, telles étaient les règles suivies par nos pères dans la formation de leurs alliances. Voyons maintenant de quelle manière se contractaient des mariages si bien préparés.

[1] Quod pleræque non providentes, aut re excruciata, aut fide perdita recognoscere censuerunt. Moratur Dei ancilla cum laboribus alienis... Discumbet cum marito in sodalitiis, sæpe in popinis; et ministrabit nonnunquam iniquis, solita quondam sanctis ministrare : et non hinc præjudicium suæ damnationis non agnoscet, eos observans quos esset judicatura? Cujus manum desiderabit? de cujus poculo participabit? quid maritus suus illi, vel marito quid illa cantabit? Audiat sane, audiat aliquid de scena, de taberna, de ganea. Quæ Dei mentio? quæ Christi invocatio? Ubi fomenta fidei de Scripturarum interjectione? ubi spiritus? ubi refrigerium? ubi divina benedictio? Omnia extranea, omnia inimica, omnia damnata, atterendæ saluti a malo immissa. *Tertull. ad Uxor.* lib. II, c. 6.



CHAPITRE VI.

Jour du mariage chrétien.

Reportons-nous par la pensée à ces beaux jours du christianisme naissant, alors que la foi primitive, mère de l'innocence et de la charité, était dans toute sa sève ; descendons dans les sombres galeries des catacombes où nos pères sont réduits à cacher des vertus dont la terre n'était pas digne. Autour d'un modeste autel, tombeau d'un martyr, éclairé par quelques lampes en terre, lampes du pauvre et de l'ouvrier, sont réunies, agenouillées et silencieuses, deux ou trois générations de chrétiens : les aïeux aux cheveux blancs, païens convertis, miracle vivant de la puissance du christianisme ; les parents, chrétiens avant leurs pères, et enfin le jeune homme et la jeune fille nés dans le sein de la vérité et nourris de son lait. Sur la marche de l'autel est un pontife, moins vénérable encore par les ans que par les stygmates du martyre. Ces pieuses familles sont là devant lui, pour assister à un acte solennel : un mariage chrétien doit s'accomplir.

A la même heure, au-dessus de leur tête, se

consomme aussi parmi les païens l'acte fondamental de la société domestique. Entre ce qui a lieu dans les catacombes, et ce qui se passe à la face du soleil, il y a l'infini. Au milieu de la grande Rome, je vois un cortége nombreux et brillant; l'or, la pourpre, les chars superbes, les esclaves empressés, les torches, les couronnes de fleurs, des rires immodérés, des chœurs de danse et de musique, tout annonce la joie des sens. Les nouveaux époux arrivent à l'autel de Junon[1]. Au milieu d'une foule de pratiques superstitieuses, ridicules et trop souvent criminelles[2], leurs serments sont placés sous la garde d'une déesse impudique. Pas une parole, pas un rit qui élève les cœurs en haut; des plaisirs dangereux et des orgies révoltantes termineront ce jour néfaste pour l'humanité : l'homme et la femme, ravalés au niveau de la brute, resteront plongés dans le sensualisme. Chargés d'un joug que leurs passions indomptées trouveront bientôt trop pesant, ils le briseront sans motif et sans honte. Viendront alors les divisions, les haines, les mépris insultants, l'étouffement, l'exposition, le meurtre, l'adultère. Et voilà une nouvelle source de désordres et de malheurs ouverte au sein de la société; et cette source

[1] Macrob. *Saturn.* II, c. 12.
[2] Casalius, *de Ritu Nupt.* p. 298 et sqq.

particulière, mêlant ses eaux fangeuses à tant d'autres, le flot de la corruption ira grandissant jusqu'au renversement total du vieux monde.

Dans les catacombes, au contraire, respire le calme et la simplicité de l'innocence. La pudeur et la modestie sont les roses, les couronnes et la parure des nouveaux époux. Le recueillement et les prières de leurs familles émues annoncent la gravité de l'acte qui va s'accomplir. Prosternés au pied de l'autel, les enfants des martyrs donnent et reçoivent avec une religieuse frayeur et leurs promesses réciproques, et les bénédictions du Ciel, destinées à adoucir le joug qui leur est imposé pour la vie; et les saintes paroles, expressions solennelles des engagements qu'ils vont contracter, ces paroles qui eussent jeté dans l'admiration les philosophes d'Athènes et les législateurs de Rome, sortent sans emphase des lèvres du pontife aux cheveux blancs.

« Mes bien-aimés, disait-il, le mariage institué par le divin Maître est un grand mystère, car il retrace l'alliance auguste de Jésus-Christ avec son Église. De même que le Fils de Dieu a quitté la droite de son Père, pour venir sur la terre s'unir à son Église, dont il a fait son épouse, et n'être plus avec elle qu'une même chair; de même l'époux quittera-t-il son père et sa mère pour s'attacher à son épouse. Et voilà que cette jeune

vierge, jusque là sévèrement renfermée dans la maison qui l'a vue naître, se lie d'elle-même à un homme et s'attache à lui comme à sa propre substance; voilà que l'homme, de son côté, s'unit à elle, à cette étrangère, pour la préférer aussitôt à ses amis et à sa propre famille. Voilà que ce père lui-même, auquel vous n'enlèveriez pas impunément la plus légère parcelle de son bien, se laisse enlever sans regret et même avec plaisir sa fille et son trésor. Saint Paul a donc raison d'appeler un grand mystère, un engagement tel que celui-là, qui prévaut à toutes les autres affections le plus profondément enracinées dans le cœur, et dont le principe remonte jusqu'à Dieu [1]. »

[1] Mysterium hoc magnum est. Quomodo magnum est, dic mihi? Quod virgo asservata omni tempore, sponsum nunquam ante visum mox a prima die sic desiderat, et amat tanquam corpus proprium : rursum vir quam nunquam vidit, nunquam allocutus est, mox a prima die præfert cæteris omnibus, et amicis et familiaribus, denique ipsis parentibus. Parentes item, si per aliam causam auferatur eis pecunia, dolenter ferunt, et in jus trahunt eum qui abstulit : homini autem sæpe nunquam ante viso et ignoto etiam dotem una cum filia luculentam in manus dant. Idque libenter faciunt, neque se damno affici existimant; sed videntes abduci filiam non meminerunt consuetudinis, non dolent, non anguntur; sed gratias agunt insuper, et rem optabilem putant filiam e domo cum multa abduci pecunia. Hæc igitur omnia Paulus considerans, quod parentibus relictis ambo sibi mutuis jun-

Ainsi, Dieu lui-même donne à l'homme, pour type, l'ineffable union de Jésus-Christ avec l'Église, proposée aux époux pour modèle de leur alliance ; quelle sublimité dans une pareille doctrine ! quel puissant moyen de spiritualiser un acte, jusque là placé sous le domaine exclusif des sens ! Ah ! voilà bien le christianisme, je veux dire, la religion régénératrice de l'humanité en général, et de la famille en particulier.

Quelle est donc l'étonnante sainteté du mariage, de cet engagement mystérieux et sacré, si indignement profané par les païens? le pontife des catacombes l'explique aux nouveaux époux. « Je

gantur nexibus novumque consortium majorem, antiqua consuetudine vim accipiat : animadvertensque non esse hoc humanum negotium, sed divinitus amores tales inseri, ut nuptæ pari et tradentium et accipientium cum lætitia elocentur atque assumentur, *Mysterium*, inquit, *hoc magnum est*... Id cum in Christo etiam animadvertisset, et præsertim in Ecclesia, non sine stupore quodam admiratus est. Quomodo igitur in Christo et in Ecclesia idem contigit? Sicut sponsus relicto patre ad sponsam properat, ita et Christus, relicto paterno solio, venit ad sponsam... Quapropter, inquit, *Mysterium hoc est magnum*. Magnum sane etiam apud homines; sed cum video in Christum quoque et Ecclesiam idem competere, tum certe miraculo rei reddor attonitus... Itaque cum scias quantum sit in conjugio mysterium, et quanti figura negotii, non temere de hoc delibera, neque ducturus sponsam, pecuniarum accessionem respice. Non enim negotiatio, sed vitæ societas conjugium existimandum est. *S. Chrysost.* loco citato, n. 3, p. 259, 260.

trouverais difficilement, disait-il, des paroles qui expriment bien toute l'excellence et le bonheur des mariages chrétiens. L'Église en forme les nœuds; l'offrande de l'auguste sacrifice les confirme; la bénédiction du prêtre y met le sceau; les anges en sont les témoins; le Père céleste les ratifie. Quelle alliance que celle de deux époux chrétiens, réunis dans une même espérance, dans un même vœu, dans une même règle de conduite et la même dépendance! Ils ne forment bien véritablement qu'une seule chair qu'anime une seule âme. Ensemble ils prient, ensemble ils se livrent aux saints exercices de la pénitence et de la religion. L'exemple de leur vie est une instruction, une exhortation, un support mutuel. Vous les voyez de compagnie à l'église et à la table du Seigneur. Tout est commun entre eux, les sollicitudes, les persécutions, les joies et les plaisirs. Nuls secrets, confiance égale, empressements réciproques; ils n'ont pas à se cacher l'un de l'autre pour visiter les malades, assister les indigents, répandre leurs largesses, offrir le sacrifice, vaquer assidûment à tous les devoirs, sans réserve et sans contrainte. Rien ne les oblige à dissimuler ni le signe de la croix, ni l'action de grâces: leurs bouches, libres comme leurs cœurs, font retentir ensemble les pieux cantiques. Point d'autre jalousie que celle à qui des deux servira le

mieux le Seigneur. Tels sont les mariages qui font la joie de Jésus-Christ, ceux à qui il donne sa paix ; il n'en est point d'autre légitime, ni permis aux chrétiens[1]. »

Dociles à des leçons si belles et descendues de si haut, les nouveaux époux contractaient leur alliance dans les mêmes vues qui portèrent le Fils de Dieu à s'unir avec l'Église. Assurer notre salut

[1] Unde sufficiamus ad enarrandam felicitatem ejus matrimonii quod Ecclesia conciliat, et confirmat oblatio, et obsignat benedictio, angeli renuntiant, Pater rato habet? nam nec in terris filii sine consensu patrum recte et jure nubunt. Quale jugum fidelium duorum unius spei, unius voti, unius disciplinæ, ejusdem servitutis? Ambo fratres, ambo conservi, nulla spiritus carnisve discretio : atquin vere duo in carne una. Ubi caro una, unus et spiritus. Simul orant, simul volutantur, et simul jejunia transigunt, alterutro docentes, alterutro hortantes, alterutro sustinentes : in Ecclesia Dei pariter utrique, pariter in convivio Dei, pariter in angustiis, in persecutionibus, in refrigeriis. Neuter alterum celat, neuter alterum vitat, neuter alteri gravis est ; libere æger visitatur, indigens sustentatur; eleemosynæ sine tormento, sacrificia sine scrupulo, quotidiana diligentia sine impedimento; non furtiva signatio, non trepida gratulatio, non muta benedictio. Sonant inter duos psalmi et hymni, et mutuo provocant quis melius Deo suo cantet. Talia Christus videns et audiens gaudet : his pacem suam mittit : « *Ubi duo*, ibi et ipse; ubi et ipse, ibi et malus non est. » Hæc sunt quæ Apostoli vox illa sub brevitate intelligenda nobis reliquit. Hæc tibi suggere, si opus fuerit. His te ab exemplis quarumdam reflecte, non licet aliter fidelibus nubere, non expedit. *Tertull. ad Uxor.* lib. II, c. 9.

et peupler le ciel, en donnant de dignes enfants à l'Église et de vertueux citoyens à la terre, telle est, nous disent-ils eux-mêmes, l'unique fin que nous nous proposons dans le mariage. Si nous n'avons pas la volonté de nous marier, nous demeurons dans la continence et dans un célibat perpétuel [1]. Mais cette fin sublime de l'alliance chrétienne, qui associe les époux à la paternité de Dieu même, doit être obtenue par des moyens également sublimes, et qui sont autant d'obligations sacrées.

Or, la charité est le lien qui unit Jésus-Christ à l'Église : elle doit unir aussi, continue le pontife, l'époux et l'épouse. Et le vénérable vieillard faisait entendre aux jeunes chrétiens ces paroles tombées du ciel : « Époux, aimez votre épouse, ce sentiment est l'âme de la douceur, de la tempérance, de toutes les vertus domestiques. Nul obstacle ne résiste à ce sentiment. *L'amour*, dit le Sage, *est fort comme la mort* [2]. Ne dites jamais dans le cours de votre union que vous avez une femme altière, emportée, irascible, remplie de défauts et de caprices. Oubliez-vous qu'elle est faible de sa nature? Souvenez-vous surtout que

[1] Vel omnino matrimonium non inimus nisi ad liberorum educationem ; vel si a nuptiis refugimus, perpetuo nos continemus. *S. Just. Apol.* I, c. 29. *Athenag. Legat.* n. 33.

[2] Cant. VIII, 6.

vous ètes homme. Le jour où elle s'est donnée à vous, elle vous a reconnu pour son chef, pour le maître de la maison, ayant droit de gouverner celle dont la faiblesse se reposait sur votre discrétion. Que votre tutelle ne soit donc pas une oppression. Honorez votre propre commandement, et n'avilissez pas votre autorité en la surchargeant. Rappelez-vous l'instant où vous la reçûtes des mains de celui qui lui donna le jour. Son père vint la remettre dans vos mains comme un dépôt confié à votre fidélité, à votre honneur : elle passa des bras d'une mère dans les vôtres ; plus pour elle d'autre maison que la vôtre. Vous devîntes tout pour elle. C'est elle qui, après Dieu, vous a donné vos enfants et avec eux le nom de père ; ne soyez donc pas son tyran. Cette terre, que le laboureur cultive à grands soins, elle a beau se couvrir de ronces et d'herbes parasites, ne répondre à la culture que par une malheureuse fécondité, son maître ne l'abandonne point pour cela ; au contraire, il redouble de soin et de travail. Quelque disgrâce qu'il vous arrive à son sujet, ne l'aggravez point par vos emportements. Vous auriez tout perdu, que le plus cruel malheur pour vous serait encore de ne pouvoir vivre en paix avec elle[1]. »

[1] D. Chrysost. *Homil.* XXVI *in Epist. I ad Corinth.* cap. XI, ℣. 3.

Après avoir tracé à l'époux ces règles admirables de charité, de douceur et de patience, conditions du bonheur et de la sainteté domestique, le pontife se tournant vers l'épouse lui exposait ainsi ses devoirs : « *Je désire que vous sachiez que Jésus-Christ est le chef de l'homme, comme l'homme est le chef de la femme* [1].... Ne confondez point la soumission avec l'esclavage. La femme obéit, mais reste libre; elle est égale en honneur. Il est vrai, elle est soumise à son mari; et c'est une punition qu'elle subit pour s'être rendue coupable dans le commencement. Remarquez-le bien, au moment de sa naissance, la femme ne fut point condamnée à la sujétion; quand il l'eut formée, en la présentant à son mari, Dieu ne parla point de domination ; vous n'entendez rien sortir de la bouche d'Adam qui le suppose : *Voilà maintenant l'os de mes os, et la chair de ma chair, dit-il*, et c'est tout [2]. Ce n'est qu'après avoir violé ses devoirs, en portant au mal celui à qui elle avait été donnée comme soutien, qu'elle entendit cette parole : *Vos désirs seront désormais tournés vers votre mari* [3].

« A l'homme donc appartient le commandement, à la femme l'obéissance. Intervertir cet

[1] I Cor. XI, 3. — [2] Gen. II, 23. — [3] Id. III, 16.

ordre naturel sanctionné par la loi divine, c'est attenter à l'honneur de tous deux. Envahir un bien qui n'est pas à soi, ce n'est pas s'enrichir, c'est s'appauvrir. La femme qui se révolte contre le commandement s'avilit elle-même; car la gloire de la femme est dans son obéissance. *L'homme n'a point été tiré de la femme, mais la femme de l'homme*[1]. Or, si c'est un titre de gloire de descendre de telle personne, à plus forte raison de lui ressembler. *Toutefois*, ajoute l'Apôtre, *ni l'homme n'est point sans la femme, ni la femme sans l'homme dans le Seigneur*[2]. Par ces paroles, il empêche que l'homme ne s'enorgueillisse du privilége qui lui fut donné, et la femme de s'humilier du devoir de l'obéissance, en les rappelant à la commune dépendance où ils sont l'un de l'autre. Que pour excuser ses propres manquements, aucun des deux ne se prévale des fautes de l'autre... Les fautes d'autrui ne justifient pas les nôtres.

» Femmes, si c'est dans la vue de Dieu que vous êtes soumises à vos maris, ne m'objectez pas que ceux-ci devraient faire ce qu'ils ne font pas; ne vous occupez que de ce qui vous est imposé par le législateur. Ce que Dieu veut de vous, c'est que vous obéissiez à sa loi, quelque con-

[1] I Cor. xi, 8. — [2] Ibidem.

tradiction que vous ayez à subir : en cela consiste l'obéissance parfaite que vous lui devez. Aimer qui vous aime n'est pas un grand sacrifice : prodiguer ses soins à celui dont on n'est pas aimé, c'est là l'effort de vertu auquel Dieu promet ses récompenses. Apprenez donc, femmes chrétiennes, que vous ne devez pas attendre que vos maris aient de la vertu, pour en avoir vous-mêmes. Qu'y aurait-il à cela de si merveilleux? Que les maris de leur côté n'attendent pas que leurs femmes soient vertueuses, pour le devenir? Chacun doit commencer par donner l'exemple. S'il nous est dit de tendre la joue à l'étranger qui nous a frappé, combien plus la femme n'est-elle pas tenue de supporter les déréglements de son époux[1]! »

[1] Si propter Deum marito obsequaris, ne mihi proferas ea quæ ipse præstare debet; sed ea quibus te obnoxiam legislator fecit, hæc diligenter exsequere. Hoc enim est maxime Deo obtemperare, etiamsi contraria patiaris, legem non transgredi. Ideo enim qui se amantem amat, nihil magni facere videtur : qui vero se odientem colit, hic maxime est qui coronatur. Eodem quoque modo tu tecum reputa, quod si tibi molestum virum feras, splendidam accipies coronam : sin mansuetum et mitem, quam tibi Deus dabit mercedem? et hæc dico non jubens maritos esse sævos et asperos, sed persuadens mulieribus ut viros etiam feroces ferant. Cum enim unusquisque sua implere curaverit, statim sequentur etiam ea quæ sunt proximi : exempli causa, cum uxor parata fuerit ad virum asperum ferendum, et vir importunam

Le plus sûr moyen d'entretenir la paix domestique est de tracer à l'époux et à l'épouse le cercle de leurs devoirs, et de leur apprendre à ne jamais le dépasser. En écoutant les leçons si précises du pontife des Catacombes, on dirait qu'il ait voulu parler pour notre époque, tout en combattant les perfides théories du paganisme. « La vie humaine, disait-il aux jeunes fiancés, se compose d'offices publics et d'occupations domestiques que Dieu a partagés entre les deux sexes. Il a créé la femme pour les emplois intérieurs, l'homme pour les affaires du dehors. La femme n'ira pas veiller sous la tente et combattre sur le champ de bataille, ni siéger sur un tribunal, ni gouverner la république; sa part à elle, c'est l'économie domestique, c'est la surveillance active de la maison, c'est l'éducation de ses enfants; c'est de contenir sa famille dans le devoir, c'est de prévenir les besoins d'un époux, de veiller à mille autres

illam non contumelia affecerit, tunc omnia serenitas erunt, et portus a fluctibus vacuus... Ne itaque viri virtutem exspectet uxor, ut tunc illa suam exhibeat; hoc enim nihil magnum esset; neque rursus vir uxoris modestiam, ut tunc philosophetur : neque enim tunc recte factum illud ipsius esset; sed unusquisque, ut dixi, quæ sua sunt prius præbeat. Si enim externis dexteram maxillam percutientibus, oportet præbere alteram; multo magis virum ferocem ferre oportet. *D. Chrys. Hom.* XXVI, *in I ad Cor.* n. 6, 7.

soins dont il ne serait ni bienséant ni facile à un homme de se charger. Par là, la divine Providence a établi une mutuelle dépendance. Le partage de l'homme a quelque chose de plus noble, pour maintenir la femme dans le respect et la soumission : celui de la femme, moins relevé, n'est pas moins nécessaire pour faire sentir à son époux qu'il ne peut se passer d'elle. Heureux accord de la puissance et de la tendresse, qui modère la vivacité d'un sexe et adoucit la rudesse de l'autre ; qui met dans une main l'autorité de la loi, et dans l'autre l'empire bien plus puissant de la douceur. La soumission est balancée par la déférence, et l'inclination à céder est le contrepoids du commandement[1]. »

[1] Quoniam enim vita hæc nostra e duobus constat, e rebus privatis et publicis, suam utrique partem Deus attribuit : fœmineo quidem generi curam rei domesticæ, viris autem negotia publica, forensia, judicia senatoria, militaria, cætera denique omnia. Non potest mulier hastam torquere aut jaculari spiculum ; sed colum potest sumere, et telam texere, et cætera negotia domestica obire egregie. Non potest in senatu sententiam dicere ; sed potest de re familiari ferre sententiam, et sæpe melius quam maritus. Prospexit rebus domesticis. Non potest administrare publica : sed petere potest educare liberos, quæ quidem præcipua est possessio : potest ancillarum malefacta deprehendere, et in officio continere familiam, alias securitates exhibere marito, illumque liberare sollicitudine, dum ipsa domi curat penum, lanificium, culi-

Descendant à l'application pratique de ces devoirs réciproques et de la charité mutuelle qui en est le principe et la règle sur la terre, et qui doit en être la récompense dans le ciel, l'interprète de l'Évangile découvre aux yeux des futurs époux les véritables bases de la société domestique. L'unité, l'indissolubilité, la fidélité conjugale, foulées aux pieds par le paganisme, leur sont présentées comme le devoir et la gloire du mariage chrétien. « Le lien du mariage, disait le pontife, est indissoluble ; c'est une servitude éternelle. On l'appelle avec raison un lien, une chaîne, non-seulement à cause des embarras et

nam, decorem vestium, cæteraque neque decora maribus, neque facilia, si sibi illa usurpare voluerint. Est enim et hoc divinæ Providentiæ, quod is qui in majoribus negotiis est utilis, in minoribus reperitur deterior, ut necessaria sit mulierum opera. Si enim in utrisque vir præcelleret, facile contemneretur genus fœmineum : contra si in præstantioribus major esset usus mulierum, plenæ essent insolentia. Quamobrem non commisit uni utraque, ne alterius generis deterior fieret conditio ut supervacanei : nec tamen ex æquo distribuit officia, ne inter æquatos honore oriretur de principatu contentio, uxoribus non dignantibus viris prærogativa cedere : sed quo et concordiæ et decoro prospiceret, ita ordine suas cuique sexui functiones distribuit, ut utilior ac magis necessaria pars viro obtingeret, minor autem et inferior fœminæ; et ille quidem, propter præcipuum sui usum fieret honorabilis, hæc vero propter viliora ministeria contra conjugem non insurgeret. *D. Chrys. Laus Maximi, et quales ducendæ sint uxores*, n. 4, t. 3, p. 260, 261.

des sollicitudes sans fin où il engage, mais encore parce qu'il assujettit les deux époux à une dépendance réciproque, la plus utile de toutes. Saint Paul dit bien : *Que l'époux ait l'autorité sur son épouse;* mais son autorité même ne l'affranchit point du devoir de servir son épouse. Ce sont des esclaves attachés à la même chaîne; ils ne peuvent marcher l'un sans l'autre. »

A ces graves paroles, nécessaires dans un temps où le paganisme se faisait un jeu de l'infidélité conjugale et de l'oppression de la femme, le pontife ajoutait cette énergique condamnation des lois impériales : « Les lois des Gentils ordonnent des peines graves contre la femme qui s'est rendue coupable d'adultère, et n'en prononcent point contre le mari infidèle. Je vous citerai, moi, la loi de Dieu, qui condamne également l'un et l'autre. Saint Paul ne dit pas seulement : *Que chaque femme vive avec son mari;* il ajoute : *Que le mari rende à sa femme ce qu'il lui doit*[1]. Est-il là question de devoirs purement extérieurs? Non, le devoir dont il parle est celui de la continence et de la chasteté : il est réciproque. Il n'y a point pour l'homme de privilége ni de dispense; également coupable, il est également puni. Quoi! votre épouse aura quitté, pour s'unir à vous, et son

[1] D. Chrys. *de Virgin.* — [2] I Cor. VII, 3.

père, et sa mère, et toute sa famille ; et ce serait pour être la victime de vos brutalités, pour avoir sous les yeux le triomphe insolent d'une rivale, pour être en proie à des querelles sans fin? Elle s'est donnée à vous à la condition d'être votre compagne, libre et honorée, non votre esclave. La loi ne vous permet pas d'aliéner sa dot ; et ce qui vaut pour elle bien mieux que toute sa dot, son époux, son cœur et sa personne, il vous serait permis de le lui dérober! Vous êtes à elle ; votre chasteté, votre pudeur est un bien qui lui appartient, et que vous ne pouvez aliéner. Si vous manquez au devoir de la chasteté, vous en rendrez un compte sévère à Dieu, qui a institué le mariage, et ne vous a confié votre épouse qu'à titre de dépôt[1]. »

[1] Noli mihi leges externas objicere, quæ mulieres quidem adulterium committentes in judicium pertrahunt, et pœnas ab eis repetunt : a viris vero ancillas vitiantibus non item : at ego legem tibi Dei recitabo, quæ pari ratione in mulierem et in virum excandescit, et rem adulterium appellat... Viri corpus non amplius est viri, sed uxoris. Suam igitur possessionem illæsam illi servet, neque imminuat, nec corrumpat... Quando igitur uxoris possessio est viri corpus, benevolum vir erga depositum suum præbeat. Ut autem scias hoc eum innuere, cum ait : *Benevolentiam reddat,* adjecit : *Mulier sui corporis potestatem non habet, sed vir : similiter et vir sui corporis potestatem non habet, sed mulier.* I Cor. VII, 3. — Cum ergo meretricem allicientem videris, insidiantem, corpus adamantem, dic illi : Non est meum corpus, uxoris

Les droits sacrés des époux clairement précisés, la noble égalité rendue à la femme, l'unité, la charité du mariage primitif consacrées de nouveau, que restait-il pour replacer la sainte société domestique sur ses véritables bases? Mettre en poudre et les systèmes, et les lois, et les doctrines, et les coutumes immorales du paganisme sur l'indissolubilité du lien conjugal. Le divorce est foudroyé par le pontife chrétien : « Rappelez-vous, disait-il, l'oracle du divin Législateur. Interrogé par ses ennemis s'il était permis à un homme de quitter sa femme, pour quelque cause que ce soit : « N'avez-vous pas lu, leur répondit-il, que celui qui a

est meæ : illo abuti non audeo, neque alteri mulieri id exponere. Hoc et faciat mulier, magna quippe hic est honoris æqualitas... Ubi castitatis tempus est et pudicitiæ, nihil habet amplius vir quam mulier, sed pari ratione cum illa plectitur, si leges conjugii violaverit, ac merito sane. Non enim ad te mulier idcirco venit, et patrem et matrem totamque domum dereliquit, ut a te contumeliis afficeretur, et vilem ancillulam ipsi super induceres, ut innumeras pugnas excitares, comitem et sociam vitæ, liberam et honore parem accepisti. An non enim absurdum est, ut cum dotem acceperis, omnem exhibeas benevolentiam, nihilque ex ea imminuas : quod autem quavis dote pretiosius est, castitatem, et pudicitiam tuumque corpus, quod illius est possessio, corrumpas et polluas? Si dotem imminueris, socero rationem reddes; si castitatem imminueris, Deus a te pœnas exiget qui nuptias introduxit, et uxorem tibi tradidit. *S. Chrys. in illud propter fornicationes uxorum*, etc. n. 4, t. III, p. 239, 240.

créé l'homme, créa au commencement un homme et une femme? et qu'il est dit : Pour cette raison, l'homme abandonnera son père et sa mère, et il demeurera attaché à sa femme, et ils ne seront tous deux qu'une seule chair. Ainsi ils ne sont plus deux, mais une seule chair. Que l'homme donc ne sépare point ce que Dieu a uni[1]. » Voyez quelle profonde sagesse ! A la question : Si le divorce est permis, Jésus-Christ, pour ménager la susceptibilité de ses ennemis, ne commence point par répondre qu'il n'est aucun cas où il le soit : il allègue l'Écriture, s'appuyant de son autorité pour montrer que sa doctrine était celle de Dieu même, et que dans ce qu'il allait prononcer sur l'indissolubilité du mariage, il n'y avait rien de contraire à ce qui avait été établi par Moïse.

» Remontant non pas seulement à la création de l'homme et de la femme, mais à l'autorité du souverain Législateur, et à l'oracle prononcé par lui-même, il ne dit point : Dieu n'a fait qu'un seul homme et qu'une seule femme; mais : Dieu a voulu qu'un homme n'épousât qu'une seule femme. S'il eût voulu qu'un homme eût plusieurs femmes, après avoir fait l'homme, il ne se fût pas contenté de lui donner une seule femme ; il en aurait créé plusieurs. Ainsi, par la création de

[1] Matth. xx, 19.

l'homme, et par la loi qui lui fut donnée, Dieu a témoigné clairement qu'il ne lui est permis d'avoir qu'une seule femme, et jamais de rompre l'union conjugale : *Celui qui a créé l'homme, créa au commencement un homme et une femme*, c'est-à-dire que, sortis l'un et l'autre du même principe, ils se sont unis pour ne faire qu'un même corps; car ils ne sont tous deux qu'une même chair.

« Et pour donner à ce principe une sanction qui le consacre à perpétuité : *Que l'homme donc ne sépare point ce que Dieu a uni*. Le mariage est donc indissoluble ; le divorce toujours illégitime. Ce n'est donc point Jésus-Christ seul qui a promulgué la loi : c'est Dieu. Le divorce attente donc tout à la fois et à la nature et à la majesté de Dieu : à la nature, parce qu'il mutile une même chair; à la majesté de Dieu, parce que Dieu ayant commandé l'indissolubilité du mariage, le divorce l'anéantit[1]. »

[1] Deinde prisca recitata lege, quæ et rebus et verbis inducta fuit, postquam illam fide dignam ex legislatore demonstravit, cum potestate illam interpretatur, et legem sancit, dicens : *Quapropter jam non sunt duo, sed una caro*. Sicut ergo carnem secare scelestum est, ita et uxorem dimittere iniquum. Neque hic stetit, sed Deum quoque attulit dicens : *Quod ergo Deus conjunxit, homo non separet;* ostendens illud et contra naturam et contra legem esse : contra naturam, quia una caro dissecatur; contra legem, quia cum Deus conjunxerit et jusserit non separare, vos id facere tentatis. *D. Chrys. Homil.* LXIII *in Matth.* n. 2, t. VII, p. 699.

Enfin, pour répandre sur toutes ces leçons déjà si graves une sainte mélancolie éminemment propre à élever les esprits et les cœurs, le Pontife couronnait toutes ses instructions par ces paroles solennelles : « Que Dieu vous donne des enfants, de la fortune, de la considération, une santé florissante jusque dans un âge avancé ; mais viendra bientôt le moment où la mort vous arrachera tous ces biens. Ah! puisque la vie est si courte, que chacun des pas que nous y faisons nous pousse vers le tombeau ; que la mort est, pour ainsi dire, aux portes de chacun de nous, est-ce bien le temps de nous préoccuper d'établissements, de plaisirs et de richesses? Nous sommes ici-bas comme de jeunes enfants occupés de graves bagatelles ; mais qui, parvenus à l'âge de la maturité, quittent les hochets de l'enfance pour se livrer à des soins plus véritablement sérieux. Ainsi devons-nous laisser là les puériles occupations du temps, pour nous livrer à des pensées plus profitables à notre salut. Nous sommes tous engagés à un époux céleste, qui nous demande tout notre amour, et a droit d'exiger de chacun de nous le sacrifice, non pas seulement de nos frivoles dissipations, mais de la vie même, s'il le faut. A quoi servira le mariage dans un lieu où il sera indifférent d'avoir été marié ou de ne l'avoir pas été? A quoi servent de riches héri-

tages pour qui doit en jouir si peu de temps?... *La figure du monde passe*[1]; pourquoi vous tourmenter pour les choses de ce monde, comme si elles devaient durer toujours? vous touchez à une région où il n'y a plus ni mariage, ni richesses à amasser, ni établissements à faire : une vie, un monde nouveau. Celui-ci tout entier s'anéantira pour nous dans un même tombeau[2]. »

[1] I Cor. VII, 31.

[2] Præterit figura hujus mundi, quid te de mundi rebus non perennibus, sed caducis, perennium ac stabilium oblitus, crucias? Non jam matrimonium, non dolores, non partus, non voluptas, non divitiarum copia, non prædiorum studium, non cibus, non tegumenta, non agricultura ac navigatio, non artes et ædificia, non urbes, non ædes, sed alius quidam status atque vita consequentur; hæc paulo post cuncta interibunt. *D. Chrys. de Virginit.* c. 73, t. I, p. 399, 400.



CHAPITRE VII.

Suite du précédent.

Après ces instructions, où se trouvent les principes de la révolution morale qui, en régénérant la famille et sanctifiant la source même de la vie, a sauvé le monde, venaient les rites mystérieux, merveilleux moyen de rendre palpables ces salutaires doctrines et de leur communiquer une force nouvelle. Gage d'union, de fidélité, de charité, de soumission, l'anneau nuptial était bénit par le Pontife, et remis par l'époux au doigt de son épouse. Quelques petites pièces de monnaie, car nos pères dans la foi n'étaient la plupart riches que de leurs vertus, offertes par les époux, devenaient le symbole de la communauté des biens : semences précieuses qu'on déposait dans le sein des pauvres pour les rendre fécondes. Dans ce touchant usage, ne voyez pas seulement un glorieux contraste avec l'égoïsme des païens et leur cruelle dureté envers les pauvres ; voyez surtout une profession publique de cette charité chrétienne qui doit être et qui alors était vraiment catholique comme la foi. Venait ensuite la tradition des mains : l'époux prenait la main de son épouse, en signe

de la fidélité qu'il lui promettait ; et l'histoire nous dit avec quelle religieuse exactitude il tenait ses serments. Puis, c'était l'éloquente cérémonie de l'*obombration*. Un voile étendu sur ces deux têtes humblement inclinées redisait aux époux qu'étant les enfants des saints et les frères des anges, la pudeur devait être la règle de leur conduite. Ce voile était de couleur de pourpre, afin de mieux signifier cette vertu si convenable aux personnes mariées dont elle fait le plus bel ornement[1]. Arrivait enfin le couronnement. Le Pontife bénissait une couronne d'olivier ornée de lys et de roses, qu'il plaçait sur le front des conjoints. Emblème et récompense de la pureté et de l'innocence, c'est-à-dire des laborieuses victoires remportées sur les passions, cette couronne nuptiale était gardée dans l'église comme une chose sainte[2].

Tous ces rites accomplis, le vieillard élevait de nouveau la voix, et, au nom du Dieu tout-puissant, créateur et législateur de la famille, il prononçait sur les jeunes chrétiens les paroles toutes-puissantes qui sanctifiaient leur union et la rendaient indissoluble.

Les voilà donc unis pour jamais ; dans la jeunesse et dans la vieillesse ; dans la bonne et dans

[1] S. Ambr. lib. *de Virgin*. c. 15.
[2] D. Chrys. *Homil*. XII *in I ad Corinth*.

la mauvaise fortune; dans la santé et dans la maladie; dans la joie et dans la douleur; à la vie et à la mort. Ce n'est plus, comme chez les païens, une union fugitive et grossière qui vient d'être contractée, c'est une alliance éternelle et angélique. Ce n'est pas une divinité impuissante qui a reçu leurs serments; Dieu lui-même en est le dépositaire; les anges du ciel et les saints de la terre en sont les témoins. Et voilà que les deux époux, s'asseyant ensemble à la table sacrée, cimentaient dans le sang même du Sauveur l'union qu'ils venaient de former, et puisaient dans le sacrement générateur de la pureté et de la force les grâces nécessaires à l'accomplissement de leurs nouveaux devoirs.

Voyez comme tout et grave et solennel dans ces instructions et dans ces rites! voyez quelle pompe silencieuse et auguste les accompagne! L'homme est averti qu'il commence une nouvelle carrière. Les paroles de la bénédiction nuptiale, paroles que Dieu même prononça sur le premier couple du monde, en frappant le mari d'un grand respect, lui disent qu'il accomplit l'acte le plus important de la vie; qu'il va, comme Adam, devenir le chef d'une famille, et qu'il se charge de tout le fardeau de la condition humaine. La femme n'est pas moins instruite. L'image des plaisirs disparaît à ses yeux devant celle des devoirs; une voix sem-

ble lui crier du milieu de l'autel : « O Ève, sais-tu bien ce que tu fais? sais-tu qu'il n'y a plus pour toi d'autre liberté que celle de la tombe? sais-tu ce que c'est de porter dans tes entrailles mortelles l'homme immortel et fait à l'image d'un Dieu[1]? »

Pour un instant, laissons au pied de l'autel souterrain les époux bénits par le christianisme. Bientôt nous viendrons les reprendre pour les accompagner à leur demeure. Qu'est devenu le couple païen après sa promenade superstitieuse à l'autel de Junon? il a traversé de nouveau, scandaleux et bruyant, les rues de la grande Rome. Le voilà maintenant assis, environné d'une foule tumultueuse, à une table luxuriante, dans un *triclinium* dont les mosaïques, les marbres et les dorures sont réfléchis par mille flambeaux qui éblouissent les yeux. Je ne sais combien de pratiques où respire la volupté grossière et la superstition ridicule se sont accomplies en touchant au seuil du foyer domestique; des chants lascifs, des paroles obscènes retentissent dans la salle du festin; des danses lubriques, le sang des gladiateurs couronnent dignement cette fête commencée par le parjure. « Que sont vos fêtes nuptiales, s'écriait un de nos pères? Autant d'orgies où le culte d'une

[1] Génie du Christ. t. I, c. 10.

Vénus est consacré par des hymnes et par des danses lubriques, où l'impiété le dispute à la licence, où l'adultère, la violation du lien conjugal et de criminelles intrigues sont hautement préconisées; et après qu'on s'est abruti par tous les excès de l'intempérance, on accompagne à sa nouvelle demeure l'épouse marchant en public au milieu des plus dégoûtantes plaisanteries...... Vous invitez les démons à vos fêtes nupsiales : par vos chansons lascives et vos paroles obscènes, vous allumez des passions criminelles dans les cœurs de ceux qui leur ressemblent; vous appelez dans votre maison des hommes et des femmes dont les mœurs et le langage effronté ne conviennent qu'au théâtre. Que pouvez-vous attendre de bon de tout cet appareil d'impudicité[1] ? » Interrogeons les mœurs du monde entier au siècle d'Auguste, elles nous répondront.

Retournons maintenant aux catacombes et suivons dans leur demeure les époux chrétiens. La même gravité qu'ils ont portée à l'autel saint les accompagnent dans leur retour. Voici un modeste repas qui rappelle la frugalité des patriarches. Il se nomme agape; car c'est la charité qui en fait tous les frais; c'est elle qui

[1] D. Chrys. *in illud propter fornicationes uxorum*, n. 2, t. III, p. 235.

y préside, c'est elle qui a invité les convives. Avec les familles des époux, je vois les pauvres : eux aussi sont de la fête, car ils sont de la famille. On se réjouit dans le Seigneur ; la pudique modestie règle les discours ; la prière termine le repas fraternel qu'elle a commencé, et la bénédiction du Père céleste descend de nouveau sur les fils de l'Évangile. Leur conduite, en cette circonstance solennelle, était inspirée par l'esprit du divin Maître et réglée par les enseignements de ses envoyés qui disaient : « Gardons-nous bien de déshonorer le mariage par des pompes qu'il faut laisser aux enfants du démon ; appelons aux noces Jésus-Christ, comme firent les époux de Cana en Galilée. Pour cela, ayons soin d'en bannir le démon, les joies profanes, les chansons efféminées, les danses immodestes, les ris dissolus, une pompe et une vanité peu dignes d'un chrétien, en un mot tout ce dont rougit la pudeur. N'y admettons que les fidèles serviteurs de Jésus-Christ, c'est le moyen que ce Dieu Sauveur y vienne avec sa mère et ses frères[1]. » Puis, leur rappelant les no-

[1] Ne diabolicis eas (nuptias) pompis dehonestemus : sed quod factum est a civibus Canæ Galileæ, fiat et ab iis qui ducunt uxores, Christum habeant in medio sedentem. Quo vero pacto id fieri potest? Per ipsos sacerdotes. *Qui enim, inquit, recipit vos, me recipit.* Si ergo diabolum abegeris, si

bles exemples des anciens patriarches dont ils devaient retracer les vertus, afin de sauver le monde, ils ajoutaient : « L'Écriture nous parle des mariages d'Isaac et de Rébecca, de Jacob et de Rachel : elle ne nous dit rien qui justifie les coutumes païennes. Nous voyons bien comment ces saintes femmes furent amenées dans la maison de leurs époux ; qu'il y eut un repas un peu plus splendide que de coutume : on n'y voit nulle trace d'instruments de musique, de danses engagées par la débauche, rien de ce qui signale les mariages antichrétiens[1]. »

Ainsi s'accomplissait parmi nos pères l'acte fondamental de la société domestique ; ainsi se

meritricias cantilenas et molles cantus, immodestas choreas, verba turpia, diabolicam pompam, tumultum, risum effusum, et reliquam turpitudinem amandaris, sanctos autem Christi servos introduxeris, Christus per ipsos plane aderit cum matre sua et fratribus. *D. Chrys. in illud propter fornicat.* n. 2, t. III, p. 234.

[1] Cæterum antiquam non fuisse consuetudinem, ut tam turpes res fierent, sed invectam quamdam fuisse novitatem, cognosces, si recorderis quo pacto duxerit uxorem Rebeccam Isaac, quo pacto Jacob Rachelem. Nam et nuptiarum meminit illarum Scriptura, et quo pacto fuerint in ædes sponsorum hæ sponsæ deductæ narrat, neque tale quidquam commemorat; sed convivium quidem et prandium solito lautius instruxerunt, et propinquos ad nuptias invitarunt : tibiæ vero et fistulæ, cymbala et temulentæ saltationes, ac reliqua omnis hujus temporis turpitudo procul aberat. *S. Chrys. in illud propter fornicat.* n. 2, t. III, p. 235.

passait le jour des noces, jour qui influe d'une manière souvent incalculable sur le reste de la vie. Sanctifié par les chrétiens, il était une source de bénédictions; profané par les païens, il ouvrait en quelque sorte le règne du crime et du désordre : l'histoire témoigne de ce double fait. Autant la nuit diffère du jour, l'eau fangeuse du marais de l'onde pure qui sort du rocher, et la chair avec ses grossiers appétits, de l'esprit avec ses nobles sentiments, autant la famille païenne différait de la famille chrétienne. La première nous est déjà connue avec ses haines, ses infamies, ses meurtres et sa honte; voyons la seconde dans sa vie pratique.



CHAPITRE VIII.

Intérieur de la Famille chrétienne.

La charité, qui en était le lien, en faisait aussi le charme. Or, comme cette vertu divine, bien différente de l'amour profane, est essentiellement noble et pure, les maris donnaient ordinairement à leurs femmes le nom de sœurs et de compagnes. Admirable langage ! L'immense révolution morale opérée par le christianisme se manifeste dans ces douces paroles. L'homme n'est donc plus un despote, un propriétaire ; mais un frère, un appui, un compagnon d'existence, de joies et de douleurs. La femme n'est donc plus une esclave que le mari a le droit de battre, de juger et de renvoyer; une chose qu'il peut vendre, céder et reprendre au gré de ses caprices ; c'est une sœur, une compagne, non pas égale en autorité, mais soumise dans les limites tracées par la main de la justice et de la charité. Si elle porte un joug, le mari le porte avec elle ; il est le même pour l'un et pour l'autre, l'égalité est commune ; plus d'exception, plus de privilége oppressif et déshonorant. Cette douce liberté, sous une loi divine,

en devenant la gloire du mariage chrétien, faisait le bonheur des époux[1].

Incapables de comprendre un ordre d'idées et de sentiments si élevé au-dessus des mœurs et des lois contemporaines, les païens en faisaient un crime à nos pères. Tertullien leur répond : « Quant au nom de frères que nous nous donnons, vous le décriez, parce que chez vous tous les titres de parenté ne sont que des expressions trompeuses d'attachement. Nous sommes aussi vos frères, par le droit de la nature, notre commune mère, bien que vous soyez à peine des hommes, puisque vous êtes de mauvais frères. Mais combien avons-nous plus de raison de nous regarder comme tels, nous qui avons tous un même père, qui est Dieu; qui sommes éclairés par le même esprit de sainteté, enfantés à la même vérité, après être sortis du sein d'une commune ignorance? Vous croyez peut-être que nous ne sommes pas frères dans le sens réel de ce mot, parce que le théâtre ne retentit point de notre dévouement fraternel, ou parce que nous ne sommes frères que par la communication de nos biens de famille qui, parmi vous, anéantissent presque les liens de la

[1] Dilectissima mihi in Domino conserva... Conserva carissima. *Tertull. ad Uxor.* lib. I, c. 1 et 8. — *Voyez aussi* Mamachi, *de' Costumi de' primitivi christiani*, t. III, p. 12, n. 3.

fraternité. Pour nous, dont l'esprit et le cœur sont fondus ensemble, nous n'hésitons pas à nous communiquer nos biens : tout, dans notre société, est commun, hormis les femmes, tellement que nous sommes distingués des autres hommes par le seul point qui les unit[1].

Ce nom de frère et de sœur que les époux se donnaient mutuellement avait bien dans l'esprit des premiers chrétiens le sens noble et spiritualiste que nous lui donnons. « Notre loi, disaient-ils, nous oblige à chercher la mesure de la justice dans nous-mèmes et dans notre prochain. Ainsi, suivant l'âge, nous appelons les uns nos fils et nos filles; les autres nos frères et nos

[1] Sed et quod fratrum appellatione censemur, non alias, opinor, infamant, quam quod apud ipsos omne sanguinis nomen de affectione simulatum est. Fratres autem vestri sumus jure naturæ, matris unius, etsi vos parum homines, quia mali fratres. At quanto dignius fratres et dicuntur et habentur, qui unum Patrem Deum agnoverunt, qui unum spiritum biberunt sanctitatis, qui de uno utero ignorantiæ ejusdem ad unam lucem expaverunt veritatis? Sed eo fortasse minus legitimi existimamur, quia nulla de nostra fraternitate tragœdia exclamat, vel quia ex substantia familiari fratres sumus, quæ penes vos fere dirimit fraternitatem. Itaque qui animo animaque miscemur, nihil de rei communicatione dubitamus. Omnia indiscreta sunt apud nos, præter uxores. In isto solo consortium solvimus, in quo solo cæteri homines consortium exercent, qui non solum amicorum matrimonia usurpant, sed et sua amicis patientissime subministrant. *Tertull. Apol.* c. 39.

sœurs ; et les vieillards nous les appelons respectueusement des noms de pères et de mères. Or, ceux que nous appelons des noms de frères et de sœurs et des autres noms de parenté, nous avons le plus grand soin de conserver leurs corps exempts de toute profanation et de toute souillure[1]. »

Tandis que les fastueux monuments des païens portent gravés sur leurs tables de marbre le despotisme de l'homme et l'oppression de la femme, les humbles inscriptions de nos catacombes révèlent à chaque pas cette touchante égalité entre les époux, c'est-à-dire la délivrance de l'être faible et la restauration de la famille[2].

La charité divine, qui faisait des époux un cœur et une âme dans le Seigneur, se répandait sur tout le commerce de la vie ; le foyer domestique était un ciel anticipé. Mais là ne se bornait pas son influence : éclairée comme la foi qui mesure le temps

[1] Nobis sancita lex est, ut justitiæ mensuram ex nobis et ex proximis nostris dijudicemus. Hinc pro ætate alios filios et filias novimus, alios fratres et sorores habemus, ac seniores patrum et matrum loco colimus. Quos igitur fratres et sorores, cæterisque cognationis nominibus appellamus, maximæ nobis curæ est, ut intaminata et incorrupta eorum corpora permaneant. *Arnob. Legat. pro Christ.* c. 32.

[2] On peut voir quelques-unes de ces inscriptions dans Mamachi, *Origines et Antiquitates Christianæ,* t. III, p. 398, n. 5.

et plonge dans l'éternité, cette charité s'élevait bien au-dessus de l'amour naturel. En agrandissant le cœur, elle lui donnait cette force magnanime que nous sommes forcés d'admirer, mais, hélas! que nous n'imitons plus. Avant toutes choses, l'époux, fidèle au premier devoir du mariage, cherchait le bonheur éternel de son épouse. L'union passagère du temps ne suffisait ni à son cœur ni à sa foi. Voyez comme le grand caractère de l'homme, ennobli par le christianisme, se déploie tout entier! bientôt il va s'élever jusqu'au sublime.

L'édit de persécution est lancé; affiché aux murs de Rome, les *tabellaires* ou messagers du prince le portent aux gouverneurs des provinces qui le publient dans tout l'Empire. A l'approche du combat et de la mort, la charité mutuelle des victimes prend de nouvelles ardeurs; les liens de l'affection conjugale en particulier se resserrent; l'époux tremble, mais ce n'est ni pour sa vie ni pour sa liberté; c'est pour la constance de celle dont il est l'appui et dont le bonheur lui est aussi cher que le sien. Il ne cesse de l'encourager et de l'exhorter. Si Dieu lui en a donné le talent, il compose des ouvrages pour assurer sa persévérance, non-seulement au milieu des supplices, mais encore parmi les séductions plus dangereuses encore pour sa faiblesse. De cette charité incompréhensible aux païens d'autrefois, et, il faut le dire, à la

plupart des hommes d'aujourd'hui, Tertullien nous offre un mémorable exemple. Au milieu de la lutte incessante qu'il soutient contre le paganisme et l'hérésie, l'éloquent apologiste n'oublie pas le salut de l'épouse confiée à sa garde. Il adresse à sa *compagne chérie dans le Seigneur*[1], un ouvrage célèbre pour affermir sa foi et lui représenter le danger qu'elle courrait de la perdre, si, après la mort de son époux, elle venait à unir son sort à celui d'un mari païen.

Le jour du martyre arrivait. Loin de s'abandonner à une douleur inutile et en quelque sorte injurieuse à sa foi, l'époux chrétien s'empressait de soutenir par sa fermeté et par ses paroles l'épouse bien-aimée qu'il voyait marcher à la gloire. L'amour chrétien, plus fort que les sentiments de la nature, lui dictait une conduite dont le sublime courage ne peut s'expliquer que par la foi vive à cette bienheureuse patrie, dans laquelle devait se continuer, pour ne jamais finir, leur douce et sainte union. Clément d'Alexandrie, cité par Eusèbe, nous a conservé un illustre exemple de cette charité divinement intelligente des époux chrétiens. « L'épouse de saint Pierre, écrit le savant docteur, venait de confesser généreusement la foi. Le prince des apôtres la trouve sur son passage

[1] Dilectissima mihi in Domino conserva. *Loc. cit.*

comme elle marchait au supplice. A ce spectacle, son cœur éprouve une sainte joie; il rend grâces à Dieu en voyant celle qui lui avait été donnée pour compagne et pour sœur, sur le point d'entrer dans la céleste Jérusalem, où elle attendrait son époux et son frère. Il l'appelle par son nom; et, la consolant avec douceur, il lui dit : « Femme, souvenez-vous du Seigneur[1]. »

Tels étaient, ajoute l'historien après avoir rapporté ce fait mémorable, les mariages chrétiens aux jours de l'Église naissante; telle la charité parfaite qui unissait les époux.

Non moins active était la sollicitude des épouses chrétiennes pour procurer le salut de leurs maris encore païens. Bonnes, douces, affables, chastes, modestes, soumises, prévenantes, actives, courageuses, les femmes chrétiennes, qui furent les premières aux catacombes et qui sont encore les dernières au pied des autels, s'acquittaient avec un zèle admirable de leur premier devoir, le salut de leurs époux. Immuable comme la charité qui en est le principe, ce zèle ne se ralentissait jamais. Saint Justin martyr, dans sa seconde Apologie, résumant l'histoire de ces épouses, si dignes de ce glorieux nom, en cite une, entre mille, qui, née dans le paga-

[1] Euseb. *Hist. eccl.* c. 30, p. 109, edit. Taur.

nisme, avait mené la vie alors ordinaire aux femmes païennes. Régénérée en Jésus-Christ, le premier besoin de son cœur fut de faire partager son bonheur à son mari. Prières, larmes, conseils, sacrifices de tout genre, rien ne fut omis; mais tout devint inutile. L'accusation capitale de christianisme, la spoliation de ses biens, la prison, les tortures, et enfin la mort furent la récompense de sa charité. Jusqu'au dernier soupir elle ne cessa d'aimer et de prier, et son sang fut offert pour le salut de celui qui, en devenant son accusateur et son bourreau, n'avait pas cessé d'être son époux [1].

Cette charité conjugale qui se montrait dans le martyre héroïque et sublime, se manifestait dans le détail de la vie avec moins d'éclat sans doute, quoique peut-être avec un mérite égal, sinon supérieur. Enfants d'Adam, nos pères n'étaient

[1] Mulier quædam cum viro degebat intemperanti, intemperans et ipsa prius; sed postquam Christi doctrinam cognovit, ipsa ad meliorem frugem se recepit, ac viro ut similiter sese colligeret persuadere conata est, christianam illi doctrinam exponens, et futura his qui libidinose ac præter rectam rationem vixerint, in æterno igne supplicia denuntians : verum ille in iisdem flagitiis permanens... Tum præclarus et bonus ille vir, cum gaudere deberet, quod quæ olim uxor cum servis et mercenariis in vinum atque omnium vitiorum genus effusa licenter perpetrabat, ab his jam faciendis deterrita fuisset, ac ipsum etiam ab iisdem flagitiis deterrere studeret, accusat quod esset christiana, etc. *Apol.* II, n. 2.

pas des anges. Ils avaient les imperfections inséparables de la nature humaine; mais s'il est un spectacle digne d'admiration, c'est de voir la charité et la douceur angélique avec lesquelles ils les supportaient mutuellement. Saint Clément, pape et martyr, témoin de cette merveille qui réjouit le cœur de Dieu bien plus que la magnificence du firmament[1], s'exprime en ces termes dans sa Lettre aux Corinthiens, devenus victimes d'une division momentanée : « Quels étrangers venus en foule au milieu de vous ne se sentaient frappés de votre foi vive ornée de toutes les vertus? Qui n'admirait votre piété en Jésus-Christ si pleine de douceur et de modestie? qui ne faisait l'éloge de votre généreuse hospitalité? qui n'aimait à publier la sagesse, la modération, la prudence qui vous rendaient si heureux? Vous agissiez en toutes choses sans acception de personnes, et vous marchiez à grands pas dans la carrière de la loi de Dieu, sous le gouvernement paisible de vos pasteurs; vous rendiez l'honneur convenable à vos anciens; vous donniez aux jeunes gens l'exemple de l'honnêteté et de la modestie; vous avertissiez les femmes de

[1] In tribus placitum est spiritui meo, quæ sunt probata coram Deo et hominibus : concordia fratrum, et amor proximorum, et vir et mulier bene sibi consentientes. *Eccli.* xxv, 1, 2.

s'attacher à leurs époux comme elles le doivent, de bénir leur dépendance dans l'humilité et la simplicité de leur cœur, de s'appliquer à la conduite de leur maison dans la retraite et la réserve, d'ennoblir toutes leurs œuvres par la pureté et la sainteté de leurs intentions. Humbles et sans aucune présomption ; plus enclins à obéir qu'à commander, à donner qu'à recevoir ; contents du viatique du Seigneur pour ce monde que vous regardiez comme un lieu de passage, vous alliez sans détour à votre patrie, la croix du Seigneur toujours sous les yeux et les oreilles du cœur incessamment ouvertes à sa parole. Ainsi jouissiez-vous des bénédictions de la douceur et de la paix.

» Vous aviez une faim et une soif insatiable de la justice ; et comblés de la plénitude du Saint-Esprit, la surabondance de vos biens se répandait au loin sur tout le monde. Dans la joie d'une bonne conscience, dans l'ardeur d'un zèle charitable et d'une tendre confiance, vous éleviez vos mains vers le Tout-Puissant à qui vous n'aviez à demander que le pardon des fautes de fragilité. Jour et nuit votre sollicitude veillait pour le salut de tous les frères, demandant à Dieu qu'il ne pérît aucun de ceux qu'il a donnés à son fils ; vous conversiez dans la sérénité et l'innocence sans malignité et sans ressentiment : l'ombre même

de la division vous était en horreur. Si quelqu'un péchait, vous pleuriez sa chute, estimant que les défauts d'autrui étaient les vôtres. Toujours disposés à faire le bien, jamais vous ne vous repentiez de l'avoir fait : votre vie, ornée du vénérable cortége de toutes les vertus, s'écoulait dans la crainte de Dieu. Ses commandements divins étaient gravés sur les tables de votre cœur[1]. »

[1] Quis enim apud vos diversatus, virtute omni plenam, firmamque fidem vestram non probaret? modestam ac decentem in Christo pietatem non est admiratus? magnificentiam hospitalitatis vestræ non prædicavit? perfectam stabilemque cognitionem non judicavit beatam? Nam sine personarum acceptione cuncta faciebatis, et in Dei legitimis ambulabatis; subditi præpositis vestris, et honorem debitum senioribus vestris tribuentes; juvenibus ut moderata et honesta cogitarent mandabatis; mulieribus denuntiabatis ut in inculpata et honesta et casta conscientia peragerent omnia, diligerent pro officio maritos suos; atque in obedientiæ regula constitutæ, res domesticas honorate administrarent docebatis, omninoque modeste se gererent. Omnes autem humili animo eratis, nullatenus superbientes, magis subjecti quam subjicientes, dantes potius quam accipientes; Dei viatico contenti, et accurate attendentes sermonibus ejus, dilatati eratis in visceribus, et passiones illius præ oculis vestris erant. Sic pax alta et præclara omnibus dabatur, insatiabile benefaciendi desiderium et plena Spiritus sancti super omnes effusio erat; atque refecti sanctæ voluntatis, bona alacritate cum pia confidentia extendebatis manus vestras ad omnipotentem Deum; supplicantes illi, ut propitius esset, si quid inviti peccassetis. Vobis per diem ac noctem sollicitudo erat pro universa fraternitate, ut cum misericordia et conscientia



Les Pères de l'Église sont unanimes à célébrer l'union parfaite qui régnait au foyer domestique dans les beaux jours du christianisme naissant. Il n'est pas jusqu'aux inscriptions gravées sur les tombeaux qui ne témoignent de la sainteté, de la vivacité et de la constance de la charité conjugale. « On voit partout, dit le célèbre père Mamachi, que le mariage chrétien était bien moins l'union des corps que la chaste alliance des âmes [1]. » Les païens eux-mêmes ne cessaient de se récrier à la vue d'un spectacle si nouveau pour eux. « Voyez, disaient-ils, comme ils s'aiment, et comme ils sont prêts à mourir les uns pour les autres [2] ! »

Quel était le secret de cette charité qui, consumant toutes les passions terrestres, rendait nos pères semblables aux anges? Saint Clément vient

salvaretur numerus electorum Dei. Sinceri et simplices eratis, atque injuriæ immemores, invicem. Omnis seditio, et omnis scissura vobis abominationi erat : de proximorum delictis lugebatis; eorum defectus, vestros judicabatis; omnis bonæ operationis non pœnitebat vos, sed parati eratis ad omne opus bonum Veneranda et virtutum omnium refecta conversatione ornati, cuncta in timore ejus peragebatis. Mandata Domini scripta erant in cordis vestri tabulis. *S. Clem. ad Corinth. Epist. I*, n. 1 et 2. — Id. *S. Ignat. ad Polycarp.* n. 5. — *Clem. Alexand. Stromat.* lib. IV, p. 524.

[1] De' Costumi, etc. t. III, p. 13.

[2] Vide, inquiunt, ut invicem se diligant... et ut pro alterutro mori sint parati. *Tertull. Apol.* c. 39.

de nous le dire : La foi. Les divins préceptes de la législation évangélique étaient gravés dans le cœur de ces heureux chrétiens plus fortement que les lois de Moyse sur les tables de pierre du Sinaï, ou que le Code des décemvirs sur les tables d'airain du Capitole. Donnez-moi un peuple qui prête son cœur à la même inscription, et vous verrez la même merveille. Cependant la foi et la charité ont besoin d'aliment ; la vie surnaturelle, dont elles sont le principe, s'éteindrait bientôt sous l'empire des sens, si elle n'était sans cesse renouvelée par une respiration divine. Cette respiration salutaire, cet aliment de la vie chrétienne, c'est la prière et la communion. Nul exercice n'était plus fréquent chez nos illustres aïeux que la prière : le jour et même la nuit, ils entretenaient avec Dieu ce commerce tout à la fois si noble, si nécessaire et si doux [1]. Leur divin modèle était toujours sous leurs yeux, parce qu'il était toujours dans leurs pensées. Prédicateur éloquent de toutes les vertus, parce qu'elle est le symbole de tous les dévouements, la croix ornait invariablement le foyer domestique. Pendant les persécutions, maîtres seulement de leurs souterrains, ils l'avaient gravée dans les catacombes, sur les verres, sur les

[1] S. Jérôme, *ad Lætam*; Pline le Jeune, *Lettre à Trajan*; S. Justin, *Apologies*, etc. etc.

vases, sur tous les objets à leur usage[1]. Leur front, leurs yeux, leurs lèvres, tous leurs sens étaient incessamment marqués de ce signe protecteur de la faiblesse et moniteur de la vertu[2].

Libres enfin de le produire au grand jour, le signe vainqueur de l'enfer et réparateur de l'humanité brilla partout. De quelque côté que vous portiez vos regards dans ce monde vraiment chrétien, vous rencontriez la croix : dans les maisons, au forum, dans les déserts, sur les chemins, sur les montagnes, dans les forêts, sur les collines, sur mer, sur les vaisseaux, dans les îles, dans les lits, sur les vêtements, sur les meubles, sur les tables, sur les vases d'or et d'argent, sur les pierres précieuses, sur les peintures des appartements ; au cou des empereurs et des sujets, des hommes et des femmes, des vierges et des épouses, des esclaves et des hommes libres[3]. Quand

[1] Boldetti, *Osservazioni sopra i cimiteri*, etc. lib. 1.

[2] Ad omnem progressum atque promotum, ad omnem aditum et exitum, ad calceatum, ad lavacra, ad mensas, ad lumina, ad cubilia, ad sedilia, quacumque nos conversatio exercet, frontem crucis signaculo terimus. *Tertull. de Coron.* n. 3.

[3] Nihil enim imperatoriam coronam sic exornat, ut crux universo mundo pretiosior : et quod omnes olim exhorrescebant, ejus nunc figura ita certatim exquiritur ab omnibus, ut ubique reperiatur, apud principes et subditos, apud mulieres et viros, apud virgines et nuptas, apud servos et liberos : nam illud omnes signum frequenter imprimunt in membro-

on médite un instant sur la nature, le nombre et la puissance divine des enseignements qui sortent de la croix, on ne peut qu'admirer la profonde philosophie du christianisme qui prenait soin de tenir ce livre ouvert jour et nuit à tous les regards. Et, il est aujourd'hui des hommes qui ont brisé la croix, qui frémissent à la vue de la croix, et qui se disent les amis et les régénérateurs de la société. Puissants législateurs que ces hommes-là!

Les époux, chargés de devoirs plus difficiles, étaient surtout assidus à la prière. « Qu'il est beau de les voir fréquenter ensemble la maison du Père céleste, source de bénédictions! Voyez comme ils en sortent : l'époux, plus respectable aux yeux de son épouse; la femme, plus aimable au cœur de son mari; car ce n'est pas la beauté extérieure, mais celle de l'âme, qui fait le charme

rum nobiliori parte, et in fronte seu in columna figuratum quotidie circumferunt. Hoc in sacra mensa, hoc in sacerdotum ordinationibus, hoc rursum cum corpore Christi in mystica cœna refulget. Hoc ubique celebratum videre est, in domibus, in foro, in desertis, in viis, in montibus, in saltibus, in collibus, in mari, in navibus, in insulis, in lectis, in vestimentis, in armis, in thalamis, in conviviis, in vasis argenteis et aureis, in margaritis, in parietum picturis... Adeo certatim donum hoc mirabile, ejusque ineffabilem gratiam omnes perquirunt. *D. Chrys. contra Judæos et Gentiles, quod Christus sit Deus*, t. I, p. 697, n. 9.



du sexe. La beauté n'est ni dans les ornements empruntés à l'art, ni dans la richesse ou l'élégance des parures ; mais dans la chasteté, dans la fidélité rigoureuse à ses devoirs, dans la crainte de Dieu jamais démentie. Beauté spirituelle qui ne craint ni le retour de l'âge, ni l'impression des maladies, ni les ravages du temps. Époux, épouses, appliquez-vous particulièrement à vous donner pour compagne cette beauté de l'âme[1]. »

Chaque jour aussi le Dieu de toutes les vertus visitait en personne le cœur de ses enfants. Plus vigilants que les Israélites qui recueillaient chaque matin avant le lever du soleil la manne tombée du ciel, les époux chrétiens prévenaient la lumière du jour pour se nourrir du pain des forts et boire le vin qui fait les vierges[2]. Ainsi, la prière faite en commun plusieurs fois le jour et même la nuit, l'Écriture sainte souvent lue et méditée, la réception quotidienne de la divine Eucharistie entretenaient, dans tous les membres de la famille, cette vie surnaturelle qui élève l'homme au niveau de l'ange et qui tira le monde ancien du tombeau.

[1] D. Chrys. *Homil. in Paraclyt.* t. III, p. 40.

[2] Eucharistiæ sacramentum, et in tempore victus, et omnibus mandatum a Domino, etiam antelucanis cœtibus, nec de aliorum manu quam præsidentium sumimus. *Tert. de Coron.* c. 3.

Qu'on ne croie pas, au reste, que les premiers chrétiens, contents de servir Dieu dans l'intérieur de leur famille, demeurassent étrangers aux devoirs de la société humaine. Loin de là; ils étaient partout, prenant part à toutes les affaires : jamais l'Empire n'eut des soldats plus vaillants ou des citoyens plus intègres : « Nous ne sommes que d'hier, disait Tertullien, et nous remplissons tout, vos cités, vos îles, vos citadelles, vos municipes, vos assemblées, vos camps, vos tribus, vos décuries, le palais impérial, le sénat, le forum; nous ne vous laissons que vos temples[1]. »—« Direz-vous encore que nous sommes inutiles à l'État? Comment? Mais nous habitons avec vous; même nourriture, même habillement, mêmes occupations, mêmes besoins; nous ne sommes ni des brachmanes, ni des gymnosophistes indiens qui habitions les forêts et nous isolions du commerce des hommes; nous n'oublions pas de payer le tribut de reconnaissance que nous devons au Dieu créateur et maître de toutes choses, et nous ne rejetons rien de ce qu'il a fait. Seulement, nous avons soin de n'en pas user avec excès et sans besoin. Nous ne nous passons pas plus que vous des

[1] Hesterni sumus, et vestra omnia implevimus, urbes, insulas, castella, municipia, conciliabula, castra ipsa, tribus, decurias, palatium, senatum, forum : sola vobis relinquimus templa. *Tert. Apol.* c. 38.

choses nécessaires à la vie ; comme vous, nous nous rendons au forum, aux boucheries, aux marchés, aux bains, aux foires publiques, dans les boutiques, dans les hôtelleries. Nous naviguons avec vous, nous portons les armes, nous cultivons la terre, nous commerçons, nous exerçons les mêmes professions, et pour votre usage. Je ne comprends pas comment nous pouvons être inutiles à l'État, quand nous ne vivons qu'avec vous et par vous... Quant aux contributions publiques, nous les payons exactement et sans fraude, et les impôts rendent grâces de ce qu'il y a des chrétiens au monde, parce que les chrétiens s'acquittent de ce devoir par principe de conscience et de piété, tandis que vous ne vous faites nul scrupule de faire tort au fisc par l'infidélité de vos déclarations[1]. »

[1] Sed alio quoque injuriarum titulo postulamur, et infructuosi in negotiis dicimur. Quo pacto? homines vobiscum degentes, ejusdem victus, habitus, instructus, ejusdem ad vitam necessitatis. Neque enim brachmanæ, aut Indorum gymnosophistæ sumus, sylvicolæ et exsules vitæ : meminimus gratiam debere nos Deo, Domino, Creatori : nullum fructum operum ejus repudiamus; plane temperamus, ne ultra modum, aut perperam utamur. Itaque non sine foro, non sine macello, non sine balneis, tabernis, officinis, stabulis, nundinis vestris, cæterisque commerciis cohabitamus hoc sæculum : navigamus et nos vobiscum, et vobiscum militamus, et rusticamur, et mercamur : proinde miscemur artes, operas nostras publicamus usui vestro : quomodo infructuosi videa-

mur negotiis vestris, cum quibus et de quibus vivimus, non scio... Vectigalia gratias christianis agent ex fide dependentibus debitum, qua alieno fraudando abstinemus : ut si ineatur quantum vectigalibus pereat fraude et mendacio vestrarum professionum, facile ratio haberi possit, unius speciei querela compensata pro commodo cæterarum rationum. *Apol.* c. 42, 43.



CHAPITRE IX.

Éducation des enfants.

L'amour, déjà si vif et si saint, qui, en élevant les affections domestiques au-dessus des sens, faisait le bonheur des époux, le devenait encore davantage, s'il est possible, à la naissance des enfants. Présent du ciel, dépôt sacré, frère des anges, fils de Dieu, cohéritier de Jésus-Christ, temple animé de l'Esprit saint; tel était le nouveau-né aux yeux des disciples de l'Évangile. Entre le père païen qui envoyait froidement jeter son enfant dans la rue comme une immondice, et le père chrétien qui, découvrant doucement la poitrine de son fils endormi, la baisait avec respect comme le sanctuaire vivant de l'auguste Trinité, quel immense intervalle !!! [1]. Tandis que l'enfant auquel ils avaient permis de vivre n'était regardé, par les païens, que comme un petit de l'espèce humaine dont il fallait avant tout développer la force physique, afin de mettre ce jeune tigre en état de déchirer ses rivaux, les chrétiens veillaient avec une

[1] Le saint martyr Leonide, pere du grand Origène.

sollicitude inouïe sur la vie physique et sur la vie morale du jeune candidat du ciel. La crainte religieuse de priver cet ange de la vie éternelle en le privant du baptême, ne bannissait pas seulement les criminelles manœuvres si ordinaires aux païens pour tuer l'enfant avant même qu'il eût franchi le seuil de la vie ; elle dictait encore à la mère chrétienne les plus sévères précautions, et prévenait toute imprudence capable de compromettre la frêle existence dont elle était responsable [1].

[1] Cædem quomodo perpetrare possimus, qui eam ne spectandam quidem ducimus, ne scelus et piaculum nobis impingamus? Et qui mulieres illas quæ medicamentis ad abortum utuntur, homicidas esse et rationem hujus abortus Deo reddituras dicimus, quomodo hominem occideremus? Non enim ejusdem est fœtum etiam in utero animal esse, ac ideo curæ esse existimare, et editum in lucem occidere; ac infantem non exponere; quia parricidæ sunt qui exponunt, rursus autem nutritum et educatum interficere. Sed semper in omnibus iidem et æquales sumus, rationi servientes, non ei imperantes. *Athenag. Legat. pro Christ.* c. 35.

Qui autem matrimonio juncti sunt, iis scopus est et institutum, liberorum susceptio ; finis autem, ut boni sint liberi : quemadmodum agricolæ seminis quidem dejectionis causa est, quod nutrimenti habendi curam gerat; agriculturæ autem finis est, fructuum perceptio. Multo autem melior est agricola, qui terram colit animatam : ille enim alimentum ad tempus expetens; hic vero, ut universum permaneat curam gerens, agricolæ officio fungitur ; et ille quidem propter se, hic vero propter Deum plantat ac seminat... Secundum na-

Fidèles au devoir imposé par la nature et la religion, les mères, quelle que fût d'ailleurs leur condition ou la difficulté des circonstances, nourrissaient elles-mêmes leurs enfants, afin qu'ils reçussent, avec le lait maternel, la sève vivifiante du christianisme. Entre un grand nombre de faits et de témoignages[1], nous nous contenterons de citer l'exemple de sainte Perpétue. « Le septième jour de mars, disent les Actes de son martyre, on arrêta à Carthage, par l'ordre de l'empereur Sévère, quelques jeunes catéchumènes : Révocat et Félicité, tous deux de condition servile; Saturnin et Sécundule; enfin Vibia-Perpétue, âgée de vingt-deux ans, d'une famille considérable dans la ville, et mariée à un homme de condition. » Écoutons parler elle-même la jeune et noble martyre : « On nous conduisit en prison;

turam nobis vita processerit universa, si et ab initio cupiditates contineamus, et hominum genus, quod ex divina Providentia nascitur, improbis et malitiosis non tollamus artibus : eæ enim, ut fornicationem celent, exitialia medicamenta adhibentes, quæ prorsus in perniciem ducunt, simul cum fœtu omnem humanitatem perdunt. *Clement. Alexand. Pædag.* lib. II, c. 10.

... Pueros etiam recens natos exponere hominum improborum esse didicimus... Metuimus ne quis ex iis qui exponuntur non susceptus intereat, et homicidæ simus. *S. Justin. Apol. I*, c. 27-29.

[1] S. Amb. *in Abraham*, lib. I, c. 7.

l'horreur et l'obscurité du cachot me saisirent d'abord, car je ne savais ce que c'était que ces sortes de lieux. Oh! que ce jour-là me parut long! quelle horrible chaleur! On y étouffait, tant on y était pressé, outre qu'il nous fallait à tous moments essuyer l'insolence des soldats qui nous gardaient. Enfin, ce qui me causait une peine extrême, c'est que je n'avais pas mon enfant. Cependant Tertius et Pomponius, deux charitables diacres, obtinrent, à force d'argent, que l'on nous mît dans un lieu où nous fussions plus au large. Chacun songeait à ce qui le regardait. Pour moi, je me mis à allaiter mon enfant qu'on m'avait apporté, et qui était déjà tout languissant, pour avoir été longtemps sans prendre de nourriture. Toute mon inquiétude était pour lui. Je ne laissais pas toutefois de consoler ma mère et mon frère, mais surtout je les conjurais d'avoir soin de mon enfant. J'étais sensiblement touchée de les voir si fort affligés pour l'amour de moi. Je ressentis ces peines durant plusieurs jours; mais, ayant obtenu qu'on me laisserait mon enfant, je commençai bientôt à ne les plus ressentir; je me trouvai toute consolée, et la prison me devint un séjour agréable; j'aimais autant à y demeurer qu'ailleurs[1]. »

[1] Act. Sincer. apud *Ruinart*, t. I, p. 210 et sqq.

Anges gardiens de la vie physique de l'enfant, les pères et mères l'étaient surtout de sa vie morale. Éclairée par la foi, leur tendresse en devenait plus ingénieuse et plus constante. La prunelle de leurs yeux ne leur était pas plus précieuse que l'innocence du petit ange confié à leurs soins; les genoux maternels étaient sa première école, et les exemples du foyer domestique ses premiers maîtres. C'est dans une atmosphère de foi, de charité et de vertus héroïques que grandissait le fils de l'éternité, et peut-être le futur martyr : de tels commencements font pressentir la nature de l'éducation tout entière. Au lieu que les païens s'occupaient, avant tout, du développement physique de l'enfant, les parents chrétiens faisaient de son éducation morale le premier de leurs soins. Nager, lutter, tirer de l'arc, lancer le javelot, monter à cheval, supporter la fatigue, acquérir de l'adresse et de l'agilité, lire des fables ridicules et obscènes, s'appliquer aux arts d'agrément, étudier des sciences toutes relatives aux intérêts matériels et aux plaisirs des sens, telle était chez les païens l'éducation des deux sexes. S'il devait en être ainsi sous l'empire de la chair, le contraire devait avoir lieu chez les chrétiens, dirigés par une religion qui venait rétablir l'ordre en rendant à l'âme son sceptre usurpé.

A l'appui de cette observation, l'histoire nous dit, en effet, que chez nos pères l'éducation était morale avant tout. Voici quelques-unes des maximes qui lui servaient de base. Et d'abord, elle était le premier but qu'ils se proposaient en se mariant. « Ou nous n'entrons pas dans l'état du mariage, ou si nous y entrons, c'est uniquement pour nous dévouer à l'éducation de nos enfants; nous ne vivons que pour eux et pour leur enseigner la sainte doctrine[1]. » Ensuite, tout ce qui pouvait faire prédominer la vie des sens et préjudicier à la vie morale, était soigneusement écarté. « Songez, disaient aux parents les maîtres du christianisme, songez aux devoirs sacrés que vous impose le précieux dépôt qui vous est confié; écoutez de quelle manière doit être élevée une âme destinée à être le temple de Dieu, parce que les prémices de toutes choses sont dues spécialement au Seigneur. Les premières paroles, les premières pensées de l'enfant doivent être consacrées à la piété. La joie d'une mère chrétienne sera d'entendre son enfant prononcer, d'une voix faible et d'une langue bégayante, le doux nom de Jésus-Christ; les sons encore mal articulés de cette

[1] S. Just. *Apol. I*, c. 27-29. Clem. Alexand. *Pædag.* lib. II, c. 4. Athenag. *Legat. pro Christ.* c. 33.

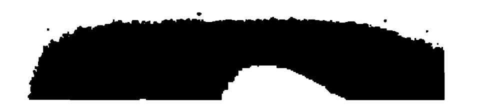
langue délicate s'essayer par de pieux cantiques. Dès qu'il sera possible d'exercer la mémoire de votre enfant, faites-lui apprendre les Psaumes; que l'Évangile, les écrits des Apôtres deviennent le trésor de son cœur; que chaque jour votre fille vous en récite quelques passages, qui seront comme un bouquet de fleurs cueillies dans les saintes Écritures, et qu'elle vous offrira chaque matin; que ce soient là ses premiers joyaux et sa parure la plus chérie, les jeux habituels qui l'occupent au moment où elle s'endort et à celui où elle se réveille[1]. »

Que ces préceptes sont sages! et quelles âmes fortes ils devaient former! Hélas! les temps sont bien changés, mais les mœurs aussi. De nos jours,

[1] Sic erudienda est anima, quæ futura est templum Dei. Nihil aliud discat audire, nihil loqui, nisi quod ad timorem Dei pertinet. Turpia verba non intelligat, cantica mundi ignoret. Adhuc tenera lingua psalmis dulcibus imbuatur. Ipsa nomina per quæ consuevit paulatim verba contexere, non sint fortuita; sed certa et coacervata de industria, Prophetarum videlicet atque Apostolorum, et omnis ab Adam patriarcharum series, de Matthæo Lucaque descendat : ut dum aliud agit, futuræ memoriæ præparetur... Reddat tibi pensum quotidie de scripturarum floribus carptum... Pro gemmis et serico divinos codices amet, in quibus non auri et pellis Babylonicæ vermiculata pictura, sed ad fidem placeat emendata et erudita distinctio. *D. Hieron. ad Lætam, Epist. LVII*, t. IV, p. 591.

on se hâte de charger l'imagination et la mémoire des enfants d'une foule de connaissances vaines et quelquefois dangereuses; souvent même on les épuise par des études prématurées; et, tandis qu'on leur enseigne avec tant de soin les absurdes mensonges de la mythologie, on voit des parents *chrétiens* qui leur laissent ignorer les principes de la religion, de cette science divine sans laquelle toute la sagesse humaine n'est qu'erreur et vanité!

« Gardez votre enfant, continuaient les maîtres de l'éducation, de toutes ces lectures qui introduisent au sein du christianisme un langage tout païen. Que peut-il y avoir de commun entre les chants profanes du paganisme et les chastes accords de la lyre des Prophètes? Comment allier Horace avec David, Virgile avec les saints évangélistes? On aurait beau vouloir se sauver par l'intention, c'est toujours un scandale de voir la vierge de Jésus-Christ, une âme chrétienne, dans un lieu consacré aux idoles; il ne nous est pas permis de boire en même temps le calice de Jésus-Christ et le calice des démons. Gardez-vous même de cette maxime, qu'il est bon d'apprendre de bonne heure à la jeunesse certaines choses qu'elle ne manquera pas de connaître dans la suite. Il est bien plus sûr, pour se contenir, d'ignorer ces choses dont la connaissance nous



porterait à les rechercher. L'ignorance est la meilleure garantie de l'innocence[1]. »

Qu'on ne dise pas qu'il s'agit ici de l'éducation d'une jeune fille ; les préceptes dictés par les Pères étaient les mêmes pour les enfants de l'un et de l'autre sexe : « Gardez-vous, disaient-ils, de regarder comme superflue l'étude de nos saintes Écritures : c'est ce livre divin qui apprendra à vos enfants à honorer leur père et leur mère : vous y gagnerez autant qu'eux-mêmes. Ne dites point que cela n'est bon que

[1] Discat primo Psalterium, his se canticis avocet; et in Proverbiis Salomonis erudiatur ad vitam. In Ecclesiaste consuescat quæ mundi sunt calcare. In Job virtutis et patientiæ exempla sectetur. Ad Evangelia transeat, nunquam ea positura de manibus. Apostolorum Acta et Epistolas, tota cordis imbibat voluntate... Cypriani opuscula semper in manu teneat. Athanasii epistolas et Hilarii libros inoffenso decurrat pede. *D. Hyeron. ad Lætam, Epist. LVII*, t. IV, p. 596.

Nec tibi diserta multum velis videri, aut lyricis festiva carminibus, metro ludere. Quæ enim communicatio luci ad tenebras? Qui consensus Christo cum Belial? Quid facit cum Psalterio Horatius? cum Evangeliis Maro? cum Apostolo Cicero? Nonne scandalizatur frater, si te viderit in idolio recumbentem? et licet omnia munda mundis, et nihil rejiciendum, quod cum gratiarum actione percipitur; tamen simul bibere non debemus calicem Christi, et calicem dæmoniorum. Referam tibi meæ infelicitatis historiam. — Le saint raconte le châtiment divin qu'il a reçu pour avoir trop aimé les livres païens. *Ad Eustoch. Epist. XVIII, de Custodia Virginitatis*, t. IV, p. 42. — *Ad Gaudent. id.* p. 796.

pour les personnes séparées du monde. Certes, je ne prétends pas faire de vous des solitaires; votre fils le deviendrait qu'il n'aurait rien à perdre; mais non, il suffit qu'il soit chrétien. Il est destiné à vivre au milieu du monde; c'est dans nos livres saints qu'il apprendra sa règle de conduite. Mais pour cela il faut qu'il s'en pénètre dès ses jeunes années [1]. »

Ce qui suit semble avoir été dicté pour notre époque, tant il y a d'à-propos dans le blâme énergique infligé par nos maîtres à l'éducation païenne qui tue l'Europe moderne.

« Le premier âge, s'écrient-ils, est celui de l'ignorance, et ce qui la rend plus profonde et plus dangereuse, est l'usage où l'on est de lui donner pour ses premiers livres les histoires de ces héros antiques qu'on lui apprend à admirer, bien qu'ils fussent adonnés à toutes leurs passions. Vos enfants ont donc besoin d'avoir le contre-poison. Étrange inconséquence! on leur donne des maîtres dans les sciences humaines; rien n'est négligé pour orner leur esprit, et l'on ne s'occupe pas de former leur cœur par la connaissance de la religion! Aussi recueillons-nous les fruits toujours précoces d'une semblable éducation, qui ne peuple la société que d'hommes

[1] D. Chrysost. *Homil.* XXI *in Epist. ad Ephes.*

emportés, sans frein et sans mœurs, accoutumés qu'ils sont à se traîner dans la fange du vice.

» Ainsi, je ne veux pas qu'on donne aux enfants pour premières leçons les fables de la mythologie. Imprimez dans ces jeunes cœurs la crainte des jugements de Dieu; qu'elle y jette de profondes racines. Aussi durable que la vie, parce qu'elle aura été reçue dès le commencement, cette crainte salutaire sera un frein qui comprimera tous les mouvements désordonnés, et composera le langage. Il n'y a plus alors ni fougue de jeunesse, ni séductions de fortune, ni disgrâces qui puissent détourner de la voie droite, quand on s'y est fixé par des principes fermes et capables de résister à toutes les tentations[1]. »

Prendre pour livres *classiques* les auteurs sacrés, pénétrer profondément l'esprit et le cœur des enfants des vérités chrétiennes, ne permettre la lecture des auteurs profanes que dans un âge plus avancé et avec des précautions si bien calculées que ce ferment étranger fût impuissant à gâter la masse : telle était donc la théorie d'enseignement suivie par nos pères. Sur ce sujet fondamental, écoutons encore un de leurs maîtres. « Commencez, dit S. Chrysostôme, par imprimer dans l'âme de votre enfant les principes de la véri-

[1] Ibidem, *et Homil.* II *in II Thessal.*

table sagesse; vous ne gagnerez jamais autant à lui apprendre les sciences profanes qui le mèneront à la fortune, qu'à lui apprendre la science qui la lui fera mépriser. Soyez moins envieux de le former à l'art de bien parler qu'à celui de bien vivre. Réglez ses actions plus que ses paroles; c'est par les œuvres que nous arrivons à la source de tous les biens, au royaume du ciel. Non pas que je réprouve les sciences de la terre, mais je ne veux pas que l'on en fasse la plus importante affaire de la vie. Plus votre fils y excellera, et plus il aura besoin de la science de la religion. Il faut au navire en pleine mer un plus habile pilote qu'à celui qui est dans le port. Cette nécessité est plus grande encore si vous le destinez à quelque emploi brillant, à la cour du prince, par exemple, séjour de l'orgueil et de l'ambition; il ne manquera pas de trouver sur sa route des philosophes sacrifiant tout à une gloire mondaine, prenant une vaine enflure pour de la grandeur; hommes déjà corrompus ou qui ne demandent qu'à l'être. Contre tant d'écueils, ménagez-lui d'avance des secours puisés à l'école de la véritable sagesse; ils lui profiteront, tant pour se gouverner lui-même que pour ramener les autres au devoir. En élevant ainsi vos enfants, vous les exercez à résister à tout sans être surpris de rien; vous développez dans leur

âme l'image auguste du Créateur, en les rendant comme lui, bons, patients, miséricordieux, bienfaisants, élevés au-dessus de toutes les choses de la terre[1]. »

Tranchant nettement la différence qui doit exister entre la famille chrétienne et la famille païenne, entre l'éducation sensualiste qui ne peut former que des tyrans et des esclaves, et l'éducation morale qui fait les citoyens vertueux et des hommes libres, un de ces sublimes législateurs s'exprime ainsi : « Ce que j'entends par le devoir de l'éducation à donner aux enfants, ce n'est pas seulement de les empêcher de mourir de faim. Pour cela il ne faut ni livres, ni codes ; la nature le crie assez haut. Je parle du soin de former leur cœur à la vertu et à la piété, devoir sacré auquel on ne peut manquer sans se rendre coupable d'une sorte de parricide. L'obligation est ici commune entre les pè-

[1] D. Chrysost. *Homil.* XXI *in Epist. ad Eph.* — S. Basile, dans son ouvrage *de Legendis libris Gentilium*, est encore plus formel et plus précis que S. Chrysostôme. Il veut que les jeunes gens prennent pour point de départ les principes chrétiens, afin de juger les paroles et les maximes des païens ; ce qui suppose évidemment une grande connaissance de la religion, antérieurement acquise. Il ajoute que la lecture des auteurs profanes ne doit être à l'âme chrétienne que comme la feuille à l'arbre, une chose d'agrément. *Basil.* t. I, p. 245, n. 2.

res et les mères. On voit des pères n'épargner rien pour donner à leurs enfants des maîtres d'agrément, et servir leurs caprices pour leur assurer de riches héritages; qu'ils soient chrétiens, qu'ils pratiquent la piété, peu leur importe! Criminel aveuglement! c'est à cette brutale indifférence qu'il faut rapporter tous les désordres dont gémit la société. Vous avez beau leur procurer de grands biens; s'ils manquent d'esprit de conduite, ils ne les garderont pas longtemps. Vos enfants seront toujours assez riches, s'ils tiennent de vous une éducation saine, propre à régler leurs mœurs. Appliquez-vous donc, non pas à les rendre opulents, mais religieux, maîtres de leurs passions et riches en vertus. Accoutumez-les à ne pas se créer des besoins imaginaires, à estimer les biens de ce monde ce qu'ils valent[1]. »

[1] Educationem enim innuit non hanc simplicem, quam vulgus censet, dum fame confectos liberos non negligimus : hoc enim ne ipsa quidem naturæ necessitas unquam omitti permittit. Quo fit ut neque mandatis hac de causa sit opus et legibus, ut suam prolem educent. Sed justitiæ curam, educationem cum pietate hoc loco intelligit : quod alioquin eæ, quæ hoc pacto non educant, parricidæ potius sint, quam matres. Hoc non ad mulieres tantum a me dictum est, sed etiam ad viros; siquidem multi patres, ut bonus equus filio obveniret, et ut ædes magnificæ, ut prædium magni pretii cuncta faciunt atque moliuntur; ut autem anima ejus bona fiat, et

S'adressant aux mères en particulier, dont l'action est si puissante sur l'éducation, le même docteur leur apprend à élever leurs filles surtout d'une manière différente des païens, soumis à l'empire des sens. « Mères, ne vous en reposez pas sur d'autres que sur vous-mêmes du soin d'élever vos filles. Cette tâche n'a rien de difficile : tenez-les assidûment à vos côtés, dans l'intérieur de votre maison. Par-dessus tout, accoutumez-les à la piété, aux pratiques religieuses, au mépris des richesses et des vains ajustements. Par là, non-seulement vous les sauvez elles-mêmes, mais avec elles les époux qui leur sont destinés ; et de la postérité qui en

pium propositum nullius pensi habent. Et hoc est quod totum mundum subvertit, quod nostros liberos non curemus, et possessionum opumque ipsorum curam geramus, sed ipsorum animam negligamus, et extremæ dementiæ facinus admittamus. Nam possessiones quidem sint, licet multæ ac sumptuosæ, si probus non sit ac studiosus, qui cum virtute possit eas administrare, omnes cum ipso peribunt et evanescent, ac summum possessori damnum inferent : sin autem generosa fuerit et sapiens anima, licet nihil intus sit in promptuariis reconditum, omnium bona tuto poterit retinere. Illud igitur spectandum est, non quo pacto, argento et auro, et rebus hujusmodi locupletes eos reddamus, sed quo pacto, pietate ac temperantia virtutumque acquisitione ditissimi omnium fiant : quo pacto fiat ut multis non indigeant, ut res sæculi hujus et novas cupiditates non tanti faciant. *D. Chrys. in illud : Vidua non eligatur,* t. III, p. 373, n. 7.

naîtra, comme d'une bonne tige, sortiront naturellement des rejetons ornés de toutes les vertus [1]. »

Quand on réfléchit à ces admirables préceptes d'éducation, et qu'on les compare aux maximes sensualistes de Platon et de Lycurgue, on se demande avec étonnement à quelle école s'étaient formés ces nouveaux docteurs, séparés à peine de quelques siècles des législateurs païens? qui avait tout à coup élevé l'humanité à une si grande hauteur, et délivré l'esprit de la longue domination de la chair? Pour réponse vous voyez une croix sanglante plantée au sommet du Calvaire, et le monde qui l'adore et l'étudie. Entre les mille preuves de la divinité du christianisme, ce pas immense n'est pas la moins éclatante.

Toutefois, il ne suffit pas, pour régénérer un monde, de publier un code quelque parfait qu'on le suppose, il faut le faire observer; et pour cela, il faut le sanctionner par des peines et des récompenses. Les habiles instituteurs de

[1] D. Chrys. *Homil.* IX *in I ad Timoth.* — Sur le choix des maîtres que la nécessité obligeait quelquefois à placer auprès des enfants, on ne trouve rien de plus sage ni de plus complet que les conseils donnés par ces docteurs habiles à qui rien n'a échappé. *Voyez* S. Jérôme, *ad Lætam*, *Epist. LVII*, etc.; *ad Eustoch. et ad Gaudent. de Educatione infant.*

la famille chrétienne n'oublient pas cette condition essentielle. Le souvenir des anathèmes prononcés par le divin Maître contre les parents qui négligent l'éducation de leurs enfants, la vue des maux spirituels et temporels qu'entraîne à sa suite l'oubli de ce devoir fondamental, tels sont les graves motifs que nos saints docteurs ne cessent de rappeler aux parents. « N'espérez de Dieu aucune grâce, leur disaient-ils, si vous manquez au devoir de l'éducation. Si l'Apôtre nous ordonne de nous *occuper moins de nous-mêmes que des autres*[1]; si nous sommes justiciables de négliger leurs intérêts, à plus forte raison quand il s'agit de ceux qui nous touchent de si près. N'est-ce pas moi, vous dira le Seigneur, qui avais placé ces enfants dans votre maison, moi, qui en vous établissant leur maître, leur surveillant, leur juge, les avais confiés à vos sollicitudes? Je m'étais reposé sur vous du soin de leur éducation. Répondrez-vous qu'ils n'ont pas voulu se plier sous le joug, qu'ils l'ont secoué? Mais c'était cela même qu'il fallait prévenir dès le commencement; il fallait vous emparer des premières impressions, imposer le frein, quand on n'avait pas encore la force de le rompre; courber ce

[1] I. Cor. x, 24.

jeune cœur sous le joug du devoir, l'y accoutumer, l'y façonner; porter l'appareil sur la blessure, quand elle était encore récente; arracher les épines quand elles commençaient à croître autour de cette plante délicate, et ne pas attendre qu'elles se fussent enracinées profondément, que ces passions fortifiées par un développement successif devinssent impossibles à combattre et à dompter. Aussi le Sage vous dit-il : *Avez-vous des fils? Ployez leur tête dès l'enfance, afin qu'ils puissent être dressés plus aisément*[1].

» Le Seigneur ne se contente pas de vous intimer cet ordre par la bouche de son prophète; il s'associe à vous pour en assurer l'exécution, par les châtiments terribles dont il menace les enfants rebelles à l'autorité de leurs parents : *Celui qui aura outragé son père ou sa mère par des malédictions, qu'il soit puni de mort*[2]. Vous l'entendez, il punit de mort le crime dont ils se rendent coupables envers vous; et vous, vous voyez de sang-froid ceux qu'ils se permettent envers la Majesté suprême! Ils s'en prennent à Dieu lui-même par la violation de ses commandements: vous le voyez sans en être effrayés; pas le plus léger mouvement d'indignation, pas le moindre reproche! Qu'a-t-il à perdre, lui, de leurs ou-

[1] Eccli. VII, 24. — [2] Levit. XX, 9.

trages? Rien. Sa grandeur le met au-dessus de nos offenses. Mais vous, que n'avez-vous pas à craindre pour vous-mêmes? car qui manque au Seigneur ne respecte pas davantage son père ni soi-même.

» Au contraire, vos enfants, rendus par vos soins respectueux et fidèles envers Dieu, trouveront dans l'obéissance à sa loi une source féconde de prospérités même temporelles. Avec des mœurs chrétiennes, pauvre, on se fait respecter et chérir; tandis qu'avec un cœur méchant et corrompu, toutes les richesses ne peuvent sauver de la haine et du mépris public. Ce jeune homme à qui vous avez donné une bonne éducation, non-seulement se conciliera l'estime générale, mais combien il vous deviendra plus cher à vous-mêmes! Votre affection pour lui ne sera pas simplement l'instinct de la nature ; elle sera le fruit de sa vertu. Vous en obtiendrez à votre tour tous les services de la piété filiale durant votre vieillesse ; c'est lui qui en sera le soutien. Car, je vous le répète, de même que ceux qui méconnaissent le Seigneur méconnaissent aussi leur père ; ainsi ceux qui honorent Dieu, le père de tous les hommes, ne croient jamais trop honorer les auteurs de leurs jours[1]. »

[1] D. Chrys. *in illud : Vidua eligatur*, t. III, p. 378, n. 7.

Le spectacle hideux des mœurs contemporaines, l'horrible agonie du monde païen, leur servaient d'exemple pour montrer aux parents le terme fatal où conduit la négligence de l'éducation qui fait l'homme et la société. « Que les païens vous instruisent, leur disaient-ils ; un de leurs rhéteurs, en voyant la licence, l'avarice, la volupté introduites dans Rome, présage la chute prochaine de ce grand Empire qui, après avoir soumis le monde par la force de ses armes, va tomber sous le poids de ses vices : « O Romains, s'écrie-t-il, vous ne trouvez plus dans vos enfants le courage de vos ancêtres ! Quel soin prenez-vous de leur transmettre ce précieux héritage ? Qui de vous s'applique à former leur esprit et leurs mœurs ? Que dis-je ? Plût au Ciel que les parents ne fussent pas eux-mêmes les corrupteurs de la jeunesse ! Plût au Ciel que la vertu des enfants n'eût rien à redouter des vices des pères[1] ! Nous laissons languir leurs premières années dans le sein des délices[2]. Quelle pudeur devons-nous attendre d'une fille qu'on accoutume à se parer avant qu'elle se connaisse ? à qui l'on vante la beauté comme l'unique ornement, le talent de plaire comme l'unique mérite de son sexe et de son âge ? Quelle sera un jour l'avidité insatiable

[1] Utinam liberorum mores ipsi non perderemus !

[2] Infantiam statim deliciis solvimus.

pour l'or et pour l'argent dans le fils auquel on loue sans cesse les richesses plus que l'équité, l'opulence plus que la probité, les biens plus que les vertus? Malheureux enfants ! ils voient les folles amours, l'intempérance outrée, les haines sanguinaires d'un père impie; ils entendent les chansons dissolues qui font la joie de nos repas[1]; ils apprennent à être vicieux avant que l'âge ait pu leur apprendre ce que c'est que le vice; ils s'y accoutument avant de le connaître, et ils le connaissent sans espérance, presque sans le pouvoir de s'en corriger[2]. Ensuite Rome demande des juges intègres, des soldats intrépides, des citoyens vertueux; elle est indignée de ne pas voir renaître les beaux jours de sa gloire et de ses triomphes. Non, ce n'est point ainsi que fut élevée cette brillante jeunesse qui fonda la puissance romaine sur les débris des nations. Que les pères nous retracent les mœurs de Rome naissante; les enfants nous rendront les mœurs de Rome triomphante[3]. »

Ces lamentables paroles, ce spectacle de crimes et de mort, ces convulsions affreuses dans lesquelles se débattait la vieille société; mais surtout la voix puissante et chérie du divin

[1] Convivium obscenis canticis strepit.
[2] Discunt hoc miseri, antequam sciant esse vitia.
[3] S. Jérôme, *Epist. ad Gaudent.*

Maître, ses promesses et ses menaces pénétraient d'une religieuse frayeur les parents chrétiens, et redoublaient leur sollicitude pour l'éducation de leurs enfants. On est attendri jusqu'aux larmes en voyant leur pieux empressement à demander des conseils pour bien accomplir leurs redoutables obligations; et on ne sait ce qu'il faut admirer davantage, ou leur docilité à les recevoir, ou leur fidélité à les mettre en pratique [1]. Avec des maîtres comme les Pères de l'Église, avec des parents comme les premiers chrétiens, le renouvellement de la famille et le salut du monde qui en fut la suite, n'ont rien d'étonnant. Nous nous sommes étendu à dessein sur ce code domestique : il fut le régénérateur de la famille; sous peine de ne pas comprendre l'effet, il fallait bien expliquer la cause.

[1] S. Jérôme, *ad Eustoch. ad Læt. ad Gaudent.* etc.



CHAPITRE X.

Vertus domestiques.

La charité, qui était l'âme de la famille, en était aussi le charme. De cette tige féconde naissaient les différentes vertus qui faisaient du foyer domestique un ciel anticipé, et de tous ceux qui l'habitaient un peuple dégagé de la terre et toujours prêt au martyre [1]. Du côté des parents, je vois la sollicitude la plus active et la tendresse la plus éclairée. Tandis que les païens, accompagnés de leurs enfants, passaient les jours et même les nuits aux bains, au cirque, à l'amphithéâtre, aux naumachies, languissant dans une molle oisiveté également fatale à la vie du corps et à la vie de l'âme, nos pères imitaient, par leur activité tranquille, mais soutenue, l'essaim d'abeilles qui forme sa ruche. Pénétrés de ces saintes maximes, *que l'oisiveté est la maîtresse de beaucoup de vices*[2]; *que tout fils d'Adam est condamné au travail*[3]; *et que celui qui refuse de travailler n'a droit ni à l'eau qu'il boit,*

[1] Expeditum morti genus. *Tertull.*
[2] Multam enim malitiam docuit otiositas. *Eccli.* XXX, 29.
[3] In sudore vultus tui vesceris pane. *Gen.* III, 19.

ni au pain qu'il mange[1]; nos pères ne voulaient pas que leurs enfants restassent jamais oisifs; Dès l'âge le plus tendre, ils faisaient succéder le travail à la prière, et la prière au travail. Dans cette sage alternative d'exercices religieux et d'occupations matérielles, il y avait une haute moralité. Candidats du ciel et citoyens de la terre, les jeunes chrétiens apprenaient à vivre de la double vie qui convenait à leurs destinées; le divin Maître devenait un modèle pratique; et l'esprit, fortifié chaque jour, développait son empire sur la chair et les sens. Le lever avec l'aurore, la prière en commun, l'assistance à l'auguste sacrifice, la réception du Dieu des forts et des vierges, commençaient la journée. Chacun se rendait ensuite à son travail. A l'exemple des anciens Patriarches, les parents retenaient le plus longtemps et le plus assidûment, autant que les circonstances pouvaient le permettre, leur jeune famille sous leurs ailes. Le choix des compagnons qui croissaient à côté de leurs enfants était le principal objet de leur sollicitude: jamais ils n'eussent souffert auprès d'eux de domestiques suspects. De près ou de loin ils surveillaient leurs jeux, leur habillement, leur nourriture : leurs jeux, en écartant tous les divertis-

[1] Si quis non vult operari, nec manducet. *II Thessal.* III, 10.

sements où règnent le désordre et la confusion; leurs vêtements, car la modestie chrétienne repousse tout excès : elle ne veut ni le faste des parures, ni la malpropreté dans les habillements; leur nourriture, éloignant de leurs enfants toute espèce de sensualité. « Il est utile, avaient dit leurs maîtres, de dompter la chair de bonne heure; de plus, il est bon que les enfants éprouvent de temps en temps des privations, afin qu'ils n'oublient pas qu'ils sont sur la terre aux mêmes conditions que tant d'autres, dépourvus souvent du nécessaire[1]. » De saints cantiques, de paternelles agapes, la lecture des Livres saints, de nouvelles prières, la visite des frères prisonniers pour la foi, les soins de l'hospitalité, occupaient le reste d'un jour, riche de bénédictions, d'innocence et de bonheur.

La charité, qui donnait naissance à la sollicitude si éclairée et si bien soutenue des pères et mères, se manifestait encore dans l'occasion par ces grands traits qui la distinguent si éminemment de la tendresse purement humaine. Pleins de cette vérité, qu'ils n'étaient que les dépositaires et les guides de leurs enfants dont ils devaient avant tout assurer le retour auprès du Père céleste dans la bienheureuse patrie, les

[1] S. Sev. *Epist. ad Lætam.* Mamachi. t. III, c. 1.

premiers chrétiens ne reculaient devant aucun sacrifice lorsqu'il s'agissait de procurer le bonheur éternel de ces êtres si précieux et si chers. Tous leurs soins tendaient à conserver pures ces âmes déjà si belles, et à les orner de vertus capables de les embellir encore. Lorsque le feu de la persécution éclatait, lorsqu'il s'agissait de perdre ou de conserver éternellement ces enfants bien-aimés, on les voyait redoubler de zèle pour soutenir leur courage et les aider à remporter dans un généreux combat la palme immortelle du martyre. Les mères, surtout, semblaient éprouver de nouveau les douleurs de l'enfantement. C'était peu pour elles d'avoir donné des citoyens à la terre : leur devoir, leur désir et leur gloire était de donner des saints au ciel. Félicité, Symphorose, Julitte, et vous, illustre mère du jeune martyr d'Autun, vos noms sacrés, écrits par les anges au livre du ciel, brilleront éternellement dans les fastes du christianisme. Modèles sublimes du courage et de la tendresse maternelle dirigés par la foi, jouissez de votre triomphe et du triomphe de vos enfants. Puisse votre exemple devenir le livre obligé de tant de mères, de tant de pères, surtout, qui aujourd'hui semblent ignorer que leurs fils et leurs filles sont enfants de Dieu et candidats de l'éternité!

Ici pourrais-je vous oublier, vous, mère héroï-

que dont le courage fit pâlir les tyrans? Que votre histoire tienne lieu de tant d'autres qu'il nous est impossible de rapporter. L'empereur Valens avait ordonné qu'on fermât les églises des catholiques. Aimant mieux obéir à Dieu qu'aux hommes, les chrétiens s'assemblaient hors de la ville pour assister aux saints mystères. L'empereur en est instruit; un édit est lancé qui ordonne de mettre à mort tous ceux qui se rendront à ces assemblées. Moins barbare que son maître, le préfet de la ville nommé Modeste avertit secrètement les fidèles de ne plus tenir leurs réunions, et leur fait part des ordres qu'il a reçus. Le dimanche suivant, l'assemblée est plus nombreuse que jamais. Modeste, irrité, part avec ses soldats pour mettre à mort ces généreux chrétiens. En traversant la ville, il voit une femme qui sort brusquement de sa maison, sans même en fermer la porte : elle tient par la main un petit enfant. Dans son empressement, elle franchit la haie de soldats qui bordait la rue. Modeste la fait arrêter. — Où allez-vous si vite? lui dit-il. — Je me presse d'arriver à l'assemblée des catholiques. — Vous ne savez donc pas que je vais pour mettre à mort tous ceux qui s'y trouveront? — Je le sais, et c'est pour cela que je me presse, craignant de perdre l'occasion de souffrir le martyre. — Pourquoi y conduisez-vous

cet enfant? — Afin qu'il ait part au même bonheur. Modeste est vaincu ; il va trouver l'empereur et le fait renoncer à son cruel et inutile projet.

A cette tendresse si active, si bien soutenue et si élevée au-dessus des sens, les enfants répondaient par l'hommage constant d'une affection et d'un respect proportionné. Pour eux aussi l'empire du matérialisme était passé. Puisée comme celle de leurs parents dans le sein de Dieu même, leur tendresse était sainte, noble, intelligente. L'Évangile avait ennobli tous les rapports de paternité et de filiation, comme il avait sanctifié les sentiments mutuels des époux. Des soins physiques, des respects calculés, une affection purement naturelle : c'était, dans la famille païenne, tout ce que les parents pouvaient attendre de leurs enfants, et presque toujours ils l'attendaient en vain. Le mépris et l'indifférence, sinon la haine du fils, était le prix ordinaire du despotisme paternel. Dans une sphère plus haute cherchez l'enfant chrétien : procurer à tout prix le bonheur éternel des auteurs de ses jours, après avoir fait leur félicité sur la terre, telle était sa pensée dominante.

Peut-on lire sans attendrissement ce long détail de vœux, de prières, de sacrifices, d'ingénieux moyens employés par ces admirables

enfants pour attirer à la foi et placer sur le chemin du ciel leur père ou leur mère encore idolâtre[1]? Mais leur tendresse n'est point aveugle; ils savent qu'avant tout ils doivent obéir au Père qui est dans les cieux et mettre leur âme en sûreté. Faut-il résister aux supplications d'un père chéri et vénérable par ses cheveux blancs, qui demande une action réprouvée par la conscience? la nature souffre le plus violent des combats; mais la grâce triomphe, et le caractère du héros se déploie tour à tour dans une jeune fille de vingt-deux ans, et dans un enfant à peine parvenu à l'adolescence. Entre mille autres, sainte Perpétue à Carthage, saint Cyrille à Césarée de Cappadoce, en sont d'illustres modèles[2]. Le christianisme a sauvé l'enfance, et l'enfance reconnaissante paie sa délivrance de l'exposition, du meurtre, de la vente et de la dégradation, par de sublimes vertus.

Après la piété filiale brille l'amour fraternel. L'esprit de famille, ce lien si doux et si sacré, inconnu du paganisme, est né pour ne plus mourir. Par un effet de cette surabondance de charité qui dans ces heureux jours coulait à pleins bords, les familles particulières se confondaient dans la grande famille catholique : frères, tel était

[1] Mamach. t. III, c. 1 et 2. — [2] Act. Sinc. Martyr. t. I, 82 et sqq.

le nom que se donnaient sans distinction de race, de climat ou de condition, tous les membres de cette société nouvelle. Il faut le dire à leur gloire, jamais ce beau nom ne fut mieux porté : l'innombrable multitude des fidèles répandus sur toute la face du globe, n'avaient qu'un cœur et qu'une âme. Au pèlerin sorti de l'Égypte, des Gaules, de l'Afrique ou de l'Asie, il suffisait, pour être accueilli partout, d'être chrétien. Toutefois les liens du sang n'étaient point méconnus : la religion est venue perfectionner la nature et non la détruire. Il faudrait citer les nombreuses pages de l'histoire de l'Église naissante, si l'on voulait rapporter tous les traits d'amitié fraternelle accomplis au sein de la famille régénérée.

Ici encore cette vertu prend le caractère sublime de la religion qui l'inspire. Que dans le paganisme les frères et les sœurs partagent avec équité l'héritage de leurs pères; qu'ils mettent en commun leurs joies et leurs douleurs : là se bornait la gloire de leur tendresse réciproque; et cette gloire ils l'ont méritée rarement. Déjà, au siècle de Plutarque, longtemps avant le dernier terme de la dégradation humaine, l'amitié fraternelle était un prodige inouï[1]. Dans la fa-

[1] Traité de l'Amitié fraternelle, c. 1.

mille chrétienne, non-seulement l'amour fraternel vit dans sa plénitude; mais, ennobli par la foi, il ajoute une seconde parenté à la première, un lien de plus au lien du sang. Et voilà que le frère procure à son frère, à sa sœur, le bonheur temporel avec un désintéressement qui ne compte jamais avec lui-même : c'est au point que le dévouement entier de sa personne au bien de ce qu'il aime est sa disposition habituelle. Les païens eux-mêmes le reconnaissaient avec admiration, en s'écriant : Voyez les chrétiens comme ils s'aiment! comme ils sont toujours prêts à mourir les uns pour les autres! Aux avantages temporels, la charité des membres de la même famille s'efforçait d'ajouter une félicité d'un ordre supérieur. Sauver son frère ou sa sœur, en lui assurant non plus le bonheur du temps, mais le bonheur de l'éternité, tel était le grand objet de l'amour du frère pour son frère, de la sœur pour sa sœur. Fidèle à ce noble amour, on voyait ces héroïques enfants que le sang et le baptême avaient rendus deux fois frères, partager ensemble les peines et les joies de la vie, et ne pas vouloir se séparer à la mort, afin de rester unis pendant l'éternité. Jeunes et plus âgés, frères et sœurs, ils s'encourageaient mutuellement au martyre, descendaient ensemble dans les amphithéâtres, combattaient, mouraient, triomphaient en-

semble. Tivoli, Rome, Carthage furent tour à tour témoins de ce spectacle digne des anges. Les fastes sanglants du martyre rediront à tous les siecles la sainteté et l'héroïsme de l'amitié fraternelle agrandie par le christianisme. Les sombres galeries des Catacombes montrent encore, réunis dans le même tombeau, ceux qui partagent aujourd'hui la même gloire après avoir partagé les mêmes combats, comme les pierres sépulcrales publient la douceur et la force de ces liens que le trépas n'a pu rompre [1].

Telle était, aux premiers siècles de l'Église, la famille régénérée par le christianisme. Ce n'est point ici un tableau d'imagination ni le portrait d'une famille particulière : c'est l'histoire fidèle de la société domestique en général. Nous avons pour garants de cette vérité, outre les écrits de nos saints et vénérables apologistes, le témoignage de Pline-le-Jeune, dans sa fameuse lettre à Trajan, témoignage que Tertullien traduit avec son énergie accoutumée : « Nous prenons à témoins vos registres, s'écrie-il, vous qui tous les jours jugez les prisonniers et prononcez vos arrêts en conséquence des dénonciations qui vous sont faites : dans cette foule de malfaiteurs, d'assassins, de voleurs, de sacriléges, de suborneurs

[1] Mamachi, t. III, p. 398.



cités à vos tribunaux, s'est-il jamais rencontré un chrétien? Ou bien, parmi ceux qui vous sont déférés comme chrétiens, s'en trouve-t-il un seul coupable d'aucun de ces crimes? C'est donc des vôtres que les prisons regorgent, que s'engraissent les bêtes; c'est de leurs cris que retentissent les mines; c'est parmi les vôtres qu'on prend ces troupeaux de criminels destinés à servir de spectacle. Nul d'entr'eux n'est chrétien, ou il n'est que chrétien : s'il était autre chose, c'est qu'il ne serait plus chrétien[1]. »

Ailleurs, adoucissant ce que son langage pouvait avoir de trop absolu, il convient que les chrétiens, exempts de grandes fautes, ne sont pas toutefois des anges impeccables. En eux se trouve le cachet de l'humanité; car on naît homme, et on devient chrétien. Encouragement à notre faiblesse, cet humble aveu est une preuve de plus

[1] Vestros enim jam contestamur actus, qui quotidie judicandis custodiis præsidetis, qui sententiis elogia dispungitis. Tot a vobis nocentes variis criminum elogiis recensentur; quis illic sicarius, quis manticularius, quis sacrilegus, aut corruptor, aut lavantium prædo, idem etiam christianus ascribitur? aut cum christiani suo titulo offeruntur, quis ex illis etiam talis qualis tot nocentes? De vestris semper æstuat carcer; de vestris semper metalla suspirant; de vestris semper bestiæ saginantur; de vestris semper munerarii noxiorum greges pascunt : nemo illic christianus, nisi hoc tantum; aut si aliud, jam non christianus. *Apol.* c. 44.

de la vérité des éloges donnés à nos Pères. « Il n'est pas, dit le grand Apologiste, de corps si parfait et si pur où vous ne trouviez quelque défaut, où ne se montre quelque verrue ou quelque lentille ; le ciel lui-même n'est jamais si pur que vous n'y découvriez quelque léger nuage. Qu'est-ce donc qu'une tache au front ou sur quelque noble partie, lorsque tout le corps lui-même est sans défaut? Quand le bien domine, le mal n'est qu'une ombre au tableau [1]. Voilà ce que nous sommes : notre crime est d'être meilleurs que vous... Quel est, en effet, le signe qui distingue les chrétiens? Leur sagesse antique, qui les empêche d'adorer les dieux imaginaires fabriqués de la main des hommes ; leur sévère justice, qui ne leur permet point de désirer ce qui ne leur appartient pas ; leur pureté de mœurs, qui redoute jusqu'aux regards capables de la

[1] Quod ergo dicitis : Pessimi et probrosissimi avaritia, luxuria, improbitate? non negabimus quosdam : sufficit et hoc ad testimonium nominis nostri, si non omnes, si non plures : necesse est in corpore. et quantum velis integro et puro, ut nævus aliquis effruticet, aut verrucula exsurgat, aut lentigo sordescat : cœlum ipsum nulla serenitas tam collata purgat, ut non alicujus nubeculæ flocculo resignetur : modica macula in fronte, in parte quadam exemplari visa, quo universitas munda est : major boni portio modico malo ad testimonium sui utitur. — Il venge ensuite les chrétiens de tous les grands crimes qu'on leur reprochait. *Tertull. ad Nation.* lib. I, n. 5.

corrompre ; leur charité compatissante envers ceux qui sont dans l'indigence ; leur respect pour la vérité qui la met en butte aux persécutions ; leur généreuse liberté qu'ils savent garder en mourant pour elle. C'est à ces caractères qu'il faut recourir pour apprendre à nous connaître[1]. »

Avant de poursuivre notre tâche, arrêtons-nous un instant pour contempler une dernière fois le miraculeux changement dont nous venons de retracer l'histoire. Aussi bien, si rien n'est plus consolant pour la foi, rien n'est plus doux pour le cœur. Voilà donc la société domestique tirée de l'abjection profonde où elle gémissait depuis trente siècles sur tous les points du globe ; la voilà devenue brillante de liberté, de jeunesse, de vertus, et placée sur un piédestal d'où elle commande l'admiration et le respect.

[1] Ipsa per se traducitur disciplina, nec aliunde prodimur, quam de bono nostro : si et mali de suo malo radiant, cur nos soli contra instituta naturæ pessimi de bono denotamur ? Quid enim insigne præferimus, nisi primam sapientiam, qua frivola humanæ manus opera non adoramus ; abstinentiam, qua ab alieno temperamus ; pudicitiam, quam nec oculis contaminamus ; misericordiam, qua super indigentes flectimur ; ipsam veritatem, qua offendimus ; ipsam libertatem, pro qua mori novimus ? Qui vult intelligere qui sunt christiani, istis indicibus utatur necesse est. *Tertull. ad Nation.* lib. I, n. 4.

Oui, il est vrai, et mon âme tressaille de reconnaissance en le disant, la famille est sauvée. Lycurgue, Platon, Romulus, Auguste, et vous tous, législateurs du sensualisme, vos lois sont tombées; comme le mort ressuscité secoue son linceul, la société domestique, rappelée à la vie par le christianisme, s'est débarrassée de vos ignobles systèmes. Logiciens du désordre originel, vous aviez consacré la polygamie et le divorce; et, par là, rompu l'unité primitive, dégradé l'homme, opprimé la femme, condamnés par vous à traîner jusqu'au tombeau une longue chaîne de divisions intestines, de jalousies sanglantes et de malheurs sans fin. Comme une bête cruelle, la concupiscence, par vous déchaînée, ravagea le cœur et l'intelligence de la race humaine, empoisonna dans sa source le fleuve des générations : et du foyer domestique sortirent d'innombrables essaims d'êtres malfaisants, qui firent de la terre une arène sanglante, en attendant que la société, réduite aux abois, allât expirer dans le cloaque de sa propre corruption. Sur toute l'étendue du globe, le père fut un despote, le femme une esclave, et l'enfant une victime.

Cependant la plénitude des temps approche, le règne de la chair va finir, et l'esprit, longtemps captif, reprendra la place qui lui convient dans

l'individu, dans la famille, dans la société tout entière. Ce que tous les sages et tous les puissants de la terre n'ont pu obtenir, ce qu'ils ont d'une voix unanime déclaré impossible, le miracle de la régénération universelle, s'accomplira. Le Verbe, par qui tout a été fait, est descendu des collines éternelles; d'une main puissante et sûre il porte le remède à la source du mal. Son premier soin est de rappeler la famille à son institution primitive ; la polygamie et le divorce sont proscrits, et l'acte consécrateur de l'union conjugale devient un sacrement de la loi nouvelle. Des grâces nombreuses, appropriées aux besoins et aux devoirs sacrés des époux, y sont attachées ; et l'arbre de l'humanité, purifié dans sa racine, porte des fruits de vie jusqu'alors inconnus. Lycurgue, Platon, Numa, Auguste, et vous tous, philosophes et législateurs de la famille antique, pour un instant sortez de vos tombeaux ; promenez le regard de votre génie sur le miracle dont le monde est maintenant le témoin ; j'en ai l'assurance, plus droits et plus sincères que ceux qui se disent vos disciples, vous proclamerez comme le chef-d'œuvre de la Toute-Puissance divine, une révolution qui, de votre aveu, surpasse autant les forces de l'homme que le soleil surpasse en éclat les faibles lueurs de la lampe sépulcrale.

Qu'il y a loin, en effet, du père chrétien au père païen! Représentant du despotisme et du sensualisme, le premier apparaît toujours et partout les pieds dans la fange et les mains dans le sang. Entre ses enfants, sa femme et lui, nuls autres rapports que ceux de l'animal avec sa femelle et ses petits, tout au plus du tyran avec ses esclaves. Dans ce qu'elle a de sublime et de divin, la paternité n'existe pas pour lui : il a vécu sans être aimé, il meurt avec la triste pensée que le marbre du tombeau gardera seul le souvenir de son nom. Infiniment plus heureux est le père chrétien. Représentant vénérable du Père chéri qui est dans les cieux, vivante image du Dieu créateur et rédempteur, il participe non-seulement à sa paternité divine, mais encore à son inépuisable tendresse. Objet de respect et d'amour, comme il jouit délicieusement de son pouvoir, par la familiarité même avec laquelle son épouse et ses enfants en agissent avec lui! Chaque jour, dans les occasions les plus légères comme dans les plus importantes, il voit, il sent qu'il est bien plus aimé qu'il n'est craint. Son autorité même est mille fois plus sacrée que s'il portait le glaive du despote. Sur son front, le christianisme a placé un rayon de la majesté du Très-Haut, et une voix divine retentit sans cesse au foyer domestique, qui dit à

tous en parlant de lui : Celui qui vous écoute m'écoute ; celui qui vous méprise me méprise. Bénédiction à l'enfant qui aime son père ; anathème à celui qui l'outrage[1]. Heureux pendant sa vie de l'affection, des égards, des tendres soins, du bonheur même de tout ce qui l'entoure, il l'est encore sur son lit de mort, par l'ineffable espérance de voir bientôt réunis à ses côtés les êtres chéris sur lesquels ses mains étendues et ses lèvres mourantes laissent tomber une dernière et solennelle bénédiction.

Que dirai-je de l'épouse? Oh! c'est à elle surtout que le christianisme a été profitable. J'ai parcouru l'Orient et l'Occident ; et, sous l'empire du paganisme, je n'ai vu partout dans la femme qu'une esclave qu'on achète, qu'on vend, qu'on flétrit, qu'on bat, qu'on expulse, qu'on abandonne sans pitié à la honte et à la misère, ou une bête de charge qu'on astreint aux plus rudes travaux. Pour se consoler de tant d'outrages, elle n'a pas même le témoignage de sa conscience ; complice ordinaire de l'homme, son corrupteur et son tyran, elle a perdu en devenant coupable le seul bien qui tient lieu de tous les autres, l'estime d'elle-même. Fille d'Ève! qu'au souvenir de votre histoire vos yeux se

[1] Levit. xx, 9.

baissent et votre front rougisse; puis, que votre cœur surabonde de reconnaissance, et que vos lèvres s'ouvrent à la prière et à l'action de grâces. Pour vous que les temps sont heureusement changés! qu'elle est belle la place que la religion vous a faite, à vous, surtout, mère de famille, dans les sociétés chrétiennes! Être sacré, objet de la tendresse la plus vive et la plus durable, des égards les plus délicats, de la vénération même de tout ce qui vous entoure, pour vous l'homme n'est plus un despote, c'est un protecteur, un appui, un frère. Au lieu des chaînes de l'esclavage, vos mains portent le sceptre; vous exercez le plus puissant de tous les empires, celui de la douceur et de la patience. Placée entre le père et l'enfant, vous êtes dans la société domestique la douce médiatrice de la paix, l'ingénieux apôtre de la charité, que vous avez pour grâce de communiquer à tout ce qui vous environne; ainsi que la vie chrétienne, vie d'activité, de sollicitude et de miséricorde, pour laquelle vous êtes si bien faite. Honorée d'une mission angélique, vous attirez l'homme à Dieu par vos vertus, et vous semez les premiers germes du bien dans le cœur de l'enfant. Que votre autorité est sainte! Grâce aux idées que nous devons à l'Évangile, un déluge d'anathèmes tomberait sur la tête de l'enfant qui cesserait d'aimer et de respecter sa mère.

Et l'enfant lui-même, que ne doit-il pas au christianisme qui changea les auteurs de ses jours en des êtres nouveaux? Esclave, victime, jouet de tous les caprices et de toutes les tyrannies, voilà en quatre mots son histoire pendant trois mille ans. A Babylone, à Memphis, à Carthage, à Lacédémone, à Athènes, à Rome, dans les Espagnes et dans les Gaules, dans tous les lieux que le soleil éclaire, nul respect pour sa vie, pour son cœur, pour son intelligence. Qu'il est différent le sort de l'enfant chrétien! Fils de Dieu avant de l'être de son père, frère de Jésus-Christ, ange de la terre, héritier du ciel, pas un titre de gloire qui ne le protége, pas un nom d'amour qui ne concentre sur lui des affections et des soins infinis. Tout ce qu'on fait pour lui, Dieu se le tient pour fait à lui-même. Malheur à qui oserait attenter à ses jours, à sa liberté, à son innocence : le toucher, c'est toucher le maître de la foudre à la prunelle de l'œil. Tendres soins, amour qui ne se lasse jamais, sacrifices de temps, de santé, de fortune; travaux du jour, veilles de la nuit, sollicitude continuelle, prodigués à cet être si grand quoique si faible, vous n'avez plus rien qui m'étonne! Qu'en promenant mes regards sur le monde, je voie les villes et les campagnes se couvrir de palais pour recueillir sa misère; qu'auprès de son berceau

je voie saintement empressées les filles des rois, devenues ses servantes, je laisse aux païens le soin d'admirer ce miracle ; pour moi, je le comprends, et je m'écrie : Grâce au christianisme, il en devait être ainsi !



CHAPITRE XI.

Sollicitude de l'Église pour la Famille.

Semblable à la tendre mère qui ne se contente pas d'avoir donné le jour à sa fille, mais qui veille sur sa vie avec une constante affection, l'Église n'abandonna point la famille qu'elle venait de régénérer. Connaissant la corruption de la nature et tous les artifices du démon irrité de sa défaite, la divine épouse de l'Homme-Dieu n'a cessé de veiller sur la société domestique avec une infatigable sollicitude.

Faire retomber la famille sous le joug honteux du despotisme et du sensualisme, tel sera le but constant des efforts de la malice infernale combinés avec la perversité humaine. A cette double attaque sans cesse renouvelée, l'Église oppose un double rempart : ses lois et l'actif courage de ses pontifes.

Comme on établit autour d'une citadelle des fortifications avancées qui éloignent l'ennemi du cœur de la place ; elle commence par entourer de son admirable législation l'acte solennel qui constitue la société domestique. Une confusion révoltante régnait, comme elle règne encore, dans

les alliances conjugales chez les différents peuples païens de l'Orient et de l'Occident. Tantôt les mœurs profondément outragées conduisaient à la violation des lois de la nature; tantôt les liens de famille, trop resserrés, enfantaient l'égoïsme, ou, trop relâchés, aboutissaient à une promiscuité non moins funeste qu'humiliante. Pour débrouiller cet affreux chaos, pour empêcher qu'il ne reparût, c'est-à-dire, pour mettre le mariage à l'abri de toute corruption, l'Église établit ses empêchements. Étudiés avec l'impartialité de la véritable science, ils vous apparaissent comme le système de législation le plus complet et le plus sagement calculé. Non-seulement ils environnent d'un respect profond l'acte générateur des sociétés humaines; ils sont encore l'infaillible moyen d'établir le règne de l'esprit sur la chair et la fraternité universelle, terme final du christianisme sur la terre. Les uns assurent aux contractants la plénitude de liberté requise dans un engagement aussi redoutable; les autres protégent les droits sacrés de l'être faible contre l'oppression de l'être fort; ceux-là affermissent le bonheur domestique en mettant un frein à tous les désirs homicides ou coupables; ceux-ci veillent au maintien des mœurs publiques et à la paix des familles.

Il en est deux surtout qui ont la plus haute importance religieuse et sociale. Le premier, c'est la *disparité de culte*. Afin de dégager l'humanité chrétienne de la masse corrompue qui l'environne, l'Église creuse un abîme entre elle et le paganisme : sous peine de nullité, elle défend à ses enfants de contracter mariage avec les infidèles. Le second, c'est la *consanguinité*. En même temps qu'elle interdit à ses disciples toute alliance avec les étrangers, l'Église étend parmi les chrétiens la charité divine dont elle est la mère : elle leur défend entr'eux toute union conjugale dans les degrés les plus rapprochés. Elle veut qu'ils ne puissent s'unir qu'à une distance où les liens du sang ne suffisant plus pour entretenir l'intimité fraternelle, il devient nécessaire de les retremper à une source commune. Sa conduite, digne de celui qui était venu pour consommer tous les hommes dans l'unité, se trouve résumée dans cet admirable passage de saint Augustin : « Au commencement du monde, dit le grand docteur, quand il n'existait qu'une seule famille, Adam et ses enfants, les hommes dûrent épouser leurs sœurs. Plus tard, le lien de parenté devint un obstacle dans l'opinion commune et dans les législations, parce qu'il sembla utile de multiplier autant que pos-

ible le nombre des liens d'affection entre les membres de la société humaine[1]. »

Tant de précautions ne suffisaient pas à l'Église. Reine d'une société spiritualiste, elle prohiba la célébration du mariage à certains jours et dans certaines époques plus spécialement destinés à la prière et au recueillement. Que la frivole impiété blâme cette salutaire défense, ses blasphèmes ne prouvent autre chose qu'une profonde ignorance de la nature humaine et de l'esprit sublime de la religion. Eh quoi! n'est-il donc pas conforme aux besoins de la nature humaine, si fortement entraînée vers les sens, de la relever de temps en temps vers le ciel? N'est-il pas conforme aux lois de la société surnaturelle qui existe entre l'homme et Dieu, d'interdire le mariage aux chrétiens dans les jours solennels, où ce n'est pas trop de toute l'attention de leur esprit, de toute la pureté de

[1] Habita est enim ratio rectissima charitatis, ut homines quibus esset utilis atque honesta concordia, diversarum necessitudinum vinculis necterentur; nec unus in uno multas haberet, sed singulæ spargerentur in singulos; ac sic ad socialem vitam diligentius colligandam, plurimæ plurimos obtinerent. *Sic* numerosius se caritas porrigit... Atque ita se, non in paucitate coarctatum, sed latius atque numerosius propinquitatibus crebris vinculum sociale diffunderet. *De Civ. Dei*, lib. xv, c. 16.

leur cœur pour méditer utilement les grands mystères du christianisme [1] ?

Chez les peuples catholiquement constitués, cette législation de la famille, si parfaitement inconnue du paganisme, cette arche d'alliance des sociétés modernes, est placée comme le tabernacle du désert sous la garde d'Aaron et de Moïse, du Pontife et de l'empereur [2]. Prévoyance admirable, qui ne laisse jamais la société domestique sans défense! Si le glaive de César lui fait défaut pour repousser les ennemis de sa fille chérie, l'Église emploie le glaive plus redoutable de l'excommunication. Et, quoi qu'en dise l'indifférence aveugle de notre siècle, le glaive spirituel du successeur de Pierre-le-Galiléen a défendu plus efficacement la famille et la société même que l'épée des monarques. Aujourd'hui encore, ce glaive, qui ôte le prestige de la puissance morale, est plus craint du despote antichrétien qu'une armée rangée en ba-

[1] Quando novæ nuptiæ traducuntur, animus conjugum magis ex ipsa novitate ad curam carnalium occupatur : et ideo in nuptiis consueverunt signa multa lætitiæ dissolutæ ostendi : et propter hoc illis temporibus, in quibus homines præcipue debent se ad spiritualia elevare, prohibitum est nuptias celebrari. *D. Thom. in* 4. *Sent. dist.* 32, *q.* 1, *a.* 5.

[2] Cod. Theod. *de Incest. Nuptiis.*

aille. Qu'on se rappelle les insomnies et les olères de Napoléon à la nouvelle de l'excommunication lancée contre lui par le vieillard du Quirinal.

Ainsi, que le prince soit fidèle ou infidèle à a mission, la famille ne périra point sous les oups de ses agresseurs. Sur les remparts qui a protégent veillent nuit et jour des sentinelles ctives et courageuses. A la première attaque, le ri d'alarme se fait entendre; la foudre part, 'ennemi est repoussé ou détruit, et la famille ontinue sa marche tranquille à travers les sièles. Grâces au Dieu qui veille sur toi, arbre mmortel d'où partent comme autant de raneaux les générations humaines, jamais ta raine ne sentira la piqûre empoisonnée de l'insecte hideux qui rampe à tes pieds! Fleuve sacré d'où s'échappent les sociétés chrétiennes, a source ne sera point troublée, et tant qu'il era fidèle, le monde moderne te devra la supériorité qui le distingue! Enfant chérie, dors en paix sous l'aile de ta mère! Tant que régnera sur la ville aux sept monts, celui à qui il a été dit : « Pais mes agneaux, pais mes brebis, » ton salut est assuré chez tous les peuples soumis à sa puissance spirituelle. Le passé te répond de l'avenir ; toujours on a vu et toujours on verra l'immortel défenseur de tes droits frapper sans

ménagement et sans respect humain les violateurs de ta sainte intégrité. Ni la science, ni la noblesse du sang, ni la couronne elle-même ne mettront le coupable à l'abri de ses menaces et de ses coups : ouvrons l'histoire.

La famille est à peine constituée par le christianisme, que des ennemis dangereux entreprennent de renverser ses lois tutélaires. Secte impure, née de la philosophie païenne, les Gnostiques proclament et pratiquent les maximes abominables de la république de Platon [1]. Si leur doctrine prévaut, c'en est fait de l'unité, de l'indissolubilité, de la sainteté conjugale ; et la famille et le monde retombent dans un abime plus profond que celui dont ils viennent d'être tirés. Mais l'Église a vu le danger : ses guerriers ont revêtu leur puissante armure. Devant Clément d'Alexandrie, saint Irénée, Tertullien, saint Épi-

[1] La secte des Gnostiques, ou la Gnose, qui veut dire *science*, eut un grand nombre de ramifications. On peut désigner sous ce nom général les Carpocratiens, les Nicolaïtes, les Marcosiens et une foule d'autres hérésiarques dont les enseignements n'étaient qu'un affreux mélange d'impiétés et d'immoralités. On peut voir leur réfutation dans Clément d'Alexandrie, *Stromat.* lib. II ; dans S. Irénée, *de Hæresib.* et dans S. Épiphane, etc. — Qui autem a Carpocrate descendunt et Epiphane censent oportere uxores esse communes. *Clement. Alexand. Strom.* lib. III. — *Voir* ce qu'il dit des Gnostiques, lib. II, *versus fin.*

phane, les ennemis ont pris la fuite ; et la société domestique est sauvée.

Encore tout couverts de poussière, ses défenseurs sont rappelés au combat. Semblables au serpent qui rampe et se cache pour mieux surprendre sa proie, les Manichéens, longtemps ensevelis dans l'ombre, jettent tout à coup le masque et produisent au grand jour leur doctrine empoisonnée. Les Gnostiques souillaient la famille, les Manichéens la rendent impossible ; ils déclarent le mariage un crime, une œuvre du mauvais principe. En attendant, les Manichéens, fidèles imitateurs des Gnostiques, commettent, sous le voile de cette rigueur apparente, des abominations que la plume n'ose décrire. Contre eux, l'Église envoie Tertullien[1], dont le

[1] Inimice conjugium spurcitiæ nomine accusatur, in destructionem Creatoris, qui conjugium pro rei honestate benedixit, ad incrementum generis humani... in integros et bonos usus : non ideo autem et cibi damnabuntur, quia operosius exquisiti, in gulam committunt : ut nec vestitus ideo accusabuntur, quia pretiosius comparati, in ambitionem tumescunt, sic nec matrimonii res ideo respuentur, quia intemperantius diffusæ, in luxuriam inardescunt. Multum differt inter causam et culpam, inter statum et excessum : ita hujusmodi non institutio, sed exorbitatio reprobanda est, secundum censuram institutoris ipsius, cujus est tam, *crescite et multiplicamini*, quam, *non adulterabis*; et *uxorem proximi tui non concupisces*; et morte punientis libidinum insaniam. *Tertull. contr. Marcion.* lib. I, c. 29.

bras puissant les renverse, jusqu'à ce que le grand Augustin vienne achever leur défaite[1]. Elle-même lance la foudre sur ces impurs et dangereux reptiles qui semblent renaître de leurs cendres. Réunie au concile de Gangre en 325, elle dit : « Si quelqu'un condamne les noces, blâme et tient en abomination l'épouse pieuse et fidèle qui habite avec son mari, comme ne pouvant point entrer dans le royaume de Dieu; qu'il soit anathème. » Elle tient tellement à réhabiliter le mariage si indignement outragé par les sectaires, qu'elle ajoute : « Si quelqu'un, gardant la virginité pour l'amour du Seigneur, s'élève avec orgueil au-dessus des personnes mariées ; qu'il soit anathème[2]. »

Dans la suite des âges, lorsque cette même erreur, qui attaque la famille dans son essence, tentera à se reproduire, nous verrons toujours l'Église, vigilante et courageuse, repousser l'ennemi de la bergerie; et, en sauvant la société

[1] De Moribus Manichæor. c. 17 et sqq. — Tatien, qui fut chef de secte sous Marc-Aurèle, propagea les erreurs des Manichéens touchant le mariage.

[2] Si quis nuptias accusat, et dormientem cum viro suo fidelem piamque ac religiosam fœminam detestetur ac vituperet, quasi non possit in regnum Dei introire : anathema sit. *Can.* I.

Si quis virginitatem servans propter Dominum, se supra conjugatos extollat : anathema sit. *Id. Can.* X.

domestique, sauver les sociétés modernes. Au cinquième siècle, les disciples obscurs des Manichéens osent relever leur tête déjà sillonnée par la foudre. Le premier concile de Tolède, tenu en 405, les frappe de nouveau : « Si quelqu'un, dit-il, croit que les mariages contractés suivant les lois de Dieu sont des choses exécrables, qu'il soit anathème[1]. » Chassée de l'Espagne, l'erreur se réfugie en Portugal ; mais quelle que soit la distance des lieux, le regard pénétrant de l'Église saura la découvrir, et sa voix puissante la condamner. En 563, le concile de Brague venge de nouveau la sainteté de l'union conjugale : « Si quelqu'un blâme les noces, dit-il, qu'il soit anathème[2]. »

Reposez maintenant en paix, famille chrétienne, sous l'égide de votre mère. Bien des siècles s'écouleront avant que la condition même de votre existence ne soit attaquée. Si jamais vos ennemis reviennent à la charge, ils trouveront toujours l'Église veillant à votre défense. Sous les noms de Béguards, de Turlupins, et autres dénominations ignobles, les monstrueuses erreurs tant de fois proscrites essayèrent, de loin en loin, dans le cours du moyen âge, de renverser la base

[1] Si quis crediderit conjugia hominum, quæ secundum Dei legem fiunt, esse exsecrabilia : anathema sit. *Can.* XXI.

[2] Si quis vituperat nuptias : anathema sit. *Can.* I.

de la société domestique. Sentinelle vigilante, l'Église les repoussa victorieusement, jusqu'à ce qu'elles restèrent pour toujours ensevelies sous les anathèmes des conciles de Latran, de Constance et de Florence [1].

Toutefois, comme on vit aux premiers siècles du christianisme les erreurs-mères d'Arius et de Pélage se diviser en un grand nombre de sectes dont chacune essayait de modifier les enseignements des maîtres, afin de répandre plus sûrement le poison en paraissant le tempérer; ainsi, dans l'ordre des mœurs, les principes des Manichéens, destructeurs de la famille, furent tour à tour adoucis par des sectaires contemporains ou d'une date postérieure. Un des plus dangereux fut Montan. Né au second siècle, dans le village d'Ardaban, en Phrygie, il se donna pour l'apôtre

[1] Non solum virgines et continentes, verum etiam conjugati per fidem rectam et operationem bonam, ad æternam merentur beatitudinem pervenire. *Conc. Later.* 1215, *de Summ. Trinit. et Fid.* c. 1.

Tria sunt bona matrimonii. Primum, proles suscipienda et educanda ad cultum Dei. Secundum, fides, quam unus conjugum alteri servare debet. Tertium, indivisibilitas matrimonii propter hoc quod significat indivisibilem conjunctionem Christi et Ecclesiæ. Quamvis autem ex causa fornicationis liceat thori separationem facere, non tamen aliud matrimonium contrahere fas est, cum matrimonii vinculum legitime contracti perpetuum sit. *Concil. Florent.* 1439, *Decret. super union.*

d'une morale plus pure et plus parfaite que celle de l'Évangile. Non content de soutenir que l'Église ne devait ni ne pouvait absoudre les pécheurs coupables de certains grands crimes, il en vint jusqu'à prétendre que les secondes noces étaient de véritables adultères. Comme les Manichéens, il ne condamnait pas absolument le mariage, mais il renouvelait l'opinion exagérée des peuples païens qui proscrivaient les secondes noces. Le but final de cette doctrine était de replonger la femme dans la servitude.

Novatien, philosophe païen avant d'être disciple de Jésus-Christ, vint, un siècle plus tard, soutenir la cause de Montan. Pour défendre la famille, l'Église arma de nouveau ses glorieux champions. L'énergique Tertullien livra ici son dernier combat. Peu de temps, hélas! le séparait de sa défection[1]. Clément d'Alexandrie fit briller dans tout son éclat l'enseignement catholique, opposant la lumière victorieuse de la vérité aux ténèbres de l'erreur[2].

Enfin, l'Église universelle, réunie au concile de Nicée, entoura d'une indestructible barrière la constitution évangélique de la famille, et les lois protectrices de l'être faible[3].

[1] Lib. II ad Uxor. c. 1. — [2] Stromat. lib. III.

[3] Eos qui se catharos, id est puros nominant, si aliquando ad catholicam et apostolicam Ecclesiam redierint... præ om-

Interprètes des mêmes doctrines, défenseurs des mêmes droits, le concile de Laodicée, saint Ambroise et saint Jérôme viendront, en leur temps, fermer la bouche aux tristes héritiers des hérésiarques déjà foudroyés[1]. Encore une fois, la fa-

nibus scripto profiteri oportet, quod consentient et sequentur dogmata Ecclesiæ catholicæ et apostolicæ, id est, quod et cum digamis communicabunt, et his qui in persecutione lapsi sunt. *Can.* VIII.

Secundum ecclesiasticum canonem, iis qui libere et legitime binis nuptiis juncti sunt, neque clandestinum matrimonium inierunt, exiguo tempore elapso, postquam precibus et jejuniis vacaverint, secundum indulgentiam communionem reddi definimus. *Can.* I.

[1] Non prohibemus secundas nuptias, sed non probamus sæpe repetitas : neque enim quidquid licet, hoc ipso decet ; omnia mihi licent, inquit Apostolus, sed non omnia sunt utilia. *S. Ambr.* lib. *de Viduis.*

Aperiant aures... et videant me secundas et tertias nuptias concessisse in Domino : qui secundas et tertias nuptias non damnavi, primum potui damnare matrimonium ?... Ergo etiam nunc libera voce proclamo : non damnavi in Ecclesia digamiam immo nec trigamiam : et ita licere quinto et sexto et ultra, quomodo et secundo marito nubere ; sed quomodo non damnantur istæ nuptiæ, ita nec prædicantur.... Non damno digamos, immo nec trigamos, et si dici potest, octogamos : habeat quælibet octavum maritum, et esse desinat prostituta. *S. Hier. Epist. L ad Pammach.*

Enfin le concile de Florence, résumant toute cette tradition, s'exprime ainsi : « Quoniam nonnullos asseritur quartas nuptias tanquam condemnatas respuere, ne, peccatum ubi non est, esse putetur... declaramus non solum secundas, sed etiam tertias, et quartas atque ulteriores, si aliquod impedi-

mille échappera, grâce à la courageuse vigilance de l'Église, au naufrage dont elle est menacée.

Sa constitution une fois sauvée, la société domestique n'avait plus qu'à défendre ses divins caractères d'unité et d'indissolubilité. Qu'elle ne s'y trompe pas; l'ennemi tentera sur ces points de nouvelles attaques; et pour assurer à la famille un triomphe complet, il faudra que l'Église reste toujours sous les armes. Un instant de sommeil suffirait au prince de l'erreur pour introduire de nouveau les maximes païennes au foyer domestique, et replacer Israël sous la servitude de l'Égypte. On était au milieu du feu de la persécution : l'Église portait toute son attention à soutenir le courage de ses enfants luttant pour le salut et la liberté du monde au milieu des amphithéâtres du paganisme. Avec une perfidie digne de lui, le démon profite de ce moment difficile pour opérer une nouvelle invasion dans la famille. Au fond des Espagnes, il fait briser le lien conjugal. Vain effort! La rupture est à peine opérée que la foudre part; elle frappe les coupables; et, en imprimant à

nentum non obstat, licite contrahi posse : commendatiores amen dicimus, si ulterius a conjugiis abstinentes, in castitate permanserint; quia sicut viduitati virginitatem, ita nuptiis etiam viduitatem laude ac merito præferendam esse censemus. *Decret. ad Armen.*

tous une crainte salutaire, elle déjoue les artifices de l'ennemi [1]. Une tentative du même genre se manifeste au midi de la France. Exupère, évêque de Toulouse, en porte la nouvelle à Innocent, pasteur des pasteurs : le glaive sort du fourreau, la famille est encore sauvée [2].

L'infatigable agresseur de la société domestique sembla sommeiller pendant quelque temps; mais c'était pour mieux surprendre l'Église, si l'Église pouvait être surprise. Tout à coup il porte ses armes au sein même de Rome. Fabiola, dame puissante par ses richesses et illustre entre toutes les autres par son origine, avait uni son sort à un mari dont les mœurs dissolues faisaient la douleur de son épouse et la honte de Rome : une séparation a lieu. Jeune et riche, Fabiola contracte bientôt un nouveau mariage, du vivant de son premier époux. Les lois civiles, dont les circonstances n'avaient pas permis à Constantin d'abolir toutes les prescriptions antichrétiennes, semblent autoriser cette seconde alliance. Soit simplicité, soit mauvais

[1] Fidelis fœmina quæ maritum fidelem reliquerit et alterum duxerit... non prius communionem accipiat, quam is quem reliquit, de sæculo exierit; nisi necessitas infirmitatis (id est ex morbo periculum mortis imminens) dare compulerit. *Concil. Eliberit.* c. 9.

[2] Innocent I, Epist. ad Exuper. Tolosan. c. 6.

vouloir, Fabiola profite du bénéfice de la loi. « Mais, s'écrie, à cette occasion, une des sentinelles de la famille régénérée, autre est la loi de Jésus-Christ, autre la loi des Césars; autre est le langage de Paul, autre celui de Papinien. Le paganisme lâche le frein aux passions du mari; chez nous, ce qui est défendu aux femmes, l'est pareillement aux hommes : la condition est la même, le joug égal[1]. »

Cependant, le lien sacré de l'indissolubilité conjugale est brisé, brisé avec un éclat inouï. Une fille des Fabius a donné ce scandale. Rome entière a les yeux sur elle, on se demande avec anxiété quelle sera l'issue de ce nouvel effort de l'enfer. Le démon triomphe; mais l'Église fait entendre sa puissante voix. Fabiola, rentrée en elle-même, expie sa faute par toutes les rigueurs d'une pénitence publique. « La veille de Pâques, dit saint Jérôme, alors que Rome devient la ville du monde entier, vous auriez vu à la porte de la basilique de Latran, les cheveux épars, les yeux mouillés de larmes, le corps couvert d'un lu-

[1] Aliæ sunt leges Cæsarum, aliæ Christi; aliud Papinianus, aliud Paulus noster præcipit. Apud illos viris impudicitiæ frena laxantur... Apud nos, quod non licet fœminis, æque non licet viris; et eadem servitus pari conditione censetur. *S. Hier. ad Oceanum, de morte Fabiol. Epist. LXXXIV*, t. IV, p. 658.

gubre cilice, confondue dans la foule des pénitents, la fille des Paul Emile et des Scipion, demandant humblement miséricorde au vicaire de Jésus-Christ, aux prêtres et à tout le peuple. Elle montrait sa blessure à tout le monde, et Rome elle-même ne put retenir ses larmes en voyant sa douleur. Prosternée. silencieuse, elle n'entrait point dans l'Église; mais comme Marie, sœur de Moyse, elle se tenait à l'écart, jusqu'à ce que le Pontife, qui l'avait chassée du bercail, lui donnât l'ordre d'y rentrer. Elle y rentra, en effet, et ce fut pour se venger du démon, par une vie toute pleine d'immenses aumônes et de vertus héroïques[1]. » Jamais l'indissolubilité du mariage n'avait été sanctionnée avec une vigueur plus rassurante.

Vaincue encore une fois, la ligue des passions humaines avec l'esprit séducteur se reforma dans l'ombre. Quatre siècles plus tard, un roi de Lorraine, le fils d'un empereur, oubliant la grande leçon donnée à Fabiola, crut pouvoir fouler aux pieds la loi vitale de la famille. Tentative inutile ! Jamais l'enfer ne trouvera l'Église endormie. Toucher à la famille, c'est la toucher elle-même à la prunelle de l'œil; car c'est attaquer par la base la so-

[1] Ibidem.

ciété politique et le monde chrétien dont la garde lui est confiée. Lothaire donc brise l'indissoluble unité du mariage en répudiant Theutberge, pour épouser Waldrade. Le scandale descendu de si haut était d'autant plus dangereux, que la crainte pouvait rendre muets les défenseurs ordinaires de la famille. En effet, quelques évêques gaulois, plusieurs conciles particuliers sont assez simples ou assez vils pour accueillir les griefs imaginaires reprochés à l'infortunée Theutberge, et autoriser le monarque à contracter sa coupable union. Mais le pape Nicolas Ier a pénétré le fond bourbeux de cette affaire, il se fait le défenseur de la famille et de l'innocence contre un roi puissant et passionné. Les actes des conciles sont cassés, les évêques de Cologne et de Trèves déposés, Lothaire sommé de reprendre sa femme légitime. Évêques, conciles, souverain, tout plie devant le pouvoir du Pontife romain : une fois encore la famille est sauvée.

Mais voici bien un autre exemple. En descendant les siècles, nous trouvons sur le premier trône du monde un roi qui, se faisant un double rempart de sa puissance et de son titre de fils aîné de l'Église, tente à son tour de substituer dans le mariage le sensualisme païen au spiritualisme évangélique. Robert de France

épouse sans dispense Berthe sa cousine, à laquelle l'unissait encore un lien de parenté spirituelle. La société domestique est attaquée dans sa législation protectrice ; le cri d'alarme est poussé, de paternels avertissements arrivent de Rome. Le monarque n'en tient nul compte. C'est alors que Grégoire V, défenseur suprême de la famille et de la société, tire le glaive du fourreau. Sans égard pour sa dignité, sans crainte de sa puissance, Robert est frappé d'excommunication. Bientôt le deuil et l'épouvante sont dans tout le royaume. Les courtisans, les propres domestiques du roi se séparent de lui. Deux seulement lui restent; mais, pleins d'horreur pour tout ce que le prince coupable a touché, ils passent par le feu les plats où il a mangé, les vases où il a bu. Le monarque effrayé, vaincu, brise le lien criminel qu'il a formé; et la sainteté, et l'unité, et l'indissolubilité du mariage sont plus sacrées et plus affermies que jamais.

Que dirons-nous encore? Philippe Ier et Philippe Auguste, aveuglés par leurs passions, ne craignent pas de porter une scandaleuse atteinte à la sainteté du lien conjugal. Pour obtenir le divorce qu'il sollicite, le premier ose menacer le souverain pontife, Urbain II, d'embrasser le parti de l'antipape Guibert, et d'entraîner toute la France dans le schisme. Pour toute réponse,

le pape se contente de lui redire le mot de Jean-Baptiste à l'incestueux Hérode : Cela n'est pas permis[1]. Comme les flots de l'Océan viennent se briser contre le sable du rivage, ainsi les sollicitations, les menaces, les promesses, les efforts de tout genre du prince prévaricateur viennent échouer devant l'inflexible fermeté du Saint-Siége. A la gloire de nos pères, qui faisaient des fautes, sans doute, mais qui savaient s'en repentir, le roi vint humilier sa tête superbe sous la main du prince des apôtres, siégeant alors sur la chaire de vérité en la personne de Pascal II.

Le second, plus puissant encore que son prédécesseur, fait jouer tous les ressorts de la politique afin de faire annuler son mariage avec Ingelburge. Vains efforts! Jamais il ne put entamer la conscience des papes Célestin III et Innocent II. *Que l'homme ne sépare point ce que Dieu a uni*[1] : tel était le mur d'airain qu'il ne lui fut jamais possible de franchir. Qui n'admirera les belles et courageuses paroles que le grand pape Innocent III adressait au prince français? « Comme nous avons, par la grâce de Dieu, la volonté ferme et inébranlable de ne point nous écarter de la justice et de la vérité, ni par des prières, ni par des présents, ni par amour, ni par

[1] Non licet tibi habere eam, *Matth.* xiv, 4.

[2] Quod Deus conjunxit homo non separet. *Matth.* xix, 7.

haine, nous continuerons de marcher dans la voie royale, sans décliner ni à droite ni à gauche, jugeant sans acception de personnes, parce que Dieu lui-même ne fait pas acception de personnes[1]. » Dans cette protestation si noble, vous avez l'expression la plus exacte de l'inaltérable conduite du Saint-Siége.

C'est ainsi qu'en se déroulant à nos yeux, les annales des peuples nous montrent la société domestique défendue, et l'invasion toujours menaçante du paganisme, constamment arrêtée par l'inébranlable fermeté des Pontifes romains. Si donc vous voulez apprécier leur conduite dans ces temps difficiles, placez-vous au point de vue que nous venons d'indiquer; la vérité vous y oblige. Alors l'admiration la plus vive et la rereconnaissance la mieux sentie feront place dans votre cœur aux préventions injustes et aux calomnies antiromaines, rivées dans les têtes par nos historiens prétendus philosophes.

[1] Cum, inspirante Domino, immutabilem animum et inflexibilem propositum habeamus, nec prece, nec pretio, nec amore, nec odio, declinandi a semita rectitudinis; sed via regia incedentes, nec ad dexteram declinabimus, nec deviabimus ad sinistram, sine personarum acceptione facientes judicium, quia non est personarum acceptio apud Deum. *Innoc. III.*— *Epist.* lib. I, ep. 171, tom. I, p. 92.



CHAPITRE XII.

Sollicitude de l'Église pour les différents membres de la Famille, pour la femme en particulier.

« Je vous ai délivré de la mort, je vous ai donné la liberté et l'empire, disait autrefois le Seigneur à David, et si cela vous paraît peu de chose, j'ajouterai des bienfaits beaucoup plus grands[1]. » Ce tendre langage, le christianisme et l'Église peuvent l'adresser à la famille ; ils peuvent même ajouter : Si tant de bienfaits déjà connus ne sont pas des titres suffisants à votre reconnaissance, nous allons vous en révéler de plus grands encore. Alors il nous sera permis de vous demander : Qu'avons-nous pu faire de plus pour vous que nous n'ayons pas fait?

Ce ne fut donc pas assez pour l'Église de protéger par une vigilance du jour et de la nuit la constitution de la famille régénérée : chacun de ses membres trouva tour à tour un abri sous sa puissante égide.

Chez toutes les nations anciennes et modernes, privées des lumières de la foi, l'autorité pater-

[1] Et si parva sunt ista, adjiciam tibi multo majora. *II Reg.* XII, 8.

nelle flotte invariablement entre le despotisme et l'anarchie. Dans l'un et l'autre cas, les rapports sacrés de la société domestique sont altérés : chaque membre souffre, le corps languit et tend à sa dissolution. Dès lors plus de bonheur véritable et digne d'un être moral. Préserver le père de ce double écueil, c'est défendre l'autorité paternelle contre ses propres excès ; tel fut l'objet constant de la sollicitude éclairée de l'Église, tel le premier bienfait dont le chef de famille lui fut redevable. L'histoire de notre législation canonique et civile montre cette tendre mère, sans cesse occupée à maintenir, d'une main, les prérogatives sacrées du père et de l'époux, l'Évangile les a définies ; et, de l'autre, traçant une ligne infranchissable au despotisme, tout en donnant au pouvoir paternel et marital une sanction plus efficace que celle du glaive.

Voici de quelle manière elle procède. A peine le nouveau-né est-il capable de recevoir le lait de ses salutaires leçons, qu'elle fait pénétrer dans son âme le divin précepte qui assure au père de famille tout ce qu'il peut désirer de respect, d'obéissance et d'affection. « Mon fils, dit-elle à l'enfant, si tu veux vivre d'une vie longue et heureuse, honore ton père et ta mère. C'est le commandement du Dieu qui t'a créé. Ainsi se trou-

vent placés sous l'égide du Très-Haut tous les droits paternels ; car la piété filiale est élevée au rang d'un devoir religieux. Connaître l'auteur de ses jours, et voir en lui le lieutenant vénérable de Dieu lui-même, sont deux choses que l'enfant chrétien apprend dès le berceau. Confondus dans sa pensée, Dieu et son père deviennent les premiers objets de son respect et de son amour. Avec les années, la religion développe cet enseignement tout à la fois si puissant et si doux, et le pouvoir paternel est protégé par la plus haute sanction qu'un pouvoir humain puisse recevoir. Malheur à l'enfant qui oserait entreprendre sur ses droits sacrés, ou mépriser ses ordres légitimes, ou manquer au respect qui lui est dû ! Pour venger le père outragé, le christianisme arme chez toutes les nations le bras de la puissance séculière.

Dans notre ancienne législation, les manquements aux devoirs de la piété filiale étaient punis par des châtiments que la mollesse de nos mœurs trouvera peut-être exorbitants ; mais qui, aux yeux de l'observateur attentif, ne sortent nullement des bornes de la justice. C'est ainsi que l'enfant coupable d'injures ou de sévices envers son père ou sa mère, était condamné à l'amende honorable à la porte d'une église, et aux galères pour un temps plus ou moins long. Les

peines étaient beaucoup plus sévères si les parents ne demandaient pas grâce pour lui. Quel que fut son âge ou sa position, il était atteint par cette jurisprudence qui régna jusqu'à la fin de la monarchie française. « Naguères, dit Serpillon, le parlement de Dijon jugea un capitaine d'infanterie qui avait frappé sa mère. Bien qu'elle demandât pardon pour lui, il fut, sur ma procédure, condamné à l'amende honorable à la porte de l'église de Notre-Dame de Dijon, et aux galères pour neuf ans[1]. » Le 23 décembre 1577, le parlement de Toulouse condamnait un fils qui avait battu et injurié sa mère, à l'amende honorable, la corde au col, au fouet et aux galères pour six ans. La Roche Flavin, qui rapporte cet arrêt, ajoute : « Si la mère ne l'eût pas déchargé, il aurait été condamné à être pendu[2]. » En effet, le même arrêtiste cite un autre jugement de la même cour qui condamne un enfant au supplice de la corde pour avoir frappé et injurié son père[3].

Non moins religieux devait être le respect de la femme pour son mari. L'Évangile avait dit à la femme : Comme Jésus-Christ est le chef de l'Église, ainsi l'homme est votre chef, votre

[1] Tom. I, p. 151. — [2] Cod. de la religion et des mœurs, t. II, tit. 10, p. 150. — [3] Liv. II, tit. 5, art. 5; *verbo*, Injures.

gloire et votre appui ; et, chez les peuples chrétiens, la vie de l'époux était protégée par une législation formidable : tant aux yeux de la foi le pouvoir terrestre, émanation du pouvoir divin, doit être sacré! Entre mille témoignages, nous trouvons, dans le Code de Louis XV[1], un arrêt du parlement de Paris, rendu contre une femme homicide de son mari; il est ainsi conçu : « Pour réparation, condamne ladite *Favin* à faire amende honorable, pieds nus, la corde au col; ce fait avoir le poing droit coupé, ensuite à être pendue et étranglée, son corps mort brûlé et ses cendres jetées au vent. Sur ses biens, sera prise la somme de deux cents livres pour faire prier Dieu pour l'âme de son mari. » La seule tentative de ce crime conduisait au dernier supplice[2].

Remarquez, en passant, la haute philosophie de notre ancienne législation criminelle. Tout pouvoir vient de Dieu : tel était son axiome; toute rébellion l'outrage. Première majesté, c'est à Dieu que le coupable doit d'abord satisfaire; de là, l'amende honorable. Aujourd'hui que la loi est athée, le criminel n'a plus rien à démêler qu'avec le bourreau. Nous savons ce que le pouvoir, en s'isolant de sa divine origine, a ga-

[1] Tom. IV, p. 461. — [2] *Voyez* Gayot de Pitaval, t. IV.

gné en respect et en obéissance. Que celui qui a des oreilles pour entendre entende.

Tandis que l'Église se montrait si jalouse de conserver au pouvoir paternel ses prérogatives et ses droits, elle n'était pas moins ferme à le retenir dans ses justes limites. Défendre l'être faible, la femme et l'enfant, tel fut, nous le savons, dans tous les siècles et chez tous les peuples, l'objet de sa sollicitude particulière.

D'abord, elle borne le pouvoir du père sur les jours de l'enfant. Le droit de vie et de mort, reconnu par les codes païens, aboli par l'Évangile, l'Église met tous ses soins à l'interdire chez les nations barbares qui tour à tour se jettent sur l'Europe. Elle ne s'en tient pas là : inspirée par elle, la législation civile stipule contre le père, meurtrier de son enfant, des supplices qu'elle n'inflige point à l'homicide ordinaire. Cette sage législation qui fit la gloire de la famille dans l'Europe chrétienne, subsistait encore au siècle dernier. A Besançon, en 1776, un père barbare expiait, dans les flammes d'un bûcher, l'assassinat de sa jeune fille, dont le peu de bien n'avait pas été à l'abri de l'ambition d'une cruelle marâtre[1].

Au lieu que chez les Romains le fils émancipé

[1] Cod. de la religion et des mœurs, t. II, tit. 10, p. 148.

était toujours mineur du vivant de son père, l'Église fixa pour lui un âge de majorité, et lui fit reconnaître le droit civil de posséder, d'acquérir et de tester.

Poursuivant sa noble tâche, elle achève de donner un contre-poids à l'action de l'être fort, en maintenant à la hauteur où le christianisme les a placés les deux autres membres de la société domestique, la femme et l'enfant. Le *palladium* de la femme, c'est Marie. Or, de même que le démon s'était efforcé, par le ministère d'Arius, de dégrader l'homme en rabaissant Jésus-Christ au niveau d'un simple mortel; de même il entreprit de replonger la femme dans l'ignominie du paganisme en niant, par l'organe de Nestorius, la maternité divine de Marie. Qu'il réussisse dans son projet sacrilége, et c'en est fait des égards, du respect, de la liberté, de la dignité rendus au sexe le plus faible en considération de la femme, épouse, fille et mère de notre Dieu.

A cette nouvelle attaque répond un cri d'alarme qui émeut l'Orient et l'Occident. Plus de deux cents évêques accourent à Éphèse de toutes les parties du monde. Le jour où le concile doit se prononcer sur la maternité divine de Marie, le peuple, inquiet et agité, inonde les rues et se presse autour du temple magnifique que la piété des habitants a bâti sous l'invocation de l'auguste

Vierge. Toute cette foule, qui se tient à rangs pressés sur le parvis de la basilique et dans les rues avoisinantes, garde un silence profond. L'inquiétude est peinte sur tous les visages. Au déclin du jour un évêque paraît; il annonce à la foule muette et saisie que l'anathème est lancé contre le novateur, et que la Vierge toute sainte est glorieusement maintenue dans son auguste prérogative. A cette nouvelle, des transports de joie éclatent de toutes parts. Les Éphésiens et les étrangers accourus de toutes les villes de l'Asie, entourant les Pères, les accompagnent de l'église jusqu'à leur logement, leur baisant les mains et faisant retentir l'air de cris d'allégresse. Guidées par cet instinct admirable que Dieu leur a donné, les femmes surtout comprirent la grandeur du triomphe que leur sexe venait de remporter. Leur joie se manifesta par des témoignages dont on ne voit pas un second exemple dans l'histoire. Elles précédaient les Pères tenant des encensoirs à la main et faisant brûler des pastilles odoriférantes dans toutes les rues qu'ils traversaient. Spontanément illuminée, remplie de la douce harmonie des concerts et embaumée par l'odeur exquise des parfums, l'heureuse cité ressemblait à un sanctuaire où Dieu en personne vient de bénir ses enfants [1].

[1] Etsi fusius pietati vestræ, quæ gesta sunt, significanda erant; urgentibus tamen tabellariis brevius scripsi. Scitote

Tandis que d'une main l'Église protége le type céleste de la femme chrétienne, de l'autre elle s'efforce d'élever les filles de Marie jusqu'à la ressemblance de leur auguste mère. Voulez-vous, leur dit-elle, conquérir la liberté? voulez-vous même commander le respect? sachez vous élever au-dessus des sens; aspirez comme votre mère à l'alliance de Dieu lui-même. L'héroïsme de votre courage, en faisant de vous un être angélique, ne laissera pour vous dans le cœur de l'homme d'autre sentiment que celui d'une vénération religieuse. Vous régnerez sur lui, parce que vous

Itaque sanctam synodum vigesima octava mensis Payni, Ephesi, in magna ejus civitatis ecclesia, quæ *Maria Deipara* vocatur, celebrari cœpisse. Cum autem integrum diem consumpsissemus, tandem ipsum Nestorium sacro concilio adesse et se conferre non sustinentem condemnavimus, depositionique subjecimus, et ab episcopatu exclusimus. Sumus autem hic congregati episcopi ultra ducentos, fere plus minus trecenti. Perduravit autem universus civitatis populus a mane usque ad vesperam sanctæ synodi judicium exspectans. Ut autem audierunt infelicem illum esse depositum, cœperunt omnes una voce sanctam prædicare synodum, et Deum glorificare quod cecidisset fidei inimicus. Egredientes vero nos ab ecclesia deduxerunt cum lampadibus usque ad diversorium nostrum (erat enim jam vespera), et facta est multa lætitia, et luminaria in civitate posita, ita et *mulieres quoque adolentes thymiamata* cum thuribulis nos præcederent. Ostendit enim Salvator blasphemantibus gloriam suam, quod omnia possit. *Epist. Cyrill. ad Alexand.* de rebus in synodo gestis. *Epist. XXXIV.* T. IV, apud Baron. an. 431, n. 61.

régnerez sur vous. En parlant ainsi, l'Église révélait une des lois infaillibles de l'humanité : la femme chrétienne en comprit l'importance. Sous le glorieux étendard de la virginité, on vit se ranger par milliers ces héroïnes dont la vue seule inspira le respect et l'admiration aux farouches enfants du Nord, et dont l'exemple, les prières, les bienfaits polirent les mœurs, et pour jamais sauvèrent la femme de l'oppression.

Restait à maintenir la femme à cette hauteur sublime, si utile à sa faiblesse et si nécessaire à la société. Et voilà que l'Église honore la virginité presqu'à l'égal du martyre; l'instruction, la visite des prisonniers et des malades, l'ardente propagation de la vérité, fonctions augustes du sacerdoce, elle les confie aux vierges chrétiennes. Sur les lèvres de ses plus éloquents docteurs, elle met l'éloge continuel de la virginité. Depuis Tertullien jusqu'à saint Bernard, vous entendez redire ses louanges, exalter son mérite et proclamer son influence salutaire. « Tout l'or du monde n'est pas digne d'une âme chaste. Belles aux yeux du Seigneur, s'écrie Tertullien, toujours jeunes pour lui, les vierges vivent pour lui, s'entretiennent familièrement avec lui; nuit et jour elles le possèdent; de leurs prières, elles lui font une dot. En échange, elles reçoivent du divin Époux sa grâce pour douaire et l'accom-

plissement de tous leurs vœux. Telles sur la terre que les anges dans le ciel, elles semblent dès maintenant appartenir à la famille des esprits bienheureux [1]. »

Saint Cyprien, les saluant avec enthousiasme, leur dit : « Fleurs odoriférantes de l'Église, chefs-d'œuvre de la grâce, ornement de la nature, image de Dieu, où se réfléchit la sainteté du Verbe, portion la plus illustre du troupeau de Jésus-Christ, vous avez commencé d'être sur la terre ce que nous serons un jour dans le ciel [2]. »

L'éloquent archevêque de Milan, saint Ambroise, considérant la virginité au point de vue de la réhabilitation de la femme, fait entendre ces remarquables paroles : « Toute vierge est reine, soit parce qu'une vierge consacrée à Dieu est épouse du plus grand des monarques ; soit parce que, domptant les passions qui forment le plus honteux esclavage, elle acquiert un nouvel empire sur elle-même... Une vierge est un don du ciel ; elle fait la gloire et la joie de ses pa-

[1] Deo speciosæ, Deo sunt puellæ ; cum illo vivunt, cum illo sermocinantur ; illum diebus et noctibus tractant : orationes suas, velut dotes, Domino assignant Ab eodem dignationem velut munera dotalia quotiescumque desiderant, consequuntur. Sic æternum sibi bonum donum Domini occupaverunt, ac jam in terris non nubendo, de familia angelica deputantur. *Ad Uxor.* lib. II, c. 4.

[2] De Disciplina Virg. p. 68 et suiv.

rents ; elle exerce dans sa maison le sacerdoce de la chasteté. Une vierge est une victime qui s'immole chaque jour, afin d'apaiser la colère de Dieu par son sacrifice[1]. »

Ainsi parlent saint Chrysostôme, saint Jérôme, saint Augustin, saint Bernard, tous ces Pères de l'Église et de la civilisation chrétienne.

Non contente d'exalter la virginité dans le cloître et le salutaire exemple du cloître sur le monde, l'Église a soin de commander la pudeur à l'épouse elle-même, en lui révélant l'influence de cette vertu protectrice. Rien n'est omis pour lui faire comprendre toute la profondeur du mot de saint Pierre : *Que vos maris apprennent à vous respecter, en considérant avec crainte la chasteté de votre conduite*[2] : votre liberté est à ce prix. Oubliez-vous ce précepte fondamental? Êtres avilis, vous pourrez bien offrir un grossier appât à la sensualité, mais jamais vous n'attirerez l'âme par le mystérieux sentiment qui fait votre gloire ; jamais vous n'exercerez l'empire qui assure votre bonheur et celui de la famille.

De toutes ces vérités, l'Église forme le code régénérateur de la femme. Pour en maintenir l'observation, elle le traduit dans un langage intel-

[1] De Virginit. p. 155.

[2] Considerantes in timore castam conversationem vestram. *I Petr.* III, 2.

ligible à tous; elle le sanctionne par un grand exemple sans cesse offert aux regards du monde entier. Connaissez-vous rien de comparable à l'activité, à la constance du zèle qu'elle déploie pour propager, pour exalter parmi les nations chrétiennes le culte de Marie, le type de la femme régénérée? Que les esprits superficiels ne voient là qu'un mysticisme inutile; nous le concevons sans peine. Quant à l'homme réfléchi, il y découvre avec admiration une pensée éminemment sociale. Voulez-vous la comprendre vous-mêmes? Reportez-vous aux temps antiques; souvenez-vous de l'immense dégradation de la femme; réfléchissez ensuite au caractère brutal des peuples du Nord, hommes de fer, dont la plupart ne connaissaient d'autres lois que leurs caprices, d'autre pouvoir que leur glaive; puis voyez la mollesse dangereuse, le luxe séduisant, le matérialisme même des nations civilisées; et dites s'il n'était pas nécessaire, pour sauver l'honneur et la liberté de la femme, de présenter partout aux regards, de rappeler continuellement, sur tous les tons et sur toutes les formes, la Vierge divine, bienfaitrice de l'univers et protectrice de son sexe? Ne vous contentez pas d'une première vue, mûrissez votre examen, et, je ne crains pas de l'affirmer, vous vous écrierez comme nous : Le culte de Marie fut alors, comme il l'est au-

jourd'hui, comme il le sera toujours, la sauvegarde de la femme, et par elle de la famille, et par la famille de la société même.

Aussi l'Église, qui connaît mieux que personne les lois de la civilisation chrétienne, ne cessa jamais d'employer cet indispensable moyen de la conserver et de l'étendre. Prêtez l'oreille: qu'entendez-vous retentir dans le lointain des âges chrétiens, au fond des vallées solitaires, sur la cime élevée des montagnes, dans les rues brillantes des cités? Des hymnes, des cantiques, des litanies, où le christianisme prodigue à Marie les titres les plus sacrés et les noms les plus doux. Parcourez l'Europe entière, partout sur vos pas vous rencontrez des institutions et des fêtes qui perpétuent et qui propagent le culte de Marie. Arrêtez-vous devant ces antiques monuments dont la grâce et la grandeur vous charment et vous étonnent, une grande voix sortira de toutes ces pierres, de tous ces chants, de toutes ces pratiques pieuses, de toutes ces traditions et de toutes les annales des peuples, et cette voix dit : Honneur à Marie! respect à la femme! Enfant, épouse, mère, veuve, quel que soit son âge ou sa condition, respect à la femme! car elle est un être sacré, sœur de Marie, qui fut tout ce que peut être une femme : fille, épouse, mère, veuve, et toujours vierge. Outra-

ger la femme, c'est outrager Marie ; qui insulte l'enfant, insulte la mère ; qui souille l'image, irrite le modèle.

Pour faire passer ces idées salutaires aux quatre coins du monde, l'Église choisit son fils aîné, le peuple de France. Oui, il en est ainsi ; le plus fier et le plus brillant des peuples devient le missionnaire du culte de Marie. Miracle de puissance et de sagesse, qu'on n'admirera, qu'on ne bénira jamais assez ! Les fils des Gaulois, ces hommes de mouvement, de batailles et de conquêtes, nos ancêtres, qui, pendant tant de siècles, s'en allèrent guerroyant par le monde, faisant et défaisant les rois, avaient mis leur bouillante valeur sous la protection de la femme céleste, de Marie. Toute couverte de la poussière et du sang des combats, la vieille France s'agenouillait devant les statues de Marie, et plaçait souvent l'image de la Vierge sur ses blancs étendards. En vérité, c'était noble spectacle de voir la force et la vaillance honorer une mère et un enfant, et opposer ainsi à ce que la terre a de plus terrible, ce que le ciel a de plus doux.

La glorification de la femme dans Marie descendit promptement des hauteurs de l'ordre religieux dans les mœurs sociales. Non-seulement

elle répandit sur l'être faible un reflet divin qui lui servit de défense contre les injures des enfants du Nord; mais encore, se traduisant en actes matériels, elle organisa une ligue armée pour protéger la femme et venger son honneur, sa liberté, ses droits outragés. Oui, et je ne sais si je rêve en écrivant ces choses : à la femme, à cet être infortuné que le monde païen, exécuteur impitoyable et souvent injuste des anathèmes divins, se faisait un jeu d'opprimer et d'avilir, l'Église donne une garde d'honneur, plus brillante, plus nombreuse et plus dévouée que celle des puissants monarques. Grand Dieu! qu'eussent dit les Grecs de Lycurgue et de Solon, les Romains de Romulus ou d'Auguste, si, revenus à la vie, et parcourant l'Europe du moyen âge, ils avaient rencontré sur leur chemin ces légions de nobles chevaliers, bardés de fer, dévoués corps et biens à la défense de la femme, et vengeurs intrépides de ses droits méconnus; l'oppresseur protégeant l'opprimé, le bourreau la victime, et les peuples applaudissant à ce dévouement incompréhensible! Et cependant, grâce au christianisme, le monde a vu, et vu sans s'étonner, ce prodige inouï; et les paroles que l'Église adressait au noble chevalier en le revêtant de son armure, retentiront à jamais

comme un glorieux témoignage de sa sollicitude maternelle, pour la femme adoptée par son amour et régénérée par ses soins.

Donc, chez nos religieux ancêtres, dans ces siècles où la foi donnait aux nations de l'Europe un sentiment si sûr du beau et du bien, la faiblesse de la femme fut placée sous le bouclier de la force. Voyez-vous ce guerrier, armé de pied en cap, entrer seul dans une église solitaire? Le jour est sur son déclin; bientôt les portes du temple vont se fermer, et le fils des preux restera toute la nuit agenouillé devant l'image de Marie. A l'autel de cette divine femme il a suspendu son glaive; il le voue désormais à sa défense dans la personne de la femme opprimée. Ce n'est point une vaine cérémonie qu'il accomplit; gardez-vous de le croire. Homme de foi, il prend au sérieux et son engagement et les serments solennels qui vont le consacrer. Homme de chair et de sang, il connaît sa faiblesse; et, afin de trouver dans le secours du Ciel ce qui n'est pas dans sa nature, il prie. Une vie nouvelle doit commencer pour lui. Avec l'aurore, arrive un prêtre. Pour défendre l'innocence, il faut être innocent soi-même : le noble chevalier l'a compris. Dans le cœur du ministre saint, il dépose le fardeau de ses péchés : son âme est lavée; et, en signe de cette pureté sans tache qu'il vient de recevoir et

dont sa vie doit être un modèle, il descend dans un bain.

Le corps et l'âme purifiés, il attend en prières. Voici les princes, les pontifes, un peuple immense qui remplissent l'enceinte sacrée. Les premiers sont venus, au nom de la double puissance de la terre et du ciel, lui donner les insignes de sa glorieuse profession; le second veut être témoin de ses serments. Les anges du ciel les ont entendus, et le sang du Dieu, rédempteur de la femme aussi bien que de l'homme, est allé les écrire jusqu'au cœur du noble chevalier. Le miracle est opéré; la chair est désormais soumise à l'esprit. Alors le Pontife et le prince, s'approchant de l'humble guerrier, le revêtent ensemble de ses armes bénites. Outre le serment de défendre le faible en général, il en fait un de protéger la femme en particulier[1].

[1] Militem super equum, armis omnibus decoratum, impositum et formatum novimus. Habuit enim galeam in capite, hastam in manu dextera. Clypeo protectus fuit in læva; ensis et clava in eadem; gladius in dextera. Lorica vestitus; plectas in pectore; ferreas ocreas in tibia; calcaria in pedibus; in ambabus manibus ferreas chirothecas; equum doctum, et ad bellum aptum cum faleribus. Hi dum accinguntur, balneantur, ut novam vitam ducant et mores. In orationibus pernoctant, a Deo postulantes per gratiam ejus donari, quod eis deficit a natura. Per regem vel principem accinguntur, ut cujus debeant esse custodes, ab eo accipiant dignitatem et

Dès ce moment la faiblesse a un nouvel appui, la femme, reine de la société domestique, un nouveau protecteur, et le monde une garantie de plus de bonheur et de gloire. Oui, il en fut ainsi; et honte, honte éternelle à Boiardo, à l'Arioste, à vous tous, coupables romanciers, écrivains menteurs et mauvais citoyens, qui avez, en la souillant, défiguré cette glorieuse chevalerie, qui fut tout ensemble une institution éminemment sociale dans l'esprit de l'Église et une belle page dans l'histoire!

Si, malgré tant de protection, les droits de la faiblesse étaient méconnus, les souverains Pontifes eux-mêmes interposaient leur puissante autorité, et la sainte égalité, et les prérogatives accordées à la femme par le christianime étaient de nouveau consacrées et garanties. Entre tous, les actes des papes Agapet II et Grégoire IX, en faveur d'Adélaïde d'Autriche et d'Élisabeth de Hongrie, sont d'illustres témoins de cette constante sollicitude. Enfin, tandis

sumptus. Sapientia, fidelitas, liberalitas, fortitudo, misericordia, custodia populi, legum zelus in eis sunt, ut qui armis corporeis decorantur, etiam moribus polleant; et quanto militaris dignitas alios excedit reverentia et honore, tanto magis debet eminere virtute... Se obligant ad defendendas semper domnas, domnicellas, pupillos, orphanos, et bona Ecclesiarum contra vim et potentiam injustam potentium, juxta suum posse. *Muratori*, t. IV, *Dissertat.* LIII.

que la loi romaine reconnaissait au mari le droit de vie et de mort sur sa femme[1], des peines particulières, ajoutées aux peines de l'homicide ordinaire, étaient sanctionnées par la législation contre le mari qui attentait aux jours de sa compagne[2]. De l'égalité religieuse des époux, proclamée par le christianisme, l'Église fit bientôt découler les droits civils de la femme. A l'incapacité perpétuelle dont elle fut si longtemps frappée dans la législation païenne, succéda pour elle le droit d'acquérir par testament, par donations et par contrats, de posséder et de tester. Placée en même temps sous la protection du culte de Marie, sous l'égide du noble chevalier et sous la sauvegarde des lois, la femme demeurant dans le monde ne dut, en général, s'en prendre qu'à elle-même de la perte de son honneur et de sa liberté.

[1] Sicut parentibus in liberos, ita maritis jus vitæ et necis in uxores, quæ in manum ipsorum convenerant, competebat : judicio domestico de facinoribus earum una cum ejus propinquis cognoscebant, ut discimus ex Dion. Halycar. lib. II, c. 4. Hujus juris vestigium videre est apud Tacit. Annal. lib. XIII, c. 32, ubi refertur quædam Pomponia superstitionis externæ rea Plautii mariti sui judicio permissa. Isque prisco instituto propinquis coram de capite famaque conjugis cognovit, et insontem nuntiavit. *Ferraris, Biblioth. de patria Potestate,* n. 7.

[2] *Voyez* Bruneau, part. I, tit. 10, maxime 5.

Restait la femme consacrée à Dieu dans la solitude du cloître. Plus sainte et plus précieuse aux yeux de la foi, elle est environnée par l'Église d'une barrière mille fois plus forte que les murailles qui la séparent de la société. Une sentence d'excommunication veille nuit et jour sur le seuil du monastère ; l'épouse de Jésus-Christ dort en paix sous la garde de cette sentinelle redoutable, et, en réalité, plus redoutée que le glaive du chevalier, dans ces siècles où la crainte de perdre son âme l'emportait si fort sur la crainte de perdre sa vie [1].

Que peut maintenant désirer la femme ?L'Église n'a-t-elle pas fait en sa faveur au-delà même de ce qu'elle pouvait attendre? Si elle vient à se rendre coupable, la religion n'est-elle pas en droit de la repousser sans pitié et de l'abandonner à son malheureux sort? Sans doute : mais une mère, une mère comme l'Église, n'est pas un juge qui pèse des droits dans une balance. Semblable au divin berger qui laisse qua-

[1] Résumant sur ce point la législation canonique, le saint concile de Trente s'exprime ainsi : « Ingredi autem intra septa monasterii (monialium) nemini liceat, cujuscumque generis, aut conditionis, sexus vel ætatis fuerit, sine episcopi vel superioris licentia, in scriptis obtenta, sub excommunicationis pœna, ipso facto incurrenda. *Sess.* XXV, c. 5. *Id. Concil. Matiscon.* I, c. 2; *Arelat.* IV, c. 7 ; *Cabilon.* II, c. 63, et *Hispal.* II, c. 12.

tre-vingt-dix-neuf brebis pour courir après la brebis égarée, qui ne la bat point, mais la rapporte doucement au bercail, et qui invite ses voisins à se réjouir de l'avoir retrouvée, l'Église, payée d'ingratitude, se montre pleine de la plus active sollicitude pour arracher la femme coupable à sa honte et à son malheur. Pour dire ses bienfaits, il faudrait de nouveau parcourir toutes les annales des siècles chrétiens. Depuis le jour où le Fils de Dieu, qui était venu sauver tout ce qui avait péri, accueillit avec tant de bonté la Madeleine, et pardonna, au grand scandale des Pharisiens, à la femme adultère, un esprit de miséricorde, complètement inconnu du paganisme, se manifesta sur la terre. Au lieu de provoquer un mépris orgueilleux, la femme coupable inspira la plus généreuse et la plus tendre compassion. Mille mains charitables jetèrent à l'envi un voile sur sa honte; et, pour la rendre à la vertu, un dévouement sublime entreprit de la réhabiliter à ses propres yeux.

Telle fut la fin d'une multitude d'institutions religieuses établies de siècle en siècle dans toutes les parties du monde catholique. Lisez leur histoire dans celle de l'Ordre à jamais célèbre de *Notre-Dame-du-Refuge*. Fondé pour servir d'asile aux filles et aux femmes repenties, le *Refuge*

avait cela de bien touchant, qu'on y recevait aussi des filles *d'honneur* et de *qualité*, dont la conduite avait toujours été irréprochable. Les pécheresses étaient admises à la profession religieuse si elles en témoignaient le désir, et si on leur trouvait les dispositions convenables. Quoique les filles d'honneur fussent toujours choisies pour remplir les principaux offices, elles ne faisaient néanmoins, avec les pénitentes devenues religieuses, qu'une même société. Ne formant qu'un même esprit et un même cœur, elles étaient entièrement conformes dans l'habillement et la manière de vivre. Pourquoi se confondre ainsi avec les coupables? pourquoi ce sacrifice si pénible à l'amour-propre? Demandez-le à celui qui s'est anéanti jusqu'à prendre la forme d'esclave pour nous sauver : c'était afin de gagner plus aisément à Dieu ces pauvres pécheresses.

La charité catholique allait encore plus loin. Dans le but de fortifier et d'encourager ces âmes faibles, les filles d'honneur faisaient un vœu particulier d'en prendre soin et de ne jamais consentir que le nombre des pénitentes, qui devaient composer les deux tiers de la communauté, fût aucunement diminué. « L'on doit en cela, dit le père Hélyot, admirer d'autant plus la charité de ces saintes filles, qu'elle nous représente d'une manière touchante la charité que Jésus-Christ a

eue pour nous, lorsqu'il a pris la figure d'un pécheur pour nous délivrer du péché[1]. »

Dans d'autres congrégations établies pour la même fin, les noms les plus doux et les plus miséricordieux servaient à couvrir les erreurs passées. Les Repenties étaient appelées les filles du *Bon-Pasteur*, ou les filles de la *Madeleine*, pour désigner le retour au bercail et le pardon qui les attendait.... Afin qu'elles n'eussent que des idées de pureté autour d'elles, elles étaient vêtues de blanc, d'où leur venait aussi le nom de *Filles Blanches*. Dans quelques congrégations, on leur mettait une couronne sur la tête, et l'on chantait en les recevant : *Veni, sponsa Christi :* Venez, épouse de Jésus-Christ. « Ces contrastes étaient touchants et bien dignes d'une religion qui sait secourir sans offenser, et ménager les faiblesses du cœur humain tout en l'arrachant à ses vices[2]. » Ils avaient aussi un but éminemment social ; c'était d'apprendre à ces âmes découragées et confuses que le repentir est frère de l'innocence.

Foyer de la charité, puisqu'elle est le centre de la foi, Rome portait et porte encore plus loin sa sollicitude. Non contente de guérir le mal, elle a établi les moyens de le prévenir. Les

[1] Hist. des Ordres religieux, t. IV. — [2] Génie du Christianisme, t. IV.

Conservatoires, appelés des *Periclitantes*, reçoivent les filles et les veuves exposées à perdre leur vertu en restant dans le monde. Toutes peuvent y chercher un asile; le danger passé, elles sont libres de rentrer dans leur famille, riches de leur innocence. Quant aux femmes devenues coupables et dignes des châtiments de la justice, elles trouvent, à l'expiration de leurs peines, des maisons charitables qui leur offrent un refuge assuré pour le reste de leurs jours [1].

Tels sont, en abrégé, les bienfaits dont la femme est redevable à l'Église. Il faut le dire à sa gloire, elle s'est montrée pleine de reconnaissance. Ayant retrouvé l'intelligence de sa vocation, elle en a fidèlement accompli les devoirs Voyez-la pénétrée de gratitude pour le Dieu mourant qui fut deux fois son Rédempteur, le suivre, courageuse et fidèle, jusqu'au sommet du Calvaire. La première, elle publie, malgré les Juifs, sa résurrection glorieuse; la première, elle descend aux catacombes; de ses aumônes et de ses soins vivent les hommes apostoliques. Sur la brèche, elle accompagne l'homme si elle ne le précède, opposant avec un invincible courage sa faiblesse aux menaces, et son corps délicat aux glaives des tyrans.

[1] Costanzi istituzioni di Pietà et santuarj di Roma, t. I.

Agnès, Symphorose, Félicité, Perpétue, Blandine, Agathe, Eulalie, vos noms, brillant dans l'histoire du martyre comme les plus belles étoiles au firmament, suffisent pour illustrer la femme chrétienne et prouver son amour reconnaissant envers la religion, créatrice et conservatrice de ses droits, de son honneur et de sa liberté.

Non contente de la gloire du martyre, la femme régénérée partagea, elle partage encore avec l'homme l'honneur de l'apostolat. Verser son sang et ses sueurs, ce n'est pas trop à ses yeux pour payer le tribut de sa reconnaissance. Que les peuples s'inclinent devant les héroïnes chrétiennes auxquelles ils furent redevables de la foi et de la civilisation, fille de la foi. Depuis cette jeune esclave, dont l'héroïque charité convertit la nation entière des Ibériens; jusqu'à Clotilde, qui amena Clovis et ses Francs aux pieds de saint Remi, vous trouvez, à toutes les grandes époques de l'histoire moderne, chez les peuples chrétiens, des femmes à qui la société fut redevable des plus grands bienfaits. Blanche de Castille, Bathilde, Adélaïde, Mathilde, Théodolinde, Élisabeth, Jeanne d'Arc, Isabelle; la France, l'Angleterre, l'Allemagne, l'Italie, le Portugal, l'Espagne vous font hommage de leurs plus beaux règnes.

Dans la famille, ce royaume de la femme, qui

dira les bienfaits de la mère et de l'épouse chrétienne, son influence salutaire sur l'homme et sur les mœurs publiques? Le monde lui doit deux de ses plus grandes gloires : Chrysostôme à Olympiade, Augustin à Monique, femmes merveilleuses de tendresse et de vertu, deux fois mères de ces hommes immortels. De même que la foi nous montre dans le ciel, assise près du Tout-Puissant, une douce vierge, sa mère et notre sœur, implorant grâce et pardon pour ses frères, éteignant aux mains du maître du tonnerre la foudre prête à éclater; ainsi l'histoire des peuples chrétiens nous montre au foyer domestique la femme, mère, épouse, fille et sœur de l'homme, arrêtant le glaive aux mains de son époux, de son fils ou de son père, amenant la sérénité sur son front et le pardon sur ses lèvres. Tandis que le paganisme nous présente à peine deux ou trois exemples de femmes désarmant la colère de l'être fort, les annales du Christianisme nous en offrent des milliers. N'accusez pas la femme païenne; esclave dégradée, que vouliez-vous qu'elle fît?

Pour ne parler que de notre patrie : comme le soleil levant dans les hauteurs des cieux embellit, éclaire, vivifie, réjouit toute la nature, ainsi le visage de la femme chrétienne fut, dans la famille des Francs, lumière, charme, dou-

cœur, vie, joie et consolation[1]. Son angélique influence adoucit le caractère farouche de nos aïeux. Le soir, au retour de la chasse ou de l'expédition guerrière, on voyait ces hommes de combats dépouiller leur pesante armure, et venir tous ensemble, dans la chambre des dames, s'asseoir au coin du large foyer. Là, disciples sans le savoir, ils recevaient les douces leçons de la politesse, de la clémence et de l'honneur. De là vint ce tact parfait, ce sentiment exquis des convenances, cette urbanité de manières, cette politesse de langage, glorieux privilége de l'ancienne France. Centre d'affection et de respect, la mère chrétienne fut aussi l'âme de l'union fraternelle. Principe de force, cette union précieuse fit le bonheur de la société européenne au moyen âge, mais surtout de la société française; car nulle part le précepte fondamental de la famille : « Père et mère honoreras, » ne fut observé plus fidèlement que chez nos aïeux.

L'esprit de famille, création du catholicisme, dut à la même cause son actif développement. Cet esprit faisait de chaque famille un corps moral, et, pour ainsi dire, un petit État dans le grand; il léguait à chaque enfant comme un dépôt à con-

[1] Sicut sol oriens mundo in altissimis Dei, sic mulieris bonæ species in ornamentum domus ejus. *Eccli.* XXVI, 21.

server, comme un patrimoine à étendre, le nom et l'honneur de la famille entière. L'histoire nous dit à chaque page que ce sentiment, tout à la fois si doux et si saint, fut la source des plus nobles actions et des plus touchantes vertus. Il allait si loin, qu'il rendait solidaires tous les membres de la même famille, même à des degrés éloignés. Ainsi, un fils venait-il à contracter des dettes? sa parenté se croyait tenue de les payer? Le coupable était puni, la justice de ses proches le demandait; mais l'honneur était sauvé. La femme, la mère chrétienne à qui le monde fut surtout redevable de ce nouveau bienfait, en reçut la première récompense. Chez les peuples chrétiens, le sentiment le plus doux et le plus indestructible pour l'homme à tous les âges de la vie, c'est l'amour de sa mère. L'image de sa mère est la seule image que rien ne décolore; son souvenir, le seul souvenir que rien n'efface, qui même se réveille plus tendre et plus vif aux derniers moments pour descendre avec lui tout vivant dans la tombe.

Un autre royaume échut à la femme, le le royaume des douleurs et des infirmités humaines. Qui dira les malades dont la femme, redevenue l'aide de l'homme, a remué la couche, essuyé les pleurs; les pauvres qu'elle a vêtus,

l'orphelin dont elle a été la mère, et la veuve abandonnée dont elle fut la providence? Combien le christianisme ne compte-t-il pas de Paules, de Mélanies, de Fabiolas, qui ont vendu leurs immenses patrimoines pour secourir l'indigence? Combien de milliers de princesses, de filles illustres par leur naissance, nos hôpitaux n'ont-ils pas vues humbles servantes, disons mieux, mères tendres et dévouées de tous les malheureux? Il semble que l'histoire de la *charité de détail* n'est que l'histoire de la femme régénérée par le christianisme et inspirée par l'Église. Un instinct sublime semble lui dire incessamment qu'elle doit payer par d'immenses bienfaits son immense rançon. Tandis que dans le monde elle se montre si compatissante et si active, renfermée dans la solitude du cloître elle se dévoue avec ferveur aux austérités de la pénitence. Victime volontaire, elle fait peut-être plus pour la famille et la société par ses mortifications que par ses aumônes. Ange de la prière, médiatrice de la paix, apôtre de la clémence, miracle vivant de courage et de charité, la femme chrétienne, quel que soit son nom, mère, sœur, fille, épouse, traverse les siecles, comme son divin modèle, en faisant le bien; et c'est au bruit flatteur d'un concert de bénédictions qu'elle arrive jusqu'à nous. Honneur au christianisme qui

a créé cette puissance bienfaisante ! honneur à la femme qui a su accomplir sa mission de manière à mériter cet éloge divin, digne d'être gravé en lettres d'or : *Là où n'est pas la femme, le malheureux gémit* [1].

[1] Ubi non est mulier, ingemiscit egens. *Eccli.* XXXVI, 27.

CHAPITRE XIII.

Sollicitude de l'Église pour l'enfant.

L'Église ne borna point son action salutaire sur les membres de la famille à protéger le père et la mère : l'enfant eut la plus large part à sa sollicitude. Dès l'origine elle couvrit de ses ailes cet être si précieux par son innocence, si intéressant par sa faiblesse. Le monde païen brillait encore de tout l'éclat de sa civilisation matérielle; ses philosophes et ses législateurs proclamaient encore leurs affreuses doctrines sur l'infanticide et l'exposition, que déjà l'Église, en Orient et en Occident, flétrissait, par la bouche éloquente de ses docteurs, les maximes des législateurs et des philosophes, et promulguait des principes diamétralement opposés. « Vous autorisez, leur disait-elle, l'exposition et le meurtre de l'enfant avant et après sa naissance, et nous vous déclarons sans hésiter que la mort violente de tout être doué d'une âme sera vengée comme une action inique[1]. » Tantôt employant, pour faire rougir les païens, la plume naïve et piquante de

[1] Const. apost. apud Coteler, t. I, p. 363.

Clément d'Alexandrie, elle montre, par des comparaisons familières, combien sont criminels ceux qui exposent leurs enfants : « Vous repoussez, dit-elle, un orphelin de sa maison, et vous nourrissez des perroquets; vous exposez vos enfants, et vous nourrissez des poussins; vous préférez les êtres privés de la raison à ceux qui sont doués de cette belle prérogative[1]! » Tantôt elle emprunte, pour les foudroyer, la mâle éloquence de Tertullien. Attaquant tout à la fois les dieux, maîtres cruels de l'infanticide, et les hommes, imitateurs des dieux, elle adresse à tous ces énergiques reproches : « Saturne, qui n'a pas fait grâce à ses propres enfants, n'épargnait pas davantage les enfants étrangers que leurs pères et leurs mères venaient eux-mêmes lui offrir, et qu'ils caressaient, au moment qu'on les immolait, pour les empêcher de pleurer... Mais comme il importe peu qu'en fait de meurtres d'enfants le motif soit la religion ou le caprice, l'assassin un père ou tout autre, c'est au peuple que je vais m'adresser. Peuple altéré du sang des chrétiens, vous-mêmes, juges si équitables pour lui, si cruels pour

[1] Puerum autem orphanum non admittunt, quæ psittacos et charadrios enutriunt; sed filios quidem domi natos exponunt, gallinarum autem pullos excipiunt : et quæ sunt expertia rationis, iis quæ ratione sunt prædita referunt. *Pædag.* lib. II, c. 4, *ad fin.*

nous, si je vous demande de déclarer combien il en est parmi vous qui n'ont pas tué leurs enfants au moment où ces infortunés venaient de naître, que répondra votre conscience? Il n'y a de différence entre vous que par le genre de supplice. Vous choisissez, pour ôter la vie à ces innocentes créatures, le genre de mort le plus cruel. Les uns les noient, les autres les laissent périr de froid et de faim, d'autres encore les exposent à la voracité des chiens. Dans un âge plus avancé, ces enfants auraient préféré qu'on tranchât leur vie par le fer. Quant à nous, chrétiens, l'homicide nous est si expressément défendu, qu'il ne nous est pas même permis de détruire, dans le sein de sa mère, l'enfant qui vient d'être conçu. Empêcher la naissance, n'est-ce donc pas commettre un homicide? Qu'importe que l'être qu'on détruit soit déjà venu à la lumière, ou qu'on l'empêche d'y paraître? Il est homme, l'être qui est destiné à devenir homme; car le fruit est tout entier dans la semence qui le produit[1]. »

[1] Cum propriis filiis Saturnus non pepercit, extraneis utique non parcendo perseverabat, quos quidem ipsi parentes sui offerebant, et libenter respondebant, et infantibus blandiebantur, ne lacrymantes immolarentur... Sed quoniam de infanticidio nihil interest, sacro an arbitrio perpetretur, licet de parricidio intersit, convertar ad populum. Quot vultis ex circumstantibus, et in christianorum sanguinem hiantibus

Plus loin, c'est Lactance qui, placé auprès de Crispe, fils de Constantin, exerça une si heureuse influence sur la rédaction des lois impériales. Reprochant aux païens leur barbare conduite à l'égard des nouveau-nés : « Ne croyez pas, s'écrie-t-il, qu'il vous soit permis de les faire périr, c'est une affreuse impiété. Dieu ne donne pas aux âmes le souffle de la vie pour que vous leur donniez la mort. Mais les hommes paraissent jaloux d'épuiser la liste de tous les forfaits. Ils ne sont pas les créateurs de ces petits êtres imparfaits et innocents, et ils ont l'audace de les priver de la vie!... et ceux qui, retenus par une fausse pitié, se contentent d'exposer leurs enfants, sont-ils innocents? Quoi! exposer à la voracité des chiens le fruit de ses entrailles! il y a là plus de cruauté que dans une destruction immédiate. N'est-ce pas une impiété que de se reposer du

ex ipsis etiam vobis justissimis et severissimis in nos præsidibus, apud conscientias pulsem, qui natos sibi liberos enecent? Siquidem et de genere necis differt, utique crudelius : in aqua spiritum extorquetis, aut frigori, et fami, et canibus exponitis; ferro enim mori ætas quoque major optaverit. Nobis vero homicidio semel interdicto, etiam conceptum utero, dum adhuc sanguis in hominem deliberatur, dissolvere non licet, homicidii festinatio est prohibere nasci : nec refert natam quis eripiat animam, an nascentem disturbet. Homo est et qui est futurus; etiam fructus omnis jam in semine est. *Tertull. Apol.* c. 9.

soin de ses enfants sur la pitié d'un étranger? et même, supposé qu'elle s'en charge, ainsi qu'on l'a désiré, quel sera le sort de votre sang? l'esclavage ou la prostitution! Ainsi, exposer ses enfants est une action aussi criminelle que de les tuer. Mais ces parricides allèguent leur misère extrême et l'impossibilité prétendue où ils prétendent se trouver d'élever leur famille; comme si les richesses devaient nécessairement demeurer toujours en la main de ceux qui les possèdent, et comme si Dieu ne faisait pas tous les jours d'un riche un pauvre et d'un pauvre un riche! Si l'indigence est une excuse pour se dispenser d'élever ses enfants, ne vaut-il pas mieux s'abstenir du mariage que de porter des mains criminelles sur l'ouvrage de Dieu[1]? »

[1] Ergone illud quidem concedi aliquis existimet, ut recentes natos liceat oblidere? quæ vel maxima est impietas; ad vitam enim Deus inspirat animas, non ad mortem. Verum homines, ne quod sit facinus, quo manus suas non polluant, rudibus adhuc et simplicibus animis abnegant lucem non a se datam. Exspectat vero aliquis, ut alieno sanguini parcant, qui non parcunt suo: sed hi sine ulla controversia scelerati et injusti. Quid illi, quos falsa pietas cogit exponere? Num possunt innocentes existimari, qui viscera sua in prædam canibus objiciunt, et quantum in ipsis est, crudelius necant quam si strangulassent? Quis dubitet, quin impius sit, qui alienæ misericordiæ locum tribuit? Qui etiamsi contingat ei, quod voluit, ut alatur, addixit certe sanguinem suum, vel ad servitutem, vel ad lupanar. Quæ autem possent vel soleant

L'Église ne se contente pas de condamner en eux-mêmes ces actes de barbarie exercés à l'égard de l'enfant; elle en attaque le principe. Tertullien a flétri les dieux parricides, Théodoret flétrit les philosophes non moins coupables. Parlant de Platon qui, dans une de ses lois, ordonne l'infanticide : « Elle n'est pas seulement digne de pitié, cette loi, s'écrie l'éloquent évêque, elle devrait être effacée par des larmes et même par le feu... Vouloir que l'enfant soit exposé pour être privé de toute nourriture! Mais Échitus, mais Phalaris, ont-ils jamais rendu des lois aussi barbares? Où vit-on quelqu'un oser commettre ce genre d'homicide? Ne pas permettre que des enfants viennent au monde, c'est ordonner de les détruire dans le sein de leur mère par des breuvages abortifs; et lorsque ces petits êtres ont résisté à la violence du poison, Platon, toujours sans pitié, les fait

accidere in utroque sexu per errorem, quis non intelligit? quis ignorat? Quod vel unius Œdipodis declarat exemplum, duplici scelere confusum. Tam igitur nefarium est exponere, quam necare. At enim parricidæ facultatum angustias conqueruntur; nec se pluribus liberis educandis sufficere posse prætendunt : quasi vero aut facultates in potestate sint possidentium, aut non quotidie Deus ex divitibus pauperes, et ex pauperibus divites faciat. Quare si quis liberos ob pauperiem non poterit educare, satius est, ut se ab uxoris congressione contineat, quam sceleratis manibus Dei opera corrumpat. *Lact. Divin. Inst.* lib. VI. *De Vero Cultu*, cap. 20.

exposer, périr d'inanition ou de froid, ou bien déchirer par la dent meurtrière des animaux féroces. Y eut-il jamais un pareil excès de cruauté [1] ? »

A tant de voix puissantes joignez celle de saint Justin [2], d'Athénagore [3], de Minutius Félix [4] et des autres Pères de l'Orient et de l'Occident, et vous aurez une idée de ce concert énergique dont le retentissement fit tomber et la religion, et la philosophie, et les usages homicides du paganisme, comme autrefois les trompettes d'Israel firent crouler les murailles de Jéricho. Remarquez seulement que les vainqueurs du paganisme ne se bornent pas à détruire. Ils élèvent autour de l'enfance un rempart impénétrable en proclamant les anathèmes divins contre l'assassin ou le corrupteur de l'ange de la terre.

Cette barrière toutefois ne semblait pas suffisante à l'Église : à ce premier rempart elle en ajoute un second. Pour mettre de plus en plus en sûreté la vie, la liberté, l'innocence de l'enfant, elle stipule des peines sensibles contre ceux qui se joueraient de sa faiblesse. Assemblée dans ses premiers conciles, elle prononça contre les mères infidèles et homicides la défense d'entrer

[1] De Græc. affection curand. *Serm. IX.* — [2] Apol. I. — [3] Legat. pro Christ. — [4] Octav. § 30.

ns les temples pendant toute leur vie : c'est peine si à l'article de la mort elles étaient mises à la communion. La sévérité de ces peis s'explique par le temps où elles furent pors. C'était à la naissance même de l'Église. Sor- du sein du paganisme, les néophytes, chaque ur témoins de l'infanticide et de l'exposition, vaient être fortement détournés d'un crime que usage semblait autoriser. Plus tard, lorsque Évangile eut rectifié les opinions et les mœurs, Église, toujours pleine de sagesse et de manétude, adoucit la rigueur de sa discipline [1]. outefois elle laissa subsister une partie de sa gislation pénale ; et certes, dans les châtiments ui furent maintenus il y avait de quoi prévenir ficacement les attentats contre la vie du nouau-né ; en voici le détail :

« Pour le père qui tue son fils ou sa fille, cinq

[1] Si quæ mulier per adulterium, absente marito, concepe-, idque post facinus occiderit, placuit ei nec in fine danm esse communionem, eo quod geminaverit scelus. *Con-l. Eliber.* c. 63 *de Uxoribus*, etc. — An 300, suivant Tilmont.

De mulieribus quæ fornicantur et partus suos necant, sed de his quæ agunt secum, ut utero conceptus excutiantur, ntiqua quidem definitio est, usque ad exitum vitæ eas ab cclesia removeri. Humanius autem definimus ut eis decem nnorum tempus tribuatur. *Concil. Ancyr.* c. 21, *de Mulieb.* etc. An. 308.

ans d'exil et vingt ans de pénitence publique. Pour la mère qui fait mourir ses enfants, sept ans de pénitence publique; après quoi, réclusion perpétuelle dans un monastère. Pour celle qui met à mort son fils ou sa fille nouvellement nés, douze ans de pénitence, et le reste de sa vie dans les larmes et l'humilité. Pour celle qui l'aura fait par motif de pauvreté, sept ans de pénitence publique. Pour celle qui aura volontairement fait périr son enfant avant sa naissance, trois ans de pénitence publique; si c'est involontairement, trois quarantaines. » Ensuite l'Église, selon la gravité des crimes, gradue les peines d'une manière qui prouve et sa connaissance intime des droits de la justice et son profond respect pour l'être, image de Dieu[1] !

[1] Qui voluntarie filium suum vel filiam suam... occiderit, quinque annis extra metas ipsius terræ exsul fiat : deinceps viginti annis pœniteat.

Quæ mulier filios suos necarit, peracta septennali pœnitentia, in monasterium detrusa monasticam vitam perpetuo regulariter aget. — Si qua mulier post partum filium filiamve sponte interfecerit, pœnitentiam aget annos duodecim, et nunquam erit sine pœnitentia. — Paupercula, si ob difficultatem nutriendi id commiserit, annos septem. — Si qua mulier sponte abortum fecerit, pœnitentiam aget tres annos; si nolens, quadragesimas tres, item. — Mulier partum suum perdens voluntarie ante quadraginta dies, annos tres; si vero postquam editus est in lucem, tanquam homicida. — Qui sceleris occultandi causa filium necarit, pœnitentiam

Grâce à cette législation protectrice, désormais le monde ne sera plus une boucherie où chaque jour l'on tue, l'on étouffe, comme d'innocents agneaux, des milliers d'enfants nés ou à naître. Qui pourrait compter les jeunes victimes qui, dans toutes les classes et dans tous les pays, ont dû l'existence, la naissance, la vie, et, ce qui vaut mille fois mieux, l'innocence aux salutaires prescriptions de l'Église? il faudrait pour cela calculer l'influence de la religion sur l'humanité. Tout ce que nous savons, c'est que les saints canons sans cesse rappelés par des milliers de prédicateurs, de confesseurs, de docteurs, fournissent, durant la longue période des siècles de foi une puissante barrière contre les passions homicides. Ce que nous savons encore, c'est que la population, la moralité, les lumières qui élèvent si fort les nations chrétiennes au-dessus des peuples païens, sont des témoins irrécusables de la protection efficace dont l'âme et le corps de l'enfant furent

aget annos decem. — Qui nolens filium oppresserit : si post baptismum, pœnitentiam aget dies quadraginta in pane et aqua, oleribus ac leguminibus... Deinde pœnitens erit tres annos, per legitimas ferias : tres præterea quadragesimas in anno observabit. Si ante baptismum, quadraginta dies ut supra, et quinquennii præterea pœnitentiam explebit. — Cujus parvulus sine baptismo per negligentiam moritur, tres annos pœniteat; unum in pane et aqua. *Canon. Pœnitent. Præceptum V, non occides.*

environnés par la vigilante Épouse de l'Homme-Dieu.

Il semble que l'Église ne pouvait rien faire de plus en faveur de l'enfance; mais l'étendue de son amour pour elle se mesure à la grandeur des maux qui l'accablent. Sous le paganisme, les dieux, les législateurs, les philosophes formaient une ligue homicide contre l'ange de la terre; et l'Église, sa protectrice et sa mère, veut que toutes les puissances humaines s'arment désormais pour sa défense.

Déjà, comme le suc nourricier caché dans les entrailles de la terre donne la vie à la plante aveugle, la religion, encore ensevelie dans les profondeurs des catacombes, avait fait sentir son influence bienfaisante à la société païenne. L'observateur consciencieux ne voit pas d'autre cause aux adoucissements qu'apportèrent à la jurisprudence humaine, malgré leur caractère personnel, malgré les lois et les mœurs de l'époque, quelques-uns des successeurs d'Auguste. La fameuse Table trajane en est une première preuve. Rédigée par le prince dont elle porte le nom, à la demande des habitants de Velleïa, cette Table, conservée au musée de Parme, contient une fondation en faveur de deux cent soixante-dix-neuf enfants légitimes. Bientôt après, Septime-Sévère et Caracalla obéissent à la même influence. Par l'or-

gane de Julius Paulus, un de leurs conseillers, les deux empereurs défendent l'aliénation des enfants. Ils disent : « L'aliénation des enfants par leur père, dans les cas urgents, ou pour se procurer la subsistance, ne porte aucun préjudice à leur liberté, parce qu'il n'y a aucun prix qui puisse payer un homme libre. Les enfants ne peuvent pas non plus être donnés en gage, et la loi prononce la déportation contre le créancier qui les recevrait à ce titre, sachant que leur condition libre empêche une pareille transaction[1]. » Alexandre Sévère, dont la mère était chrétienne, statue que les enfants mêmes des esclaves, exposés à l'insu et contre la volonté du maître, pouvaient être réclamés par lui ; à la condition qu'il rembourserait les dépenses faites, soit pour leur entretien, soit pour leur donner un métier[2]. Mais rien ne prouve mieux la réalité de cette action secrète du christianisme, que le rescrit émané de son plus cruel persécuteur. « Il est du droit le plus manifeste, dit Dioclétien, qu'un père ne peut ni vendre, ni donner, ni engager ses enfants, de

[1] Tit. 1, de Liberali causa.

[2] Si invito vel ignorante te partus ancillæ, vel adscriptitiæ tuæ expositus sit, repetere eum non prohiberis. Sed restitutio ejus, si non a fure vindicaveris, ita fiet, ut si qua in alendo eo, vel forte ad discendum artificium juste consumpta fuerint, restituas. *Cod.* lib. VIII, tit. 42, n 1.

quelque manière que ce soit, et que l'ignorance de la condition libre des enfants alléguée par l'acheteur ne peut lui en transférer la propriété[1]. »

Ce n'était là, comme on voit, qu'un faible commencement de protection civile pour l'enfant. Le droit de vie et de mort n'était point révoqué; les pères pouvaient encore se permettre un horrible trafic sans que la loi sévît contre eux : l'acheteur seul était puni. Toutefois, le mouvement était donné. Devenue libre, la religion bienfaisante, qui en était la cause, lui imprima toute sa vitesse. Déjà nous avons vu qu'en plaçant Constantin sur le trône, le christianisme l'avait rempli de sa charité divine. Le fils des Césars et la fille du Ciel unissant leurs efforts pour le salut de l'enfant, jetèrent les bases de sa complète délivrance. Mais Constantin meurt avant d'avoir achevé son ouvrage. Trop lourd pour ses successeurs, son sceptre est porté par des mains différentes en Orient et en Occident : l'Empire se divise; mais l'Église est partout, partout appelant la protection des maîtres du monde sur la faible enfance. Rien n'est plus attendrissant que ce spectacle ; on dirait une mère qui éprouve les dou-

[1] Liberos a parentibus neque venditionis, neque donationis titulo, neque pignoris jure, aut alio quolibet modo, nec sub prætextu ignorantiæ accipientis in alium transferre posse, manifestissimi juris est. *Cod.* lib. IV, tit. 43.

eurs de l'enfantement, tant ses réclamations ont vives, ses sollicitations actives et pressantes.

En Orient, elle fait inscrire les inspirations de sa maternelle tendresse dans le Code impérial. L'an 53, Justinien publie cette loi si digne d'un législateur chrétien : « L'apocrisiaire de l'Église de Thessalonique, André, très-chéri de Dieu, nous a informé d'un crime choquant pour l'humanité, et qu'on aurait peine à trouver chez un peuple barbare. Au moment où des enfants viennent de sortir du sein maternel, on les rejette, on les abandonne dans les saintes églises; et lorsque la piété les a secourus, les a élevés, on les réclame comme esclaves. Après les avoir exposés à la mort dès l'entrée de la vie, n'est-ce pas le comble de la cruauté que de leur enlever la liberté, lorsqu'ils sont parvenus à l'adolescence? Cette action est tout à la fois un meurtre et une calomnie, et un composé de toutes sortes de crimes. Il est juste que ses auteurs n'échappent point à la vengeance des lois, qu'ils subissent même les peines les plus sévères qu'elles prononcent, afin que le châtiment retienne dans les devoirs de l'humanité ceux qui seraient tentés de s'en affranchir : c'est notre volonté immuable.

» En conséquence, nous déclarons que tous les enfants qu'on prouvera avoir été jetés dans les églises, dans les carrefours ou dans d'autres lieux, sont

entièrement libres, quelques preuves qu'un réclamant puisse administrer de ses droits sur eux. Si nous avons ordonné que les esclaves malades, abandonnés par leurs maîtres comme ne valant pas la peine d'être guéris, recouvrent leur liberté : comment souffririons-nous que de petits enfants, délaissés au moment où ils viennent de naître, secourus par la charité et élevés par elle, soient ensuite entraînés dans un indigne esclavage ? Nous ordonnons qu'ils soient libres, infligeant, à ceux qui agissent ainsi, les peines que mérite une action qui surpasse d'autant plus en cruauté un homicide ordinaire, qu'elle frappe des ètres plus faibles et plus dignes de pitié. L'archevèque de Thessalonique et l'Église qu'il gouverne, ainsi que le préfet, donneront aux enfants exposés les secours que réclame leur situation. Quant aux violateurs de cette loi, ils seront punis, comme ceux qui en toléreront l'infraction, d'une amende de cinq livres d'or [1]. »

[1] Crimen a sensu humano alienum, et quod ne ab ullis quidem barbaris admitti credibile est, Dei amantissimus Thessalonicensis Ecclesiæ apocrisiarius Andreas ad nos retulit, quod quidem vix ex utero progressos infantes abjiciant, inque sanctis eos relinquant ecclesiis : et postquam educationem et alimoniam ab hominibus pietatis studia exercentibus promeruerint, hos vindicent, et servos suos esse pronuntient, cupientes crudelitati suæ hoc etiam apponere, ut quos in ipsis vitæ primordiis ad mortem exposuerint, eos

En Occident, la vie et la liberté de l'enfant sont également placés sous la puissante égide des Cé-

postquam adoleverint, defraudent libertate. Ex quo igitur hujus generis factum multa simul in se absurda complectitur, cædem videlicet ac calumniam, et quæcumque aliquis in tali actione facile enumeraverit : æquum sane erat, ut qui talia perpetrarent, vindictam quæ proficiscitur ex legibus non effugerent, sed quo magis alii exemplo horum temperantiores fierent, extremis pœnis subjicerentur, ut qui per actionis impudentiam sua detulerint flagitia : id quod in posterum custodiri jubemus. Qui itaque ad eum modum in ecclesia, aut vicis publicis, aut aliis locis projecti fuisse comprobati erunt, hos omnibus modis liberos esse præcipimus, licet ei qui præjudicio contendit ad hoc, manifesta existat probatio, et possit ejusmodi personam ad suum pertinere dominium ostendere. Nam si nostris præcipitur legibus, ut ægrotantes servi a dominis suis pro derelicto habiti, et quasi desperata jam valetudine, cura dominica non dignati, prorsus ad libertatem rapiantur : quanto magis eos qui in ipso vitæ principio aliorum hominum pietati relicti et ab ipsis enutriti fuerunt, non sustinebimus in injustam servitutem pertrahi? Quin sancimus ut tam religiosissimus Thessalonicensium archiepiscopus, quam sancta Dei sub ipso constituta Ecclesia, et Gloria tua his opem ferat : neutiquam illis qui hæc patrant, legibus nostris constitutas pœnas effugientibus : nimirum qui omni inhumanitate et crudelitate referti sint, tanto deteriores homicidio pollutis, quanto calamitosioribus id inferunt. Quæ igitur nobis placuerunt, et per hanc sacram nostram declarantur legem, et tam Gloria tua, quam qui eumdem pro tempore magistratum suscepturi sunt, et obtemperans vobis cohors, effectui ac fini tradere et observare studento. Quinque etenim librarum auri pœna imminebit tam his qui hæc transgredi pertentaverint, quam qui alios transgredi permiserint. *Auth. Collat.* tit. 36. *Novel.* 141.

sars. Non contente d'avoir proscrit l'infanticide et le droit paternel de vie et de mort, la législation impériale a frappé le paganisme dans une autre manifestation non moins criminelle. Les amphithéâtres, les lieux de débauche, les mendiants et les magiciens faisaient une si grande consommation d'enfants, que des hommes, indignes de ce nom, volaient ces innocentes créatures quand ils ne pouvaient les acheter. Une loi extrêmement sévère fut rendue pour réprimer ce crime qui plongeait souvent les familles dans un deuil éternel : « L'esclave ou l'affranchi, dit le législateur, qui aura volé des enfants sera livré aux bêtes ; l'homme libre périra par le fer[1]. » Ainsi, partout où s'étendait la puissance romaine, l'ange de la terre jouissait du droit de naître et de vivre libre. Mais bientôt la face du monde va changer ; l'empire romain sera mis en lambeaux ; de farouches vainqueurs enseveliront la vieille société sous les ruines de ses palais et de ses temples ; une seule puissance survivra, l'Église. Cette mère courageuse s'avance au-devant des Barbares.

[1] Plagiarii qui viventium filiorum miserandas infligunt parentibus orbitates, metalli pœna cum cæteris ante cognitis suppliciis teneantur. Si quis tamen hujusmodi reus fuerit oblatus, posteaquam super crimine claruerit, servus quidem, vel libertate donatus bestiis subjiciatur, ingenuus autem gladio consumatur. *Cod.* lib. IX, tit. 20, an. 315.

A mesure qu'ils se jettent dans son giron, elle amollit leurs âmes d'airain au feu de sa douce charité. Sa respectueuse tendresse pour l'enfant, image de Dieu, pénètre dans leur cœur en même temps que sur leurs fronts altiers coule l'eau sainte qui de ces lions indomptés fait des agneaux dociles, et de ces pierres brutes de véritables fils d'Abraham. Cherchez tant qu'il vous plaira, cette action maternelle de l'Église peut seule expliquer les lois protectrices de l'enfance que vous rencontrez avec étonnement dans les Codes des peuples du Nord.

La loi salique prononce de fortes peines contre celui qui attente à la vie de l'enfant soit avant, soit après sa naissance : plus redoutable encore était le châtiment si l'enfant était au-dessous de douze ans [1]. La loi des Allemands n'est pas moins sévère, tout en laissant subsister l'infériorité de la femme, que nous avons tant de fois reconnue comme un axiome des peuples anciens [2]. Vous trouvez des dispositions analogues chez les Angles, qui s'emparèrent de la Grande-Bretagne [3].

[1] Lex Salica, tit. 26. Canciani leges Barbarorum, t. II, p. 60, tit. 28, de Homicid. parvulor. Id. t. II, tit. 21, de Maleficiis, p. 133. Id. tit. 26, de his qui pueros vel puellas occiderint vel totonderint.

[2] Lex Alamannor. tit. 19. Cancian. t. II, p. 343. — [3] Id. t. III, p. 36.

lement criminels, volaient les enfants et les privaient ainsi de leur liberté. Rien n'établit mieux cette jurisprudence protectrice que le fameux arrêt rendu en 1453 contre Jacques Cœur. Accusé d'avoir vendu et livré des enfants aux Sarrasins, l'opulent argentier de Charles VII fut condamné à mort. Cette peine, établie dans l'Écriture sainte[1] contre l'homme coupable du même attentat, montre l'harmonie de nos anciennes lois avec la législation divine. Que l'accusation intentée contre Jacques Cœur fût vraie, ou qu'elle ne fût, comme le prétendent plusieurs historiens, qu'une atroce calomnie, la sentence de la cour n'en établit pas moins la jurisprudence française relativement au fait qui nous occupe[2]. La célèbre cause du *Gueux de Vernon* prouve également que la peine de mort était le châtiment réservé aux mendiants, aux bohémiens qui enlevaient des enfants et qui les mutilaient pour exciter par cet infâme moyen la compassion des passants[3]. Qu'on se rappelle maintenant ce qui avait lieu dans l'ancien monde,

[1] Qui furatus fuerit hominem et vendiderit eum, convictus noxæ, morte moriatur. *Exod.* xxi, 16.

[2] Le roi remit à son favori la peine de mort; il en fut quitte pour une amende honorable et une somme de 300,000 livres.

[3] Bruneau, Observ. criminel. part. 2, tit. 29; et Causes célèbres, *Gueux de Vernon*.

et qu'on dise s'il y aura jamais dans le cœur de l'enfant, dans notre cœur à tous, car tous nous fûmes enfants, assez de reconnaissance pour une religion à qui nous devons tant de fois la liberté, l'innocence et la vie?

Résumant ce tableau de la protection dont l'Église environne le nouveau-né, nous voyons qu'elle élève autour de lui comme un triple rempart. D'abord, à la place des doctrines homicides du paganisme, qui livrait l'innocente créature au meurtre et à la corruption, elle met les anathèmes divins; à cette première sauvegarde elle en joint une seconde, les peines canoniques; à celle-ci, elle ajoute les peines temporelles sanctionnées par tous les législateurs, qu'elle remplit de sa sollicitude en les pénétrant de l'esprit chrétien.

Semblable à la lionne courageuse que rien ne peut effrayer et qui défend jusqu'à la mort ses lionceaux contre le ravisseur audacieux; avec la même intrépidité, avec la même persévérance l'Église défend les petits enfants. Si, malgré sa vigilante sollicitude, une de ses innocentes brebis vient à lui être ravie, elle s'émeut, elle s'inquiète, elle vole, prompte comme l'éclair, au secours de la jeune victime. Ce cruel malheur, l'Église eut, hélas! trop souvent à le déplorer! Malgré les lois divines et humaines, l'homme est toujours homme; de lui-même, toujours faible, méchant et corrompu. La

gloire incommunicable du christianisme est d'avoir lutté avec succès contre cette éternelle perversité, de l'avoir souvent vaincue; que dis-je? d'avoir formé des saints, des héros de toutes les vertus avec les tristes enfants d'Adam. Si donc, depuis l'origine des siècles chrétiens, on voit des parents dénaturés repousser loin de leurs bras, loin de leurs demeures, le fruit de leurs entrailles, toujours aussi vous voyez l'Église veiller pour les recueillir et les réchauffer dans son sein maternel. A l'ombre de ses temples et de ses monastères, mille asiles sont ouverts à l'enfant abandonné, mille bras charitables sont étendus pour l'y porter; et souvent des fils et des filles de rois, toujours des anges de tendresse et de piété, préposés à sa conservation, deviennent ses pères, ses mères, ses frères, ses sœurs suivant la grâce, depuis que ses proches selon la nature l'ont délaissé. Catholique comme sa foi, la charité de cette incomparable mère s'étend de l'Orient à l'Occident, et recueille dans son giron toutes les infortunées victimes du libertinage et de la misère.

En 325, elle tient à Nicée ses grandes assises: trois cent dix-huit évêques, glorieux débris du martyre, sont venus de toutes les parties du monde manifester, en présence de l'univers et de César, la foi et la charité catholiques. D'une main ils abattent l'hérésie orgueilleuse; de l'autre ils

protégent le pauvre, le petit et l'enfant abandonné : leurs paroles fécondes créent comme par enchantement de nombreux asiles pour recueillir sa misère. « Nous recommandons d'établir dans chaque ville un hospice qui portera le nom de *Xenodochium*. L'évêque y préposera un des frères du désert, qui sera étranger à la ville, éloigné de sa patrie et de sa famille, et de plus, homme irréprochable. Son devoir sera d'áccueillir les voyageurs, les infirmes et les pauvres, de leur donner tous les secours dont ils auront besoin; et, dans le cas où les revenus de l'hospice seraient insuffisants, de faire un appel à la charité de tous les chrétiens, qui contribueront chacun suivant ses facultés. Dans la pratique de ces œuvres pieuses se trouve la rémission des péchés et la fin de tout mal; car la charité nous rapproche de Dieu [1]. » Suivant Muratori, les enfants trouvés étaient placés par le concile au nombre des nécessiteux dont les Xenodochium devaient prendre soin. Est-il croyable, en effet, que les Pères, d'accord avec Constantin, dont le zèle pour les enfants abandonnés s'était manifesté tant de fois depuis dix ans, aient songé à secourir toutes les misères, excepté la plus grande de toutes? Mais nous n'en sommes pas réduits aux conjec-

[1] Con. Nicæn. Regul. l. xx.

tures. Un édit de Justinien ne laisse aucun doute sur l'existence des asiles pour les enfants abandonnés. « Nous ordonnons, dit ce prince, aux évêques chéris de Dieu de veiller à la stricte exécution de la volonté des mourants, afin que leurs dispositions pieuses ne puissent être éludées par les héritiers. Si ces derniers ont laissé passer le temps voulu sans exécuter le testament, les évêques chéris de Dieu se chargeront de le faire valoir et d'employer les sommes léguées à la construction des très-saintes églises, des hôpitaux pour les vieillards, *pour les petits enfants*, pour les malades, et à la rédemption des captifs[1]. » Les paroles de l'Église réunie au concile de Nicée avaient donc porté leurs fruits; et, dans l'Orient, l'enfant abandonné avait un asile.

On conçoit très-bien la création de ces hospices, quand on se rappelle la constitution du

[1] Sancimus, si quis moriens piam fecerit dispositionem... ut impleantur quæ ipse voluit... Sin autem transierit prædictum tempus... mox ipsos Deo amabiles episcopos exigere ea, quæ pro eo ordinata sunt, et in id convenienter quæsita, et facere ædificationes sanctissimarum ecclesiarum, et hospitalium, et gerontocomiorum, aut *orphanotrophiorum præparationem*, aut ptochotrophiorum, aut nosocomiorum constructionem, aut captivorum redemptionem;... designare etiam, seu præficere, qui hæc administrent. *Cod.* tit. 3, *de Episcop. et Clericis*. Dat. 15. Kalend. novemb. Constantinop. an. 530.

même empereur, rapportée plus haut, qui, déclarant l'enfant trouvé complètement libre, ne laissait aucun motif d'intérêt personnel à la charité des particuliers. La seule récompense qu'on pût espérer de sa bonne action consistait dans le témoignage de la conscience. Malheureusement tous ne sont pas disposés à s'en contenter. Sous peine de voir l'enfant périr, il fallait donc que la charité publique vînt à son secours. En Occident, la création des hospices pour les enfants trouvés est d'une date plus récente [1]. Il est facile d'en deviner la cause. L'enfant abandonné devenait l'esclave de celui qui en avait pris soin [2]; lui assurer la vie, c'est tout ce que l'Église avait pu obtenir des peuples barbares. Certes, quand on se reporte à ces temps difficiles, on doit avouer que c'était beaucoup plus qu'il ne semblait permis d'espérer. Toutefois l'Église n'omit

[1] Nous la dirons plus loin.

[2] Telle était la teneur générale des différentes lois qui régissaient sur cette matière les peuples d'Occident : « Si expositus ante ecclesiam cujuscumque fuerit miseratione collectus, contestationis ponet epistolam. Et si is qui collectus est, intra decem dies quæsitus agnitusque non fuerit, securus habeat qui collegit; sane qui post prædictum tempus ejus calumniator extiterit, ut homicida ecclesiastica districtione damnabitur, sicut patrum sanxit auctoritas. *Capitular. regum franc.* lib. VI, *de Exposit. infantib. ac collect. eorum.* — *Canciani,* t. III, p. 274.

rien pour protéger la liberté de l'enfant contre ses injustes ravisseurs, tout en hâtant par ses leçons le jour où le grand principe de la fraternité chrétienne recevrait un plein accomplissement. L'empereur Constantin, dont l'Occident suivait encore les lois, adjugeait les enfants trouvés à l'homme qui leur avait donné des aliments et des soins; tel avait été l'avis de l'empereur Honorius, dont l'édit portait cette restriction : *que celui qui trouvait un nouveau-né devait, pour en devenir possesseur légitime, faire préalablement sa déclaration à l'église.* Ces décisions impériales n'avaient pu cependant prévenir beaucoup de contestations sur la propriété des enfants trouvés; de longs procès s'engageaient, et, pendant les débats, les malheureux enfants, délaissés par tout le monde, et bien moins exposés à la commisération publique qu'abandonnés à la voracité des chiens, périssaient en grand nombre de faim et de froid. Leur condition déplorable fut représentée sous les couleurs les plus vives au concile de Vaison, qui ordonna l'exécution des mesures suivantes[1] : « Celui, disent les Pères, qui recueillera un enfant abandonné, le portera à l'église, où le fait sera certifié. Le dimanche suivant, le prêtre annoncera aux fidèles qu'un nouveau-

[1] Terme, *Hist. des Enfants trouvés*, p. 79.

né a été trouvé, et dix jours seront accordés aux parents pour reconnaître et réclamer leur enfant. Lorsque ces formalités auront été remplies, si quelqu'un réclame l'enfant ou calomnie celui qui l'a recueilli, il sera puni de la peine ecclésiastique portée contre l'homicide[1]. »

Les conciles d'Arles et d'Agde confirmèrent ces sages réglements. Le premier fut tenu en 452, et le second en 505[2]. Ainsi, de siècle en siècle, vous voyez l'Église, devenue la protectrice des enfants abandonnés, lutter avec une infatigable persévérance contre les passions humaines, jusqu'à ce qu'enfin, secondée par le temps, elle arrive à

[1] De expositis quia conclamata ab omnibus querela processit, eos non misericordiæ jam, sed canibus exponi; quos colligere calumniarum metu, quamvis inflexa præceptis misericordiæ mens humana detrectet; id servandum visum est, ut secundum statuta fidelissimorum, piissimorum, augustissimorum principum, quisquis expositum colligit, Ecclesiam contestetur, contestationem colligat : nihilominus de altario dominico die minister annuntiet, ut sciat ecclesia expositum esse collectum : ut infra dies decem ab expositionis die expositum recipiat, si quis se comprobaverit agnovisse : collectori pro ipsorum decem dierum misericordia prout maluerit, aut ad præsens ab homine, aut in perpetuum Deo gratia persolvenda. Sane si quis post hanc diligentissimam sanctionem expositorum hoc ordine collectorum repetitor, vel calumniator exstiterit, ut homicida ecclesiastica districtione feriatur. *Conc. Vas. Regul.* IX, 10, an. 442.

[2] Acta Concil. t. II, p. 778 et 799.

une victoire complète. En attendant ce jour heureux, elle conjure toutes les mères de lui confier les enfants qu'elles ne peuvent élever.

« Voyez-la plaçant à la porte de ses temples une coquille de marbre dans laquelle les mères déposaient l'enfant qu'elles voulaient abandonner. Le nouveau-né était recueilli par les serviteurs de l'église (*matricularii*)[1], ou par le prêtre, qui dressait procès-verbal de l'exposition, et demandait à ceux qui assistaient aux saints offices, si quelqu'un parmi eux consentait à se charger de la petite créature. Ces formalités devaient recevoir la sanction de l'évêque. Très-souvent le prêtre réussissait à trouver parmi les fidèles une famille adoptive pour le nouveau-né ; s'il échouait, c'était l'église qui prenait soin de l'orphelin. Dans quelques villes, les nouveau-nés délaissés par leurs mères étaient exposés, d'après l'ordre de l'évêque, à la porte des églises, pendant les dix premiers jours qui suivaient leur abandon ; si quelqu'un les reconnaissait et pouvait désigner leurs parents, il faisait sa déclaration à l'autorité ecclésiastique.

Les personnes qui se chargeaient du soin de l'enfant recevaient avec lui un acte où étaient

[1] *Voyez* l'explication de ce mot dans Muratori, *Dissert.* 37, p. 10.

spécifiés leur indemnité, les circonstances de l'exposition, et leur droit de posséder désormais l'enfant à titre d'esclave. Le code de Justinien n'avait force de loi qu'en Orient. Dans les États européens, qui avaient succédé à l'empire d'Occident, la servitude des enfants abandonnés était un usage adopté si généralement, que même des églises plaçaient au nombre de leurs serfs les nouveau-nés trouvés sous leur parvis, et qu'elles avaient recueillis. En Espagne, l'église de Séville entretenait les enfants trouvés avec ses revenus. Dans un concile tenu à Rouen au septième siècle, il fut enjoint aux prêtres de chaque diocèse, d'annoncer au peuple que les femmes qui accoucheraient en secret pourraient déposer leur enfant à la porte de l'église, dont le prêtre veillerait à l'entretien du nouveau-né. Ainsi l'Église avait pourvu aux besoins les plus pressants des enfants trouvés; ils périssaient de faim et de misère, elle leur donna une nourrice et un asile. Ce n'était pas tout sans doute; mais si l'on se reporte aux temps les plus florissants de la Grèce et de Rome, c'était assurément beaucoup[1].

Cependant, l'esprit de charité qui embrasait la sainte Épouse du Dieu rédempteur s'était répandu dans l'âme d'un grand nombre

[1] Terme, *Hist. des Enfants trouvés*, p. 83.

de fidèles de l'un et de l'autre sexe. Saint Augustin nous apprend qu'une foule de vierges chrétiennes se dévouaient au salut et à l'éducation des enfants abandonnés. Et l'histoire ajoute que pendant les calamités affreuses qui désolèrent l'Europe au septième et au huitième siècle, les parents, manquant de travail et de pain, conduisaient leurs enfants au marché et les vendaient comme de vils bestiaux. C'est alors qu'on vit d'illustres personnages, saint Amand, de Maestricht, saint Anscaire, archevêque de Hambourg, saint Éloi, et beaucoup d'autres, parcourir, la bourse à la main, les marchés où se faisait cet odieux commerce, et acheter des enfants trouvés, auxquels ils donnaient plus tard la liberté, après les avoir fait entrer par le baptême dans la communion chrétienne[1].

Ainsi, la liberté de tous, ce vœu si ardent de l'Église, commençait à se réaliser. Enfin il le fut de la manière la plus complète et la plus authentique par un saint prêtre de Milan, nommé Dathéus. Le premier, il fonda un hospice d'enfants trouvés, auxquels était accordée la liberté dans toute sa plénitude. Voici l'acte même de cette fondation mémorable, qui eut lieu en 787 : « Une vie molle et sensuelle, dit le vénérable fondateur,

[1] Terme, *Hist. des Enfants trouvés*, p. 84.

égare souvent les hommes; on commet un adultère, et on n'ose pas en produire les fruits dans le public, et on leur donne la mort; en les privant du baptême, on envoie ces enfants en enfer. Ces horreurs n'auraient point lieu s'il existait un asile où le crime pût cacher sa honte; mais on jette ses enfants dans les cloaques, sur du fumier, dans les fleuves, et autant de meurtres sont commis qu'il y a d'enfants nés d'un commerce illicite. En conséquence, moi Dathéus, pour le salut de mon âme et celui de mes concitoyens, j'ordonne qu'on fasse de la maison que j'ai achetée et qui est contiguë à l'église, un hospice pour les enfants trouvés. Je veux qu'aussitôt qu'un enfant sera exposé dans l'église, il soit reçu par le préposé de l'hospice et confié à la garde et aux soins des nourrices qui seront payées pour cela... Ces enfants apprendront un métier, et lorsqu'ils seront parvenus à l'âge de huit ans, je veux qu'ils soient dégagés *de toute servitude et libres d'aller et de demeurer où il leur plaira* [1]. »

[1] A Datheo archipresbytero sanctæ Mediolanensis Ecclesiæ xenodochium parvulorum in domo mea.

Quia frequenter per luxuriam hominum genus decipitur, et exinde malum homicidii generatur, dum concipientes ex adulterio, ne prodantur in publico, fœtus teneros necant...

Prêtre saint, soyez à jamais béni; votre exemple ne sera pas perdu. Bientôt l'Europe entière se couvrira de pieux asiles où les orphelins de la Providence trouveront, avec la vie, l'éducation et la liberté. Ce n'est plus l'œuvre de quelques particuliers qui, ne reposant que sur la base fragile d'une existence et d'une fortune individuelle, n'a qu'une durée plus ou moins précaire. Les villes, les royaumes se prennent d'une généreuse tendresse pour l'innocence délaissée : des Ordres religieux se dévouent à sa conservation. En 1316, Florence vit s'élever, sous la direction du célèbre Cellini, un magnifique hôpital pour les enfants trouvés. Quinze ans plus tard, en 1331, un simple bourgeois de Nuremberg dotait sa ville natale du grand hôpital du Saint-Esprit, destiné à recevoir les femmes enceintes et les enfants abandonnés. En 1362, une confrérie, uniquement vouée à l'œuvre des enfants, s'organisa dans la capitale de la France, sous l'autorité de l'évêque. Deux siècles après,

sed per cloacas et sterquilinia fluminaque projiciunt, etc. *Muratori, Disertazioni soprà le antichità italiane,* T. IV, Dissertaz. 37.

L'épitaphe de ce saint prêtre est simple et sublime comme sa vie :

Sancte, memento, Deus, quia condidit iste Datheus
Hanc aulam miseris auxilio pueris.

François I[er] fondait, sous le titre d'*Enfants-Dieu*, un hospice pour les enfants dont les père et mère étaient morts à l'hôpital[1].

Mais l'Église de Rome, à qui l'Europe était surtout redevable de ce mouvement puissant, avait rapidement dépassé les chrétientés particulières. Honneur à la mère et à la France, sa fille aînée! l'incomparable hôpital du Saint-Esprit fut fondé dans la capitale du monde chrétien ; il fut comme un modèle offert aux regards de toutes les nations. Dans les vues de la Providence, on conçoit qu'il en devait être ainsi. Centre de la foi, Rome doit être aussi le foyer de la charité.

En 1070, Guy, fils du comte de Montpellier, établit l'ordre des *Frères du Saint-Esprit*, qui se dévoua au soin des malades, des orphelins et des enfants trouvés. Les souverains pontifes s'empressèrent d'appeler à Rome les religieux du nouvel institut, et bientôt Innocent III fit bâtir, pour leur en confier la direction, l'hôpital du Saint-Esprit, situé sur les bords du Tibre, à quelques pas de Saint-Pierre. Il semble que le Père commun ait voulu avoir constamment sous les yeux son intéressante famille de petits orphelins. Dans un immense corps de bâtiment, sont entretenues un grand nombre de nourrices. A l'âge

[1] Terme, *Hist. des Enfants trouvés*, p. 86 et suiv.

de trois ans, les enfants sont placés dans des appartements séparés. Les garçons y restent jusqu'à ce qu'ils soient en état de gagner leur vie; les filles, jusqu'à l'âge d'être mariées ou d'entrer en religion. Si elles prennent le premier parti, l'hôpital leur fait une dot de cinquante écus romains[1].

Hors de l'enceinte de l'hospice est une petite tour, où vous voyez une chambre très-propre avec un matelas bien doux pour recevoir le nouveau-né. On peut y déposer les enfants hardiment, en plein jour; car il est défendu sous peine de grosses amendes, et même de châtiments corporels, de s'informer qui sont ceux qui les y apportent, ou de les suivre quand ils s'en retournent[2]. Admirable prévoyance de la charité catholique! Ses yeux de mère ont vu tout d'abord quelles seraient les suites d'une conduite contraire. La philanthropie de nos jours s'est crue plus éclairée que la charité; elle a supprimé les tours et exigé des déclarations humiliantes. Elle voulait, disait-elle, arrêter le libertinage. L'insensée! elle n'a réussi qu'à multiplier les attentats. Chaque jour des enfants exposés dans les églises et jusque sur le seuil des palais, sont là pour accuser

[1] Cette dot est aujourd'hui de 100 écus romains. *Voyez* Morichini, *Institut. de charité à Rome*, p. 95.

[2] Hélyot, *Inst. des Ordres relig.* t. II, p. 200.

la barbarie ou l'égoïsme de ses lois. Non, non, la charité qui reçoit, les yeux fermés, l'enfant qu'on lui confie, n'encourage point le libertinage. Fille de la religion, comme sa mère, elle commande la pureté des mœurs. Ce qui pousse au libertinage, et au libertinage homicide, c'est l'impiété; c'est surtout l'exemple, malheureusement trop fréquent, de ces mêmes philanthropes qui déclament contre la charité et qui suppriment les tours.

Tel était l'état de la famille au commencement du seizième siècle.

Salut maintenant, Église catholique; grâces éternelles vous soient rendues, la société domestique et chacun de ses membres sont couverts de votre puissante égide; tirés par vous de l'esclavage, par vous sauvés de la barbarie, par vous leur vie, leur liberté, leur vertu sont mises à couvert. Qu'ils vivent donc heureux et reconnaissants à l'ombre de vos ailes. Bienfaisante mère des sociétés modernes, à qui vous comparerai-je? Semblable à l'aigle royal qui, sur la cime aérienne où il a placé son nid, couvre ses aiglons de ses larges ailes et les défend de son bec puissant et de ses griffes redoutables; semblable plutôt à la poule de l'Évangile, qui rassemble chaudement ses poussins sous ses ailes, qui leur signale par un cri d'alarme la présence de l'oiseau de proie qui ap-

de trois ans, les enfants sont placés dans des appartements séparés. Les garçons y restent jusqu'à ce qu'ils soient en état de gagner leur vie ; les filles, jusqu'à l'âge d'être mariées ou d'entrer en religion. Si elles prennent le premier parti, l'hôpital leur fait une dot de cinquante écus romains[1].

Hors de l'enceinte de l'hospice est une petite tour, où vous voyez une chambre très-propre avec un matelas bien doux pour recevoir le nouveau-né. On peut y déposer les enfants hardiment, en plein jour; car il est défendu sous peine de grosses amendes, et même de châtiments corporels, de s'informer qui sont ceux qui les y apportent, ou de les suivre quand ils s'en retournent[2]. Admirable prévoyance de la charité catholique! Ses yeux de mère ont vu tout d'abord quelles seraient les suites d'une conduite contraire. La philanthropie de nos jours s'est crue plus éclairée que la charité ; elle a supprimé les tours et exigé des déclarations humiliantes. Elle voulait, disait-elle, arrêter le libertinage. L'insensée! elle n'a réussi qu'à multiplier les attentats. Chaque jour des enfants exposés dans les églises et jusque sur le seuil des palais, sont là pour accuser

[1] Cette dot est aujourd'hui de 100 écus romains. *Voyez* Morichini, *Institut. de charité à Rome*, p. 95.

[2] Hélyot, *Inst. des Ordres relig.* t. II, p. 200.

paraît comme un point noir dans les hauteurs du ciel : ainsi vous, tendre mère, heureuse et fière de cacher, de protéger sous vos ailes maternelles la famille et chacun de ses membres, vous écartiez avec intrépidité les ennemis de son bonheur ; d'une voix plaintive vous l'avertissiez de la présence des vautours, que votre œil perçant découvrait dans le lointain des âges. Pourquoi faut-il qu'imprudente et ingrate elle ait méprisé les avertissements de sa mère, et soit redevenue, pour son malheur et pour le malheur de la société, la proie de ses ennemis? Puisse-t-elle, du moins aujourd'hui, se rappeler cette plainte qui fut votre dernier adieu, au moment où la révolte du seizième siècle allait l'entraîner vers l'abîme : *J'ai nourri, j'ai élevé des enfants, et ils m'ont méprisée !!... Mais, reviens à moi, fille ingrate, et j'oublierai ta faute, et je te comblerai de caresses et de bienfaits*[1].

Laissons la société domestique, fille du catholicisme, à l'apogée de sa gloire ; nous viendrons la reprendre afin de leur raconter l'histoire de sa décadence, après que, pour son instruction, nous aurons fait une seconde fois le tour du monde.

[1] Filios enutrivi et exaltavi, ipsi autem spreverunt me. *Isai*. I, 2. — Revertere aversatrix Israel..., et non avertam faciem meam a vobis. *Jerem*. III, 12.



TROISIÈME PARTIE.

HISTOIRE DE LA FAMILLE CHEZ LES PEUPLES MODERNES QUI N'ONT PAS ENCORE REÇU LA LUMIÈRE DE L'ÉVANGILE.

CHAPITRE PREMIER.

Histoire de la Famille en Amérique. — Amérique septentrionale.

C'est au soleil, et au soleil seul, que notre globe doit la lumière. Voulez-vous prouver cette vérité avec une rigueur mathématique? montrez qu'avant le lever de l'astre bienfaisant la terre est dans les ténèbres; qu'elle est inondée de clartés éblouissantes lorsque le roi du jour est à son midi; que la lumière diminue à mesure qu'il incline vers les limites de l'horizon; enfin, qu'après son coucher la terre retombe dans les ombres de la nuit. Cette démonstration, en faveur du soleil qui éclaire le monde physique, n'exige aucun calcul. Trois cent soixante-cinq fois chaque année un fait péremptoire s'accomplit sous nos yeux, et la langue de tous les peuples civilisés et barbares,

proclame le soleil roi de la lumière, astre du jour, principe de fécondité et de vie.

Pour prouver que le christianisme est le vrai et unique soleil du monde moral, et de la société domestique en particulier, quelle tâche avons-nous à remplir? montrer qu'avant la prédication de l'Évangile la famille gémit sous le joug humiliant du despotisme et du sensualisme; que tous ses caractères d'unité, d'indissolubilité, de sainteté sont universellement méconnus; qu'après la prédication de l'Évangile, la famille retrouve ses saintes lois, et s'élève à une perfection d'autant plus grande qu'elle se laisse pénétrer plus profondément de l'esprit chrétien; qu'elle se dégrade de nouveau lorsque le christianisme perd sur elle son influence salutaire; enfin, qu'elle périt s'il vient à l'abandonner entièrement. Cette preuve, nous l'avons commencée; ou plutôt, ce fait péremptoire, nous l'avons établi, du moins en partie. Notre voyage dans l'antiquité nous a révélé la profonde dégradation de la société domestique jusqu'à la naissance du christianisme, et l'impuissance absolue de toutes les forces humaines pour la retirer de l'abîme. L'histoire moderne nous a présenté le christianisme prenant la famille par la main et l'élevant à un degré de perfection qui rappelle les jours fortunés de la primitive innocence. Pour compléter notre noble labeur,

il nous reste à montrer ce qu'est encore aujourd'hui la société domestique chez toutes les nations du globe, étrangères à l'action réparatrice de la foi; nous verrons plus tard ce qu'elle redevient au milieu des peuples ingrats où la religion méprisée perd son influence.

Tandis que l'Europe, riche de grâces et de lumières, s'avançait régulièrement vers la perfection marquée par le christianisme à l'humanité voyageuse, il y avait au-delà des vastes mers des nations innombrables qui, n'ayant point vu briller le soleil de justice, restaient ensevelies dans les ombres épaisses de la barbarie et de la mort. Chez elles, la famille se présente telle que nous l'avons vue au siècle d'Auguste, dégradée par le despotisme et le sensualisme. Ce monde nouveau est enfin découvert. Il semble que la Providence le tenait en réserve pour donner aux peuples de l'Europe une double leçon : « Regardez, disait-elle en leur révélant cette horrible dégradation de la nature humaine, voilà ce que vous fûtes, fils des Francs, des Goths et des Saxons ; si vous ne l'êtes plus, rendez grâces au christianisme ; sans lui, vous le seriez encore. » Quoi de plus propre que cet éloquent spectacle à réveiller au cœur de la vieille Europe un sentiment vif et profond de reconnaissance pour l'antique foi, principe de sa force et de sa

gloire! quoi de plus propre par conséquent à l'arrêter sur le bord des précipices où de perfides conseils allaient l'entraîner!

La Providence ne voulait pas seulement se justifier par la découverte du Nouveau-Monde, à cette époque décisive; elle voulait aussi glorifier solennellement son Église, en confondant et ses ennemis et les lâches enfants qui seraient assez ingrats pour l'abandonner. Bientôt un cri d'orgueil, éternel refrain de la rébellion, va se faire entendre : « L'Église romaine a failli; elle n'est plus qu'une prostituée qui abreuve les nations à la coupe de l'erreur. Peuples de l'Europe, hâtez-vous de la renier pour votre mère; brisez le joug de son autorité, et vous serez comme des dieux. » Et l'on verra, trompées par cette voix infernale qui perdit les pères du genre humain, l'Allemagne, l'Angleterre, une partie de la France et des peuples du nord arborer l'étendard de la révolte. Pavillons de l'antique Israel, vous serez abandonnés par une foule de transfuges; tous jetteront, en se retirant dans le camp ennemi, l'insulte et l'outrage au front du catholicisme; ils chanteront contre lui des hymnes de mort. Poussés eux-mêmes par un esprit de vertige, on les verra, comme des insensés, poursuivre, à travers des fleuves de sang et à la lueur des incendies, un fantôme de liberté qui ne lais-

sera dans leurs mains souillées que la honte, la misère et l'esclavage.

Mais on verra aussi le flambeau de la foi passer avec majesté à d'autres peuples. Le Dieu qui veille sur l'Église fera entendre sa grande voix; des milliers d'étrangers viendront prendre les places laissées vides par les enfants du royaume, et l'Église sera obligée de dilater ses tentes pour abriter les nouveaux-venus. La Fille du Ciel gagnera d'un côté ce qu'elle aura perdu de l'autre. Celle qu'on accusait d'infidélité se montrera toujours la dépositaire exclusive de la parole qui vivifie les nations; celle dont on proclamait la mort aura, comme aux jours de sa jeunesse, un sang généreux à répandre, d'où naîtront de l'Orient au Couchant des peuples de chrétiens.

Tel est le point de vue providentiel sous lequel se présente la découverte de l'Amérique à la fin du quinzième siècle. Profitons pour nous-mêmes de cette grande leçon; et, faisant voile avec les navigateurs espagnols, voyons dans quel profond abîme se trouvait la famille américaine. Sur les pas de Fernand Cortez, nous abordons dans l'Amérique septentrionale; nous sommes au Mexique.

Parmi les superbes débris de monuments antiques, restes imposants d'une civilisation matérielle jadis très-avancée, vivait un peuple doué

des plus belles qualités intellectuelles et physiques ; mais le hideux cancer qui ronge l'humanité déchue appelait la main bienfaisante du céleste médecin : le mal moral se présente ici dans toute sa laideur ; de la tête aux pieds le royaume de Montezuma n'est qu'une plaie.

Comme à Rome et chez tous les peuples non régénérés par l'Évangile, le père, propriétaire despotique de sa famille, portait un glaive en guise de sceptre. L'enfant qui lui manquait de respect était impitoyablement étranglé [1]. Toute espèce d'ordre était interverti dans les relations domestiques. L'héritage ne passait point aux enfants, mais aux frères du père. Ailleurs, c'était le fils aîné qui succédait à tous les droits paternels. Pas plus que le père, le mari n'était restreint dans les bornes de la sagesse et de l'équité. Non-seulement les lois permettaient la polygamie illimitée ; elles y exhortaient les riches en particulier. Les seuls degrés défendus pour le mariage étaient ceux de mère, de sœur, de tante et de belle-mère. Le concubinage, la répudiation, le divorce, et même la promiscuité et le polyviriat, étaient chez certaines nations d'un usage commun et public [2]. Tous ces désordres, qui flétrissent surtout la femme, ne

[1] Herrera, pag. 20. — [2] Id. *Décad.* 2, liv. VI, c. 17 ; *Décad.* 3, liv. IV, c. 9 ; Gomara, liv. II, c. 83.

manquent jamais d'attirer sur elle un redoublement de rigueur. Ainsi, convaincue d'infidélité, l'épouse était tuée sur-le-champ, coupée en morceaux et mangée par les témoins[1].

A la Louisiane, chez les *Natchez*, on trouvait la violation des plus saintes lois de l'humanité. « Le chef et la femme-chef avaient un certain nombre de personnes attachées à leur service : dans la langue du pays on les appelait *dévoués*. Ces personnes accompagnaient toujours le chef ou la femme-chef; elles étaient entretenues à leurs frais, veillaient jour et nuit à leur conservation et participaient à tous leurs avantages et à toutes leurs disgrâces. La plus grande de toutes ces disgrâces, c'était la mort de celui ou de celle à qui leur vie était engagée; car, dès que ceux-ci avaient payé le tribut à la nature, elles étaient aussi dans l'obligation de mourir. Le choix de la mort ne leur était pas libre ; il fallait suivre l'usage établi et mourir en cérémonie. Tandis que le corps du défunt ou de la défunte était encore exposé sur la pierre qui était à l'entrée du temple, et qu'on était sur le point de mettre fin aux obsèques, on passait au cou de ces malheureuses victimes une longue corde qui les tenait toutes, et qui était fortement

[1] Ibidem.

arrêtée aux deux extrémités par ceux qui devaient les étrangler. En cet état, elles commençaient une espèce de chant et de danse qui durait quelque temps; après quoi on serrait par les deux bouts, et l'on voyait ces misérables mourir, en tâchant de garder encore la cadence et la mesure jusqu'au dernier soupir.

» Il y avait un usage semblable dans l'Ile espagnole[1]. » Oviedo[2] dit qu'à la mort des *caciques* on enterrait avec eux une ou plusieurs personnes de l'un et de l'autre sexe, et en particulier plusieurs de leurs femmes vivantes, lesquelles se faisaient honneur de cette mort et se persuadaient qu'elles l'accompagnaient dans le soleil. Lopez de Gomera[3] assure la même chose, confirmée par Pierre Martyr, qui s'exprime ainsi : « Le cacique Béhucio ayant payé le tribut à la nature, sa sœur Anacaona voulut faire enterrer avec lui plusieurs de ses femmes toutes vives. Mais quelques religieux de Saint-François s'étant trouvés là, firent tant par leurs prières, qu'elle se contenta d'en faire ensevelir une seule, qui voulut avoir la préférence sur les autres. Elle se para de tous ses ornements les plus beaux, et ne fit mettre dans le sépulcre, avant d'y être enfer-

[1] Mœurs des Sauvages, etc. t. II, p. 410. — [2] Hist. de las Indias, lib. v, c. 3. — [3] Hist. génér. des Indes, liv. I, c. 28.

mée, qu'un vase d'eau, un pain de maïs, et un autre de Cassave[1]. »

Une semblable oppression pèse encore aujourd'hui sur les femmes dans les tribus sauvages non régénérées; elles y sont littéralement esclaves. Chez les Kants, nation nombreuse de l'Orégon, les femmes seules se livrent à un labeur proprement dit; il semblerait que la tâche de gagner le pain à la sueur de son front ne regarde qu'elles. Ces pauvres sauvagesses travaillent sans relâche, et pour être moins détournées des travaux plus essentiels, elles attachent ceux de leurs enfants qui ne marchent pas encore, à une espèce de planche assez large pour préserver leurs petits membres d'être blessés par les objets environnants. Dans l'intérieur de la loge, elles déposent ce meuble que je n'oserais appeler berceau ni fauteuil, quoiqu'il réunisse les avantages de l'un et de l'autre, tantôt sur un lit, tantôt à leurs pieds; en voyage, elles le portent sur le dos, ou le suspendent au pommeau de leur selle, tout en traînant derrière elles les bètes de somme, qui portent, avec la tente, le bagage et quelquefois les armes des maris.

Les hommes se chargent des fatigues de la chasse et des périls de la guerre; mais, hors de

[1] P. Martyr. *Décad.* 3, lib. IX.

là, mais sous leurs tentes, à quoi passent-ils le temps? Leur principale occupation est de boire et de manger; après quoi ils jouent, dorment, fument, écoutent ou racontent leurs grandes actions, s'arrachent la barbe et les sourcils[1].

Si tel était, si tel est encore le sort de la femme, quel devait être celui de l'enfant? Les peuples voluptueux furent toujours des peuples cruels. Dès lors quel respect, quels égards pour l'être faible et sans défense, attendre des Mexicains, plongés dans la fange de la volupté? Leur barbarie fait frémir. Dans la province de *Teutilan*, on avait l'horrible coutume d'écorcher toutes les victimes humaines et de se revêtir de leur peau. Dans celles d'*Uzila* et d'*Atlantlaca*, lorsqu'on manquait d'esclaves pour les sacrifices, le cacique avait le droit de choisir des victimes parmi ses sujets. Les exécuteurs de ses ordres allaient les enlever avec beaucoup d'appareil, et ceux qui refusaient de se laisser conduire à l'autel étaient tués sur-le-champ.

Les *Mazatèques* avaient une fète qui coûtait beaucoup de sang à leur propre nation. Quelques jours avant la solennité, les prêtres faisaient entendre leurs instruments au sommet du temple, pour avertir tout le monde de se retirer dans les

[1] Annales de la Prop. de la foi, n. 88, p. 269.

maisons. Aussitôt ils se répandaient dans les campagnes, avec la cruelle adresse de laisser le moins de temps possible à ceux qui cherchaient à fuir. Depuis le matin jusqu'à midi, tous ceux qui tombaient entre leurs mains étaient marqués à la tête pour servir de victimes au sacrifice[1].

On peut juger quel nombre prodigieux d'enfants cette barbare superstition devait moissonner. Toutefois, non contents d'envelopper dans une boucherie générale l'âge de la faiblesse et de l'innocence, les *Tuatèques* le choisissaient exclusivement pour victime. La même pratique avait lieu dans la *Floride*. Les sauvages de ce pays, persuadés que leur chef était fils du soleil, lui rendaient les honneurs divins et lui offraient en sacrifice leurs premiers-nés. Un Français, témoin de cette affreuse cérémonie, nous en a laissé la description suivante : « Le jour de la solennité, dit-il, ayant été choisi, le prince se transporte sur la place destinée au sacrifice, et s'assied sur un banc qui lui tient lieu de trône. Au milieu de la place est un billot de deux pieds de hauteur et de largeur, devant lequel la mère de l'enfant qui doit être immolé vient se placer, assise sur ses talons, couvrant son visage de ses mains, et déplorant le sort de cette infortunée victime.

[1] Herrera, *Decad.* 2, c. 16 et suiv.

Une des femmes les plus considérables entre les parentes ou les amies de cette malheureuse mère, prend l'enfant et vient le présenter au roi. Toutes les autres femmes commencent alors une danse ronde, au centre de laquelle celle qui tient l'enfant va danser aussi, chantant quelque chanson en l'honneur du prince. Pendant cette danse de religion, six, Indiens choisis se tiennent à un coin de la place, ayant au milieu d'eux le sacrificateur armé d'une massue, et magnifiquement paré; après la danse et les autres cérémonies d'usage en ces sortes d'occasions, le sacrificateur prend l'enfant et l'assomme sur le billot[1]. »

Ce qui avait lieu, il y a deux siècles, chez ces hordes sauvages, se passe encore aujourd'hui dans les tribus américaines étrangères à l'Évangile. On ne peut entendre sans horreur les circonstances qui accompagnèrent l'immolation d'une jeune *Sciousse* dans le cours de l'année 1837. C'était au moment des semailles, et dans le but d'obtenir une bonne récolte, que ce crime fut consommé.

Cette enfant, car elle n'avait que quatorze ans, après avoir été nourrie six mois de l'idée qu'on lui préparait une fête pour le retour de la belle saison, se réjouissait en voyant l'hiver

[1] Mœurs des Sauvages, t. I, p. 181.

s'enfuir. Le jour marqué pour la prétendue ovation étant arrivé, elle fut revêtue de ses plus beaux ornements, et placée au milieu des guerriers qui semblaient ne l'escorter que par honneur. Chacun de ces sauvages, outre ses armes qu'il tenait soigneusement cachées, portait deux pièces de bois, reçues comme un gage d'amitié des mains de la victime. Celle-ci était chargée de trois poteaux qu'elle avait elle-même aidé à abattre, la veille, dans la forêt voisine; mais croyant marcher à un triomphe, et n'ayant dans l'imagination que des idées riantes, elle s'avançait vers le lieu de son sacrifice dans la plus entière sécurité, pleine de ce mélange de timidité et de joie si naturel à une enfant prévenue de tant d'hommages. Pendant la marche, qui fut longue, le silence n'était interrompu que par des chants religieux et des invocations réitérées au Maître de la vie, sévères préludes qui ne devaient guère contribuer a entretenir l'espérance si flatteuse dont on l'avait jusque là bercée. Mais arrivée au terme, où il ne lui fut plus donné de voir que des feux, des torches et des instruments de supplice, quelle ne fut pas sa surprise? Et quand il ne lui fut plus possible de se faire illusion sur son sort, qui pourrait dire les déchirements de son âme? Des torrents de larmes coulèrent de ses yeux, son cœur se répandait en cris

lamentables, ses mains s'élevaient vers le ciel; puis elle priait, elle conjurait ses bourreaux d'avoir pitié de son innocence, de sa jeunesse, de ses parents; mais en vain : ni la médiation d'un blanc qui se trouvait là, ni ses menaces, ni ses offres, rien ne fut capable d'adoucir ces barbares.

Malgré la résistance de la jeune fille, ils l'attachent impitoyablement aux branches de deux arbres et aux trois poteaux dont ses épaules avaient été chargées comme d'un trophée; ils lui brûlent ensuite diverses parties du corps avec des torches ardentes, faites avec ce même bois qu'elle avait distribué aux guerriers de l'escorte. Après que son supplice eut duré aussi longtemps que le fanatisme put le permettre à des cœurs féroces avides de jouir d'un si horrible spectacle, le grand sacrificateur lui décocha au cœur une flèche qui fut à l'instant suivie d'une grêle de traits, lesquels, après avoir été longtemps tournés et retournés dans ses blessures, en furent arrachés de manière à ne faire de son corps qu'un affreux amas de chairs meurtries, d'où le sang ruisselait de toutes parts. Quand il eut cessé de couler, le grand chef, pour couronner dignement tant d'atrocités, s'approcha de la victime, en arracha le cœur encore palpitant, le porta à la bouche et le dévora aux acclamations des guerriers, des femmes et des enfants de la tribu. Après avoir laissé

le corps en proie aux bêtes féroces, et répandu le sang sur les semences pour les féconder, chacun se retira dans sa loge, content de soi-même et plein de l'espérance d'une bonne récolte [1]. »

Laissait-on la vie à ces infortunés enfants, ils étaient ordinairement soumis aux plus cruelles épreuves. Parlant des Américains du Nord, le capitaine Smith s'exprime en ces termes : « Ils ont leurs initiations pour la jeunesse. Voici de quelle manière elles se pratiquèrent sous nos yeux. Ils peignirent de blanc quinze jeunes garçons des mieux faits qui n'avaient pas plus de douze à quinze ans. Après les avoir menés dehors, le peuple passa toute la matinée à danser et à chanter autour d'eux avec des sonnettes de serpent à la main. L'après-midi, ils les placèrent tous quinze sous un arbre, et l'on fit entre eux une double haie de gens armés de petites cannes attachées ensemble. On choisit alors cinq jeunes hommes qui allèrent prendre tour à tour un de ces enfants, le conduisirent à travers la haie, le garantissant à leur propre péril et avec une patience merveilleuse des coups de cannes qu'on fit pleuvoir sur eux. Pendant ce cruel exercice, les pauvres mères pleuraient à chaudes larmes et préparaient des nattes, des peaux, de la mousse et du bois sec pour servir

[1] Annales de la Prop. de la foi, n. 89, p. 277 et suiv.

aux funérailles de leurs enfants. Après que ces jeunes garçons eurent ainsi passé par les verges, on abattit l'arbre avec furie, on rompit en pièces le tronc et les branches, l'on en fit des guirlandes pour les couronner, et l'on para leurs cheveux de ces feuilles... Ensuite on jeta tous ces enfants les uns sur les autres dans une vallée, comme s'ils étaient morts, et l'on y célébra un grand festin pour toute la tribu.

« Le devin, interrogé sur le but de ce sacrifice, répondit que les enfants n'étaient pas morts; mais que l'Okée ou le diable suçait le sang de ceux qui lui tombaient en partage, jusqu'à ce qu'ils fussent morts; que les cinq jeunes hommes gardaient les autres dans le désert l'espace de neuf mois; que durant ce temps-là ils ne devaient converser avec personne, et que c'était de leur nombre qu'ils tiraient leurs prêtres ou leurs devins... Les jeunes filles étaient soumises à des épreuves non moins cruelles[1]. »

L'odieux tyran qui règne sur la race humaine partout où le christianisme ne l'a pas chassé, se faisait un jeu barbare d'inspirer à ces malheureux sauvages une foule de pratiques également sanguinaires et ridicules. On frémit en lisant le détail des épreuves par les-

[1] Mœurs des Sauvages, t. I, p. 283-293.

quelles les jeunes hommes devaient passer, pour être reçus parmi les guerriers ou parmi les capitaines. Pendant six semaines, le prétendant était couché dans un lit suspendu, condamné à ne prendre de nourriture qu'autant qu'il en fallait pour ne pas mourir. On lui scarifiait tout le corps avec une dent d'Acouti, et, pour cicatriser les plaies, on les lavait avec une infusion de piment. Chaque jour, descendu de son lit, il se tenait debout au milieu de sa case, et recevait de chaque capitaine une flagellation qui le mettait tout en sang. Pendant cette cruelle épreuve, il ne devait ni remuer la tête ni donner le moindre signe de douleur. A ce traitement, répété pendant six semaines, en succédait un autre. Ils ramassaient autour du lit du patient une quantité d'herbes très-fortes et très-puantes auxquelles ils mettaient le feu, de manière toutefois à ne pas brûler la victime. La fumée de ces herbes puantes, jointes à la chaleur du feu, lui faisaient souffrir d'étranges douleurs : le malheureux était à demi fou dans son lit, il y tombait dans des pamoisons si grandes qu'il semblait mort. Lorsqu'ils le voyaient en cet état, ils recouraient à un étrange moyen de le rappeler à lui-même. Ils lui faisaient un collier et une ceinture de palmiste remplis de grosses fourmis noires, dont une seule piqûre cause à un Européen plus de vingt-quatre heures

de fièvre. Après cette dernière épreuve, on faisait subir une cruelle flagellation à tous les membres de sa famille. Si le malheureux avait la force de résister à tant de souffrances, il était proclamé guerrier ou capitaine[1]. »

Que dire des rapports de fraternité et des sentiments de piété filiale chez des nations dont les membres exercaient en riant, les uns à l'égard des autres, de pareilles cruautés? Le droit du plus fort était la règle suprême de la justice et des devoirs. Si le frère déshonorait son frère par quelque action indigne, ceux de la même cabane ne tardaient pas à devenir ses juges et ses bourreaux. Ils n'étaient nullement recherchés pour ce fait. On leur supposait le droit de vie et de mort les uns sur les autres, et la bourgade ne prenait aucun intérêt au crime qui était arrivé. On présumait que celui qui avait été tué, l'avait été légitimement; qu'il ne devait être plus cher à personne qu'au meurtrier, et que, par conséquent, celui-ci ne s'était porté à cette extrémité que par des raisons légitimes dont les étrangers n'avaient pas le droit de s'enquérir. On allait jusqu'à les plaindre d'avoir été dans la nécessité d'user de cette violence ; et s'il y avait en cela quelque faute punissable, c'était à la famille à en juger[2].

[1] Mœurs des Sauvages, t. I, p. 300 et suiv. — [2] Ibid. p. 487.

« Ce droit de vie et de mort, ajoute le P. Lafiteau, que ceux d'une même cabane semblaient avoir les uns sur les autres, est encore plus sensible dans la coutume qu'ils avaient de tuer leurs vieillards, lorsque l'âge les rendait tout à fait inutiles. Cette coutume était, dit-on, une loi générale parmi quelques peuples de l'Amérique, et une de nos dernières relations porte qu'il y a une nation où il n'est pas même permis de laisser passer aux femmes l'âge de trente ans. Parmi les sauvages que nous connaissons, la même coutume est observée, quoique d'une manière moins générale. Ils souffrent impatiemment que leurs vieillards, qui n'ont plus d'esprit que pour la vie animale, aillent de cabane en cabane, sous le prétexte de rendre visite, chercher à manger, comme s'ils n'en avaient point chez eux, ce qui souvent est très-vrai; car ils les laissent manquer de tout. Alors ils ne se font nul scrupule d'en délivrer le monde, sous prétexte que ces vieillards ne font plus que souffrir et être incommodes à eux-mêmes et aux autres.

» Les Algonquins et les autres nations errantes sont beaucoup plus sujets à cette inhumanité, parce qu'étant presque toujours en voyage, et plus souvent réduits à la faim, l'incommodité de ces vieillards, qu'il faut porter et nourrir,

sans qu'ils puissent s'aider en rien, devient alors plus sensible. Ces malheureux sont souvent les premiers à dire à celui qui les porte : « Mon petit-fils, je te donne bien de la peine, je ne suis plus bon à rien, casse-moi la tête. » On ne les écoute pas toujours ; mais, quelquefois aussi, il arrive que le jeune homme, épuisé de lassitude et de faim, répond froidement : « Tu as raison, mon grand-père ; » et décharge en même temps son fardeau, prend sa hache, et casse la tête au vieillard[1]. »

La même barbarie continue de déshonorer les tribus septentrionales à qui la bonne nouvelle n'a point été annoncée. « Tandis que j'étais au rendez-vous, écrivait naguère le père Smet, les *Serpents* se préparaient à une expédition contre les *Pieds-noirs*. Voici comment un chef annonce à tous les jeunes guerriers l'intention où il est de porter la guerre sur les terres de l'ennemi. La veille du départ, il fait la danse d'adieu devant chaque cabane ; partout il reçoit du tabac ou quelqu'autre présent. Ses amis lui souhaitent de grands succès, des chevelures, des chevaux et un prompt retour. S'il ramène des femmes prisonnières, il les livre comme une proie aux épouses, aux mères, aux sœurs de ses soldats, qui les assomment aus-

[1] Mœurs des Sauvages, t. I, p. 489 et suiv.

sitôt à coups de hache et de couteau, après avoir vomi contre ces infortunées les propos les plus outrageants. Que ne pouvons-nous, s'écrient ces furies, dévorer le cœur de tes enfants, et nous baigner dans le sang de ta nation !

» A la mort d'un chef ou de quelque guerrier renommé par sa bravoure, ses femmes, ses enfants et ses proches se coupent les cheveux : c'est là le grand deuil des sauvages. La perte d'un parent paraîtrait faiblement sentie si elle n'arrachait que des larmes à sa famille ; il faut qu'elle soit pleurée avec du sang ; plus les incisions sont profondes, plus on témoigne que l'attachement au mort était sincère. Une immense douleur, disent-ils, ne peut s'échapper que par de larges plaies. Je ne sais comment concilier ces sentiments pour ceux qui ne sont plus, avec la conduite qu'ils tiennent envers les vivants : croiriez-vous que ces hommes, si inconsolables dans le deuil, abandonnent sans pitié aux bêtes féroces du désert les vieillards, les malades, et tous ceux dont l'existence leur serait un fardeau [1]? »

Il ne nous semble pas difficile de trouver l'explication de cette énigme. On pleure le guerrier parce qu'il était la gloire ou le soutien de sa cabane ; on abandonne impitoyablement l'enfant,

[1] Annales de la Prop. de la foi, n. 80, p. 46, 47.

le vieillard, le malade, parce qu'il est inutile. L'égoïsme, triste mobile de l'humanité déchue, inspire cette double conduite. Nous allons le retrouver dans une de ses nombreuses et toujours humiliantes ou cruelles manifestations.

« Des personnes dignes de foi m'ont assuré, continue le même missionnaire, que les *Samputches*, à défaut d'autres aliments, se repaissent des cadavres de leurs proches, qu'il leur arrive même de manger leurs propres enfants; ils sont si timides qu'à peine on peut les aborder. L'apparition de tout étranger est pour eux un sujet d'alarmes; des signaux convenus en répandent promptement la nouvelle. Alors chacun de courir se cacher dans son trou; en un instant ce misérable peuple a disparu et s'est évanoui comme une ombre. Quelquefois ils se hasardent à sortir de leurs cachettes et vont offrir aux blancs leurs enfants nouveau-nés, qu'ils échangent contre des bagatelles. Les Espagnols de la Californie en enlèvent chaque année un certain nombre, qu'ils trouvent cachés dans le foin ou dans les crevasses des rochers, tandis que leurs pères sont à la recherche des racines et des fourmis. C'est un bonheur pour ceux qui tombent entre leurs mains; ils sont traités avec humanité, instruits des vérités de la foi, et rendus à la liberté quand ils ont atteint un certain âge. J'ai eu la consolation de baptiser quel-

ques-uns de ces êtres infortunés ; eux aussi m'ont raconté les tristes circonstances dont je viens de vous entretenir ! »

Résumant cette histoire domestique de l'Amérique septentrionale, vous y voyez la famille hideusement dégradée, et dans sa constitution, et dans chacun de ses membres, et dans les rapports qui les unissent. Hélas! sur tous les points du globe non éclairés par le soleil de justice, c'est le même tableau quant au fond ; la forme seule varie suivant les siècles et les climats. Dans ce double fait vous trouverez, d'une part, la preuve de la dégradation universelle de l'humanité ; de l'autre, la triste conviction que l'homme peut bien ajouter des blessures à ses blessures, mais se guérir, jamais.

[1] Annales de la Prop. de la foi, n. 80, p. 49, 50.



CHAPITRE II.

Suite du précédent. — Amérique méridionale.

Avant de franchir l'isthme de Panama et de pénétrer dans l'intérieur des terres célèbres découvertes par Christophe Colomb et ses audacieux successeurs, qu'il nous soit permis de parler d'une tradition commune aux différentes nations étrangères à l'Europe. Toutes ont attendu la ruine de leur puissance et la conquête d'un peuple nouveau. Nous signalons cette attente extraordinaire d'autant plus volontiers qu'on ne l'a pas encore fait, que nous sachions, *ex professo*, et que nous pouvons la rapporter sans sortir de notre sujet. Elle montre combien est sainte l'autorité paternelle; combien sont efficaces et durables ses bénédictions; combien, par conséquent, ce lien fondamental de la société domestique doit être respecté et par les familles et par les nations elles-mêmes.

Sauf erreur, cette attente universelle prend son origine dans la parole mémorable prononcée par le second père de la race humaine. Noé, sorti de son mystérieux sommeil, prédit à ses fils leurs destinées et celles de leurs descendants. Le pa-

triarche distribue la bénédiction ou la malédiction suivant la conduite que chacun de ses trois enfants a tenue à son égard [1]; et nous voyons encore, après tant de siècles, l'oracle paternel s'accomplir littéralement sous nos yeux. Chanaan est toujours esclave de ses frères; Sem habite immobile sous ses tentes; Japhet dilate sans cesse ses pavillons et les plante jusque dans le domaine de ses frères. Chose vraiment remarquable! tandis que l'Asiatique, fils de Sem, et l'Africain, enfant de Cham, restent enfermés dans les limites de leur territoire, les Européens, enfants de Japhet, forment seuls des établissements dans toutes les parties du monde, dans les terres de Sem et de Chanaan.

Or, les habitants de l'Amérique du Sud avaient, à l'époque de sa découverte, une tradition suivant laquelle leur empire devait être conquis par les blancs. Un des Incas ou rois du Pérou, nommé *Vivacocha,* fut non-seulement un grand prince, mais encore le plus célèbre devin de son royaume. Ce fut lui, suivant la tradition péruvienne, qui

[1] Evigilans autem Noe ex vino, cum didicisset quæ fecerat ei filius suus minor, ait : Maledictus Chanaan, servus servorum erit fratribus suis. Dixitque : Benedictus Dominus Deus Sem : Sit Chanaan servus ejus. Dilatet Deus Japhet et habitet in tabernaculis Sem, sitque Chanaan servus ejus. *Gen.* IX, 24-28.

prédit que dans la suite des temps il arriverait au Pérou une nation inconnue qui envahirait l'empire et changerait la religion du pays. Il désirait que cette prédiction ne fût connue que des Incas, et qu'on ne cessât point d'en faire un mystère au peuple, dans la crainte que son respect ne diminuât pour ses souverains. Mais elle s'était répandue malgré toutes les précautions, et elle ne contribua pas médiocrement au succès des armes espagnoles[1].

La même tradition avait cours dans l'Amérique du Nord. Avant l'arrivée de Cortez au Mexique, des signes effrayants avaient annoncé, disaient les Indiens, la ruine prochaine de la monarchie de Montezuma. Une comète effroyable avait apparu pendant plusieurs nuits, comme une pyramide de feu. Un grand lac, voisin de la capitale, avait rompu ses digues et s'était répandu avec une impétuosité sans exemple. Un temple s'était embrasé sans qu'on eût pu trouver la cause de l'incendie, ni le moyen de l'arrêter. On avait entendu dans les airs des voix plaintives qui annonçaient la fin de l'empire, et toutes les idoles s'accordaient à répéter ce funeste pronostic. On parlait de soldats inconnus et bien armés qui viendraient du

[1] Dom Antoine d'Ulloa, et dom Georges Juan, *Histoire du Pérou*, et *Voyage au Pérou*, t. I.

côté de l'Orient, et qui feraient un horrible carnage des sujets de Montezuma[1].

C'est un fait connu que les peuples d'Afrique s'attendaient à être subjugués par les blancs[2].

Chose plus étonnante peut-être, quoique non moins certaine, une tradition semblable était répandue naguère dans toute l'Océanie. Voici les détails que nous donne un de nos missionnaires sur ce sujet si intéressant. « Je veux maintenant, dit-il, vous parler d'un personnage dont le nom est on ne peut plus célèbre dans nos îles... il s'agit de la prophétesse *Toapéré*. Ce n'est pas un témoin seulement, c'est la population entière de l'île *Akamaru*, ou plutôt ce sont *quatre îles* qui attestent que tout ce que je vais vous raconter de *Toapéré* est réellement ce qu'elle a dit cent fois en public et devant quiconque a voulu l'entendre. J'ai interrogé une foule de personnes en particulier, et en comparant leurs dépositions je les ai trouvées conformes. J'ai exigé spécialement et j'ai reçu par écrit celle du chef d'*Akamaru*, parce qu'il a vécu dans la confiance particulière de *Toapéré*, en sa double qualité de *taüra* (prêtre des idoles) et de parent de la prophétesse. Je crois donc avoir des renseignements très-certains ; eu égard au grand nombre et à la sincérité des té-

[1] Solis, chap. 6. — [2] Barbot, *Voyage en Guinée*, t. I, p. 43.

moins, et aux précautions que j'ai prises pour ne pas être trompé. Après ces préliminaires, je viens à mon récit.

» Toapéré était de la classe du simple peuple, et ce ne fut que vers l'âge de trente-cinq à quarante ans, tandis qu'elle vivait dans son ménage, occupée à élever sa famille, qu'elle commença à se dire inspirée des dieux. C'était sous le règne de *Mapururé,* grand-père du roi actuel. Durant quelque temps elle ne différa point des autres prêtres ou prêtresses qui abusaient le peuple avant sa conversion. Elle poussait comme eux des cris inarticulés, et finissait, selon l'usage, par demander des fêtes ou des présents, au nom du dieu dont elle prétendait être possédée. Mais bientôt après la scène changea. *Toapéré* se mit à parler distinctement, et les premières paroles qu'elle prononça surprirent étrangement les naturels. Je traduis ses expressions telles que je les ai recueillies : « Nos dieux sont vaincus, s'écria-t-elle. Voici le dieu de l'étranger ; cette terre va bientôt passer sous sa puissance. Encore un peu de temps, et des hommes bons vont arriver ici. Je l'ai vu, ce Dieu, mais qu'il est grand ! il remplit les ténèbres et la lumière. Je l'ai vu ; sa lèvre supérieure touche au ciel, et sa lèvre inférieure descend jusqu'aux abîmes. Nos dieux ne sont rien auprès de ce grand Dieu ! »

» Elle ajouta que cet événement devait être précédé de l'arrivée de quelques navires dans le port de Gambier; car les insulaires n'en avaient encore vu que de loin. « Ces étrangers, disait *Toapéré*, ne sont pas tous bons; ils auront des démêlés avec les habitants de l'île. Mais après eux il viendra un vaisseau de la partie de la terre qui est en bas, au-dessous de nos pieds. C'est ce navire qui vous apportera des hommes bons; ils vous enseigneront une nouvelle parole, celle que l'on enseigne *au bas de la terre*. Le peuple les écoutera et se soumettra à leur grand Dieu; mais vous devez essuyer avant cela une grande mortalité, et il n'y aura que les forts qui verront ces étrangers... »

» Enfin elle annonça, contre toute apparence, la royauté future de *Maputiva,* le roi actuel : « Tu verras ces changements, lui disait-elle à lui-même; et alors ce ne sera point *Matua,* ce ne sera point *Makopunui,* ce sera toi, *Maputiva,* qui régneras! » Elle avait aussi prévu sa propre mort, et elle l'a mille fois prédite en public. « Que vous serez heureux avec ces nouveaux-venus, mes petits-enfants! car vous qui êtes jeunes, vous verrez toutes ces choses, mais moi je ne les verrai pas. Je dois mourir auparavant, ainsi que le roi *Mapururé.* » Elle ajoutait : « Voici une marque de la vérité de ce que j'annonce : lorsque je serai morte,

ce sera alors que ces étrangers ariveront pour se fixer parmi vous, et bientôt vous rendrez témoignage à ma parole. »

» D'après mes renseignements, toutes ces choses ont été dites avant que les événements pussent être prévus, et les naturels prennent plaisir, encore aujourd'hui, à me faire observer qu'elles se sont vérifiées à la lettre. *Toapéré* mourut à l'époque de la mortalité qu'elle avait elle-même prédite. Elle pouvait être âgée de soixante à soixante-cinq ans : c'était vers 1802 ou 1803[1]. »

Quand on se rappelle les traditions antiques, citées par Suétone et par Tacite, annonçant la venue et les victoires du Messie, peut-on s'étonner que Dieu ait permis de semblables oracles et conservé de pareilles traditions chez les peuples modernes pour préparer la prédication de l'Évangile?

Quoi qu'il en soit, suivons les fils de Japhet, et, avec eux, pénétrons dans le fameux empire du Pérou. Si la puissance de la nature, si la fertilité du sol, si la beauté des sites, si les mines presque inépuisables d'or et d'argent, si les *carrières* de pierres précieuses; en un mot, si tout ce qui peut flatter l'homme animal suffisait pour rendre une nation morale et heureuse, certes, les

[1] Annales de la Prop. de la foi, n. 82, p. 222-225.



habitants de l'Amérique du Sud en général, et ceux du Pérou en particulier, auraient tenu le premier rang parmi tous les peuples de la terre. Mais non, mille fois non, cela ne suffit point. La déplorable dégradation de la famille péruvienne, à l'époque de la découverte, vérifie d'une manière sensible ce mot du Sauveur : *L'homme ne vit pas seulement de pain, mais de toute parole qui sort de la bouche de Dieu*[1]. Tant pis pour les siècles qui ne veulent pas le comprendre.

L'autorité des Incas était si peu limitée qu'elle s'étendait aux personnes comme aux biens. Non-seulement ils avaient le choix des terres et des possessions, mais encore le droit de faire enlever à leurs parents tous les jeunes enfants qui leur plaisaient. Ils se mariaient avec leurs propres sœurs, et vivaient dans un concubinage illimité. A leur mort, quelques-unes de leurs femmes étaient toujours enterrées vives dans leur tombeau. Comme il arrive partout, le peuple suivait l'exemple des grands, et vivait dans l'oubli le plus complet de l'unité conjugale[2]. C'est dire assez quel était, d'une part, le despotisme marital, et de l'autre l'oppression et l'avilisse-

[1] Non in solo pane vivit homo, sed in omni verbo quod procedit de ore Dei. *Matth.* IV, 4.

[2] Garcilasso, liv. II, ch. 2.

ment de la femme. Quant au despotisme paternel, il se révèle avec son inévitable cachet, le sang et le meurtre[1]. Voisins du Pérou, les *Antis*, non contents de sacrifier leurs prisonniers, immolaient aux dieux leurs propres enfants. Le rit obligé de ces sacrifices était d'éventrer les victimes et de les mettre en quartiers, ou de les attacher à des pieux, et de les découper par tout le corps avec des couteaux de caillou qu'ils savaient rendre fort tranchants[2].

Chez quelques autres nations de l'Amérique méridionale, si l'accouchement était laborieux, on faisait mourir l'enfant dans la crainte qu'héritant de la faiblesse de sa mère, il ne dégénérât de la vertu de ses ancêtres. Ces barbares usaient de la même rigueur à l'égard de ceux qui naissaient contrefaits, et souvent ils faisaient périr la mère avec l'enfant. Ils sacrifiaient aussi l'un des jumeaux, dans la supposition qu'une mère ne pouvait suffire à deux; de sorte qu'on voyait en usage, parmi eux, la cruelle loi de Lycurgue, qui ordonnait de mettre à mort les enfants jugés trop

[1] Quand un Anzicain veut donner à son roi un témoignage éclatant de son dévouement, il s'engraisse, se fait tuer, cuire, apprêter; le roi dit le lendemain au fils du courtisan qu'il a croqué : « J'ai mangé ton père, il était savoureux, tendre, assaisonné à point. » Et la famille du défunt se rengorge de bonheur et d'orgueil. »

[2] Garcilasso, *Origine des Incas*.

trop faibles pour être un jour utiles à la république[1].

Les mêmes désordres moraux, et les mêmes actes de barbarie qui en sont la suite, souillaient plus ou moins et souillent encore les nombreuses peuplades du même continent. Les Indiens qui habitent la frontière orientale du Pérou mettent à mort tous les enfants nouveau-nés qui paraissent d'une constitution faible ou d'une mauvaise configuration[2]. Au Brésil, les Guaycurus, qui étaient les ennemis les plus formidables des Espagnols, ont vu leur nation s'anéantir par l'avortement. Un seul individu survivait à tous, en 1801, lorsqu'Azara quitta le Paraguay[3]. Les Abipones, les Enacagas, les Linguas, commettent les mêmes horreurs, avec une licence qui fait frémir. Les Guanas tuent leurs filles de préférence aux garçons. C'est une marchandise dont ils ont appris à hausser la valeur par la rareté. Qu'on vienne après cela nous vanter l'innocence de l'homme sauvage[4] !

A Ceylan, à Java, rien n'est plus commun que l'infanticide et l'avortement. La raison en est dans

[1] Mœurs des Sauvages, t. I, p. 592. — [2] Malte-Brun, *Annales des Voyages*, 1808. — [3] Rob. Southey's *Hist. of Brasil*, t. III, p. 384. — [4] Gouroff, p. 125 et suiv.

la corruption effroyable qui déshonore ces terribles contrées[1].

Il est temps de finir ce triste tableau. Tel était donc, à l'époque de la découverte, l'état de la société domestique au Nouveau-Monde ; et tel il est encore chez les peuplades américaines assises dans les ombres de l'idolâtrie. Nous avons besoin de le redire : Quelle leçon de fidélité et de reconnaissance donnée à l'Europe du seizième siècle dans l'apparition soudaine de ces nations innombrables, qui n'étaient si hideuses que pour avoir ignoré ou méconnu le christianisme! Loin de nous la pensée de justifier les atrocités commises par les premiers conquérants de l'Amérique ; mais si le crime attire le châtiment comme l'aimant attire le fer, si Dieu se doit à lui-même de venger sur les nations la violation *nationale* des plus saintes lois de la nature : l'Amérique, toute souillée de sang et de crimes, peut-elle se plaindre des rigueurs qu'elle éprouva? Pour être régénéré, tout peuple coupable doit recevoir un double baptême : le baptême de sang et le baptême d'eau. Vue de cette hauteur, la conduite des Espagnols à l'égard des Américains rentre dans les conseils impénétrables de la Providence,

[1] Lettres sur l'Indostan, du docteur Heber.

comme celle des Assyriens à l'égard d'Israel prévaricateur. Coupable pour le vainqueur, elle est la condition du salut pour le vaincu : le bien sort du mal ; et l'homme religieux adore en silence [1].

[1] O altitudo ! *Epist. ad Rom.* XI, 33.



CHAPITRE III.

Histoire de la Famille dans l'Océanie et l'Australie. — Sa constitution. — Sort de la femme.

Quand vous racontez à certains hommes les merveilleux changements opérés dans l'univers par le christianisme naissant, un sourire d'incrédulité ou un air d'indifférence accueille vos paroles. Si vous insistez, ils ne tardent pas à vous répondre comme ces Juifs dont parle le Prophète : *Nous n'avons pas vu nos prodiges ; il n'y a plus de prophète, et Dieu ne nous connaît plus*[1]. Là-dessus, s'enveloppant dans le linceul de l'incrédulité, ils continuent à dormir leur sommeil de mort.

Cependant, avec une bonté égale à son infinie sagesse, la Providence a réservé pour notre siècle des miracles nouveaux. Disons mieux : afin de ne laisser aucune excuse au scepticisme européen, elle a renouvelé littéralement les mêmes prodiges qui, il y a dix-huit siècles, firent tomber le monde au pied de la Croix.

[1] Signa nostra non vidimus ; jam non est propheta ; et nos non cognoscet amplius. *Ps*. 53.

Une terre inconnue sort du sein des mers lointaines ; l'humanité s'y retrouve plus dégradée que nous ne l'avons vue sous le règne du paganisme ancien. Là, du moins, une civilisation matérielle très-avancée, des arts, des sciences, une société quelconque survivaient au naufrage des croyances et des mœurs. Ici tout a disparu ; l'homme semble n'avoir conservé de sa nature que les instincts féroces avec les traits altérés de la figure humaine. Mais, au jour marqué dans les décrets éternels, de généreux apôtres font voile vers ces plages inhospitalières. Aux peuplades nombreuses qui les habitent, ensevelies dans les ombres épaisses de la mort, ils portent la parole vivifiante du catholicisme avec la rosée qui la féconde, le sang des martyrs. Le sauvage étonné prend la fuite ; bientôt il revient armé de son arc et de sa massue pour exterminer les étrangers qui osent mettre le pied sur ses terres. Mais, ô merveille ! à la vue des missionnaires agenouillés devant une croix, aux accents incompris de leur voix, il se sent enchaîné par une puissance inconnue. Jusqu'alors tigre altéré de sang, il n'est plus qu'un agneau timide. Dieu achève son ouvrage, et bientôt tout ce que nous croyons sans l'avoir vu de la régénération miraculeuse du monde ancien par l'Évangile, nous le voyons s'accomplir sous nos yeux Même entreprise,

mêmes difficultés, même faiblesse de moyens, même succès; par conséquent même prodige. Lisons cette belle page de l'histoire contemporaine de l'Église catholique.

Si, à dix ans d'intervalle, le même navigateur avait visité les îles nombreuses de l'Océanie et de l'Australie, il aurait vu, dans son premier voyage, régner en maître absolu, sur ces vastes contrées, l'anthropophagie, le meurtre de l'enfant et du vieillard, le despotisme marital et paternel, la polygamie, le divorce, le concubinage, la dégradation de l'être faible, en un mot tous les désordres de la société civile et de la famille antique. En mesurant la profondeur du mal, il se fût écrié : Dieu seul, armé de sa toute-puissance, peut changer ces pierres brutes en enfants d'Abraham; lui seul, de ces sauvages, qui ne conservent de l'homme que la figure, peut faire des citoyens dignes de s'asseoir au banquet des peuples civilisés. Cette conviction deviendra la nôtre; elle deviendra celle de tout homme impartial, qui aura une juste idée de l'Océanie et de l'Australie avant l'arrivée des missionnaires catholiques.

Pour ne parler ici que de la société domestique, le despotisme et le sensualisme en formaient les caractères exclusifs. Chez les Nouveaux-Zélandais, le pouvoir des chefs était arbitraire; au

premier signe de leur volonté, un esclave, une femme, un enfant étaient mis à mort; ils s'emparaient presqu'à leur gré des propriétés de leurs sujets, et désignaient arbitrairement les victimes dont ils faisaient servir la chair dans d'horribles festins [1].

Indépendamment des autres circonstances, ces repas affreux suivaient toujours les innombrables massacres et les guerres interminables qui ensanglantaient naguère la Nouvelle-Zélande [2]. « Quand la réparation d'une injure est refusée, dit leur missionnaire, les esprits s'exaspèrent, leur deux camps échangent des défis et des injures; c'est à qui fera les contorsions les plus horribles; enfin ils se jettent les uns sur les autres et se déchirent comme des lions furieux. Quand l'ennemi est en déroute, on le poursuit en répétant des chants de victoire entrecoupés de hurlements affreux. Après la dispersion des vaincus, on voit ces cannibales saisir les malheureux qui n'ont pu échapper à leur vengeance, déchirer lentement leurs membres, se désaltérer de leur sang et se rassasier avec délices de leur chair palpitante. Ils conservent les têtes pour servir de trophées, et à certains jours de réjouissances ils les exposent sur le toit des maisons [3]. »

[1] Annales de la Prop. de la foi, n. 86, p. 12. — [2] Ibid. p. 13. — [3] Ibid. p. 17.

La volupté fut toujours l'inséparable compagne de la cruauté. Il faut donc s'attendre à trouver chez les Nouveaux-Zélandais le sensualisme marchant d'un pas égal avec la férocité dont nous venons de tracer le tableau. D'abord, les saintes lois qui forment l'union domestique y sont foulées aux pieds. Comme à Sparte, vous trouvez le rapt parmi les formes du contrat matrimonial. « Le prétendant, craignant un refus de celle qu'il veut obtenir, a recours à la force ouverte, et l'enlève à sa famille. Alors, pour lui disputer sa conquête, s'engage une lutte sanglante entre les partisans de l'agresseur et la tribu insultée; mais si le ravisseur dérobe la jeune fille aux recherches de ses parents pendant trois ou quatre jours, il y a prescription en sa faveur : elle est devenue sa légitime épouse, et les deux partis mettent bas les armes [1]. »

On comprend sans peine quelle peut être, je ne dis pas la moralité ni le bonheur, mais seulement la stabilité d'unions contractées sous de pareils auspices. Il est vrai, parmi le peuple, la polygamie est défendue; mais il est permis à tout Nouveau-Zélandais de renvoyer la compagne qui n'a plus le bonheur de lui plaire, pour contracter une nouvelle union [2]. La femme répudiée demeure libre, comme à Rome sous le règne des lois

[1] Annales de la Prop. de la foi, n. 86. p. 21. — [2] Ibidem.



Juliennes, de former de seconds liens. Elle se marque le visage de larges bandes rouges et noires. « Le rouge sur la figure des femmes indique qu'elles sont séparées de leurs maris, et qu'elles aspirent à une nouvelle alliance. En vérité, elles doivent faire une étrange consommation de cette teinture favorite, car il y a si peu de mariages de longue durée! Au premier mécontentement de l'un ou de l'autre époux, on se quitte; et même avec moins de difficulté qu'on n'en verrait en Europe à renvoyer un domestique.

» Quant aux chefs, le nombre de leurs femmes est réglé sur leur dignité : le premier en a un plus grand nombre que ses subalternes; cependant une seule est considérée comme épouse. Il est inutile de dire qu'ici, comme partout où elle est établie, la polygamie entraîne à sa suite une infinité de crimes. Outre les jalousies, les dissensions et les rixes qu'elle sème et perpétue dans les ménages, elle est la source la plus commune des infanticides et des suicides qui répandent le deuil au sein des tribus[1]. »

Voulez-vous savoir comment, dans d'autres îles du même archipel, l'homme obtient la main de celle qui devrait être sa noble compagne? Et vous, femmes, voulez-vous savoir à quelle dégra-

[1] Annales de la Prop. de la foi, n. 86, pp. 22 et 23.

dante oppression vous êtes encore réduites sou tous les climats et chez tous les peuples que le Sc leil de justice n'a point visités? « Dans l'Australie les hommes d'une tribu prennent ordinairemen pour épouses les femmes qu'ils ont enlevées à un autre tribu. Ils s'en rendent maîtres par surprise, le renversent d'un coup de massue, et les emporten en triomphe dans leur tribu. Ils les considèren comme des êtres qui leur sont très-inférieurs et les traitent habituellement avec une cruaut horrible. On voit un grand nombre de femme qui ont la tête sillonnée de cicatrices, et, long temps après la mort, leur crâne porte encore l'em preinte des coups qu'elles ont reçus [1]. »

L'outrage s'ajoute à la cruauté. « A Sydney on les vend aux criminels déportés, pour un mo ceau de pain [2]. »

Dans l'Océanie, le mariage n'était pas plu saint, ni le sort de la fille d'Ève moins ignomi nieux et moins dur. « Avant la prédication d l'Évangile, les naturels regardaient le mariag comme un contrat temporaire et révocable a gré de chacune des parties. Ces alliances se for maient ordinairement dès l'enfance, mais elle n'en étaient pas plus durables. Dès que l'un de



[1] Annales de la Prop. de la foi, n. 59, p. 170. — [2] Gouroff 132.

deux époux s'ennuyait, ou qu'il avait d'autres vues, il se retirait sans autre formalité, et contractait une seconde, une troisième, une dixième alliance. La partie délaissée n'avait pas le droit de se plaindre, et ne témoignait pour l'ordinaire aucune peine. Cependant cette insensibilité n'avait pas toujours lieu : le désespoir éclatait quelquefois d'une manière déplorable. Alors, on avait recours au suicide ; car cette honteuse plaie était aussi dans les mœurs de nos sauvages. Les hommes se laissaient tomber du haut d'un cocotier ; c'était leur manière de se donner la mort. Pour les femmes, elles se précipitaient du sommet des rochers qui forment la pointe des montagnes [1]. »

Jusqu'ici tout semble égal entre l'époux et l'épouse séparés ; mais il y avait pour la femme un privilége d'oppression. Par suite de ces répudiations multipliées, renvoyée incessamment d'une famille à l'autre, elle menait une vie mille fois plus dure que celle des esclaves. Même avant la séparation son sort n'était guère plus heureux. Les mets de choix n'étaient que pour les hommes ; les femmes, frappées d'une sorte d'anathème, ne pouvaient pas rester sous le même toit, s'asseoir à la même table. Bien des chemins leur étaient interdits et bien des terres prohibées ; elles ne

[1] Annales de la Prop. de la foi, n. 56, p. 185.

pouvaient marcher et cultiver que le long de la mer; en un mot, la raison d'autrefois était la raison du plus fort. Il est néanmoins probable que le souvenir du péché qui par la femme entra dans le monde, était aux îles Gambier, comme il le fut chez tous les peuples de l'antiquité païenne, le motif primordial de l'opprobre où languissaient les filles d'Ève. Le christianisme seul, en effaçant la souillure originelle, en montrant la nouvelle Ève victorieuse du serpent, apprend aux peuples à replacer les femmes au rang qui leur appartient, comme enfants de Dieu et sœurs de Marie [1].

Mais, ne nous lassons pas de le dire, partout où le christianisme n'est pas venu la réhabiliter, la femme reste dans son antique avilissement. Pour elle, l'esclavage suit la dégradation, ou, si vous aimez mieux, la dégradation enfante partout l'esclavage. Voyez-la encore aujourd'hui dans l'archipel des Marquises : être impur, elle ne peut toucher à une foule de choses nécessaires ou utiles à son existence. Là, les chemins les plus commodes, les fruits les plus succulents, les mets les plus substantiels, le feu même allumé par son mari, sont *tapus* pour elle, c'est-à-dire sacrés : y porter la main serait attirer sur sa tête la colère des hommes et des dieux.

[1] Annales de la Prop. de la foi, n. 68, p. 59.

Après avoir décrit une fête solennelle des sauvages, un de nos missionnaires ajoute : « Les femmes ne prirent part à cette fête qu'en qualité de témoins ; c'est que le lieu où s'assemblent les hommes est *tapu*, c'est-à-dire sacré pour elles. Je vous assure que nous ne considérons jamais sans pitié ces pauvres femmes, assises à une certaine distance de leurs maris, et contemplant d'un air tout triste les festins qui sont servis pour eux seuls.

» Puisque j'ai commencé à vous parler de la condition déplorable où la superstition les réduit en ce pays, je vais encore vous citer un fait qui nous a arraché des larmes. Une pauvre femme, qui demeure dans notre voisinage, souffrait beaucoup de la colique sans que personne se présentât pour la soulager ou la consoler. Nil l'ayant aperçue par hasard auprès de son feu, pleurant et se tordant à faire compassion, accourut promptement à notre case pour lui préparer une tasse de thé. Lorsqu'elle fut prête, je la portai moi-même à cette femme qui la prit et la mit à côté d'elle, disant qu'elle était trop chaude. Quelque temps après, je retournai pour voir si la malade avait reçu quelque soulagement. Je retrouvai la tasse au même lieu où elle l'avait mise ; elle n'y avait pas touché. Comme je lui en demandai la raison, elle me répondit, ainsi que son mari,

qu'elle ne pouvait le faire, parce que l'eau avait été chauffée à un feu tapu. Alors je priai son mari de m'apporter du feu des femmes, et j'y fis chauffer la même tasse de thé : elle la prit alors sans difficulté, et se trouva soulagée sur-le-champ. Nous avons eu plusieurs occasions semblables de remarquer que nos insulaires aimeraient mieux voir périr leurs femmes que de violer la loi du *tapu* pour les soulager[1]. »

Le despotisme marital qui, dans l'antiquité, se survivait à lui-même pour opprimer la femme devenue veuve, règne encore dans ce nouveau monde : en sorte que la fille d'Ève, à quelque époque de son existence que vous la preniez, se trouve sous le joug d'une oppression aussi complète que barbare. Dans l'archipel Viti, les femmes sont obligées, comme en Afrique et dans l'Inde, de s'immoler sur le tombeau de leurs maris. « A la mort d'un chef on étrangle ses femmes pour qu'elles lui tiennent compagnie dans la tombe[2]. Ailleurs, elles accomplissent de leurs propres mains cet acte de barbarie. Elles se suicident elles-mêmes auprès du cercueil de leurs maris, à moins qu'elles n'aient des enfants qui réclament leurs soins et leur tendresse[3]. On les

[1] Annales de la Prop. de la foi, n. 73, p. 574. — [2] Id. n. 82, p. 192. — [3] Id. n. 86, p. 28.

›isit encore de préférence pour servir de vic-
es aux dieux et d'aliments dans les repas sa-
s qui accompagnent leurs horribles fêtes.
ette barbare impiété, écrit un missionnaire, a,
t récemment encore, ensanglanté une baie voi-
:. Deux malheureuses femmes ont été égorgées
lévorées par les prêtres et les chefs de la peu-
de. Vous pouvez bien croire que nous ne leur
ns pas épargné les reproches ; dans leurs assem-
es, jusqu'au milieu de leur temple, nous avons
'ement exprimé l'horreur que nous inspire un
crime. Les prêtres qui étaient présents n'ont
osé nous répondre, quelques-uns même ont
onnu que nous avions raison. Ces idolâtres
ıt surtout frappés de la bonté de notre Dieu,
aime tous les hommes, sans distinction de
rs et de nation, et qui leur ordonne de s'aimer
uns les autres[1]. »

Annales de la Prop. de la foi, n. 73, p. 576.



CHAPITRE IV.

Suite du précédent. — Condition de l'enfant. — Sentiments et relations domestiques.

Si telles sont les bases de la société domestique dans l'Australie et l'Océanie, si tels sont les rapports qui existent entre l'époux et l'épouse, si tel est l'avilissement de la femme, on peut pressentir quel est le sort de l'enfant.

D'éducation morale, il n'en est pas question. Soumis à la double influence d'une religion sanguinaire et de mœurs corrompues, l'esprit et le cœur de l'ange de la terre se dégradent dès qu'ils sont capables de l'être. Le mal fait des progrès d'autant plus rapides que les parents n'exercent sur leur jeune famille aucune espèce de surveillance.

Quant à la vie physique, le malheureux enfant subit là, comme dans tous les pays étrangers au christianisme, la rigoureuse destinée de l'être faible. Chez les O'Taïtiens, le peuple le plus doux de la terre, il existait une société mystérieuse, nommée des Arreoys, qui avait pour principe d'union la communauté des femmes et le meurtre des enfants au moment où ils viennent de naître.

Ces infanticides n'excitaient ni indignation ni surprise, et les mères racontaient froidement combien elles avaient tué de leurs enfants. Dans quel but tous ces crimes? pour ne pas interrompre le cours de leurs iniquités. Tous les membres de la famille étaient de cette horrible association [1].

Dans la Nouvelle-Zélande, l'infanticide est porté à son plus haut période. Ce n'est même plus une honte pour les mères de faire périr le fruit de leurs entrailles. On en trouve qui ont tué jusqu'à six de ces innocentes créatures : les unes les écrasent dans leur sein en se pressant le corps avec de grosses pierres; d'autres les étouffent au moment de leur naissance, ou les enterrent vivants dans le sable. Tout récemment, dans une seule semaine, il y a eu trois nouveau-nés ensevelis de cette façon. Quelques heures après le crime, des chiens déterrèrent le corps d'un de ces infortunés et le rapportèrent à sa mère : elle, sans s'émouvoir, alla de nouveau enfouir sa victime; mais bientôt les chiens revinrent déposer à ses pieds la tête et un bras du pauvre enfant, comme pour lui reprocher sa cruauté. La malheureuse allaite maintenant un petit cochon. Il suffit pour décider une mère à cette barbarie, que le père de son enfant ait cessé de lui plaire, ou qu'elle

soit abandonnée de son mari. Dans l'un ou l'autre cas, si elle ne se sent pas le courage d'étouffer les cris de la nature, ses vieilles voisines tiennent conseil ; la vie de l'enfant est mise aux voix, et, la condamnation prononcée, elles se chargent de l'exécution, même contre les réclamations de la mère [1].

Quand on reproche aux naturels ces atrocités, ils répondent froidement que c'est la mode du pays [2]. Mais quelle cause a pu déterminer l'établissement d'une pareille mode, et étouffer les plus indestructibles sentiments de la nature? La superstition cruelle qui règne parmi eux. L'éternel ennemi du genre humain se révèle à ces pauvres sauvages et se fait adorer comme un être essentiellement malfaisant. Il leur inspire une partie de sa cruauté. « Vous parlerai-je maintenant, continue le missionnaire, de la religion de nos insulaires ? Il s'en faut d'abord qu'ils représentent leurs dieux sous les traits de la grandeur et de la bonté : une cruauté féroce paraît être à leurs yeux le premier attribut de la nature divine. *Elle a des entrailles de dieux,* disait-on l'autre jour d'une mère qui, ne pouvant achever d'étouffer son enfant, l'avait broyé sous ses pieds [3]. »

[1] Annales de la Prop. de la foi, n. 86, p. 43. — [2] Ibidem. — [3] Ibid. p. 39.

Presque toutes les pratiques superstitieuses, dont le père du mensonge a fait le code religieux de ces îles lointaines, sont menaçantes pour la vie du nouveau-né. Cinq ou huit jours après sa naissance, l'enfant est porté à un vieux *taura* salarié... Le prêtre plonge l'enfant dans l'eau, lui impose un nom, balbutie quelques paroles que les assistants ne comprennent pas, mais qu'ils supposent adressées à un certain génie chargé de présider aux destinées des hommes et des oiseaux. On croit aussi qu'elles expriment des vœux pour que le jeune Océanien se familiarise plus tard avec toutes sortes de crimes. L'initiation achevée, l'enfant est porté sur les bras du prêtre jusqu'à la case de ses parents. Son nom n'offense-t-il personne? on se livre à des réjouissances. Mais s'il a reçu le nom sacré d'un grand chef, il est coupable d'une grave injure, et il sera impitoyablement tué et mangé, à moins qu'on ne rachète sa vie à force de présents.

En général, les enfants sont mal tenus; souvent même, par une certaine crainte superstitieuse, celles qui leur ont donné le jour refusent absolument de les nourrir; et, comme la charité est inconnue parmi les femmes idolâtres, si les mères ne veulent pas ou ne peuvent pas en prendre soin, ces innocentes créatures ne trou-

vent personne qui consente à leur sauver la vie [1].

Pauvre enfant! tu n'es pas au terme de tes douleurs. Toutes les fois qu'il faudra du sang et des tortures, tu seras choisi pour victime.

Dans l'Océanie occidentale, si quelque chef aimé du peuple vient à tomber malade, on le porte dans le temple du dieu auquel est imputée son indisposition. Là, pour apaiser sa colère, on livre des combats au premier sang, on coupe même un petit doigt à plusieurs enfants pour en faire don à l'impitoyable divinité [2]. Ajoutons que là, comme dans la Nouvelle-Zélande, les chefs ont droit de vie et de mort sur leurs enfants, leurs esclaves et sur les chefs subalternes de leurs peuplades [3].

Terminons ce triste tableau de l'état des enfants dans ces immenses archipels, par les paroles suivantes d'un de nos plus zélés missionnaires : « On aura peine à croire, dit-il, maintenant que la religion a changé la face des îles, combien les indigènes étaient altérés du sang de leurs semblables. C'était au point qu'ils dévoraient non-seulement les étrangers que le naufrage avait jetés sur la côte, mais encore les naturels, et quelque-

[1] Annales de la Prop. de la foi, n. 86, p. 6, 7.— [2] Id. n. 74, p. 19. — [3] Ibid. p. 36.

fois leurs meilleurs amis. Malheur au guerrier dont le succès avait trahi le courage ! ses membres sanglants étaient servis en pâture au vainqueur, le champ de bataille devenait un banquet où la tribu triomphante venait se rassasier de la chair des captifs. Même en temps de paix, ces horribles festins n'étaient pas rares. Mais alors, pour se procurer une victime, il fallait allier la perfidie à la cruauté : on allait secrètement à la chasse les uns des autres : un voisin tendait des embûches à son voisin; s'il pouvait le conduire dans un lieu écarté et le surprendre isolé et sans défense, il lui enfonçait, le sourire sur les lèvres, un stylet de nacre dans le cœur. Puis, les ténèbres venues, il allait le manger à son aise dans quelque vallée solitaire. La chair des enfants surtout était convoitée par ces cannibales. Combien de fois nos jeunes chrétiens nous ont dit, avec l'expression de la plus vive reconnaissance : « Que nous étions malheureux avant que vous vinssiez nous instruire! A chaque instant nous tremblions d'être pris et dévorés par les grands; aujourd'hui nous n'avons plus peur; on ne pense à nous que pour nous aimer [1]. »

Chercherez-vous maintenant le sentiment si sacré et si doux de la piété filiale? vos recherches

[1] Annales de la Prop. de la foi, n. 84, p. 339.

seront vaines. Comment aurait-il existé dans une société domestique, si toutefois l'union temporaire des sauvages était digne de ce nom, où les devoirs des parents étaient méconnus au point que nous venons de voir? Aussi, il y a de quoi frémir en lisant la conduite des enfants envers les auteurs de leurs jours, infirmes ou malades.

Parlant sur ce sujet avant la conversion des sauvages, un de leurs apôtres s'exprime en ces termes : « Le père de famille non moins que la mère ou tel autre naturel, atteint d'une maladie interne, s'étend désesperé sur la terre et fait consulter un prêtre *maori*, pour savoir s'il peut compter sur quelque chance de salut. Le prêtre se place en face d'une machine composée de petites pièces de bois, et observe avec attention les mouvements que le vent lui imprimera. Si les augures sont défavorables, il déclare que le malade va mourir. Dès lors on lui refuse toute nourriture; *sa famille même l'abandonne*. On le laisse en proie au dieu qui, croit-on, lui dévore les chairs et les entrailles. Ainsi, le présage du prêtre superstitieux ne manque jamais de s'accomplir; car le patient meurt toujours, sinon de la maladie, au moins de la faim [1]. »

[1] Annales de la Prop. de la foi, n. 86, p. 20.

Dans la Nouvelle-Zélande nous retrouvons le même usage. Ce peuple, dont les mœurs sont déjà bien adoucies, n'a pas encore secoué tous ses préjugés d'autrefois. Ainsi, paraît-il certain qu'un malade ne peut échapper au mal dont il est atteint, ses *parents* lui refusent parfois toute espèce d'aliments. Après avoir passablement arrangé sa couche, ils se retirent et l'abandonnent, sous prétexte que *leur dieu le mange*. Cette manière de parler est si familière aux Océaniens qu'on leur entend dire à tout propos : Un tel est mort à la guerre, tel autre *a été mangé par le dieu,* c'est-à-dire, est mort de maladie [1].

D'après les documents recueillis de la bouche même des naturels, le nombre des habitants des deux îles Futuna et Arofi s'élevait naguère à plus de *quatre mille;* aujourd'hui il ne dépasse pas *huit cents!* et c'est en grande partie la dent de ceux qui survivent qui a opéré cette effrayante réduction.

Il y a tout au plus vingt ans, la fureur de manger la chair humaine en vint au point que, les guerres ne suffisant plus pour fournir aux hideux festins, on se mit à faire la chasse au sein même de sa propre tribu : hommes, femmes, enfants,

[1] Annales de la Prop. de la foi, n. 82, p. 210.

vieillards, qu'ils fussent amis ou ennemis, étaient tués sans distinction. On en vit même égorger les membres de leur propre famille : un des puissants de l'île fit cuire sa mère pour s'en repaître avec ses amis ; des mères ont fait rôtir, pour le manger, le fruit de leurs entrailles... Que de fois j'ai touché la main à un malheureux qui a fait cuire ses vieux parents pour les dévorer avec ses amis ! Quand l'un d'eux me présente quelque chose, il me semble voir ses doigts encore teints de sang, du sang de sa mère !

Au roi seul, en sa qualité de dieu, étaient servis des corps entiers ; dans les autres cuisines, on découpait les cadavres. On a compté à la fois quatorze victimes sur la table du prince ; et lui de crier : *Courage, courage ; arrachez la mauvaise herbe !* Avec les corps rôtis, souvent on servait aussi des hommes vivants, pieds et mains liés ; on les étendait sur de grandes auges pour ne pas perdre le sang ; puis on leur découpait les bras, les jambes, et en dernier lieu la tête ; ou plutôt on les leur sciait avec un bambou brisé qui coupe à peu près comme un couteau de bois. « L'un de ceux qui nous racontaient ces horreurs, sans même en paraître émus, n'en avait tué que six pour sa part. *C'était peu*, ajoutait-

il. On m'a montré un jour un vieillard qui a seul échappé au four dans un village de trois cents âmes[1]. »

[1] Annal. n. 86, p. 39, 41, 42.



CHAPITRE V.

Régénération de la Famille dans l'Australie et dans l'Océanie.

Tels étaient, il y a dix ans, les habitants des nombreux archipels de l'Australie et de l'Océanie. Est-il besoin de dire que l'abrutissement ne pouvait aller plus loin ; que toute espèce de société domestique tant soit peu digne de ce nom était inconnue ; en un mot, que, dans ses instincts, l'homme, habituellement au niveau des bêtes féroces, s'élevait rarement au-dessus, et souvent descendait au-dessous ?

Si maintenant, reprenant sa course, le navigateur dont nous avons parlé visitait ces mêmes contrées, évangélisées hier par nos apôtres et arrosées seulement des premières gouttes de leur sang, quel spectacle nouveau s'offrirait à ses yeux étonnés ! Les temples des idoles abattus ; les dieux infâmes et cruels jetés au feu ; l'anthropophagie, la dissolution, le vol, l'égoïsme, tous les vices et tous les crimes qui forment le hideux cortége de l'idolâtrie, remplacés par les plus douces et les plus pures vertus. Le travail, le bien-être, la santé, succédant à la paresse, à la misère, à d'affreuses

maladies; des cantiques saints, de mélodieuses prières substitués aux hurlements de mort et aux cris de sang; en un mot, des sauvages, et des sauvages dans toute l'horrible vérité du terme, parvenus en quelques années, à la voix de quelques pauvres missionnaires, à la perfection sociale; pratiquant, avec une ferveur et une simplicité digne des plus beaux âges de l'Église, la loi sublime des nations et des familles, la loi de la charité universelle; ne formant qu'un cœur et qu'une âme, et donnant aux peuples de l'Europe des exemples de piété, de douceur, de désintéressement et de pureté capables de nous faire tout à la fois rougir et trembler.

Quelque brillant, quelque merveilleux qu'il soit, ce tableau n'est point flatté. Écoutez plutôt le naïf récit de ces hommes admirables dont il est l'ouvrage, et qui depuis plusieurs années en sont les heureux témoins.

« Qu'il nous est doux, écrit le premier missionnaire abordé aux îles Gambier, de voir ces pauvres gens, naguère sauvages, anthropophages et idolâtres, réunis aujourd'hui docilement dans le temple du vrai Dieu, prendre de l'eau bénite, faire le signe de la croix, et se rendre à leur place modestement, saluer l'image du crucifix, se mettre à genoux, prier Dieu et entendre avec édification la sainte messe!... Quel plaisir de voir nos

néophytes retenir, pour ainsi dire, mot à mot l'explication qu'ils entendent des vérités saintes. Le soir et le matin, nous les entendons réciter leurs prières en famille. Durant la journée, tous les lieux habités retentissent du chant des cantiques qui ont remplacé les chants profanes. On récite tout de nouveau ses prières, afin de les apprendre à ceux qui ne les savent pas encore comme il faut, et l'on se communique réciproquement ce que l'on a recueilli de notre bouche. On ne mangerait pas un fruit, on n'étancherait pas sa soif, sans faire auparavant le signe de la croix.

» Avant leur conversion, ces peuples étaient à chaque instant en querelle, et cela pour les moindres sujets. J'ai vu une femme entrer dans une fureur véritable parce qu'un de ses voisins avait coupé par mégarde un *seul* fruit de pin sur sa propriété. Aujourd'hui le désintéressement et la charité ont succédé à la cupidité et à l'égoïsme.

» Le 5 juillet, continue le missionnaire, nous entendîmes les insulaires parler avec beaucoup de chaleur à peu de distance de notre habitation : c'était un conseil qu'ils tenaient. Nous ignorions le motif de cette réunion, lorsqu'une députation se présenta à notre porte : « Tavara ! me crièrent-ils de dehors, viens, le peuple t'attend sur ces pierres. » Je crus qu'il s'agissait d'accommoder

quelque différend. J'avais pour écharpe une serviette à la main, car nous prenions en ce moment notre frugal repas. Dès que le chef m'aperçut : « Voilà, me dit-il, tout ce plant est à vous, c'est pour les missionnaires ; et mes gens vous apporteront encore d'autre nourriture. Viens, toi, maintenant, partager la terre de mon peuple : ils ne sont pas d'accord entr'eux ; chacun veut marquer les limites à sa façon, de là des disputes sans fin : viens, toi, les fixer ; et je veux qu'on s'en tienne à ce que tu décideras. » Le chef marchait le premier ; je le suivais, un couteau à la main, afin de marquer sur l'écorce des arbres les bornes de chaque propriété. Chacun reçut ce qui lui fut assigné sans faire aucune réclamation, et la paix régna dans la peuplade [1]. »

A une date postérieure, le même témoignage est rendu aux nouveaux chrétiens. « Réjouissons-nous, mon cher confrère, écrit le P. Liansu ; la religion vient *de faire des hommes ici.* » Et en effet, un double miracle s'est opéré : avant de faire des chrétiens de ces pierres brutes, il a fallu en faire des hommes. « Quel changement admirable ! Autrefois ces insulaires, plus féroces en quelque sorte que les bêtes sauvages, ne ces-

[1] Lettre du P. Laval, *Annal. de la Prop. de la foi*, n. 56, p. 168-173.

saient d'être en guerre... Aujourd'hui, humains, doux, compatissants, charitables, ils n'obéissent qu'à la voix de la religion : elle seule dirige toutes leurs démarches et leurs entreprises; ils vivent comme les plus ferventes et les plus régulières communautés d'Europe : ce que je dis n'est point exagéré [1]. »

La déposition d'un illustre voyageur vient confirmer celle du missionnaire. Lorsque l'infortuné Dumont-Durville visita ces archipels, nos officiers laissaient tomber à dessein des objets dont les insulaires sont avides; on les leur rapportait avec fidélité. Les missionnaires disaient : *Ceci est bien, cela est mal.* — *Qui nous l'avait dit,* répondaient les néophytes? Aussitôt une vertu était acquise, un vice était détruit, et la conscience s'éveillait à la parole divine. « Rien, dit M. Dumont-Durville, n'est plus curieux que ces chrétiens qui marchent à demi-nus, s'embarquent sur des pirogues à balancier et brandissent leurs lances armées d'os de poissons. Sous cet aspect, ils cachent une docilité parfaite, et jamais on ne les vit rebelles à la voix de leurs pasteurs [2]. »

Comment lire sans attendrissement les paroles suivantes d'un missionnaire, peignant l'heureuse

[1] Annales de la Prop. de la foi, n. 68, p. 59. — [2] Expédition de l'Astrolabe.

innocence de ses chers néophytes? « Un jour de dimanche, nous vîmes nos sauvages arriver dès le matin, portant avec eux des vivres pour la journée : ils voulaient la passer tout entière avec nous. Au moment du repas, ils partagèrent entr'eux leurs petites provisions avec la plus grande cordialité. Nous fûmes témoins de ces nouvelles agapes avec un sensible plaisir; et ce qui vous surprendra, c'est que nous n'avions jamais songé à leur recommander rien de pareil. Cela est venu d'eux-mêmes; ils en ont pris l'idée dans une instruction sur la communion des saints. Ces sortes de repas sont maintenant parmi eux une coutume : ils les appellent *communion*. N'y a-t-il pas là de quoi réjouir le cœur du pauvre missionnaire, sous les yeux duquel ces fêtes innocentes se passent avec toute la simplicité de l'Église primitive [1] ? »

Connaître ces miracles de grâce ne suffirait pas pour apprécier tous les bienfaits dont ce nouveau monde est redevable au christianisme. Semblable à une reine auguste, la religion marche toujours accompagnée d'une cour nombreuse; sur ses pas se pressent la civilisation matérielle, la prospérité, le bien-être et la santé. Et il est vrai, aujourd'hui comme autrefois, que l'Évangile, dont le but exclusif semble être la félicité de l'homme dans

[1] Annales de la Prop. de la foi, n. 56, p. 176.

l'autre vie, est encore le meilleur moyen de le rendre heureux dès celle-ci.

« La lumière de la foi, dit un de leurs missionnaires, a dissipé en un instant les ténèbres de la superstition, et fait entrer ces peuples, avec une facilité que nous n'osions espérer, dans les voies de cette civilisation véritable qu'il n'appartient qu'au christianisme d'opérer.

» Un grand changement s'est accompli dans leur genre de vie; et c'est sur cela en partie que sont fondées nos consolations et nos espérances, attendu que, par ce moyen, nous remédions à plus d'un désordre. Avant leur conversion, leur habitude était de se lever dès trois heures du matin; ils prenaient de la nourriture et se promenaient au frais jusqu'à onze heures, ils dormaient ensuite jusqu'à quatre, puis se levaient pour dîner. Après cela, ils passaient le temps jusqu'à minuit à courir çà et là, et à causer avec ceux qu'ils rencontraient, pourvu toutefois que le clair de la lune succédât immédiatement au jour. Lorsque cela n'avait pas lieu, ils dormaient de nouveau après avoir dîné, jusqu'au lever de la lune : c'était une vie purement animale.

» Aujourd'hui vous reconnaîtriez des chrétiens : ils se lèvent au point du jour, font leur prière, et prennent leur *poipoi* (c'est le *tioho*,

cuit d'abord, puis réduit en bouillie). Aussitôt après, ils assistent à la messe et à l'instruction, ensuite vient le travail... La femme, aidée de ses enfants, fabrique la *tappe;* le mari fait des plantations, ou travaille son *tioho;* ou bien encore ils se réunissent pour sarcler l'herbe qui croît au pied des arbres à pain [1]. »

Pour arriver à cet heureux résultat, combien de peines et de fatigues il en a coûté aux missionnaires ! Les conseils ne suffisaient pas pour faire naître chez les sauvages le goût du travail; il a fallu que leurs apôtres donnassent l'exemple. « Au commencement, dit l'un de ces hommes admirables, ils nous regardaient faire les bras croisés; ainsi faisaient, il y a trois siècles, les sauvages du Paraguay. Seulement, ils témoignaient la plus grande surprise en nous voyant poursuivre notre travail, quoique la fatigue se fît sentir. Peu à peu ils ont commencé à mettre eux-mêmes la main à l'ouvrage... Pour la culture des plantes étrangères, ils nous laissent volontiers le soin de faire toutes les expériences; ils veulent avant tout voir les résultats : c'est pour cela que le missionnaire doit en toutes choses marcher le premier. Monseigneur ne se ménage pas plus que nous. « Nous devons nous rappeler, nous dit-il souvent,

[1] Annales de la Prop. de la foi, n. 56, p. 192.

qu'un missionnaire, à l'exemple des jésuites du Paraguay, doit mettre la main à tout, s'il veut faire du bien. » Il faut habiter parmi les sauvages pour apprécier la sagesse de ces paroles. Ainsi dans l'espoir d'être utiles à ce pauvre peuple nous faisons des essais qu'il ne ferait jamais lui-même, et nous cultivons, dans un enclos voisin de notre case, le lin, la pomme de terre, les choux, les haricots, les oignons, les radis, les navets, etc., etc.[1].

Grâce à l'auteur de tout don parfait, nous remarquons avec plaisir que nos chrétiens comprennent mieux de jour en jour les avantages du travail. Les hommes cultivent leurs terres et se construisent des maisons commodes et solides sur le modèle de celle que nous avons élevée pour notre usage, auprès de la nouvelle église. J'en compte déjà vingt-une dans la seule île d'A*kamaru*. Les femmes, après les soins du ménage s'occupent à tricoter; quelques-unes filent habituellement le coton. Ces dernières composent à présent huit ateliers, chacun de trente personnes; ils ont produit récemment, dans l'espace de dix semaines, huit cent cinquante-une livres de fil.

Mais le travail principal, celui qui met e

[1] Annales de la Prop. de la foi, n. 66, p. 193.

mouvement toute la population, est la construction d'une église à *Mangaréva*, l'île principale. Vous jugerez, mon révérend Père, du zèle et de l'ardeur de ce bon peuple par le tableau des fatigues que cet édifice lui coûte.

Comme l'île ne fournit pas de pierres, la plupart des pères de famille sont occupés depuis longtemps à exploiter des îlots de rochers situés à près de cinq lieues en mer. Ils amènent ensuite ces matériaux sur des radeaux énormes. Remarquez que, pour aller et pour revenir, ils sont obligés d'attendre patiemment le vent-arrière. Les pierres, une fois déposées sur le rivage, sont roulées à force de bras jusque sous la main des ouvriers. Une dizaine de naturels, dirigés par le frère Fabien, taillent ces blocs de granit, tandis que d'autres sont chargés d'élever les murs. Les jeunes gens se sont partagé les diverses corvées, de manière à ce qu'une peuplade relève l'autre tous les huit jours. Ceux-ci vont pêcher le corail pour faire de la chaux; ceux-là apportent d'une demi-lieue le sable nécessaire, etc. Les femmes elles-mêmes suspendent de temps en temps leurs occupations habituelles pour aller chercher à la montagne les roseaux destinés à alimenter le feu du four à chaux. Elles sont chargées en outre, ainsi que les petits enfants, de faire avec les filaments du cocotier les cordes qui doivent être em-

ployées à la voûte et à la toiture de l'église. C'est encore notre frère Fabien qui préside à tous ces travaux.

L'année dernière, le roi fit un appel à la générosité de tout son peuple. Il fallait bien du bois pour la charpente, pour la menuiserie, etc., et ces îles ne produisent guère que l'arbre à pain, végétal précieux d'où la population tire en grande partie sa subsistance. Néanmoins, il n'y eut personne qui ne se montrât disposé à donner plus qu'on ne voulait recevoir. Si nous disions à celui-ci : « Ta terre est trop petite ; » à celui-là : « Ton arbre est trop beau, nous ne le prendrons pas. — Qu'importe, répondaient-ils, coupez toujours, c'est pour le bon Dieu. N'est-ce pas lui qui nous les a donnés? n'est-ce pas lui qui nous en donnera d'autres ?

Vous ne sauriez vous faire une idée de l'ardeur avec laquelle nos insulaires poursuivent cette entreprise, rien ne leur coûte pour la conduire à sa fin ; non, je ne crois pas qu'aucun sacrifice fût capable de les arrêter. « Je tiens à cette église, me disait récemment un des premiers chefs, j'y tiens du fond de mes entrailles ! » Et ce ne sont pas là de vaines paroles : le roi et les chefs nourrissent chaque jour à leurs dépens tous nos travailleurs ; les pêcheurs se sont chargés de fournir également tous les jours du poisson aux ouvriers, aussi

longtemps qu'ils seront occupés à ce qu'ils appellent le *travail du Seigneur*. Au reste, la construction avance rapidement ; déjà les murs sont arrivés à la hauteur du cintre des croisées ; de plus, tous les matériaux sont maintenant réunis, les pierres sont taillées, et les bois destinés à la charpente se débitent avec toute la célérité que nos moyens nous permettent. Malgré le zèle que nos chrétiens déploient pour la maison de Dieu, ils ont néanmoins cultivé leurs terres et défriché des landes où les sueurs de l'homme n'avaient jamais coulé [1].

Dans ce récit, vous ne voyez pas seulement le changement admirable qui du sauvage indolent a fait un ouvrier laborieux, mais encore le génie du catholicisme qui se montre le même dans tous les temps et sous tous les climats. On se croit transporté au moyen âge. Les jeunes chrétiens de l'Océanie rappellent ces villes, ces corps de métiers, ces populations entières de la vieille Europe rivalisant de zèle pour construire nos magnifiques églises, la gloire éternelle de la religion qui en fournit le plan et de la charité qui l'exécuta.

A cette première transformation qui change l'homme matériel, s'en joint une autre parmi ces heureux néophytes qui fait l'homme intelligent et vertueux. Celle-ci est plus nécessaire mille fois

[1] Annales de la Prop. de la foi, n. 82, p. 216.

que la première; car un peuple ne vit pas seulement du travail, de la pureté de l'air et de l'abondance des fruits, il vit surtout de vertus. Or, la vertu manquait sur cette terre idolâtre. Aussi les vices inhérents à l'état sauvage, la paresse, le déréglement des mœurs, et surtout le contact avec certains étrangers[1] avaient tellement altéré la santé de ces peuples que les enfants naissaient pour mourir bientôt; la population dévorée de maux horribles décroissait, et les missionnaires crurent voir. à Mangaréva, le peuple entier périr dans la première année. Mais une parole féconde s'est fait entendre, les mœurs se sont réglées, le travail a repris son empire; les insulaires, en apprenant de la charité de leurs apôtres à ne plus se coucher sur la terre nue, ont été guéris en peu de temps de leurs maux; les enfants ont commencé à renaître dans les conditions de la vie, et la population s'est accrue. Après six ans de travaux, les missionnaires ont vu le nombre des naissances l'emporter beaucoup sur celui des

[1] « Des maladies, communiquées par les étrangers, sont venues les affliger. Ils en ont fait la remarque, et ils savent fort bien qu'elles se sont manifestées parmi eux lorsque *Hota* et *Mape*, deux méthodistes, sont venus ici faire la pêche de la nacre, avec quatre embarcations et quarante plongeurs de l'île Rapa, où ces messieurs étaient allés distribuer des bibles, mais où ils n'ont pas semé de vertus. » *Annal.* n. 56, p. 193.

morts. Ainsi, la loi de Dieu a montré à ces peuples qu'elle est utile à tout; qu'elle protège et embellit le séjour terrestre, non contente d'ouvrir aux regards la perspective du ciel.

Ces détails, dont chacun est une gloire pour la religion, nous les tenons de la bouche du vénérable évêque de Nilopolis, apôtre, lui aussi, de ces fortunés archipels. Nous comprenons maintenant toute la vérité du mot touchant qu'il nous disait à Rome : « Je ne crois pas, répétait-il avec effusion, qu'il y ait au monde un lieu où il soit plus doux d'habiter. »

Citons encore quelques faits pris entre mille.

Une tribu délibérait sur la guerre; déjà l'indignation se peignait sur tous les visages : le grand chef haranguait le peuple et ne lui faisait entendre que des paroles de sang; on allait peut-être vouer la peuplade ennemie à l'extermination. Alors un des principaux guerriers vint au missionnaire, et lui dit à l'oreille : « Vrai missionnaire, nous sommes méchants; parle, parle pour la paix. » Le missionnaire parla en effet, et une complète réconciliation suivit son discours, quoique cette tribu ne fût pas encore entièrement chrétienne [1].

Dans une persécution cruelle suscitée en 1831 par les hérétiques, une jeune femme, nommée

[1] Annales de la Prop. de la foi, n. 74, p. 37.

Alodie, se montra, par son attachement à la foi, digne des premiers chrétiens. Elle allaitait un enfant qu'elle avait mis au jour depuis peu de temps lorsqu'elle fut condamnée aux travaux publics. Comme elle, ses compagnes de captivité souffraient beaucoup de la faim; trois jours s'écoulèrent sans qu'il fût possible de leur faire passer aucun aliment. Un chrétien qui travaillait dans le fort les visitait quelquefois, mais presque toujours en présence des gardes; il put cependant un jour leur remettre en secret un *taro*, racine de la forme et de la grosseur d'une betterave. C'était la manne du désert. Le taro fut laissé pour la pauvre Alodie, qui en avait un plus grand besoin à cause de son enfant. Plus tard on fit parvenir à nos chrétiennes des vivres qu'elles avaient grand soin de cacher et de manger à la dérobée. A la suite de tant de mauvais traitements, Alodie contracta une maladie qui n'empêcha pas qu'elle ne fût traînée avec les autres au lieu où elle devait tresser des nattes. Elle y arriva accablée de fatigues et de besoins, toujours allaitant son enfant. Les persécuteurs ne lui donnèrent pas moins sa tâche comme aux autres; mais ses compagnes de captivité, qui voyaient bien l'impossibilité où elle était de faire son travail, le partagèrent entre elles. Lorsqu'il fallait passer d'un lieu à un autre elles portaient Alodie sur leurs épaules. Après quelques

mois les tâches étaient finies, les chrétiennes furent ramenées en prison; elles portaient toujours Alodie qui ne pouvait plus se soutenir. Quelques-uns de nos néophytes, sachant qu'elles approchaient, allèrent à leur rencontre et se chargèrent de leur fardeau. Lorsque toute la troupe fut arrivée au fort, Alodie baissa sensiblement; on vit qu'elle allait mourir. J'en fus averti pendant la nuit, et je me transportai à la prison : dès que j'eus pénétré dans la case de la malade, tout le monde sortit. Je la confessai : ayant ensuite appelé les chrétiens, je lui donnai l'Extrême-Onction. Quelques jours après, le bon Dieu reçut l'âme de la bonne Alodie : une chrétienne se chargea de son enfant [1].

Les âmes fortes, les âmes pures, les âmes dévouées semblent naître comme par enchantement sur cette terre de bénédiction.

Il nous est mort, il y a peu de temps, dit un de nos missionnaires, une jeune fille de quinze ans, nommée Marietta. C'est la première jeune personne que ma chrétienté ait encore perdue. Elle a laissé parmi ses compagnes la bonne odeur de Jésus-Christ, et sa belle mort a produit une impression qui ne s'effacera pas de longtemps. Marietta avait fait la sainte Communion le

[1] Annales de la Prop. de la foi, n. 60, p. 510.

jour de la Toussaint, et le lendemain elle avait accompagné la procession au cimetière. Le soir elle tomba malade. Deux jours après on vint de sa part me chercher en toute hâte pour lui administrer les derniers sacrements : je ne jugeai pas cependant qu'il fût encore à propos de lui donner le saint Viatique. Le jour suivant, quoique la maladie ne parût pas avoir fait de progrès, je trouvai Marietta dans un état indéfinissable qui me surprit, et je m'arrêtai auprès d'elle plus longtemps que de coutume. Après l'avoir exhortée à la résignation et à la patience, je lui demandai si elle n'avait point peur de la mort. « Non, me répondit-elle, je n'en ai pas peur. » Et tout de suite elle se mît à prier d'une manière si touchante que ses paroles n'ont pu depuis s'effacer de ma mémoire; mais je ne pourrais vous les traduire que faiblement : « Jésus-Christ, ayez pitié de moi, disait-elle, et donnez-moi votre grâce ! Jésus-Christ, qui êtes ma douceur au saint sacrifice de la messe, je vous ai reçu dans la sainte communion au jour de la fête; ah! soyez bon à mon égard, ma communion a été bien faite, je ne suis pas méchante, ne soyez pas non plus sévère envers moi! Sainte Marie, gardez-moi. Mon bon ange, priez pour mon âme qui vous est confiée! O mon Dieu! donnez votre grâce à mon père, à ma mère, à mes frères et à mes sœurs; accordez-la aussi à Maigret et à Laval,

nos pères dans la pénitence! » Je m'aperçus alors qu'elle souffrait beaucoup; je la laissai entre les mains de ses compagnes, ne croyant pas qu'il fût encore temps de lui donner le saint viatique.

Je retournai la voir sur le soir. Elle était si joyeuse que je ne m'attendais à rien moins qu'à être témoin de ses derniers moments. Elle venait de prendre un peu de tisane fort gaîment, au point même qu'elle nous avait tous fait sourire, lorsque tout à coup, sans agonie, elle expira doucement comme une personne qui s'endort. Cela fut si prompt qu'il me fut impossible de l'administrer. Je m'en consolai sans peine, par la connaissance que j'avais de ses excellentes dispositions. D'ailleurs, il n'y avait que peu de jours qu'elle avait eu le bonheur de communier, et je l'avais confessée deux ou trois fois durant sa maladie. Sa pieuse mère disait en pleurant : « Je ne veux pas regretter ma fille, elle est montée au ciel. » Ses compagnes admiraient une mort si édifiante, et ne pouvaient se lasser de faire l'éloge de leur amie : elles se sont, de leur côté, montrées admirables par leur charité à son égard. Cinq ou six d'entre elles demeuraient constamment auprès de son lit, et un pareil nombre les remplaçait successivement. Comme je faisais un peu remarquer à la malade la touchante assiduité de ces enfants, j'ajoutai : « Mais qui récompen-

sera leur charité? Ce sera Dieu lui-même, me répondit-elle. » La population entière l'accompagna processionnellement avec des torches de bois résineux à la main; et depuis on ne parle de Marietta qu'en supposant qu'elle est au ciel[1].

Un des missionnaires avait chargé une quinzaine de jeunes personnes pieuses et laborieuses de défricher un coin de terre envahi par les roseaux. Elles proposèrent de se construire une cabane qui pût les mettre à l'abri de la pluie : on le leur permit, en ne croyant satisfaire qu'un désir puéril; puis elles conçurent une telle affection pour cette vie commune, que bientôt elles élevèrent une autre cabane près de l'église. Une fois établies dans celle-ci, elles n'ont plus voulu se quitter : leur nombre s'est accru jusqu'à vingt-quatre, et il serait bien plus grand si nous voulions écouter toutes les demandes. Elles ont planté du coton et des patates douces : le coton ne leur a pas rapporté beaucoup de profit, parce qu'elles n'ont ni le talent ni le moyen de le mettre en œuvre; mais elles se nourrissent des patates: et quand il passe des navires, elles échangent le supuste pour se procurer l'étoffe qui sert à les vêtir.

Des réunions du même genre ont lieu dans toutes les îles: mais celles qui les premières ont

[1] Annales de la Prop. de la foi, n. 82, p. 218.

donné l'exemple sont regardées partout comme des modèles qu'il faut suivre ; et je suis convaincu qu'on trouverait dans la plupart de ces jeunes personnes assez d'obéissance et de piété pour en faire d'excellentes novices. Elles exécutent des travaux dont nous sommes tout étonnés. J'ai menacé un de ces jours le *père fondateur*, comme nous l'appelons en plaisantant, de l'interdire lui et son couvent, s'il ne modérait l'ardeur et l'activité de leur zèle. Elles s'appellent du nom de sœurs, et ne font rien sans demander la permission à celle qu'elles ont choisie pour supérieure : celle-ci mérite assurément de diriger les autres, par sa piété et sa douceur angélique. Et je ne sais s'il se trouve dans nos communautés d'Europe une supérieure plus grave et plus modeste. Quand elle parle de Dieu, on est étonné de lui entendre dire des choses que personne ne lui a jamais apprises. Nous traitons toutes ces réunions d'enfantillage ; mais nous ne pouvons nous empêcher d'admirer la piété, la vertu et surtout la pureté angélique de ces jeunes cœurs qui ont reçu une nouvelle création dans le baptême. De quoi n'est pas capable la grâce de J.-C. [1] !

[1] Lettre de Mgr de Nilopolis, *Annal. de la Prop. de la foi*, n. 68, p. 60.

Ce grain de sénevé a grandi rapidement. Ces *religieuses* d'un nouvel ordre sont aujourd'hui cinquante-trois dans une seule communauté. Il y a près de cinq ans qu'elles vivent ainsi de la manière la plus édifiante. Elles rendent déjà de très-grands services à la mission : cinq écoles sont tenues par elles dans la grande île; dix pensionnaires sont élevées dans leur retraite, et de ce nombre se trouvent toutes les jeunes filles de la famille royale. Leur plus ardent désir est d'avoir des religieuses, pour recevoir leurs instructions et vivre comme elles jusqu'à la mort[1].

Pour revenir au navigateur dont nous parlions au commencement, que dirait-il à la vue de cette résurrection subite de tout un peuple? que dirait-il surtout en voyant, pour instruments de ce miracle, quelques pauvres missionnaires catholiques armés d'une croix de bois? serait-il tenté de s'écrier comme certains hommes : C'en est fait, le christianisme est mort; sa parole est froide et sans empire? Ravi d'admiration, attendri jusqu'aux larmes, ne dirait-il pas plutôt avec cette conviction profonde qui vous subjugue à la vue d'un miracle : Le christianisme est toujours le roi immortel des siècles; ses œuvres sont surnaturelles, donc il est divin? et un

[1] Annales de la Prop. de la foi, n. 84, p. 349.

grand sentiment de pitié pour tous ces prophètes de mort qui annoncent l'agonie du catholicisme, serait sa seule réponse à toutes leurs insultantes paroles. Quant à leurs doutes, il ne se donnerait pas la peine de les discuter, il se contenterait de leur dire : *Si vous ne le croyez pas, allez-y voir*[1].

[1] C'est la sublime réponse que le divin fondateur du christianisme faisait aux disciples de Jean-Baptiste qui lui demandaient s'il était le Messie. C'est aussi la seule réponse que le christianisme a faite dans tous les siècles et qu'il fera toujours à ceux qui lui demandent s'il est vraiment l'œuvre de Dieu. « Euntes renuntiate Joanni quæ audistis et vidistis : Cæci vident, claudi ambulant, leprosi mundantur, surdi audiunt, mortui resurgunt, pauperes evangelizantur, et beatus est qui non fuerit scandalizatus in me. » *Matth.* xi, 4, 5, 6.



CHAPITRE VI.

Histoire de la Famille en Afrique.

Pénétrons dans cette nouvelle partie du globe, et nous verrons de nos yeux ce que les esprits *forts* de l'Europe affectent si ridiculement de nier, la dégradation primitive et la malédiction paternelle gravées en traits ineffaçables sur le front humilié des tristes nations qui habitent la terre de Cham. De nos yeux nous verrons une preuve de plus de la divinité de nos saintes Écritures. Dans notre cœur ému se joindra, à la reconnaissance la plus vive pour le Dieu Rédempteur, un profond respect pour l'autorité paternelle; car nous aurons vu ce qu'il en coûte aux enfants, aux races, aux nations, pour avoir méprisé les deux plus saintes choses qu'il y ait au monde, son Dieu et son père.

Si nous descendons la côte occidentale de l'Afrique où la cupidité européenne accomplit depuis tant de siècles, avec une inflexible rigueur, la sentence paternelle qui condamne Chanaan à être l'esclave des esclaves de ses propres frères[1],

[1] Maledictus Chanaan servus servorum erit fratribus suis. *Gen.* IX, 25.

nous trouvons la famille dans un état de dégradation qui laisse à peine subsister les derniers vestiges de la société domestique. D'abord, sur toute cette terre de Guinée qui s'étend, dans un espace d'environ douze cents lieues, depuis le cap Vert jusqu'au pays d'Angola, la grande plaie de la famille ancienne, la polygamie, règne sans limite et sans frein. Esclaves flétries de leur mari, les femmes deviennent après sa mort la propriété de son fils aîné. S'il meurt sans enfant mâle, l'héritage passe au plus âgé de ses frères. Ainsi, comme chez les anciens Romains, le despotisme marital prive de toute succession la femme, qu'elle soit mère, épouse ou fille. Là, non moins que chez les autres peuples du même continent, astreinte aux plus rudes travaux, elle est traitée comme une bête de somme. Pour ajouter en quelque sorte l'insulte à l'oppression, le mari se repose dans une molle oisiveté, pendant que la malheureuse femme se livre aux plus pénibles occupations, surtout à la préparation du riz, qu'elle broie dans de longs et profonds mortiers.

Est-elle convaincue d'infidélité, crime dont l'homme se fait un jeu, elle est impitoyablement conduite dans un bois sacré d'où elle ne revient jamais. La faute de la première femme n'est point oubliée en Afrique ; ses filles en portent la peine. Êtres impurs, elles ne peuvent pénétrer

dans certains lieux, qui seraient, suivant les nègres, profanés par leur présence. Pour les en éloigner, on leur persuade dès l'enfance qu'un dieu nommé *Belli* tuerait sans pitié celle qui violerait une loi si sainte.

Une superstition cruelle, ou plutôt le despotisme marital qui là, comme chez certains peuples de l'antiquité, se survit à lui-même, vient encore aggraver le joug de la femme déjà si lourd : une mort cruelle termine son existence avilie. Celle des épouses à laquelle le mari a témoigné le plus d'affection paie chèrement cet honneur. Elle est obligée de se faire enterrer vive dans le tombeau de son époux. Écoutons un voyageur témoin de cet horrible spectacle*: « Le capitaine d'un village mourut d'un excès d'eau-de-vie. Aussitôt les cris de ses femmes se firent entendre dans toute la bourgade. La favorite se distinguait par la *violence* de ses gémissements : ce n'était pas sans motif. Comme il s'en trouve quelquefois qui, placées dans les mêmes circonstances, prennent sagement le parti de la fuite, toutes les femmes de la bourgade l'observèrent de si près, qu'elle se vit forcée de se soumettre à l'usage. Le corps du défunt était étendu sur une natte au milieu de sa cabane. Ses femmes se rangèrent autour du cadavre, la favorite en tête, comme au poste d'honneur. D'autres femmes firent un se-

cond cercle autour des premières. Elles semblaient avoir entrepris de se surpasser par la force de leurs cris et par la violence avec laquelle chacune s'arrachait les cheveux et se déchirait le visage. Cependant deux nègres robustes placèrent le corps sur une civière, et se mirent en devoir de le transporter au lieu de la sépulture. Alors les cris et les cruelles extravagances des femmes recommencèrent avec une nouvelle fureur.

» Pendant que ce bruit continuait, on arriva près de la fosse creusée par un marabout, et assez grande pour contenir deux corps. Le prêtre tua une chèvre dont il mangea et fit manger à la favorite. Le reste de l'animal fut coupé en petits morceaux, pilé et distribué à chacun des assistants. Les lamentations se renouvelèrent. Jugeant alors qu'il était temps de finir la cérémonie, le marabout prit la favorite par les deux bras, et la mit entre les mains de deux grands nègres, qui, la saisissant rudement, lui lièrent les mains par derrière. Dans cet état, ils la couchèrent sur le dos, lui mirent une pièce de bois sur la poitrine, et montant dessus, les mains appuyées sur les épaules l'un de l'autre, ils la foulèrent jusqu'à ce qu'elle fut écrasée. Ils la saisirent alors avec promptitude, et la jetèrent à demi morte dans la fosse avec les restes de la chèvre. Ils poussèrent sur elle le corps de son mari, et remplirent la

fosse de terre et de pierres. Les cris cessèrent aussitôt; un profond silence régna dans l'assemblée, qui *se retira aussi tranquillement que s'il n'était rien arrivé d'extraordinaire*[1]. »

De pareilles coutumes en disent assez sur l'état moral de la société domestique. Partout où vous voyez la femme avilie, opprimée, dites, sans crainte d'erreur, que la famille, dont elle est l'âme, ou n'existe pas, ou n'est qu'une agrégation sans caractère de moralité.

A la polygamie, les nègres de la rivière de Gambra ajoutent l'achat de la femme, le concubinage et le divorce. Le mari a le droit de renvoyer celles de ses femmes qui cessent de lui plaire, mais en leur laissant la somme qu'elles ont reçue pour dot; car l'usage oblige les veuves et les divorcées qui se remarient à acheter un homme, comme elles-mêmes ont été achetées pour leur premier mariage[1]. Ainsi la femme est parfaitement libre de se remarier après le divorce, et n'en trouve pas moins l'occasion. Tant d'avilissement ne semble pas suffire à son malheur : l'oppression la plus dure pèse sur elle de tout son poids. Dans certaines circonstances, le père marie sa fille aussitôt qu'elle est née : l'infortunée ne peut ja-

[1] Des Marchais, *Voyage en Guinée*, t. I, p. 139. — [2] Jobson, *Solden Trade*, pp. 53, 56, 58.

mais rompre cet engagement; il est sacré pour elle, tandis que l'homme demeure libre de disposer autrement de lui-même [1].

Au despotisme marital se joint, chez les Jalofs, le despotisme paternel. La cruelle avidité de ce peuple va si loin, qu'ils vendent et leurs enfants, et leurs parents, et leurs voisins. Ajoutant la ruse à la cruauté, ils s'adressent, pour consommer ce crime, à ceux qui ne peuvent se faire entendre des Européens. Ils les conduisent au comptoir, sous prétexte d'y porter quelque chose. Là, faisant passer ces malheureux pour des esclaves achetés, ils les vendent sans que la victime puisse s'en défier, jusqu'au moment où les maîtres viennent la charger de chaînes. Un voyageur français rapporte le fait suivant dont il fut témoin. « Un vieux nègre, dit-il, avait résolu de vendre son fils. Il le conduisit au comptoir; mais le fils, qui se douta de ce dessein, se hâta de tirer un facteur à l'écart et de lui vendre lui-même son père. Lorsque le vieillard se vit entouré de marchands prêts à l'enchaîner, il se mit à crier : Je suis le père de celui qui m'a vendu ! — Cela est faux, répondit le fils; » et le marché demeura conclu. Croirait-on que ce fils dénaturé s'en retourna dans sa tribu, portant en triomphe le prix de la liberté pater-

[1] Moore, *Voyage en Afrique*, p. 100.

nelle? Mais la justice de Dieu le suivait. Un chef du pays, l'ayant rencontré, le dépouilla de ses richesses et vint le vendre au même marché[1]. » Dans ce fait odieux se révèle non-seulement l'oubli le plus complet de la tendresse paternelle et de la piété filiale, mais encore la dégradation profonde de la société domestique.

Si l'enfance est si peu respectée des parents, que n'a-t-elle pas à craindre des étrangers? Rien n'est plus commun, chez ces fils de Chanaan, que la chasse aux enfants. Quantité de petits nègres de l'un et de l'autre sexe sont enlevés tous les jours par leurs voisins, pour peu qu'ils s'écartent dans les bois, sur les chemins ou dans les plantations. Élevés momentanément par leurs ravisseurs, ils sont ensuite vendus comme esclaves[2]. » Les mères elles-mêmes ne connaissent pour leurs enfants d'autre tendresse que celle des animaux pour leurs petits. La vie physique est l'unique objet de leurs soins. Aussi rien n'égale l'ignorance et la corruption des nègres.

En pénétrant dans l'intérieur de l'Afrique, nous voyons les nombreuses tribus qui errent au milieu de ces sables brûlants, offrir le même oubli des lois et des devoirs de la société domestique.

[1] Le Maire, *Voyage au Sénégal et sur la Gambra*, p. 101. — [2] Barbot, *Description de la Guinée*, p. 37.

Partout le despotisme paternel et marital, la polygamie, le divorce, la vente des femmes, les plus révoltants désordres publics et obligés, le trafic et le meurtre de l'enfant; en un mot, l'esclavage, l'avilissement complet de l'être faible, c'est-à-dire toutes les plaies hideuses de la famille sous le paganisme ancien [1].

Chez les Madringues, les Flups, les Jalofs, les Foulis et autres peuplades des mêmes contrées, le rapt est le mode ordinaire du mariage. La femme est la propriété du mari qui l'achète et qui peut la renvoyer selon ses caprices. Despote dans les moindres détails de la vie, toujours il mange seul; elle ne mange qu'après lui. Chaque matin, son premier devoir est de le saluer en se mettant à genoux à ses pieds; dans cette attitude, elle reçoit ses ordres qu'elle exécute en silence. Non-seulement elle prépare les aliments et les boissons, elle est encore chargée de la culture du blé, du maïs et du tabac. Broyer le millet, filer et sécher le coton, fabriquer les étoffes, fournir la maison d'eau et de bois, prendre soin du bétail, transporter les fardeaux; en un mot, toutes les occupations pénibles qui appartiennent aux hommes chez les nations chrétiennes composent sa tâche

[1] Caillé, *Voyage à Tombouctou*, passim. Gouroff, p. 123 et suiv.

journalière. Là ne se borne pas sa servitude. Tandis que le mari, nonchalamment étendu dans sa cabane, passe le temps à fumer ou à converser avec ses amis, la femme veille à le garantir des mouches, lui sert la pipe et le tabac, soigne la chevelure laineuse du despote indolent, qui lui fait passer jusqu'à trois ou quatre heures à cet exercice. Ajoutez qu'en tout temps elle est chargée d'un fardeau que lui impose la dure loi sous laquelle elle gémit. Dès le onzième ou le quinzième jour de la naissance, la mère porte son enfant sur son dos et ne le quitte jamais. On le lui attache entre les deux épaules, les jambes avancées par-devant de chaque côté, sans que les exercices les plus violents lui fassent perdre cette position et autorisent la mère à s'en décharger[1].

A tant de peines se joignent les rivalités, la noire jalousie, les humiliations sanglantes, les tortures de tout genre inséparables du libertinage et de la polygamie portés à l'excès dans cette région maudite. C'est ainsi qu'après six mille ans la femme africaine, traitée comme une bête de somme, plie encore sous le poids de l'anathème lancé contre la coupable mère de la race humaine. Est-il

[1] Moore, Jobson, Labat, Le Maire et les autres voyageurs, *passim*.

besoin d'ajouter que les liens domestiques et les plus doux sentiments de la nature, qui font la consolation de la vie, sont audacieusement violés ou complètement méconnus parmi ces peuples dégradés? Chez les nègres de la Côte-d'Or l'égoïsme est tel, dit un voyageur, qu'ils se voient mourir les uns les autres comme des chiens, sans compassion et sans secours. Leurs femmes et leurs enfants sont les premiers qui les abandonnent dans ces circonstances. Le malade demeure seul lorsqu'il n'a pas d'esclave pour le servir ou d'argent pour s'en procurer. *Cette désertion des parents, des enfants et des amis n'est pas même regardée comme une faute.* Si le malade revient à la santé, ils recommencent à vivre avec lui, comme s'ils avaient rempli à son égard tous les devoirs de la nature et de l'amitié[1].

Quelle peut être l'éducation des enfants, ce devoir tout à la fois si saint et si pénible, au milieu d'une *société* abrutie à ce point? on le devine sans peine. Livrés à eux-mêmes dans une oisiveté continuelle, négligés par leurs familles, courant par troupes dans les champs et les marchés, comme autant de petits pourceaux qui se vautrent dans la fange, les enfants nègres

[1] Vaillant, *Voyage en Guinée*, p. 260.

perdent tout sentiment naturel de pudeur d'autant plus vite que les parents ne les corrigent presque jamais. L'autorité paternelle est d'ailleurs fort peu respectée; elle ne s'exerce guère que dans le cas où l'enfant a battu ses pareils ou s'est laissé battre par eux : alors ils le traitent sans pitié[1]. Cet oubli de tous les devoirs de la paternité n'est que la conséquence de l'avilissement du lien conjugal. Les désordres moraux étant publiquement autorisés, le mariage est pour le nègre plutôt une simple formalité destinée à régler certains intérêts matériels très-insignifiants, qu'un moyen de pourvoir efficacement à la conservation des mœurs par l'éducation de la famille.

Pour l'instruction des enfants de l'Évangile, poussons plus loin notre triste voyage. Au royaume de Congo, et surtout à la pointe méridionale de l'Afrique, chez les Cafres et les Hottentots, nous trouvons l'humanité portant encore aujourd'hui les traces visibles d'une double dégradation. Fils d'Adam comme nous, ces peuples participent à la ruine commune de la race humaine; fils de Chanaan, ils sont de plus un monument formidable de l'arrêt divin qui frappa leur aïeul. Si aujourd'hui leur éclatante misère nous prêche éloquemment le bienfait de la rédemption, craignons qu'un

[1] Artus, *Description de la Guinée*, p. 13.

jour leur voix ne nous accuse. Qu'un sentiment de reconnaissance, mêlée de frayeur, remplisse donc notre âme en lisant la déplorable histoire de la famille chez ces tribus dégénérées.

La paresse, l'ivrognerie, la brutalité sont les qualités dominantes du Hottentot. Qu'on lui donne de l'eau-de-vie et du tabac, il boira jusqu'à ne plus pouvoir se soutenir; il fumera jusqu'à ce qu'il ne voie plus; il hurlera jusqu'à ce qu'il ait perdu la voix. Les femmes ne sont pas moins que les hommes livrées à ces excès d'intempérance; dans les vapeurs de l'ivresse, elles poussent la folie jusqu'au transport [1].

A cette dégradation générale il faut qu'il y en ait une particulière pour l'être faible, la femme, l'enfant et le vieillard. Sur lui doit peser de tout son poids le droit suprême de la force. Là, comme dans tous les pays étrangers à l'influence chrétienne, la polygamie et le divorce, autorisés par les lois, livrent la femme au despotisme, à l'abjection et à la misère. Ce triste sort est d'autant plus inévitable, que la liberté de passer à de secondes noces, liberté pleine et parfaite pour le mari, est singulièrement restreinte pour la femme renvoyée. Rarement elle peut se remarier du vivant de son époux. Si elle y réussit, elle est obligée de

[1] Kolben, *Voyage au Cap*, p. 37 et suiv.

se couper la première phalange du petit doigt : cruelle opération qu'elle doit continuer aux doigts suivants chaque fois qu'elle contracte de nouveaux liens. Après le mariage, il est convenu que les deux parties doivent travailler en commun à se bâtir une hutte. La construction achevée, l'homme a le droit de s'abandonner à la paresse, et il en jouit : despote, il a une esclave sur laquelle il se repose désormais de tout. Outre le soin des enfants, la femme est condamnée à tous les travaux du ménage. C'est elle qui va chercher les racines, qui apporte le bois, qui soigne le bétail, qui prépare les aliments. Sa récompense est d'être tenue à une distance plus que respectueuse de son mari, et d'être renvoyée lorsqu'il croit oir des motifs de le faire.

Là ne se borne pas le despotisme qui pese sur elle. Méprisée de son époux, elle est encore condamnée à recevoir des insultes de ses propres enfants. A dix-huit ans, le fils est émancipé par une cérémonie ridicule et cruelle. Dès ce jour, il prend rang parmi les hommes : et, le croirait-on ? le premier usage qu'il fait de sa liberté, c'est de courir à la hutte paternelle, et là de maltraiter et de battre sa mère. C'est pour lui un point d'honneur de ne pas la ménager. Au lieu de reproches, les hommes lui prodiguent des applaudissements : loin d'oser se plaindre, la mal

heureuse femme approuve elle-même cette insolence. Entreprenez-vous de faire sentir aux anciens l'absurdité d'une si odieuse pratique? ils vous répondent froidement : C'est l'usage. Femmes, mères, épouses, vierges chrétiennes, comprendrez-vous enfin la cause qui établit une différence si grande entre vous et vos sœurs placées sous le sceptre du paganisme ancien et moderne? Saurez-vous jamais tout ce que vous devez au Sauveur Jésus, tout ce que vous devez à Marie? Et les enfants et les vieillards chrétiens ont-ils jamais apprécié l'étendue de leur bonheur? connaissent-ils bien celui auquel doit s'adresser l'hommage de leur éternelle reconnaissance?

Les Hottentots partagent avec d'autres nations de l'Afrique et de l'Asie la barbare coutume d'immoler leurs enfants. Suivez depuis le commencement jusqu'à la fin la route fangeuse et sanglante que parcourt le fils de Chanaan. Aussitôt qu'il est né, on lui frotte le corps avec de la fiente de vache. Cette onction étant sèche, on en recommence une autre avec le jus du palmier; à celle-ci en succède une troisième avec de la graisse de mouton et du beurre frais. Lorsque le jeune Hottentot est bien pénétré de ces liniments, on le poudre de *bukku,* qui forme une espèce de croûte. Telle est, s'il naît seul, la flatteuse réception qui l'attend à son entrée

dans la vie. La mère met-elle au monde deux jumeaux, les choses se passent autrement. Si elle accouche de deux filles, l'usage est de tuer la plus laide; si c'est une fille et un garçon, la fille est exposée sur une branche d'arbre, ou ensevelie toute vive, avec la participation et le consentement de tout le krall ou village. Reprochez-vous aux Hottentots cette nouvelle barbarie, ils vous répondent encore : C'est l'usage. Reste à nommer l'enfant; ce droit appartient à la mère. Elle lui donne ordinairement le nom de quelque animal favori : lion, cheval, tigre, mouton. N'y a-t-il pas là de quoi ennoblir à ses yeux le fils de la poussière? Les beaux exemples qu'il doit trouver dans ses patrons! Était-ce donc chez les Hottentots que les réformateurs modernes d'un peuple chrétien étaient allés puiser l'idée de leur calendrier républicain, ou bien étaient-ce des Hottentots eux-mêmes qui étaient venus imposer aux enfants de la France l'obligation de prendre les noms honorables des légumes et des bêtes? Raison humaine, abandonnée du christianisme, de quoi es-tu donc capable!

Qu'aucun des membres, qu'aucun des liens et des caractères de la société domestique n'échappe à notre examen : sur tous les points constatons la dégradation que présente inévitablement, par toute la terre et dans tous les siècles, la famille placée

en dehors du christianisme. Parlons des vieillards. Toujours respectables par leurs ans, souvent par leur expérience et quelquefois par leurs éminentes vertus, les vieillards furent, en effet, toujours respectés chez les peuples éclairés des lumières de la raison et de la foi : quel est leur sort chez les Hottentots? On les regarde comme inutiles au bien de la société. Lorsque la caducité commence à les rendre incapables de sortir de la hutte en rampant pour y apporter une plante, une racine, un morceau de bois, dès ce moment leur arrêt de mort est prononcé. Que l'infortuné soit un homme ou une femme, un père ou une mère, ses parents, ses amis, ses propres enfants l'immolent sans pitié, ou le laissent périr de faim ou par la dent des bêtes féroces. Quelque riche qu'il soit, le Hottentot qui survit à ses forces ou à son industrie ne peut éviter ce malheureux sort. Flétrissez-vous devant ce peuple abruti une pareille barbarie? il s'obstine à la défendre par cette invariable et stupide raison : C'est l'usage. D'ailleurs, ajoute-t-il, on est plus heureux de sortir des misères de la vie par la main de ses proches que de languir dans l'infirmité ou d'être la pâture des lions[1].

Tous ces détails, transmis par un voyageur qui

[1] Kolben, t. I, p. 308 et suiv.

a longtemps vécu dans le pays dont il écrit l'histoire, conviennent, à quelques légères différences près, aux peuples qui habitent les régions voisines et les solitudes encore peu connues de la terre de Cham.

Le cœur de l'Afrique ressemble aux extrémités. La société domestique s'y présente dans le même état de dégradation. A Tombouctou règne le libertinage le plus révoltant et l'avortement le plus criminel[1]. Les Abyssiniens se montrent les dignes émules des Hottentots : si une femme accouche de deux enfants, ils en tuent un, et la mère devient un objet d'horreur même pour ses parents[2]. Dans le Sennaar, la vente des enfants est très-commune, et les peuples que Clapperton a visités, depuis la baie de Benin jusqu'à Saccatou, les vendent aussi comme les petits de leurs troupeaux[3]. Au pays des Gagas, au-delà du Congo, on voit de quelles atrocités la race humaine est capable. Les pères égorgent ou exposent tous les enfants qui naissent pendant la guerre, parce qu'ils seraient un fardeau trop embarrassant; et c'est un honneur pour les parents de commettre cet acte barbare avec un sang-froid bien prononcé[4]. Dans le Dar-four, on immole chaque année un enfant pour obtenir de

[1] Murray's, Historic. p. 495.— [2] Transact. of the liter sac. of Bombay, t. II, p. 43. — [3] Bruce's Travels, t. II, p. 512. — [4] Murray's Historic. and Travels in Africa, t. I, p. 93.

bonnes moissons. Chez les Arabes du Delta, la seule formule du mariage traduit la constitution de la famille. Le père dit à son futur gendre : « Je te donne une esclave pour faire ton ménage [1]. »

Nations infortunées, assises depuis si longtemps dans l'ombre épaisse de la mort, puisse bientôt la parole de vie retentir à vos oreilles ! Le jour de votre délivrance semble poindre à l'horizon. Dans son immense sollicitude, l'Église catholique a songé à vos incalculables misères. Et voilà que les nobles frères de ceux qui aujourd'hui ressuscitent miraculeusement les antropophages de l'Océanie, sont descendus sur vos rivages. Leur parole est la même. Veuillez être sauvés, et vous l'êtes. Vous serez des hommes, vous serez des chrétiens; et dans vos cœurs, brûlés comme vos déserts, germeront des vertus qui, avec le bonheur de l'éternité, vous donneront encore le bonheur du temps, les lumières, la liberté, la civilisation véritable.

[1] Correspondance d'Orient.



CHAPITRE VII.

Histoire de la Famille en Égypte.

Continuant notre voyage autour de l'Afrique, nous arrivons en Égypte. L'étude de cette contrée nous offre aujourd'hui un double intérêt. D'une part, elle nous montre l'état déplorable de la société domestique chez les peuples qui ont cessé d'être chrétiens ; de l'autre, l'impuissance absolue de l'homme à lui faire changer de condition. Nous savons déjà quel était, dans cette terre des Pharaons, mère antique des sciences et des arts, l'état de la famille avant le christianisme. Comme la Grèce et l'Italie, tirée de la barbarie morale par l'Évangile, l'Égypte devint une des portions les plus florissantes de l'Église. Ses déserts à jamais célèbres furent longtemps habités par des milliers de saints. Autour de ces anges revêtus d'un corps mortel, il se fit comme un vaste rayonnement de lumières et de vertus. Avec l'éducation religieuse grandit rapidement la civilisation morale et matérielle. Sous les Césars chrétiens le royaume des Ptolémées fut peut-être la plus heureuse, la plus parfaite province de l'empire romain. Le jour de la décadence arriva. L'hérésie produisit la haine de

la foi et prépara la ruine de tout ce que donne et soutient la foi. Sous le cimeterre vengeur d'Omar, l'Égypte, justement frappée, retomba dans la barbarie. Elle y était encore il y a moins d'un demi-siècle. De cette barbarie telle que le mahométisme la fait, voici, pour l'instruction des peuples ingrats, le fidèle, mais triste tableau :

Le fellah égyptien présentait en silence son dos au bâton du vainqueur. Né dans l'abaissement, accoutumé à la servitude, il ne connaissait rien de ce qui appartient aux hommes de l'Europe. Un pain grossier fait avec du maïs, quelques légumes aqueux, de la viande d'animaux malades, du poisson putréfié, composaient sa nourriture ordinaire. Son habitation faisait horreur; ses enfants, au ventre ballonné, couverts d'une hideuse vermine, étaient assis pêle-mêle au milieu des poules, des chiens, des buffles ou des chameaux. Les cadavres des bestiaux étaient jetés sur des fumiers amoncelés autour des habitations où l'Arabe résigné passait, tristement accroupi, ses heures de repos. Il ignorait jusqu'aux mots de sciences et d'arts. Seulement, observateur trop fidèle des stupides lois du Coran, il ne comprenait pas comment d'autres hommes pouvaient vivre dans la monogamie, et avoir pour leurs compagnes ces égards et ces déférences qui caractérisent la société européenne constituée sur la morale

évangélique. Des maladies contagieuses survenaient périodiquement. Au milieu des calamités qui l'accablaient, l'immobile physionomie du Fellah ne changeait pas. « Dieu le veut ainsi, disait-il avec une froide apathie; que sa volonté soit faite! » Il végétait dans l'ordure, sur des immondices; mort, on le déposait auprès de sa première demeure, sur une terre imparfaitement recouverte. De son vivant, il recevait les influences pernicieuses que lui envoyaient les cadavres de ses semblables; par ses restes qu'il abandonnait à un sol humide, souvent détrempé par les eaux du Nil, il allait contribuer à son tour à rendre insalubres et funestes les lieux où s'était écoulée sa misérable existence.

Un village arabe offrait l'aspect d'un cloaque, d'une voirie. Près des cimetières, où les tombes étaient en ruines, d'où s'exhalaient des odeurs infectes, gisaient les ossements et les chairs en putréfaction des animaux morts, que se disputaient des chiens errants et affamés. Au retour des champs, l'Arabe fumait, ou bien, assis contre une muraille délabrée, il faisait couler lentement dans ses doigts les grains d'un chapelet dont il ne se sépare jamais. Fourbe, servile, rusé devant ses supérieurs, il était indolent, orgueilleux, arrogant et capricieux avec ses inférieurs. Dans le peuple l'instruction était nulle. Au-dessus de

cette population ignorante, pauvre, souffreteuse, abrutie et livrée à toutes les fatales influences du climat, du vice, de la débauche et du fatalisme, était la caste victorieuse pesant de tout son poids sur le vaincu, ne régnant que par la violence et la vexation, ne se croyant créée et mise au monde que pour distribuer la bastonnade, ennemie naturelle de tout progrès social, et perpétuant sur ce sol, si riche autrefois de sciences, de sagesse, d'institutions et de bonheur, une écrasante immobilité.

Telle était la situation matérielle et morale dans laquelle vivait l'habitant de la vieille Égypte, lorsque Méhémet-Ali obtint le gouvernement de cette province, dont il entreprit la régénération[1].

Ici tout commande l'attention la plus sérieuse : nous allons assister au spectacle certainement le plus instructif qui ait été donné à notre siècle. Voici un homme qui entreprend de régénérer un peuple sans le secours du christianisme S'il réussit, la thèse que nous soutenons dans cet ouvrage est perdue ; il est prouvé que le christianisme n'a pas le privilége exclusif de sauver

[1] Analyse de l'ouvrage du docteur Hamont, intitulé : *L'Égypte sous Méhémet-Ali ;* Paris, 1843; par M. H. Denain. — Cet ouvrage, qui ne semble pas sorti d'une plume catholique, laisse à regretter certaines *crudités* de détails qui doivent le faire lire avec précaution.

les nations. Mais s'il échoue, il faudra bien convenir que ni la force brutale, ni la richesse, ni les sciences, ni les arts, ni aucun effort purement humain, ne peuvent tirer un peuple de son abâtardissement politique et de sa nullité morale. Il ne restera plus aux contradicteurs qu'à se renfermer dans un stupide découragement, ou à reconnaître que la parole évangélique a seule le pouvoir de rendre à une nation épuisée sa vitale énergie. Dans le fait capital qui nous occupe se trouvent réunis tous les moyens humains : rien n'est omis, rien ne manque : la solution du problème est décisive.

A la tête de l'entreprise est un prince jeune, actif, entreprenant, d'une conception vive et prompte, d'une intelligence supérieure, avouant sans peine son infériorité par rapport aux Européens ; ce qui est beaucoup pour l'orgueil si dédaigneux d'un Musulman. Ayant vu de près les avantages de la tactique et de la discipline des pays chrétiens, plein de respect ou d'admiration pour nos sciences, le nouveau pacha conçoit le projet d'implanter dans la contrée que son habileté vient de lui conquérir, les institutions qui doivent immortaliser le nom du prince et donner au peuple qu'il gouverne un rang véritable parmi les nations civilisées. Méhémet-Ali ne perd pas de temps. Il appelle à son aide les nations de l'Europe :

elles répondent à son invitation. La France surtout s'offre à lui comme son institutrice, et envoie à son protégé les hommes des spécialités diverses, à l'aide desquelles la nation régénérée devra s'élever et grandir promptement, à l'exemple de ses aînées, dans la civilisation. Déjà le fellah égyptien, enlevé de vive force à sa boueuse demeure, et converti en soldat, saisit l'arme qu'on lui présente au nom de son nouveau maître; il marche au pas, se forme en bataillons, et apprend à exécuter les savantes manœuvres de l'Europe. Tout à l'heure il tremblait sous le fouet du Turc; maintenant qu'il a endossé l'uniforme et qu'il s'instruit à la guerre, c'est lui qui, terrible sur le champ de bataille et fier de son drapeau, fera trembler son ennemi.

Une marine imposante suit de près la création de l'armée. De belles frégates se dressent majestueusement sur plus d'un chantier, et vont prendre possession de la mer jusqu'à ce qu'elles rencontrent leur ruine à la journée de Navarin. Des écoles de médecine, d'agriculture, de sciences et d'applications de toute nature sont formées en grand nombre sur divers points du pays. Des usines, des fabriques, des filatures sont mises en mouvement; des machines de toute espèce ont été introduites en Égypte, où elles sont dirigées soit par des étrangers, soit par des indigènes qui ont secondé le mouvement de la révolution nouvelle. Enfin, de

jeunes hommes sont envoyés loin de leur patrie, pour se former aux langues, aux sciences, aux lettres et aux arts de l'Europe, afin qu'un jour ils puissent continuer par eux-mêmes cette œuvre de régénération, et appliquer à la contrée qui les a vus naître, les méthodes et les institutions qu'elle est capable de recevoir.

Les enthousiastes poussèrent un cri d'admiration quand ils virent l'heureux Macédonien qui régnait sur l'Égypte se jeter avec une ardeur juvénile dans ces voies de progrès social. Plus d'un législateur, plus d'un philosophe impie applaudit en son cœur, et les chefs et les disciples de la religion Saint-Simonienne qui prêtaient leur actif concours à la régénération égyptienne, jetant l'insulte au front du catholicisme, durent faire retentir les échos des Pyramides de ces paroles triomphales qu'ils répétaient avec emphase dans les salons de Paris : Nous avions eu raison de le dire : le dix-neuvième siècle n'a plus besoin de la religion chrétienne ; pour régénérer les peuples la science suffit [1].

Voyons ce qu'est devenue cette entreprise dont on faisait tant de bruit, et qui avait éveillé tant d'espérances imaginaires ou impies.

[1] L'Égypte sous Méhémet-Ali, par le docteur Hamont; Paris, 1843; ouvrage analysé par M. H. Denain.

Un homme qui, pour emprunter son expres-
ion, avait été appelé par le vice-roi pour ap-
orter, lui aussi, sa pierre dans la reconstruction
e l'édifice social en Égypte, est venu tout ré-
emment jeter une vive lumière sur cette question.
a d'autant plus droit d'être écouté sur ce point
u'il n'est ni un *touriste* ni un voyageur ordinaire.
eux-ci, étrangers aux mœurs naturelles, ignorant
 langue des indigènes, passant rapidement dans
s villes et dans les campagnes arrosées par le Nil,
t répétant les uns après les autres des mots de
onvention, ou d'une admiration factice, ne peu-
ent exactement connaître le pays dont ils parlent.
I. Hamont a vécu quatorze ans en Égypte, tou-
ours employé du gouvernement; il a été en rela-
on avec les Turcs et les Arabes; il a communiqué
irectement avec le vice-roi; il a fait partie des
onseils pour la législation des écoles; il a fondé
ne école de médecine-vétérinaire, des haras et
es bergeries. Souvent, en mission dans les pro-
inces, il a pris l'Arabe sur le fait et l'a observé
ans ses travaux. Placé souvent sur le théâtre où
action se passait, il a vu le rôle des uns et des
utres, et il a étudié dans leur tremblante obéis-
ance les groupes d'hommes divers dont la reli-
ion, le caractère et les mœurs diffèrent tota-
ement.

Comme on le voit, personne n'était mieux placé

pour fixer notre opinion sur tout ce qui se passe dans cette contrée depuis plus d'un demi-siècle, et nous apprendre quel fruit ont définitivement porté les opérations du soldat macédonien. Homme de bonne foi et libre aussi de tout engagement, l'auteur nous promet qu'il proclamera avec la même indépendance, et le bien qui a été produit et le mal partout où il l'a trouvé.

Hâtons-nous de le dire, les révélations de M. Hamont brisent le cœur. Il vient nous apprendre que la métamorphose attendue, au lieu de s'être opérée, est encore à faire, ou, pour mieux dire, que le mal s'est aggravé. La nation n'existe pas; l'Égypte n'offre partout que désolation et misère. Méhémet-Ali n'est qu'un ambitieux égoïste qui sacrifie tout à l'accomplissement de ses desseins. Il a créé une armée; il a institué une marine; d'accord : on a vanté la force et la puissance de ces deux institutions. Mais quand est venue la tempête, il n'a fallu qu'un souffle pour les renverser, et l'Europe s'est étonnée de la facilité avec laquelle une poignée de ses soldats ou de ses marins a refoulé sur les bords du Nil les débris de la flotte ou de l'armée égyptienne.

Examinez le fellah : est-il devenu plus heureux? A-t-il acquis plus d'aisance et de liberté? Est-il mieux nourri? Est-il moins maltraité par les délégués du pacha? Point du tout. Chef suprême devant qui

tous baissent la tête, le vice-roi a créé un monopole hideux qui embrasse toute l'Égypte dans un immense réseau. Il s'est fait l'unique propriétaire, l'unique marchand de la contrée. Sous l'empire de ce monopole, le cultivateur n'est plus maître de semer ce qu'il lui plaît; le gouvernement désigne à l'avance pour toute l'Égypte la nature des ensemencements, et les terres arables d'un village sont réparties entre les habitants. Le pacha les donne en location, et prélève sur chaque mesure de terre une somme qui varie en raison de la qualité du terrain. Les blés, le coton, l'indigo, le riz, etc., sont transportés dans les magasins du gouvernement, et le vice-roi donne en échange quelques pièces d'argent qu'une administration cupide refuse ou dispute à l'infortuné cultivateur. Il est bien entendu que le chef du gouvernement vendra toutes ces denrées à gros bénéfices pour entretenir ses harems et solder son armée.

Qu'arrive-t-il par là? Toute émulation est éteinte. Comme le fellah ne cultive ni pour lui, ni pour son indigente famille, il n'apporte ni zèle, ni intelligence à cette culture. Qu'il n'irrite pas son maître cependant par ses lenteurs ou ses résistances! autrement il mourra sous le bâton du Turc qui le surveille. C'est l'Arabe, et l'Arabe seul qui, bien que musulman comme son maître, paie l'armée, la marine, les fondations

nouvelles, les médecins qui ne le soignent pas, les savants dont la voix demeure stérile, les artisans qui ne font rien, et le tyran dont le fouet le poursuit jusque sous sa hutte boueuse. Rien n'est laissé à l'infortuné; on lui enlève jusqu'à son dernier morceau de pain. C'est sur lui que pèsent toutes les levées d'hommes, sur lui que tombent toutes les vexations; il laboure pour d'autres, il peuple les ateliers, il creuse les canaux, il sert toute sa vie sous le drapeau, car le gouvernement n'a pas encore établi de réglement sur la durée du service militaire; enfin il est décimé par la faim, les maladies et la peste, fléaux contre lesquels l'autorité ne sait prendre aucune précaution.

Nous le demandons, est-ce là régénérer un peuple? Du moins, sous le rapport intellectuel et moral, le fellah a-t-il fait des progrès? Que sont devenués les grandes écoles fondées par le vice-roi? Une puissante conspiration, armée contre le progrès et les lumières, s'est organisée autour de lui pour entraver la marche de ces établissements. On abreuve de dégoûts les professeurs étrangers et les directeurs; on empoisonne leurs intentions, on leur suscite mille tracasseries, on les calomnie de toutes manières, pour les obliger à quitter la place. Les élèves se révoltent et n'apportent aux leçons qu'une apathique indolence. L'intrigue est entrée jusque dans les examens publics : les ques-

tions sont communiquées longtemps à l'avance aux disciples, et ils répètent, aux applaudissements des spectateurs, une leçon qui leur a été sifflée tant bien que mal pendant trois mois. Les jeunes Turcs qui sont allés étudier les sciences européennes dans les pays étrangers et sont revenus dans leur patrie, n'y ont rapporté que beaucoup d'ignorance et une fatuité orgueilleuse avec les connaissances plus que superficielles. Comme ils n'étaient pas préparés d'avance à cette haute éducation, elle n'a déposé dans leur intelligence que de faibles traces qui vont s'effaçant tous les jours. Du reste, jaloux des étrangers qui ont tenté de civiliser leur pays et se sont dévoués à une amélioration sociale qui avait séduit leur noble ambition, ils sont les premiers à paralyser leurs efforts et à solliciter leurs places. Ils ont cessé d'être Turcs, ils ne sont ni Français, ni Anglais, ni Autrichiens.

Nous ne parlerons ni de l'armée ni de la marine égyptienne. Tout le monde sait que ces deux boulevards de la puissance de Méhémet-Ali, et pour lesquels il avait tout fait, ont été brisés en quelques mois : il avait organisé pour la conquête des forces immenses : le torrent est rentré humblement dans son lit. Restent en moins les hommes qu'a emportés cette boucherie de vingt ans. Quand le vice-roi arriva au gouvernement de l'Égypte,

cette contrée possédait une population de deux millions cinq cent mille âmes. Elle ne compte plus aujourd'hui que quinze cent mille habitants. Les faits parlent-ils assez haut?

La civilisation de l'Égypte, entreprise en dehors du christianisme, à l'aide de la force, de la richesse, de la science, des arts et de toutes les ressources dont le génie de l'homme peut disposer, se résume donc en quelques mots : Un pacha voluptueux, cruel, cupide, qui ne songe qu'à un agrandissement personnel ou dynastique; un monopole écrasant; point de propriété, sans laquelle il n'est pas de famille et par conséquent pas de nation; une administration aussi cupide qu'ignorante, aussi tracassière que barbare; des supplices qui font frissonner, et prodigués néanmoins avec un luxe effrayant; une misère qui enlève le quart de la population et ne montre que des visages amaigris par la faim; dans les hommes, profond dégoût de la vie; dans les femmes du peuple, prostitution hideuse; dans les rangs plus élevés, polygamie dégradante; civilisation bâtarde, conseillée avec le fouet ou imposée avec le bâton; toutes les tortures de la conscription et de la corvée; en un mot, tous les plus criants abus de la plus lourde tyrannie. Ces accusations sont graves; mais il est difficile de n'y pas croire, quand elles viennent d'un homme qui a vu fonctionner

ɪendant quatorze ans les rouages de la hideuse ɑachine que l'on appelle despotisme. La consé-ɥuence qui ressort de l'ouvrage de M. Hamont, onséquence qui est bien loin peut-être des opi-ions et des principes de l'auteur : c'est qu'un euple ne remonte à la vie sociale que par le rincipe religieux.

Cette conclusion péremptoire devient plus évi-ente encore, si, détournant vos regards de l'É-ypte, vous les portez sur les pays lointains de l'O-éanie. En même temps que la science européenne, ɛcondant Méhémet-Ali, envoyait ses nombreux ɪissionnaires pour régénérer l'Égypte, le catho-cisme faisait partir, de la même ville, quelques auvres prêtres. Les premiers s'avançaient riches, ɔyeux, pleins de confiance en eux-mêmes, abon-amment pourvus de tous les moyens humains ui peuvent assurer le succès d'une entreprise : ɜs seconds disaient un éternel adieu à leur patrie, t s'acheminaient vers le rivage, à pied, le bâton la main, riches seulement de leur confiance en ɔieu. Les premiers allaient chez un peuple, sur la ɪemande du souverain dont la protection, le con-ours, la bienveillance, les faveurs leur étaient ssurés : les seconds se disposaient à pénétrer lans des régions inconnues, dont les rois non-seu-ement ne les demandaient pas, mais qui devaient es repousser, les persécuter, les immoler. Les pre-

miers avaient à traiter avec un peuple barbare ; les seconds avec des anthropophages. Les premiers, aidés de toute la puissance de la force et du génie, ont échoué ; les seconds, malgré la puissance des hommes et de l'enfer, ont réussi, réussi promptement, réussi merveilleusement, réussi pacifiquement : et leur œuvre se maintient, s'affermit et jette dans l'admiration l'Europe ébahie.

Encore une fois, nous le demandons à tout homme qui a des yeux pour voir, que conclure de ce double fait simultanément accompli ? sinon qu'un peuple ne remonte à la vie sociale que par le christianisme ; que si le Seigneur ne bâtit l'édifice, en vain travaillent ceux qui cherchent à l'édifier ; que vains et impuissants sont tous les hommes en qui n'est pas la science de Dieu. Que le catholicisme est aussi vivant aujourd'hui que jamais ; que lui seul a encore aujourd'hui les paroles de vie ; que lui seul opère encore le miracle tant de fois accompli depuis dix-huit siècles : de changer les pierres brutes en véritables fils d'Abraham. Peuples de l'Europe, enfants ingrats et présomptueux, instruisez-vous maintenant : ce n'est pas sans raison que la Providence a mis sous vos yeux l'expérience faite en Égypte.



CHAPITRE VIII.

Histoire de la Famille en Asie. — Indes.

La raison humaine, quel que soit son développement, ne suffit pas pour tirer les peuples de la dégradation, suite inévitable de l'idolâtrie ancienne et moderne. C'est une vérité que rendent incontestable et l'aveu des philosophes, et l'expérience universelle dont cet ouvrage présente le tableau. Au christianisme seul la gloire de réhabiliter la société publique et domestique. Or, dans le christianisme, il y a des sectes qui se prétendent appelées à régénérer les nations. Elles se donnent en apparence beaucoup de mouvement pour atteindre ce but. Les cent bouches de la renommée sont ouvertes par l'argent pour publier leurs succès. A la tête de ces prétendus régénérateurs, marche le peuple Anglais. Ses missionnaires couvrent le globe et coûtent chaque année des sommes immenses. A quoi aboutissent tant de paroles, tant de bibles, tant de roupies?

Les prédicants anglais vantent surtout les succès qu'ils ont obtenus dans les îles de la mer du Sud, nommément à O'Taïti et à Sandwick. Pour les réduire à leur juste valeur, il suffit d'écouter le récit

de navigateurs et d'hommes non suspects qui ont visité ces archipels. « Il est vraiment à regretter, dit le capitaine Barrow, anglais et protestant, qu'on n'ait pas choisi pour travailler à la conversion de ces insulaires des hommes d'un jugement plus sain. On ne peut réfléchir sans éprouver une vive douleur sur ce qu'ils sont à présent, près de ce qu'ils étaient. Tous les divertissements, même les plus innocents, auxquels ils se livraient auparavant ont été condamnés et abolis par les missionnaires, et remplacés par des habitudes d'indolence et d'apathie. La simplicité de leurs manières, qui était une compensation pour plusieurs de leurs fautes, a cédé la place à la ruse, à la duplicité et à l'hypocrisie. L'ivrognerie et la pauvreté, et les maladies qui en sont la suite, ont diminué la population d'une manière épouvantable. D'après un recensement fait en 1794 par les missionnaires eux-mêmes, le nombre des habitants se montait alors à 16,040. Le capitaine Waldegrade assure que, d'après un nouveau recensement, fait en 1830 par ces mêmes missionnaires, la population entière se trouvait réduite à 5,000. Il n'y a que trop lieu d'attribuer cette diminution autant aux règlements rigides imposés à ces insulaires par les missionnaires, aux prières et au chant continuel des psaumes qui leur sont enjoints, qu'à l'usage des liqueurs fermentées. Ce reste de

population s'est groupé sur le terrain plat et marécageux, près de la mer, entièrement asservi aux sept établissements des missionnaires, qui ont enlevé aux naturels le peu de commerce qu'ils faisaient auparavant, et s'en sont emparés eux-mêmes. Ces derniers ont leurs magasins, sont agents de commerce et possèdent le monopole absolu de tout le bétail qui est dans l'île. En retour ils ont donné aux insulaires.... un parlement[1] !! »

Mais c'est aux Grandes-Indes possédées depuis si longtemps, dominées, administrées, nous allions dire *exploitées*, par les Anglais, que le ministère de l'hérésie a réuni le plus complètement les conditions de succès. Cependant, qu'a-t-il fait? Les nombreux prédicants anglais et américains ont-ils tiré les Indiens de leur ignorance profonde? Qu'on en juge par l'échantillon que donnait naguère de sa science un prêtre du pays, un homme par conséquent qui doit sortir de la ligne ordinaire : *ab uno disce omnes*. En 1842, le roi de Maïssour, dont toutes les provinces sont depuis longtemps sous la dépendance de l'Angleterre, habitées par des Anglais et leurs nombreux ministres, reçut en audience publique un de nos missionnaires. Parmi les courtisans se trouvait un docteur du pays. Le roi pria le missionnaire

[1] Family library, n. 25.

d'écrire en Europe et lui demanda combien il faudrait de temps pour recevoir la réponse. « Je parlai, dit le missionnaire, de la voie de communication par le Cap et de celle des bateaux à vapeur par la mer Rouge. A ce dernier mot le docteur me dit : Combien y a-t-il de mers dans le monde? Je lui donnai une petite idée du globe et des différents noms que l'Océan emprunte aux diverses contrées qu'il baigne. Ma réponse l'embarrassa plus qu'elle ne le satisfit. — Mais dans quel pays se trouvent donc les sept mers mentionnées dans nos livres ? 1° la mer de Sirop ; 2° la mer d'Eau-de-Vie ; 3° la mer Salée ; 4° la mer de Lait caillé ; 5° la mer de Lait pur ; 6° la mer de Beurre liquide ; 7° enfin la mer d'Eau douce ; où se trouvent-elles ? — Seulement dans vos contes, lui dis-je, et je ne connais aucune plage où l'on puisse les placer[1]. » Telle est donc la profonde ignorance dans laquelle restent plongés des hommes en contact avec les Anglais depuis un siècle. Qu'on ne dise pas que les Indiens ne veulent pas recevoir les lumières que leur offre l'Angleterre. A qui fera-t-on croire que le soleil brillant sur un pays depuis un siècle n'en a pas éclairé toutes les parties? Ah! il faut bien le reconnaître, l'Angleterre s'est bien plus occupée d'exploiter

[1] Annales de la Prop. de la foi, n. 86, p. 62, an 1842.

les Indiens que de les instruire. Sa pensée dominante n'est pas le zèle des âmes, mais l'amour de l'or. Que les Indes eussent été soumises à une nation catholique, et depuis longtemps les ténèbres de cette grossière ignorance auraient disparu : les faits le disent assez.

Du moins les ministres de l'hérésie ont-ils tiré les Indiens, sujets de l'Angleterre, de leurs superstitions ridicules, de leurs pratiques infâmes et cruelles? Écoutez : « Vous n'avez rien lu de si ridicule et de si absurde dans la mythologie des anciens, qui ne se retrouve dans les pratiques et les fables inventées par les brahmes pour satisfaire le penchant aveugle qui entraîne les Indiens vers la plus grossière idolâtrie. Ce n'est pas assez de cette multitude de pagodes répandues partout; grand nombre d'entre eux élèvent encore vis-à-vis de leurs maisons un monceau de boue en forme de cône, de trois à six pieds de hauteur; ils s'efforcent d'y faire entrer le démon par je ne sais quelles cérémonies, et lui offrent ensuite leurs hommages religieux. Quelquefois ils décorent cette boue sèche de guirlandes de fleurs en l'arrosant d'huile en forme de libations. Malheur à vous, si, d'un coup de pied, vous renversez ce ridicule autel. Ils vous traduiront devant les tribunaux, et les juges ne manqueront pas de vous condamner

comme ayant violé sacrilégement un objet du culte indien.

» Les pagodes et les tertres sacrés dont je viens de faire mention, quoique multipliés à l'infini, ne suffisent pas encore à la superstition du peuple. Il faut qu'il ait sans cesse sous les yeux et sur lui-même quelque objet de son culte, quelques signes de sa dévotion insensée. Mais quel est ce talisman vénéré sans lequel un païen n'oserait sortir de sa maison? Je vous le donnerais en cent que vous n'en approcheriez pas. C'est, passez-moi l'expression, c'est la fiente de vache! Oui, tous les jours, la première chose que fait un idolâtre à son réveil est de s'en frotter le visage, la poitrine et les bras. Ainsi parfumé, il se tourne vers l'Orient et adore le soleil. Il va ensuite se pavaner partout, marqué au front de cette empreinte vénérée, et se montre aussi fier de ce singulier ornement que le serait un petit maître d'étaler sa brillante parure. Voilà où en est l'immense majorité de la nation indienne. Ma plume se refuse à reproduire d'autres détails bien plus humiliants pour notre pauvre humanité [1]. »

Et voilà une nation qui depuis un siècle est sous la dépendance d'un peuple qui se dit chrétien!

[1] Annales de la Prop. de la foi, n. 81, p. 122-3, an. 1842.

Reprochez aux vainqueurs qu'ils n'ont rien fait pour éclairer les aveugles, ils crieront à la calomnie; d'où vient donc l'inutilité de leurs efforts? Ah! il faut bien le reconnaître, deux choses sont essentielles pour régénérer les nations; une parole divine sur les lèvres, et du sang de martyr dans les veines; l'un et l'autre manquent à l'hérésie.

Cet aperçu des mœurs générales laisse pressentir l'état de la société domestique. Dans sa constitution. elle présente l'oubli le plus complet des lois primitivement données par le Créateur : pas plus dans les demeures royales que dans les chaumières, vous ne trouvez de vestiges réels de l'unité, de l'indissolubilité et de la sainteté conjugale[1]; à leur place règnent sans contrôle le despotisme et le sensualisme. Le divorce n'y est pas moins libre que la polygamie. Un homme peut épouser autant de femmes que sa fortune lui permet d'en nourrir; mais en donnant à celles qui lui déplaisent le bien qu'il leur promit le jour du mariage, il

[1] Cette proposition semble contredite, au moins dans sa généralité, par le vénérable M. Dubois, missionnaire, qui a passé trente ans de sa vie dans les Indes. Il dit, t. I, p. 293 de ses *Institutions*, etc., que l'indissolubilité du mariage est un principe essentiel parmi les Indiens. Nous répondrons 1° que cette belle maxime peut être écrite dans les lois sans l'être dans les mœurs : ainsi le témoignent tous les voyageurs; 2° le fait énoncé par M. Dubois peut se rencontrer dans certaines parties de l'Inde sans être pour cela universel.

est toujours libre de les congédier. En se séparant, la femme emmène les filles; les garçons demeurent au mari. Dépouillée par la loi, ou par l'usage, rarement la femme a d'autre fortune que ses joyaux, ses habits, son lit et quelque vaisselle [1]. Telles sont les ressources qui lui restent après son renvoi pour se nourrir et élever ses enfants. Avant de subir cette ignominie, a-t-elle du moins trouvé quelque dédommagement dans la demeure de son époux? y a-t-il eu pour cette infortunée quelques beaux jours dans son existence? Nous allons en juger.

Dans l'Inde comme en Chine, les femmes en général sont gardées dans leurs appartements solitaires par des esclaves qui ne leur permettent pas même de voir leurs plus proches parents. Les saintes relations qui, dans le christianisme, faisant de l'époux l'ami, le frère de son épouse, adoucissent le joug du mariage et sèchent quelques-unes des larmes abondantes que la femme est condamnée à verser, les femmes indiennes ne les connurent jamais. Les rapports du despote à l'esclave composent le fond de leur existence. C'est une maxime enseignée dans les livres des Indiens et généralement observée,

[1] Ces détails sont extraits de Bernier, Schouten, Tavernier et des Lettres édifiantes.

qu'une femme est faite pour être dans un état continuel de dépendance et de soumission, et que dans aucune circonstance de la vie elle ne peut devenir maîtresse de sa personne. Son devoir est d'obéir à ses parents tant qu'elle est encore fille, à son mari et à sa belle-mère, après qu'elle est mariée; et dans le veuvage, ses propres enfants mâles deviennent ses supérieurs et ont le droit de lui commander. En général, un mari n'interpelle sa femme qu'en termes qui témoignent le peu de cas qu'il fait d'elle : ceux de *servante, d'esclave*, et autres tout aussi flatteurs, se présentent naturellement à sa bouche. Une femme, au contraire, n'adresse la parole à son mari qu'en témoignant la plus profonde humilité, et en le qualifiant de *mon maître, mon seigneur*, et quelquefois de *mon Dieu*. Le respect lui interdit de l'appeler jamais par son nom [1].

Voici en quels termes s'exprime sur le même sujet le *Padma-Pourana*, un des livres sacrés des Indiens : « Il n'y a pas d'autre Dieu sur la terre pour une femme que son mari. La plus excellente de toutes les bonnes œuvres qu'elle puisse faire, c'est de chercher à lui plaire, en lui montrant la plus parfaite obéissance : ce doit être là son unique dévotion.

[1] Institutions des peuples de l'Inde, par M. Dubois, t. I, p. 556.

» Quelque défaut qu'il ait, quelque méchant qu'il soit, une femme, toujours persuadée qu'il est *son Dieu*, doit lui prodiguer ses soins... S'il chante, elle doit être extasiée de plaisir; s'il danse, le regarder avec délices; s'il parle de science, l'écouter avec admiration; s'il se met en colère, s'il la menace, s'il lui dit des injures grossières, s'il la bat même *injustement*, elle ne lui répondra qu'avec douceur, lui saisira les mains, les baisera, lui demandera pardon, afin que ses paroles et toutes ses actions soient un témoignage public qu'elle regarde son mari comme son Dieu [1]. » L'esclavage put-il descendre plus bas et revêtir une forme plus avilissante? Les barbares *suttées*, dernier terme de l'oppression, ne sont-elles pas, en partie du moins, la conséquence de pareilles idées? Une femme, à qui l'amour si naturel de la vie ou le manque de courage conseillerait de se soustraire à l'honneur d'être brûlée vive sur le bûcher de son mari défunt, reculera toujours dans la crainte de faire une insulte grave à la mémoire de celui-ci [2].

Il est donc vrai, et l'esprit recule d'horreur à cette pensée! déjà pratiquées au temps d'Alexandre, les *suttées* sont encore en usage chez ce

[1] Institutions des peuples de l'Inde, par M. Dubois, t. II, p. 2. — [2] Ibid. p. 21.

peuple qui semble une pétrification de la race humaine. C'est, nous l'avons dit, le dernier terme du despotisme marital et de l'avilissement de la malheureuse femme. Un calcul approximatif, fait en 1804, élevait à *dix mille* le nombre des veuves indiennes brûlées vives chaque année sur le bûcher de leur mari. Le même calcul, fait en 1838, dans les seules possessions anglaises, donne deux mille cinq cents suttues pour les années 1835, 6, 7, 8. Et l'Angleterre, qui fabrique des pagodes pour ses sujets de l'Indostan, prête ses soldats pour présider à ces horribles sacrifices! Faut-il remettre sous les yeux du lecteur le détail de cette affreuse cérémonie? Laissons parler un témoin oculaire :

« Ce fut dans la nuit du 27 au 28 juin 1839 que Runjet-Singh, roi de Lahore, rendit le dernier soupir. Depuis le 24, il était dans cet état d'agonie qui est la dernière lutte de la vie contre la mort, et dès ce moment le sérail fut en émoi. Plusieurs de ses femmes se hâtèrent de réclamer l'*honneur* de monter sur le bûcher, mais cette *faveur* ne fut accordée qu'à quatre d'entre elles de race princière. Sept gardiens du sérail furent admis au même honneur.

» A peu de distance du palais, sur le lieu de la parade, le 28 dès huit heures du matin, se

trouva dressé un magnifique bûcher de bois de sandal. Le cadavre royal y fut porté processionnellement; les quatre reines venaient après; puis les sept gardiens suivirent jusqu'au pied du bûcher. Les quatre reines furent placées deux à deux, face à face, le roi fut mis sur leurs genoux. Puis autour des reines vinrent se ranger les gardiens. On compléta le bûcher en entourant les victimes de quelques bûches de sandal, de manière qu'il ne fut plus possible d'apercevoir que leurs têtes. Des linges imbibés d'huile, de beurre et de parfums résineux, avaient été mis en grande quantité dans l'intérieur du bûcher et aussi à l'entour des victimes. Puis le fils aîné du roi, qui succédait à son père, s'approchant, mit le feu à quelques torches placées sous la voûte du bûcher. Une foule immense, accourue de toutes parts, jouissait de cet horrible spectacle et applaudissait au courage des victimes. En un clin d'œil il s'éleva une immense flamme mêlée de fumée qui asphyxia promptement les tristes victimes du plus barbare préjugé. Le lendemain, on s'occupa à recueillir les phalanges des pieds et des mains, et après les avoir placées dans des sachets de soie brochés d'or, dans lesquels on avait mis des parfums et des fleurs, on porta processionnellement et avec pompe, dans le fleuve sacré du Gange,

ces reliques royales et celles des victimes qui s'étaient brûlées avec leur maître[1]. »

Si la femme, la mère, l'épouse, la compagne de l'homme est ainsi traitée, quel sort peut espérer, dans une société où règne un pareil despotisme, l'enfant, le faible enfant, qui est, du moins aux premiers jour de son existence, bien moins une consolation qu'un fardeau, pour des parents si étrangers aux saints devoirs de la famille? Sous ce nouveau rapport, la société domestique indienne est l'extinction de tout sentiment. L'Indostan est une affreuse boucherie. « Dans l'Inde, dit M. Dubois, il n'est pas rare de voir des parents, pénétrés de l'infaillibilité des influences célestes, délaisser en secret, sur une grande route, d'innocentes créatures nées en certains jours, que les impertinents pronostics de l'astrologie judiciaire ont signalés comme néfastes, ou les livrer à quiconque ose affronter le péril de se charger d'un fardeau de si mauvais augure. Il est même de ces parents dénaturés qui poussent la barbarie jusqu'à étouffer ou noyer de sang-froid ces victimes de la plus stupide comme de la plus atroce extravagance[2]. Depuis un temps

[1] Le docteur Benet, médecin du roi de Lahore. — *Voyez* un autre fait plus atroce encore, *Catéchisme de persévérance*, t. VIII, fête de l'Annonciation.

[2] Dubois, t. I, p. 126.

immémorial l'infanticide est journellement pratiqué chez les Indous : ils ont mis à mort leurs filles par milliers [1]. Dans certaines provinces, on n'élève que les petits garçons [2]. Toutefois ce privilége d'oppression sanglante qui là, comme partout ailleurs, pèse sur la fille d'Ève, ne lui est pas exclusif. Dans la vaste province de Madras, les fermiers et cultivateurs de cette résidence sont dans l'horrible habitude d'engraisser de petits enfants et de les tuer ensuite. Avant de faire mourir l'innocente victime, ils lui font des incisions dans le corps, en découpent des morceaux de chair, qu'ils envoient dans les différentes parties de leurs champs et de leurs plantations, et laissent couler tout le sang du malheureux enfant sur la terre, avant qu'il meure. Ils sont persuadés que la terre arrosée du sang tout chaud d'un enfant devient plus fertile. Des soldats anglais, envoyés dans un seul village, n'y trouvèrent pas moins de vingt-cinq enfants confiés à des prêtres chargés de les engraisser, pour en faire plus tard l'infâme usage que nous venons de dire [3]. Ainsi le vieux paganisme faisait de l'enfant une victime, le nouveau en fait un engrais!

[1] John Beck, *Researches in medecine*, etc. In-8, p. 15. — [2] Dubois, t. II.

[3] Ce fait est consigné dans les journaux anglais de 1840.

Enfants, rendez grâces, mille fois grâces au Dieu sauveur qui, pour vous arracher à tant de tyrannie, a daigné se faire enfant lui-même. Parmi vous tous qui lirez ces lignes, il en est peut-être plus d'un, peut-être beaucoup, qui ne devez qu'au christianisme le bienfait de l'existence et de la conservation.



CHAPITRE IX.

Histoire de la Famille en Asie. — Chine.

Nous voici aux portes de cet empire mystérieux dont Voltaire et son école vantèrent si haut les mœurs, les connaissances, les arts, la civilisation, le bonheur. Grâce à ce tissu d'élégants mensonges, le peuple chinois devint pour plus d'un Européen l'idéal de la perfection. La tactique de la philosophie incrédule avait un double but : mettre nos livres saints en défaut en leur opposant des chronologies plus anciennes et plus certaines; montrer l'inutilité du christianisme par la civilisation des peuples. Quant aux tables chronologiques du Céleste Empire, la science actuelle en a fait bonne et prompte justice [1]. On

[1] William John, *Asiatic. Researches*; Abel Rémusat, *Mémoires sur les Chinois*; Klaproth, etc. — M. Delambre parle ainsi des Tables astronomiques des Chinois, base principale de leur prétendue chronologie : « Les Chaldéens, dit-il, les Chinois et les Indiens sont étrangers à l'astronomie mathématique... Nous ne possédons aucun monument un peu ancien de leurs connaissances. Tout se borne pour les Chinois et les Indiens à des ouvrages assez modernes; et quant aux Chaldéens et aux Égyptiens, on ne cite en leur faveur que quelques témoignages vagues et insignifiants d'écrivains qui

sait que les Jésuites furent obligés d'apprendre aux Chinois à faire des almanachs, et une foule d'autres choses qui ne comptaient pas davantage parmi les connaissances presque infinies dont Voltaire faisait honneur aux illustres descendants de Fo-hi. S'agit-il de la civilisation proprement dite, qui consiste essentiellement dans la connaissance et la pratique des vertus sociales? nous allons en juger par les mœurs publiques et privées des Chinois. Voici le tableau qu'en tracent nos missionnaires.

Plusieurs fois, dans le cours de cet ouvrage, nous avons eu occasion de citer le témoignage de ces hommes admirables : il est bon, puisque nous allons l'invoquer encore, d'en apprécier la valeur. Le missionnaire n'est pas un voyageur qui parle d'un pays dont il n'a vu que la surface, rapidement, et de la portière de sa voiture; ce n'est pas même un voyageur qui a longtemps séjourné dans une ville particulière, dans un port de mer, souvent ignorant la langue du pays ou ne le connaissant qu'imparfaitement; ne jugeant le plus ordinairement que sur des ouï-dire; ne se trouvant en relation personnelle qu'a-

ne sont pas juges bien compétents en ces matières... Il n'existe aucun moyen de se faire une idée précise de la science des anciens en astronomie. Si cette science a existé, les preuves en sont perdues. » *Hist. de l'Astr. du moyen âge*, Disc. prélim.

vec un petit nombre d'habitants; enfin, se contentant d'étudier le pays sous le point de vue commercial ou scientifique, rarement sous le rapport moral.

Bien différent est le missionnaire. Il n'a pas habité dans une seule ville, mais dans un grand nombre; il ne s'est pas contenté de traverser rapidement le pays de sa mission; il l'a parcouru dans tous les sens, le plus souvent à pied: il y a fait un long séjour. Son ministère lui a fait une nécessité d'apprendre la langue ; il l'a mis en rapport avec toutes les classes; il l'a initié aux détails et aux secrets de la vie intime : il a vu le mal et le bien de ses yeux, il l'a touché de ses mains : il s'est identifié avec le peuple dont il est devenu le guide et le père. Homme instruit et modeste, sa vie entière de vertus et de sacrifices dépose en faveur de sa véracité.

Cela dit pour nos missionnaires de toutes les parties du globe, venons au tableau qu'ils nous ont laissé des mœurs générales de l'empire chinois. On nous permettra de le mettre au grand jour, comme une nouvelle preuve de la science et de la bonne foi philosophique du dernier siècle, et comme une indication préalablement nécessaire pour apprécier l'état de la famille dans la patrie de Confucius.

« Si les hommes qui, en Europe, mécon-

naissent les bienfaits du christianisme, et qui n'ont pas mesuré la profondeur de l'abîme d'où il tire les nations, pouvaient voir ce qui se passe en Chine en plein jour, à la face du ciel, ils rendraient assurément un tardif mais sincère hommage à la religion, seule capable de mettre un terme à de si incroyables turpitudes. La justice se vend aux enchères, la clef d'or ouvre toutes les consciences, l'argent fait tomber les chaînes des coupables et les prohibitions de la loi, les fonctions publiques sont l'objet d'un trafic honteux.

» Rien n'est plus à l'ordre du jour, par exemple, et rien ne fera peut-être plus de bruit en Europe que les édits publiés par les mandarins contre le commerce de l'opium. Ils ont fait tomber tous les anathèmes de la morale de Confucius, et toutes les menaces de l'empereur sur les négociants nationaux ou étrangers qui prétendaient introduire dans l'Empire céleste l'usage de ce détestable poison. Au fond leur seul but était d'en obtenir le monopole. Je vois tous les jours de mes yeux les barques mandarines qui viennent chercher l'opium sur le navire où je suis embarqué. Si d'autres veulent en faire autant, ils sont tenus à payer un droit de cent francs par caisse au mandarin. Malheur aux téméraires qui, trou-

vant la taxe un peu haute, se résoudront aux chances périlleuses de la contrebande. On les emprisonnera, on les ruinera de condamnations pécuniaires surtout; on confisquera l'opium au profit du trésor impérial, mais avec le soin de ne porter sur le procès-verbal que la huitième partie de la saisie : le reste est l'honnête bénéfice du magistrat. Dernièrement j'ai vu réduire ainsi à quinze mille francs environ pour le trésor, une prise qui lui en devait rapporter de six à sept cent mille[1]. »

Chez ce peuple éminemment cupide et fourbe, tout se vend parce que tout s'achète. « Le mal, continue le missionnaire, est descendu des plus hautes sphères de l'État jusque dans l'humble sanctuaire de la famille. Hier, j'allai faire un tour de promenade sur les montagnes de l'île de Linting. En descendant, je trouvai sur le rivage une mère qui me pressa beaucoup pour acheter son enfant. La grand'mère me fit de grandes instances, et je vis le moment où elle allait jeter dans ma barque le pauvre petit qui ne se doutait guère de leurs indignes desseins. Le père était présent, et attendait avec indifférence la conclusion du marché. Les ventes d'enfants sont si

[1] Lettre du P. Faivre, 28 février 1838. *Annal. de la Prop. de la foi*, n. 69, p. 186.

réquentes dans la basse classe du peuple qu'une nère n'en est plus déshonorée : voilà les œuvres du paganisme. Non, jamais de pareils abus, de semblables mœurs ne se naturaliseront sur notre sol défriché par l'Évangile. Mais s'il pouvait arriver que l'Europe, soustraite à cette bienfaisante influence chrétienne qui, jusqu'ici, l'a préservée de pareilles horreurs, en vînt à les adopter, ses philosophes feraient comme les lettrés chinois : ils regarderaient avec indifférence et imiteraient sans remords. Du reste, il est facile de voir que l'empire de la Chine n'est qu'un corps sans âme, et comme le cadavre d'un géant. S'il y a pour lui quelque possibilité de revivre, c'est en se retrempant aux sources du Baptême d'où les peuples comme les hommes sortent régénérés[1]. »

Après ce coup d'œil général sur les mœurs chinoises, descendons à l'histoire de la société domestique. Ici encore nous allons recueillir, avec les preuves nombreuses de la divinité du christianisme, des motifs puissants de reconnaissance et de fidélité pour le Dieu notre sauveur et pour l'Église catholique, son incorruptible épouse. Toutes les plaies qui, dans le paganisme ancien et moderne, défigurent la société domestique, se trouvent dans la famille chinoise. Despotisme et

[1] Annales de la Prop. de la foi, n. 69, p. 187.

sensualisme, tel est le commencement, le milieu et la fin de son histoire.

Et d'abord, comme le payen de l'antiquité, le Chinois ne voit que ce qu'il y a de matériel dans le mariage. Tous sont tenus de se marier : c'est leur plus importante obligation. Un père croit son honneur compromis s'il n'établit pas tous ses enfants. Chacun d'eux peut prendre plusieurs femmes, bien qu'en général une seule ait le titre d'épouse, et renvoyer celles qui ont cessé de lui plaire[1]. Le concubinage est tellement commun, que plusieurs villes de la province de Kyang-nan sont fameuses par le commerce infâme qu'elles font des malheureuses créatures destinées à cette fin. Ainsi, dans la famille chinoise, la constitution primitive de la société domestique est complètement méconnue : les grands caractères de moralité, d'unité, et même d'indissolubilité ont disparu. Enfin, le divorce est autorisé par la loi en bien des circonstances[2]; et toujours il revêt un caractère particulier d'oppression pour la femme. Si, la première, elle abandonne son mari, elle est soumise à des corrections légales, après quoi il conserve le droit de la vendre. Voici quelques

[1] Relation de l'empire de la Chine, par le P. Navarette, liv. II, c. 7. — [2] Chine, du P. du Halde, p. 300-303 et suiv.

uns des cas de divorce; ils nous feront apprécier la moralité du mariage chinois et l'état de la famille dans le céleste Empire. 1° Une femme babillarde et qui se rend incommode par ce défaut est sujette au divorce, fût-elle mariée depuis longtemps et mère de plusieurs enfants; 2° une femme qui manque de soumission pour son beau-père ou sa belle-mère; 3° une femme indiscrète; 4° une femme jalouse. « Or, ce cas de jalousie, ajoute le P. Navarette, se présente fréquemment, à cause d'étranges querelles entre les femmes. Les unes se pendent, les autres se précipitent dans les puits. Les docteurs chinois décident, en appuyant leur décision sur de nombreux et illustres exemples, qu'un mari peut rompre avec sa femme par la seule raison qu'elle remplit la maison de fumée, ou qu'elle effraie le chien en le grondant avec trop de vivacité[1]. »

N'est-ce pas la licence romaine au siècle d'Auguste telle que Juvénal l'a flétrie? Et pour que rien ne manque au rapprochement, il faut ajouter que l'abominable conduite de Caton et la vente de la malheureuse femme sont aussi consacrées par les lois et autorisées par les mœurs.

Tel est le tableau de la famille chinoise envisa-

[1] Relation de la Chine, par le P. Navarette, liv. II, c. 7, p. 66 et suiv.

gée dans sa constitution. Il est facile maintenant de deviner ce que sont les membres qui la composent. Le père est un despote tour à tour cruel, bizarre, licencieux, absurde, et presque toujours orgueilleux jusqu'au ridicule.

Quant à la femme, écoutez son histoire. Dès son enfance, elle jouit d'un privilége d'avilissement et de souffrances. On la torture pour lui mutiler les pieds et la mettre hors d'état de s'en servir. Là, comme ailleurs, la fille d'Ève, vaine et crédule, croit que cette mode est une source de beauté, et la malheureuse s'efforce encore de rendre ses pieds de plus en plus petits à mesure qu'elle avance en âge. Une jalousie barbare la condamne ainsi à n'être qu'un meuble du foyer. Il est douloureux, nous disait, il y a quelques mois, un de nos missionnaires, de voir ces victimes *aux petits pieds* obligées, pour marcher, d'appuyer leurs deux bras sur les épaules d'une domestique, et éprouver une telle fatigue que toute promenade un peu longue leur devient impossible. A cette privation des membres se joint la privation de la fortune. Comme la loi vauconienne des Romains, la loi chinoise frappe la fille d'incapacité à recevoir et à succéder même à ses parents. Le Code du céleste Empire ne permet pas de doter les filles. Les parents peuvent bien les vendre comme de vils animaux (la législation con-

damne cette horreur, mais le gouvernement la tolère) ; ils peuvent même les faire mourir, mais ils ne peuvent point les doter. Les garçons seuls héritent. S'il n'y a que des filles, le bien passe de plein droit au plus proche parent en ligne masculine, à moins que le père de famille n'ait adopté un enfant mâle, n'importe à quel degré de parenté il soit. Un préjugé barbare fait considérer le sexe comme une espèce dégénérée, inférieure à l'homme. C'est surtout dans les classes supérieures qu'on aperçoit mieux cet état de servitude et d'humiliation. Il n'y a que la religion chrétienne qui, en Chine comme dans le reste de l'Asie, adoucisse le sort des femmes et leur donne une plus grande liberté. On peut dire que le christianisme leur a rendu en quelque sorte l'état civil. La différence entre les chrétiennes et les païennes est si sensible, que les Chinois appellent la religion chrétienne la religion des femmes [1].

Ainsi, dans la maison paternelle, cette coutume tyrannique livre la femme *comme une chose* à la merci du sexe le plus fort. Suivez la malheureuse créature au sortir du foyer domestique; vous verrez l'homme continuant d'appesantir sur elle avec une inflexible rigueur le joug de son interminable domination. Le mariage n'est pour la femme

[1] Annales de la Prop. de la foi, n. 50, p. 220, an. 1837.

chinoise qu'un changement de despotisme; en sorte que toute l'histoire de sa vie n'est que l'histoire de son avilissement et de sa servitude. La demeure de son mari est pour elle un vivant tombeau. A peine est-elle autorisée à sortir quelquefois pour rendre visite à ses plus proches parents. Du reste, renfermée dans le fond de ses appartements, elle n'a de communication qu'avec les femmes qui la servent. Les parents et les alliés de la famille n'ont pas même la liberté de lui parler sans témoin [1].

Le despotisme se diversifie en cent manières pour l'atteindre et l'opprimer dans toutes les circonstances et à toutes les époques de sa triste vie. Tantôt il lui interdit les secondes noces, sous peine de déshonneur; tantôt il la force à se remarier. Ainsi, dans la classe ordinaire, les parents du premier mari, pour retirer une partie de la somme que la femme lui a coûté, peuvent la remarier si elle n'a point de fils, et la forcent souvent à recevoir de leurs mains un nouvel époux. Quelquefois le mari est trouvé et la somme payée avant qu'elle en ait la moindre connaissance. Le seul moyen pour elle d'échapper à cette transaction oppressive, c'est de rembourser les parents de son premier mari, ou de se faire *bonzesse,* condition tel-

[1] Mémoires du P. Lecomte, p. 132.

lement méprisable qu'elle se perd de réputation en l'embrassant. Aussitôt que les veuves sont ainsi vendues, on les transporte au domicile de leur nouvel époux. L'empressement qu'on a de se défaire d'elles est si vif, qu'il fait souvent violer la loi, dont les prescriptions défendent la vente des veuves avant l'expiration de leur deuil[1].

Il nous semble qu'après la lecture de ces tristes détails, des lèvres chrétiennes ne peuvent plus s'ouvrir que pour laisser échapper un hymne de reconnaissance et d'amour éternel au Dieu Rédempteur du monde déchu, et à Marie réparatrice de son sexe; car la femme, la mère, l'épouse est l'âme de la famille, comme la famille elle-même est l'âme de la société : l'état de la première est le thermomètre moral de la seconde.

[1] Du Halde, ibid.



CHAPITRE X.

Suite du précédent. — État de l'enfant.

Si, continuant nos investigations, nous venons à soulever le voile qui cache l'état de l'enfance dans le céleste Empire, il est douteux que nos regards chrétiens puissent supporter un pareil spectacle. Tour à tour le çœur s'indigne et s'attendrit ; la parole nous manque et la plume nous tombe des mains. Toutefois, essayons de réunir les traits épars d'un tableau connu vaguement du monde entier. Il le faut; car il faut que nous apprenions une bonne fois à rendre un sincère hommage à la divinité, à la charité de la religion qui nous a délivrés, nous, enfants de l'Europe, et qui nous préserve des incroyables horreurs qui se commettent chaque jour depuis des siècles à la face du même soleil qui nous éclaire.

Comme tous les peuples anciens dont le despotisme était la loi suprême, les Chinois se croient propriétaires absolus de leurs enfants. En conséquence, ils les vendent, fils ou filles, comme de petits animaux, quand il leur plaît; et cela leur

plaît souvent [1]. Toutefois la jeune fille a ici, comme partout, une plus large part à la cruauté paternelle. « Arrivés sur le rivage d'Amoy, dit un voyageur, nous fûmes frappés de l'aspect d'un nouveau-né qui avait été mis à mort récemment; et comme nous demandions à quelques personnes ce que signifiait un tel spectacle, on nous répondit froidement : « Ce n'est qu'une fille. » L'usage de noyer les filles est général, et l'on y obéit sans le moindre sentiment de commisération et même en riant. Demander à un homme de quelque distinction s'il a des filles, c'est commettre une grande impolitesse. Aucune loi ne punit le meurtre de l'enfant par la main de son père, car le père est le maître souverain de ceux qui sont nés de lui [1]. Ce qui est plus affreux encore, ajoute un ancien missionnaire, c'est que les femmes riches, comme les pauvres, étouffent leurs filles dès qu'elles sont accouchées, ou bien les mettent dans un grand vase destiné à cet usage, où elles les laissent mourir de faim. On fait monter à dix mille le nombre de filles que cette coutume barbare enlève chaque année à l'État dans l'enceinte de la seule ville de Lao-ki. Quel

[1] Relation du P. Navarette, liv. I, ch. 20, p. 47. — [2] Gutzlaff, *Journal of the voyages along the coast of China*, etc. p. 142. Id. *a Sketch of chinese history*, p. 46.

horrible ravage ne fait-elle pas dans tout l'empire[1] ! ».

L'affreuse boucherie dont nos premiers apôtres furent témoins, n'a pas été suspendue ; elle continuait dans le dernier siècle. L'auteur anglais des *Recherches historiques* sur les Chinois, la signale en ces termes : « Ou les accoucheuses étouffent les enfants dans un bassin d'eau chaude, et se font payer pour cette exécution ; ou bien on les jette dans la rivière, après leur avoir lié au dos une courge vide, de sorte qu'ils flottent encore longtemps avant d'expirer. Les cris qu'ils poussent alors feraient partout ailleurs frémir la nature humaine ; mais là, on est accoutumé à les entendre, et on n'en frémit pas. La troisième manière de s'en défaire, est de les exposer dans les rues, où il passe tous les matins, et surtout à Pékin, des tombereaux sur lesquels on charge les enfants ainsi exposés pendant la nuit, et on va les jeter dans une fosse où on ne les recouvre point de terre, dans l'espérance que les mahométans en viendront tirer quelques-uns ; mais avant que ces tombereaux, qui doivent les transporter à la voirie, surviennent, il arrive souvent que les chiens, et surtout les cochons, qui remplissent les rues dans les vil-

[1] Relation du P. Navarette, liv. II, ch. 10, p. 77.

les de la Chine, mangent ces enfants tout vivants. Je n'ai point trouvé d'exemple d'une telle atrocité, même chez les anthropophages de l'Amérique.

» Les Jésuites assurent que, dans un laps de trois ans, ils ont compté *neuf mille sept cents deux* enfants ainsi destinés à la voirie; mais ils n'ont pas compté ceux qui avaient été écrasés à Pékin, sous les pieds des chevaux ou des mulets, ni ceux que les chiens avaient dévorés, ni ceux qui avaient été étouffés au sortir du sein maternel, ni ceux dont les mahométans s'étaient emparés, ni ceux dont on s'est défait dans les endroits où il n'y a pas de Jésuites pour les compter[1]. »

Le même carnage a lieu de nos jours avec la même barbarie. D'après des calculs approximatifs, on évalue à soixante-dix mille, au moins, le nombre des enfants exposés chaque année sur les fleuves de l'immense empire chinois. Dans cette effrayante multitude ne sont pas compris ceux qu'on étouffe, avant ou après leur naissance. L'imagination recule épouvantée devant une semblable statistique. Et toutefois, à en juger soit par le nombre et la gravité des témoins qui rapportent le fait, soit par le peu de cas que les Chinois, qui joignent à l'immoralité d'une vieille civilisa-

[1] T. I, p. 63. Cet ouvrage n'est pas suspect de favoriser le christianisme. — *Voyez aussi* Torrens, *Reise nach China*, etc.

tion la cruauté de l'état sauvage, font de leurs enfants, ces calculs effrayants ne sauraient être taxés d'exagération.

« C'est par centaines de milliers, écrit un de nos missionnaires, qu'on détruit ces innocentes victimes. Le gouvernement chinois ne met aucun obstacle à cette affreuse coutume. Tous nos confrères s'occupent à recueillir ces pauvres petites créatures. On m'en apporte souvent pour *six* francs, *trois* francs, et même pour *rien*, en me disant que si *je ne les accepte pas, on les fera mourir*[1]. » Écoutons là-dessus le touchant récit d'un jeune Chinois naguère converti au christianisme : « Je suis né en 1815. Un mois après ma naissance, ma mère vit son lait tarir, et mon père, déjà pourvu de deux enfants qui le rassuraient contre la crainte de mourir sans postérité, refusa de me procurer une nourrice, bien que sa fortune le lui permît. Pour se débarrasser de moi, il me fit jeter dans un canal fangeux situé hors du bourg et à quelques pas du grand chemin. Cette conduite de mon père ne doit pas vous surprendre, car elle est commune à tous les païens de ma province. Au Chan-si, non-seulement les pauvres gens, mais encore les familles aisées, étouffent ou noient leurs enfants quand leur

[1] Annales de la Prop. de la foi, n. 87, an. 1842.



ıombre dépasse deux ou trois. Il n'y a d'exception à cet usage que parmi les plus riches de mes ompatriotes. Le sort des jeunes filles est encore ılus à plaindre ; vous en jugerez par l'exemple uivant : j'ai connu un homme qui en a étouffé ept sur neuf que Dieu lui avait données.

» Peu d'instants après qu'on m'eut jeté dans e canal qui devait être mon tombeau, un voyaeur vint à passer ; il entendit mes vagissements, lescendit de chameau, et voyant un enfant se lébattre dans la boue, m'en retira à demi mort, t me porta au village voisin. S'il y a ici quelque ıme charitable, criait-il de porte en porte, qu'elle ıit pitié de cet enfant, autrement il va mourir.

» Or, parmi ces infidèles se trouvait une pieuse emme, modele de bienfaisance. Je vous citerai rois faits, entre mille, qui vous donneront une dée de la bonté de son cœur : premièrement, elle ı servi de mère à une jeune fille, exposée comme noi ; en second lieu, elle a soigné dans sa maison ın paralytique dont la misère égalait les infirmiés ; enfin, en m'adoptant moi-même, elle m'a etiré des bras de la mort...

» Aux cris du voyageur, cette bonne femme, ımue de compassion, dit à son mari : Va voir si quelque voisin consent à recevoir cet enfant ; et ii personne n'en veut, tu me l'apporteras. Le

mari vint en effet, et comme personne ne voulait de moi, il me prit et m'emporta dans sa maison. Là, je fus nourri et élevé par ma mère adoptive jusqu'à l'âge de quinze ans[1]. »

Tel est donc, encore aujourd'hui, le lamentable état de l'enfance dans le plus vaste empire du monde. Religion sainte, Mère universelle de tous les hommes, que n'avez-vous pas fait pour empêcher tant de crimes, pour secourir tant d'infortunes? Depuis trois siècles vous envoyez vos apôtres dans cette terre lointaine; et, presque toujours inhospitalière, elle les chasse, elle les immole, repoussant opiniâtrément la bienfaisante lumière qu'ils sont venus lui apporter! Mais, depuis trois siècles, leur courage n'a point failli; le martyre ne fait qu'accroître leur zèle. Trop pauvres pour sauver, en les achetant, la vie temporelle à ces innocentes victimes, ils emploient toutes les industries de la charité la plus active pour leur procurer la vie de l'éternité. Le morceau de pain, le pain de l'aumône, dont ils se nourrissent, ils le vendent pour en donner le prix à de pieuses femmes qui, s'insinuant dans les maisons, parcourant le bord des rivières, administrent le baptême à ces petits abandonnés. Il

[1] Annales de la Prop. de la foi, n. 69, p. 453 et suiv.

faut les entendre tour à tour se plaignant tendrement de la pauvreté de leur moisson, ou proclamant joyeusement leurs espérances.

« Le nombre des petits anges, écrivait naguère un de ces Vincents de Paul, que nous envoyons au ciel par le baptême clandestin, n'a pas été aussi grand cette année que l'année dernière, quoiqu'on y ait travaillé avec beaucoup de zèle; nous n'avons baptisé que sept cent soixante-dix enfants d'infidèles, à l'article de la mort; c'est à la seule difficulté des circonstances qu'il faut attribuer cette diminution. Cependant, cette multitude de jeunes âmes, sauvées par notre seule mission de Pékin, n'est-ce pas déjà une belle moisson? D'un autre côté, notre ancien projet de pénétrer dans l'hospice impérial des Enfants-Trouvés de la capitale, a dès à présent un plein succès. La porte s'est ouverte devant un genre de sollicitation irrésistible en Chine : au moyen d'une somme de *cent* francs, une vierge chrétienne est parvenue à s'introduire, et a pu baptiser, à diverses reprises, quatre-vingts enfants moribonds.

» Voici comment se peuple cet asile. Huit chariots, traînés par des bœufs, se dirigent tous les matins vers les huit quartiers de la ville pour recueillir les enfants abandonnés. Ceux qu'on trouve morts sont conduits aussitôt au lieu de la sépulture, et ceux qui vivent encore sont trans-

portés à l'hospice : ce sont le plus souvent des filles. On n'expose ordinairement les garçons que lorsqu'ils sont le fruit du crime, ou qu'ils sont atteints de quelque maladie jugée incurable : alors les superstitieux parents ne veulent pas les laisser mourir chez eux, de crainte que leur mort ne porte malheur à la maison et ne compromette la vie des autres enfants. On les abandonne donc dans la rue, afin de les rendre méconnaissables. Quand ils seraient beaux, les infidèles les laisseraient expirer de froid et de misère ; mais ils sont si hideux et si dégoûtants, que le gouvernement seul s'occupe d'eux pour les faire enlever comme autant d'immondices de la voie publique... Un chrétien pieux et habile, continue le missionnaire, m'a promis de faire donner des chrétiens pour conducteurs à ces chariots; ce serait une utile mesure pour assurer la grâce du baptême aux enfants qui meurent. J'espère obtenir mieux encore, et faire admettre dans l'hospice quelques chrétiennes en qualité de nourrices.

» Il paraît qu'un peu avant la révolution française, les missionnaires de Pékin avaient réalisé le charitable dessein de recueillir un certain nombre de ces pauvres enfants; ils en avaient même, dit-on, adopté une douzaine à titre d'essai. Je vous assure que déjà bien souvent j'ai eu la pensée de reprendre cette œuvre, et de l'établir soit à Pékin,

it dans les autres grandes villes où nous avons s fidèles ; mais j'ai été arrêté par la considéran des dépenses, qui ne manqueraient pas d'être nsidérables. J'attends encore ; mais je ne réonds pas de ne pas adopter, comme je l'ai déjà t, ceux que de pieux chrétiens me présentent à ptiser. Après les avoir faits enfants de Dieu, je pourrais jamais me résoudre à les laisser mou- dans les rues et manger par les chiens. Oh ! spère bien qu'un jour la Providence aura pitié ces pauvres petites créatures ; qu'elle trouvera ielque part pour les secourir un cœur tendre et iternel comme celui de Vincent de Paul ! Elle a pas délaissé les enfants trouvés d'Europe ; elle ercera bien un jour la même miséricorde envers ux de l'immense et malheureuse Asie [1]. »

Digne fils de saint Vincent de Paul, votre esrance n'est pas vaine. A vos plaintifs accents, Église catholique s'est émue. Elle est pauvre auurd'hui, il est vrai, et ses aumônes sont grandes, us le savez. N'importe, le cœur d'une mère est ujours riche. Elle sacrifiera, s'il le faut, jusqu'à derniere obole ; mais vos petits orphelins sent sauvés. Au bienfait du ciel, dont elle leur oure la porte par vos mains, elle veut ajouter le

[1] Lettre de M. Mouly, supérieur de la mission des Lazastes de Pékin, 10 octobre 1837. *Annal.* n. 69, p. 166 et suiv.

bienfait de la vie temporelle et de l'éducation chrétienne; et voilà qu'un saint évêque, interprète de ses vœux, apôtre de sa charité, vient de lever l'étendard de la délivrance. Ingénieuse et touchante pensée! c'est aux petits enfants de l'Europe catholique qu'il confie la noble mission de racheter les petits enfants de la Chine. Une légère, *très-légère* aumône, une très-courte prière, voilà tout ce qu'il demande de ces petits anges de la terre, auxquels il dit dans la personne de leurs pères et de leurs mères : « Des milliers de tendres enfants chaque jour abandonnés, noyés, étouffés, écrasés, dévorés par des pourceaux, en Chine et dans les pays idolâtres; à cette pensée, qui ne sentirait ses entrailles émues! La nature se révolte!... elle s'indigne!... on est saisi d'une profonde compassion pour ces pauvres enfants; on les aime, on s'afflige de se voir impuissant à les secourir... on demande, on cherche les moyens de les arracher à la mort... Voilà précisément notre pensée; voilà notre œuvre. Oui, nous voulons arracher à la mort le plus grand nombre possible d'enfants nés de parents idolâtres, et, puisqu'on les vend au profit de l'avarice et de la débauche, nous voulons en acheter le plus possible au profit de la religion, pour Dieu, pour la gloire de son nom, pour leur donner le baptême : nous voulons assurer ainsi à tous ceux qui mourront en bas âge le

bonheur éternel; nous voulons faire de ceux qui vivront des instruments de salut, et que tous ces nouveaux Moïses, sauvés eux-mêmes, deviennent à leur tour les sauveurs de leurs frères...

» Les voici, les voici, ces pauvres petits enfants dont nous vous demandons de devenir les pères et les mères ! Voyez-les, malgré la distance, étendant vers vous leurs petites mains suppliantes... vous demandant non-seulement la vie de ce monde, mais vous demandant surtout le baptême... Ils mourront à jamais privés de voir Dieu, si vous les abandonnez... Ils mourront par centaines de milliers, étouffés, noyés, écrasés, dévorés tout vivants par les chiens et les pourceaux !... Ils vivront, au contraire, si vous les adoptez;... ils vivront *monuments vivants* de votre charité ; ils vivront grandissant comme vos enfants, et par leurs prières ne cessant d'attirer sur eux et sur vous des grâces nouvelles; ou bien, mourant encore et en grand nombre sans doute, mais couverts du sang et des mérites de Jésus-Christ, le Ciel recueillera pour vous, pour vos enfants, cette riche moisson de petits anges. Ils veilleront sur vous et sur tout ce que vous avez de plus cher, revenant se mêler à vos grands jours de fête, aux fêtes de vos enfants.... Oui, l'œil de votre foi pourra les reconnaître... Ils vous accompagneront au banquet sacré, vous protégeront dans vos

périls ; au dernier jour du combat de la vie, ils vous encourageront et vous fortifieront ; ils viendront enfin vous introduire dans la commune patrie... et là, là même où le parfait bonheur éteint tous les désirs, ils augmenteront le vôtre de toute la félicité dont vous les verrez éternellement jouir[1]. »

Après les atrocités révoltantes dont l'enfance est l'objet de la part de ceux qui ne devraient avoir pour elle que des sentiments de la plus vive tendresse, est-il nécessaire de parler des rapports qui unissent entr'eux les différents membres de la famille chinoise? Bien que chacun les devine, nous allons les faire connaître. C'est moins le tableau particulier des habitants du céleste Empire qui passera sous nos yeux, que l'histoire universelle de tous peuples modernes placés sous l'influence du despotisme et du sensualisme païen. Écoutons les témoins oculaires : « On a beaucoup vanté, dit le père Navarette, l'affection fraternelle des Chinois et la bienveillance dont ils se donnent des mar-

[1] Mgr de Forbin-Janson, évêque de Nancy et de Toul, est le fondateur de l'*OEuvre de la Sainte-Enfance* pour le rachat des enfants infidèles en Chine et dans les autres pays idolâtres. Tout enfant baptisé peut être membre de cette association. Les enfants sont admis depuis l'âge le plus tendre jusqu'à leur première communion. La cotisation pour chaque membre est de *cinq centimes par mois.*

ques réciproques. Ces marques ne sont qu'extérieures. Ils ont une adresse merveilleuse à cacher pendant plusieurs années la haine qu'ils ont contre quelqu'un ; mais lorsqu'il se présente une occasion favorable de s'y livrer impunément, alors elle éclate avec d'autant plus de fureur qu'elle s'était plus longtemps contrainte. Il arrive souvent que, dans la suite d'un procès, le défendant se pend lui-même pour se venger du complaignant ou demandeur, et le ruiner; car, lorsqu'il est pendu, ses parents et amis s'adressent au juge, disant que les poursuites injustes du demandeur l'ont porté au désespoir; qu'il s'est donné la mort parce qu'il n'avait point d'autre moyen de s'y soustraire. Alors tous se liguent contre le demandeur; le juge se joint à eux, et ils ne lui donnent point de repos qu'ils ne l'aient entièrement ruiné, lui et sa famille[1]. »

Ce qu'il était il y a deux siècles, l'immobile Chinois l'est encore aujourd'hui. « Il ne faut pas croire, écrit un de nos missionnaires, que les affections de famille, dans le cœur des Chinois, ail-

[1] Relation, etc. liv. I. c. 20, p. 47.—La Chine est le pays de la chicane et des procès, disent les jésuites, auteurs de l'ouvrage intitulé : *La Science des Chinois* : « Infinitus litium et litigantium in China hodie est numerus; mille passim tollendi fingendique artes, quibus tribunalia omnia plenà sunt. *Lib.* I, *c.* 12.

lent jusqu'à la tendresse. Les enfants n'ont pour leur père qu'une vénération toute légale ; les parents tiennent à leurs enfants, mais par égoïsme. Ils les considèrent comme le futur appui de leur vieillesse ; c'est à ce titre seul qu'ils craindraient de les perdre. Leur attachement pour eux est presque sans amour. Il en est de même entre les époux ; ils sont unis l'un à l'autre plutôt par sentiment d'intérêt que par un lien d'affection. De là qu'arrive-t-il ? C'est qu'en Chine les séparations, même à la mort, sont glacées. On parle sans émotion à l'instant du trépas, et l'on ne s'attriste que des visites auxquelles la bienséance vous condamne. Je me trompe, il est reçu que les femmes pleurent ; mais elles ne versent que des larmes de convention ; elles les prolongent ou les font tarir à volonté. Les appelle-t-on au moment où elles paraissent le plus éplorées : « Attendez, répondent-elles, laissez-moi pleurer encore un instant mon mari. » Pour ce qui regarde le mari lui-même, l'impassibilité est son partage ; il se déshonorerait si par hasard il était surpris à donner quelques pleurs au souvenir de son épouse[1].

[1] Ceci rappelle la loi romaine qui défendait aux maris de porter le deuil de leurs femmes : le paganisme est toujours le même.

» Non, les Chinois ne sont qu'imparfaitement doués des qualités du cœur. En Europe, on connaît l'amitié, les nœuds qu'elle forme, les épanchements qui la révèlent ; mais ici ce sentiment est ignoré ; toutes les âmes vivent, pour ainsi parler, solitaires et concentrées en elles-mêmes : l'on peut appliquer aux païens qui nous entourent ce que saint Paul écrivait de ceux de son temps, que ce sont des hommes *sans affection*, *sine affectione*[1]. »

A la vue de toutes ces causes si actives de dissolution, on se demande quel est le lien qui depuis tant de siècles retient en corps de nation un peuple privé de presque toutes les conditions d'existence sociale ? Après avoir lu l'histoire de la société romaine sous le paganisme, la même question a dû se présenter à votre esprit. Comment ce peuple romain, frappé de tant de plaies mortelles et par sa religion et par sa législation, a-t-il pu conserver cette unité compacte dont la force lui procura une longue existence et même lui donna l'empire de l'ancien monde ? La solution de ce problème est identique pour Rome et pour la Chine : toute société puise sa vie dans la famille ; toute famille puise la sienne dans l'autorité de

[1] Annales de la Prop. de la foi, n. 88, p. 231 et suiv.

son chef. Ainsi, à Rome comme en Chine, l'étendue de l'autorité paternelle, le respect profond et même idolâtrique dont elle est environnée, voilà, sinon le seul, du moins le plus vrai et le plus puissant lien de l'existence sociale. De ce fait, manifesté sous des climats si différents et à des époques si éloignées, sort un grave enseignement. Peuples de l'Europe moderne, ô France, surtout, puissiez-vous le comprendre! Une nation qui, après avoir méconnu l'autorité de Dieu, l'autorité du prince, méconnaît encore l'autorité paternelle, qui l'outrage dans ses lois, qui l'insulte sur ses théâtres, qui trouve même des circonstances atténuantes dans le parricide, est une nation qui n'a plus à attendre que sa dernière heure : toutes les conditions de vitalité lui manquent. Si elle ne se hâte de les retrouver, elle périra, et les Chinois vivront. *Père et mère honoreras, afin que tu vives longuement;* c'est là, pour les peuples comme pour les individus, une loi non moins inflexible que celle qui condamne la terre aux ténèbres quand le soleil a quitté les hauteurs du ciel. Malgré son exagération, la puissance paternelle est donc l'ancre de salut pour le céleste Empire; et, si elle n'était superstitieuse, elle mériterait, sous plus d'un rapport, de sincères éloges. Les détails suivants, qui la font con-

maître avec ses qualités et ses vices, nous mettront en état de la juger.

Entre les devoirs imposés par la nature, celui qui exerce le plus d'empire sur les Chinois, c'est le respect pour les parents. Le père est aux yeux de ses enfants comme un dieu domestique ; non-seulement on obéit avec ponctualité à ses ordres, mais on vénère jusqu'à ses caprices. Est-il dissipateur de ses biens ? on se tait sur ses prodigalités ; on s'en fera même au besoin l'auxiliaire ou la victime. Lui plaît-il, dans la faiblesse d'un âge avancé, de prendre une seconde épouse pendant même que la première vit encore ? cette étrangère sera reçue dans la famille comme une seconde mère. Veut-il châtier son fils ou le frapper par fantaisie ? le pauvre enfant ira chercher avec empressement le fouet qui doit le fustiger. « Mon père le veut ; » cette parole est sacrée pour un fils, et, quelque sévère que soit la volonté paternelle, il l'accomplit constamment avec la plus rigoureuse fidélité. Fallût-il mourir ? il obéirait encore. On reconnaît en Chine aux parents le droit de mort sur des enfants qui leur déplaisent, et plus d'une fois nous avons été témoins d'exécutions aussi révoltantes.

Cette vénération pour les parents ne finit point avec leur vie ; elle les suit jusque dans la tombe...

C'est dans leurs propriétés que les Chinois élèvent habituellement les monuments funéraires; il est vrai qu'ils s'appauvrissent de la sorte, et que tout l'espace réservé pour les inhumations dans leurs domaines est pris sur la culture; mais néanmoins on aime mieux diminuer l'étendue de ses champs qu'ensevelir dans un sol étranger les dépouilles de ses ancêtres. Ces tombeaux deviennent l'objet d'un culte religieux. Chaque année, à certaines époques, les parents s'y font porter en palanquin noir, s'ils sont à l'aise; puis ce sont des prostrations sans fin; ce sont des offrandes sans nombre aux mânes des défunts, qu'on évoque et qu'on traite comme s'ils vivaient encore. Tout sépulcre consacré par ces cérémonies est inviolable; couper un seul des arbrisseaux qui le protégent serait un crime, et si l'on venait à dénoncer le profanateur aux mandarins, il serait pour le moins soumis à de fortes amendes [1].

Quittons maintenant la Chine où nous avons recueilli une si ample moisson d'instructions salutaires et trouvé des motifs si puissants de reconnaissance pour le christianisme. Hâtons de tous nos vœux, de tous nos efforts, le jour où le

[1] Annales de la Prop. de la foi, n. 88, p. 229 et suiv. an. 1843.

divin Soleil se lèvera sur cette terre infortunée. Emportons avec nous le souvenir de cette parole solennelle prononcée naguère par un de nos apôtres : « Pour convertir cet immense royaume, disait-il, il ne faudrait qu'un Constantin ; » et croyons bien que la prière peut l'obtenir.



CHAPITRE XI.

Histoire de la famille en Asie. — Corée, Japon.

Nous voici en marche vers cette région lointaine dont les intrépides apôtres de la foi osèrent franchir les redoutables douanes à la fin du siècle passé. Ils l'arrosèrent de leur sang, et leur sang y devint, comme aux jours de l'Église naissante, une semence de chrétiens. Le souffle violent de la tempête renversa une partie des jeunes arbrisseaux, mais la racine resta dans le sol. Des rejetons ont produit de nouveaux arbres, et nos *célestes* jardiniers sont partis, malgré d'effroyables dangers, pour aller cultiver ces nouvelles plantes. C'est à leurs lettres que nous devons le peu de détails que nous possédons sur cette plage inhospitalière.

La Corée, voisine et tributaire de la Chine, fut, comme le céleste Empire, subjuguée par les Tartares. Elle subit encore l'invasion des Japonais, qui lui imposèrent le *tribut annuel de trente peaux d'hommes!!* Enfin, esclave de l'idolâtrie, elle vient par ses mœurs ajouter de noires couleurs au tableau fidèle que nous avons tracé de la famille en Orient. La polygamie, le divorce, le

ncubinage, l'esclavage et l'incapacité de la fem-
: à rien posséder, l'abandon du malade au mi-
u des champs, voilà quelques-uns des caractè-
ı de la société domestique en Corée. Tant il est
ıi qu'il n'est pas un coin de terre, soustrait à
ıfluence du christianisme, qui ne soit souillé
r un déluge de crimes et de cruautés[1] !
Mais, ô puissance éternellement miraculeuse
l'Évangile! à peine quelques grains de la di-
ıe semence sont-ils déposés sur ce champ fé-
nd seulement en épines et en ronces, qu'une
oisson précieuse couvre les campagnes. Promp-
ment parvenus à la maturité, de riches épis
urbent leur tête jaunissante ; et là, comme en
éanie, des gerbes abondantes sont placées par
ı moissonneurs catholiques dans les greniers du
re de famille. Oui, il est vrai, à la confusion
s incrédules de l'Europe, qui s'en vont psalmo-
ant des hymnes de mort contre le catholicisme,
religion fait aujourd'hui même de ces Coréens,
ervés par les plus honteuses passions et abrutis
r un despotisme séculaire, des héros dignes de
dmiration des anges et des hommes. Constitu-
n de la famille, véritable autorité paternelle,
été filiale, sainteté de mœurs, virginité même,

[1] Lettres des missionnaires en Corée, dans les *Grandes
ttres édifiantes*, etc. Description du royaume de Corée
ns Charlevoix, *Hist. du Japon*, t. I, p. 627 et suiv.

toût est créé comme par enchantement; et cette société nouvelle, tirée de la masse corrompue qui l'environne, se montre, aux yeux du vieux monde, noble, pure, héroïque, comme la société des catacombes aux regards étonnés de la grande Rome. Le récit que nous allons transcrire est moins une histoire qu'un hymne de gloire en faveur du christianisme.

Il y a cinq ans, un évêque et deux prêtres parviennent à entrer en Corée. A leur voix, les germes du christianisme déposés dans cette terre à la fin du dernier siècle, se sont développés. Malgré toutes les précautions, la présence des missionnaires a été soupçonnée; elle est devenue certaine. A tout prix, il a fallu leur tête. Une persécution violente a éclaté contre le troupeau tout entier. La jeune chrétienté s'est mesurée dans un gigantesque combat contre la vieille société païenne. Elle a vaincu; vaincu, comme autrefois dans les amphithéâtres de Rome, en mourant avec gloire. Pour rendre le miracle plus éclatant, les héroïnes de la lutte ont été deux jeunes filles, dignes émules des Eulalie, des Agnès et des Agathe.

Le 7 avril 1839, on arrêta un grand nombre de chrétiens; mais on s'en prit surtout aux enfants. Deux jeunes garçons, à peine âgés de douze ans, avec la sœur de l'un d'entr'eux, alors âgée

de quinze ans, comparurent devant le mandarin, et tous trois, transformés en héros par la grâce, demeurèrent inébranlables. Ni les caresses, ni les menaces, ni les cruels supplices même, rien ne put les faire apostasier. Ils furent donc transportés avec leurs parents dans la grande prison. Électrisés par l'héroïsme de ces enfants, plusieurs chrétiens, entr'autres deux jeunes vierges, Agathe et Lucie, allèrent se présenter au prétoire, et déclarèrent ouvertement qu'ils voulaient mourir pour leur religion ; ils furent arrêtés. A quelques jours de là, on sépara ces enfants de leurs pères et mères. Les juges voulaient enlever à leur inexpérience tout conseil, et à leur faiblesse tout appui. Mais la grâce les soutint ; toujours ils sont demeurés fermes au milieu des supplices réitérés et parmi les horreurs de la faim. En vain les mandarins venaient-ils faussement leur dire que leurs pères avaient obtenu la liberté au prix de l'apostasie : « Qu'ils aient abjuré ou non, c'est leur affaire, répondaient-ils; pour nous, ah! nous ne pouvons renier le Dieu que nous servons depuis notre enfance. » Les caresses étaient épuisées; la ruse devenait inutile. Comme toujours, les tyrans eurent recours aux supplices. Agathe et Lucie comparurent de nouveau devant les juges. On les étendit par terre, et on leur rompit les os des jambes. La moelle en coula!...... Au

milieu de si horribles tourments, elles ne cessaient d'invoquer avec ardeur et suavité les doux noms de Jésus et de Marie! Le mandarin lui-même admirait leur inaltérable patience. Dès le lendemain, elles se trouvèrent miraculeusement guéries.

La persécution continuant son cours, le 3 mai on arrêta les deux sœurs d'un fervent chrétien qui avait pris la fuite. L'une était âgée de vingt-quatre ans, et l'autre, qui s'appelait Colombe, en avait vingt-six. On les conduisit au directeur de la police, qui n'épargna ni exhortations ni promesses pour les décider à l'apostasie. Il n'obtint que des refus. Leur ayant ensuite demandé pourquoi, à leur âge, elles n'avaient pas encore fait le choix d'un époux, Colombe lui répondit avec une noble simplicité, qu'aux yeux des chrétiens la virginité était un état plus parfait, et qu'elles l'avaient embrassée pour être plus agréables à Dieu. Le mandarin, aussi étonné d'une si belle vertu qu'incapable d'en comprendre le prix, les fit sur-le-champ frapper à coups de bâton sur les épaules, sur les coudes et les genoux; à cinq reprises, il leur fit donner la question aux jambes: les os ployaient et ne rompaient pas. Au milieu de leur supplice, elles étaient comme inondées d'une joie toute céleste; elles ne poussaient ni cris ni soupirs : ce n'était pas même à haute voix,

comme les autres confesseurs, qu'elles prononçaient les doux noms de Jésus et de Marie, pratique qui fait frémir de rage les satellites et les mandarins : priant en silence, elles s'entretenaient intérieurement avec notre divin Sauveur.

Le juge, attribuant à la vertu d'un charme une si admirable constance, leur fit écrire sur l'épine dorsale des caractères antimagiques; puis on les transperça, par son ordre, de treize coups d'haleines rougies au feu. Elles demeurèrent comme impassibles. Alors le mandarin commanda aux satellites de les jeter dans la prison des forçats, et de les livrer à toutes leurs insultes. Mais le céleste Époux des âmes vint à leur secours : il les couvrit de sa grâce comme d'un vêtement, et les anima tout à coup d'une puissance surhumaine, de sorte que chacune d'elles était plus forte que dix hommes à la fois. Les vierges de Jésus-Christ, nouvelles Agnès, nouvelles Bibianes, restèrent ainsi, deux jours durant, au milieu des plus insignes malfaiteurs, qui, subjugués par l'ascendant de la vertu, et rendant enfin hommage à l'héroïsme des deux captives, les conduisirent avec honneur à la prison des femmes.

A ces glorieuses victoires succéda bientôt la dernière. Le ciel s'ouvrit et reçut en triomphe environ cent martyrs, dignes en tout de ceux qui, les premiers, suivirent les traces sanglantes du

Dieu du Calvaire. « Le sang de tant de martyrs, ajoute un de nos apôtres, n'aura pas coulé en vain; il sera pour cette jeune terre, comme il a été pour notre vieille Europe, une semence de nouveaux fidèles. Eh! n'est-ce pas la volonté divine qui, touchée des prières de nos vénérables martyrs, inclinés devant le trône de la gloire, a suscité à ces plages inhospitalières deux missionnaires tout prêts à voler à leur secours, malgré des dangers de tout genre? Bientôt nous franchirons, nous aussi, déguisés en pauvres bûcherons, le dos chargé de racines, cette tant redoutable barrière de la première douane coréenne; nous irons consoler ce troupeau désolé, essuyer ses larmes, panser ses plaies encore saignantes, et réparer, autant qu'il nous sera donné, les maux sans nombre de la persécution.... et si l'effusion de notre sang est nécessaire pour son salut, Dieu nous donnera aussi le courage de courber nos têtes sous la hache du bourreau[1]. »

Il est probable qu'à l'heure où nous écrivons, ce terrible passage a été tenté. Bientôt peut-être nous apprendrons de nouveaux combats et de nouvelles victoires. Le chrétien d'Europe aura de nouvelles preuves de sa foi, et la terre coréenne de nouveaux gages de civilisation. Pendant que

[1] Annales de la Prop. de la foi, n. 93, p. 160 et suiv.

l'Évangile fera ainsi un pas de plus dans sa course prédite autour du monde, continuons la nôtre.

Un bras de mer d'environ trente lieues de largeur nous sépare du Japon ; il est naturel de nous embarquer pour ce nouvel empire. Comme on voit, pendant l'obscurité d'une nuit épaisse, un brillant météore sillonner l'horizon et éblouir de sa vive clarté l'œil surpris du voyageur, puis disparaître tout à coup, laissant la terre plongée dans les mêmes ténèbres ; ainsi, dans l'histoire du Japon, vous voyez tout à coup, à la fin du seizième siècle, la brillante lumière du christianisme dissiper les ombres de l'idolâtrie qui enveloppait ce vaste empire. Un grand éclat frappe vos regards. Pour un instant il vous est donné de contempler le ravissant spectacle des plus touchantes et des plus héroïques vertus ; puis la lumière s'éteint, la nuit se fait de nouveau ; les bêtes féroces reviennent de leurs tannières : le Japon est retombé dans les sanglantes horreurs de l'idolâtrie.

Quand le saint Paul des temps modernes, François Xavier, arriva sur les côtes redoutées de cette région lointaine, portant en ses mains le flambeau sacré, qu'en punition de leur orgueil Dieu enlevait aux peuples du nord de l'Europe ; quand les missionnaires, ses émules, marchant sur ses glorieuses traces ; quand, enfin, les voyageurs européens abordèrent sur le sol ja-

ponais, ils trouvèrent, disent-ils d'un commun accord, un peuple doué de belles qualités physiques et intellectuelles. La pénétration de l'esprit, l'ardeur du savoir, la noblesse de caractère, une civilisation matérielle avancée, semblaient annoncer des mœurs domestiques pures et moins barbares que chez leurs voisins. Voyons cependant ce qu'avait pu, chez un peuple si bien disposé, ce qu'avait fait la sagesse humaine sans le christianisme.

L'éternel despotisme de l'être fort, par conséquent l'avilissement et l'oppression de l'être faible, se retrouvaient au Japon, comme dans toutes les régions idolâtres. C'est dire assez que tous les caractères primordiaux de la famille étaient effacés de la constitution domestique. Le père était un despote, et il devait l'être, sa religion le voulait ainsi. « Aux yeux du Japonais, dit le père de Charlevoix, la femme est un être impur qui est, par sa nature, exclue du ciel. Ce qui contribue à entretenir le peuple dans la vénération qu'il a pour les bonzes, c'est le grand crédit qu'on leur suppose auprès des dieux. Pour flatter toutes les passions, ils vendent aux hommes intéressés des lettres de change qui doivent, disent-ils, être payées comptant, avec dix pour cent de bénéfice, en l'autre monde. Peu de personnes veulent mourir sans en avoir quelqu'une à la main, et on les

brûle ou on les enterre avec eux... Malheureux sont les pauvres, dont la condition, si on en croit ces séducteurs, est maudite, et qui n'ont pas de quoi se racheter de cette malédiction, comme font les femmes riches, qui, à force de faire des présents aux dieux et à leurs ministres, peuvent se sauver, malgré la malédiction qui est aussi portée contre leur sexe. Indignes, suivant les bonzes, des joies de l'autre monde, elles sont encore, suivant les lois, incapables de posséder les biens de celui-ci. Quelque riches que soient leurs parents, elles n'emportent, quand elles se marient, que ce qu'elles ont sur elles[1]. »

De cette opinion qu'on a de la femme dépend son sort et celui de la famille : elle est vendue publiquement comme une marchandise. La polygamie, sans limites, livre son existence aux tortures de la jalousie, et le divorce, à l'opprobre et à la misère[2]. Non-seulement le Japonais ne comprend pas la haute moralité du mariage, il en fait si peu de cas, qu'il ne se soucie même pas d'être libre pour le contracter. L'empereur dans son domaine, les rois ou princes dans leurs États, font tous les mariages des personnes qui composent leurs cours. Les inclinations ne sont guère

[1] Histoire du Japon, t. I, liv. prélim. chap. 15, p. 134 ; chap. 9, p. 86, édit in-4°. — [2] Koempher, *Voyage au Japon*, p. 89.

plus consultées dans les mariages du peuple : on se marie sans s'être connus ; ce sont les parents des deux côtés qui font tout. Il est vrai que si les époux ne sont pas contents, ils peuvent se séparer ; en cela du moins la liberté est égale de part et d'autre ; mais les femmes en usent plus rarement que les hommes[1].

Toutefois cette liberté réciproque ne reste pas longtemps entre les conjoints sur le pied de l'égalité. A la femme revient un privilége d'oppression. La loi, qui punit de mort l'épouse infidèle, se tait sur le mari coupable du même crime. Non-seulement l'adultère est puni de mort dans les femmes ; une simple liberté leur coûte quelquefois la vie. Rien n'est égal à la contrainte où on les retient, si ce n'est leur modestie et leur fidélité... On en voit se laisser mourir de faim, n'ayant pû se donner autrement la mort, pour suivre leur époux au tombeau[2]. Esclave timide, ce dernier acte de dévouement, s'il n'était un crime, serait d'autant plus noble qu'il est plus mal payé : le despotisme qui pèse sur toi est implacable. Le mari japonais a droit de vie et de mort sur sa femme, comme le seigneur sur son vassal, le père sur son enfant.

[1] Charlevoix, t. I, liv. prélim. chap. 9, p. 84 et suiv. — [2] Ibid. p. 85.

Il est donc vrai, et pour la vingtième fois peut-être la même observation revient dans le cours de cet ouvrage, en dehors du christianisme l'homme est toujours le même. Il faudrait s'étonner s'il n'était pas au Japon ce que nous l'avons vu partout. Mais non; là, comme ailleurs, l'être fort est un tyran cruel, une bête féroce qui ne s'abstient ni de l'oppression, ni de l'injustice, ni du meurtre, quand l'intérêt de ses passions ou la voix de ses caprices réclame de pareilles iniquités. Le Japonais condamne ses enfants à mourir sans changer de visage, et sans cesser pour cela de paraître père. Les exemples en sont si communs qu'ils n'attirent plus l'attention [1]. Si ce pouvoir homicide atteint l'enfant adulte, à plus forte raison pèse-t-il sur le nouveau-né. « Une chose surprend, dit Charlevoix, dans un pays si policé, et dans des hommes en qui la nature réclame si haut tous ses droits; c'est l'usage qui permet d'étouffer ou d'exposer les enfants que leurs pères ne se trouvent pas en état d'élever; mais comme il n'est point de vice qu'on ne cherche à ériger en vertu, les Japonais croient faire un acte d'humanité en délivrant ces petites créatures d'une vie qui leur deviendrait à charge [2]. » A

[1] Koempher, *Voyage au Japon*, p. 89. — [2] Charlevoix, t. I, liv. prélim. chap. 9, p. 85.

l'exposition et au meurtre se joint la vente des enfants. Elle a lieu lorsque la pauvreté empêche de les élever. La vie de ceux qui naissent difformes dépend entièrement de la volonté du père. Quant à l'avortement, il est commun, et les bonzes font, dit-on, commerce de breuvages qui le procurent [1].

Ainsi, l'anéantissement des caractères primordiaux de la famille, l'unité, l'indissolubilité, la sainteté; l'oubli des plus saintes lois de la nature manifesté par le meurtre, l'exposition et la vente de l'enfant; la servitude et l'opprobre de la femme : tel est l'état dans lequel le christianisme trouva la famille japonaise. Hélas! c'est l'éternelle dégradation qu'il a trouvée partout. Mais au Japon, comme partout, le christianisme opéra la miraculeuse résurrection du Lazare.

Tandis que le protestantisme européen, assis sur les débris des autels catholiques, la tête protégée par le bouclier des rois, le glaive d'une main, la torche incendiaire de l'autre, et les pieds dans le sang, chantait, dans l'ivresse de son prétendu triomphe, l'hymne funèbre de l'Église romaine, cette Église prouvait, par d'éclatants prodiges, son admirable vigueur et sa divine immortalité. A la voix puissante de saint François-Xavier et de

[1] Golownin's Recollections of Japon, p. 93, 97 et 222.

ses successeurs, le Japon, mort depuis tant de siècles, tressaille dans son tombeau, il se débarrasse du linceul de l'idolâtrie. Il se lève, il marche, il court avec toute l'ardeur de la jeunesse dans la voie difficile d'une perfection sublime. A l'orgueil, à la haine, à l'immoralité, filles du despotisme et du sensualisme, ont succédé la charité la plus fraternelle et la pureté des anges. La constitution de la famille est rétablie sur ses bases véritables; la piété filiale, la tendresse maternelle des époux, perfectionnées par la grâce, prennent ces caractères surnaturels de douceur, de pureté, de charité que nous avons vus briller aux jours glorieux de la primitive église. En un mot, tous les miracles des temps héroïques de la foi reparaissent aux regards étonnés des missionnaires. « Jamais surprise, dit Charlevoix, ne fut égale à celle des nouveaux ouvriers, lorsqu'ils virent les trésors de grâce dont Dieu avait enrichi cette chrétienté naissante. Ils voyaient des courtisans qui, à peine régénérés dans les eaux du baptême, ne conservaient plus rien de cette fierté si naturelle aux grands du Japon, et semblaient n'avoir plus d'autre ambition que de s'abaisser au-dessous des plus pauvres. Tous faisaient paraître une piété angélique dans leurs exercices de religion, et se portaient à des austérités qu'on avait peine à modérer. Les religieux les plus dégagés

de la chair et du sang ne sont pas plus détachés de leurs proches, que ces néophytes l'étaient de leurs parents idolâtres, avec lesquels ils ne voulaient plus avoir de commerce qu'autant que la bienséance et la charité l'exigeaient. Les biens étaient en quelque façon communs entr'eux, et les riches ne se regardaient guère que comme les économes des pauvres. Mais ce qui marquait plus que toute autre chose combien l'esprit de Dieu possédait leurs cœurs, c'est qu'on admirait parmi eux une union, une paix, une charité prévenante, qui charmaient les infidèles eux-mêmes[1]. »

Ce miraculeux changement n'était pas restreint dans les limites d'une ville ou d'une province : il se manifestait dans toute l'étendue du Japon. Tandis que l'erreur divise les hommes, les familles et les peuples, la vérité les unit ; et ce n'est pas la moindre preuve de la divinité de l'Église catholique. Ce qui contribuait encore plus à conserver et à augmenter la ferveur primitive, c'est l'union étroite qui régnait, non-seulement entre les membres de chaque église, mais aussi entre toutes les églises. De là naissait une sainte émulation, dont les fruits se rendaient de jour en jour plus sensibles. Elles s'écrivaient mutuelle-

[1] Charlevoix, t. I, liv. II, p. 234.

ment pour se consoler dans les persécutions qu'on leur suscitait, pour s'animer à la sainteté, pour s'exciter à la persévérance, et pour se communiquer ce qui se passait de plus édifiant dans chacune. Aussi pouvait-on dire des fidèles du Japon ce que saint Luc rapporte des premiers chrétiens, qu'ils n'avaient tous qu'un cœur et qu'une âme[1].

Rien de plus touchant que les marques de charité qu'ils se donnaient, et rien de plus propre à montrer la perpétuité de l'esprit catholique. Il n'arrivait aucun chrétien d'une autre église, qu'on n'envoyât quelqu'un pour le recevoir, quand on était averti de sa venue. L'église était toujours le lieu où on le conduisait d'abord, et jamais on ne le laissait aller à l'auberge : tout l'embarras de ces voyageurs était de se déterminer entre tous ceux qui voulaient les posséder[2]. Comme celle des premiers chrétiens, la charité des fidèles du Japon s'étendait aux idolâtres eux-mêmes. Des hôpitaux furent fondés, l'un pour recueillir les enfants exposés, l'autre pour soigner les lépreux, dont le nombre était très-considérable, et qui étaient complètement abandonnés[3].

Mais, comme le foyer agité par le vent lance vers le ciel des flammes plus brillantes et plus

[1] Charlevoix, t. I, liv. II, p. 265. — [2] Ibid. p. 267. — [3] Ibid. p. 225.

vives, ainsi les vertus héroïques, dont les Japonais étaient redevables au christianisme, ne brillèrent jamais avec plus d'éclat qu'aux jours orageux des persécutions. Arrêtons un instant nos regards sur le spectacle de tout un peuple se préparant à la mort, comme on se prépare ailleurs à un festin de noces. Contemplons ces milliers de martyrs de tout rang, de tout sexe et de tout âge, montrant, sur les croix sanglantes où ils sont cloués, la noble assurance du triomphateur assis sur son char. Peut-il être pour vous, dont la foi s'éteint dans la matière, léthargiques chrétiens d'Europe, un aiguillon plus sensible? et pour vous, qui avez cessé de croire au christianisme, est-il une preuve plus éclatante de sa divinité? A d'autres plus heureux de raconter, dans des volumes entiers, des faits que notre tâche nous oblige à redire en quelques lignes.

Lors donc qu'on entendit retentir la nouvelle de la prochaine persécution, vous eussiez vu tous ces chrétiens, nés d'hier, devenir tout à coup des héros semblables à celui que l'Écriture appelle en même temps le Lion de la tribu de Juda et l'Agneau de Dieu. Quelques traits feront juger de la ressemblance.



CHAPITRE XII.

Suite du précédent. — Japon.

Un seigneur fort riche et fort puissant, baptisé depuis très-peu de temps, fit publier dans ses terres qu'il punirait sévèrement quiconque étant interrogé par ordre de l'empereur, si son maître était chrétien, dissimulerait la vérité. Un autre, appréhendant qu'on n'osât point venir chez lui pour se saisir de sa personne, alla sans suite avec son épouse, le père conduisant un petit garçon de dix ans, et la mère portant entre ses bras une petite fille, qui ne pouvait encore marcher, se présenter au gouverneur de Méaco. Un parent de Tayco-sama, à qui ce prince avait donné trois royaumes, alla s'enfermer dans la prison des missionnaires, pour ne pas perdre l'occasion de mourir avec eux. On trouva un jour la reine de Tango, si célèbre par sa conversion et ses souffrances, qui travaillait elle-même avec ses filles à se faire des habits magnifiques, pour paraître avec plus de pompe au jour de leur triomphe, ainsi qu'elles s'exprimaient.

Partout on ne rencontrait que gens de tous les ordres, uniquement attentifs à ne pas laisser

échapper le moment favorable de confesser Jésus-Christ devant les officiers de l'empereur. Les femmes de qualité se réunissaient dans la maison où elles croyaient pouvoir être plus aisément découvertes, et il y eut à Méaco une jeune dame qui pria ses amies, si elles la voyaient trembler ou reculer, de la traîner par force au lieu du supplice. En un mot, les moyens de se procurer le bonheur du martyre étaient la grande occupation des fidèles de tout âge, de tout sexe et de toute condition. Souvent la seule vue de la joie et de la tranquillité qu'ils faisaient paraître en se préparant à la mort, inspirait les mêmes sentiments et la même ardeur à ceux en qui la grâce n'avait pas opéré d'abord si puissamment. Nous n'en rapporterons qu'un seul exemple qui pourra faire juger dans quelle disposition se trouvait alors toute cette admirable chrétienté.

Un seigneur de Bungo, nommé André, ayant appris qu'on dressait la liste des martyrs, témoigna une joie dont il ne fut pas le maître. Il dit publiquement qu'on ne pourrait lui disputer l'honneur d'y être inscrit des premiers. On fit ce qu'il souhaitait, et il travailla ensuite à procurer le même bonheur à toute sa famille. Il avait encore son père, qui était âgé de quatre-vingts ans, et qui n'était baptisé que depuis six mois. Il craignait que ce vieillard, qui, dans un âge si avancé,

conservait toute la vigueur de la jeunesse, et qui avait passé toute sa vie pour un des plus braves guerriers du Japon, n'eût pas encore bien connu le prix et la véritable grandeur de la douceur et de l'humilité chrétienne, si on se mettait en devoir de l'arrêter. Il crut donc que le plus sûr était de l'engager à se retirer dans quelque maison à la campagne, où l'on ne s'aviserait pas de l'aller chercher.

Il va le trouver et lui demande s'il est bien instruit et bien persuadé qu'il ne peut rien arriver de plus glorieux à un chrétien que de mourir pour son Dieu : « Oui, mon fils, je le sais, et s'il est beau de mourir pour son prince, à plus forte raison l'est-il de mourir pour son Dieu, et pour un Dieu qui, le premier, a donné tout son sang pour nous. — Mais, mon père, reprit André, il y a ici une différence que vous ne connaissez peut-être pas encore : quand on meurt pour Dieu, il faut recevoir la mort sans se mettre en défense. — Sans se mettre en défense! reprend le vieillard, tout en colère, et se laisser massacrer comme un lâche! Mon fils, il faut aller débiter ces maximes à d'autres. Je prétends bien me défendre et défendre les Pères qui nous ont instruits. Aussitôt il tire son sabre, et le tenant nu à la main : « Allons, dit-il, chez nos maîtres; si les soldats approchent pour leur faire la moindre in-

sulte, j'en abattrai sept ou huit à mes pieds, et si je péris en combattant pour une si belle cause, à la bonne heure, je serai martyr. — Mon père, répliqua André, ce n'est point là l'esprit du christianisme. Croyez-moi, il n'est pas nécessaire de se présenter à la mort, il est même quelquefois de la prudence de s'y soustraire, et le Sauveur l'a recommandé à ses disciples. J'ai un fils fort jeune, retirez-vous avec cet enfant, l'unique espoir de notre race; on n'ira point vous chercher à la campagne. Pour moi, je resterai avec les Pères et je mourrai en leur compagnie. — Comment, repartit le vieillard outré de dépit, comment as-tu la hardiesse de me faire une pareille proposition? il serait beau de me voir craindre la mort à mon âge, après l'avoir si souvent affrontée dans les combats! Non, non, je ne fuirai point, on me trouvera partout en bonne posture, je casserai la tête aux premiers qui se mettront en devoir de faire violence aux Pères, ou à moi; et si je meurs les armes à la main en faisant mon devoir d'homme d'honneur et de chrétien, je le répète, je serai volontiers martyr, mais comme il me convient de l'être. »

Il entre ainsi, plein d'émotion, dans l'appartement de sa belle-fille, et la trouve occupée à se faire des habits fort propres. Il voit en même temps les domestiques et jusqu'aux enfants qui s'empres-

saient à préparer, l'un son reliquaire, l'autre son chapelet, d'autres leurs crucifix. Il demande la cause de tout ce mouvement, et on lui répond qu'on se dispose au combat : « Quelles armes et quelle espèce de combat, s'écrie-t-il? Il s'approche de la jeune femme : Que faites-vous là, ma fille, lui demande-t-il? J'ajuste ma robe, reprend-elle, pour être plus décemment lorsqu'on me mettra en croix; car on assure qu'on y va mettre tous les chrétiens. » Elle dit cela d'un air si doux, si tranquille, si content, qu'elle déconcerta son beau-père. Il demeura quelque temps à la regarder en silence; puis comme s'il fût venu d'une profonde léthargie, il quitta ses armes, tira son chapelet, et le tenant entre ses mains : « C'en est fait, dit-il, je veux aussi me laisser crucifier avec vous[1]. »

La constance de ces sublimes chrétiens ne se borna pas à d'inutiles protestations, ni à de vains préparatifs, et le sexe le plus faible eut même la gloire d'entrer le premier dans la lice.

Une fille de qualité tomba entre les mains d'un tyran furieux. Tout ce que le courage le plus héroïque soutenu de la grâce put inspirer de force et de constance, elle le déploya pour remporter une première victoire sur les passions brutales de son bourreau. Vaincu dans ses pro-

[1] Charlevoix, t. II, liv. x, p. 33 et suiv.

messes, il employa les menaces; vaincu de nouveau, il eut recours aux tourments : il la fit cruellement flageller; mais ce supplice ne fit qu'augmenter le courage de l'innocente victime. Alors la passion de ce barbare se tourna en rage; il mena l'héroïne dans la place où l'on avait coutume de faire mourir les criminels, et l'y poignarda de sa propre main [1].

Deux des principaux seigneurs du royaume de Fingo, nommés au baptême Jean et Simon, furent bientôt condamnés à mort. En frappant sur les grands de sa cour, le tyran espérait intimider tous ses sujets. Ce qui l'irritait surtout, c'est que les femmes de ces deux seigneurs et la mère de Simon étaient les premières à les exhorter à tenir ferme dans la foi qu'ils avaient embrassée. Aussi furent-elles condamnées au supplice de la croix.

De son côté, Jean n'eut pas plus tôt connaissance de son arrêt de mort qu'il partit pour la bourgade où il devait être exécuté. Il alla droit en arrivant chez le gouverneur, qui était son ami, et qui fit tous ses efforts pour ébranler sa constance; mais ils furent inutiles, ce qui affligea sensiblement cet officier. Il invita son ami à dîner, et après le repas il le prit en particulier et lui montra la sentence de sa condamnation

[1] Charlevoix, t. II, liv. x, p. 35.

signée de la main du roi lui-même. « Vous pouvez encore conjurer l'orage, lui dit-il, mais il n'y a pas un moment à perdre. » Jean lui répondit : « J'aurais bien souhaité que le roi, mon seigneur, eût mis ma fidélité à une autre épreuve. Je suis prêt à sacrifier mes biens et ma vie même pour son service, mais mon premier maître est Dieu. Je lui dois l'obéissance préférablement à tous, et je regarde comme le plus grand bonheur qui puisse m'arriver de répandre mon sang pour la gloire de son nom. » Le gouverneur comprit qu'il insisterait en vain; il fit conduire son ami dans une chambre où il eut la tête tranchée. Ce généreux chrétien mourut le huitième de décembre de l'an 1602, n'étant encore que dans sa trente-cinquième année.

Le même jour, le gouverneur partit, après avoir fait savoir à Simon qu'il allait le trouver et qu'il désirait avoir avec lui un entretien en présence de sa femme et de sa mère. Il se rendit en effet chez lui, et dès qu'il l'aperçut les larmes lui vinrent aux yeux. Simon, attendri, ne put retenir les siennes, et ils demeurèrent quelque temps sans pouvoir se parler. La mère de Simon qui avait reçu au baptême le nom de *Jeanne*, étant alors survenue, le gouverneur lui dit : « Je dois incessamment aller trouver le roi et lui rendre compte de la disposition où j'aurai laissé

votre fils. Je compte assez sur votre prudence pour être assuré que vous lui donnerez les salutaires avis dont il a besoin, et que vous viendrez à bout de vaincre son obstination à persister dans des sentiments que la prince réprouve. Je n'ai rien autre chose à dire à mon fils, reprit la vertueuse dame, sinon qu'on ne peut acheter trop cher un bonheur éternel. Mais, répliqua le gouverneur, s'il n'obéit au roi, vous aurez le chagrin de lui voir trancher la tête. Plaise au Dieu que j'adore, ajouta la vertueuse mère, que je mêle mon sang avec le sien! Si vous voulez bien vous employer pour me procurer ce bonheur, vous me rendrez le plus grand service que je puisse attendre du meilleur de mes amis.

Le gouverneur, fort surpris de cette réponse, crut qu'il viendrait plus aisément à bout de réduire son ami en le séparant de sa mère, et il le fit conduire chez un païen où on lui livra les plus rudes combats; mais ce fut inutilement. Enfin le gouverneur lui envoya sur le soir un de ses parents, pour lui signifier l'arrêt de sa mort, et pour en être lui-même l'exécuteur. Simon reçut sa sentence en homme qui l'attendait avec la plus vive impatience. Il se retira un moment pour prier. Il passa ensuite dans l'appartement de sa mère, puis dans celui de sa femme qui se nommait *Agnès*, pour leur faire part de

l'heureuse nouvelle qu'il venait de recevoir. Ces deux héroïnes, qui étaient au lit, se levèrent à l'instant, et, sans qu'il parût sur leur visage la moindre émotion, se mirent à préparer elles-mêmes toutes les choses pour l'exécution, dont elles devaient être témoins, selon l'arrêt. Simon, de son côté, mettait ordre à ses affaires domestiques avec la même tranquillité; et ce dont on se fût le moins douté si on était entré dans la maison, c'était la scène tragique qui allait avoir lieu.

Tout étant prêt, Agnès s'approcha de son époux, se jeta à ses pieds et le conjura de lui couper les cheveux, sa résolution étant prise, si on ne la faisait pas mourir après lui, de renoncer au monde. Simon résista quelques instants; mais sa mère le pria de donner cette dernière satisfaction à son épouse, et il le fit. Le saint martyr, après avoir embrassé sa mère et sa femme, congédié et récompensé ses domestiques, se recueillit un instant aux pieds d'un crucifix, puis présenta sa tête à l'exécuteur qui la lui trancha d'un seul coup, le neuvième de décembre, deux heures avant le jour.

Les deux dames, qui avaient eu le courage d'être jusqu'au bout spectatrices de cette sanglante tragédie, eurent encore la force de rester auprès du corps, de prendre entre leurs mains la tête du

martyr, de l'embrasser, et, en la présentant au ciel, de conjurer le Seigneur, par le mérite d'une mort si précieuse, d'agréer aussi le sacrifice de leur vie. Elles passèrent ensuite dans un cabinet où elles employèrent tout le jour en prières, pour demander à Dieu la grâce du martyre.

Sur le soir elles furent agréablement surprises de voir arriver chez elles la veuve de Jean, qui se nommait *Madeleine*, avec son enfant nommé *Louis*, son neveu et son fils adoptif. Madeleine, en abordant ces deux dames, leur annonça qu'elles devaient être toutes trois crucifiées cette nuit-là même, et l'enfant aussi. — Cette nouvelle les remplit d'une telle joie qu'elles en furent quelque temps hors d'elles-mêmes; revenues de cette espèce de ravissement, elles éclatèrent en actions de grâces. Le petit Louis était dans un contentement qui rejaillissait sur son visage, et la grâce suppléant à la raison, cet enfant parlait d'une manière ravissante du bonheur de répandre son sang pour Jésus-Christ.

On attendit pour les conduire au supplice que le jour fût entièrement tombé. Alors on les mit dans des litières pour leur épargner la fatigue du voyage, et la honte d'être exposées aux insultes de la populace. C'était peut-être la première fois qu'on punissait de ce supplice des personnes de cette qualité; mais les servantes de

Jésus-Christ ne se plaignirent que des ménagements qu'on eut pour elles, et la mère de Simon demanda en grâce qu'on la clouât à sa croix, pour être, disait-elle, plus semblable à son divin Sauveur. Les bourreaux lui répondirent qu'ils n'en avaient pas l'ordre et que cela ne dépendait pas d'eux. Ils se contentèrent donc de la lier, et ils commencèrent par elle. Ils l'élevèrent ensuite, et cette illustre matrone voyant devant elle une grande multitude de peuple qui, malgré l'obscurité de la nuit, était accourue à ce spectacle, parla avec beaucoup de force sur la fausseté des sectes du Japon. Elle n'avait point encore fini, lorsqu'on lui porta un grand coup de lance, qui la blessa, mais légèrement; le bourreau redoubla sur-le-champ et lui perça le cœur.

Louis et sa mère furent ensuite liés et élevés vis-à-vis l'un de l'autre. Tandis que Madeleine exhortait son fils, en qui on ne remarquait d'autres mouvements que ceux d'une piété angélique, un bourreau, voulant le percer, le manqua, le fer n'ayant fait que glisser. Dans l'appréhension où fut la mère qu'il ne s'effrayât, elle lui cria d'invoquer Jésus et Marie. Louis, aussi tranquille que si rien ne fût arrivé, fit ce que sa mère lui suggérait. Aussitôt il reçut un second coup dont il expira sur-le-champ. Le soldat n'eut pas plus tôt retiré le fer de la plaie qu'il avait

faite au fils, qu'il le plongea dans le sein de la mère.

La vertueuse Agnès restait seule; sa jeunesse, sa beauté, sa douceur et son innocence attendrirent jusqu'aux exécuteurs. Elle était à genoux en prières au pied de sa croix, et personne ne se présentait pour l'y attacher. Elle s'en aperçut, et, pour engager les soldats, elle s'ajusta elle-même sur ce bois fatal le mieux qu'il lui fut possible; mais la grâce et la modestie qu'elle fit paraître dans cette action achevèrent de percer le cœur des plus insensibles. Enfin quelques misérables, poussés par l'espoir du gain, lui servirent de bourreaux; et comme ils ne savaient pas manier la lance, ils lui portèrent quantité de coups avant de la blesser à mort. Tout le monde souffrait à la vue de cette boucherie, et peu s'en fallut qu'on ne se jetât sur ces malheureux pour les mettre en pièces. La victime seule paraissait insensible; elle ne cessa de bénir Dieu, et de prononcer les noms sacrés de Jésus et de Marie, qu'au moment où elle fut atteinte au cœur[1].

Avec le même courage, avec la même douceur, avec la même sérénité, périrent sur tous les points du royaume Japonais des milliers de martyrs. O profondeur des conseils de Dieu! cette nation

[1] Charlevoix, t. II, liv. x, p. 90 et suiv.

élevée tout à coup de la dégradation païenne à l'héroïsme des plus pures vertus; cette nation n'a pas su conserver le principe régénérateur. Le flambeau de l'Évangile s'est éteint, et le Japon est retombé dans l'horreur de la nuit. Au moment où nous écrivons ces lignes, le meurtre, la vente, l'exposition de l'enfant, l'avilissement de l'être faible, en un mot, tous les désordres honteux et sanglants que le christianisme avait bannis de cette terre privilégiée, y règnent de nouveau. Ainsi, l'histoire de la famille japonaise est le résumé vivant de l'histoire universelle de la société domestique avant, pendant et après le règne de la religion. Puisse le sang si pur de ses martyrs, obtenir miséricorde à cette portion jadis si florissante du royaume de Jésus-Christ! Le jour où la croix, que depuis deux siècles on y foule aux pieds, sera replacée triomphante sur son piédestal, ce jour sera le commencement d'une nouvelle ère de bonheur, de vertu, de civilisation véritable pour cette terre infortunée.



CHAPITRE XIII.

Histoire de la Famille en Asie, Tartarie, Perse, Arménie, Turquie.

Finissons notre second voyage autour du monde, par l'Asie septentrionale. Là, fut le berceau du genre humain; là, furent proclamées les saintes lois de la famille. L'Éternel lui-même a parlé; mais, hélas! depuis longtemps les échos de la terre d'Eden ne redisent plus ses paroles; la voix des passions s'est fait entendre, elle a dominé celle de Dieu; et l'homme est devenu chair, et la société domestique, non moins que la société politique, s'est dégradée sous le joug honteux du despotisme et du sensualisme.

Toutes les plaies hideuses de la famille antique, la polygamie et le concubinage illimité, se trouvent chez les Tartares idolâtres. Les Tartares mahométans ont des lois qui restreignent le mariage à certains degrés, mais les païens peuvent épouser leurs plus proches parentes, à l'exception seulement de leur mère. Encore est-il probable que c'est l'âge qui les arrête sur ce point plutôt qu'une loi quelconque. Au sujet de cette restriction apportée aux unions mahomé-

tanes, nous ferons remarquer l'influence secrète du christianisme sur les peuples mêmes qui ne sont pas chrétiens. Tout le monde sait qu'il y a dans le Coran, plus d'une prescription empruntée à l'Évangile. Bien que noyées dans une mer de fables absurdes, ces bienfaisantes vérités influent sur quelques parties des mœurs mahométanes; comme le soleil descendu sous l'horizon éclaire encore la cime élevée des montagnes.

Par un renversement étrange dont on ne trouve guère d'exemple que chez les anciens Perses, les Eluthes pratiquent le mariage au premier degré de consanguinité en ligne directe. Le divorce s'opère naturellement à quarante ans, et les femmes, honteusement flétries, deviennent les servantes de leurs rivales. Aussi les enfants, respectueux pour leur père en qui réside une puissance despotique, n'ont-ils que du mépris pour leur mère qu'ils voient traitée avec tant d'ignominie[1]. Ne vous étonnez pas de trouver dans de pareilles nations des mœurs farouches, le brigandage habituel et l'absence de lumières et de civilisation.

Leurs voisins, les Tartares du Daghestan et de Nogay, ainsi que les Circassiens, foulent

[1] Hist. des Turcs, des Mongols et des Tartares, composée d'après les notes de Bentink, t. II, p. 403 et suiv.

aux pieds d'une manière non moins indigne les plus saintes lois de la nature et de la famille. Leur avidité est si grande qu'ils font souvent la guerre dans le but exclusif de conquérir des esclaves qu'ils vendent comme des bêtes de somme. En cela, ils imitent la plupart des grands peuples de l'antiquité, dont on ne cesse de nous faire le pompeux éloge, après nous avoir condamnés à le redire en vers et en prose. Mais ce qui distingue tristement le peuple dont nous parlons, c'est qu'à défaut d'autres esclaves ils vendent leurs propres enfants, et même leurs femmes au moindre sujet de mécontentement[1]. Ce double usage subsiste encore aujourd'hui. Toutes les feuilles publiques ont raconté qu'à la suite de la dernière guerre entre les Circassiens et les Cosaques, on exposa les prisonniers à l'enchère publique : chaque femme se vendait 25 à 30 roubles, un peu moins qu'un cheval : les Circassiens vendaient en même temps leurs enfants à des étrangers, surtout aux Persans et aux Turcs.

Dans les mêmes régions, au milieu des mêmes montagnes, vivent d'autres tribus soumises à la Russie. On va voir combien le schisme moscovite, malgré le fanatisme de son chef, est inca-

[1] Hist. des Turcs, des Mongols, etc. t. II, p. 412.

able d'adoucir les mœurs des barbares. Non, ille fois non, les sectes séparées du centre fécond de l'unité ne sauraient donner la vie qu'elles 'ont plus. Seul, le catholicisme, dépositaire des aroles divines, peut changer les pierres brutes n véritables enfants d'Abraham. C'est là sa loire incommunicable. Les conversions au christianisme russe n'ont d'autre effet que de grossir s listes du *Saint-Synode* d'une quantité plus u moins considérable d'hommes dont le prétendu aristianisme fait horreur à la pensée [1].

Ainsi le christianisme des Oscètes n'a aucunement adouci la férocité de leurs mœurs. Actuellement encore, ils exercent entre eux des cruaus inouïes. Il n'y a que très-peu d'années qu'un it horrible a eu lieu en Oscétie.

Deux tribus, excitées par un meurtre commis iez l'une d'elles, s'entre-massacraient, suivant ur précepte de la *vengeance du sang*, et les ioses en étaient venues à ce point de fureur, u'il sembait que cette guerre de meurtres al-

[1] C'est de la liste de ces frauduleuses conversions que dé'ndent les propositions du synode de Russie pour l'avancent de ses prétendus missionnaires. A sa recommandation, obtiennent le titre de *proto-pope* (archi-prêtre), ou la catte violette, ou une croix pectorale, quelquefois même un dre de chevalerie. Tous ces insignes leur sont conférés par souverain.

ternatif ne finirait que par l'extermination de l'une ou de l'autre. Alors quelques tribus voisines intervinrent pour les obliger à une paix qui satisfît les deux partis. De part et d'autre l'on se tint compte des morts que chaque tribu avait perdus, et comme il se trouva que l'une d'elle en redevait à l'autre, il fut statué qu'*à celle-ci il serait livré autant d'enfants qu'il lui manquait de morts ennemis pour balancer son compte.* Le traité fut ponctuellement exécuté; le nombre d'enfants fut exactement livré, et ces malheureuses petites créatures, égorgées froidement, comme de vils animaux, furent entassées au milieu de l'aoul, puis leurs corps restitués à leurs familles, pour être honorablement ensevelis sur leur terre natale. Un banquet de réconciliation suivit cette affreuse boucherie, et la paix fut rétablie. Le clergé russe allègue l'antiquité de ces barbares coutumes pour s'excuser de ne rien faire pour les abolir.

« A l'égard des Persans eux-mêmes, il est impossible, dit M. de Gouroff, de retracer leurs mœurs sous les rapports qui nous occupent. Les voyageurs ne paraissent pas s'en être occupés. Mais s'il était possible d'en juger d'après la conduite du Souverain, combien, dans ce pays, l'humanité est à plaindre, et la famille dégradée! Le Schah de Perse a-t-il trop d'enfants? il faut étran-

gler le nouveau-né. Les enfants de ses sœurs éprouvent ordinairement, par ses ordres, le même sort [1]. » Plus heureux que l'auteur russe, nous pouvons donner, sur la famille en Perse, des détails certains et très-significatifs. Ils confirment cette vérité déjà tant de fois établie, que partout en dehors du christianisme règne le despotisme le plus brutal, par conséquent la dégradation domestique la mieux caractérisée. Un seul trait suffit pour juger la constitution de la famille. La loi persanne autorise des mariages à terme, pour six mois, pour un an. La rougeur monte au front quand on se rappelle que, sous le directoire et au commencement de ce siècle, la corruption, triste fille de l'impiété, avait introduit la loi persanne dans nos mœurs *aristocratiques*. « L'attrait naturel, dit M. Eugène Boré, qui porte l'esprit vers la science, l'honneur et l'utilité pratique résultant de son acquisition, sont des motifs assez déterminants pour engager les Persans à rechercher les bienfaits de l'éducation. Mais tenter de répandre les mêmes lumières parmi la classe des femmes, déclarées par la loi, par la coutume et par les préjugés, incapables de toute instruction et habiles seulement aux fonctions ou plutôt aux corvées domes-

[1] Heindenstmann, Tableau de la Perse occidentale, dans les *Nouveaux Voyages*, t. XXVIII, p. 203.

tiques, voici une autre tâche que ni la philanthropie, ni le zèle *humanitaire* ne pourront jamais accomplir en Orient. Ici, la femme n'est point rangée au nombre des personnes; on ne lui concède pas même la liberté d'une existence publique et extérieure. Dès qu'elle a franchi le seuil de sa prison, elle doit passer au milieu des hommes, voilée, inconnue et silencieuse, plutôt comme un fantôme qui *revient* dans la société, que comme un de ses membres essentiels qui l'anime et la complète. La jeune fille est élevée dans une ignorance absolue; bien plus, elle s'en fait à la fois un honneur et un titre de recommandation... Une mère n'est ici que la nourrice et la gardienne de ses enfants. Dès que le fils a atteint l'âge où il peut se passer d'elle, il méconnaît son autorité et lui commande impérieusement, sans que le père considère cet acte comme la violation d'un des premiers préceptes naturels [1]. »

Que sous l'influence de l'idolâtrie la famille soit réduite à cette humiliante dégradation, il ne faut pas s'en étonner. Mais ce qui étonnera plus d'un lecteur, peu habitué à réfléchir sur la puissance morale, exclusive au catholicisme, c'est d'apprendre qu'au sein de l'hérésie la société

[1] Lettre de M. Eugène Boré, datée de Djoulfa, près Ispahan, 31 décembre 1840.

domestique n'est pas mieux protégée. Après avoir montré les ravages que fait la simonie parmi les Arméniens schismatiques, le même voyageur continue en ces termes : « L'homme qui, peu soucieux des intérêts de la religion, juge les choses par leur côté extérieur, demandera peut-être quels sont les inconvénients de cette vénalité, et comment elle nuit à l'ordre social? Nous lui répondrons que la société est attaquée par là dans sa loi fondamentale, la loi du mariage. Son inviolabilité, prescrite par le christianisme, est anéantie, lorsque le prêtre, par exemple, moyennant une somme d'argent, autorise le divorce en bénissant une alliance nouvelle. Et la conscience passe outre sur les scrupules, dès que l'or tente sa cupidité et que sa famille est là qui réclame. Ainsi, un étranger demande-t-il une fille arménienne, le *derder* ou prêtre ne s'informe point s'il est déjà marié, s'il jure fidélité à son épouse, si les parents consentent; il ne s'occupe que du bénéfice qui lui reviendra de son intervention, et il la met au taux le plus élevé possible. En Perse, chez les schismatiques, il n'est pas nécessaire que la cérémonie s'accomplisse à l'église, la maison des jeunes époux suffit, et le serment d'amour, de respect et d'obéissance est prêté sur un anneau, une bourse ou un verre de vin! On semble vouloir imiter ainsi l'immoralité d'une

loi persanne, qui permet, pour une époque limitée à six mois, un an au plus, le mariage avec la classe des femmes désignées sous le nom *Moutals*, mot qui se confond avec la racine peu noble d'un autre mot signifiant *meuble*, *ustensile*. Le sensualisme de la religion musulmane a tellement perverti les cœurs, que les dévots se font aux yeux de Dieu un mérite de ces contrats temporaires. Leur perfection spirituelle augmente avec le nombre des femmes qu'ils entretiennent; et ils cherchent gravement à le prouver, dans les traités de morale, par les exemples de leurs prophètes.

Les intrigues qui nouent et dénouent ces alliances amènent des événements et des scènes si risibles, qu'elles rentrent dans les invraisemblances de la comédie. Telle est l'histoire que nous allons raconter, en garantissant son authenticité. Le 17 février 1839, pendant notre séjour à Tauris, les déserteurs et les transfuges russes, qui, au nombre de plus de mille, avaient pris du service dans l'armée du roi de Perse, furent rappelés au-delà de l'Araxe, en vertu d'un décret impérial. L'un d'eux fait, en passant, la connaissance d'une femme arménienne et lui propose de l'épouser. Celle-ci, déjà mariée, mais peu heureuse dans son ménage, accepta la demande, à la condition qu'on bénira leur union. (L'ignorance

fait inventer à ces chrétiens de semblables accommodements avec le ciel.) Les préparatifs de la noce se font adroitement à l'insu du mari et des enfants, qui avaient déjà de huit à dix ans. Pour la cérémonie on s'adresse au prêtre chaldéen catholique, qui demeurait et vivait avec nous. On pensait que, selon l'habitude du clergé arménien, il prêterait complaisamment et à l'improviste son ministère, car il n'y a ni ban ni publication; un jour, une heure suffisent quelquefois pour le contrat, les épousailles et la noce. Notre prêtre, qui craignait une surprise, demanda le délai suffisant pour prendre ses informations sur l'état des personnes. Mais comme on était pressé, vu que le détachement partait le lendemain pour l'armée russe, on courut chez un des prêtres schismatiques. Une bonne aubaine légitime à leurs yeux bien des choses. Donc celui qui fut choisi s'en alla diligemment à la maison du fiancé, et, sans exiger que l'on vînt à l'église, donna sur le lieu même la bénédiction nuptiale. L'épouse était, d'après la coutume orientale, affublée d'un long voile blanc qui lui cache la tête, le visage et même les mains. Le couple fut dûment marié par lui. Il touche son salaire et part. Une heure après, voyant le marié entrer dans sa maison, il fait riante mine à sa visite de remercîments. Mais quelle est sa stupéfaction,

quand il entend l'autre lui dire : « Mon ami, écoutez le secret que je vous confie avant de partir pour Makchivan, et gardez-vous de le divulguer, car il pourrait vous nuire. Eh bien! sachez que à moi, qui vous parle, vous venez de marier votre femme!!! » Jugez si la confusion et la colère durent l'agiter violemment.

Le lendemain, le soldat russe emmenait tranquillement la femme qui laissait à l'autre leurs enfants communs en ôtage. Quelqu'un lui ayant dit : « Ton premier mari te maudit et t'excommunie, » elle répond avec assurance : « Moi, je lui renvoie ses malédictions et ses excommunications; il le mérite, ne fût-ce que pour sa bêtise[1]. »

Ce triste tableau n'est pas celui de la Perse et de l'Arménie seulement; il reflète l'histoire de la famille dans les vastes contrées orientales soumises à l'islamisme. Ce qu'il ne dit pas, il le laisse deviner; car partout où la mère et l'épouse, reine, âme, vie du foyer domestique, est dégradée, le père est un despote, et l'enfant un esclave : la *famille* n'existe pas; ou, si vous le voulez, elle existe, comme le peuple dont la violation des lois sociales est l'état permanent.

[1] Mémoires et correspondance d'un voyageur en Orient. 2 vol. in-8°.



« Souvent, ajoute le savant voyageur, dans le cours de nos pèlerinages, nous avons eu l'occasion de gémir sur l'abaissement auquel l'islamisme réduit la moitié de la société. Ainsi, par exemple, égarés dans notre route, voulions-nous, à défaut d'hommes, interroger les femmes qui se rencontraient sur le passage? elles s'enfuyaient ou gardaient le silence, et nous entendions en même temps les guides dire : « Monsieur, que peuvent-elles savoir et répondre? elles sont femmes. » Ailleurs, chez nos hôtes, nous les voyions chargées de fardeaux comme des bêtes de somme et préoccupées de toutes les sollicitudes du ménage, pendant que le mari fumait tranquillement sa pipe, et aurait cru déroger à sa dignité en les aidant. A quelles réflexions plus tristes encore serions-nous entraînés si nous soulevions le voile sur tant d'autres misères qui ont rabaissé la compagne de l'homme au rang de son esclave? Mais nous sortirions du sujet; et il suffit d'une remarque faite sur l'état religieux des diverses communions chrétiennes de l'Asie, pour rappeler aux femmes à qui elles doivent leur ennoblissement. Entre toutes ces communions, une seule leur témoigne de la considération : c'est celle qui observe le culte d'amour dû à la sainte Vierge, celle qui sanctifie ses fêtes, et récite les prières de l'Église formulées à sa louange. Nous

avons nommé les catholiques. Si l'étranger qui les visite, leur est uni par le lien d'une commune foi, il est introduit sans scrupule dans le sanctuaire de la famille; la mère s'honore de lui présenter ses enfants, et le mari permet à l'épouse de paraître sans voile, de prendre place sur le même tapis et de se mêler à la conversation; aussi les catholiques témoignent-ils du désir pour l'instruction de la femme, et si quelqu'une sait lire et écrire, c'est chez eux qu'on la trouvera[1]. »

A tous ces traits caractéristiques de la dégradation et de la misère la plus profonde, les peuples du Thibet joignent la violation des premières lois naturelles. Le polyviriat et une espèce de communauté sauvage composant le fond de leurs mœurs, les Mongols vendent et achètent leurs femmes comme de vils animaux[2]. Quant aux veuves, le mérite exagéré de la continence, ou plutôt la jalousie maritale qui a fait le tour du monde les empêche de se remarier : on leur persuade que dans l'autre monde elles retournent à leurs maris. Toutefois les hommes démentent leurs paroles par leur conduite; car un fils peut épouser toutes les femmes de son père, excepté celle dont il a reçu le jour. Un dernier trait

[1] Id. *Annal.* n. 79, p. 476. — [2] Le P. Regis, dans la Chine du P. du Halde, t. IV.

chève ce triste tableau : c'est le plus jeune des ls qui succède aux biens paternels : ses sœurs n sont déclarées incapables[1].

En général, dans ces vastes pays de l'Asie, la égradation de la famille, sans porter les caracères de sanglante barbarie qui la déshonorent illeurs, est descendue à son dernier terme. La ente de l'innocence y est à l'ordre du jour. 'est par centaines que l'on conduit aux marhés de Constantinople et des autres villes imortantes, les malheureuses victimes de la cuidité paternelle. Quoi de plus hideux que cet ıfâme trafic. Pouvons-nous concevoir, nous hrétiens, nous qui comprenons la dignité huıaine et les saintes obligations des parents, qu'un ère vende son fils ou sa fille? et à qui? et pour uoi? et néanmoins cet odieux trafic s'exerce tous s jours. Au moment où vous lirez ces lignes, recommencera à l'égard de nombreuses créaıres, rachetées comme vous du sang de Jésushrist! Cette pensée, nous aimons à le croire, e trouvera votre cœur inaccessible ni à la pitié, i à la reconnaissance. Que l'obole apostolique, rise sur votre luxe, aille donc briser le joug dieux qui pèse sur l'être faible et qui pèserait

[1] Rubruquis, *Voyage dans les parties orientales du monde*; Purchas Pilgrimage, p. 4.

sur vous-même, sans la rédemption dont vous pouvez, dont vous devez être le ministre.

Que dirons-nous des Turcs? leurs mœurs domestiques sont assez connues : la polygamie, l'esclavage et la dégradation de la femme[1], l'abrutissement de l'homme réduit à n'être qu'une machine sous la main d'une fatalité inexorable: tels sont, dans ce qui tient à notre sujet, les effets incontestables et incontestés du mahométisme. Si la famille turque se présente avec des caractères moins odieux; si les mahométans prennent soin des orphelins, si on les voit, comme nos missionnaires, se présenter à la voirie de Pékin pour sauver quelques-uns des pauvres enfants qu'on y jette vivants et morts sans sépulture, n'oublions pas que les devoirs de la charité leur ont été enseignés par nos livres saints. Mahomet les cite avec respect dans son Koran. Il y loue les patriarches Abraham, Jacob, etc. Il révérait le Sauveur comme le représentant de la divine

[1] Parlant des villes turques, de Trébisonde en particulier, un de nos missionnaires s'exprime ainsi : « On ne voit point de fenêtres sur les rues; l'ombrageuse jalousie des Turcs interdit à leurs femmes la vue du dehors. En marchant dans les rues, on croit longer les clôtures de vastes parcs ou des murs de prison. Les femmes ne sortent qu'avec un long voile qui pend jusqu'aux talons, et dont elles se couvrent la figure avec grand soin, même devant les personnes de leur connaissance. *Annal.* n. 65, p. 413, an. 1839.

bonté sur la terre qui a enseigné aux hommes le chemin de la vraie sagesse[1].

Toutefois, malgré ce léger adoucissement apporté par le christianisme aux mœurs des farouches disciples de Mahomet, les Turcs méconnaissent la véritable charité : la conduite des princes et des sujets se trouve habituellement souillée par des actes de barbarie qui révoltent l'humanité. Nous ne parlons pas seulement de l'oppression et de l'avilissement dans lequel ils tiennent l'être faible; mais encore de la cruauté légale que le Sultan exerce à l'égard de l'enfant, dans sa propre famille. Cette année même 1843, Constantinople a vu le fils du prophète devenir le bourreau de l'innocence. La mort de la sultane Salihah a eu pour cause le retour d'Abdul-Medjid à la barbare coutume de faire mettre à mort tous les descendants mâles, en ligne collatérale, de la race des Osmanlis. Le sultan Mahmoud avait aboli cet affreux usage, par suite de la mort de sa fille chérie, qui s'était empoisonnée dans sa grossesse, de peur de mettre au monde un fils d'avance destiné à une mort cruelle. Abdul-Medjid ayant jugé à propos de le rétablir, le fils de sa sœur, mariée, comme l'on sait, à Halil-Pacha, fut étranglé quarante-huit heures après sa nais-

[1] Gouroff, p. 133.

sance. La malheureuse mère, témoin de ce spectacle atroce, auquel ni ses cris ni ses prières n'avaient pu mettre obstacle, fut immédiatement prise de convulsions suivies de délire. Après deux mois de souffrances et d'inconsolables regrets, elle vient de mourir, victime de la barbarie de son frère. Cette mort produira-t-elle sur l'esprit du jeune despote une impression capable de le détourner de pareils forfaits? C'est ce dont on peut douter; mais l'Europe ne peut que rougir de compter au nombre de ses souverains des tyrans pour lesquels le meurtre n'est qu'un jeu, lors même qu'il s'exerce sur leur propre sang, et cela dans les premiers jours de la vie [1]!

Cet horrible symptôme indique déjà l'énorme distance qui sépare les Turcs des nations civilisées par le christianisme. Il est un autre fait qui ne témoigne pas moins haut de cette vérité, tant de fois reconnue dans le cours de cet ouvrage, savoir qu'en dehors de l'Évangile il n'y a pour la société publique et domestique d'autres lois que le despotisme et le sensualisme. Les Turcs ne sont-ils pas là placés sur nos frontières par la Providence pour le redire sans cesse à l'ingrate Europe?

L'abominable tribut exigé des Athéniens par

[1] Journaux de Constantinople, mars 1843.

Minos, roi de Crète[1], les disciples de Mahomet l'exigeaient naguère encore de certains peuples vaincus par leurs armes. Avant la récente conquête de l'Imirettie et du Gouriel par les Russes, le premier de ces royaumes payait au Sultan de Constantinople un tribut de quatre-vingts enfants, filles et garçons, agés de dix à vingt ans; le second un tribut de quarante-six enfants. On sait à quel service tous ces malheureux étaient destinés[2].

Et encore aujourd'hui les Musulmans ne sont-ils pas les grands marchands de chair humaine en Afrique et en Asie? N'ont-ils pas leurs pourvoyeurs habituels en Géorgie, chez les Gallas et dans le Dar-four? Ne fait-on pas pour eux la chasse aux hommes dans les régions voisines de l'Abyssinie? Et quel signe plus incontestable de dégradation morale! quoi de plus hideux que cet infâme trafic de l'innocence! des pères vendant leurs fils et leurs filles, pour un peu d'or, à des

[1] Minos, roi de Crète, désespéré de la mort de son fils Androgée, tué par un taureau que Neptune avait lâché sur lui : « Cum id Atheniensium fraude accidisse interpretaretur, comparata classe Athenas venisse oppugnatum, ac non prius Athenienses vexare desiisse, quam pacti se essent pueros septem ac totidem virgines quotannis in Cretam missuros, qui Minotauro, quem Minos in labyrintho Gnosi incluserat, traderentur. » *Psaunias, lib.* 1.

[2] Gouroff, p. 122.

marchands qui n'ont rien d'humain que la figure. C'est un spectacle si horrible, qu'on se demande comment le monde civilisé, qui en est témoin, ne se lève pas en masse contre cette indigne profanation? Mais, que dis-je? il se trouve jusqu'au milieu de nous des apologistes des lois et des mœurs de l'empire Ottoman! O Dieu! est-ce assez de démence? est-ce assez d'ingratitude? Qu'ils aillent donc au Caire ou à Constantinople ces admirateurs des Turcs; qu'ils assistent à l'arrivée des esclaves; qu'ils repaissent leurs yeux du spectacle de la misère et des douleurs de ces milliers d'infortunés, exposés en vente comme de vils animaux; qu'ils viennent ensuite nous vanter la beauté, la douceur, la moralité de la religion mahométane, qu'ils l'exaltent au-dessus du christianisme. Ingrats! il ne vous reste plus qu'à vous coiffer du turban, vous êtes dignes de le porter.

Puisque notre sujet nous y conduit, donnons une idée de cet infâme trafic. « La manière dont les Turcs traitent les nègres, dit un de nos missionnaires, fait véritablement horreur. Des marchands vont les acheter en Égypte ou en Arabie, et les amènent ici dans de petites barques, entassés les uns sur les autres. Comme on leur donne à peine de quoi manger dans la route, ils arrivent exténués, maigres, et quelquefois si faibles qu'ils ne peuvent se soutenir. On les conduit des barques au mar-

ié, où les Turcs seuls ont droit d'aller, parce 1'ils prétendent que tous les noirs sont à eux. Alexandrie, les Francs vont eux-mêmes au marié, et les esclaves viennent se prosterner à leurs eds, leur baiser les genoux, pour les conjurer : les acheter, parce qu'ils savent qu'ils seront ieux chez eux que chez les Turcs. D'autres fois issi c'est parce qu'ils sont chrétiens, car il y a s chrétiens en assez grand nombre dans l'Éiopie. Dernièrement, arrivait d'Égypte un bâ-nent turc, à bord duquel se trouvaient vingt gresses : sept d'entr'elles étaient chrétiennes[1].»

« C'est à Trébisonde, ou dans les ports voisins, le les infâmes marchands d'esclaves amènent ux qu'ils ont achetés ou volés en Circassie, pour s consigner à ceux qui les viennent vendre à onstantinople, où jusqu'à présent les Turcs seuls t droit de les acheter. J'ai vu une bande de ines filles et de jeunes garçons, et deux enits encore au berceau : ces pauvres créatures nt d'autant plus dignes de pitié, qu'on leur t embrasser la religion mahométane, et pourit plusieurs, dans leur pays, ont reçu le bapne[2]. »

Après que les chasseurs d'hommes ont pris leur

[1] Lettre de M. Leleu, missionnaire à Constantinople, *An-'. de la Prop. de la foi*, n. 60, p. 531. — [2] Id. n. 65, 413.

proie, qu'en font-ils? Nous avons déja remarqué, grâce au christianisme dont les Turcs, aussi bien que les Césars prédécesseurs de Constantin, ont ressenti l'influence secrète, mais puissante, l'esclavage, en Orient, a perdu quelques-unes des rigueurs atroces qui le caractérisent chez les anciens Grecs et chez les Romains. Cependant, malgré cette différence, il n'est pas de lieu dont la vue produise sur l'esprit d'un Européen une impression aussi pénible que le bazar ou le marché des esclaves. Ce bazar était autrefois fermé aux chrétiens; la permission de le visiter n'était accordée qu'aux ambassadeurs rappelés par leurs cours et partant de la capitale. Mais, depuis quelque temps, les Turcs, se relâchant de leur rigueur, ont ouvert le bazar aux chrétiens comme aux musulmans.

Entrons dans cette enceinte; elle est formée d'une cour spacieuse et irrégulière, autour de laquelle s'élèvent des loges construites en bois de sapin, avec des portes et des fenêtres grillées, comme une volière ou une ménagerie. Dans le milieu, de grands arbres couvrent de leur ombrage des hommes graves, qui laissent échapper, par intervalles, de leur chibouque, des bouffées épaisses d'une fumée odorante : ce sont les marchands qui attendent les acheteurs. Ils parlent entre eux de leur négoce, et suivent d'un œil vi-

gilant tous les mouvements de leurs esclaves. Ceux-ci, formés par petits groupes, causent entre eux ; la plupart sont nus ; ils ont l'air abattu et paraissent avoir froid ; plus loin, de jeunes filles pauvres, assises par terre, parées de quelques pièces de monnaie, sourient avec tristesse aux personnes qui passent auprès d'elles ; dans ces groupes, on remarque des figures de toutes les nuances. On y voit des enfants de l'Abyssinie, au visage noir et luisant, des nègres de l'intérieur de l'Afrique, de jeunes Circassiennes, au visage blanc, au regard triste et sauvage, à la chevelure longue et flottante ; de jeunes garçons et de jeunes filles de l'ancien pays de la Colchide, de l'embouchure du fleuve Batoun, de la côte des Lazes et des frontières maritimes de la Mingrélie.

Mais voici un digne enfant du prophète, il s'avance, promène longuement ses regards sur les personnes qui l'entourent, avant de les envisager ; il s'arrête enfin : son choix est fixé. Un esclave ordinaire s'obtient, en général, pour un prix très-modique. Ce prix, plus que tout autre, dépend de la beauté du sujet et de l'approvisionnement du marché ; il varie, en général, de 5 à 600 piastres (150 ou 200 fr.) Mais après les désastres de Chio, d'Ipsara, les jeunes esclaves furent vendues à raison de deux ou trois piastres par tête.

Qui s'occupe d'adoucir un peu le sort de ces infortunés, de sécher quelques-unes des larmes abondantes qui coulent des yeux de ces malheureux enfants violemment arrachés à la tendresse de leur famille? Le christianisme, qui tour à tour s'enferme dans les bagnes pour alléger les fers des prisonniers, et dans les lazarets pour soutenir le pestiféré dans sa douloureuse agonie, le christianisme seul s'efforce d'apporter un peu de soulagement aux incroyables souffrances de l'esclave. S'il ne peut toujours lui rendre la liberté temporelle, il le prépare du moins à la liberté du ciel. Écoutons le touchant récit d'un missionnaire à Constantinople :

« Un seigneur russe avait acheté trois jeunes nègres. Dernièrement il vint nous voir, nous parla de ses nouveaux esclaves, de leur bonne mine, de leur docilité, de la douceur de leur caractère, mais nullement du salut de leurs âmes. Hélas! on n'est que trop habitué à les traiter comme s'ils n'en avaient pas! Nous lui demandâmes s'il s'était occupé de les faire instruire et de leur donner le baptême; il nous répondit ingénument qu'il n'y avait pas même pensé : « D'ailleurs, ajoutait-il, l'un étant mahométan, ce serait chose dangereuse de le baptiser ici. » Les deux autres devaient être idolâtres. Nous lui proposâmes de nous les confier tous pour quelques mois, avec

engagement de les lui rendre quand ils seraient instruits de la doctrine catholique : il y consentit.

» Nous commençâmes par les interroger sur ce qu'ils croyaient. Ils avaient été enlevés trop jeunes de leur pays pour avoir des idées arrêtées sur la religion. L'aîné, âgé d'environ quinze ans, savait à peu près ce que les Turcs connaissent ordinairement de l'Alcoran, c'est-à-dire un amas d'anecdotes incohérentes et absurdes. Les deux autres, qui paraissaient avoir de treize à quatorze ans, n'avaient, pour toute religion, qu'une crainte puérile du démon, et ils l'invoquaient pour fléchir, disaient-ils, sa colère. Nous n'eûmes pas beaucoup de peine à leur persuader d'abandonner ces pratiques insensées. En assez peu de temps ils eurent appris les articles principaux du catéchisme, et commencèrent à soupirer après le baptême. On le leur différa cependant, pour les éprouver et les habituer un peu à la sainteté de la vie chrétienne, à prier, à modérer leur petite colère, à être laborieux et soumis. Chaque jour ils répétaient : « Quand est-ce donc qu'on nous versera l'eau sur la tête? » Ils étaient si heureux qu'ils ne savaient comment exprimer leur bonheur.

» Un jour, le plus jeune d'entr'eux contemplait attentivement le soleil ; il paraissait s'entretenir avec lui. « Que faites-vous, lui dit-on?—Je charge le soleil d'une commission. — Que lui dites-vous?

— Beau soleil, on dit que tu vas dans tous les lieux du monde : sans doute que tu verras ma mère ; eh bien ! dis-lui qu'elle ne me pleure pas, que je suis bien heureux, que je vis avec des blancs qui ont bien soin de moi, qu'ils ne me battent pas, et qu'ils m'ont appris à connaître la religion du grand Allah (Dieu). » Le jour du baptême mit le comble à leurs vœux ; ils allaient baiser la main à tout le monde, et criaient : « Moi, je m'appelle Paul ; moi, je m'appelle Vincent ; moi, je m'appelle Félix. » Rien de plus touchant que les sentiments qu'ils exprimaient : il y avait dans tout leur être une ingénuité et un air de joie qui faisaient verser des larmes d'attendrissement. Six semaines après ils ont fait leur première communion avec de grands sentiments de piété. On les a remis ensuite à leur maître[1]. »

Avant de franchir le Bosphore, et de mettre le pied sur la libre terre d'Europe, rappelons une dernière fois le souvenir du monde idolâtre que nous venons de parcourir. Qu'avons-nous entendu? De longs soupirs! un gémissement concentré, interminable, universel. Qu'avons-nous vu? Partout du sang, d'atroces cruautés ; l'être fort, semblable à un tigre en furie, acharné à la destruction, à l'avilissement, à l'oppression

[1] Annales de la Prop. de la foi, n. 60, p. 529, an. 1838.

de l'être faible; la société domestique horriblement défigurée, conservant à peine les derniers vestiges de sa constitution primitive et de ses lois salutaires; l'humanité faisant peur et pitié, réduite aux instincts grossiers et cruels de la brute, assise dans la nuit épaisse de l'ignorance, de la superstition et de l'abrutissement. Et ces ombres funèbres enveloppent, à l'heure qu'il est, les nations nombreuses de tous les continents que n'a pas visitées le soleil de l'Évangile; et tous les efforts de la science humaine n'ont pu relever ces fronts humiliés et flétris : tandis que la parole chrétienne se fait à peine entendre aux tribus les plus dégradées, qu'elles se dégagent de leur suaire souillé de sang et de boue, qu'elles s'élèvent comme par enchantement jusqu'au niveau de l'humanité, jusqu'aux premières places du banquet où sont assis les peuples depuis longtemps civilisés.

Nous ne savons, mais il nous semble qu'au souvenir de ce pénible voyage, et au moment d'entrer dans la civilisation chrétienne, on ressent la même impression qu'un homme éprouve à son réveil, après avoir subi les longues et pesantes étreintes d'un affreux cauchemar. Les poumons oppressés se dilatent; tous les membres garrottés essaient leurs mouvements; on se sentait étouffer et mourir, la vie revient; on est heureux de penser que

ce n'était qu'un rêve. Hélas! cette dernière consolation n'est pas la nôtre : ici, c'est la réalité, l'affreuse réalité. Voyageurs, nous sommes sauvés, il est vrai; mais les malheureux peuples que nous avons vus restent dans les ombres et sous le joug de fer qui les étouffent. De leur poitrine fatiguée s'échappe ce cri de détresse : On nous tue, on nous assassine; au secours! Peuples de l'Europe, nos frères, vous aussi vous fûtes ce que nous sommes; sans le christianisme vous le seriez encore.... Rendez-lui grâces.... Mais venez à notre secours....; vous le pouvez....

Et nous le faisons déjà, nous catholiques; et nous le ferons désormais avec un nouveau zèle.... Au triple apostolat de l'aumône, de la prière, de la parole, nous ne faillirons jamais. Eh quoi! il n'est personne d'entre nous qui voyant sa bête de somme tombée dans une fosse, ne s'empresse de l'en tirer, ne faut-il donc pas délivrer aussi ces enfants d'Abraham[1]!

[1] Unusquisque vestrum... non solvit bovem suum aut asinum..... Hanc autem filiam Abrahæ, quam alligavit Satanas... non oportuit solvi a vinculo isto...? Et cum hæc diceret erubescebant omnes adversarii ejus. *Luc.* XIII, 16.



QUATRIÈME PARTIE.

DÉGRADATION DE LA FAMILLE EN EUROPE.

CHAPITRE PREMIER.

Causes de la dégradation de la famille en Europe.

Nous avons laissé la famille en Europe, élevée par le christianisme à un tel degré de perfection et de bonheur, qu'il faut remonter jusqu'au Paradis terrestre pour trouver un état supérieur. Afin de lui bien apprendre que c'était à la religion, et à la religion seule qu'elle devait toutes ses nobles prérogatives, nous l'avons prise par la main, et, la promenant d'un bout du monde à l'autre, nous lui avons fait voir ce qu'elle était encore chez toutes les nations privées de la lumière évangélique. Notre voyage est fini : nous rentrons en Europe. Un triste spectacle va s'offrir à nos yeux : la famille dégénère. L'or pur perd son brillant éclat : la beauté de la fille de Sion se flétrit. Quelles causes fatales ont amené ce changement si triste dans le présent et si alarmant pour l'avenir? Nous en trouvons trois qui dominent et résument toutes les autres : l'affaiblisse-

ment de l'antique foi, l'invasion du paganisme dans l'éducation; enfin, le protestantisme et les doctrines qui en sont la conséquence.

L'autorité tutélaire de l'Église romaine venait de recevoir une vive atteinte. Le grand schisme d'Occident avait jeté l'incertitude parmi les peuples, déposé des germes d'incrédulité dans la tète des savants, semé des pensées d'ambition dans le cœur des rois, livré la majesté pontificale au mépris et ses droits sacrés à la dispute. Pendant la longue éclipse de l'astre bienfaisant qui avait jusqu'alors dirigé leur marche d'une manière si constante et si sûre, les nations de l'Europe s'égarèrent dans leurs voies. Des nuées de sectaires, plus dangereux les uns que les autres, avaient attiré dans les sentiers ténébreux de l'erreur une partie des populations septentrionales. A la vérité, le concile de Constance cicatrisa les plaies; mais le germe du mal resta vivace et envenimé. Une vague inquiétude, prélude ordinaire des grandes crises, travaillait la société et retentissait au cœur de la famille.

Cependant la Providence, qui voulait arrêter l'Europe, la portion chérie du divin bercail, sur le penchant de l'abîme, ne négligeait rien pour chasser l'esprit de vertige dont elle était saisie. De grands saints avaient été tirés des trésors de la miséricorde et donnés à la terre. A leur voix,

une multitude de brebis errantes étaient revenues au bercail. Le François-Xavier du quinzième siècle, saint Vincent Ferrier, avait, d'un bout de l'Europe à l'autre, fermé la bouche à l'hérésie et purifié les mœurs. Pendant quarante ans, cette nuée bienfaisante, poussée par le souffle divin, s'était promenée sur le monde, distillant la rosée fécondante de la vertu et de la foi. En même temps, de nombreuses institutions, filles du catholicisme, ouvraient le sein de la terre et préparaient une abondante moisson. L'union, si longtemps désirée entre les Grecs et les Latins, était signée au concile de Florence. Le sublime projet d'une ligue universelle contre la puissance ottomane qui menaçait l'Orient, faisait une salutaire diversion aux querelles intestines, et diminuait la fièvre dangereuse des ambitions particulières : un nouvel avenir de paix et de bonheur semblait promis à la famille et à la société.

Mais non, Israel refuse de profiter de la visite de son libérateur. Des esprits chagrins et superbes fomentent la révolte, créent des difficultés : on abuse de la grâce, la mesure est comblée; et l'ancienne capitale de l'empire romain, Constantinople, tombe sous les coups de Mohammed II. Qui dira le retentissement de sa chute et l'influence désastreuse des Bysantins fugitifs sur la vieille Europe ?

Poursuivis par le barbare vainqueur, les Grecs, tristes débris d'une nation dispersée aux quatre vents pour avoir brisé les liens de l'unité catholique, viennent chercher un refuge en Occident. Dans leur bagage de proscrits, ils apportent les œuvres des philosophes, des poètes, des historiens païens, leurs anciens compatriotes. Ils font plus, ils viennent possédés pour leurs grands hommes d'une admiration exclusive, d'un enthousiasme dont l'exagération monte jusqu'au sublime du ridicule.

Afin de payer leur bien-venue, ils se mettent à les expliquer. A les entendre, l'Europe jusque là n'a rien connu ni à la philosophie, ni à l'éloquence, ni à la poésie, ni aux beaux-arts. « Barbare, instruis-toi ; ne cherche plus tes modèles, tes sujets, tes inspirations dans tes grands hommes, dans tes annales, dans ta religion. Rome païenne, la Grèce païenne peuvent seules t'offrir, en tous les genres, des chefs-d'œuvre dignes de tes méditations. Là fut le monopole du génie, du savoir et de l'éloquence ; là furent des hommes que tu dois imiter, mais que tu n'égaleras jamais : ta gloire sera d'en approcher. » Voilà ce qui fut dit et redit sur tous les tons par les nouveaux venus et par leurs disciples.

Une foule d'esprits inquiets et légers, amis de la nouveauté, plus ou moins dégoûtés du catho-

licisme, se jettent tête baissée dans le mouvement, et l'accélèrent de toute la puissance de leur parole et de leur activité. Aristote et Platon régnèrent en maîtres absolus dans les écoles de philosophie. Homère, Démosthènes, et à leur suite Virgile, Cicéron, Horace, furent les modèles exclusifs de la poésie et de l'éloquence. Alors s'accomplit une réaction fatale. Le spiritualisme chrétien fut oublié, méprisé, décrié, et le sensualisme païen découla à pleins bords de la bouche de l'orateur, du pinceau du peintre, de la lyre du poète et du ciseau du sculpteur. L'Europe en fut inondée; ses eaux corrompues atteignirent bientôt la famille. Au lieu de l'Évangile, des psaumes, des légendes des martyrs et des saints, en un mot, à la place de tous ces ouvrages sérieux tant recommandés par les Pères, et qui avaient donné à la famille chrétienne cette pureté de foi et cette vigueur de mœurs qui firent sa gloire, l'enfant catholique fut nourri des fables de la mythologie. Les noms des dieux et des déesses, des héros et des héroïnes d'Athènes et de Rome, furent sur ses lèvres presqu'aussitôt que ceux de Jésus et de Marie, et beaucoup plus souvent que ceux de Pierre et de Paul.

Sorti du foyer domestique, l'enfant n'entendit aux colléges, aux universités, que les louanges éternelles du paganisme. Son histoire, ses con-

stitutions politiques, ses lois, sa philosophie, sa littérature, ses généraux, ses sages, ses grands hommes furent présentés à sa jeune et ardente imagination, comme les types du parfait, du sublime et du beau, comme les colonnes d'Hercule de l'intelligence humaine. Quant aux gloires du christianisme, elles furent passées sous silence ou ne tinrent plus dans l'éducation que la seconde place, c'est-à-dire la dernière dans l'admiration de la jeunesse. A la suite des enseignements païens, la religion des sens fit invasion dans l'Europe spiritualisée par l'Évangile. Les statues de Jupiter, de Junon, des dieux et demi-dieux, furent substituées, dans les palais des grands, aux images de Jésus, de Marie et des saints. Peu à peu elles descendirent sur les places des cités, dans les jardins des *villas*, forçant la pudeur à baisser les yeux et donnant à la lubricité de funestes leçons. Et au lieu de ces saintes et naïves statues de la Vierge et des antiques patrons de l'Europe catholique, consolante vision du monde supérieur, l'enfant ne put sortir de la demeure paternelle sans rencontrer des images et des souvenirs qui rabaissaient son esprit et son cœur vers la terre et les sens.

Traduit dans les arts, le sensualisme païen le fut bientôt dans les livres. C'est alors, chose digne d'une sérieuse attention! que se publièrent,

pour la première fois, ces nombreux ouvrages attentatoires aux mœurs, dont le moyen âge avait ignoré la possibilité même, et dont le venin mortel devait à la longue pénétrer jusqu'au cœur de la famille et de la société, pour les faire expirer, l'une et l'autre, dans les convulsions de l'anarchie.

A cette cause si active de décadence, s'en joignit une autre plus directe qui vint accélérer le mal. En élevant le mariage, c'est-à-dire l'acte constitutif de la société domestique, à la dignité de sacrement, N. S. J.-C. avait spiritualisé la famille, et par elle la société. Or, voici qu'un homme, fougueux apôtre de la débauche, un homme qui avait su s'assimiler toutes les passions qui frémissaient dans les âmes, vint crier à la face de l'Europe que le mariage n'est pas un sacrement. Le coup de mort était porté à la famille chrétienne. Réduit à la nature d'un simple contrat civil, l'acte auguste qui unit les époux en les sanctifiant, est dépouillé de toute sa dignité. Le sensualisme reparaît, et la famille rétrograde jusqu'au paganisme. Voilà cependant ce que Luther appelait réformer l'Église et la société.

Entraîné par l'irrésistible puissance de ce premier principe, le prétendu réformateur ne tarda pas à faire de nouvelles ruines. Après avoir ôté au

mariage chrétien son sublime caractère de sainteté et de haute moralité, il attaqua l'unité divine qui en fait la force et le bonheur. Consulté sur la polygamie, il ne craignit pas de formuler la décision suivante : « Voici, dit-il en propres termes, ce que doit demander le prince au bigame : Est-ce à ta conscience ou à la parole de Dieu que tu as obéi ? S'il répond : C'est à Carlstadt ou à un autre, le prince n'a plus rien à objecter ; car ce n'est pas lui qui peut troubler ou apaiser la conscience de cet homme, ou décider dans une matière tout entière du ressort de celui à qui, suivant Zacharie, il a été donné d'expliquer la loi divine. Pour moi, je vous l'avouerai, je ne vois pas comment j'empêcherais la polygamie : il n'y a pas dans les lettres saintes le plus petit mot contre ceux qui prennent plusieurs femmes à la fois [1] ; mais il y a beaucoup de choses qui sont permises, et qu'on ne saurait décemment pratiquer : la bigamie est de ce nombre [2]. »

L'unité conjugale n'étant plus qu'une chose de convenance, Luther renversa bientôt, dans une occasion solennelle, ce dernier obstacle à la polygamie. Philippe, landgrave de Hesse,

[1] Impudent mensonge.

[2] Ego sane fateor nec non posse prohibere si quis plures velit uxores ducere, nec repugnat sacris litteris. 13 janvier 1542. *Vie de Luther*, par M. Audin, t. II, p. 208.

prince libertin, et pour cela ardent disciple du moine de Wittemberg, veut épouser deux femmes en même temps. Cependant la honte le retient; il fait part de ses scrupules au chef de la nouvelle religion. Luther appelle à son aide Melanchton et plusieurs autres théologiens de sa secte. Tous ces docteurs *évangéliques* décident que le prince peut avoir deux femmes à la fois. Cette incroyable consultation, qui marque le point précis de la dégradation conjugale dans les temps modernes, restera comme un monument éternel de honte pour la réforme. Elle est divisée en vingt-quatre articles; le vingt-unième est ainsi conçu : « Si Votre Altesse est décidée à épouser une seconde femme, nous jugeons qu'elle doit le faire secrètement, comme nous avons dit à l'occasion de la dispense qu'elle demandait, c'est-à-dire qu'il n'y ait que la personne qu'elle épousera et quelques autres au besoin qui le sachent, en les obligeant au secret sous le sceau de la confession. Il n'y a pas ici à craindre de contradiction ni de scandale considérable...., et quand même le peuple s'en scandalisera, les plus éclairés se douteront de la vérité. On ne doit pas se soucier beaucoup de ce qui s'en dira, pourvu que la conscience aille bien. C'est ainsi que nous l'approuvons. Votre Altesse a donc, dans cet écrit, non-seulement l'approbation de nous, dans tous

les cas de nécessité, sur ce qu'elle désire, mais encore les réflexions que nous y avons faites. »

Cette consultation est signée des noms de Luther, P. Melanchton, M. Bucer, Ant. Corvin, Adam, J. Leningen, J. Vinfert, D. Mélanther, c'est-à-dire de toutes les gloires de la Réforme à cette époque [1].

Ce fut là, depuis la prédication de l'Évangile, le premier exemple de polygamie, *solennellement* autorisé, parmi les peuples chrétiens. Fils de la polygamie, le divorce ne pouvait manquer de reparaître dans le monde devenu *protestant*. Timide d'abord et comme honteux de lui-même, nous verrons bientôt ce monstre, destructeur de la famille, lever effrontément sa tête hideuse et faire inscrire son nom dans les codes européens.

Non content de replonger la famille dans l'abjection païenne, Luther déclame avec violence contre toutes les lois protectrices de la femme qui en est l'âme et la gloire. Les empêchements que, dans son admirable sollicitude pour l'être faible, l'Église avait mis au mariage, il les nie. La virginité qui fait de la femme un ange et un objet de vénération, il la flétrit, il la condamne. Les vœux monastiques, barrières sacrées

[1] Vie de Luther, t. II, p. 512. Bossuet, *Hist. des Variat.* t. I, p. 289.

dont le christianisme avait entouré les asiles de l'innocence, il les brise violemment[1]. Que lui restait-il? sinon à confirmer sa doctrine par son exemple. Et voilà, en effet, que dans l'emportement de ses passions, le père de la Réforme ne rougit pas d'enlever une religieuse et de contracter avec elle un prétendu mariage. Ce scandale horrible donné à la face de l'Europe entière ouvrit la porte à des excès jusqu'alors inconnus chez les nations chrétiennes[2]. Non-seulement Luther poussa le cynisme jusqu'à justifier son crime par des apologies nombreuses; mais encore il se fit gloire de sa honte : « Au diable tes scrupules de scandale, écrivait-il à Winceslas Link, et vive le Seigneur; j'appartiens à Bora, me voilà mort au monde[3]. »

Ce qui passe toute imagination, il osa bien adresser une lettre en forme au cardinal-archevêque de Magdebourg, pour l'engager à imiter sa conduite, et lui prouver le bel exemple que lui Albert donnerait au monde, lui, si haut placé dans la hiérarchie ecclésiastique, et à qui Dieu avait donné le don de chasteté, s'il se mariait publiquement. « Dieu n'a-t-il pas dit dans la Genèse, lui écrivait-

[1] *Voyez*, si vous en avez le courage, son libelle *contre le célibat*. — [2] *Voyez* Vie de Luther, par M. Audin, t. II, p. 200 et suiv. — [3] Tom. II, Ep. p. 255, édit. de Wittemb. Seckendorf, liv. I, p. 63, § 182.

il, que l'homme doit avoir une compagne?.... A moins d'un miracle, Dieu ne peut pas transformer un homme en ange. Que répondras-tu au jour du jugement, quand Dieu te dira : Je t'avais créé afin que tu ne fusses pas seul et que tu prisses une compagne; où est ta femme, Albert?»

Le cardinal ne répondit pas. Luther se vengea par un débordement d'injures difficiles à traduire : — « Va, bourreau de cardinal, fripon de valet, tête folle, religieux entêté, épicurien renforcé, satan de papiste, chien enragé, vieux coquin, ver de terre, qui souilles de tes ordures la chambre de sa majesté impériale! que sa garde-robe te tombe sur la tête! On aurait déjà dû te pendre dix fois à une potence, haute de trois potences ordinaires, chasseur de p...., enfant de Caïn, à qui Luther veut donner un jour carnaval ; apprête-toi à danser, il jouera du fifre[1]. »

Les principaux chefs de la Réforme, la plupart moines apostats comme Luther, sapaient à l'envi les bases sacrées de la famille. Dans leurs écrits et dans leurs mœurs, ils enchérissaient, ce qui n'était pourtant pas facile, sur les paroles et les exemples du maître. Münzer prêchait hautement la polygamie[2]; le vieux Carlostadt, qu'on re-

[1] Vol. IV. Jenæ fol. 326, ap. Luth. et fol. 360. — [2] Ibid. t. II, p. 232.

trouve partout où il y a du scandale, reprochait à Luther sa prétendue timidité sur cet article : « Pourquoi donc, lui écrivait-il, en parlant des vœux monastiques que tu ne trouves pas dans ta Bible, as-tu dit qu'on pouvait, sans blesser sa conscience, rompre des chaînes que le Saint-Esprit n'imposait pas? Puisque tu n'as pas trouvé de texte, ni moi non plus, dans les livres saints, contre la bigamie, soyons bigames, trigames, et ayons autant de femmes que nous pourrons en nourrir. Croissez et multipliez, entends-tu? laisse donc accomplir l'ordre du Ciel [1]. »

Tous enfin pratiquaient si effrontément les leçons du chef que leur vie ressemblait à une orgie perpétuelle. De là, ce mot si connu d'Érasme, qui était alors en Allemagne : « Autrefois, dit-il, on quittait sa femme par amour de l'Évangile; aujourd'hui on dit que l'Évangile fleurit quand un moine est parvenu à épouser une femme bien dotée [2]. »

Des principes et des exemples si favorables aux passions ne tardèrent pas à porter leurs fruits. Bientôt le réformateur de l'Angleterre, Henri VIII, consacra toutes les doctrines allemandes relatives

[1] Ibid. p. 209.

[2] Nunc floret Evangelium, si pauci ducant uxores bene dotatas... Amant viaticum et uxorem, cætera pili non faciunt. *Epist. Erasm.* p. 637-768.

à la société conjugale, en plaçant la polygamie et le divorce sur son trône souillé de sang.

C'en était fait, la société domestique était ébranlée jusque dans ses fondements. La sainteté, l'unité, l'indissolubilité, tous ces augustes caractères rendus au mariage par le christianisme, étaient attaqués, méprisés, niés. Cependant les mœurs publiques opposaient encore une digue au torrent qui menaçait de tout emporter. Des hommes parurent bientôt qui renversèrent la digue, et le torrent déchaîné put répandre ses eaux bourbeuses sur toute la face de l'Europe, et les infiltrer jusqu'aux entrailles de la société.



CHAPITRE II.

Suite du précédent. — Les philosophes.

Toute doctrine qui se produit d'abord à l'état religieux ou théologique tombe bientôt, suivant une loi immuable, sous l'examen de la raison qui l'étudie, la discute, la pénètre et s'efforce de la réduire en système. Aussi de nombreux commentateurs travaillèrent sur le texte protestant. Les philosophes modernes, Allemands, Anglais, Français, reproduisirent sous toutes les formes les axiomes *évangéliques* sur la famille et en déduisirent les dernières conséquences. Nous ne souillerons ni ces pages, ni l'esprit du lecteur par la reproduction détaillée de leurs théories. Il est des musées dont un homme honnête refusera toujours d'être le Cicérone. Qu'il suffise de savoir que les philosophes païens, sans excepter Platon, n'ont rien écrit de plus immoral ni de plus contraire à la sainteté, à l'unité, à l'indissolubilité du mariage, à l'autorité paternelle, à la dignité de la femme et de l'enfant, que les logiciens du protestantisme. Collins, Bolinbroke, Tindal, Toussaint, Bayle, Voltaire, Rousseau et tant d'autres, vos noms déjà flétris, excitent une nouvelle hor-

reur, quand on connaît vos sacriléges attaques contre une des plus saintes choses de ce monde, la société domestique.

Toutefois, dans la crainte qu'on ne nous accuse de calomnie, donnons un léger échantillon de leurs doctrines. Non-seulement ils ont nié le sacrement qui fait du mariage un acte religieux, pour le réduire à l'ignoble niveau d'un contrat de vente et d'achat. De peur que la sainteté de l'union conjugale ne fût encore trop respectée, ils ont blâmé l'usage du serment qui la confirme. Ils ont justifié les mariages clandestins, source de honteux désordres et de divisions dans les familles. Ils ont avancé que le concubinage n'a rien de répréhensible pourvu qu'il soit durable. Puis, faisant de la morale de sentiment, ils ont soutenu qu'une union formée par le penchant du cœur est plus pure, plus sainte, plus estimable que celle qui n'est affermie que par la nécessité. Ils avancent que l'abolition du divorce est la cause des chagrins et des désordres qui règnent dans le mariage. Quelques-uns voudraient, comme le *divin* Platon, que les femmes fussent communes; d'autres pensent que la polygamie n'est qu'une affaire de calcul[1]. Voilà

[1] Dict. phil. Amour socratique. De l'Esprit, t. I. Discours 2, c. 4. De l'Homme, t. I, sect. 2, c. 7 et 18. Les Mœurs, 2e partie, c. 3, art. 1, § 1; c. 4, art. 1. Lettres per-

leurs principes, relativement à la constitution domestique. Nous le demandons : jamais, depuis les philosophes païens, des coups aussi nombreux, aussi rudes avaient-ils été portés à la sainteté de l'union conjugale, par conséquent aux mœurs publiques?

Corrompre la famille en général, ne suffisait pas à la philosophie. Digne fille du protestantisme, elle s'attache avec une sorte de fureur à dégrader chacun des membres qui la composent. Comme les chefs de la réforme, tous les philosophes n'ont qu'une voix pour attaquer la virginité. Tant que cette couronne de gloire ceindra le front d'une femme et commandera le respect au crime lui-même, on dirait qu'ils ne peuvent prendre ni repos ni sommeil. Tantôt ils vomissent des torrents d'injures contre les couvents, *tombeaux vivants inventés par la tyrannie politique et la cupidité paternelle;* tantôt, prenant le ton élégiaque, ils plaignent un *sort qui fait pitié*, et vous montrent le jeûne, le silence, la prière, la solitude, dévorant impitoyablement des milliers d'innocentes victimes, destinées à faire la joie de leur famille et l'orgueil de la société[1]. Puis, je-

sanes, 112. Christianisme dévoilé, p. 200. Contrat social, 3e partie, c. 10. De l'Homme, t. II, sect. 8, p. 410-412, etc.

[1] Tableau des SS. c. 9, p. 149.

tant le masque, ils s'adressent directement à la femme, et lui enseignent que la pudeur n'est qu'une vertu de bienséance [1]; que la chasteté et la continence sont des vertus imaginaires dont il ne résulte rien [2]; que la conduite des femmes libertines est fort utile au public [3]; enfin ils lui conseillent encore d'autres abominations que notre plume refuse de transcrire. Nous le demandons une seconde fois : jamais les temples antiques, dédiés à la prostitution, jamais les lieux publics de Corinthe et de Rome ont-ils pu retentir d'une morale aussi scandaleuse?

Il est vrai, aux leçons de libertinage qu'ils donnent si effrontément à la femme, les philosophes français, en particulier, mêlent de temps en temps de beaux préceptes de morale. Vous croyez peut-être qu'ils sont retenus par la crainte de l'opinion, ou par cette pudique réserve que notre langue impose à l'écrivain? peut-être allez-vous jusqu'à penser que dans ces âmes de boue il y a encore quelques sentiments honnêtes dont la manifestation trahit le chrétien caché sous le masque de l'impie? Longtemps nous avons partagé la même erreur : un d'entr'eux a pris soin de nous détromper. « C'est un piége de plus, dit-il en

[1] Les Mœurs, 2e partie, c. 1, art. 3. — [2] Lettres Persanes, 113. — [3] De l'Homme, t. II, sect. 8, c. 18.

propres termes; les philosophes ne parlent de morale que pour séduire les femmes[1]. »

Nous rougissons vraiment d'être condamné à mettre sous les yeux des lecteurs un détail aussi dégoûtant; mais il faut bien démontrer, aujourd'hui surtout, par des preuves convaincantes, la réalité et l'étendue de l'influence exercée sur la famille moderne et sur chacun de ses membres, par la réforme et par la philosophie, digne fille de la réforme. L'histoire est le jugement de Dieu : elle rend à chacun selon ses œuvres.

Que la femme donc devienne *philosophe*, et la voilà bientôt avilie, dégradée, malheureuse, réduite à la triste condition où elle gémissait sous le paganisme ancien, et dans laquelle la tient encore l'idolâtrie des peuples modernes. Regardez autour de vous; sans sortir des frontières des nations *civilisées*, vous trouverez peut-être aujourd'hui plus d'une femme dont l'opinion publique place le nom au bas du portrait que nous venons de tracer. Admirateurs et disciples de la philosophie, nous vous la souhaitons pour épouse, pour mère et pour sœur.

Pas plus que la femme, le père et l'enfant ne sont épargnés. Il y a, dans les principes de la réforme sur le mariage, assez de venin pour

[1] Espion chinois, t. II, lettre 78, p. 268.

tuer tous les membres de la famille; et la philosophie, il faut le dire à sa gloire, possède l'inimitable secret de l'exprimer jusqu'à la dernière goutte.

En défiant la raison, Luther avait créé un vaste système d'indépendance. De l'ordre religieux, l'esprit *protestant* passa dans l'ordre politique, dans l'ordre civil, dans l'ordre scientifique : la société domestique ne pouvait lui être fermée. Les philosophes se chargent de l'y introduire. Ouvriers d'iniquités, ils commencent par saper dans sa base l'autorité paternelle. « Aucun homme, disent-ils, n'a reçu de la nature le droit de commander aux autres. Si la nature a établi quelque autorité, c'est la puissance paternelle; mais la puissance paternelle a ses bornes, et dans l'état de nature elle finirait aussitôt que les enfants seraient en état de se conduire [1]. » Or, suivant les philosophes, l'état *de nature* est l'état normal de l'homme, celui auquel il faut le ramener. Il est donc clair que si l'autorité paternelle ne finit pas aussitôt que les enfants sont en état de se conduire, c'est une tyrannie, et une injuste oppression. Peut-on prêcher plus ouvertement la révolte et briser avec plus d'audace le pouvoir tutélaire de la société domestique?

[1] Encyclop. Autor. politiq. Émile, t. IV, p. 362.

Suivant d'autres logiciens de la même école, cette puissance paternelle, déjà dépouillée de son caractère divin, déjà si affaiblie et si restreinte, n'est qu'une libre concession faite par l'inférieur en vue de son intérêt. « Les droits de l'homme sur son semblable ne peuvent, disent-ils, être fondés que sur le bonheur qu'il lui procure ou qu'il lui donne lieu d'espérer ; sans cela, le pouvoir qu'il exerce sur lui serait une violence, une usurpation, une tyrannie manifeste. Ce n'est que sur la faculté de nous rendre heureux, que toute autorité légitime est fondée. Nul mortel ne reçoit de la nature le droit de commander à un autre ; mais *nous l'accordons volontairement* à celui de qui nous espérons le bien-être... L'autorité qu'un père exerce sur sa famille n'est fondée que sur les avantages qu'il est supposé lui procurer[1]. »

Ces étranges paroles ne touchent pas seulement aux dernières limites de la démence ; elles sont encore, dans leur sens intime, tout ce qu'on peut imaginer de plus subversif de la société domestique. Le paganisme ancien faisait du père un despote ; la philosophie moderne en fait un valet. Épouses jusqu'ici soumises à l'autorité maritale, et vous surtout, enfants, prêtez l'oreille à la morale

[1] Système de la nature, t. I, c. 16, p. 340 ; Syst. social, 1re part. c. 12, p. 142 ; Émile t IV. p 361.

qu'on vous prêche ; ayez soin de la mettre en pratique : il y va de votre *civilisation*. C'est vous qui avez accordé volontairement à votre époux et à votre père le droit de vous commander, sous la condition qu'il vous procurerait constamment le bien-être. Du moment où vous vous apercevez qu'il trompe votre espérance, vous ne lui devez plus rien. Son autorité n'est plus qu'une *violence*, une *usurpation*, une *tyrannie manifeste*. Le premier de vos droits est de vous révolter contre le tyran qui vous opprime ; et c'est à vous de juger si votre mandataire fait son devoir ou s'il ne le fait pas. Maintenez-le, révoquez-le, vous en avez le pouvoir ; son titre dépend de votre bon plaisir. Et vous, maris et pères de famille, écoutez : Protégez vos épouses, dévouez-vous à leur bonheur ; soignez, nourrissez, élevez vos enfants, si cela vous fait plaisir, vous en êtes les maîtres ; car vous pouvez accepter ou refuser leur mandat. Mais si cette charge vous ennuie, vous fatigue, vous êtes des insensés d'en remplir les fonctions : vous réchauffez des serpents qui, un jour, vous déchireront les entrailles.

Ainsi furent commentés par la philosophie les principes *évangéliques* de la réforme sur la famille. Cependant l'arbre de mort n'avait pas encore porté tous ses fruits ; il restait au mal à passer du domaine des idées dans l'ordre des

faits. Des intelligences supérieures, il devait descendre aux inférieures ; des hautes classes dans le peuple ; des livres dans les mœurs ; des mœurs remonter dans les lois, afin de réagir puissamment sur les actes publics et privés. C'est ainsi que la pluie tombée au sommet de la montagne coule dans le fond de la vallée, s'infiltre dans le sol, y séjourne et prend un corps dans la plante qu'elle fait pousser. Ces différents degrés, le mal que nous signalons les franchit rapidement.

A la suite des philosophes qui avaient raisonné les principes destructeurs de la famille, vinrent les poètes qui les chantèrent sur tous les tons et dans toutes les langues. Plus intelligible, plus agréable, et par cela même plus dangereuse que celle des métaphysiciens, leur voix n'a pas cessé de retentir. Que sont, dites-moi, quant au fond, ces innombrables pièces de théâtre dont l'Europe est inondée depuis le seizième siècle ? Comédies, tragédies, drames, mélodrames, vaudevilles, poésies légères, que sais-je ? sinon une prédication incessante et perfide de l'adultère, du mépris de l'autorité paternelle et maternelle; une attaque ouverte ou déguisée contre la pudeur, la continence, la virginité même et la piété filiale ; la glorification des désordres moraux et l'excitation perpétuelle de la passion la plus fort-

gueuse et la plus destructive du bonheur et de la gloire de la société domestique?

Mais tout le monde ne peut pas assister au théâtre; et voilà que les romanciers se sont chargés d'instruire les provinces, les petites villes, les bourgades et les villages. Ils sont devenus les philosophes de la chaumière. Et quelle morale, grand Dieu! ont-ils enseignée? Je rougis, je tremble et je me tais.

Désormais passé dans les mœurs, le mauvais principe n'attendait plus que le moment de se faire inscrire dans les codes. Ce moment devait infailliblement venir; car les mœurs font les lois, bien plus que les lois ne font les mœurs. L'inflexible logique poussa subitement les nations protestantes au dernier terme de l'esprit antichrétien que la réforme avait soufflé sur le monde: toutes consacrèrent le divorce. Ainsi, à la honte éternelle de ces nouveaux apôtres, qui prétendaient ramener le monde aux principes de l'Évangile, on vit et on voit encore le despotisme et le sensualisme païen, car le divorce est tout cela, figurer dans la législation des peuples dociles à leurs enseignements.

Loin de songer à l'abolir, les législateurs protestants continuent de l'admettre en principe. Leur unique soin est de l'*organiser*. Sur ce point

fondamental, l'opinion est tellement faussée, que ses organes racontent froidement la plus scandaleuse violation législative du code évangélique par un peuple qui se dit chrétien, comme s'il s'agissait d'un fait indifférent. « Le conseil d'État, disait naguère la *Gazette de Berlin*[1], a été chargé de rédiger le projet d'une *nouvelle loi* sur le divorce; il vient de terminer son travail, qui sera incessamment soumis à la sanction de Sa Majesté le Roi. Voici les principales dispositions de ce projet :

» 1° Les faits qui pourront donner lieu à la dissolution du mariage sont limités au nombre de trois, savoir : l'abandon avec intention malicieuse, l'ivrognerie, l'adultère.

» 2° Aucune action en divorce ne pourra être intentée devant les tribunaux, sans avoir été précédée d'une tentative de réconciliation des deux époux devant l'autorité ecclésiastique.

» 3° Si le tribunal juge qu'il y a lieu à divorce, il prononcera d'abord la suspension provisoire du mariage pendant une année. Dans le cas où, au bout de cet espace de temps, le conjoint qui sollicite le divorce persisterait dans son intention, il doit provoquer une nouvelle tentative de conciliation et former une nouvelle demande, et, cette fois encore, le tribunal ne pourra ordon-

[1] 31 août 1842.

ner qu'une seconde suspension provisoire d'une année. Enfin, à l'expiration de ce dernier délai, et après une troisième tentative de conciliation et une troisième demande, le tribunal pourra prononcer le divorce, mais encore faut-il que son jugement soit confirmé par la cour d'appel, qui seule a le droit de rendre le divorce définitif.

» 4° Aucun divorcé ne pourra se remarier qu'après cinq ans, à partir du jour où son mariage a été définitivement dissous, même dans le cas où son ancien conjoint viendrait à décéder avant l'expiration de ce délai. »

Après cinq ans il pourra donc se remarier! Législateurs *évangéliques*, veuillez nous dire ce que vous faites de la Bible, votre unique autorité? Dans quel sens entendez-vous les paroles de Jésus-Christ en saint Matthieu : « Si quelqu'un renvoie son épouse, excepté pour cause de fornication, celui-là est adultère ; et celui qui épouse la femme renvoyée est adultère ? » et ailleurs : « Ils seront deux dans une seule chair ; que l'homme ne sépare pas ce que Dieu a uni [1] ? » Êtes-vous encore chrétiens, vous qui donnez un démenti aussi formel à Jésus-Christ? Vainement vous entourez de difficultés l'acte antichrétien du divorce; les passions sauront bien renverser

[1] Matth. xix, 4 et sqq.

ces faibles barrières et déchirer le contrat auguste que vous leur avez appris à mépriser.

En effet, les désordres causés par le divorce, dans la famille prussienne, provoquent les déclamations incessantes, mais inutiles, des ministres : parfois ils arrachent à ces détracteurs passionnés de l'Église catholique des aveux qu'il est bon de recueillir.

Il y a quelques mois à peine, s'élevant avec un zèle *indompté* contre la théorie et la pratique du divorce, le pasteur *Sintenis* s'exprimait en ces termes : « Oui, c'est là une chose qui fait peu d'honneur à notre Église protestante, en controverse sur cette matière avec l'Église catholique. Celle-ci, sur ce point, a bien mieux que nous maintenu l'antique sainteté du lien conjugal ; car, lorsque la chose devient inévitable, elle prononce la séparation des époux, mais jamais elle ne leur permet un autre mariage. Comment, nous autres protestans, saurions-nous, avec quelque droit, soutenir contre l'Église catholique l'honneur de n'admettre, comme mesure de notre foi et de notre morale, que les saintes Écritures, tandis que, en matière de divorce, *ce sont eux qui s'en tiennent à la parole de Jésus-Christ et de ses apôtres, et non pas nous*[1] ? »

[1] Ce qu'il y a de piquant, c'est que ce discours apologétique de l'Église romaine a été débité dans l'ancienne cathé-

L'Angleterre marche fidèlement sur les traces de l'Allemagne. Elle aussi reconnaît la légitimité du divorce. Le docteur Phillimore faisait naguère[1] à la chambre des communes une proposition tendant à soustraire au jugement de la législature les causes de divorce. Il rappelait que les cours ecclésiastiques ne peuvent prononcer que les séparations de corps et de biens *a mensa et thoro*, mais qu'alors les parties doivent donner caution de vivre dans la chasteté et de ne point *se remarier*. « Dans tous les pays protestants, ajoutait-il[2], le divorce pur et simple est admis; en Angleterre il n'y a que le parlement qui puisse prononcer la séparation *a vinculo matrimonii*, et ce divorce complet n'est en général accordé que pour cause d'adultère. Mais, d'une part, ces causes sont toujours un grand scandale, les chambres sont dans l'impossibilité d'examiner les témoins et de faire des enquêtes régulières; de l'autre, la *multiplicité* de ces causes rend nécessaire de pourvoir à un changement de législa-

drale de Magdebourg, où se voit tracé en gros caractères cette curieuse inscription : *Expulso antichristo*, 1567. Gloire à vous, Seigneur, qui vous plaisez quelquefois à forcer, par des moyens qui nous demeurent inconnus, l'erreur à proclamer la vérité et à l'appuyer de son témoignage, afin, sans doute, que celui-ci pénètre plus avant dans les esprits que des préjugés funestes ont misérablement fascinés !

[1] *Courrier anglais* du 4 juin 1830. — [2] *Ibid.*

tion, et le prix énorme de 25,000 l. que coûtent les procès de ce genre restreint l'usage de cette voie judiciaire aux familles très-riches. Dans les cent cinquante ans qui ont précédé le règne de Georges Ier, il n'y eut que cinq causes de divorce. De 1715 à 1775, espace de soixante ans, il y eut soixante divorces. De 1775 à 1800, en 25 ans, il y en a eu 74; et depuis 1800 jusqu'à 1830, il y en a eu quatre-vingt-dix. »

L'orateur proposait de renvoyer toutes ces questions au jugement des cours ecclésiastiques et de les autoriser à prononcer le divorce complet comme la séparation de corps et de biens. A l'appui de sa demande, il citait cette contradiction qu'en Écosse il n'en coûtait que 15 louis pour faire prononcer un divorce, tandis qu'en Angleterre il en coûtait 25,000 l.

La proposition fut rejetée principalement par ce motif qu'il n'y avait aucune raison pour rendre le divorce plus facile et par conséquent plus fréquent, ce qui serait porter atteinte à la morale publique. Sir Robert Peel reconnut cependant que le système actuel n'était pas bon, mais il dit qu'on n'était pas prêt pour en adopter un meilleur [1].

[1] Un fait éclatant qui date de l'année dernière 1843, montre que cette *évangélique* législation n'a pas cessé d'être en

Avec le temps, le royaume très-chrétien devait être aussi déshonoré par le divorce. La France, il est vrai, était restée catholique; mais imprudente et légère, elle s'était laissé séduire. Disons tout, elle avait élaboré, avec une activité et un succès lamentable, les poisons répandus par les réformateurs allemands et anglais. Il était juste qu'elle bût à la coupe préparée par ses mains : le divorce, ce grand attentat législatif des temps modernes, reparut dans nos codes. Ainsi, ô malheureuse patrie! Grâces à tes philosophes, aucun genre d'opprobre ne t'a manqué! Le divorce, dans la législation d'un peuple chrétien, peut-on seulement y penser sans rougir et sans trembler? Le divorce! mais c'est le retour au sensualisme mahométan, au despotisme païen; c'est

vigueur : « Nos lecteurs, dit le *Manchester-Guadian*, apprendront sans doute avec surprise la conversion à la foi romaine de Mistriss Wood, la célèbre cantatrice, qui fut auparavant Lady William Lennox. Comme l'Église catholique ne reconnaît point la loi anglaise du divorce, et que lord William Lennox, premier mari de Mistriss Wood, est encore vivant, elle a été forcée de se séparer de M. Wood, avant d'être reçue dans la communion de l'Église catholique. M. Wood a consenti à cette séparation et a pourvu généreusement à son avenir. Mistriss Wood est en ce moment à Micklegate-Bar, couvent d'York, et a dû faire sa première communion dimanche dernier. Sa conversion sera un événement pour Londres. »

la dégradation de la famille; c'est le démenti le plus insultant donné à Jésus-Christ législateur; c'est la plus large porte ouverte au désordre; c'est une source intarissable d'accusations scandaleuses, de procès, de haines entre les époux; c'est la honte du père; c'est l'avilissement de la femme; c'est le malheur de l'enfant, la perte de sa vie morale et souvent de sa vie physique; c'est la discorde dans les familles, la licence dans les mœurs et la perturbation dans la société.

Hâtons-nous de dire que le premier soin des fils de saint Louis, rentrés en France, fut de protester contre ce hideux héritage de la révolution: le divorce fut aboli. Disons-le encore à la gloire de notre patrie : Les *puissants* philosophes qui, à dater de cette époque, sont venus plusieurs fois proposer le rétablissement du divorce, ont toujours vu leur demande repoussée avec une indignation vivement sentie. Puisse-t-il en être toujours ainsi !



CHAPITRE III.

La Famille protégée.

Quand on résume dans son esprit toutes les attaques si perfides, si longues et si multipliées dont nous venons de retracer l'histoire, on se demande avec étonnement comment l'édifice de la société domestique, battu par de semblables orages, n'a pas disparu sans retour? comment le torrent dévastateur dont on avait brisé les digues, n'a pas emporté toutes les nations de l'Europe dans l'abîme de cette barbarie savante, moins repoussante à l'œil que la barbarie sauvage, mais sans contredit plus honteuse et plus criminelle? Ne demandez ni à la science humaine, ni à la puissance politique l'explication de ce consolant mystère. Les rois de l'intelligence et les rois de la matière, nous l'avons vu, s'étaient faits les plus ardents propagateurs du mal. Une seule puissance a sauvé la famille européenne d'un naufrage complet; elle la sauve encore aujourd'hui. Cette puissance bienfaisante qui créa la société domestique, il y a dix-huit siècles, et qui n'a cessé de la défendre chez toutes les nations civilisées pendant la longue durée des

âges, vous l'avez nommée : c'est le christianisme.

Rappelons-nous ce qui est écrit dans la seconde partie de cet ouvrage. Le divin Législateur ne s'était pas contenté d'inscrire, dans le code apporté du ciel, les droits, la dignité, les lois, les prérogatives de la famille régénérée par son influence; il avait encore dirigé la main victorieuse des maîtres du monde et fait écrire toutes ces choses dans le code impérial. Grâce à lui, la société domestique fut placée tout ensemble sous la protection de Dieu et sous le bouclier de César. Cette législation, que nous pouvons appeler *théandrique*, devint la vie des nations modernes. Les institutions et les mœurs publiques de l'Europe, qui en étaient l'expression, furent donc le premier rempart opposé aux attaques des novateurs. Dans des temps ordinaires, ce premier obstacle aurait peut-être suffi; car on ne change pas facilement les mœurs d'un peuple, à plus forte raison les mœurs d'un monde. Néanmoins tel était le danger qui menaçait de ruiner la famille, et avec elle la société tout entière, que l'Église s'en émut profondément.

Sentinelle vigilante, gardienne incorruptible des vérités tutélaires confiées à sa fidélité, elle élève sa grande voix : tous ses pontifes sont convoqués. L'auguste sénat se réunit à Trente. Les novateurs sont sommés de comparaître; le venin

de leurs doctrines est mis à découvert. Proclamées de nouveau avec une force et une précision sans exemple, les lois sacrées de la famille sont environnées d'une barrière d'anathèmes.

Pour la seconde fois, le monde assiste au spectacle le plus dramatique, ou, pour mieux dire, au duel le plus saisissant que l'esprit humain puisse contempler. C'est le combat corps à corps de l'erreur et de la vérité : la société domestique doit être le prix du vainqueur. Sous des noms différents, c'est la même lutte que nous avons vue au commencement du christianisme. Alors, c'était, d'une part, Auguste, écrivant dans ses lois le sensualisme le plus grossier et l'avilissement le plus complet de la société domestique : maintenant, c'est Luther. Alors encore, c'était, d'autre part, Constantin effaçant l'un après l'autre les articles dégradants des lois Juliennes, et leur substituant les préceptes réparateurs de l'Évangile ; maintenant, c'est l'Église, pulvérisant les mêmes erreurs reproduites par le chef de la réforme.

Luther, suivi des autres novateurs, a commencé l'attaque : il a nié que le mariage fût un sacrement. Par là se trouve ravalé au niveau d'une simple transaction commerciale, l'acte auguste qui sert de base à la société domestique. L'Europe chrétienne rétrograde de quinze cents ans.

Défendant la famille, comme une mère courageuse défend sa fille bien-aimée contre l'audacieux agresseur qui veut lui ravir sa gloire, l'Église se présente, suivie de tous les siècles chrétiens rappelés de leurs tombeaux. De leurs témoignages réunis elle forme une voix foudroyante dont elle écrase les novateurs : « Dans la loi évangélique, dit-elle, le mariage l'emporte sur les mariages anciens par la grâce de Jésus-Christ. C'est donc à juste titre que les saints Pères, les conciles et la tradition constante de l'Église l'ont toujours placé parmi les sacrements de la nouvelle alliance. S'élevant dans leur sacrilége audace contre ce témoignage, des hommes impies de ce siècle ne se sont pas contentés d'exprimer des opinions perverses au sujet de ce sacrement ; suivant leur coutume, et introduisant, sous le manteau de l'Évangile, la liberté de la chair, ils ont avancé de vive voix et par écrit, au grand détriment des fidèles, une foule de choses contraires à la foi de l'Église catholique, et à ses coutumes reçues depuis les temps des apôtres. Le saint et œcuménique concile, voulant réprimer leur téméraire audace, a jugé nécessaire, afin d'arrêter les progrès de la contagion, de condamner les principales erreurs et hérésies de ces schismatiques, en les frappant d'anathèmes. Si quelqu'un dit que le mariage n'est pas

vraiment et proprement un des sept sacrements de la loi évangélique, institué par notre Seigneur Jésus-Christ, mais qu'il a été inventé par les hommes dans l'Église, et qu'il ne confère pas la grâce : qu'il soit anathème[1].... »

Luther et les chefs de la réforme ont, par leurs écrits et par leurs exemples, profané la sainteté du mariage. Les peuples séduits cessent de voir la fin sublime de l'alliance : le sceptre est arraché au spiritualisme chrétien.

L'Église relève vers le ciel tous ces cœurs

[1] Cum igitur matrimonium in lege Evangelica veteribus connubiis per Christum gratia præstet : merito inter novæ legis sacramenta annumerandum, sancti Patres nostri, concilia et universalis Ecclesiæ traditio semper docuerunt, adversus quam impii homines hujus sæculi insanientes, non solum perperam de hoc venerabili sacramento senserunt; sed de more suo, prætextu Evangelii, libertatem carnis introducentes, multa ab Ecclesiæ catholicæ sensu, et ab apostolorum temporibus probata consuetudine aliena, scripto et verbo asseruerunt, non sine magna Christi fidelium jactura : quorum temeritati sancta et universalis synodus cupiens occurrere, insigniores prædictorum schismaticorum hæreses, et errores, ne plures ad se trahat perniciosa eorum contagio, exterminandos duxit, hos in ipsos hæreticos eorumque errores decernens anathematismos. *Sess.* XXIV. *Doctr. de Sacr. Matrim.*

Si quis dixerit, matrimonium non esse vere et proprie unum ex septem legis Evangelicæ sacramentis, Christo Domino institutum, sed ab hominibus in Ecclesia inventum; neque gratiam conferre : anathema sit. *Ibid.* can. 1.

qui s'inclinent vers la terre. D'une voix forte et sévère, elle rappelle le but divin du mariage, et la sainteté angélique qui doit être l'apanage des époux : « C'est Jésus-Christ lui-même, leur dit-elle, l'auteur et le consommateur des vénérables sacrements, qui par sa passion nous a mérité la grâce qui perfectionne l'amour naturel, qui affermit l'indissoluble union des époux et qui les sanctifie. L'apôtre saint Paul nous l'apprend quand il dit : Époux, aimez vos épouses comme Jésus-Christ a aimé l'Église, et s'est livré lui-même pour elle ; puis il ajoute immédiatement : Ce sacrement est grand, je dis en Jésus-Christ et dans l'Église... Les évêques auront donc soin que les noces se fassent avec la modestie et l'humilité convenable ; car le mariage est une chose sainte et qui doit être traitée saintement[1]... » Oh ! qu'il y a de profonde

[1] Gratiam vero, quæ naturalem illum amorem perficeret, et indissolubilem unitatem confirmaret, conjugesque sanctificaret, ipse Christus, venerabilium sacramentorum institutor atque perfector, sua nobis passione promeruit, quod Paulus apostolus innuit, dicens : Viri, diligite uxores vestras, sicut Christus dilexit Ecclesiam, et seipsum tradidit pro ea : mox subjungens : Sacramentum hoc magnum est : ego autem dico in Christo et in Ecclesia... *Sess.* XXIV. *Doctr. de Sacr. Matrim.* — Quas (nuptias) episcopi, ut ea qua decet modestia et honestate fiant, curabunt ; sancta enim res est matrimonium, et sancte tractandum... *Ibid.* cap. 10.

philosophie dans ces prescriptions du concile!

Luther et les chefs de la réforme foulent aux pieds l'unité divine du lien conjugal. Par eux la polygamie est autorisée, et déjà leurs disciples en sont venus jusqu'à prêcher la communauté des femmes. C'en est fait. La famille est poussée brutalement dans l'abîme du sensualisme, et la femme déchue va se trouver de nouveau flétrie de la flétrissure antique.

Du même coup, l'Église renverse tout cet impur échafaudage des passions, arrache la femme à l'avilissement dont elle est menacée et la famille avec elle. Aussitôt la voix divine qui brisa la législation d'Auguste, qui fit trembler Félix assis sur son tribunal au milieu de ses licteurs, éclate avec la même force contre les Félix impudiques et les Augustes, oppresseurs du seizième siècle. « Que deux personnes seulement, dit-elle, soient unies par le lien du mariage, Jésus-Christ notre Seigneur l'a clairement enseigné, lorsque, rapportant les paroles d'Adam, inspirées de Dieu lui-même, il dit : C'est pourquoi ils ne sont plus deux, mais une seule chair. Et aussitôt il confirme la stabilité du lien conjugal prédite par Adam dès l'origine du monde : Que l'homme donc ne sépare point ce que Dieu a uni..... Si quelqu'un dit qu'il est permis aux chrétiens d'avoir plusieurs épouses en même temps, et que

cela n'est défendu par aucune loi divine : qu'il soit anathème[1]. »

Luther et les chefs de la réforme, poussant jusqu'au bout leur aveugle rage contre la société domestique, ont consacré en principe la dissolubilité du mariage. Le divorce, père de tous les malheurs, de tous les crimes au foyer domestique, est prêché par les sages, pratiqué par les rois, et adopté par les peuples devenus les sectateurs des uns et les imitateurs des autres. Encore un peu de temps, et c'en est fait, non-seulement de la stabilité divine du plus inviolable des engagements, mais encore de la tranquillité sociale qui en est la conséquence, et même de l'éducation et de la vie des enfants : le bouleversement européen est posé en principe.

C'est alors que l'Église, s'armant de toute sa puissance, frappe un coup mortel sur le monstre hideux qui s'apprêtait à ravager le bercail éter-

[1] Hoc autem vinculo duos tantummodo copulari et conjungi, Christus Dominus apertius docuit, cum postrema illa verba tanquam a Deo prolata referens dixit : Itaque jam non sunt duo, sed una caro; statimque ejusdem nexus firmitatem ab Adamo tanto ante pronuntiatam, his verbis confirmavit : Quod ergo Deus conjunxit homo non separet... *Sess.* XXIV, *Doctr. de Sacr. Matrim.* — Si quis dixerit licere christianis plures simul habere uxores, et hoc nulla lege divina esse prohibitum : anathema sit. *Ibid.* can. 2.

nellement chéri du divin Pasteur. Avec cette majesté qui convient à la Reine des siècles, elle s'exprime ainsi : « Le premier père du genre humain, inspiré du Saint-Esprit, prononça la perpétuité et l'indissolubilité du lien conjugal, lorsqu'il dit : Voici maintenant l'os de mes os, la chair de ma chair; c'est pourquoi l'homme quittera son père et sa mère, et s'attachera à son épouse, ils seront deux dans une seule chair. » Pulvérisant alors les différents motifs apportés au divorce par les novateurs, l'Église prononce l'indissolubilité perpétuelle du lien qui fait la gloire et la force de la famille : « Si quelqu'un dit que le lien du mariage peut être dissous, qu'il soit anathème[1]. »

Dans leur brutal matérialisme, Luther et les chefs de la réforme ont tourné en dérision, et aboli autant qu'ils ont pu, les empêchements canoniques de mariage. Or, tous ces empêchements, marqués au cachet de la plus profonde sagesse,

[1] Matrimonii perpetuum indissolubilemque nexum primus humani generis parens divini spiritus instinctu pronuntiavit, cum dixit : Hoc nunc os ex ossibus meis, et caro de carne mea : quamobrem relinquet homo patrem suum et matrem suam, et adhærebit uxori suæ, et erunt duo in carne una. *Sess.* XXIV, *Doctr. de Sacr. Matrim.* — Si quis dixerit... dissolvi posse matrimonii vinculum : anathema sit. *Ibid.* can. 5.

sont ou la sauvegarde de la liberté de l'être faible, ou les propagateurs de la charité entre les hommes, ou les conservateurs des bonnes mœurs et du bonheur des époux. A cette nouvelle attaque l'Église répond par un double anathème : « Si quelqu'un dit que les seuls degrés de consanguinité et d'affinité exprimés dans le Lévitique, peuvent empêcher le mariage d'être contracté ou le dissoudre lorsqu'il est contracté; et que l'Église ne peut point dispenser de quelques-uns de ces degrés, et ne peut en établir d'autres qui empêchent et dissolvent le mariage : qu'il soit anathème. Si quelqu'un dit que l'Église n'a pas pu établir des empêchements dirimants au mariage, ou qu'elle a erré en les établissant : qu'il soit anathème[1]. »

Après avoir attaqué la constitution de la famille, les novateurs s'en prennent aux membres qui la composent. Poussés par une espèce de jalousie infernale contre toutes les gloires de la société domestique et de la femme qui en est

[1] Si quis dixerit, eos tantum consanguinitatis et affinitatis gradus, qui Levitico exprimuntur, posse impedire matrimonium contrahendum, et dirimere contractum; nec posse Ecclesiam in nonnullis illorum dispensare, aut constituere, ut plures impediant et dirimant : anathema sit.

Si quis dixerit Ecclesiam non potuisse constituere impedimenta matrimonium dirimentia, vel in iis constituendis errasse : anathema sit. *Sess* xxiv, can. 3, 4.

l'âme et la vie, ils distillent leur impur venin contre l'angélique virginité. Que leur doctrine vienne à triompher, et la femme, refaite à l'image de son type païen, entraînera bientôt dans la fange du sensualisme et l'homme et la société. Non-seulement l'Europe perdra sa vigueur morale et sa supériorité matérielle, elle retombera encore dans un labyrinthe inextricable de difficultés nées de l'exubérance de la population et du paupérisme, ou dans ce déluge de crimes, d'infanticides et d'expositions qui souillent les dernières années de Rome païenne expirant dans la débauche.

Pleine d'une prévoyance qui lit et dans les profondeurs du présent et dans les mystères de l'avenir, l'Église pare ce nouveau coup, en consacrant de nouveau la sainte et tutélaire virginité : « Si quelqu'un, dit-elle, ose avancer que l'état du mariage est préférable à l'état de virginité ou au célibat, et qu'il n'est pas meilleur et plus heureux de demeurer dans la virginité et le célibat que de contracter mariage : qu'il soit anathème [1]. »

Emportés par la fougue de leurs penchants, les

[1] Si quis dixerit, statum conjugalem anteponendum esse statui virginitatis vel cælibatus, et non esse melius ac beatius manere in virginitate ac cælibatu quam jungi matrimonio : anathema sit. *Sess.* XXIV, can. 10.

réformateurs brisent tous les vœux de religion, barrières sacrées que l'Église avait établies autour du peuple de vierges qui fait la gloire et le salut des sociétés chrétiennes. L'Église répare cette nouvelle brèche, et, en sauvant l'honneur des épouses de Jésus-Christ, assure, autant qu'il est en elle, la gloire de la femme, le bonheur de la famille et l'ordre de la société. « Si quelqu'un dit que les clercs initiés aux ordres sacrés, ou les réguliers qui ont fait vœu solennel de chasteté, peuvent contracter mariage, et que ce mariage est valide, nonobstant la loi ecclésiastique ou le vœu; et que le contraire n'est autre chose que condamner le mariage; et que tous ceux-là peuvent se marier qui ne se sentent pas le don de la chasteté quoiqu'ils en aient fait le vœu : qu'il soit anathème [1]. »

A ces traits, peuples de l'Europe, reconnaissez-vous l'incorruptible gardienne de la vérité catholique? Reconnaissez-vous la mère pleine de courage et de sollicitude qui veille sur les nations?

[1] Si quis dixerit, clericos in sacris ordinibus constitutos, vel regulares, castitatem solemniter professos, posse matrimonium contrahere, contractum validum esse, non obstante lege ecclesiastica vel voto; et oppositum nil aliud esse, quam damnare matrimonium, posseque omnes contrahere matrimonium, qui non sentiunt se castitatis, etiamsi eam voverint, habere donum : anathema sit. *Sess.* XXIV, can. 9.

Et vous, familles, reconnaissez-vous celle qui constamment, envers et contre tous, prit en main votre cause? Et vous, enfin, membres de la famille, et moi comme les autres, aurons-nous jamais assez de reconnaissance dans le cœur pour celle qui nous sauva tant de fois de l'abîme où nous étions si violemment poussés? Considérée de ce point de vue de nos intérêts particuliers et des intérêts généraux de l'Europe, que la conduite de l'Église au seizième siècle paraît divinement inspirée! qu'elle renferme de sollicitude et d'amour! que ses anathèmes contre les novateurs, ennemis si cruels de la religion et du bonheur public, semblent légitimes! Hommes, qui que vous soyez, reportez-vous à ces idées qu'un peu d'histoire et de philosophie donne à tout esprit impartial, et le saint concile de Trente sera pour vous ce qu'il est pour le catholique, l'objet de la soumission la plus filiale et de la vénération la plus profonde; car il vous apparaîtra comme la sauvegarde de votre existence sociale, et le boulevard de la civilisation dans les temps modernes.

Luther et les chefs de la réforme avaient confirmé leurs doctrines subversives de la société domestique par l'autorité de leurs exemples[1].

[1] Vie de Luther, t. II, p. 202.

L'Église aussi consacre par sa conduite les lois conservatrices de la famille dont elle vient de rappeler l'imprescriptible obligation. Un puissant monarque, Henri VIII, veut les violer. Il prie, il supplie, il se fait courtisan pour obtenir de Rome qu'elle approuve ses vœux antichrétiens. Rome demeure muette, espérant que le temps ramènerait le prince à des sentiments plus raisonnables. Henri s'irrite, il s'emporte. L'affaire est grave : un peuple entier est sur le point de rompre avec le centre de l'unité ; une branche vigoureuse est au moment d'être retranchée du grand arbre : on ne peut la conserver qu'en portant une mortelle atteinte aux lois sacrées de la famille. L'Angleterre deviendra schismatique, hérétique, le sang coulera à grands flots, le pillage et l'incendie détruiront les monuments du catholicisme qui couvrent l'*île des saints*. N'importe ! périsse un royaume plutôt que la constitution chrétienne de la famille, base de la civilisation et du bonheur des nations modernes.

Enfin, secondés par leurs nombreux disciples, les réformateurs n'avaient rien omis pour faire passer leurs funestes doctrines dans les mœurs publiques. La prédication, l'enseignement, la presse ont prêté leurs voix. Les princes de la terre l'ont soutenue de leur puissance. Pendant

trente années d'une guerre générale, les boulets allemands deviennent les missionnaires qui propagent, en Europe, les principes destructeurs de la famille et de la subordination religieuse et sociale.

L'Église non plus ne s'en tient pas à de stériles enseignements. A sa voix, tous les dogmes conservateurs et réparateurs de la société domestique se traduiront en actes pratiques et universels. Dans ce moment suprême, on voit cette mère éternellement féconde donner à l'Europe des milliers d'apôtres qui, dans toutes les langues, promulguent ses salutaires leçons. De la plume et de la voix, ces médecins des âmes guérissent les villes et les provinces ou les préservent de la contagion. A eux seuls, le vénérable P. Canisius et ses compagnons, sauvent une partie de l'Allemagne et de la Suisse. On voit, à leur suite, pendant le seizième et le dix-septième siècle, cent ordres ou congrégations religieuses, créés comme par enchantement, et dévoués la plupart à la propagation des vérités catholiques. Entendez-vous toutes ces générations naissantes, pépinières d'époux et d'épouses, de pères et de mères, en un mot de futures familles, réunies dans leurs humbles écoles, répéter en dépit de l'erreur : Le mariage est un sacrement; il est saint; la polygamie est défendue,

le divorce est un crime, la virginité est une grande perfection qui rend l'homme égal aux anges?

L'Église alla plus loin. Autrefois elle avait appelé l'Europe chrétienne dans de glorieux combats contre la barbarie musulmane. Au seizième siècle, attaquée dans ses enfants, elle n'omit rien pour armer en leur faveur les princes ses fils. La vie si glorieuse de l'immortel saint Pie V, ce pontife, grand entre tous les pontifes, ne semble en quelque sorte avoir d'autre but[1]. En l'étudiant du point de vue où nous sommes, c'est-à-dire, des intérêts de la constitution chrétienne de la famille, sapée par les novateurs, nulle page dans l'histoire n'offre un plus haut intérêt. Car, nous le répétons, nulle part on ne voit briller avec plus d'éclat l'active et courageuse sollicitude de l'Église pour la société domestique et pour nous tous dont le sort est inviolablement attaché au sien.

Armer les rois pour notre défense, ne suffisait pas à cette mère si tendre; elle inspire encore aux législateurs des lois sages et sévères pour prévenir ou pour réprimer les crimes particuliers qui déshonoraient le foyer domestique; car

[1] *Voyez* sa Vie écrite en italien, peu de temps après sa mort, par Catena. Rome, 1587. Pages 69, 87, 94, 112, 113 et suiv.

les cruelles doctrines des réformateurs portaient leurs fruits. Les désordres moraux se multipliaient au sein même de notre patrie. Le libertinage traînant à sa suite la cruauté, son inséparable compagne, l'infanticide devenait de jour en jour plus fréquent. C'est alors qu'à la voix des conciles vint se joindre la voix également catholique d'un de nos rois. En 1556, Henri II publia son célèbre édit, où respire tellement l'esprit chrétien qu'on ne sait s'il est l'ouvrage d'un prince ou d'un évêque. En voici la teneur : bien dur serait celui qui ne serait ému en le lisant, et bien aveugle celui qui ne s'écrierait pas avec amertume : Que les temps sont changés! Antique foi de nos pères, qu'êtes-vous devenue? Où sont aujourd'hui les législateurs qui appuient leurs lois sur de semblables *considérants?*

« HENRI, par la grâce de Dieu, Roi de France : à tous présents et à venir, salut :

» Comme nos prédécesseurs et progéniteurs très-chrétiens rois de France, ayant, par actes vertueux et catholiques, chacun en son endroit, montré par leurs très-louables effets qu'à droit et comme raison, le dit nom de très chrétiens, comme à eux propre et particulier, leur en avait été attribué; en quoi les voulant imiter et suivre, et ayant, par plusieurs bons et salutaires exemples,

témoigné la dévotion qu'avons à conserver et garder ce tant céleste et excellent titre, duquel les principaux effets sont de faire initier les créatures que Dieu envoie sur terre en notre royaume, pays, terres et seigneuries de notre obéissance, aux sacrements par lui ordonnés; et quand il lui plaît les rappeler à soi, leur procurer curieusement les sacrements pour ce institués, avec les derniers honneurs de sépulture; et étant dûment avertis d'un crime très-énorme et exécrable, fréquent en notre royaume, qui est :

» Que plusieurs femmes ayant conçu enfants par moyen déshonnête ou autrement, persuadées par mauvais vouloir et conseil, déguisent, occultent et cachent, sans en rien découvrir et déclarer; et advenant le temps de leur part et délivrance de leur fruit, occultement s'en délivrent, puis le suffoquent, meurtrissent et autrement suppriment, sans leur avoir fait impartir le saint sacrement du baptême; ce fait, les jettent en lieux secrets et immondes, ou enfouissent en terre profane, les privant par tels moyens de la sépulture coutumière des chrétiens; de quoi étant prévenues et accusées pardevant nos juges, s'excusent, disant avoir eu honte de déclarer leur vice, et que leurs enfants sont sortis de leur ventre morts, et sans aucune apparence ou espérance de vie, tellement que

faute d'autre preuve, les gens tenant tant nos cours de parlement, qu'autres nos juges, voulant procéder au jugement des procès criminels à l'encontre de telles femmes, sont tombés et entrés en diverses opinions, les uns concluant un supplice de mort, les autres à question extraordinaire, afin de savoir et entendre par leur bouche, si, à la vérité, le fruit issu de leur ventre était mort ou vif; après laquelle question endurée, pour n'avoir aucune chose voulu confesser, leur sont les prisons le plus souvent ouvertes, qui a été et qui est cause de les faire retomber, récidiver, et commettre tels et semblables délits; à notre très-grand regret, et scandale de nos sujets; à quoi, pour l'avenir, nous avons bien voulu pourvoir.

» Sçavoir faisons que nous désirant extirper, et du tout faire cesser lesdits exécrables et énormes crimes, vices, iniquités et délits qui se commettent en notre dit royaume, et ôter les occasions et racines d'iceux dorénavant commettre, avons (pour ce obvier) dit, statué, et ordonné, et par édit perpétuel, loi générale et irrévocable, de notre propre mouvement, pleine puissance et autorité royale, disons, statuons, ordonnons et nous plaît : Que toute femme qui se trouvera duement atteinte et convaincue d'avoir célé, couvert et occulté tant sa grossesse que son en-

fantement, sans avoir déclaré l'un ou l'autre témoignage suffisant, même de la vie ou mort de son enfant, lors de l'issue de son ventre; et après se trouve l'enfant privé, tant du saint sacrement de baptême, que sépulture publique et accoutumée : soit telle femme tenue et réputée d'avoir homicidé son enfant; et pour réparation punie de mort et dernier supplice, et de telle rigueur que la qualité particulière du cas le méritera, afin que ce soit exemple à tous, et que ci-après n'y soit fait aucun doute ni difficultés. Si donnons en mandement, etc [1]. »

Hélas! malgré tant de lois et de précautions, les membres de la société domestique, esclaves de leurs passions ou victimes de l'erreur, mépriseront trop souvent encore la voix de l'Église; mais nul ne sera étranger à sa charité. La famille, séduite et coupable, lui devra un nouveau bienfait. Un homme tiré tout exprès pour elle des trésors de la miséricorde divine; un homme dont la compassion, catholique comme la foi, embrassera toutes les misères, tristes fruits des passions encouragées par les doctrines perverses de la réforme; un homme pour qui tous les membres de

[1] Édit du roi Henri Second, contre les filles et les veuves qui cèlent leur grossesse, dont les enfants sont privés de la grâce du baptême et de la sépulture ecclésiastique. *Février* 1556.

la famille, les deux êtres faibles surtout, l'enfant et la femme, seront l'objet d'une sollicitude ingénieuse, active, infatigable; un homme, personnification vivante de la charité catholique : Vincent de Paul sera donné à la terre.

Prévenir le mal de la famille par l'enseignement des vérités, des devoirs, des lois qui font son bonheur et sa gloire ; guérir le mal de la famille, en soignant les infirmités intellectuelles, morales et physiques de chacun de ses membres; s'attacher avec une préférence jalouse à tout ce qu'il y a de plus faible, de plus abandonné, de plus avili, de plus désespéré : telle sera la vie du héros chrétien. Son action réparatrice ne sera point bornée aux étroites limites de sa patrie terrestre, aux jours trop peu nombreux de sa passagère existence. Nouvel Élie, en montant au ciel, il jettera son manteau à des milliers d'Élizées, et son esprit revivra dans un peuple entier de fils et de filles, toujours et partout dignes de leur père. Et le bien qu'il a fait s'étendra, s'affermira ; et celui qu'il a conçu s'accomplira, se multipliera pendant les siècles et se propagera jusqu'aux extrémités du monde. La jeune Musulmane de Constantinople, de Smyrne et de la Syrie lui devra son émancipation, tandis que son frère lui devra la foi, et son père et sa mère la guérison de leurs maladies. Alors,

comme aux jours de sa naissance, quand elle luttait contre le paganisme sensuel et homicide, l'Église catholique du seizième siècle aura la gloire d'avoir protégé, de toute sa puissance, la société domestique ou d'avoir guéri les plaies qu'elle n'aura pu prévenir. Si, après cela, les nations et les familles sourdes à sa voix, insensibles à son amour, disparaissent dans l'abîme d'un matérialisme brutal, elle pourra, debout sur le bord du précipice, leur dire avec toute raison : *Israel, ta perte vient de toi seul. Qu'ai-je dû faire de plus pour toi que je n'aie pas fait*[1] ?

[1] Perditio tua Israel : tantummodo in me auxilium tuum. *Osee*, XIII, 9. —Quid est quod ultra debui facere vineæ meæ, et non feci ei ? *Isa.* V, 4.



CHAPITRE IV.

État actuel de la Famille en Angleterre.

Il est, dans la vie des nations, des moments décisifs qui passent et ne reviennent plus. Malheur aux peuples qui ne savent pas en profiter. Une longue agonie, peut-être une ruine totale viendront les punir, comme l'ingrate Jérusalem, de n'avoir pas voulu connaître la visite que daignait leur faire celui qui seul donne aux rois la sagesse, aux sujets la docilité, à tous la paix véritable, fille de l'ordre. Le seizième siècle fut pour l'Europe une de ces époques critiques : comme l'Église, la société humaine pouvait en sortir pleine d'une vigueur nouvelle. Il n'en fut pas ainsi. Plus ou moins saisies de la fièvre protestante, fièvre d'orgueil et d'indépendance, les nations méprisèrent la voix de leur mère. Elles crurent pouvoir se suffire à elles-mêmes. Et voilà que tout devint faible et incertain dans les conseils des rois; on ne consulta plus, pour se conduire et se tirer des difficultés sans cesse renaissantes, que les règles d'une politique tout humaine. On flatta tour à tour la vérité et l'erreur; on ferma les yeux sur la grandeur des dangers qui

menaçaient l'ordre moral : les intérêts matériels avaient usurpé la première place. Au lieu d'employer avec vigueur et persévérance les remèdes préparés par l'Église pour la guérison des maladies qui travaillaient la société domestique et préparaient à petit bruit la ruine de la société politique, on les dédaigna. On en vint jusqu'à tenir pour suspecte la main bienfaisante qui les présentait, et le mal fit des progrès rapides. Après un laps de cinquante ans, la vieille Europe ne fut plus reconnaissable. Entre ce qu'elle est aujourd'hui et ce qu'elle était au milieu du seizième siècle, que la différence est grande! Alors, chrétienne dans sa foi, chrétienne dans ses constitutions, chrétienne dans ses habitudes, chrétienne dans son langage, elle n'a plus aujourd'hui de caractère décidé. Est-elle encore chrétienne? ne l'est-elle plus? il est permis de le demander, et l'observateur attentif hésite à répondre.

Quoi qu'il en soit de la société politique, il est certain que la famille dont nous avons ici à nous occuper, est bien différente d'elle-même. Quand vous la considérez d'un coup d'œil, telle qu'elle se présente à vous dans l'Europe entière, vous la voyez partout défigurée, plus ou moins, par le double cancer qui la dévorait dans le monde antique, qui la dévore encore chez les nations modernes esclaves de l'idolâtrie, le sen-

sualisme et le despotisme. Comme conséquence de cette double maladie, vous voyez le lien domestique relâché, l'esprit de famille presque anéanti, l'autorité déplacée, ou sans fixité, la soumission incertaine, l'insubordination à la place de l'obéissance, l'indifférence à la place de la piété filiale, l'égoïsme à la place du dévouement réciproque. De là des désordres moraux, graves et nombreux, conduisant tour à tour aux dissensions intestines, à la dégradation de la femme et trop souvent à la mort spirituelle et corporelle de l'enfant. De là enfin, le malaise universel qui se manifeste chez toutes les nations actuelles de l'Europe : sourdes rumeurs, préludes effrayants de prochaines tempêtes. A ces maux, les sages en qui n'est point la science de Dieu cherchent vainement le remède dans telle ou telle combinaison politique. Ils ignorent donc que ces faits extérieurs ne sont eux-mêmes que les symptômes d'une maladie qui échappe à leur courte vue. Ils ne peuvent ou ils ne veulent pas voir que la société domestique est à la société politique ce que la racine est à l'arbre, ce que la base est à l'édifice. Que la racine soit empoisonnée, et jamais l'arbre ne portera de bons fruits; que la base repose sur un sable mouvant, et l'édifice, au lieu d'être jamais solide, sera toujours chancelant jusqu'au jour nécessairement peu éloigné de sa ruine.

Telle est la physionomie générale de l'Europe. Sous les brillants oripeaux d'une civilisation matérielle, se cache un mourant, bientôt peut-être un cadavre. Comment la vie s'est-elle éloignée? l'esprit de Dieu s'est retiré. Pourquoi? parce que l'homme est devenu chair? Comment est-il devenu chair? parce qu'il a rompu avec Dieu qui est esprit. Quand s'est opérée cette rupture? lorsqu'on a dit à l'Europe : Brise le joug de l'autorité et tu seras comme Dieu. Qui a dit cela? qui a porté au sein de la famille le désordre qui se produit dans la société? qui a brisé le joug de la foi? Nous adjurons les hommes de conscience de relire l'impartiale histoire qui précède, et de répondre.

Mais il est temps d'apprécier en particulier les effets de la réforme et de la philosophie sa digne suivante, sur la famille, dans les deux premières nations de l'Europe, l'Angleterre et la France : par elles, on jugera des autres. Dans le tableau que nous allons esquisser, Albion n'occupera qu'une place secondaire; au premier plan sera la France, cette patrie bien-aimée, quoique bien coupable. C'est pour elle surtout et pour sa guérison que nous avons composé cet ouvrage.

Pendant bien des siècles, l'Angleterre se montra digne de la foi qu'elle avait reçue de l'Église romaine. La piété, la charité, les vertus publi-

ques et privées de ses habitants lui méritèrent le surnom glorieux de l'*Ile des saints*. La société domestique participait à cet état de perfection et de bonheur. Comme dans tous les pays catholiques, elle présentait, par la douce et sainte union de ses membres, un spectacle digne des anges. Qu'elle est différente aujourd'hui ! La famille anglaise végète plutôt qu'elle ne vit ; on dirait un malade que mine lentement un vice organique. Ne vous en étonnez pas ; des atteintes graves ont été portées à sa divine constitution. Le protestantisme a nié le sacrement qui l'ennoblissait en la sanctifiant ; le mariage anglais n'est plus qu'une cérémonie religieusement inefficace. Privés des secours puissants que Jésus-Christ leur avait ménagés, les époux ne peuvent plus accomplir les difficiles devoirs que le mariage impose aux chrétiens. En tête de ces devoirs, il faut placer l'indissolubilité du lien conjugal. Avant l'élévation du mariage à la dignité de sacrement, on ne voit nulle part ce devoir fidèlement accompli ou rigoureusement commandé : la Synagogue elle-même tolérait le divorce. Supposez le mariage ramené au niveau d'un simple contrat naturel, ou vous verrez disparaître l'indissolubilité conjugale, ou elle ne sera maintenue temporairement que par une heureuse inconséquence.

Telle est la judicieuse remarque d'un pieux et

savant évêque : « Le christianisme, dit-il, perfection de la nature et de la loi, a élevé plus haut encore ce contrat déjà si respectable, en lui conférant l'imminente dignité d'un sacrement. Il n'est plus seulement le *sujet* de la grâce céleste, il en est le canal et l'instrument; il la produit lui-même par la vertu qui lui est inhérente; il devient chose toute sainte et toute divine, à l'égal de nos plus augustes et de nos plus redoutables mystères. Le Sauveur indique assez le caractère de grandeur et de sainteté imprimé désormais au mariage, lorsque, rappelant et sanctionnant de son autorité les paroles qui consacrent sa première institution : *L'homme quittera son père et sa mère, et il s'attachera à son épouse, et ils seront deux dans une même chair* [1], il ajoute : *Que l'homme ne sépare donc pas ce que Dieu même a uni* [2]. Vous l'entendez, *ce que Dieu a uni,* toujours Dieu en tête du mariage, comme premier principe; Dieu, et non l'homme; Dieu, et non le magistrat; Dieu, et non le caprice et la passion, et voilà l'unique raison et la seule garantie de l'indissolubilité du lien! ce qui, pour le remarquer en passant, prouve l'étrange distraction, pour ne pas dire l'énorme contradiction, où tomberait le législateur qui maintiendrait le

[1] Gen. II, 24. — [2] Matth. XIX, 5, 6.

mariage indissoluble, tout en le rabaissant au niveau d'une institution civile, comme si la loi suppléait la grâce, comme si une formule donnait la vertu, comme si l'homme tout seul pouvait imposer un joug qui n'a pu être porté par aucune nation, avant qu'il eût été adouci par l'onction de l'Évangile[1]. »

Nous avons eu occasion de le remarquer, la logique des peuples est inflexible. Aussi voyons-nous le divorce inscrit dans les codes de toutes les nations protestantes. Mais le divorce, placé dans la loi, c'est l'épée de Damoclès suspendue sur la société domestique; c'est le despotisme de l'être fort et l'oppression de l'être faible consacrés en principe. A cette première cause ne craignez point d'attribuer, du moins en partie, l'état anormal de la famille anglaise; nous voulons dire la froideur glaciale qui règne entre les époux, et l'étiquette inflexible qui règle tout le commerce de la vie. Il en est une autre qui contribue puissamment à détruire cette sainte égalité qui, chez les peuples demeurés fidèles au catholicisme, fait le charme du foyer domestique. Le culte de Marie est l'exaltation de la femme. Or, il n'existe plus

[1] Instruction pastorale de Mgr l'archevêque de Cambrai sur l'importance de la célébration religieuse du mariage et son influence sur l'ordre domestique et social. 1844.

en Angleterre. La sainte virginité, qui grandit la fille d'Ève jusqu'au niveau de l'ange, n'entoure plus sa tête d'une auréole céleste. Descendue de ce piédestal sublime, la femme anglaise n'excite plus l'admiration; c'est à peine si elle obtient les égards dus à son sexe.

Le protestantisme a fait un autre mal. Comme il avait brisé l'unité religieuse et le lien politique, il a détruit l'esprit de famille. En défiant l'homme, il le rend indépendant; et l'indépendance pousse à l'isolement. Tandis que le catholicisme attire l'homme du foyer domestique à l'Église, le protestantisme le concentre au foyer domestique. Le protestant est à lui-même son prêtre; sa Bible est son oracle, sa maison son temple : aucun motif religieux ne le porte vers ses semblables. D'après cela, on serait tenté de croire que le protestantisme est favorable à la conservation et au développement des liens de famille : rien n'est plus faux que cette supposition. Distinguez soigneusement l'esprit de famille de ces rapports obligés qui résultent d'intérêts communs. Comme l'esprit religieux, l'esprit de famille naît de la communauté des croyances et de la charité. Or, le protestantisme est le dissolvant le plus actif de la foi commune et de la charité qui en est la suite. Il est égoïste dans son principe et dans ses effets. Ce raisonnement

va prendre un corps dans la famille anglaise, que dis-je? dans la nation tout entière.

Religion du *moi*, le protestantisme a fait l'Angleterre à son image. Il en a fait le pays de l'égoïsme, le pays du moi. Il y a donné naissance à la philosophie du moi, à la politique du moi; il a produit cette vie taciturne et méfiante de l'Anglais, qui veut toujours se dérober aux regards des autres hommes; qui veut dans sa maison la place rigoureusement nécessaire pour lui et les siens; qui veut dans ses jardins des promenades étroites et tortueuses pour être seul; qui veut de lointains voyages sur mer et sur le continent, pour vivre de sa vie indépendante et solitaire; qui veut des réunions consacrées aux plaisirs, pour que des femmes droites et silencieuses se promènent autour d'un orchestre, comme les processions des Égyptiens autour du mausolée d'Osiris. Religion froide, méthodique, sombre comme cet éternel ciel gris qui s'étend sur Londres : voilà le protestantisme dans ses effets généraux sur la nation anglaise.

Voulez-vous le voir dans la famille? Pénétrez dans un de ces innombrables hôtels dont les façades uniformes bordent les larges rues de Londres. La propreté, le luxe, la symétrie la mieux étudiée, l'arrangement le plus parfait, le confortable dans l'ensemble et dans les détails frappe-

ront d'abord vos regards. N'allez pas plus loin; ne cherchez ni les vastes appartements, ni les larges foyers où plusieurs générations réunies pouvaient prendre place; vous ne les trouverez pas. Tout est taillé sur les proportions mesquines du moi individuel.

Voici le chef de l'opulente famille. Il est seul dans son cabinet avec son thé, ses lettres de change et sa volumineuse correspondance : homme d'argent, les affaires l'absorbent. Réunis une première fois autour d'une table silencieuse, les membres de la famille se séparent promptement. Le mari disparaît jusqu'à l'heure où un second repas vient le replacer en face de sa femme et de ses enfants. Vous croyez que les doux liens de la famille vont le fixer auprès de ce qu'il doit avoir de plus cher au monde. Détrompez-vous; il sort avec précipitation, et s'en va rejoindre d'autres pères de famille, déserteurs comme lui du foyer domestique. Il a passé le jour à la Bourse, il passe la nuit dans les *clubs*. A quoi sont employées ces heures précieuses qui devraient être données à l'éducation? A jouer, à parler affaires, plaisirs, politique, chevaux et jockeys; quelquefois à boire avec si peu de modération, que ces réunions paternelles dégénèrent en véritables orgies. Déplorable en tout pays, cette habitude d'éloignement est surtout meurtrière pour la famille anglaise;

car la femme, à raison de son infériorité sociale, n'exerce qu'une faible influence sur les enfants. Nous l'avons remarqué : la négation du sacrement de mariage, le divorce légal, le bannissement de la virginité, toutes ces causes de dégradation pèsent sur son existence et la tiennent dans un état voisin de l'esclavage.

Étudiez la grande dame au pays d'Albion. Ne vous laissez point éblouir par le luxe qui l'entoure, par la hauteur qu'elle affecte. Les appartements dorés, les colliers de perles, les couronnes de diamants, les habits somptueux, les équipages brillants, les grooms chamarrés ne donnent ni la considération, ni le respect, ni l'affection, ni le bonheur. Pénétrez plus avant dans sa vie intime ; quelle triste réalité se découvre à vos yeux! La femme anglaise, la mère de famille, n'est plus la compagne estimée, honorée et chérie de son mari. Elle est, suivant un mot connu, la première servante de la maison. Ce n'est point avec elle, au milieu de sa jeune famille, que l'Anglais passe habituellement ses longues soirées ; jamais il ne lui confie le secret de ses affaires ; s'il veut en parler avec ses amis, il attend qu'elle soit éloignée, soit que sa présence importune, soit qu'on la juge incapable de soutenir un discours sérieux. L'étiquette l'oblige à se retirer avant la fin du repas auquel assistent des étrangers : son départ

est le signal de la conversation politique, commerciale ou religieuse. Autour d'elle, la jalousie, la morgue, le despotisme ont tracé un cercle étroit dont elle ne peut sortir impunément. Vous croyez peut-être que les mœurs en sont plus pures. Il n'en est rien ; nulle part elles ne sont plus plus relâchées qu'en Angleterre[1]. Partout où il y a oppression, il y a mécontentement, puis réaction ; et, plus souvent que toute autre, la femme anglaise réagit contre la sévérité maritale par la violation criminelle de ses devoirs. Chez aucune nation de l'Europe, les grands scandales opposés aux saintes lois de la famille ne sont aussi nombreux qu'en Angleterre.

Il en est un, surtout, dont il semble que la société païenne pouvait seule se rendre coupable. Juvénal a stigmatisé ces dames romaines qui, se jouant de leurs maris, introduisaient dans la couche nuptiale, comme fruits de leur tendresse, des enfants ramassés sur les bords du Vélabre. « La fortune maligne, dit ce poète, veille pendant la nuit sur ces enfants tout nus ; elle leur sourit, elle les réchauffe dans son sein, et glisse dans les palais ces acteurs mystérieux réservés pour son

[1] On compte dans la seule ville de Londres quarante mille femmes de mauvaise vie, qui coûtent annuellement deux cents millions. La presse publique a révélé ce fait au commencement de cette année 1844.

théâtre ; les caressant en mère, elle les porte en riant au faîte des honneurs[1]. » Or, cette supercherie criminelle est assez fréquente en Angleterre, par suite d'une masse énorme de capitaux substitués, d'après diverses combinaisons connues sous le nom de *réversion*[2]. »

Quoi qu'il en soit, restée habituellement seule avec ses enfants, la mère, privée de cette considération que les salutaires doctrines du catholicisme donnent à la femme, est impuissante à former l'esprit de famille. Instruit par l'exemple du père, le jeune homme prend bientôt à dégoût le séjour au foyer domestique. Vivre sous l'aile maternelle, lui paraît une servitude honteuse ; il aspire au moment de s'y soustraire : ce moment arrive avec l'âge des études. Là finit pour toujours le règne de l'autorité maternelle. A vingt ans, au retour de Cambridge ou d'Oxford, le fils est complètement émancipé. Des égards plus ou moins constants, plus ou moins sincères, mais habituellement froids et calculés, remplacent les affections filiales du jeune âge. La maison paternelle n'est plus guère qu'une chambre à coucher. Comme son père, le jeune gentleman vit d'une vie tout extérieure. Il laisse sa mère solitaire, et reste lui-même étranger à ces douces et saintes affections

[1] Satir. VI. — [2] De Gouroff, t. I, p. 50.

de la famille, frein des passions dans le présent, et gage des plus utiles vertus dans l'avenir.

Dédaignée de son mari, délaissée par ses fils, la mère voit son autorité sur ses filles elles-mêmes s'évanouir avant l'âge. Tandis que par une inconséquence qui, du reste, n'étonne pas, le protestantisme appesantit le joug sur la femme mariée, il laisse à la jeune fille une liberté dont les bonnes mœurs sont loin de s'applaudir. Vers l'âge de seize ans, la jeune Anglaise *fait son entrée dans le monde*. Le lendemain de ce jour impatiemment attendu, elle acquiert le droit de sortir seule, sans être accompagnée ni de sa gouvernante ni de sa mère. Qui ne l'a pas vue sur les larges trottoirs de Londres marcher seule, suivie d'un valet armé d'une longue canne à pomme d'argent, et respectueusement éloigné de vingt-cinq pas de sa jeune maîtresse? Celle-ci entre seule dans les maisons étrangères. Bien plus, dans la demeure paternelle, en l'absence de sa mère, l'usage l'autorise à recevoir seule les visites des personnes amies de la famille, quelle que soit leur qualité.

Arrive enfin l'époque du mariage. C'est alors que se révèle dans tout son éclat la nullité des liens domestiques. Le jour de l'alliance, le fils et la fille quittent le toit paternel pour ne plus y rentrer. On dirait des oiseaux échappés du nid et

qui n'y reviennent plus. Ne croyez pas qu'ils aillent l'un ou l'autre habiter au sein de leur nouvelle famille. Non; une demeure particulière, indépendante, attend le jeune ménage. C'est là qu'il passe son existence solitaire. Il donnera naissance à une nouvelle famille qui, à son tour, prendra son essor et vivra de sa vie personnelle. Rien n'est plus choquant pour nous autres catholiques français, voyageurs en Angleterre, que de voir des enfants nouvellement mariés, et dont la demeure touche à la demeure paternelle, ne faire que de rares et froides visites à leurs jeunes frères, à leurs jeunes sœurs et aux auteurs de leurs jours. Ce qui nous choque bien davantage, c'est d'entendre le fils, rencontrant son père dans le monde, l'appeler *monsieur* (*yes sir*); absolument comme s'il parlait à un étranger.

Que dirons-nous de ses rapports avec sa mère? Adolescent, l'autorité maternelle est nulle pour lui. Lorsque son père mourra, sa mère ne sera plus pour lui qu'une femme. L'Angleterre a conservé le droit d'aînesse ; mais ce principe de force sociale, heureusement adouci par la religion catholique, le protestantisme le rend dur et presque barbare. Si la fortune vient du côté paternel, le fils aîné entre en jouissance aussitôt après la mort de son père, et il vient habiter la maison de ses aïeux. C'est, pour la mère, le signal du

départ. Elle l'a compris; et, reprenant son douaire, elle quitte la demeure de son mari pour ne plus y rentrer. Déchue de sa haute position, elle se retire solitaire dans une habitation convenable à sa modeste existence. Tout est fini; les derniers vestiges de la famille anglaise ont disparu.

Telle est la société domestique considérée dans sa constitution, dans ses membres et leurs rapports mutuels. Si elle n'est pas retombée dans l'abjection païenne, il faut l'attribuer aux lambeaux de vérités, conservés dans les habitudes et dans les lois, autrefois si chrétiennes, de la Grande-Bretagne. Mais un principe, bon ou mauvais, déposé au sein d'une nation, ne reste pas longtemps à l'état métaphysique. Il tend à prendre un corps; et malgré sa puissante organisation matérielle, malgré la ténacité qui forme le caractère de ses habitants, l'Angleterre marche vers le terme de sa dissolution.

L'absence d'union intime, de sainte égalité, d'esprit commun, disons mieux, cet égoïsme si froid, si hautain que nous avons trouvé dans la famille anglaise, s'étend au dehors. Dans ce pays modèle, les relations du maître et du domestique rappellent les rapports du despote et de l'esclave dans le paganisme. Excepté le droit de vente et de vie, vous trouvez à peu près les mê-

mes mauvais traitements, la même hauteur superbe, le même mépris pour l'humanité. Il est rare qu'un grand seigneur daigne parler en personne à son cocher; c'est par l'intermédiaire d'un valet de chambre qu'il lui transmet ses ordres. Relégué près des étables, dans l'arrière-corps des bâtiments, le jockey n'entre point dans l'habitation de ses maîtres; il n'y paraît que dans certaines occasions solennelles, pour servir à table, alors qu'un besoin impérieux réclame sa présence ou qu'on est flatté de montrer une livrée de plus. L'anecdote suivante est un trait caractéristique de cette morgue anglo-protestante.

Une dame française se trouvait dernièrement en Angleterre; son oncle, Anglais et protestant, jouit du grade d'amiral dans la marine britannique. Un jour, il invite sa nièce à visiter avec lui une galerie de tableaux. « Je vous enverrai ma voiture, lui dit-il, et vous viendrez me prendre. » A l'heure fixée, la voiture arrive; mais au lieu de se diriger vers l'hôtel de l'amiral, le cocher se rend directement à la galerie. La dame suppose que son oncle l'a devancée; elle descend, passe deux heures à examiner les tableaux sans entendre parler de l'amiral. Enfin elle remonte en voiture et se rend chez lui; elle le trouve dans un état d'impatience qui contrastait notablement avec le flegme britannique. —Que vous est-il donc ar-

rivé? voilà plus de deux heures que je vous attends. — Votre cocher m'a conduite directement à la galerie; je supposais, mon oncle, qu'il exécutait vos ordres, et que je vous trouverais au rendez-vous. — C'est une erreur de mon valet de chambre; il aura mal compris mes paroles. — Ce n'est donc pas vous qui avez tracé l'itinéraire à votre cocher. — Moi! vous ne savez donc pas que je ne parle jamais à ces gens-là?..... Et cet amiral, dévot méthodiste, fait tous les soirs la prière en commun avec ses domestiques!

On peut juger par là de l'attachement des serviteurs pour leurs maîtres, et de leur stabilité. Lisez les nombreuses affiches placardées aux carrefours de Londres. Entre les titres de recommandation présentés par le domestique qui demande à se placer, vous lirez infailliblement la phrase suivante : « Muni d'excellents certificats, délivrés par son dernier maître qu'il a servi *un an, dix-huit mois!* » Le même esprit d'*isolement* se manifeste encore dans les relations sociales. Si vous allez en Angleterre, vous serez bien accueilli des personnes auxquelles vous serez recommandé; on se mettra en frais pour vous faire honneur; mais la cordialité n'est pour rien ou à peu près dans tout cet empressement. On se lasserait bientôt d'une hospitalité que l'étiquette rend gènante et peut-être onéreuse. Que tout se

fasse ainsi afin de sauver les apparences sans que l'affection véritable y soit pour quelque chose, en voici une preuve frappante. Il est inouï en Angleterre qu'un ami, un voisin aille demander à dîner à son ami, à son voisin sans être invité. Nul doute qu'il n'y ait ici d'honorables exceptions; qu'elles soient nombreuses, nous ne voulons point le nier. Fort heureusement pour lui, l'homme est souvent meilleur que ses principes; mais nous le répétons, voilà les caractères généraux de l'influence du protestantisme sur la famille anglaise. Religion du moi, la réforme a brisé les véritables liens de famille, elle a dégradé la femme, elle a poussé à la corruption des mœurs et a fait de la nation anglaise, considérée comme nation, l'aggrégation humaine la moins morale que le monde ait vue depuis le christianisme. Et l'on ose écrire que le protestantisme est la religion de la famille!

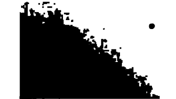




CHAPITRE V.

Suite du précédent. — La Famille pauvre.

Jusqu'ici nous avons tracé le tableau de la société domestique dans les classes élevées. Pour bien juger les doctrines protestantes, il faut les voir en action dans les rangs inférieurs de la société anglaise. L'histoire est là avec son impitoyable autorité pour signaler au monde entier le bonheur du peuple anglais avant la réforme, puis l'horrible misère et la dégradation plus horrible qui ont suivi cette fatale époque. Les ministres anglicans ont bien pu mettre à l'*index* les ouvrages de Cobbett, de Rubichon et de Thomas Moore; mais ils n'ont jamais entrepris de réfuter les faits qu'ils contiennent. Dans la réalité, l'un était beaucoup plus facile que l'autre. Sans entrer ici dans des détails qui briseraient les proportions de cet ouvrage, il est un fait certain et connu de tous : c'est que le protestantisme n'a jamais su intervenir entre le pauvre et le mauvais riche. Entre la misère et l'opulence il a creusé un abîme. Le paupérisme d'un côté et la taxe des pauvres de l'autre, telles sont ses œuvres, tels les liens d'union qu'il a su établir entre celui qui a



tout et celui qui n'a rien. Nulle part vous ne verrez l'exploitation de l'homme par l'homme, exercée avec autant de barbarie qu'en Angleterre.

« Lorsque, dit un historien non suspect, on aborde aux quais de Londres, cette métropole du monde industriel, cette papauté bruyante de la matière, l'esprit reste effrayé devant la gigantesque puissance de la main, devant le prodigieux accroissement de la vie que les hommes ont infusée partout. Il semble que la matière elle-même soit animée, et que, prise d'un délire insensé d'action, elle se soit mise à marcher, à tourner, à frapper, à travailler, à tourbillonner, à se répandre dans tous les sens. Il n'est pas un flot qui n'écume sous la quille ou sous la roue des navires. On entend partout la respiration du cuivre, le grincement du fer contre le fer, le cri des poulies ou des crics qui montent les marchandises. On voit partout s'épancher dans le ciel ces longues traînées de fumée, haleine brûlante de la brique et de la tôle, au-dessus de ces immenses ateliers où les bras des pistons en s'élevant et s'abaissant communiquent au loin, en haut, en bas, un mouvement rapide et multiple qui fait tourner les roues avec frénésie, qui fait mordre et dévorer le fer par les laminoirs, ou fait passer et repasser dix mille navettes dans la trame des tissus.

» Ce n'est pas même la vie, c'est la fièvre qui circule dans les veines de ce monde industriel. Le fer n'a pas besoin de se reposer, le feu ne s'éteint jamais sous les chaudières; longtemps avant que le soleil ne soit levé, longtemps après qu'il est couché, les femmes, les vieillards, les enfants soutiennent jusqu'à l'épuisement, jusqu'à la mort cette lutte impie de la chair avec l'acier. Et comme si à la surface du sol il n'y avait pas assez de place pour cet effroyable développement de travail, l'homme s'enfonce dans la terre, une lampe à la main, et toute la couche du sol, jusqu'à d'horribles profondeurs, est remuée, fouillée à coups de pioche; et cette vie, qui est au centre de l'Angleterre ébranlement et mouvement perpétuel, rayonne à la circonférence, se déploie et s'étale sur toutes les mers à des milliers de lieues.

» Maintenant, savez-vous pourquoi le feu ne s'éteint jamais; pourquoi cet immense gémissement de roues et de cylindres s'élève vers le ciel; pourquoi tous ces millions d'hommes travaillent; pourquoi toutes ces machines tournent; pourquoi tous les flots s'ouvrent; pourquoi les entrailles de la terre sont répandues à la surface; pourquoi nos horloges n'ont pas de minutes assez courtes pour mesurer la rapidité de tant de mouvements qui se croisent, qui se poursuivent,

qui fuient; pourquoi les flottes se répandent et se dispersent au souffle de tous les vents; pourquoi tant d'hommes périssent dans les tempêtes, dans les écroulements du sol, dans les longues maladies d'un travail insalubre? — Pour une œuvre divine, assurément, dont la Providence doit nous glorifier..... Pour que mille familles vivent dans le superflu et la débauche, crèvent d'embonpoint, ou se coupent la gorge d'ennui sur le continent!!! »

Le protestantisme, religion du moi, a donc produit en Angleterre l'égoïsme le plus monstrueux. Or, de l'égoïsme du riche sont nés la misère et l'abrutissement du pauvre, et c'est avec des larmes de sang qu'il faut écrire l'histoire de la famille indigente dans cette terre classique de la civilisation. Allez à Birmingham, à Manchester, à Liverpool, pénétrez dans ces immenses manufactures, et à travers les nuages épais d'une fumée noire et infecte, voyez fonctionner, comme des machines, ces milliers d'ilotes : c'est le peuple anglais. Pour le bien connaître, ne vous arrêtez à considérer ni son teint hâve, ni son visage amaigri, ni les produits nombreux et variés de son industrie : voyez-le dans sa vie morale, dans sa vie de famille. Quel dégoûtant spectacle!

Là, le despotisme du mari est poussé jusqu'à la vente, à la vente publique de sa compagne. Les

feuilles anglaises de ces dernières années ont enregistré plusieurs exemples de ce fait prodigieux. Des femmes amenées au marché par leurs maris, et vendues par eux ! Quand ce fait, inouï dans les annales européennes depuis l'établissement du christianisme, serait unique, il en dirait plus que tous les détails. L'enfant a subi le même sort. Réduit à n'être qu'un petit de l'espèce humaine, l'ange de la terre est à jamais flétri.

Sa vie morale, on n'en tient nul compte. On ne se doute même pas qu'il ait une âme, il le semble du moins, tant on s'occupe peu de son éducation. Les sexes confondus entr'eux sont entraînés à une corruption précoce, et rien n'est tenté pour en prévenir ou en retarder les effets. L'éducation morale et religieuse se réduit à quelques instructions données le dimanche pendant des heures enlevées au besoin de repos et de récréation qu'éprouvent de misérables créatures hébétées par un inconcevable excès de travail, et réduites, à la sensation près des douleurs qui leur révèlent l'existence, à l'état des machines dont elles ne sont que les accessoires obligés.

Sa vie physique, les lois et les passions conspirent contre elle. Est-ce qu'un jurisconsulte anglais n'a pas proposé de défendre aux pauvres de n'avoir qu'un certain nombre d'enfants? Et les principes homicides de Malthus, pour n'être

pas inscrits dans les codes, le sont-ils moins dans les mœurs? La violation des plus saintes lois de la nature, l'infanticide et l'exposition n'en sont-ils pas les exécuteurs trop fidèles? L'enfant est né, il vit; mais il est né chez le peuple anglais, comme il naissait à Rome : chose vendable ; il vivra; mais comme il vivait à Rome, esclave de son père, ou du maître auquel son père l'aura livré : venons aux faits.

« Une jeune femme de Manchester, disait naguères un journal anglais, a vendu son enfant vingt-cinq francs pour se procurer du pain. Le marché conclu et payé, l'acheteur réfléchit qu'il avait fait une mauvaise affaire, courut après la mère et lui redemanda son argent[1]. » Si la loi défend encore cette vente déclarée, elle ferme les yeux sur une spéculation non moins coupable. Il est de notoriété publique, en Angleterre, que les ouvriers et les pauvres spéculent sur les forces, sur la santé, sur le sommeil de leurs enfants. Aussitôt qu'il peut être acheté, le fils du peuple est vendu, vendu aux industriels qui l'exploitent avec une impitoyable rigueur. « La loi, il est vrai, défend d'employer les enfants dans les manufactures avant l'âge de huit ans;

[1] Le *Standard*, juin 1837. — Ce journal, qui rapporte le fait dans tous ses détails, n'a pas un mot pour le flétrir !

mais le mode même dont cet âge est constaté permet d'éluder la règle. Ainsi, en Angleterre, les enfants peuvent être admis dans les fabriques avant huit ans; car un médecin est chargé de les déclarer capables ou non de travailler, et il peut faire comme il entend[1]. » Cette limite, rarement respectée par l'égoïsme des parents, est souvent violée par l'État. Toutes les fois que l'Angleterre nous est supérieure par son industrie, elle pose une limite d'âge et l'observe, parce qu'elle ne nous craint pas. Mais dès que son infériorité se manifeste, elle transgresse la règle et permet tacitement de recevoir les enfants avant l'âge de huit ans. Ceci se produit pour les manufactures de soie, par exemple[2].

Quelle est l'existence de ces infortunés enfants dans ces réduits souvent humides et malsains? Enfermés avec leur métier, couchés la nuit au-dessus de ce métier, dans une sorte de hamac, pour ménager la place, ils sont à l'ouvrage pour toute leur vie. Les voilà transformés en machines: ils deviennent partie intégrante de leur métier, comme ce métier est partie d'eux-mêmes : eux et leur métier ne font plus qu'un tout qui fonctionne ; ils sont l'âme de ce métier ; mais ils

[1] Discussion du projet de loi sur le travail des enfants dans les manufactures. Décembre 1840. — [2] Ibidem.

n'ont plus d'âme. Te voilà, ange de la terre, semblable à l'araignée qui file sa toile! L'araignée cherche à prendre des insectes pour se nourrir; elle obéit à son instinct, elle n'est pas douée d'intelligence. Et toi, malheureux enfant, tu tisses ta toile pour atteindre la pomme de terre ou le morceau de pain et de fromage qui font ta nourriture de chaque jour. L'araignée mange seule le produit de sa chasse; l'enfant anglais se voit emporter la meilleure part de son trop pénible labeur, et par ses parents et par ses maîtres qui l'exploitent en commun.

Cette dure spoliation ne suffit pas à la cupidité. Quand il a travaillé jusqu'à *douze heures* dans sa journée, quand il tombe épuisé de fatigue et de sommeil, on l'excite par des coups. Qui peut entendre, sans frémir, un noble Lord peignant le sort et plaidant la cause de ces jeunes victimes? « Entre une foule de faits, dit-il, je connais un enfant mis en apprentissage à l'âge de neuf ans, il en a maintenant dix-sept. On fait travailler cet enfant de six heures du matin à neuf heures du soir. On l'a cruellement frappé à coups de lanières. Les magistrats devant qui il a été conduit après s'être sauvé des mains des bourreaux, l'ont fait ramener dans cet atelier de *charité*. Là il lui a été infligé le plus rude châtiment. On l'a roué de coups de bâton, et chaque fois le bâton était

trempé dans l'eau. Dans plusieurs parties de son corps la chair a été entamée. Le malheureux n'a pas été moins forcé de faire son travail quotidien. Le maître l'a plongé tout saignant dans l'eau froide, puis, lui faisant mettre sa chemise toute mouillée, il l'a tenu dans une cour extérieure. Une femme a trouvé le malheureux enfant dans un état impossible à décrire; tout son corps n'était qu'une plaie[1]. »

A ce traitement inhumain l'insatiable égoïsme en ajoute un autre, moins barbare peut-être, mais beaucoup plus ordinaire. Quand le malheureux enfant n'en peut plus de lassitude, et que ses petites jambes refusent de le porter, on les lui emprisonne dans des bottes de fer-blanc afin qu'il puisse rester debout et continuer son travail[2].

Épuisés, avant le temps, par un labeur excessif accompli dans des lieux malsains, accompagné de traitements cruels et de privations journalières, ces infortunés, élevés sans connaître ni Dieu, ni religion, ni devoirs, achèvent d'user leurs forces dans les excès d'une débauche prématurée. Que deviennent-ils alors? car ne croyez pas que l'industriel cupide les garde, maintenant

[1] Discours de lord Ashley à la chambre des communes 27 février 1843. — [2] Discussion de la loi sur le travail, etc.

qu'ils ne rapportent plus rien. Ne croyez pas non plus que les parents, qui les ont vendus, se chargent de les nourrir à la sueur de leur front. Plus malheureux que l'esclave Romain, si malheureux pourtant, qui trouvait ordinairement chez son maître une tuile pour s'abriter, un haillon pour se couvrir, un peu de pain et de sel dans ses infirmités ou ses vieux jours, ces enfants de *chrétiens*, usés avant l'âge, meurent de faim en grand nombre : le fait est littéralement vrai. Quelquefois, se réunissant en troupe, ils se présentent aux châteaux de l'industrie dont les puissants seigneurs dévorent, sur ce continent, les sueurs du pauvre. Pressés par le besoin, ils demandent du pain d'un ton à se faire exaucer : on leur répond par des coups de fusils. Comme le précédent, ce fait incroyable est consigné dans les journaux anglais. Enfin, poussés par le désespoir, ils s'en vont, quoique rarement, frapper à la porte des *work-houses* ou maisons de travail.

Sur les douceurs de ces asiles, digne invention de la philanthropie, écoutons un de nos économistes qui les a vus de près : « Le système protestant, dit M. Blanqui, part d'un fait impitoyable, formulé par Malthus : ce système prétend que la population s'accroît dans une proportion plus grande que les ressources; qu'il y a trop de monde; que la concurrence en pro-

vient, et qu'il n'y a d'autre remède que d'arrêter l'accroissement de la population. Il dit aux pauvres : C'est vous qui avez tort : pourquoi êtes-vous nés ? pourquoi êtes-vous venus demander votre part au banquet de la vie où nous avons pris toutes les places ? Cependant nous sommes généreux, charitables; nous vous donnerons du pain; mais rappelez-vous bien que vous n'y avez aucun droit, que c'est de notre part bonté pure; ne vous plaignez pas du peu, car ce sera encore plus que nous ne vous devons. Et cela dit; le système protestant, en Angleterre, envoie les pauvres dans les *work-houses,* dans ces six cents prisons qu'on a élevées pour réprimer la misère, et pour suppléer à la taxe des pauvres. Comment y sont-ils ces malheureux? Il ne faut pas qu'ils y soient bien; il ne faut pas même qu'ils y soient d'une manière supportable; car telle est la misère de leur liberté qu'ils se jetteraient en foule dans ces prisons, et qu'on ne pourrait les y loger ni les y nourrir. Il faut donc imaginer des épouvantails, il faut que le pauvre tremble devant le secours cruel qu'on lui offre, et qu'il paie en tortures la charité qu'on lui fait.

» Oui, cela se voit en Angleterre ; on y voit sept ou huit personnes graves, instruites, riches, de bons bourgeois, des administrateurs de charité, se réunir autour d'une table et poser le problème...

Quel problème? Le problème de savoir comment on pourra ôter aux pauvres l'envie d'entrer, sans une nécessité *impérieuse*, dans les asiles qu'on leur a ouverts; le problème de savoir comment on leur rendra le pain amer, pour tourner en supplice le prétendu bienfait. Dès qu'ils veulent entrer dans la maison de travail, on sépare le mari de la femme, les enfants de la mère; on leur ôte jusqu'à leur nom; on les fait travailler à la roue (*tread-mill*), à cette roue barbare qui les force de marcher comme des bêtes de somme; on ressuscite tout exprès pour eux le travail des esclaves de l'antiquité. Ainsi, tuer d'une manière ou d'une autre, par la faim ou par la torture, arrêter de force cette population qui progresse en proportion géométrique : voilà tout ce que le système protestant a su inventer pour les pauvres.»

Tel est l'état de la famille anglaise dans les classes inférieures de la société. L'oubli des saintes lois de l'union domestique, le sensualisme grossier, substitué à la haute moralité chrétienne, l'avilissement de la femme, l'esclavage et l'abrutissement de l'enfant, forment les traits saillants de ce lamentable tableau. Aux yeux de l'observateur réfléchi, que n'éblouissent point de superbes apparences, qu'est-ce donc que ce peuple anglais, chez qui la société domestique est descendue à un pareil état de dégradation? Ce qu'était

la vieille Rome sous les Césars : un moribond recouvert d'un brillant linceul.

En effet, des médecins, comme ceux qu'il faut à notre époque, ont tâté le pouls du malade; des hommes de statistique ont évalué par A plus B ce qui restait de vie au peuple anglais; ils ont réduit en chiffres son état moral. On dirait le budget des crimes et des larmes. Le protestantisme, et les peuples qu'il a faits à son image, sont jugés de la manière la plus souveraine pour un siècle comme le nôtre; ils sont jugés par des règles de trois et des bordereaux: logique sublime pour des intelligences qui n'entendent plus que le taux de la Bourse. Voulez-vous connaître les consultations de tous ces hommes de l'art, lisez les ouvrages de MM. de Beaumont, de Villeneuve et Rubichon. Si le temps ne vous permet point cette étude approfondie, vous pourrez, pour avoir une opinion sûre, vous en tenir aux renseignements suivants : ils ont l'avantage d'être fournis par les Anglais eux-mêmes.

Dans ses recherches statistiques pour l'année 1827, le *Staterman*, journal de Londres, s'exprime ainsi : « Le nombre des enfants illégitimes est évalué à *huit* pour *cent*, d'après un rapport publié par un comité du parlement en 1827. Un autre document publié par Francis Courbeaux,

porte le nombre des baptêmes, en 1820, à 328,190; et en déduisant *huit* pour *cent*, le nombre des enfants légitimes serait de 301,934. Il en résulterait que les enfants illégitimes feraient plus du *douzième* des naissances, tandis que d'après les documents officiels publiés en France, ils ne formeraient que le *treizième*. En France, le nombre des individus condamnés pour crimes en 1826, fut de 19,556, sur une population approximative de trente et un millions d'âmes; en Angleterre, ce nombre s'éleva, la même année, à 16,147, sur une population de douze millions huit cent mille âmes, ce qui donne pour la France *un* condamné sur 1,600 individus, et pour l'Angleterre *un* sur 800. En d'autres termes, *il y a deux fois autant de criminels dans un million d'Anglais que dans un million de Français*. « Notre but, ajoute le *Staterman*, n'est pas de déprécier John-Bull, mais de l'engager à ne pas se moquer des infirmités de ses voisins. Lorsque la question portera sur l'immoralité et sur le crime, qu'il pense à sa progéniture annuelle de 30,000 enfants illégitimes et à ses 16,000 condamnés, et qu'il se taise. »

Un mémoire présenté à l'Académie des sciences au mois d'octobre 1843, et appuyé de documents certains et complets, prouve qu'en Angleterre la progression du crime est vraiment effroyable.

Chaque année 70,000 personnes environ, dans la seule ville de Londres, passent devant la justice; et tandis que la France compte un *accusé* sur mille neuf cents habitants, l'Angleterre compte un *criminel* sur cinq cents des siens, c'est-à-dire presque *quatre fois* autant que la France à population égale.

Une statistique de cette même année nous apprend quelque chose de plus humiliant encore; c'est que l'Angleterre d'abord, et après elle la vieille Europe, s'abrutit dans la crapule : on dirait le monde de Tibère et d'Héliogabale, achevant d'user par l'ivrognerie les dernières facultés de sa raison et les dernières forces de son corps. « Partout en Angleterre, dit une statistique de 1843, les *Gin's shops* se remplissent d'enfants de 6 à 16 ans, et les petites filles ne sortent des cabarets, pour lesquels on les élevait au sein même maternel, et où on les a conduites de force, que pour se livrer, ivres et abruties, à des crimes affreux, dès l'âge de 11 à 12 ans.

» Le besoin des liqueurs enivrantes est tel, et la pauvreté si grande, que ne pouvant pas payer le winskey, l'ouvrier anglais boit du laudanum. En France, les parents achètent de l'opium pour endormir leurs enfants, tandis qu'ils restent à boire au cabaret. A Londres, on arrête, année commune, plus de 30,000 individus ivres-morts

au coin des bornes, et l'on estime à 100,000 le nombre des habitants de cette ville adonnés à l'ivrognerie. A Edimbourg, la proportion est encore plus grande. Sur 55,000 habitants, la police constate plus de 8,600 cas d'ivresse : c'est environ un ivrogne sur six habitants ! En Irlande, l'intempérance arrivait au dernier excès, ainsi qu'il résultait en 1836 du chiffre de la consommation. L'Irlande, avec une population moindre de moitié que l'Angleterre, buvait alors une quantité à peu près égale de spiritueux. Dans ces derniers temps, les efforts de M. Mathew, appuyés de l'influence d'O'Connell, ont un peu diminué le mal.

» L'augmentation dans la consommation des spiritueux est énorme. Cette consommation s'est accrue, de 1820 à 1836, dans les trois royaumes, dans la proportion suivante :

De 44 pour 100 en Angleterre ;
De 240 pour 100 en Écosse ;
De 290 pour 100 en Irlande.

» Le Royaume-Uni consomme annuellement 1,600,000 hectolitres (36,000,000 de gallons) de spiritueux, coûtant 24,000,000 de liv. sterling.

» C'est l'Angleterre, cette nation la plus puissante, la plus industrieuse et la plus riche au sein de la civilisation, qui étale la plaie la plus vaste et la plus hideuse ; cependant les autres pays marchent assez bien sur ses traces et se piquent

d'émulation dans cette glorieuse voie de progrès.

» En Angleterre, pendant que la consommation des spiritueux était triplée, de 1800 à 1830, nous voyons le nombre des condamnés pour crime, qui n'était que de 13,803, de 1812 à 1818, s'élever, de 1826 à 1832, à 31,432, et les frais de justice et de police monter, de 692,000 liv. sterl. à 1,869,000. En France, le dernier rapport sur la justice criminelle attribue 242 cas de mort violente, et 433 suicides à l'usage immodéré des boissons.

» En Allemagne, naissances illégitimes, offenses, rixes, accidents mortels, suicides, meurtres, tous les désordres enfin correspondent à l'augmentation dans la consommation des liqueurs fortes ; et en Belgique on a pu constater qu'un accroissement d'un tiers dans les rixes sanglantes, en 1836, a correspondu à un abaissement considérable dans le prix du genièvre [1]. »

Tel est le mal, le mal envahissant avec une effrayante rapidité et s'attachant aux sociétés et aux cités les plus riches, les plus avancées, les plus glorieuses. Quel sera le remède? Quels moyens de guérison a-t-on proposés et employés ?....

Quitterons-nous l'Angleterre sur ces tristes

[1] Statistique publiée en 1844.

pensées? Ah! pour consoler l'âme navrée du triste spectacle qu'elle vient de voir, élevons nos yeux vers les signes rassurants qui brillent à l'horizon. Quand Ézéchiel promena ses premiers regards sur la vallée de la mort, il la vit toute couverte d'ossements : aucun signe de vie dans cette vallée lugubre. Mais tout à coup le souffle du Seigneur se fait sentir : et voilà que ces ossements s'agitent, ils se rapprochent; la vie était revenue; ils se couvrent de chair et de peau, et tout ce peuple de morts se réveille, se dresse sur ses pieds et paraît comme une grande armée[1]. Depuis quelques années, le souffle vivifiant du catholicisme se fait sentir en Angleterre; il agite cette société tuée par le doute, et ensevelie dans le matérialisme. De nobles âmes se sont réveillées, et le premier usage qu'elles ont fait de leur vie nouvelle a été de conjurer l'esprit du Seigneur de souffler encore sur les morts. Un grand mouvement se fait entendre dans ces ossements blanchis, la vie revient. Puisse-t-elle revenir avec une telle abondance, que la nation entière ressuscite, et que l'Angleterre, redevenue catholique, mérite de nouveau le glorieux titre que lui avaient acquis ses vertus. Politiquement parlant, redevenir catholique,

[1] Ezech. XXXVII.

est aujourd'hui pour l'Angleterre une question de vie ou de mort. O Dieu! donnez-lui l'intelligence et le courage! Faites surabonder la miséricorde là où le péché avait abondé. Et quand l'Angleterre et la France parleront la même langue, quand la première sera redevenue catholique et que la seconde sera chrétienne, alors, ô mon Dieu, nous verrons des merveilles! Votre nom sera glorifié jusqu'aux extrémités de la terre, et, suivant le désir le plus ardent de votre cœur, il n'y aura plus dans tout l'univers qu'un seul bercail et un seul pasteur!



CHAPITRE VI.

État actuel de la Famille en France.

Grâce à l'influence salutaire du catholicisme, la famille, en France, est moins dégradée qu'en Angleterre. Le divorce n'est pas permis, l'éducation morale est encore comptée pour quelque chose par un certain nombre de parents; mais, à part ces différences et quelques autres, il faut reconnaître, dans notre société domestique, les traces profondes des doctrines antichrétiennes.

Et d'abord, sa constitution a reçu et reçoit encore de cruelles atteintes. Bien qu'il n'existe plus dans notre législation, le divorce a plusieurs fois tenté de s'y replacer : il y sera un jour dans la pensée de certains hommes. Déjà il gagne du terrain. La preuve en est dans l'étrange arrêté pris naguères par l'administration supérieure de la ville de Paris. Croirait-on que des magistrats, chargés de veiller à la conservation des mœurs publiques, viennent de décider qu'on admettrait désormais à contracter mariage en France, et avec des Français, les étrangers divorcés, venus d'un pays où le divorce est légalement autorisé? Cette résolution est un fait doublement scandaleux, et parce

qu'elle est en soi un outrage de plus au christianisme et aux saintes lois de la famille, et parce qu'elle aura infailliblement, comme tout ce qui se fait à Paris, une terrible influence sur les provinces.

En attendant, ce qui n'est pas impossible, qu'une loi vienne ériger cette décision en règle universelle, l'article du Code, qui déclare le mariage un simple contrat civil, ramène, autant que nos mœurs le permettent, l'union conjugale au niveau du paganisme. Le législateur, il est vrai, ne nie pas le sacrement; mais il ne lui reconnaît aucune force obligatoire. Que dis-je? il a des peines pour le prêtre qui oserait procéder au mariage, en présence de Dieu et de l'Église, avant qu'il soit conclu en présence du magistrat. Cette anomalie choquante et antisociale, parce qu'elle est antichrétienne, soumet Dieu à l'homme, les intérêts moraux aux intérêts matériels, l'esprit à la chair. Elle devient une prime d'encouragement donnée au concubinage, c'est-à-dire à la honte et à la ruine de la famille. Tel est, en effet, le langage que l'État tient par sa conduite à tous les citoyens : « Le mariage n'est point un acte religieux et sacré; peu vous importent les bénédictions du Ciel. Pourvu que votre alliance soit confirmée par mon représentant, vous n'avez nul besoin des prières et de la

consécration du prêtre : vos droits mutuels sont sacrés, et vos enfants seront tenus par moi pour très-légitimes. J'ai béni votre union, peu vous importe qu'elle soit réprouvée par le christianisme. Je vous reçois dans mon sein, peu vous importe d'être exclus de la société chrétienne. J'adopte vos enfants, peu vous importe qu'ils soient regardés par l'Église comme illégitimes. A eux et à vous je donnerai des places sur la terre, peu vous importe d'en avoir dans le Ciel. »

Et dans notre siècle de matérialisme et d'indifférence religieuse, un trop grand nombre d'époux, encouragés par l'État, se constituent en opposition directe avec la religion et se placent complètement en dehors de son influence salutaire. Un plus grand nombre encore ne regardent le sacrement de mariage que comme une formalité accessoire, à laquelle ils consentent à se soumettre par respect humain ou par complaisance pour une fiancée qui le demande. Certains qu'ils n'en seront pas moins tenus par l'État pour de bons et loyaux citoyens, ils accomplissent cette démarche sans foi, sans préparation, sans résultat réel sur leurs mœurs. Le grand sacrement en Jésus-Christ et dans l'Église, n'élève pas leurs affections grossières d'un pouce au-dessus du niveau de la terre et des sens. Mariés comme on

l'était sous le paganisme, ils vivent comme on vivait dans le paganisme.

Grâce au principe matérialiste si imprudemment inscrit dans nos codes, les mariages civils sont devenus une des plaies les plus envenimées du corps social. C'est par milliers qu'il faut compter ces alliances inconnues du paganisme lui-même.

Des villes, le mal a passé dans les campagnes. Nous connaissons telles communes rurales du centre et de l'ouest de la France où l'on a vu en même temps vingt-quatre et jusqu'à trente-huit unions de ce genre; plusieurs où l'on ne compte *pas un seul* mariage religieux!! Or, du mariage civil au concubinage il n'y a qu'un pas. Cette nouvelle plaie s'est tellement agrandie depuis quelques années, qu'il a fallu une association active et dévouée pour en arrêter, en partie du moins, les funestes ravages. Nous venons de nommer l'admirable *association de saint François Régis*. Par le mal qu'elle a réparé, qu'on juge de celui qui existe : les malades qu'elle a soignés ne représentent pas la centième partie de ceux qui sont à guérir. Cependant, fondée à Paris, en 1826, elle s'est déjà occupée, jusqu'au 1er janvier 1843, de *dix-neuf mille sept cent cinquante-quatre* individus vivant dans le désordre. Elle a assuré le bienfait de la légitimation à en-

viron *huit mille* enfants naturels. Les progrès effrayants du mal ont provoqué les derniers efforts du zèle. L'œuvre de saint François Régis compte aujourd'hui quarante succursales en France et à l'étranger, dans les grands centres de population. La mère et les filles accomplissent à l'envi la sainte et nécessaire mission de purifier les coupables unions des pauvres, triste fruit du matérialisme de nos mœurs et de l'anomalie de nos lois.

Le contrat matrimonial, redevenu païen, n'est pas seulement funeste aux époux; il l'est encore, il l'est surtout aux enfants. Nés dans une famille étrangère et souvent hostile à la religion, ils grandissent loin de ses salutaires influences. Pour eux, ni traditions de foi, ni exemples de vertus, ni habitudes de prières, ni instruction religieuse. Des passions sans frein, une immoralité précoce, voilà leur loi. Corrompus de bonne heure, ils deviennent corrupteurs à leur tour, et chaque jour va en grossissant la foule déjà si nombreuse de ces êtres dangereux et malfaisants toujours prêts au bouleversement et à l'anarchie; torrent impur qui menace d'emporter, et qui certes, si on n'y prend garde, emportera, dans un prochain avenir, le frêle édifice d'une société sans autre appui que la force brute, sans autre lien que les intérêts matériels.

Ainsi, l'article du Code, qui réduit le mariage à un simple contrat civil, nous fait rétrograder de dix-huit siècles ; il attaque essentiellement la constitution chrétienne de la famille. S'il ne la renverse pas entièrement, il faut en rendre grâces à l'action tutélaire du catholicisme. A ce principe conservateur rendez grâces également, si l'autorité paternelle, si la dignité de la femme, si la noble condition de l'enfant ne sont pas plus universellement méconnus; car, nous le répétons, il y a dans les doctrines antichrétiennes si imprudemment adoptées par nos législateurs de quoi tuer la société domestique.

Toutefois, s'il est vrai que la famille vit encore parmi nous de la vie chrétienne, il faut reconnaître que cette vie n'a plus sa vigueur primitive; elle languit, elle s'éteint. Nous allons en juger par le tableau fidèle, bien qu'incomplet, du père, de la mère et de l'enfant dans notre état actuel.

C'est une vérité devenue vulgaire : en déifiant l'homme, le protestantisme a détrôné Dieu; il a déplacé l'autorité sous tous les noms et dans tous les ordres. Conséquemment au principe d'orgueil si largement formulé par les chefs de la réforme, les rois se sont faits papes, les sujets se sont faits rois, les enfants se sont faits pères. De là, le grand principe de la souveraineté du peuple devenu

l'axiome fondamental de tous les pays imbus des doctrines protestantes et philosophiques. De là, ce mot de Rousseau : *Le peuple est la seule autorité qui n'ait pas besoin de raison pour légitimer ses actes* [1]. L'enfer a soufflé sur le monde ce principe impie, et il l'a bouleversé, et il le bouleversera de nouveau. Le grand malheur de notre époque, le signe avant-coureur de nouvelles catastrophes, c'est le mépris de l'autorité. A d'autres de dire ses conséquences dans l'ordre politique et religieux; notre tâche se borne à le constater dans l'ordre domestique.

Si l'on veut tenir compte des idées sur la liberté et sur la dignité humaine apportées au monde moderne par le christianisme, on comprendra sans peine que la conséquence du principe protestant a dû être dans la famille l'affaiblissement sensible de l'autorité paternelle. Jusqu'au temps de la réforme, le père jouissait parmi nous d'une grande autorité sur sa famille. Elle n'était pourtant point exagérée dans ses attributs; car les prescriptions évangéliques, passées en lois, lui servaient de limites. Dans son exercice elle était généralement tempérée par cette douceur qui est le caractère constant du pouvoir chez les peuples chrétiens. Nos vieilles

[1] Contrat social.

lois françaises, jointes à l'esprit religieux, sanctionnaient cette tutélaire autorité, et entouraient le père d'un respect auquel il était rare qu'un fils osât porter atteinte. D'abord, l'enfant n'était majeur qu'à vingt-cinq ans; jusque là il dépendait entièrement de l'auteur de ses jours : tous les actes civils qu'il aurait faits sans son autorisation étaient entachés de nullité. Ensuite, maître absolu de ses biens, le père était libre de les laisser selon sa volonté, et dans la proportion qui lui semblait convenable, à chacun de ses enfants. Dans le cas de mécontentement grave et d'inconduite de la part de son fils, il pouvait le déshériter complètement.

A ces motifs d'intérêt matériel venaient se joindre les motifs supérieurs proposés par la religion. L'enfant chrétien respectait son père, parce qu'il voyait en lui l'image de Dieu et le dépositaire de son autorité divine. M. de Bonald a remarqué, en parlant de notre patrie, que chez aucun autre peuple le précepte divin qui ordonne d'honorer les parents n'a été plus religieusement accompli. A cette fidélité le profond publiciste attribue avec raison la gloire, la puissance et la longue durée de la monarchie française. Le raisonnement le plus simple confirme l'explication du philosophe chrétien, et rend incontestable le fait que nous rappelons. Une société est d'autant plus forte que

le lien qui la forme est plus inviolable; or, le lien de la société domestique, c'est l'autorité du père. Si donc la nation française s'est élevée au-dessus de toutes les nations modernes par sa puissance et sa durée, il faut que le lien domestique ait été plus fort et plus respecté que partout ailleurs; car la société domestique est la base de la société politique : les vices et les vertus de la première passent nécessairement dans la seconde, ainsi que les propriétés de la sève passent dans la plante qu'elle nourrit.

De ce profond respect pour l'autorité paternelle on trouve dans nos vieilles mœurs une foule de signes dont, hélas! il ne reste plus rien. Ainsi, l'enfant n'entrait dans la chambre de son père qu'avec une espèce de crainte religieuse; on eût dit qu'il pénétrait dans un sanctuaire. *Mon père l'a dit :* ce mot, autrefois si fréquent dans la bouche du fils, était pour lui, comme pour le disciple de Pythagore, la formule sacrée qui réglait son opinion et dirigeait sa conduite. Enfin il n'était pas rare, disons mieux, il était d'un usage presque universel que, dans les circonstances importantes de sa vie, le fils, quel que fût son rang et son âge, vînt s'agenouiller aux pieds de son père et lui demander sa bénédiction. On eût regardé comme un grand malheur si, au dernier moment, toute la famille ne se fût réunie autour

du lit de mort et n'eût reçu, avec les derniers conseils, la dernière bénédiction du vieillard. Dans une proportion semblable, quoique différente, la mère était l'objet de sentiments d'un autre ordre, mais non moins en harmonie avec les désirs de son cœur, les justes exigences de son autorité, la gloire de la famille et le bonheur des enfants.

Temps heureux, que vous êtes loin de nous! Favorisant à leur insu, nous aimons à le croire, l'esprit d'indépendance devenu depuis trois siècles comme l'atmosphère de l'Europe, nos législateurs ont consacré en plusieurs points capitaux l'affaiblissement de l'autorité paternelle.

D'abord, ils ont fixé la majorité à vingt-un ans. Pourquoi, de grâce, cette abolition de nos antiques lois? Pourquoi soustraire le jeune homme quatre ans plus tôt à la puissance de son père? Pourquoi briser ce frein salutaire au moment où la fougue des passions le rend plus indispensable? La société en sera-t-elle plus heureuse lorsque des jeunes gens sans expérience ni de la vie, ni des hommes, ni des choses, pourront agir, user et disposer de leur patrimoine en maîtres absolus?

Majeur à vingt-un ans! Ah! pour l'usurier et pour le corrupteur, le jeune libertin le sera, grâce à vos lois, beaucoup plus tôt. Il a besoin

d'argent et son père refuse d'en donner. Cette difficulté ne l'effraie pas; il connaît un moyen infaillible de battre monnaie. Riche en espérances, il aura un jour dix, quinze, trente mille francs de revenu; mais il n'a pas vingt-un ans, il n'en a que dix-huit. Il s'adresse à l'usurier, complice et peut-être instigateur de ses désordres. L'argent est prêté; on fait une obligation à laquelle on met une fausse date, la date de la majorité future. En attendant, l'emprunteur peut mourir, et l'obligation serait nulle. Il faut compenser cette chance de perte; et des intérêts énormes, qu'on trouve le moyen de cacher à la justice, viennent dévorer, avant qu'il ait pu en jouir légalement, une large portion de son patrimoine. Que cette coupable manœuvre se renouvelle, et le jeune homme, favorisé par une législation imprudente, sera ruiné avant d'être majeur. En écrivant ce fait, il nous semble écrire l'histoire du prodigue de l'Évangile. Le récit de ses crimes et de ses malheurs commence par la circonstance très-significative de son émancipation prématurée [1]. Direz-vous qu'autrefois le jeune homme pouvait recourir aux mêmes artifices pour manger sa fortune avant le temps?

[1] Et dixit adolescentior ex illis patri : Pater, da mihi portionem substantiæ quæ me contingit. *Luc.* xv, 12.

Mais d'abord, il ne pouvait le faire, comme aujourd'hui, ni à dix-huit, ni à vingt ans : l'âge de la majorité était trop éloigné pour lui permettre de trouver facilement des prêteurs disposés à courir les chances d'un aussi long délai. Ensuite, plus avancé en âge, il était ou moins exposé à l'entraînement des passions, ou plus en garde contre les piéges de l'usure.

D'autres circonstances encore l'empêchaient de consommer sa ruine. Les lois ne lui accordaient pas comme aujourd'hui un droit absolu sur la totalité ou du moins sur une portion des biens de sa famille. Sagement protecteur de l'autorité paternelle, notre code ancien reconnaissait au père le droit d'exclure de sa succession l'enfant indigne de sa tendresse. Aujourd'hui le père est tenu, quels que soient ses griefs, de donner à chacun de ses enfants une portion de son héritage, et cette portion même est déterminée non par le père, mais par la loi. Si le père de famille viole cette prescription législative, son testament est entaché de nullité. Qui ne comprend dès lors combien une pareille disposition est propre à affaiblir les sentiments sacrés de respect et de soumission dans le cœur d'un fils qui peut se dire : « Quelques chagrins que je cause à mon père, il ne peut me déshériter entièrement. Je peux déchirer son cœur, outrager ses cheveux blancs; je

m'attirerai peut-être sa malédiction, mais je n'ai rien à craindre pour ma fortune : je suis protégé par la loi. »

Les conséquences déplorables de notre législation moderne n'échappent ni aux magistrats consciencieux, ni aux publicistes vraiment dignes de ce nom. Parmi ces derniers, il en est un qui les expose en ces termes : « Si l'on ne savait, dit-il, que c'est l'esprit révolutionnaire qui préside aujourd'hui au gouvernement de plusieurs États de l'Europe, et que cet esprit est essentiellement destructeur, on pourrait s'étonner de voir que la science ait si peu profité à la politique, et que l'on n'ait pas paru s'apercevoir que pour assurer le pouvoir du chef de l'État, il faut étendre celui des chefs de la famille, parce que ce sont autant d'auxiliaires que l'on se donne, ce sont autant d'intérêts individuels que l'on appelle autour de soi, et que l'on tourne à son avantage ce qu'il y a d'hommes mis en possession d'exercer cette magistrature domestique, pour laquelle la nature même les a désignés.

» Il y a contre la puissance paternelle plus d'hostilité qu'il ne semble dans ces lois qui, favorisant outre mesure la vente des propriétés, donnent à un père le droit de dissiper le bien de ses aïeux pour ne laisser à ses enfants que la honte et la misère ; car ce n'est pas seulement effacer des

souvenirs qui entretiennent l'affection et le respect; ce n'est pas seulement détruire les traditions qui se rattachent à des lieux où chacun croit revoir ses ancêtres et en lire l'histoire, c'est encore préparer, dans le cœur de bien des enfants, tous ces sentiments que je n'ose qualifier, mais que font naturellement naître les regrets d'une fortune perdue par les fautes et souvent par les déréglements de celui à qui on doit le jour. C'est, en un mot, donner à la puissance paternelle toute liberté pour le mal sans s'étendre en même temps pour le bien, c'est-à-dire le pousser à se détruire. »

Après avoir montré combien il y a lieu de s'étonner qu'au milieu de tant de réclamations en faveur des droits des peuples, il s'en élève si peu en faveur de l'autorité paternelle, le politique chrétien ajoute : « Il est évident que les droits laissés à un chef de famille sur sa fortune sont aujourd'hui beaucoup trop étendus en certains points et beaucoup trop restreints en d'autres, et que l'intérêt social aussi bien que l'intérêt domestique demanderaient qu'un père eût désormais moins de facilité pour aliéner ce qu'il possède, et plus de liberté pour le transmettre... Il semblerait qu'on ait voulu faire du droit de propriété un moyen de rendre odieux un père à ses enfants, car on lui permet d'en user de manière à

s'attirer leur malédiction, mais non de manière à se concilier leur respect et leur amour. On lui laisse tout son pouvoir pour le mal, mais on le lui ôte pour le bien de sa famille; car il peut la ruiner complètement, mais il ne saurait l'établir dans une position indépendante et durable. Ce qu'ont amassé ses ancêtres, ce qu'ils lui ont religieusement conservé, il peut l'exposer, le perdre en un moment, en faire le prix d'un enjeu, le dissiper au gré de ses passions ou de ses caprices; mais il ne peut en assurer la transmission à ses descendants. Oui, tout semble être employé à dessein pour détruire la famille, pour saper l'autorité qui en est la base, pour anéantir les traditions qui en découlent, pour briser les liens qu'elle rétablit dans la société, et pour renverser l'ordre dont elle est le fondement.....

» Il reste maintenant à choisir entre l'abus des fortunes imprudemment transmises et l'abus des fortunes criminellement dissipées : celui-là ne se présenterait que rarement; celui-ci se voit tous les jours. Le premier pourrait quelquefois susciter des jalousies entre frères; le second expose un père au mépris et à la malédiction de ses enfants; l'un est compensé par de grands avantages; l'autre est la ruine des familles et de l'État[1]. »

[1] Politique d'un philosophe chrétien. In-8°.

Aussi, prêtez l'oreille, qu'entendrez-vous de toutes parts? sinon un gémissement prolongé sur l'insubordination des enfants, le mépris de l'autorité paternelle, l'oubli des sentiments les plus sacrés et l'indigne violation des plus saintes lois de la nature. Ouvrez les yeux; que verrez-vous comme manifestation de cette cause incessante de désordres? L'individualisme, c'est-à-dire l'égoïsme et la faiblesse, partout; des spéculateurs aventureux qui compromettent la fortune des autres après avoir perdu la leur; presque nulle part de familles vraiment dignes de ce nom, unies, fortes, heureuses et durables. Les parents et les enfants, les frères et les sœurs deviennent de plus en plus étrangers les uns aux autres; plus de lien commun, plus d'esprit de famille dans l'acception supérieure et chrétienne de ce beau mot. Que dis-je? il était réservé à notre siècle de voir un de ces faits, révélateur hideusement éloquent du mal que nous signalons. Au moment où nous traçons ces lignes, on compte dans un seul de nos bagnes quatorze parricides pour lesquels le jury a trouvé des *circonstances atténuantes*.

Des circonstances atténuantes dans le parricide, trouvées quatorze fois en quelques années!! Il nous semble que ce fait inouï en dit plus que des volumes entiers sur la dégradation de l'auto-

rité paternelle, sur l'état alarmant de la famille, et sur la mollesse de nos mœurs. Pour justifier les lois qui consacrent l'abaissement de la puissance paternelle en la resserrant en-deçà des limites qu'une longue et glorieuse expérience lui avait fixées, dira-t-on que la sagesse et l'équité des pères de famille n'inspiraient plus assez de confiance ; qu'il fallait la protéger elle-même contre ses propres excès ? D'abord, nous pourrions répondre que c'est un mauvais moyen de réprimer un abus que de tomber dans un autre. Ensuite, nous pourrions demander quels sont ceux qui se plaignaient de l'excessive étendue de l'autorité paternelle? Les noms propres suffisent souvent pour faire juger, *a priori,* de la justice ou de l'injustice d'une réclamation. En cherchant bien dans l'histoire, vous trouverez, vers la fin du dernier siècle, quelques légistes superficiels, grands admirateurs des doctrines philosophiques sur l'émancipation humaine; habitués des théâtres, orateurs de clubs, personnellement intéressés à l'affaiblissement de toute espèce d'autorité entre les mains d'autrui. A ces niveleurs imprudents ou impies la France est redevable de ses lois matérialistes ou antisociales. Toutefois, laissant de côté ces réponses, nous voulons bien admettre, sans réplique, vos allégations. Il reste seulement à nous dire d'où

est venu ce peu de confiance qu'inspirent la sagesse, la bonté et la justice paternelles! Qui a conduit le père à faire de son pouvoir un abus assez odieux et assez fréquent pour rendre nécessaire la diminution exagérée de ses droits? Est-ce le christianisme? Mais c'est lui qui dit à tous les pères : Lieutenants de Dieu, gouvernez votre famille comme Dieu lui-même gouverne le monde, avec justice et équité. Souvenez-vous que vous avez dans le ciel un maître et un juge. Ne faut-il pas reconnaître dans ce nouveau malheur l'effet des doctrines antichrétiennes qui, brisant ou affaiblissant l'autorité divine, règle invariable de toute justice, ont abandonné le père à ses caprices et à ses passions? C'est là tout ce que nous voulions constater.



CHAPITRE VII.

Suite du précédent.

Prêché par la réforme, développé par la philosophie, chanté par la poésie antichrétienne, passé dans les mœurs, inscrit dans les lois, l'affaiblissement du pouvoir paternel n'a pas tardé à produire la diminution de la piété filiale. Les précieux usages que nous avons signalés, et qui attestaient dans les familles anciennes cette crainte révérentielle de la part des enfants, ont presque entièrement disparu. Au respect religieux pour les parents a succédé une familiarité indécente. Il est un mot qui résume, à lui seul, cet abaissement, et, si nous osons le dire, ce découronnement sacrilége de l'autorité paternelle. Ce mot, qui n'existe dans notre langue moderne que parce qu'il exprime un sentiment moderne, c'est le mot *tu* employé par les enfants à l'égard des auteurs de leurs jours. Le tutoiement, langage de la familiarité, convenable entre les égaux, devient indécent, et trahit la violation d'un rapport sacré, lorsqu'il va de l'inférieur au supérieur, de l'enfant au père. Il sent la farouche égalité de 93, dont il est la conséquence, comme

elle-même fut la traduction des enseignements philosophiques et protestants. Partout ailleurs le bon sens chrétien a fait prompte justice de cette innovation dangereuse ; elle n'a survécu que dans la famille. Là cependant elle aurait dû cesser d'abord : il est facile d'en comprendre la raison. D'un côté, l'enfant, toujours en contact avec son père et sa mère, tend à se familiariser avec eux, à oublier la distance qui les sépare ; d'un autre côté, la tendresse des parents les abaisse chaque jour, en mille circonstances de détail, au niveau de l'enfant. On conçoit dès lors combien il est nécessaire pour celui-ci d'être rappelé au respect envers les auteurs de ses jours. Il faut qu'il trouve dans sa vie habituelle des usages, dans son langage même des formules qui lui redisent à chaque instant cette vertu fondamentale de la société domestique. Grâce cependant à l'abus que nous déplorons, l'enfant n'a qu'une formule appellative pour parler à son père, à sa mère, à son domestique, à son cheval ou à son chien : tous sont à la même personne.

Si nous pénétrons au foyer domestique, nous trouverons que ce langage *révolutionnaire* est la fidèle expression des mœurs. Admirateurs de leurs enfants, esclaves de leurs caprices, la plupart des parents poussent leur aveugle tendresse jusqu'à l'idolâtrie. Que le petit dieu manifeste

un désir, si peu réfléchi, si peu raisonnable qu'il soit, on accourt, on s'empresse, on s'efforce de le satisfaire; le plus souvent on cherche à le deviner, afin de le prévenir, et pour le satisfaire rien n'est épargné. Parents insensés! prenez-y garde; ces caprices aveugles, cet esprit de domination que vous flattez avec tant de complaisance, feront un jour votre supplice. A cette première faute vous en ajoutez une seconde. Vous excitez dans vos enfants des goûts qui ne sont pas de leur âge. Pour jouets, vous leur donnez des objets de luxe; pour amusements, des spectacles et des bals! des spectacles d'enfants! des bals d'enfants! Que leur donnerez-vous lorsqu'ils seront sortis de l'enfance?

Tout ingénieuse qu'elle est, votre affection idolâtrique sera promptement au bout de ses ressources. Pour réveiller des sensations émoussées avant l'âge, il faudra faire succéder à ces plaisirs, que je veux bien croire innocents, d'autres divertissements qui ne le seront pas. Il faudra ce qu'on veut aujourd'hui, et ce qu'on ne donnerait pas si on ne le voulait pas : des spectacles où la cruauté et l'immoralité se montrent à découvert; des bals où l'immodestie des parures et la lubricité de la danse éteignent jusqu'au dernier sentiment de la piété et quelquefois de la pudeur. Gardiens infidèles! vous avez livré ces jeunes âmes : vous les

avez rendues coupables, elles vous rendront malheureux. L'indifférence, l'ingratitude, l'insubordination, le mépris, le délaissement, l'opprobre, des larmes et encore des larmes : voici la riche moisson que vous allez récolter! A part des exceptions que nous aimons à croire nombreuses, telle est l'histoire de la famille actuelle. Pour garants de son authenticité, nous avons et l'expérience, et les faits racontés chaque jour par les feuilles publiques, et les statistiques de la justice, et les greffes des tribunaux consulaires, et ce lugubre concert de plaintes, de récriminations qui s'élève incessamment du milieu des villes et du fond des campagnes.

Qui croirait maintenant qu'au sein d'une société domestique, où les supérieurs sont devenus les serviteurs empressés de leurs inférieurs, où l'anarchie perce de toutes parts, qui croirait à l'existence et à la manifestation du despotisme? Le fait néanmoins est réel. Si vous en cherchez l'explication, vous la trouverez encore dans les doctrines antichrétiennes qui régissent la famille actuelle. Faible devant ses enfants, le père sans religion affecte d'être fort contre Dieu. Dans les deux choses où la liberté est le plus nécessaire à son bonheur et au bonheur de la société domestique, il se montre aveuglément despote. Tout le monde comprend que nous

voulons parler de l'observation des lois religieuses et du choix de l'état de vie.

Le despotisme le plus réel, comme le plus fatal, n'est pas celui qui, dans les choses humaines, met une volonté inférieure à la place d'une volonté supérieure, le caprice à la place de la raison ; c'est celui qui, dans les choses divines, met la volonté de l'homme à la place de la volonté de Dieu. Tel est le despotisme paternel dans notre famille antichrétienne. « Mon père, je ne travaillerai point le dimanche ; Dieu le défend. — Et moi, je te le commande ; c'est moi qui suis le Seigneur. *Ego Dominus.* — Mon père, je veux fréquenter les sacrements ; ma conscience l'exige, Dieu me le commande. — Et moi, je te le défends ; c'est moi qui suis le Seigneur. *Ego Dominus.* — Mon père, je ne puis accepter les aliments que vous m'offrez ; Dieu me le défend. — Et moi, je te le commande ; c'est moi qui suis le Seigneur. *Ego Dominus.* — Mon père, je ne puis assister à telle réunion, à tel spectacle ; Dieu me le défend. — Et moi, je te le commande ; c'est moi qui suis le Seigneur. *Ego Dominus.* »

Cette sacrilége parodie de l'autorité divine n'indignera peut-être que fort peu notre siècle d'indifférence religieuse ; mais voici un autre abus de pouvoir qui touche au vif notre société

matérialiste, et qui compromet de la manière la plus grave sa tranquillité et ses intérêts. Comme le corps humain, le corps social a différents membres dont chacun a sa fonction particulière, nécessaire à l'économie de l'ensemble.. La langue chrétienne exprime cette vérité, en disant que chaque homme a une vocation, qu'il ne s'est pas donnée, mais qu'il a reçue. La connaître, la suivre, en accomplir les devoirs avec fidélité et persévérance, telles sont les conditions indispensables du bonheur individuel et de l'harmonie générale. Sortez de là, et l'homme devient dans la société ce qu'est dans le corps humain le membre déboîté qui souffre et fait souffrir les autres; ce qu'est dans la nature le poisson hors de l'eau, qui se débat, qui palpite et qui meurt. Pour tout être doué de raison, ces principes sont de l'alphabet.

Puisque l'homme a reçu sa vocation, qu'il ne lui est pas plus loisible de se la donner que d'ajouter une coudée à sa taille, ou de changer la couleur d'un de ses cheveux, il en résulte que le choix de l'état de vie échappe à l'autorité des parents. Qu'ils soient les conseillers de leurs enfants, qu'ils les mettent en garde contre des engagements irréfléchis, ils le peuvent, ils le doivent; mais là se bornent leurs droits. Tout ce qui dépasse cette limite est un acte de despotisme; c'est

un empiétement sacrilége sur l'autorité suprême de Dieu, qui a créé chaque homme pour un devoir social, comme chaque organe pour une fonction particulière.

Toutefois, dans notre famille étrangère au christianisme, la vocation des enfants est l'affaire sur laquelle on les consulte le moins. Les parents la tranchent avec une légèreté incroyable; souvent même ils la décident *a priori*, avec une autorité souveraine. De savoir si Dieu destine leur fils ou leur fille à tel état plutôt qu'à tel autre, c'est le dernier de leurs soucis : ils n'y songent même pas. Mon intérêt demande que mon fils soit militaire, financier, négociant, il le sera. — Mais votre fils a-t-il le goût, l'aptitude, les connaissances nécessaires à l'emploi que vous lui destinez? Plaisante question, vraiment! Est-ce qu'aujourd'hui chacun n'est pas doué de toutes les qualités requises pour tous les états où il y a de l'argent à gagner?

En effet, comme le culte de l'or a pris la place du oulte de la croix, la fièvre de l'ambition pousse incessamment les individus hors de leur sphère. Et le despotisme paternel dirige vers les emplois élevés une masse de jeunes gens qui, pour leur bonheur et celui de la société, auraient dû rester dans le cercle modeste des positions inférieures. De là, un encombrement effrayant

sur toutes les routes qui conduisent à la fortune; de là, un froissement continuel d'existences déplacées qui fait de la vie un long supplice; de là, le mécontentement et la rancune dans ceux qui ne peuvent arriver, l'insolence et le luxe dans ceux qui sont parvenus; de là, le malaise universel et l'agitation fébrile qui travaillent notre époque; de là, l'ennui, le dégoût, le désespoir, le suicide, en un mot la vérification dans tous les langages possibles de cette parole sacrée que l'individu, pas plus que la famille, pas plus que la société, ne peut trouver le bonheur hors de l'ordre, c'est-à-dire sans Dieu, loin de Dieu, malgré Dieu [1].

Au despotisme paternel qui pèse sur l'enfant dans la circonstance la plus décisive de sa vie, vient s'ajouter le despotisme de l'État. Ce que les lois ont ôté à la puissance du chef de famille, elles l'ont confisqué au profit du gouvernement. C'est un des heureux fruits de notre éducation païenne. Sparte et Athènes nous ont servi de modèles. Là, comme nous avons vu dans la première partie de notre ouvrage, l'enfant appartenait à la république. C'était pour son compte que les parents lui donnaient le jour; l'État seul avait le droit de juger s'il devait vivre; lui seul il avait le droit de

[1] Dicentes : Pax, pax; et non erat pax. *Jerem.* VI, 14. Quis restitit ei, et pacem habuit? *Job.* IX, 4.

le faire élever par qui il voulait, dans les lieux et de la manière qu'il jugeait convenable. Cet odieux despotisme a reparu parmi nous. La maxime spartiate et athénienne, « que les enfants appartiennent à l'État avant d'appartenir à leurs parents, » fut formulée, dans sa sauvage barbarie, par les démagogues de 93. Digne d'avoir Danton pour organe, elle a été écrite dans nos codes avec la pointe ensanglantée d'un sabre. Elle vit dans le monopole universitaire, et elle nous tue. Elle nous tue, parce qu'elle est le despotisme dans tout ce qu'il y a de plus sacré; elle foule aux pieds la loi naturelle et divine qui, donnant au père l'autorité sur ses enfants, le rend responsable de leur éducation. Elle nous tue, surtout, parce qu'elle établit l'impiété et l'indifférence religieuse comme un niveau homicide sous lequel toutes les âmes doivent passer pour arriver aux fonctions sociales. Il serait superflu de développer longuement ce thème tant de fois développé, et de vouloir environner de nouvelles lumières cette lamentable vérité, si victorieusement démontrée par des raisonnements sans réplique et par des faits accablants.



CHAPITRE VIII.

Condition de la femme et de l'enfant.

Tour à tour esclave ou despote, tel le père nous est apparu dans la famille française, dégradée par les doctrines antichrétiennes. La femme et l'enfant ont subi une dégénération analogue : commençons par la femme. Le christianisme l'avait tirée de l'abjection, il l'avait entourée de respect et dotée de toute la liberté convenable à sa vocation sur la terre. Quelle est aujourd'hui sa condition ? Jamais on n'a tant parlé de liberté, d'émancipation et de gloire pour elle ; et jamais, depuis la prédication de l'Évangile, elle ne fut plus opprimée et plus avilie. La ruine du mariage chrétien, son appui naturel, la livre presque sans défense au despotisme brutal de l'être fort, c'est-à-dire à l'humiliation, aux chagrins, au vice, et souvent à l'indigence. Mais il faut, pour son instruction, lui raconter sa vie dès l'enfance, et lui montrer toutes les causes d'avilissement et de malheur que l'irréligion a semées sur ses pas.

Née dans une famille pauvre et étrangère au christianisme, la jeune fille est sans protection morale. L'atelier la reçoit; en échange de son

travail, il lui donne l'amour du luxe, et la précipite dans le libertinage. Des preuves comme il en faut à notre siècle, des chiffres, serviront bientôt de pièces justificatives à nos paroles. En attendant, qu'il nous soit permis de rappeler ce que le docteur Villermé a consigné dans son remarquable ouvrage sur les classes ouvrières : « Je demande pardon, dit-il, à mes lecteurs si je reviens sur des détails déjà mentionnés plusieurs fois dans les chapitres précédents ; mais c'est une des nécessités de mon sujet d'être toujours placé sur le même théâtre, et de n'en pouvoir varier la scène. Ce sont toujours, en effet, des manufactures, des ateliers, des travaux ordinairement exécutés en commun par les deux sexes, et ce sont aussi les mêmes désordres, la même dépravation de mœurs. A Sedan, pour un assez grand nombre de jeunes ouvrières, cette dépravation commence, m'a-t-on dit, dès l'âge de quinze ans ; et là, comme dans beaucoup d'autres villes de manufactures, elles cèdent bien moins encore à la séduction qu'aux détestables conseils des femmes avec lesquelles elles travaillent. Dès lors, la victime s'unit très-fréquemment aux autres pour faire succomber à son tour toute nouvelle compagne dont la sagesse est un reproche pour elle. »

Partout M. Villermé a vu, observé les mêmes désordres ; et alors comment s'étonner du nom-

bre croissant des unions illégitimes, et de la progression ascendante des enfants-trouvés? La jeune fille est arrivée à l'âge nubile : on ne consulte pour la marier ni son aptitude, ni ses goûts; on s'inquiète peu si elle réunit les conditions exigées par la société et par la religion pour devenir une épouse fidèle, une mère vertueuse; on s'inquiète encore moins si l'époux qu'on lui destine offre, par sa conduite et ses principes, des garanties de bonheur moral et de liberté religieuse. On la vend : son mariage est un marché qui souvent préoccupe beaucoup moins que telle autre spéculation mercantile. L'intérêt personnel des parents est satisfait : ils ont un fardeau de moins à porter. Que voulez-vous de plus! Est-ce que la religion, est-ce que la société ont quelque chose à voir dans ce qui se passe au foyer domestique[1]?

D'ailleurs, les époux n'ont-ils pas, dans la signature du notaire, apposée au bas de l'acte ma-

[1] Et cependant il est écrit dans le code du grand Législateur : « Avez-vous des filles? veillez avec soin sur leur innocence, et ne vous montrez jamais à elles avec un visage où respire l'enjouement. Donnez votre fille en mariage, et vous aurez accompli une grande œuvre; mais donnez-la à un homme sensé. »

« Filiæ tibi sunt? Serva corpus illarum et non ostendas hilarem faciem tuam ad illas. Trade filiam, et grande opus feceris, et homini sensato da illam. » *Eccli.* VII.

trimonial, la garantie assurée de leur bonheur? Une alliance, sur laquelle l'officier civil a appelé les bénédictions du gouvernement, peut-elle être malheureuse? Cependant, les paroles légales prononcées devant le maire ne suffisent pas pour faire rendre à chacun, dans le commerce de la vie de famille, la part de liberté et de respect qui lui revient. Les caractères restent les mêmes, et les passions aussi. Dans cette lutte de la force contre la faiblesse, rarement la femme triomphe. A la perte de sa propre estime viennent bientôt se joindre la froideur, l'antipathie, tristes préludes des divisions intestines, des querelles, et quelquefois de coupables infidélités. De là, les scènes scandaleuses, les séparations plus scandaleuses encore, l'avilissement de la malheureuse femme, l'abandon moral des enfants, que sais-je? Tous ces désordres honteux ou sanglants, enregistrés chaque jour par les feuilles publiques, et qui, à force d'être communs, passent inaperçus du lecteur comme des faits sans importance.

Dans les classes plus élevées, étrangères aux idées chrétiennes, la femme n'est guère plus respectée. Dès l'enfance, on l'abuse sur sa destinée véritable. En faire une idole; lui persuader que tout le monde doit lui offrir de l'encens; que tout doit se rapporter à elle, et qu'elle-même ne doit se rapporter à personne; dans cette vue, l'aduler,

la cajoler, lui faire entendre qu'elle est douée de toutes les grâces ; lui donner, avec un goût extrême pour la toilette, certains arts d'agrément, joints à un vernis plus ou moins brillant de connaissances la plupart pratiquement inutiles ; en un mot, la remplir d'elle-même et la doter d'un ensemble de qualités superficielles propres à lui procurer la main de quelque jeune imprudent : voilà, oui voilà, dans sa plus simple expression, l'esprit constant, le but réel de l'éducation de la jeune fille et l'arrière-pensée des parents placés en dehors du christianisme. De cette abnégation d'elle-même, de ces sacrifices de détail qui se renouvellent chaque jour, et qui n'ont que Dieu pour témoin, de toutes ces vertus solides qui sont la vie et la sauvegarde de l'épouse et de la mère, on s'en inquiète fort peu.

Combien de fois n'avons-nous pas entendu des institutrices sensées, placées à la tête des *pensionnats*, déplorer avec amertume cette funeste tendance, et ne savoir comment la changer, ou du moins en diminuer les tristes effets ! Naturellement portée à l'égoïsme, dont la vanité n'est qu'une manifestation, la jeune fille, de son côté, se livre sans retenue au torrent qui l'entraîne. Sur l'homme devenu chair, elle ne tarde pas à connaître qu'il n'y a plus pour elle d'autre puis sance que celle des attraits extérieurs. La beauté

de l'âme, l'ascendant de la vertu, les charmes de la modestie et de la pudique innocence, lui semblent des moyens surannés. Il faut cependant qu'elle règne. Elle prend le seul moyen voulu d'y réussir. Au lieu de se faire esprit, elle se fait chair; au lieu de se faire ange, elle se fait homme : et, s'il le faut, elle se fera démon.

Cependant, l'ignorance de ce qui constitue sa véritable gloire et sa puissance réelle, jointe au désir naturel de régner, la conduit à des excès qui seraient ridicules s'ils n'étaient déplorables. Que penser, en effet, de ces habitudes *cavalières*, mises en honneur par certaines femmes de nos jours, et qui menacent de devenir le complément obligé de l'éducation pour les filles *du grand monde?* « Imprudentes! nous permettrons-nous de leur dire, que vous savez peu ce que vous faites! Le christianisme vous avait placées sur un piédestal élevé. En couronnant votre front des lys de l'innocence et des roses de la modestie, il vous avait révélé le véritable secret de votre puissance et de votre gloire. Vous régniez par la douceur, par le silence et la prière. Des égards, des respects en quelque sorte religieux, formaient autour de vous une barrière sacrée, et comme un hommage continuel que l'homme lui-même déposait à vos pieds. Après Dieu, ce que le noble chevalier respectait le plus, c'était sa dame.

» Et voilà que vous descendez volontairement du trône ; vous vous affranchissez de ces bienséances, de cette pudique réserve auxquelles vous deviez votre liberté, votre puissance et votre bonheur. Vous adoptez des habitudes qui ne conviennent ni à votre sexe, ni à votre vocation ; vous avez cru vous rendre fortes, et vous êtes devenues faibles. Jeunes, on vous voit faire des exercices gymnastiques comme des collégiens ; vous exercer à l'escrime comme des élèves de nos écoles militaires ; à la natation, comme des marins ; vous montez à cheval comme les écuyers de Franconi ; on dit même que vous fumez comme des hussards de l'empire[1]. Plus âgées, vous paraissez dans des cercles d'hommes et de jeunes gens dont vous partagez les goûts, les lectures, les conversations ; vous êtes devenues comme l'un d'eux, et l'homme vous traite comme son semblable. Il se croit dispensé, dans ses paroles et dans ses manières, des égards et de la retenue dont nos mœurs chrétiennes lui faisaient un devoir sacré, et qui assuraient votre bonheur et votre gloire en protégeant votre dignité et votre vertu. Vous avez brisé votre sceptre ; vous avez voulu être idoles. Vous l'êtes, en effet ; mais rien

[1] Ce n'est pas un *on dit*, c'est un fait ; nous l'avons vu en pleine rue, dans Paris, la ville modèle !

de plus. Ce que vous avez perdu en respect, vous le recevrez en adulations fades et honteuses, et vous ne le recevrez pas longtemps. Rien de plus inconstant qu'une affection qui ne repose pas sur le fondement solide de l'estime. Or, l'estime, sachez-le bien, ne s'accorde qu'à la vertu. L'idole vieillira; la fleur sera bientôt fanée[1]. Alors, méprisées, délaissées, flétries, vous saurez, mais trop tard, que le christianisme, fidèlement pratiqué, était pour vous l'unique garantie d'une puissance réelle et d'un bonheur durable. »

Pour peu que ces habitudes, devenues de plus en plus générales, joignent leur influence désastreuse à celle de l'esprit antichrétien qui nous domine, nous ne craignons pas de le dire, c'en est fait de la famille, dont la femme est l'âme et la vie. Déjà, il faut le reconnaître, dans nos siècles matérialistes la femme est loin, bien loin d'être ce qu'elle fut pour l'opinion publique aux époques de foi vive et ardente. Il y a dans notre histoire moderne un fait qui révèle tristement cette décadence de nos mœurs : c'est le traitement indigne, inouï qu'eurent à supporter nos royales princesses pendant la révolution. Certes, jamais pareil attentat n'eût été commis au moyen âge,

[1] Fallax gratia et vana est pulchritudo : mulier timens Dominum ipsa laudabitur. *Prov.* XXXI, 30.

ou si quelque chose de semblable eût été commencé, des milliers d'épées seraient sorties de leurs fourreaux pour venger la dignité et la liberté de la femme outragée. Mais le souffle impur de l'impiété a desséché les âmes, il a flétri l'auréole de gloire dont le christianisme avait entouré la tête de la fille de Marie, et un des plus grands hommes qu'ait produit l'Angleterre, sir Edmond Burke, dont la voix prophétique avait annoncé tous les crimes de la révolution, écrivait, à la nouvelle de la mort de Marie-Antoinette, ces deux pages recueillies par l'histoire :

« Il y a dix-sept ans que je vis la reine de France, alors dauphine, à Versailles, et jamais vision plus céleste n'apparut sur cette terre qu'elle semblait à peine toucher. Elle était, ainsi que la blanche étoile du matin, radieuse de gloire. Oh! quelle révolution! quel cœur serait donc le mien, si le souvenir d'une si haute élévation, rapproché du spectacle de cette déplorable chute, ne me remuait profondément? Que j'étais loin d'imaginer, lorsque je la voyais réunir aux titres du rang et de la naissance ceux que donne l'enthousiasme d'un amour que le respect tenait à distance, qu'elle aurait jamais besoin de patience et de résignation! Encore moins eussé-je pensé que, de mon vivant, tant et de si effroyables catastrophes viendraient l'accabler tout à coup!

Dans une nation renommée par son esprit de civilisation et ses mœurs pleines d'élégance et de galanterie, chez un peuple d'hommes d'honneur et de chevaliers, j'eusse pensé que dix mille épées seraient sorties de leurs fourreaux pour la venger, je ne dirai pas d'une insulte, mais d'un regard qui se serait levé sur elle sans respect. Mais le siècle de la chevalerie est passé. Le siècle des sophistes, des économistes et des calculateurs lui a succédé, et la gloire de la France est à jamais éteinte. Jamais, non jamais, désormais nous ne verrons cette loyauté envers les rois, cette courtoisie envers les femmes, cette obéissance ennoblie par le dévouement, et cette subordination volontaire du cœur qui, choisissant les fers qu'il voulait porter, conservait dans la servitude de son choix l'esprit d'une liberté exaltée. La source de tous les sentiments généreux et des entreprises héroïques est tarie; elle est perdue cette délicatesse de principes, cette chasteté d'un honneur sans reproche qui redoutait la tache la plus légère comme une large blessure. Il a disparu cet honneur qui inspirait le courage en adoucissant les mœurs et qui ennoblissait tout ce qu'il touchait. Il a cessé d'exister : le siècle de la chevalerie n'est plus[1] ! »

La dégradation continue à faire de nouveaux

[1] Cité par M. Nettement dans la Vie de Marie-Thérèse de France, p. 148 et suiv.

et rapides progrès. Aujourd'hui dans une classe trop nombreuse de la société, la femme a perdu toute sa dignité chrétienne. L'homme ne l'épouse plus, il l'achète; c'est moins, suivant un mot déjà vulgaire, une compagne qu'il cherche en elle qu'*une poule aux œufs d'or*. Cette noble expression est bien digne de l'intention qu'elle trahit. Dans la plupart des alliances conjugales, vous trouverez, en y regardant de près, non des cœurs qui s'unissent pour s'ennoblir en se sanctifiant; mais des arpents et des écus qui se rapprochent pour fructifier. On dirait que c'est à la fortune, et non aux époux, que s'adresse la bénédiction divine : *Croissez et multipliez, et remplissez la terre.*

De là un fait connu de tout le monde et qui caractérise éloquemment les mœurs de notre époque. Autrefois, c'était le prêtre qui faisait les mariages ; aujourd'hui, c'est le notaire. Rien de plus juste ! L'homme de Dieu ne préside point aux transactions commerciales. Toutefois, il faut en convenir, après la dot, on s'occupe de la moralité, de la piété même de la future épouse. De ces choses accessoires il en faut, et on en veut, assez pour ne pas livrer le mari au ridicule ; mais pas trop, de peur que la femme ne sache s'en faire respecter. Voilà, ni plus ni moins, ce qu'en demandent la plupart même des hommes qui vous parleront, comme les Pères de l'Église, sur la né-

cessité de la religion dans l'éducation des femmes.

Le mariage est conclu ; la religion s'y est trouvée pour la forme, le paganisme pour le fond. Conduits la plupart par la cupidité ou l'aveugle passion, les époux se sont approchés de l'autel sans préparation religieuse. En lisant l'histoire de leur fête nuptiale, on croit entendre les premiers Pères de l'Église flétrissant les orgies matrimoniales d'un monde encore à moitié païen. « Que sont vos jours de noces, s'écriaient-ils, sinon des jours consacrés aux démons? A la suite d'une journée passée tout entière dans de coupables dissipations, la débauche se poursuit bien avant dans la nuit. La licence s'est accrue avec les ténèbres. Enhardie par ses premiers succès, échauffée par le vin, elle marche effrontément à la lueur des flambeaux allumés pour éclairer son triomphe. Que fait, dites-moi, dans un mariage *chrétien,* cette troupe confuse d'hommes et de femmes accourus pêle-mêle, et ces instruments d'une musique lascive, et ces coupes où l'on savoure toutes les sortes d'ivresse, et ces chansons où la volupté sans pudeur s'exhale avec tout ce qu'elle a de corruption, et ces dangereuses familiarités où les deux sexes, s'abandonnant à de mutuels épanchements, se prodiguent les plus tendres noms; ces danses, enfin, où la jeune épouse se produit à tous les regards, mêlée, confondue avec

des jeunes gens qui ont dépouillé toute honte? Que devient au milieu de tant de désordres la sainteté du mariage?

» Pouvez-vous, dites-moi, vous attendre à trouver un grand fonds de chasteté dans celle qui, dès le premier jour qu'elle vous appartint, fut amenée à semblable école, et qui, grâce à votre discrète vigilance sur ses mœurs, n'a eu sous les yeux, n'a entendu retentir à ses oreilles que des choses dont votre esclave, s'il lui reste quelque pudeur, s'éloignerait avec horreur? Elle n'était donc restée si longtemps sous l'œil d'un père attentif à lui conserver le trésor de son innocence; une mère vertueuse et vigilante ne l'avait donc environnée de tant de sévères précautions, veillant sur elle nuit et jour pour écarter d'elle tout ce qui pouvait blesser la modestie, la tenant à l'écart, la dérobant à tous les yeux, même à ceux de ses proches; tant de soins si empressés, si assidus, n'avaient donc été prodigués que pour un pareil résultat? Vous venez, vous, détruire en un moment tant de sacrifices! Cette pompe insultante lui apprend tout ce qu'elle ignore, et ce qu'elle devrait ignorer toujours[1]. »

De quoi vous sert, ajouterons-nous, d'appeler

[1] S. Chrys. in illud *Propter fornicat.* t. III, p. 235, et Homil. XII in *I Cor.*

le ministre de la religion pour recevoir de ses mains la bénédiction nuptiale ? De cette bénédiction, quelle estime en faites-vous ? Qu'attendre de mariages ainsi contractés ? Dès le lendemain de ces fêtes toutes païennes commence, trop souvent pour la malheureuse femme, une longue série de chagrins et de peines de cœur d'autant plus cuisantes qu'elle ne peut les confier à personne. Les promesses de liberté religieuse, on les a oubliées ! que dis-je ? le mari se charge de son éducation en ce genre. Pape du foyer domestique, il enseigne à son épouse la *religion bien entendue*, le christianisme à l'usage du monde, sans pratiques pénibles, sans devoirs rigoureux, sans fréquentation exacte des sacrements ; et, pour donner plus de force à ses sages leçons, il prêche d'exemple. Le masque est enfin tombé ; toutes les illusions se sont évanouies ; l'homme se montre tel qu'il est partout en dehors du christianisme, despote et bizarre, et le sort de la femme est tel aussi que nous l'avons vu partout où la religion ne sert pas d'égide à sa faiblesse. Dans cet état, ou elle abandonne tous ses devoirs et perd la foi ; ou bien elle la conserve, mais sans remplir les obligations qu'elle impose. Dans le premier cas, sa ruine est consommée, sa dégradation complète ; dans le second, l'ennui et le chagrin viennent s'asseoir au

seuil de sa porte pour n'en plus quitter jusqu'à la mort peut-être! Quelle condition, grand Dieu! quelle famille! quelle société! quel avenir! Et pourtant c'est là de l'histoire générale, de l'histoire contemporaine!

Poursuivons notre pénible tâche. Après avoir constaté les ravages que les enseignements antichrétiens ont causés dans la constitution même de notre société domestique; après avoir bien faiblement décrit leurs tristes effets sur les époux, il nous reste à parler du sort qu'ils ont fait à l'enfant. Déjà nous avons vu que, grâce à ces bienfaisantes doctrines, un double despotisme pesait sur lui, le despotisme du père et le despotisme de l'État dans l'ordre religieux. Être infortuné! là ne se bornent pas tes malheurs; ta vie physique n'est pas plus respectée que ta vie morale.

Depuis que les parents, oubliant les grandes leçons de la foi sur la dignité de l'homme, n'ont plus vu dans leur enfant qu'un petit de l'espèce humaine, un grand nombre se sont joués de sa vie et de sa liberté. Le paganisme a reparu; l'avortement, l'exposition, l'infanticide sont devenus des crimes de tous les jours. Rares autrefois parmi nous, rares encore aujourd'hui dans les pays où la religion conserve plus d'empire, ces attentats ont augmenté dans notre patrie avec une rapidité effrayante. Déjà en 1833 le nom-

bre des enfants exposés annuellement à Paris était de 2,293 : ce chiffre énorme est aujourd'hui dépassé [1]. Pour arrêter le mal, l'administration civile a cru devoir supprimer le *Tour*. Cette mesure a bien pu diminuer les charges des hospices, mais elle n'a point amélioré le sort de l'enfant ; elle n'a fait, au contraire, que l'aggraver. La suppression du tour ne remédie point au mal, car elle ne guérit pas le cœur de l'homme ; le libertinage, fruit des doctrines antichrétiennes, n'a rien perdu de son emportement, et il a gagné en cruauté. Vous ne voulez plus qu'il expose l'enfant, il le tuera. La preuve sanglante est sous vos yeux : « Le nombre des enfants morts-nés, qui ne s'élevait annuellement à Paris qu'à 1700, terme moyen, est monté depuis la suppression des tours jusqu'au chiffre de 2,200 [2]. » Voilà, pour économiser quelques pièces de monnaie, cinq cents victimes de plus chaque année. Quel respect pour l'humanité ! Au reste, ce calcul est bien digne d'une époque qui naguère, dans une discussion solennelle, préféra le bagne au pénitencier pour obtenir une économie annuelle de cinq francs par tête de condamné !

[1] Terme, *Hist. des Enfants trouvés*, p. 340. — En 1840 il s'est élevé à 2,570. Dans ce nombre ne sont compris que les enfants reçus à l'hospice.

[2] Statistique de 1842.

Le mal que nous déplorons n'est pas resté circonscrit dans l'enceinte de la capitale. Presque pas une session de cours d'assises où l'on ne voie dans *tous* les départements figurer, terme moyen, une ou deux mères homicides. Nos législateurs, si habiles à extraire de notre ancienne jurisprudence les articles favorables à leurs intérêts du moment, ont laissé tomber en désuétude le sage édit d'Henri II [1], si propre à prévenir les attentats qui outragent la nature, déshonorent une nation et minent la société. Il faut même l'ajouter, telle est la mollesse de nos mœurs, que le meurtre de l'enfant est *ordinairement* puni avec bien moins de sévérité que le vol domestique de la plus minime importance. C'est ainsi qu'il y a, chez les nations constituées en dehors du christianisme, action incessante des mauvaises mœurs sur les lois, et réaction également incessante des mauvaises lois sur les mœurs; concours funeste qui pousse rapidement la société vers sa ruine.

Si, dans les familles étrangères à la religion, la vie physique de l'enfant, quoique protégée par les lois, se trouve si souvent compromise, que devient sa vie morale, dont le législateur ne s'occupe pas? La religion formait son unique sauvegarde; elle disait : *Tout ce que vous ferez au*

[1] *Voyez* plus haut, part. IV, chap. III, p. 456.

moindre de ces petits qui sont mes frères, c'est à moi-même que vous le ferez ; quiconque scandalise un enfant, mieux vaudrait pour lui être précipité dans la mer, une meule de moulin au cou[1]. Ces solennelles paroles étaient comme un bouclier impénétrable qui couvrait l'innocence de l'enfant. Par elles, le fils de la poussière, élevé à la dignité d'enfant de Dieu, devenait un être respectable et sacré, un dépôt précieux confié à la vigilante fidélité des parents, obligés d'en rendre compte sang pour sang, âme pour âme. L'histoire nous a dit tout ce que ces enseignements divins avaient produit de merveilles en faveur de l'enfance.

Grâce au progrès des lumières philosophiques, l'homme étant devenu aveugle, toutes ces formidables garanties n'ont plus été que des chimères ridicules; et la vie morale de l'enfant s'est trouvée complètement à découvert. Exposée, dans l'intérieur même de la famille, à l'action incessante des paroles licencieuses et impies, des exemples de débauche, de colère et de mépris pour tout ce qu'il y a de plus vénérable,

1 Amen dico vobis quamdiu fecistis uni ex his fratribus meis minimis, mihi fecistis. *Matth.* xxv, 40. — Et quisquis scandalizaverit unum ex his pusillis credentibus in me : bonum est ei magis si circumdaretur mola asinaria collo ejus et in mare mitteretur. *Marc.* IX, 41.

elle s'éteint rapidement dans l'atmosphère corrompue du monde extérieur. Les mauvaises compagnies, les romans, les théâtres, les journaux, le laisser-aller des parents, l'entraînement des passions dévorent en un clin d'œil les faibles germes de vertus déposés dans le cœur mobile de l'enfance. Aussi, c'est par millions qu'il faut compter les adolescents qui chaque année s'en vont grossir les rangs de l'indifférence religieuse et préparer des bras à la révolte. Triste condition ! nous en sommes réduits à compter comme des exceptions les jeunes gens restés fidèles, comme on montre avec étonnement les passagers sauvés d'un naufrage où tout l'équipage a péri. Le mépris de la vie physique et morale, c'est-à-dire le retour marqué vers le paganisme, tel a donc été pour l'enfant et est encore aujourd'hui l'incontestable résultat des doctrines antichrétiennes.

Tant de poisons versés à pleine coupe dans les entrailles des jeunes générations ne pouvaient y rester inactifs. Tout à coup d'effrayants symptômes se sont manifestés, et l'on a vu sur les bancs des cours d'assises des milliers de criminels, trop faibles encore pour porter leurs chaînes, épouvanter, par leur cynique audace, les juges qui devaient les condamner. Foyers vivants de corruption, ils ont rayonné l'iniquité bien loin

autour d'eux. Plus d'illusion possible : depuis quinze ans surtout, la société est en progrès, en progrès effrayant dans la voie du crime. Les statistiques publiées chaque année par le ministère de la justice sont des témoins que vous ne récuserez pas. Or, de leurs dépositions consignées au *Moniteur* [1] il résulte qu'en 1827 la population de la France était de 32,049,707. Elle était, en 1841, de 34,213,927. La population, dans cette période, s'est accrue d'un dix-septième. Eh bien, d'après les statistiques officielles, le nombre des délinquants s'est accru, relativement au nombre des citoyens, dans la proportion de 3 à 17. En effet, en 1817 le nombre des accusés et des prévenus de délits de toute sorte était de 65,226; en 1838, de 83,226; et en 1841, ce nombre s'élève à 96,324. Ce n'est pas tout, les récidives ont augmenté dans une proportion effrayante.

En 1828, sur 1000 *accusés*, il y en avait 108 en récidive.

En 1841, sur 1000 *accusés*, on compte 227 récidivistes, c'est-à-dire plus du double.

En 1828, sur 1000 *prévenus*, on en comptait 60 en récidive.

En 1841, on en compte 154, c'est-à-dire plus du triple.

[1] Septembre 1843.

En somme, il résulte des pièces fournies par M. le ministre de l'intérieur, que sur 18,322 condamnés que contenaient, au 1er janvier 1843, les maisons centrales, il s'en trouvait 7,365 en récidive ou 40 sur 100 du nombre total.



CHAPITRE IX.

Suite du précédent. — État de l'enfant dans les classes ouvrières.

Le tableau fidèle que nous venons de tracer convient également à l'enfance dans les classes supérieures et dans les classes inférieures de la société. Le libertinage homicide, la haine et l'indifférence pour la religion, ne se trouvent pas moins dans le palais du riche que dans la chaumière du pauvre : les mêmes causes y produisent les mêmes effets. Ici même nous n'osons dire toute notre pensée, tout ce que nous savons. Quoi qu'il en soit, dans ce lugubre cortége de maux et de douleurs que les doctrines antireligieuses entraînent à leur suite, il est pour l'enfant du pauvre une plus large part ; car, de tous les êtres sociaux il est le plus faible et le plus exposé. Justifions nos paroles en le montrant tel qu'il est parmi nous dans une classe de jour en jour plus nombreuse : nous voulons parler de la classe industrielle.

Sans doute l'industrie n'est pas un mal. Le génie de l'homme maîtrisant les éléments, fécondant les moyens les plus simples, et leur faisant

produire des résultats merveilleux; l'humanité retrouvant ainsi une partie de son empire primitif sur la nature; c'est là, vraiment, une grande et belle chose. Mais le bien-être physique de l'homme n'est pas le but suprême de l'industrie, pas plus qu'il n'est le but suprême de Dieu dans la création du monde matériel. Si donc l'industrie n'apprend à l'homme qu'à vaincre les éléments et à dompter les métaux, sans lui apprendre à se vaincre lui-même et à dompter ses penchants, elle est incomplète; si, au lieu de le spiritualiser, elle le matérialise, elle est dangereuse. Or, il faut bien le reconnaître, telle est l'industrie séparée de la religion. Oui, l'industrie comme nous l'avons en France, est une cause active d'immoralité, par conséquent de dégradation pour la famille en général et pour l'enfant en particulier. Exclusivement dominés par l'égoïsme, la plupart des parents et des maîtres ne voient dans l'enfant qu'une machine à faire fonctionner, un agent à faire produire pour leur intérêt personnel.

Quoiqu'il nous en coûte de retracer ici le tableau douloureux que la discussion de la *loi sur le travail des enfants dans les manufactures* a exposé aux regards attristés de la France, nous allons accomplir cette tâche. Le but de notre ouvrage nous en fait un devoir. Il faut que la fa-

mille pauvre sache ce qu'elle devient quand le christianisme cesse de l'environner de sa protection; il faut qu'elle sache ce qu'elle est aux yeux des maîtres qui l'exploitent; il faut qu'elle connaisse la nature des doctrines à l'influence desquelles on la soumet. Peut-être ouvrira-t-elle enfin les yeux et retrouvera-t-elle sa force, non pour se révolter, mais pour chercher sous l'aile de la religion un asile et une protection contre la cupide impiété qui l'opprime. Du reste, afin de ne paraître ni exagéré ni ignorant des choses, ni *ennemi du progrès,* nous laisserons habituellement parler des hommes complètement à l'abri de pareils soupçons. Pour ce motif qui les justifie, on nous pardonnera volontiers la longueur des citations.

Après avoir signalé le sort déplorable des classes ouvrières en Angleterre, la misère profonde qui les dévore, les traitements monstrueux exercés sur les enfants, M. Alban de Villeneuve montre, par les faits, que nous marchons rapidement au même état de choses. Et certes nous y arriverons bientôt, si l'on ne se hâte d'opposer une digue puissante à la propagation des idées *anglaises*[1], pour lesquelles nous avons témoigné une admiration si peu réfléchie.

[1] On comprend la signification de ce mot : doctrines an-

« La dégradation de la famille, l'avilissement de la femme et l'esclavage de l'enfant, telles sont, dit M. de Villeneuve, les conséquences inévitables et dès longtemps prévues de l'application des systèmes modernes d'économie politique, qui ont dénaturé le véritable but et la destinée sociale du travail et de l'industrie. Dans la théorie de cette science, produit du philosophisme du dernier siècle, la production de la richesse et les jouissances qu'elle procure, forme le but principal des sociétés, les hommes ne sont appréciés que comme agents plus ou moins actifs de cette production. Toutes les considérations de religion, de morale et d'humanité sont écartées ou négligées, sinon comme nuisibles, du moins comme indifférentes ou oiseuses. L'antique alliance du travail et des vertus chrétiennes est abolie; la morale des intérêts est seule admise, car seule elle est profitable. Tels sont les dogmes de cette religion nouvelle, consacrée à ce culte des intérêts matériels[1]. »

En négligeant les valeurs morales pour ne s'occuper que de la production des richesses, la science économique anglaise a bien su ensei-

glaises, sacrifice de tous à l'intérêt personnel, matérialisme profond, absence totale de sens chrétien et de respect pour la vie morale de l'homme.

[1] Séance du 23 décembre 1840.

gner à une nation, à quelques hommes le secret de s'enrichir; mais elle n'a pas donné, elle ne peut donner jamais la solution du plus grand problème de notre époque, l'équitable répartition, la distribution sociale des produits du travail. En plaçant exclusivement la destinée de l'homme sur la terre dans la sphère étroite et grossière des sens, elle pouvait bien développer et justifier les doctrines d'une cupidité égoïste; mais elle rompait ces liens qui établissent la sainte fraternité des hommes, ces liens qui doivent unir le pauvre au riche, l'ouvrier au maître, le faible au puissant, le sujet à l'autorité. Elle enlevait au travail un but moral, et, avec lui, sa juste récompense.

Il y a plus; dans la logique de la science, l'excitation à la production sans limites doit avoir nécessairement pour auxiliaire l'excitation à la plus grande consommation possible. Pour obtenir une production abondante, il faut en effet faire consommer beaucoup de produits, et pour cela multiplier les besoins de la multitude, et même lui en créer de nouveaux.

Or, comme la classe ouvrière forme la portion la plus nombreuse des consommateurs, et qu'il est nécessaire aussi d'entretenir son ardeur au travail, on a voulu atteindre ce double but en inspirant aux ouvriers des besoins plus étendus et

le goût de jouissances nouvelles; mais, d'un autre côté, comme pour soutenir la concurrence sur les marchés, il faut produire au plus bas prix possible, et par conséquent réduire les salaires au strict nécessaire, on a placé réellement les ouvriers entre deux causes perpétuelles de misère. Allant même plus loin dans ses combinaisons sordides, la science a établi que, par prévoyance, il fallait assurer à l'industrie une population manufacturière constamment soumise par le besoin de travail et d'existence, et qui fût forcée de se contenter du plus minime salaire.

« Ce sont là, je n'exagère rien, continue le savant économiste, les conséquences rigoureuses des principes adoptés et appliqués par l'économie politique anglaise, et l'on pourrait citer des écrits célèbres où elles sont exprimées presque dans les mêmes termes. Ainsi, on cherche systématiquement, et au prix de la moralité des ouvriers, à faire naître chez eux des goûts et des habitudes qui leur étaient inconnus, et qui ne devraient être que la suite naturelle des progrès de l'aisance générale; et, en même temps, par une contradiction cruelle, on veut qu'ils soient forcés à travailler aux plus bas prix possibles. Dans ce système, je le répète, les hommes sont uniquement considérés pour produire ou pour consommer des valeurs échangeables. L'être sensible a disparu aux yeux de la

science. Celle-ci, dans ses calculs et même dans sa nomenclature des agents de la production, n'a plus fait figurer l'ouvrier que comme une sorte de *capital accumulé* dont l'intérêt est acquitté par le salaire; capital utile tant qu'il est productif, mais qu'il faut se presser de rejeter ou d'abandonner dès qu'il ne produit plus ou ne produit plus assez. La science ne s'occupe pas de ce qu'elle deviendra alors : elle est même bien près de blâmer l'institution des asiles charitables qui le recueillent[1]. »

C'est ainsi que l'école économique anglaise, conduite par l'abstraction de ses systèmes, suppute froidement la valeur vénale et capitale d'un ouvrier, qu'elle calcule, pour établir la base des salaires, la quantité de nourriture rigoureusement suffisante à l'existence; qu'elle analyse la valeur intrinsèque d'un prêtre, d'un magistrat, d'un souverain; pèse la morale, la bienfaisance et la religion au poids de la balance commerciale et industrielle; apprécie les institutions et les lois en raison de leurs facultés productives ou favorables à la production; et mesure sur cette échelle le degré d'estime, de sympathie ou de rémunération que les peuples doivent leur accorder. Quoi qu'en disent les apologistes de

[1] Séance du 23 décembre 1840.

l'école anglaise, il est impossible que de telles théories ne conduisent pas au malheur d'une partie de la population. Il est inévitable qu'elles ne propagent pas plus ou moins directement la cupidité, l'égoïsme, le mépris de la liberté et de la dignité de l'homme, et n'aboutissent à l'avilissement de la morale et des gouvernements, enfin, à une véritable anarchie sociale.

Il suffit d'exposer de tels principes pour montrer leur tendance funeste. Mais il était d'autant plus nécessaire peut-être de les signaler, que les désolantes théories de l'école anglaise ont pénétré assez avant dans quelques branches de notre administration publique, et qu'elles menacent particulièrement depuis quelque temps, de porter atteinte au principe charitable et chrétien de quelques-unes de nos institutions, et notamment de nos établissements de charité et de bienfaisance.

En effet, montrant l'action fatale de toutes ces doctrines antichrétiennes sur la famille actuelle : « Sans doute, ajoute M. de Villeneuve, il y a en France des manufactures où une Providence toute paternelle a pris soin de veiller au sort des familles de travailleurs; mais il ne faut voir là que d'honorables exceptions. Dans le plus grand nombre des manufactures une partie des ouvriers exténués par un travail ex-

cessif qui leur procure à peine une nourriture suffisante, n'ayant pas un moment à consacrer à une instruction morale dont ils ne comprennent pas même l'avantage, sont réduits toute la semaine à l'état de machine, et les jours de repos ils se livrent à une débauche brutale, comme pour échapper au sentiment de leur fatale destinée. Personne, si ce n'est la charité chrétienne toujours vigilante, ne soulage leur misère, mais la charité n'a pas des ressources inépuisables. Et quand la maladie et la vieillesse viennent atteindre ces êtres délaissés, ils n'ont d'autres recours que les hospices, heureux quand ils y trouvent une place toujours enviée et disputée; et c'est ainsi que dans l'impuissance de subvenir aux besoins de leurs familles, sans épargnes, sans prévoyance, sans espérance, même religieuse, dépouillés peu à peu par l'excès de la misère des sentiments les plus doux et les plus énergiques de l'âme, ils se sont trouvés portés à abuser des forces de leurs enfants pour procurer à tous un chétif accroissement de salaire, ou même de quoi entretenir leur déplorable abrutissement.

» C'est ainsi que dans les manufactures qui réclament principalement l'emploi des enfants dont les mouvements ont plus de souplesse et de délicatesse, on voit de petits enfants de six à huit ans (qui peut-être même sans cela eussent été dé-

laissés et livrés au vagabondage), venir passer chaque jour seize à dix-sept heures dans les ateliers où pendant treize heures au moins ils sont enfermés dans la même pièce sans changer de place ni d'attitude et au milieu d'une température très-élevée. Ces pauvres créatures mal vêtues, mal nourries, habitant de sombres et froides demeures, sont obligées quelquefois de parcourir dès cinq heures du matin la longue distance qui les sépare des ateliers, et qui achève le soir d'épuiser ce qui leur reste de forces. Comment ces infortunés, qui peuvent à peine goûter quelques heures de sommeil, résisteraient-ils à cette espèce de torture? Aussi ce long supplice de tous les jours ruine leur constitution déjà chétive par hérédité, et prépare à ceux qui survivent une existence pleine de douleur et de misère.

» Et ce n'est peut-être pas dans les ateliers nombreux que l'excès du travail des enfants est devenu le plus funeste. Au sein des grandes cités industrielles il existe, on l'a dit déjà, un grand nombre d'ateliers isolés qui occupent de pauvres familles. Là, la durée du labeur dépasse toute mesure; l'ouvrier et les enfants qu'il emploie se livrent habituellement à des travaux quelquefois dix-sept à dix-huit heures sur vingt-quatre. Le travail se prolonge davantage à proportion de l'abaissement du salaire; il a lieu non dans des

locaux vastes et bien aérés (comme le sont la plupart des ateliers des grands établissements), mais dans des chambres étroites, basses, mal éclairées, souvent humides, au milieu d'émanations malsaines, en un mot, sous l'influence des conditions les plus défavorables à la santé et au développement physique des enfants.

» Je ne veux pas ajouter à ces images déjà si pénibles; d'autres faits révolteraient la morale publique et feraient frémir l'humanité [1]. »

L'orateur fait remarquer que ces faits ne sont malheureusement pas exagérés, et qu'on les trouve consignés dans les documents les plus dignes de confiance.

Nous connaissons une partie de ces documents, et nous pouvons affirmer avec M. de Villeneuve, que les faits désolants dont ils sont remplis ne sont que trop authentiques. Toutefois, imitant sa prudente réserve, nous nous contenterons d'exposer ici l'état physique de la famille ouvrière, sous l'influence des doctrines antichrétiennes. « Le travail dans les manufactures, disait un autre orateur [1], est la cause de la démoralisation des classes ouvrières. Ceux qui prétendent le contraire sont dans une erreur grossière. Je vous le demande, en effet, la population la plus

[1] Séance du 23 décembre 1840. — [2] M. Corne, *ibid.*

rachitique, la plus chétive, la plus débile, n'est-elle pas la population manufacturière? et cela est évident : car l'excès du travail nuit au développement des facultés physiques et intellectuelles, trouble le sommeil, appauvrit l'individu et fait dégénérer l'espèce. On ne pourra pas objecter que les agriculteurs, qui se livrent souvent à un travail excessif, jouissent cependant d'une santé robuste, car le milieu où s'opère le travail n'est pas le même. L'agriculteur travaille en plein air, tandis que l'ouvrier vit dans une atmosphère chargée de miasmes, et dans une agglomération d'individus qui nuit en même temps à son moral et à son physique. »

Les preuves matérielles et mathématiques abondent à l'appui de ces tristes paroles. Commençons par la capitale. Paris renferme dans sa vaste enceinte une population dont on ose à peine décrire l'état physique et moral. Nulle part peut-être, l'Angleterre exceptée, on ne trouverait sur la surface du globe des familles plus dégradées. N'en soyons pas étonnés. Nulle part l'influence désastreuse des doctrines antichrétiennes ne s'est fait sentir avec moins d'obstacle. Voulez-vous voir un peuple fait à l'image de la philosophie et de l'industrie matérialiste? Parcourez certains quartiers de la capitale, entr'autres ceux de Saint-Avoye et de Saint-Martin, de la montagne

Sainte-Geneviève, du faubourg Saint-Marceau et de la Cité. « Qu'y trouve-t-on? des ruisseaux infects charriant toutes les impuretés, toutes les immondices des industries qu'on y exploite; ce sont des murs qui suent la tristesse, l'humidité et la moisissure; ce sont des allées sombres et glaciales ; des taudis sept fois superposés où grouillent des ouvriers au teint pâle, au corps épuisé; ce sont des vapeurs nauséabondes qui s'exhalent de toutes parts, du soupirail des caves où se fabriquent des vins frelatés, des rez-de-chaussée où bouillonne la teinture de la chapellerie, véritables thermes de la peste, du choléra et du typhus, dans lesquels les miasmes sont saturés de molécules chimiques qui vicient l'air, corrodent les poumons, et dessèchent les malheureux qui les respirent jour et nuit.

» Aussi quelle est la population d'une partie de ces quartiers? Une race chétive de mendiants, d'ivrognes et de chiffonniers, tout dégradés de vices, tout saturés d'alcool, tout dévorés de vermine et de maladies hideuses; des enfants dégradés, crétins ignobles, mais grossiers et dépravés, n'ayant de l'espèce humaine que la malice et les honteux penchants.

» Veut-on, à cet égard, n'avoir aucun doute sur l'existence du crétinisme dans une partie du bas peuple de la capitale? Examinez sérieuse-

ment le mouvement de la population parisienne dans les hôpitaux. Depuis 1825, les admissions ont augmenté dans une proportion croissante. Leur chiffre, en 1837, a été de 4,781 individus au-dessus de 1836; il a fini par s'élever enfin à 76,887!

» La proportion de la mortalité, qui donnait en 1836 un malade sur 11,186, a été, pour 1837, d'un sur 1,105; et dans l'hôpital des enfants abandonnés, ce chiffre a été encore plus affligeant. Une mortalité effrayante s'y manifeste : elle était, il y a peu de temps, d'un sur 368, tant ces pauvres petits malheureux, tout saturés d'infection et de germes maladifs, offrent peu de chances de vie au sein des établissements qui les recueillent.

» C'est qu'aussi, à moins d'avoir vu de près l'enfance indigente de Paris, on ne saurait apprécier toute l'étendue du mal. Il compromet, pour ainsi dire, la race entière. Un savant docteur a sur ce sujet des documents bien tristes, lui qui dispense des soins nombreux à une foule de rachitiques, de scrofuleux et de phthisiques. Cette dernière affection surtout est l'objet de toute sa sollicitude. Chaque année il en constate les progrès destructeurs. Il a même calculé qu'avant peu, la progression héréditaire étant incontestable, les deux tiers des individus pauvres dans le neuvième

arrondissement seront infailliblement soumis à son influence[1]. »

Quant à l'état moral du peuple *si industriel* de Paris, un homme connu par son talent de traduire en chiffres, et les doctrines et leurs résultats, vient, dans un *intéressant* Mémoire, de jeter sur la moralité de la famille parisienne de tristes, mais vives lumières. C'était au mois de janvier 1843, dans une séance de l'Académie des sciences. Après avoir exalté les avantages des caisses d'épargnes, ce chef-d'œuvre de la philanthropie, cette religion de l'intérêt populaire bien entendu, M. Charles Dupin juge les résultats actuels de cette institution médiocrement consolants. « Non-seulement, dit-il, la plus grande partie des classes populaires n'y prend aucune part, mais le nombre relativement petit de ceux qui lui confient leurs épargnes ne l'y laissent qu'un temps trop peu considérable pour qu'elles leur produisent des fruits de quelque valeur. » C'est ce qu'il exprime d'une façon énergique et pittoresque, en disant qu'au lieu d'être le trésor perpétuel du peuple, la caisse d'épargne n'est que *la lanterne magique de ses économies passagères*. Du reste, en se félicitant du bien produit dans la

[1] Influence des fabriques de Paris et de la France sur le physique du peuple.

masse depuis quelques années, l'auteur du mémoire ne craint pas de soulever le voile, et d'étaler aux yeux de tous les hideuses plaies qui souillent cette population. Il rappelle que « le tiers du peuple de Paris vit dans le libertinage ou le concubinage, qu'un tiers des enfants qui naissent dans cette immense cité sont bâtards, qu'un huitième environ de ces enfants est exposé et abandonné dès sa naissance, et qu'un tiers expire à l'hôpital ou sur le plus misérable grabat. » Il faut, certes, convenir que ce tableau de la plus fière ville du monde est médiocrement flatteur.

M. Charles Dupin en conclut qu'il faut faire quelque chose encore pour moraliser le peuple; qu'il faut prêcher de plus belle les avantages de la caisse d'épargne; qu'il faut encourager, honorer, faciliter, récompenser la persévérance. Cela est juste et vrai; mais il y a peut-être quelque chose de plus à faire, et même quelque chose de mieux. C'est sous les auspices de la religion qu'on a commencé à enrégimenter les ouvriers; des associations ont été établies déjà dans plusieurs paroisses. La société de St.-François-Xavier compte quatre cents membres au faubourg Saint-Antoine; ces membres, tous souscripteurs de l'œuvre de la Propagation de la Foi, sont réunis en assemblée une fois par mois; ils assistent à quelques exercices religieux mêlés d'instructions scien-

tifiques, et une cotisation mensuelle de cinquante centimes forme un petit fonds au moyen duquel des secours sont donnés au sociétaire malheureux par les visiteurs de l'Association. Celle-ci est ouverte à toutes les conduites honorables, et n'exige pas rigoureusement la foi ou les habitudes chrétiennes; mais la puissance d'assimilation que la religion exerce partout sur les âmes droites et honnêtes, augmente de jour en jour le nombre de ceux qui entrent et marchent franchement dans la voie que leur trace l'instruction religieuse. Puissions-nous être prophète en augurant un grand avenir à cette institution qui se développe merveilleusement à Paris!

Si l'état physique et moral de la famille parisienne était la conséquence forcée d'une grande agglomération d'individus dans une ville immense et le résultat des vices, des passions délétères qui trouvent toujours un développement proportionné à l'augmentation des masses, il faudrait plaindre cette condition et se consoler par la compensation qu'offre la France départementale; mais ce serait une grave erreur d'avoir cette confiance. Le pays entier est aussi soumis à une influence pernicieuse qui agit sur le physique et sur le moral de toute la nation. Les recherches statistiques faites depuis un certain nombre d'années par de consciencieux économistes, ne

laissent aucun doute à ce sujet, et le rapport des conseils de révision, et l'ouvrage de M. Villermé, et les livres des voyageurs étrangers sont faits pour ôter toute incertitude à cet égard [1].

L'immoralité effrayante de la capitale, suivie de sa hideuse compagne la dégradation physique, a franchi la double enceinte des barrières et des fortifications. Comme un torrent impur elle s'est répandue dans les provinces les plus éloignées. Dans ces provinces elle a souillé surtout les lieux et les familles où l'esprit chrétien, altéré par l'industrialisme, s'est trouvé trop faible pour lui opposer une digue suffisante.

Voici en quels termes un célèbre prélat parle de l'influence des fabriques sur la population du nord de la France : « J'ai parcouru dans tous les sens un des départements les plus renommés par l'éclat et la prospérité des manufactures, et, après avoir tout considéré, je n'ai pu que gémir sur l'état moral et sanitaire de cette contrée. J'ai frémi en apprenant que presque tous ces foyers industriels étaient les lieux où la jeunesse des deux sexes se livre sans retenue à tous les excès.

» Par suite de ces désordres, une population jadis forte et d'un beau sang s'appauvrit d'une

[1] Influence des fabriques de Paris et de la France sur le physique du peuple.

manière alarmante. Outre la corruption des mœurs, qui mine le principe vital, il existe encore d'autres causes de cette dégradation. Le tempérament des ouvriers est affaibli par les habitudes de la vie sédentaire et l'air épais des ateliers. J'ai vu de pauvres enfants de sept à huit ans aller le soir vers ces palais de l'industrie pour y travailler la nuit et recevoir quelques sous, vil prix de leur santé flétrie et ruinée dès le premier âge. Le teint de ces victimes de l'or était pâle, leurs joues creuses, leur visage maigre et défait, et ces malheureux enfants marchaient d'un pas lent vers le lieu de leur supplice.

» Enfin, dans plusieurs de ces établissements, peuplés de 3 à 4,000 ouvriers, l'appauvrissement de la nature était tel, qu'un général, présidant au recrutement, et voyant le nombre des conscrits que leurs infirmités plaçaient dans le cas de la réforme, déclara hautement que, si le gouvernement n'apportait un prompt remède au mal, bientôt ce département ne fournirait plus de soldats à l'État.

» Quant aux agriculteurs, ils se plaignent amèrement du tort que l'industrie leur cause. Autrefois, me disait le maire d'une petite ville, avec 300 francs je payais mes ouvriers; maintenant 1,000 francs me suffisent à peine. Si nous n'élevons très-haut le prix de leurs journées, ils nous

menacent de nous quitter pour travailler dans les fabriques. Combien l'agriculture, la véritable richesse de l'État, ne doit-elle pas souffrir d'un pareil ordre de choses ! Et remarquons que, si le crédit industriel s'ébranle, si une de ces maisons de commerce vient à crouler, trois à quatre mille ouvriers languissent tout à coup sans travail, sans pain, et demeurent à la charge du pays. Car ces malheureux ne savent point économiser pour l'avenir ; chaque semaine voit disparaître le fruit du travail. Et dans les temps de révolution, qui sont précisément ceux où les banqueroutes deviennent plus nombreuses, combien n'est pas funeste à la tranquillité publique cette population d'ouvriers affamés qui passent tout à coup de l'intempérance à l'indigence ! Ils n'ont pas même la ressource de vendre leurs bras aux cultivateurs ; n'étant plus accoutumés aux rudes travaux des champs, ces bras n'auraient plus aucune puissance. Il est donc facile aux esprits malintentionnés de les réunir sous leurs drapeaux [1]. »

Une foule d'exemples recueillis sur tous les points du royaume confirment, en la généralisant, la désolante vérité de cette observation. On sait qu'en France trois productions principales occupent la population ; elles font agir des milliers

[1] Mgr l'Évêque de Strasbourg.

de bras, et utilisent des trésors immenses : l'industrie cotonnière, celle de la laine et celle de la soie. La première, d'après des renseignements authentiques, emploie à peu près neuf cent mille ouvriers, et dans ce nombre cent à cent cinquante mille enfants de six à quatorze ans; la seconde, cinq à six cent mille bras; celle de la soie, enfin, trois cent soixante mille à peu près. Or, Sedan, Louviers, Elbeuf, pour la laine; Nîmes, Lyon et Saint-Étienne, pour la soie; St.-Quentin, Nancy Rouen, Tarare et Mulhouse, pour le coton, sont les centres autour desquels gravite une population immense. C'est là que l'industrie règne en souveraine; c'est là qu'elle étale sa force, sa puissance, ses vices et ses infirmités; car, dans les agglomérations d'individus qu'elle nécessite, si elle développe tout ce que le génie de l'homme produit de plus merveilleux, elle propage aussi toutes les passions qui le déshonorent et l'abrutissent.

« Nous avons pu, dit un économiste déjà cité, en appliquant nos études aux localités particulièrement soumises à l'industrie, en acquérir la triste preuve : et, soit sous le rapport physique, soit sous le rapport moral, nous avons constaté par des chiffres l'abâtardissement des races manufacturières. Ainsi, dans les départements où le coton emploie un plus grand nombre de bras, par exemple, nous avons reconnu que les crimes

contre les personnes et les propriétés sont beaucoup plus nombreux que dans les autres localités. Pour les infanticides, quatorze départements des plus industriels en ont fourni à eux seuls quarante-un, alors que pendant quatre ans toute la France n'en a compté que cent vingt-un. Pour les enfants trouvés, les centres d'industrie en comptent un nombre presque double. Pour la prostitution, sur douze mille six cent sept femmes inscrites à Paris, les villes en fournissent huit mille six cent quarante-une; et de l'examen des actes de naissance, il résulte que *toutes*, pour ainsi dire, appartiennent à la classe des artisans ou sortent des ateliers industriels. C'est ainsi que, sur trois mille cent vingt de ces malheureuses, distribuées par nature de professions, on a pu reconnaître que les travaux sédentaires des fabriques en fournissent le plus grand nombre[1]. »

Une autre recherche non moins significative ressort du travail publié par l'autorité sur tous les aliénés de France : leur nombre s'élève à environ neuf mille neuf cent quarante-deux pour quatre-vingts départements qui ont été inspectés. Dans les onze départements les plus manufacturiers, il est porté à deux mille huit cent quarante-quatre. D'où il résulterait qu'il atteint le tiers du

[1] Influence des fabriques, etc.

chiffre principal pour les localités qui ne représentent que le septième du pays où la vérification a été faite. Si donc vous ajoutez à ce résultat tristement éloquent que la Seine et la Seine-Inférieure ne figurent pas dans ce relevé comme ayant une population ouvrière hors de toute proportion, on verra quel degré d'intensité les aliénations mentales acquièrent dans les lieux où dominent les manufactures.

Voilà pour la condition morale.

Quant à la condition physique, les rapports officiels remplissent l'âme de crainte et de tristesse. Ils constatent un dépérissement manifeste dans les générations qui s'élèvent. Les derniers renseignements puisés au ministère de la guerre sont, à cet égard, irrécusables.

Et n'allez pas croire que les causes manufacturières ne soient pas un motif déterminant d'une pareille situation; les relevés statistiques ne laissent aucun doute à cet égard. Chaque jour les rapports des conseils de révision signalent ce principe destructeur; les municipalités des grands centres de l'industrie ont même adressé à la chambre des mémoires du plus haut intérêt sur cette matière; Mulhouse, par exemple, où florissait jadis cette belle race alsacienne, au sang généreux, que nous avait léguée Louis XIV; Mulhouse même, effrayée du dépérissement de sa population ou-

vrière, a demandé les mesures les plus urgentes pour régler les conditions du travail qui l'épuise. C'est qu'effectivement la situation est des plus graves.

La Seine-Inférieure avait, en 1837, à fournir un contingent de mille six cent neuf hommes; il a fallu en réformer deux mille quarante-quatre. La ville de Rouen, inscrite pour un contingent de cent quatre-vingt-quatre, a présenté trois cent dix-sept réformés; ainsi pour avoir cent hommes valides, il fallait en repousser cent soixante-six!

A Mulhouse, on est allé jusqu'au chiffre cent; à Elbeuf, à cent soixante-huit; à Nîmes, à cent quarante-sept.

« Au dire des officiers expérimentés, la constitution de nos soldats est en général des plus débiles. Il en résulte une grande perte d'effectif lorsqu'on entre en campagne, et cette conséquence a été tellement remarquée, que bien des écrivains militaires ont attribué à l'état physique de notre armée les désastres qui, en 1813 et 1814, ont frappé la France. Sur trois cent mille conscrits, en effet, un tiers entrait à l'hôpital dans les deux ou trois premiers mois de campagne; car ces pauvres enfants, si braves sur les champs de bataille, n'ayant plus la force de porter leurs armes dans les marches forcées ou de braver les intempéries des bivouacs, succombaient à la nos-

talgie, au typhus et à toutes ces maladies épidémiques qui avaient fait de Dresde, de Mayence, en 1813, et de Paris, en 1814, de vastes et glorieux tombeaux[1]. »

Il est donc vrai, la société domestique en France, soit que vous la considériez dans les classes supérieures ou dans les classes inférieures, est profondément altérée. L'acte auguste qui lui sert de base est profané; le père, tour à tour despote ou valet, la mère et l'épouse méprisée et malheureuse, l'enfant devenu dans sa vie morale et dans sa vie physique le jouet de passions brutales et cruelles; plus d'affection, plus de lien de famille, plus de bonheur intime : voilà, nous le répétons, les tristes fruits des doctrines impies et dégradantes, prêchées en Europe depuis trois siècles. En vain, la sagesse humaine a cru pouvoir remplacer la vertu par le bien-être; en vain elle a fait un appel aux sciences, aux arts, à l'industrie. Inutiles efforts! l'homme ne vit pas seulement de pain. Que dis-je? ce grand développement donné à la vie matérielle n'a fait qu'accroître la misère du peuple en augmentant son indigence morale; et comme résultat inévitable de l'équilibre brisé, le mal physique a surgi hideux et dévorant comme un cancer; et des hom-

[1] Influence des fabriques, etc.

mes non suspects démontrent que l'industrie actuelle, c'est-à-dire l'industrie séparée de la religion, est un des grands dangers de notre époque. En présence des faits, comment oser dire qu'ils ont tort?

Oui, elle est dangereuse, l'industrie égoïste qui exploite le pauvre au profit du riche, dangereuse pour le corps, pour l'âme, pour la liberté même et pour l'indépendance nationale; car elle énerve, elle décime en la démoralisant, en la torturant, une partie de la population. Suivez, nous le voulons, le torrent qui vous entraîne vers la production manufacturière, vous le devez peut-être, sous peine d'être débordés par les peuples voisins et de voir ainsi toutes vos richesses passer dans leurs mains, en échange des denrées que vous n'aurez pas su produire; mais s'ensuit-il que la France doive sacrifier à cette nécessité l'avenir physique et moral de ses enfants? Il est une autre nécessité plus pressante à laquelle vous devez songer; c'est la conservation des richesses morales, qui sont la véritable force des nations. En vain produisez-vous de superbes calicots, de belles étoffes de soie ou de lainage; en vain fabriquez-vous des fers en abondance, et sillonnez-vous la France de chemins de fer, si vous n'avez avec cela qu'un peuple sans foi, sans mœurs, sans esprit de sacrifice : prenez-y garde,

ou les principes antichrétiens qui vous minent, ou les partis qui vous divisent, ou les barbares qui vous menacent sauront bien vous dépouiller de ces richesses acquises au prix de la sueur du peuple, au prix de sa vigueur, au prix de ses mœurs et de ses croyances, et même au prix de son honneur et de sa liberté.



CHAPITRE X.

Moyens de sauver la Famille.

A la vue du tableau si sombre et pourtant si vrai de la société domestique parmi nous, une cruelle pensée de découragement vient assaillir notre âme. On est tenté de se voiler la tête, en attendant la fin prochaine d'une nation frappée au cœur. Toutefois le chrétien ne se laisse point abattre; il a foi en une parole éternellement puissante. Deux fois créatrice, cette parole tira du néant le monde physique, et fit sortir du tombeau de l'idolâtrie et de la corruption le grand Lazare enseveli depuis deux mille ans. Toujours la même, cette parole appelle encore de nos jours à la vie sociale les peuplades dégradées de l'Océanie, transformant ces pierres brutes en véritables enfants d'Abraham. Or, ce qu'elle fait au milieu des archipels de la mer Pacifique, elle peut le faire en Europe, en France : cette parole vivifiante, c'est le christianisme.

La famille, nous l'avons prouvé, lui a dû sa rédemption, sa force, son bonheur, sa gloire, pendant la longue durée des siècles de foi : elle n'a perdu ces nobles prérogatives qu'en rompant

avec la religion. Ainsi le corps humain doit sa beauté, son mouvement et sa vigueur au principe immortel qui l'anime. Vivant tant qu'il demeure uni à l'âme, mort quand il s'en sépare, il ressuscite lorsqu'il se réunit à elle. La conséquence nécessaire de ce raisonnement appuyé sur l'histoire universelle, doit se formuler ainsi : Redevenir chrétienne, voilà l'unique moyen de salut qui reste à la famille.

Mais ce retour est-il possible? Comment peut-il s'accomplir? D'abord, il reste encore parmi nous des éléments de régénération. Le clergé, action vivante du christianisme, se montre plein de zèle et de dévouement. Il est partout sur la brèche; sa voix retentit chaque jour dans nos quarante mille communes. La voix plus puissante de nos pontifes, animant au combat la tribu sacerdotale, proclame de salutaires enseignements. A la milice sacrée se rallient des ordres religieux, nés comme par miracle, également intelligents et dévoués, qui nuit et jour veillent pour faire passer l'enfant des bras de sa mère entre les bras de la Religion. Qui peut songer, sans consolation, aux nombreuses institutions formées dans ces derniers temps, pour préserver de la contagion les générations encore vierges de l'erreur et du vice, ou pour guérir celles qui déjà ont eu le malheur de boire à la coupe empoisonnée! Si une presse

corruptrice propage au loin de coupables doctrines, il est, pour répandre de salutaires maximes, une presse catholique dont le zèle actif n'avait jamais eu d'exemple.

D'où vient cependant l'inutilité de tant d'efforts ? D'où viennent les cris d'alarme trop justement fondés, qui retentissent de toutes parts? D'où vient le découragement qui semble gagner chaque jour les plus nobles cœurs? D'où vient, en un mot, cette maxime désolante, que semblent inscrire sur leurs drapeaux tant de valeureux champions : Il n'y a plus rien à faire; que ceux qui sont condamnés au glaive aillent au glaive [1]; nous avons donné nos soins à Babylone, elle n'est pas guérie : abandonnons-la [2].

Il faut le dire, de grands obstacles s'opposent à ce retour, à cette guérison si ardemment sollicités? Afin de donner à notre ouvrage un but d'utilité actuelle et pratique, il est nécessaire de les signaler ici. Des plumes plus éloquentes que la nôtre, des voix plus puissantes se chargeront de les renverser; et il faudra bien qu'ils le soient, qu'ils le soient promptement, sinon la société semble toucher à sa dernière heure.

Comme on voit une troupe de chasseurs sanguinaires, fatigués de poursuivre inutilement le

[1] *Jerem.* XLIII, 11. — [2] *Id.* LI, 9.

cerf agile qui échappe à leurs coups et aux morsures de leurs chiens, cerner la forêt et la battre dans tous les sens, afin d'en faire sortir le noble animal et de le tuer au passage; ainsi on a vu depuis trois siècles les champions de l'impiété, acharnés à la poursuite du christianisme dont ils avaient juré la mort, cerner pour ainsi dire la société européenne, la battre dans tous les sens afin d'en faire sortir le christianisme, et assouvir ensuite sur la société elle-même l'aveugle rage dont ils étaient transportés. Mais le christianisme était à l'Europe ce que l'âme est au corps : il était partout. L'œuvre de destruction a donc été longue et difficile. Pour en finir plus promptement, ils se sont attaqués au centre de la vie; semblables à l'habile assassin qui dirige son poignard non au bras de sa victime mais au cœur, ils ont frappé la famille, principe vital de la société.

Ils ont dit au christianisme : *Sors du foyer domestique;* et le mariage, sacrement divin, piédestal auguste qui élevait la société domestique au-dessus de la terre et des sens, le mariage n'a plus été qu'une transaction commerciale. Du même coup l'union sacrée de l'homme et de la femme est redevenue païenne; le père, la mère et l'enfant ont perdu, avec la notion de leurs sublimes prérogatives, le sentiment de leurs no-

bles devoirs, et le fleuve des générations, empoisonné dans sa source, n'a plus porté à la terre que l'infection et la mort, au lieu de la fécondité et de la vie. Voilà où nous en sommes, les exceptions confirment la règle.

Veut-on porter le remède au principe du mal? il faut effacer du code le funeste article qui consacre le mariage purement civil. Tant que les parties ne seront pas tenues de se présenter au ministre de Dieu avant de se présenter à l'officier du prince; tant qu'on donnera le pas au contrat civil sur le sacrement, et qu'on en fera l'unique condition de la légitimité légale du mariage et des droits des enfants, on provoquera les époux à des alliances que la religion réprouve, et que l'expérience journalière signale comme la source d'une infinité de désordres funestes à la société. On fera plus encore; aux yeux même de ceux qui ne se contenteront pas du contrat civil, le sacrement, grâce à l'infériorité injurieuse dans laquelle il est placé, ne paraîtra qu'une formalité secondaire, à laquelle ils attacheront bien peu d'importance, et qui de fait n'aura sur la société domestique aucune influence réelle. Comme conséquence obligée de ce premier moyen de salut, il faut casser l'étrange arrêté de l'administration supérieure de Paris qui autorise le mariage avec les étrangers légalement

divorcés; il faut surtout rapporter l'incroyable loi qui punit le prêtre s'il ose conférer le sacrement avant l'accomplissement du contrat civil.

Cette conduite nécessaire sera d'autant plus honorable qu'elle est plus logique. L'homme dépend de Dieu avant de dépendre du prince; il est membre de la société religieuse avant de l'être de la société civile. Adoptez cette mesure, et vous rentrez dans l'ordre; persistez dans la conduite contraire, et vous restez dans le désordre; vous y retenez la société domestique, vous prolongez son avilissement et ses malheurs. Vous la ferez périr; mais vous périrez avec elle. Du foyer domestique, où Dieu ne sera plus rien, sortiront des nuées d'êtres malfaisants qui tôt ou tard ébranleront votre frêle édifice, et le jour de la ruine viendra infailliblement; car il est écrit : Toute nation et tout gouvernement qui ne sert pas Dieu est condamné à périr[1].

Rendre au sacrement de Mariage son importance sociale, *premier moyen de sauver la famille.*

Ils ont dit au christianisme : *Sors de nos familles;* et le père et la mère sont devenus tour à tour esclaves ou despotes, et les enfants victimes ou bourreaux. Il faut donc rappeler le christia-

[1] Gens enim et regnum, quod non servierit tibi, peribit. *Isai.* LX.

nisme dans la société domestique, afin de rétablir, de consacrer et de déterminer clairement les droits et les devoirs de chacun de ses membres. Or, l'autorité paternelle étant l'âme de la famille, elle a été le point de mire des doctrines antichrétiennes. Quatre coups mortels lui ont été portés : on l'a découronnée ; on l'a restreinte dans sa durée, on l'a limitée dans son exercice ; enfin, on l'a livrée au mépris universel en la déclarant incapable d'accomplir le premier de ses devoirs, l'éducation des enfants.

1° L'autorité paternelle a été découronnée : en rabaissant le contrat matrimonial au niveau du paganisme, le père n'a plus été aux yeux de l'enfant que le représentant du prince ; au lieu de descendre du ciel, son pouvoir est venu de l'homme, ou de la *nature*. L'auréole divine dont le christianisme entourait la tête du chef de la famille a disparu, et avec elle le respect religieux et la piété filiale se sont affaiblis. Rendez donc, nous le répétons encore, au sacrement de mariage qui commence la famille, le rang d'honneur et la supériorité sociale dont il jouit chez tous les peuples chrétiens. Avec sa dignité, le père aura retrouvé le sentiment de ses devoirs, et le fils saura qu'il existe entre lui et l'auteur de ses jours des rapports plus élevés que ceux que forment la nature et la loi.

2° L'autorité paternelle a été restreinte dans sa durée. Sous le règne de notre législation chrétienne, le fils était mineur jusqu'à vingt-cinq ans [1]. A cet âge on commence à être homme, ou bien on ne le sera jamais : plus tôt, l'inexpérience, la vivacité des passions, la mobilité du caractère, l'empire de l'imagination demandent, dans l'intérêt moral de la société, que l'enfant ne soit point son maître absolu. S'il fallait des exemples pour établir cette vérité qui porte sa preuve avec elle-même, ils se présenteraient nombreux et accablants. Est-il nécessaire de signaler ici, entre mille autres, ce jeune homme dont les tribunaux de la capitale ont eu naguères à discuter la cause? Avant l'âge de sa majorité il avait déjà souscrit pour *cent vingt-cinq mille francs* d'obligations. En échange, les débats ont établi qu'il avait à peine reçu *douze mille francs!* de l'usu-

[1] « Les mineurs sont ceux des deux sexes qui n'ont pas encore vingt-cinq ans accomplis, quoiqu'ils soient adultes, et ils sont en tutelle jusqu'à cet âge; et les majeurs sont ceux qui ont passé le dernier moment de la vingt-cinquième année. » *Domat, Lois civiles; des Personnes*, tit. 2, sect. 2, n. 9. Cette loi n'est que la raison des siècles chrétiens : « Masculi quidem puberes et fœminæ viripotentes usque ad vicesimum quintum annum completum curatores accipiunt. Quia licet puberes sint, adhuc tamen hujus ætatis sunt ut sua negotia tueri non possint. *Instit. de Curat.* lib. III, § 3.

rier devenu le coupable excitateur des folies du jeune débauché.

3° L'autorité paternelle a été limitée dans son exercice. Autrefois le père pouvait déshériter le fils indigne de sa tendresse. Aujourd'hui, il ne peut, quels que soient les outrages dont il ait à se plaindre, priver l'enfant dénaturé de la totalité de sa fortune. Dans cette disposition nouvelle, comment ne pas voir tout ensemble une injure à l'équité paternelle et une prime d'encouragement, ou du moins un bill d'impunité pour l'insubordination et l'inconduite des enfants! Que les hommes chargés de veiller au maintien de la société dont l'autorité paternelle est la pierre angulaire, cherchent dans leur sagesse les moyens de remédier au mal que nous déplorons, et bien d'autres avec nous. Que la majorité soit replacée à l'âge auquel l'avait fixée l'expérience de nos aïeux. L'histoire dépose qu'ils ne s'étaient pas trompés. Aucune nation moderne ne fut plus forte que la nôtre, parce que nulle part la société domestique ne fut appuyée sur des principes mieux calculés, et retenue par des liens plus durables et plus sacrés. Un de ces liens, c'est-à-dire une des causes de notre gloire nationale, c'était, n'en doutez pas, la tutelle du père prolongée jusqu'à l'âge où l'enfant est devenu homme, si jamais il doit l'être. Telle est aussi l'opinion des

jurisconsultes les plus éclairés qui, chaque jour, déplorent les tristes résultats de la législation nouvelle.

4° L'autorité paternelle a été livrée au mépris public, parce qu'on l'a déclarée solennellement incapable d'accomplir le premier de ses devoirs, l'éducation. En se faisant maître d'école obligé de la jeunesse, l'État dit à l'Europe entière : « Je reconnais aux pères de famille français assez de lumières et de sagesse pour choisir les hommes qui doivent donner des lois à un grand royaume et présider à ses destinées; mais je les trouve incapables d'élever leurs enfants ou de leur choisir des maîtres : » c'est là un outrage sanglant dont le gouvernement exigerait une réparation éclatante s'il nous était fait par des étrangers. Il faut donc que l'État cesse promptement et loyalement de déshonorer le père de famille aux yeux de ses enfants, aux yeux de la nation et du monde entier en lui rendant le droit imprescriptible dont il l'a injustement dépouillé. Qu'au plus tôt on raie de nos codes la sauvage maxime de Sparte et d'Athènes, que les enfants appartiennent à l'État avant d'appartenir à leurs parents, et qu'on accorde la liberté tant réclamée de l'instruction.

Juste en soi, solennellement promise par la Charte, cette liberté n'a rien de contraire ni au

bien général, ni à la tranquillité du gouvernement. Loin de là; plus que toute autre chose, elle est de nature à affermir le pouvoir, en lui rattachant les pères de famille et préparant à la patrie des citoyens vertueux. Que faut-il à l'État pour satisfaire les justes exigences de la partie la plus saine de la nation? Être fidèle à sa promesse; il le peut, et, conséquent avec lui-même, il le doit.

Au fait, la liberté d'enseignement n'est pas seulement écrite dans la Charte; elle est encore la conséquence rigoureuse de la liberté des cultes proclamée par notre législation. Voici en quoi elle consiste : Il y a en France quatre classes de citoyens, des catholiques, des protestants, des juifs, et des hommes qui par leur naissance appartiennent à l'une de ces trois catégories, mais qui ne veulent d'aucune religion ni pour eux, ni pour leurs enfants; de ces derniers le nombre est plus petit qu'on ne pense. Quoi qu'il en soit, l'État reconnaît aux uns et aux autres la liberté des cultes, de sorte qu'ils sont tous également libres de professer une religion ou de n'en professer aucune. Soyez catholique, protestant, juif ou indifférent, il n'importe; vous n'en serez ni moins protégé comme citoyen, ni moins admissible à tous les emplois.

Pour ces quatre catégories, qu'il y ait quatre espèces d'écoles également libres. Le gouverne-

ment, qui n'a et ne peut avoir aucune doctrine religieuse, ayant donné sa démission d'instituteur obligé, dira aux pères de famille sans distinction : « La nature vous donne le droit et vous impose le devoir d'élever vos enfants par vous-mêmes ou par qui vous voudrez. Qu'ils reçoivent donc suivant vos désirs une instruction et une éducation catholique, protestante, juive, étrangère même à toute croyance ; en vous reconnaissant tous sous différents titres, je vous autorise à être ce qu'ils signifient et à faire que vos enfants le soient après vous. Puisque je n'ai point de doctrines religieuses, moi, ou plutôt puisque toutes les doctrines religieuses sont égales à mes yeux, je ne puis ni ne dois m'occuper des vôtres. Toutefois, si bon me semble, j'aurai aussi mes écoles, catholiques, protestantes, juives, athées, suivant vos désirs ou les miens; mais elles ne seront ni privilégiées, ni obligatoires pour personne. Sur elles j'exercerai une pleine autorité. Quant aux vôtres, mon intervention se borne de droit et se bornera de fait à réprimer les désordres qui me seront signalés.

» Jusque là, en échange de l'entière liberté dont vous jouirez, toute la responsabilité pèsera sur vous. Cependant je suis le distributeur des charges publiques. Un jour vos enfants viendront me demander à les remplir; c'est là que je les attends. A l'entrée de chaque carrière seront pla-

cés des hommes spéciaux chargés de juger les candidats. Ces examinateurs n'auront à s'enquérir ni de la religion des aspirants, ni des écoles qui les ont formés; les candidats eux-mêmes à l'École de médecine, par exemple, n'auront point à prouver dans un examen préalable s'ils savent l'astronomie ou les mathématiques, pas plus que les aspirants à la magistrature n'auront à justifier de leurs connaissances en chimie. De vos écoles aux miennes il n'y aura qu'un seul pas à franchir : l'examen de la capacité à telle fonction sociale fait par des hommes spéciaux. »

Ainsi se concilient les prétentions constitutionnelles des gouvernements modernes et les droits sacrés des pères de famille; ainsi tombe la *ridicule* et *fatale* épreuve du baccalauréat-ès-lettres, préalablement exigée aujourd'hui de tous les candidats aux fonctions publiques sans distinction.

Nous disons ridicule. On examine le postulant sur l'histoire, sur le grec, sur le latin, sur l'anglais, sur les mathématiques, sur la philosophie, sur la rhétorique et à peu près sur toutes les sciences connues de Pic de la Mirandole. L'impossibilité de répondre sur toutes et chacune de ces sciences motive un refus de votre part. Il peut arriver, et de fait il arrive tous les jours, de refuser un jeune homme qui se destine à la médecine, parce qu'il n'a pu répondre à une question

de mathématiques ; un futur avocat, qui doit plaider en français, parce qu'il ignore l'allemand ; un militaire, parce qu'il ne sait pas le grec. Or, nous soutenons que cette conduite est ridicule, amèrement ridicule ; car il n'est ni examinateur, ni docteur, ni bachelier au monde qui puisse prouver que pour exercer avec succès l'art de guérir il faut connaître l'algèbre ; que la science des combats est inséparable de la physique, et que la cause de la veuve ou de l'orphelin est gravement compromise devant la magistrature française, si le défenseur ne parle pas anglais.

Ridicule encore, parce qu'on part d'un principe déclaré tel par le sens commun. Bien que nous soyons au siècle des lumières, tous les jeunes gens ne sont pas des Leibnitz, capables de mener de front toutes les sciences. Chacun a son aptitude particulière, et c'est même une vérité d'observation, générale aujourd'hui comme autrefois, en France comme ailleurs, que nos autres facultés sont en raison inverse de notre capacité spéciale : nous voulons dire que le meilleur médecin, par exemple, eût été, ordinairement parlant, un fort mauvais géomètre.

Nous disons fatale ; d'abord, aux jeunes gens qui sont obligés, pour subir avec succès leur examen de bachelier-ès-lettres, de consumer plusieurs années à des études tout à fait disparates, sans

utilité pratique dans l'avenir, et dont le premier usage qu'ils en font est de les abandonner complètement, une fois le diplôme obtenu. Divisant ainsi l'attention des jeunes gens sur une grande variété d'objets, vous l'affaiblissez sur chacun. Vos examinateurs eux-mêmes se récrient sur la prodigieuse faiblesse des candidats; et, à moins de les supposer coupables de la plus révoltante injustice, il faut bien croire qu'ils disent la vérité, puisque chaque année le nombre des refus dépasse dans une proportion énorme celui des admissions[1].

Ensuite, fatale à la société; en faisant passer sous les yeux des jeunes gens, comme les tableaux d'une lanterne magique, cette longue nomenclature de sciences, sait-on bien quel est le résultat le plus incontestable d'une pareille méthode? On peuple la France de demi-savants, la pire espèce de tous les êtres. Hommes vains, suffisants, ambitieux, qui se croient propres à tout, et qui, en réalité, ne sont propres à rien, sinon à importuner le pouvoir de leurs prétentions; qui s'irritent si tous les emplois ne leur sont pas con-

[1] Le *Journal officiel* de l'instruction publique vient encore de nous apprendre que les examens du baccalauréat ès lettres qui ont eu lieu à la session d'avril de l'année 1843, dans les différentes Académies du royaume, ont donné 957 aspirants, sur lesquels 383 ont été reçus bacheliers!

fiés; qui déclarent un duel à mort à la société s'ils subissent un refus; et qui, pour se venger, voueront leur parole, leur plume et leurs bras à l'anarchie. Tout en faisant ici de la philosophie, héla ! nous écrivons l'histoire.

Fatale encore à la société : les bizarres exigences de cet examen sont de nature à priver le pays des hommes les plus capables de lui rendre un jour d'éminents services dans la carrière pour laquelle ils étaient faits, et dont on les éloigne à jamais, parce qu'ils n'ont pas su ce qui était utile pour entrer dans une autre. Ces résultats antisociaux, dont la fréquence ne saurait être rigoureusement appréciée, sont réels et nombreux. Combien ne pourrait-on pas compter aujourd'hui en Europe, en France même, de militaires distingués, de médecins illustres, de jurisconsultes habiles, qui fussent restés dans le néant, s'ils avaient dû, pour entrer dans la carrière qu'ils honorent, passer par les Thermopyles du baccalauréat-ès-lettres? Quel peuple a jamais établi en principe rigoureux que tous les citoyens devaient être littérateurs, sous peine de n'être rien? Littérateur pour être soldat, littérateur pour être architecte, littérateur pour être ingénieur des mines; littérateur pour être garde forestier; en vérité, c'est se moquer du public et du sens commun : ne serait-il pas temps de ne

plus faire rire le monde aux dépens de la *première des nations?*

Dira-t-on qu'on veut écarter des carrières qui mènent aux fonctions publiques une foule de sujets qui serviraient plus utilement la patrie dans des professions mécaniques et laborieuses? Pourquoi donc encourager avec tant de complaisance les parents à pousser leurs fils dans cette voie? pourquoi multiplier, sans raison et sans fin, les colléges et les institutions universitaires? pourquoi vouloir que toute la jeunesse de France soit jetée dans le même moule, reçoive la même éducation? En d'autres termes, pourquoi êtes-vous les premiers à éveiller dans son âme cette fièvre d'ambition qui vous alarme? que faites-vous pour les éducations professionnelles? pour quelle somme figurent-elles au budjet? quel est leur nombre dans la France entière? On veut écarter les ambitieux! Mais faut-il donc, pour supprimer un abus, en faire naître un autre mille fois plus funeste? D'ailleurs, cet expédient réussira mal. Faites fleurir la religion; elle seule inspire aux hommes la modération des désirs et leur ôte même la pensée de sortir de la sphère où les a placés le souverain Maître.

Rétablir l'autorité paternelle dans sa plénitude, *second moyen de sauver la famille.*

Ils ont dit au christianisme: *Sors de nos écoles;*

et les générations nouvelles se sont éveillées à la vie, au bruit accusateur des sarcasmes et des calomnies lancés contre la religion ; elles ont sucé, elles sucent encore le lait corrompu du paganisme ; elles ont bu, elles boivent encore le vin *empoisonné* de l'impiété et de l'indifférence systématique ; les chaires d'histoire et de philosophie sont devenues des chaires de pestilence. Il faut donc rappeler le christianisme dans les colléges, afin d'apprendre aux jeunes intelligences qu'elles sont immortelles ; qu'elles valent le sang d'un Dieu ; que la vie est une lutte dont le ciel doit être le prix ; que la terre et ses plaisirs, et ses honneurs et ses richesses, ne sont que des hochets indignes d'un cœur qui peut et qui doit ambitionner l'infini.

Les signes effrayants, précurseurs de la tempête, qui paraissent à l'horizon, les calculs sans réplique, les cris d'alarme des hommes sincèrement amis de leur patrie, nous avertissent qu'il est plus que temps de se hâter. Dans la discussion du projet de loi sur les prisons, M. de Saint-Priest rappelle l'effrayante progression des crimes depuis quinze ans ; puis il se demande quel est le moyen efficace d'opposer un remède au mal, en l'attaquant dans sa cause. « Il faut, avant tout, répond l'orateur, essayer de moraliser la société par un meilleur système d'éducation... Fai-

tes dominer l'élément religieux dans vos écoles ; que les jeunes gens y apprennent à redouter autre chose que le gendarme et le procureur du roi. Vainement vous multiplierez l'instruction. La *religion,* dit Bacon, *est l'aromate sans lequel toute science se corrompt.* Sans l'*éducation,* ajoute M. Royer-Collard, l'*instruction n'est qu'un instrument de ruine.* » En pareille matière, ces autorités sont graves : les statistiques le sont bien davantage. Or, il résulte des chiffres comparés de la statistique criminelle et de celle de l'instruction primaire, que là où il y a le plus d'instruction, il y a aussi le plus de crimes[1].

Est-ce à dire qu'on ne doit pas cultiver l'esprit de la jeunesse? A Dieu ne plaise que nous émettions une pareille proposition. Mais, dit M. Moreau Christophe, inspecteur général des prisons, « le mal vient uniquement du mode de culture. Le mode actuel vicie la semence dans son germe, et ne fait produire au sol que des fruits inutiles et dangereux. Tout, dans l'enseignement de nos écoles, est sacrifié aux agréments du corps, de la mémoire ou de l'esprit ; rien n'y est réservé pour les vertus du cœur. On peut être habile ou savant quand on en sort, mais à coup sûr on n'est pas vertueux. »

[1] Guerry, *Statistique morale.*

« L'instruction fait naître une foule de besoins » nouveaux, qui, s'ils ne sont pas satisfaits, pous- » sent au crime ceux qui les éprouvent. Il est » donc dans sa nature d'augmenter plutôt que de » diminuer les crimes [1]. »

Voulez-vous savoir encore ce que produit l'instruction dénuée de morale religieuse? « Les » hommes qui avaient reçu une instruction supé- » rieure au premier degré ont *montré sept fois* » *plus de propension au crime que ceux qui avaient* » *reçu seulement les bienfaits de l'instruction pri-* » *maire* [2]. »

Un pareil résultat devrait, ce semble, ouvrir les yeux au gouvernement : hélas! il n'en est rien. La ville-modèle, « Paris, dit encore M. Mo- » reau Christophe, a dépensé depuis quelques » années onze millions pour l'amélioration de ses » prisons; où sont les fonds qu'il a dépensés pour » l'amélioration morale de ses écoles? » D'ailleurs, comment espérez-vous moraliser les prisonniers avec la simple morale? Mais la simple morale n'a pu les empêcher de faillir, et vous voulez qu'elle les relève après leur chute? Quelle morale, au surplus, hommes sans religion positive, pourriez-vous leur prêcher? La morale des

[1] Beaumont et Tocqueville, *du Système pénitentiaire*. — [2] Rapport de M. Morogues à la Chambre des pairs, 1834.

intérêts ; on ne connaît que celle-là dans le monde. Or, c'est celle-là qui les a perdus. Il leur en faut donc une autre qui ait la puissance de les sauver. Cette autre, *c'est la foi qui relie à Dieu.* Mais pour leur donner la foi, il faut croire, et, de plus, il faut vivre conformément à ce que l'on croit.

Cette dernière condition est indispensable : ce n'est pas un prêtre, c'est un homme du monde qui vous le dit : sans exemple de la part des maîtres, sans pratiques religieuses consciencieusement accomplies, l'enseignement, quelque religieux qu'il soit sur vos lèvres ou dans vos programmes, ne sera qu'une vaine parole. Comprennent-ils bien cette nécessité rigoureuse, nos hommes d'État qui voient avec indifférence et même avec faveur des écoles dans lesquelles *il ne se fait pas un seul acte de religion, non, pas un seul depuis le commencement de l'année jusqu'à la fin!!* Combien d'institutions, à Paris, où l'on n'observe plus les lois sacrées de l'Église! où pas un maître, pas un employé n'accomplit un seul devoir religieux! Courage! le mal fait des progrès; et nous pourrions nommer tels pensionnats de jeunes personnes qui suivent à la lettre de si consolants exemples. Le mal est là; là doit être le remède; malheur à ceux qui devant le voir ne le voient pas; qui pouvant sauver les

jeunes générations, les condamnent à la plus honteuse de toutes les flétrissures, la flétrissure morale. Elles périront, elles périssent chaque jour; mais leur sang retombera sur la tête de leurs corrupteurs et de leurs tyrans.

Rendre l'éducation chrétienne avant tout, *troisième moyen de sauver la famille.*

Ils ont dit au christianisme : *Sors de nos ateliers;* et qu'a-t-on fait de l'ouvrier, grand Dieu! « Autrefois, dit un économiste moderne, sous la tutelle de l'Église, l'ouvrier s'élevait lentement, par une sorte d'initiation professionnelle, à une existence heureuse et paisible; aujourd'hui, sans fortune, le plus souvent sans famille, il entre tout à coup dans la société comme un inconnu. Voyageur égaré, perdu sur ce coin de terre, il est sans cesse agité par les soucis d'une existence misérable et précaire, il se débat contre les angoisses de son mauvais sort jusqu'au jour où il est emporté par la misère ou la débauche.

« Au moyen âge, le christianisme avait rapproché les distances qui séparent le maître de l'ouvrier; à notre époque, l'économie protestante a jeté un abîme entre le fabricant et l'ouvrier; l'ancienne organisation hiérarchique a disparu pour faire place à l'anarchie industrielle, et le travail devenu libre n'a pas affranchi nos ateliers de la glèbe féodale. L'esprit de corps, les traditions re-

ligieuses et morales, les maximes de délicatesse et de probité qui distinguaient les corporations du moyen âge ont été remplacées par la concurrence illimitée, cause journalière de haines et de jalousies, par l'affaiblissement et la disparition des idées de justice et de morale, par des maximes de ruse et de force.

» N'est-il pas incontestable que les mœurs des classes ouvrières s'altèrent de jour en jour, et qu'avec elles le sentiment du droit s'efface? Que reste-t-il chez elles? le raisonnement à la place des croyances et le calcul à la place du sentiment; et, au milieu de cet ébranlement général des mœurs, des croyances, de ce mouvement qui emporte toutes les notions morales et religieuses, quelle force avez-vous, M. le ministre, pour gouverner la société? l'intérêt et la peur. N'est-ce pas avec un pareil système que vous avez créé au milieu de nous cette troupe de barbares qui regardent la loi comme leur ennemi naturel et propagent le désordre et l'anarchie[1]? »

Ainsi, l'ouvrier est devenu une machine qui fonctionne au profit de son maître, et il est aussi malheureux que dégradé. Dans son cœur se sont éteints les plus nobles sentiments de l'être raison-

[1] Lettres sur la charité dans ses rapports avec l'économie politique, par M. Joseph de Croze. *Lettre* 3.

nable. Son enfant est devenu pour lui un objet de spéculation; la vie morale de l'ange de la terre est de nul prix aux yeux de son père, et le petit de l'espèce humaine, attaché perpétuellement à son métier ou à son marteau, ne connaît que la sensation animale, comme il ne mange que le pain des créatures matérielles. Il faut donc rappeler le christianisme dans les ateliers et les manufactures, afin que la vie physique de l'ouvrier soit protégée contre l'avide et dure cupidité des spéculateurs; la vie morale et physique de l'enfant protégée contre l'égoïsme paternel, contre le travail incessant, contre la corruption dévorante et contre la fougue impétueuse des passions.

Une loi *sérieuse* et *complète* sur le travail dans les manufactures est le premier remède au mal. Sérieuse, elle doit vouloir efficacement la fin qu'elle se propose, le rétablissement de l'ordre si tristement violé; complète, elle doit rendre obligatoire pour les adultes comme pour les autres la sanctification des dimanches et des fêtes. Elle est possible, elle est nécessaire. Elle est possible; et pourquoi ne pourrait-on pas faire en France ce qui se fait en Angleterre? Voyez-vous cette superbe rivale, cette nation si prodigieusement active, s'arrêter immobile tous les septièmes jours! et certes, son industrie est aussi prospère, aussi avancée que la nôtre.

Elle est nécessaire; c'est par les mœurs qu'un peuple est fort; c'est par les croyances que se forment les mœurs; c'est par l'enseignement que les croyances descendent dans les esprits. Or, pour la classe ouvrière, pas d'enseignement religieux avec le travail du dimanche; partant, ni croyances, ni mœurs possibles. « On l'a dit avec toute l'autorité de l'expérience, il faut de toute nécessité que l'ouvrier se repose un jour par semaine. Or, le travail des jours fériés amène inévitablement le repos du lundi. Mais ce repos, dépouillé de tout reflet moral, de toute obligation religieuse, ne devient en réalité qu'un loisir offert aux passions brutales. C'est la part faite officiellement, en quelque sorte, à la débauche et au désordre. Ainsi, par une anomalie déplorable, ce qui devait retremper les forces des ouvriers, ranimer leur ardeur au travail, entretenir l'esprit et les liens de famille et développer de bons penchants, devient une occasion et une cause de dégradation physique et morale et de poignante misère.

» D'un autre côté, il faut y prendre garde; tout s'enchaîne dans l'ordre moral et matériel des sociétés. On se plaint, et sans doute avec raison, que, depuis le plus haut degré dans la hiérarchie des pouvoirs de l'État jusqu'au degré le plus inférieur, l'autorité est sans prestige et sans force

morale. Mais ce qui fait la force morale de toute autorité, c'est la foi accordée, c'est le culte rendu à l'autorité suprême dont elle émane. L'autorité de Dieu ne protége plus celle des hommes, lorsque celle-ci répudie ou méconnaît son auguste origine. Si donc nous voulons que nos lois soient toujours et partout respectées, sachons faire respecter la loi de Dieu partout et toujours [1]. »

Pour cela, soyez conséquents avec vous-mêmes, et que l'obligation du repos s'étende à tous. « Ce sera beaucoup sans doute, continue M. de Villeneuve, que d'avoir préservé les enfants ouvriers d'un excès de travail qui usait prématurément leurs forces. Mais, croyez-le bien, nous n'aurons qu'imparfaitement préparé l'amélioration de leur avenir, si nous ne préservons en même temps leur jeune cœur de la contagion des vices et de la corruption dont un trop grand nombre de nos ateliers offrent le danger. Or, ce sera l'exemple bien plus encore que la loi qui enseignera à l'enfant la moralité du travail et la pratique des vertus de son état. Il faut donc qu'autour de lui rien ne vienne faire naître dans son âme le doute, l'indifférence, et peut-être le mépris pour les devoirs qui lui sont enseignés.

[1] M. de Villeneuve, *Discussion de la loi sur le travail des enfants dans les manufactures. Décembre* 1840.

Mais quelle sanction auraient à ses yeux des devoirs qu'on lui rendrait obligatoires, et dont ses parents et les autres ouvriers seraient dispensés? Quel respect aurait-il pour des lois qu'il verrait violer au dedans comme au dehors? Comment persuader aux enfants, et même aux ouvriers, qu'ils doivent se reposer vertueusement en famille les jours fériés, lorsque ces jours-là le travail est ostensiblement permis ou toléré sans nécessité urgente, même dans les entreprises faites au nom de l'État[1]? »

La Chambre de commerce de Lille signale les mêmes abus et réclame les mêmes remèdes. Elle émet le vœu qu'une large part soit faite, dans les écoles, à l'enseignement religieux. Elle insiste sur la nécessité de le confier à des ecclésiastiques, et recommande avec instance l'observation des dimanches et des jours fériés.

« Ce qui nous paraît nécessaire, ajoute-t-elle, c'est que la réforme ne s'arrête pas aux enfants, qu'elle pénètre dans l'atelier tout entier, dans le sein de la famille. C'est là, nous le savons, une œuvre que la loi ne peut pas faire; mais nous croyons cependant que l'administration peut y apporter un puissant concours en provoquant, en encourageant l'intervention des chefs de l'industrie dans

[1] M. de Villeneuve, *Discussion*, etc.

cette voie nouvelle; en les conviant à fortifier et à rendre plus efficace, par l'association et l'unité de leurs efforts, l'action d'un patronage qui est autant dans leur intérêt que dans leur devoir; en facilitant les améliorations qui naîtraient ainsi des possibilités locales et de l'accord de toutes les parties intéressées. Les éléments ne manquent pas à cet égard. Qu'un appel soit fait à la bonne volonté et aux sentiments généreux des chefs de l'industrie, et cet appel sera entendu, et il sera d'autant plus efficace qu'il aura pour effet de les intéresser, par un honorable sentiment d'amour-propre, au succès des améliorations dont leur zèle pourra revendiquer l'initiative[1]. »

Rendre et faire exécuter une loi sérieuse et complète, c'est-à-dire vraiment chrétienne, sur le travail dans les manufactures, *quatrième moyen de sauver la famille.*

Ils ont dit au christianisme : *Sors de nos hospices;* et il n'a pas tenu à leur mauvais vouloir que les anges terrestres voués au soulagement de toutes les misères ne fussent violemment éloignés du chevet du vieillard ou du berceau du nouveau-né. Toujours est-il qu'ils ont réussi à entraver leur zèle et à les mettre dans un état de

[1] Observations adresseés par la Chambre de commerce de Lille à M. le Ministre de l'agriculture et du commerce. *Décembre* 1840.

suspicion odieuse; s'il eût été possible, ils les auraient dégoûtés de leur héroïque mission, tant sont continuelles les tracasseries dont ils les fatiguent, les amertumes dont ils les abreuvent. En aliénant une grande partie des fondations, patrimoine sacré des pauvres et des malades, ils ont tari la source des donations futures et préparé la ruine des hospices. Là ne s'est point arrêtée leur œuvre fatale. Sans tenir compte des infanticides et des désordres moraux qu'ils allaient multiplier, ils ont impitoyablement supprimé les tours, exigé des déplacements meurtriers, et enfin arraché à la tendre sollicitude de la charité l'enfant échappé à la mort, pour le placer sous la surveillance insignifiante de la philanthropie. Et l'on a vu des conseils-généraux de départements, s'applaudissant de ces mesures prétendues économiques, *verser sur les chemins vicinaux des fonds destinés à prévenir le libertinage et le meurtre!* De tout cela qu'est-il résulté? Des hommes non suspects vont nous l'apprendre.

D'après M. Duchâtel, la mortalité des enfants trouvés est de six sur dix jusqu'à l'âge de douze ans; tandis que, parmi les enfants élevés dans la maison paternelle, la mort ne frappe, dans le même espace de temps, qu'environ trente enfants sur cent. M. Remacle confirme en ces termes l'opinion du ministre :

« On a souvent répété, dans ces dernières années, que le service intérieur des hospices s'était amélioré, que les enfants y mouraient en moins grand nombre, de même que chez les nourrices ; que la différence entre ceux qui étaient conservés aujourd'hui et le petit nombre qui échappait à la mort il y a cinquante ans, était énorme. Quelque graves que soient les autorités sur lesquelles s'appuient ces affirmations, nous n'avons pu y voir que des illusions généreuses, inspirées par un désir que tout le monde ressent. Le fait contraire est établi par des preuves irrécusables. A l'appui de toutes ces réflexions, je citerai des chiffres : M. Duchâtel m'apprend que, pendant le cours de l'année 1825, 32,902 enfants ont été déposés dans les hospices ; il en est sorti 14,145 ; il en est mort 19,813. D'après M. Benoiston de Châteauneuf, la mortalité des enfants trouvés dans le premier âge, qui n'était que de 57,63 sur 100 en 1826, a été reconnue de 59,03 sur 100, de 1824 à 1833. Celle des différents âges qui était de 1 sur 7,83 en 1824, a été de 1 sur 7,35 en 1835.

» Quelles sont les causes de cette mortalité ? Indépendamment de la constitution maladive de la plupart des enfants, du manque de nourrices internes, de leur défaut de soins, des difficultés inhérentes à l'administration de ces établisse-

ments, il y a une cause principale, déterminante de la mortalité : je veux parler du déplacement en usage dans beaucoup de départements. Je n'ignore pas toutes les discussions que ce sujet a provoquées, soit dans la presse, soit à la tribune nationale ; je les ai lues avec la plus vive attention ; je me suis inspiré des pages éloquentes de M. de Lamartine et des réflexions de MM. Terme et Monfalcon. Je dois à la vérité de déclarer que M. de Lamartine a eu raison quant à la mortalité opérée par le déplacement, mesure aussi meurtrière que la guerre ou l'épidémie[1]. »

Maintenant, que deviennent les malheureux enfants échappés à la mort? Que fait la législation actuelle pour leur éducation?

L'apprentissage d'un métier est le complément des maisons de charité. A douze ans, l'enfant est mis en apprentissage ; jusqu'à sa majorité, il est placé sous la surveillance et la tutelle des commissions administratives. Cette surveillance et cette tutelle sont une véritable dérision : les tuteurs ne visitent jamais les enfants, ni chez leurs nourrices, ni dans les maisons où ils sont en pension, ni dans leurs ateliers d'apprentissage ; le plus souvent ils ne savent ce qu'ils sont devenus. Étranges aberrations de cette charité

[1] Mémoire sur les enfants trouvés.

philosophique qui multiplie les bienfaits par d'innombrables statistiques que les faits démentent chaque jour! Le programme des commissions administratives n'est pas une charte de vérité; la philanthropie légale se condamne par ses propres actes : de jour en jour elle accumule misères sur misères, victimes sur victimes.

Le dix-huitième siècle a étouffé la charité évangélique pour nous donner la charité païenne; on a renversé à coups de hache ces admirables institutions qui prenaient l'homme pauvre à sa naissance et le suivaient jusqu'au tombeau. Que sont devenus ces monastères, ces ordres voués par devoir à l'amélioration morale et matérielle des classes pauvres? Le patronage des fabricants et des marchandeurs, la tutelle et la surveillance des commissions administratives ont-ils dignement remplacé le patronage de ces ordres religieux dont les richesses étaient aux pauvres, et dont la vie était tout entière donnée à l'infortune et au malheur? A peine avons-nous conservé dans quelques-uns de nos hospices les Sœurs de charité. Comment s'étonner du sort de ces malheureux enfants exposés? A leur majorité, ils sont rendus à la société; que deviennent-ils?

« A ce sujet, dit M. de Croze, j'ai consulté la plupart des statistiques déposées soit au ministère de l'intérieur, soit à la préfecture de police;

et quel spectacle terrible et déplorable que celui de ces enfants rendus à la liberté! Ils marchent dans un monde inconnu; ils s'agitent sur un théâtre mouvant et environné de toutes les séductions; ils n'ont point de protecteurs, point d'amis; ils sont sortis de l'hospice sans apprendre à connaître Dieu; ils ne savent pas même distinguer le bien du mal: le vaisseau conduit par une main inexpérimentée se brise contre des rescifs; l'enfant sorti de l'hospice tombe dans une maison de prostitution ou dans un bagne. Sur quatre prostituées, à Paris, il y en a au moins une qui appartient à la classe des enfants trouvés, et cette même proportion s'applique aux condamnés des cours d'assises.

» Ces résultats sont écrits partout; quoi de plus sombre qu'un pareil tableau! des enfants élevés aux frais des départements et qui retombent plus tard à la charge de ces mêmes départements, soit comme mendiants, soit comme condamnés!

» Peut-il en être autrement? Sans instruction d'aucune sorte, ils entrent dans la société qui, après les avoir jetés dès leur naissance dans un hospice, les rejette plus tard dans des maisons de détention ou des dépôts de mendicité. Telle est, monsieur le ministre, l'œuvre de cette philanthropie philosophique qui, tout en conviant ces malheureux au grand banquet de la nature, leur

signifie ensuite qu'il n'y a point de couvert pour eux. Y a-t-il une opinion meilleure, plus propre à l'éloigner du vice que celle qui persuade à l'homme que, lorsqu'il fait le mal, c'est toujours par les instigations d'un ennemi qui le hait, et que les bonnes actions viennent de Dieu lui-même? Cette instruction religieuse et morale manque complètement dans les hospices d'enfants trouvés. Le but de l'institution est-il donc rempli? Qui osera le dire? Les soins de l'hospice dégénèrent en une affreuse mortalité; l'apprentissage mène au bagne ou à la prostitution[1]. »

Pourquoi ne pas ouvrir à l'enfant abandonné les portes d'une école rurale semblable aux écoles rurales d'Hofwyl et de Carra? Sous tous les rapports, ces écoles rurales présentent d'immenses avantages pour le sort des jeunes enfants trouvés. N'y a-t-il pas dans cette éducation spéciale de magnifiques ressources pour l'agriculture de notre pays, de fortes garanties pour la sécurité intérieure? L'école rurale et les colonies agricoles sont les établissements les plus complets et les plus propres à assurer aux enfants trouvés un avenir conforme à la véritable destination de l'homme ici-bas. De bons agriculteurs, d'utiles citoyens, d'excellents

[1] Lettres sur la charité dans ses rapports avec l'économie politique, par M. J. de Croze. *Lettre* 2.

pères de famille sortiront de ces établissements; et ces hommes sans nom, sans famille, sans fortune, légueront à leurs enfants un nom, à l'État une famille, à leur famille une fortune. C'est au travail qu'ils devront tous les priviléges de la naissance, et c'est par le travail que leurs enfants maintiendront l'héritage glorieux de leurs pères.

Rappeler le christianisme de son exil, et lui rendre dans les hospices, comme partout, la place dont on l'a chassé, *cinquième moyen de sauver la famille.*

Nous le comprenons sans peine, toutes ces réformes particulières ne sont pas suffisantes pour guérir notre malheureuse société : de la tête aux pieds elle n'est qu'une plaie, le remede doit donc être universel. Mais dans l'impuissance de tout faire à la fois, nous avons dû signaler les plaies les plus vives et les plus dangereuses. Qu'on commence par les cicatriser, et le malade du moins ne mourra pas; il vivra même, Dieu aidant, assez longtemps pour permettre de soigner les uns après les autres tous les maux qui le dévorent.

Que le gouvernement se pénètre donc bien de l'importance de ses devoirs, se souvenant que les peuples ne vivent pas seulement de pain, mais de croyances et de mœurs. Qu'il se mette sérieusement en garde contre les sophistes qui l'égarent, en ne cessant de lui répéter que le christianisme

a fait son temps; que le monde n'a plus rien à attendre de ses croyances désormais surannées. Oui, nous le savons, et ce n'est pas d'aujourd'hui qu'on l'a essayé, l'orgueil humain a cru pouvoir se passer de l'action de la religion dans la direction des destinées des nations; mais nous savons aussi dans quel abîme les a précipitées ce délire. Nous savons encore que toute l'habileté politique, toute la science du mécanisme administratif n'ont abouti qu'à créer ce qu'un illustre orateur appelait des *sociétés-momies*, présentant tous les dehors de la vitalité, mais dépourvues de mouvement, de chaleur et de vie. A ceux qui, de nos jours encore, veulent reprendre en sous-œuvre ces expériences criminelles, nous citerons l'opinion d'un homme qui, lui aussi, essaya la régénération de la société en faisant table rase de toutes ses croyances. « Celui, dit Robespierre, » qui peut remplacer la Divinité dans le système » de la vie sociale est à mes yeux un prodige de » génie; celui qui, sans l'avoir remplacée, ne » songe qu'à la bannir de l'esprit des hommes, » me paraît un prodige de stupidité ou de per» versité! »

Que le gouvernement, s'il est jaloux de sa conservation, commence donc par donner l'exemple d'un respect *sincère* pour les préceptes de la religion ; qu'il accorde avec franchise et loyauté la

liberté de l'enseignement, si solennellement promise et si justement réclamée, et qu'il laisse faire. Mais qu'il ne s'y trompe pas plus que nous; si on continue à cajoler d'une main et à souffleter de l'autre l'auguste fille du Ciel; si on continue à la tenir dans les fers, ou du moins dans un état odieux de suspicion; s'il est loisible à tous les sophistes de l'outrager par leurs calomnies et leurs diatribes; après s'être montrée patiente comme une mère, elle se souviendra qu'elle est reine, et secouant contre nous la poussière de ses pieds, elle nous abandonnera à nos propres ressources.

Alors, voulez-vous savoir ce qui nous restera, et ce que nous deviendrons, malgré notre civilisation matérielle, malgré notre industrie, malgré nos bateaux à vapeur et nos chemins de fer, malgré nos arts, nos sciences et notre commerce; malgré nos chambres et notre université, malgré nos journaux et nos romans, malgré nos congrès scientifiques et nos comices agricoles, malgré toute notre présomption? demandez-le à l'Afrique, à la Grèce, à l'Asie, à l'Égypte, nations célèbres, jadis nos rivales, sinon nos maîtresses dans le développement du bien-être matériel. Leur sang, leurs ruines, leur abjection profonde, leur lamentable misère, leur barbarie vous répondront. Si cela ne suffit pas, demandez-

le à la France de quatre-vingt-treize. Soulevant sa tête meurtrière du milieu des décombres, elle vous montrera pour réponse la déesse de la raison, la terreur et l'échafaud. Demandez-le à la société domestique dont nous venons de vous retracer l'histoire? Elle vous dira ce qu'elle était avant le christianisme, ce qu'elle est devenue par le christianisme, ce qu'elle est encore sans le christianisme, ce qu'elle redevient quand le christianisme l'abandonne; certes, la réponse sera complète.

Ne vous y trompons pas; nous avons beau sourire de pitié aux avertissements de l'expérience. Les lois du monde moral ne sont pas moins infaillibles que celles du monde physique. Quand le soleil disparaît de l'horizon, la terre retombe dans les ténèbres, et les bêtes farouches sortent de leurs tanières : cette loi s'accomplit chaque jour depuis six mille ans. De même lorsque le christianisme, soleil des intelligences, quitte une nation, quelque civilisée qu'elle soit, elle retombe infailliblement dans les ténèbres de la barbarie ignorante, ou dans la dégradation mille fois pire de la barbarie savante; puis les animaux sauvages, sortant de leurs repaires, viennent se disputer les lambeaux ensanglantés de son cadavre. Cette loi s'accomplit invariablement depuis que le genre humain est placé sur le

globe. Pas plus pour la France que pour les autres nations il n'y a d'exception promise. Ou redevenir chrétiennes, franchement chrétiennes, ou périr; telle est l'alternative redoutable dans laquelle se trouvent aujourd'hui, parmi nous, la famille et la société. *Provideant consules.*

Nous venons d'exposer avec franchise les devoirs les plus sacrés du gouvernement. Les comprendra-t-il? sentira-t-il le poids de la responsabilité de plus en plus effrayante qui pèse sur lui? Voudra-t-il l'alléger en partageant sa sollicitude entre les nécessités morales et les intérêts matériels de la France? Nous le désirons; car c'est pour lui aussi bien que pour nous une question de vie ou de mort.

Mais s'il reste sourd à tant de voix qui l'avertissent; s'il laisse tranquillement périr l'un après l'autre les derniers éléments de salut qui nous restent, ah! du moins que la famille sache prendre en main sa propre cause. Pour elle aussi, il y va de la vie ou de la mort. Veut-elle rappeler ou retenir au foyer domestique le christianisme qui seul peut la sauver? Il faut avant tout qu'elle se pénètre bien de la grandeur de ses devoirs et se remplisse du courage nécessaire pour y rester fidèle. L'histoire que nous venons de lui mettre sous les yeux suffit pour lui apprendre que les prescriptions du christianisme,

fidèlement accomplies, sont les lois mêmes de son existence, et l'unique garantie de son bonheur. Mais qu'elle le sache bien, les temps périlleux sont arrivés; les nations ne sont plus chrétiennes : la religion se retrouve vis-à-vis du monde actuel dans les mêmes termes où elle fut pendant trois siècles vis-à-vis du monde encore païen : elle est à l'état domestique et individuel. Si elle veut se conserver chrétienne, la famille ne peut, ne doit bientôt plus rien avoir de commun avec ce monde antichrétien qui l'environne. Son éducation, ses sciences, ses livres, ses journaux, ses théâtres, ses sociétés, ses entreprises, ses dignités, ses emplois, elle doit ou se les interdire complètement, ou n'y prendre part qu'avec la plus extrême réserve; car bientôt toutes ces choses seront des piéges pour la foi et pour la vertu de ses enfants. Ils ne seront rien dans le monde, s'il le faut; mais ils seront chrétiens. Ils seront ce que furent leurs pères, pendant les trois siècles qui séparent Néron de Constantin : des héros et des victimes. Telle est, en vérité, la condition rigoureuse de laquelle va dépendre le salut de la famille actuelle. Dieu lui accorde et l'intelligence pour la comprendre et la force pour l'accomplir !

Qu'aujourd'hui, comme aux jours périlleux du christianisme naissant, le père se souvienne avant tout de sa mission divine. Plus que jamais

la foi doit être son unique boussole. Dirigé par elle, il se dira : « Lieutenant de Dieu, je dois commander, parler, agir comme le Père trois fois saint que je représente. Moins que jamais je dois être dans ma famille l'homme de la fortune, de l'ambition et des affaires ; avant tout je dois être l'homme de Dieu : car moins que jamais mes enfants doivent être les citoyens de la terre; avant tout il faut qu'ils soient les candidats du Ciel. Leur donner une âme fortement trempée au feu de la charité et de la foi catholique, tel est le plus pressant de mes devoirs. Dieu, sa crainte et son amour, plus que jamais, voilà tout l'homme, voilà tout le père de famille. Mais ce mot sublime, le dernier de tous, ne sera qu'un mensonge dans ma bouche, si moi-même je ne crains pas, je n'aime pas Dieu le premier, non en paroles et du bout des lèvres, mais en œuvres et en vérité : ma conduite, je ne dois pas l'oublier, doit être l'évangile de mes enfants. Ces êtres chéris ne sont ni à moi, ni à l'État, mais au Dieu qui les a créés, qui les fait vivre et qui les jugera. Dépôts sacrés confiés à ma sollicitude, j'en rendrai compte sang pour sang. Ames immortelles, elles doivent arriver par moi à l'immortalité du ciel. Mais, que cette pensée me soit toujours présente ! cette glorieuse destinée doit être achetée au prix de nombreux combats. Enfants bien-aimés, une lutte achar-

née, commencée au sortir du berceau pour finir sur le bord de la tombe, forme le fond de votre existence terrestre ; à moi revêtu de la triple armure de l'autorité, de l'expérience et de la foi, de soutenir pour vous l'effort du combat. Chasser par la correction la malice cachée au fond du cœur de tous les fils d'Adam ; éloigner par une vigilance du jour et de la nuit les ennemis extérieurs sous quelque forme qu'ils se présentent; puis fortifier par de sages leçons le bon principe qui vit en eux, tels sont mes devoirs, telles les conditions de victoire pour les enfants dont le Père suprême m'a remis les sublimes destinées. »

Que la mère à son tour, image de Marie, fasse chaque jour un effort de plus pour réaliser dans son esprit, dans son cœur, dans tout son être, son auguste modèle. Ah! que n'ai-je la voix assez puissante pour lui redire, de manière à ce qu'elle ne l'oublie jamais : La liberté, les égards, le respect, l'affection dont vous êtes environnée, sont autant de bienfaits dont vous êtes exclusivement redevable au christianisme. Tenir au christianisme par le fond de vos entrailles, tel est donc le dernier mot de votre vie.

Mais à elle aussi, le Dieu qui l'a régénérée impose de grands devoirs. Sait-elle bien qu'elle est établie dans la famille pour être le salut ou la ruine de plusieurs générations? Sait-elle bien que c'est

sur ses genoux que se prépare l'avenir du monde? Sait-elle bien qu'aux jours mauvais où nous sommes, le christianisme ne peut rentrer que par elle au foyer domestique, s'y maintenir, y régner? Si elle le sait, qu'elle ne l'oublie pas; si elle l'ignore, qu'elle l'apprenne donc aujourd'hui. A elle, à ses enfants, à la famille, à la société tout entière cette science est plus nécessaire que jamais. Loin, bien loin d'elle les théories extravagantes et perfides qui tendent à la tirer de la place si belle que le christianisme lui a faite, en lui donnant des goûts et des habitudes dont la première conséquence est l'oubli de ses véritables devoirs, et la seconde, le renversement de ces barrières sacrées, protectrices de sa vertu et gardiennes de sa gloire. Que plutôt elle redouble de courage pour devenir ce qu'elle doit être, ce que veut qu'elle soit le Dieu qui l'a créée, *l'aide et la compagne de l'homme.* Pour atteindre ce but, elle n'a qu'un seul moyen; mais il suffit, mais il est facile, car la Providence l'a richement pourvue des qualités nécessaires pour le mettre en œuvre : ce moyen trop peu connu, trop négligé, dédaigné peut-être par des femmes insensées, c'est de copier trait pour trait le portrait de la femme, de la mère, de l'épouse vraiment digne de ce nom. Tracé, il y a bientôt trois mille ans, par le Saint-Esprit lui-même, ce tableau doit être l'éternelle étude

de la mère et de l'épouse : qu'elles lui ressemblent, et la famille, dont la mère pourra mettre son nom au bas de ce portrait, sera sauvée. Levons la toile et montrons cet admirable tableau.

« Qui trouvera une femme forte? Son prix est bien au-delà de celui des perles. Le cœur de son mari met sa confiance en elle; et il ne manquera point de richesses. Elle lui rendra le bien et non le mal tous les jours de sa vie. Elle a cherché la laine et le lin, et elles les a travaillés avec des mains sages et ingénieuses. Elle est devenue comme le vaisseau du marchand qui apporte son pain des extrémités du monde. Elle se lève avant l'aurore : elle a partagé les vivres à ses domestiques et la nourriture à ses servantes. Elle a considéré un champ, et elle l'a acheté; elle a planté une vigne du fruit de ses mains. Elle a ceint ses reins de force et elle a affermi son bras. Elle a goûté et elle a vu que son trafic est bon; sa lampe ne s'éteindra point pendant la nuit. Elle a porté ses mains à des choses fortes et ses doigts ont pris le fuseau. Elle a ouvert sa main à l'indigent; elle a étendu ses bras vers le pauvre. Elle ne craindra point pour sa maison ni le froid ni la neige, parce que tous ses domestiques ont un double vêtement. Elle s'est fait des couvertures précieuses : elle se revêt de lin et de pourpre. Son mari sera considéré avec respect dans l'assemblée

des juges, lorsqu'il sera assis avec les sénateurs de la terre. Elle a fait une étoffe et elle l'a vendue; elle a livré une ceinture aux Chananéens. La force et la beauté forment son vêtement, et le sourire sera sur ses lèvres au dernier de ses jours. La sagesse a parlé par sa bouche, et la loi de la clémence est écrite sur sa langue. Elle a considéré les sentiers de sa maison, et elle n'a point mangé son pain dans l'oisiveté. Ses enfants se sont levés et l'ont proclamée bienheureuse; son mari lui-même a fait son éloge. Beaucoup d'autres ont amassé des richesses, mais elle les a toutes surpassées. Elle n'a point mis sa gloire dans les qualités extérieures : la grâce est trompeuse et la beauté est vaine : la femme qui craint le Seigneur est celle qui sera louée. Vous tous qui connaissez une telle femme, rendez-lui les louanges qu'elle mérite, et que ses œuvres la louent dans l'assemblée des juges [1]. »

La véritable mission de la femme, la nature de ses occupations, la force et la douceur, la vigilance et la modestie, l'activité et la charité, le soin de la famille entière, toutes les qualités et toutes les vertus qui doivent faire la mère et l'épouse accomplie composent cet admirable portrait. Le bonheur de la femme, le bonheur de

[1] Prov. xxxi, 10 et sqq.

son mari et de ses enfants sont la douce récompense de sa fidélité aux devoirs de sa vocation. Mais de cette vie de dévouement et de sacrifices de détails, quel est le principe? La religion. Le Saint-Esprit a soin de nous l'apprendre par ces énergiques paroles : « Les fondations sur la pierre solide sont éternelles; ainsi les commandements de Dieu dans le cœur de la femme sainte : amie du silence, sage, posée, elle est gracieuse et ferme sur ses pieds comme une colonne d'or sur une base d'argent [1]. »

L'enfant lui-même, en méditant sur son histoire, peut-il se défendre d'un profond sentiment de reconnaissance pour le christianisme auquel il doit tout, la liberté, l'éducation, la vie? S'il est jaloux de conserver pour lui-même ou de transmettre à d'autres ce précieux héritage, son cœur ne lui dicte-t-il pas de mettre au premier rang de ses devoirs l'observation religieuse et constante des lois sacrées du christianisme, sauvegardes nécessaires de tous les biens dont il jouit? Voir Dieu dans ses parents, être leur consolation et leur appui tous les jours de sa vie, telle est encore sa douce et noble tâche. Qu'il en soit ainsi, et la famille ne périra point; s'il en est autrement, il faut se voiler la tête en attendant la fin. O famil-

[1] Eccli. xxvi, 23, 24.

les ! de grâce ne vous abdiquez pas vous-mêmes. Malgré tous les sacrifices, malgré toutes les luttes, accomplissez noblement aujourd'hui, demain, toujours, le plus pressant de vos devoirs : redevenez chrétiennes.

Quand au milieu de l'Océan l'horrible tempête couvre le ciel d'épais nuages ; quand la foudre sillonnant l'horizon laisse entrevoir la gueule béante de l'abîme ; quand les voiles du navire volent en lambeaux ; quand les mâts se brisent ; quand le gouvernail échappe aux mains du pilote ; quand le capitaine a perdu toute sagesse ; quand enfin il n'y a plus rien à attendre des efforts ni des conseils humains, chaque passager pourvoit à son salut. Les planches, les cordages, la chaloupe deviennent ses ancres de miséricorde, et plus d'une fois le succès couronna ces efforts désespérés : le vaisseau périt, les marchandises furent perdues, mais l'équipage fut sauvé. Vaisseau sans lest, sans gouvernail et sans boussole, notre société, sans Dieu, sans religion, est battue par d'affreuses tempêtes ; le ciel obscurci et menaçant ne laisse descendre aucun rayon de lumière pour diriger la marche ; les voiles sont déchirées, les mâts brisés, le navire fait eau de toutes parts, et les pilotes et les capitaines ou demeurent endormis ou ne s'entendent pas sur les moyens de salut, et cependant les vagues s'a-

moncellent et les vents furieux bouleversent jusque dans ses profondeurs le redoutable Océan. Encore un peu, et le vaisseau et les marchandises se seront abîmés dans les flots[1].

Membres de la famille, tous tant que vous êtes, passagers sur ce navire désespéré, vous abdiquerez-vous vous-mêmes? Que ceux qui veulent périr, périssent; pour vous, si vous voulez vivre, il est temps de prendre l'unique moyen de salut qui vous reste. Il y a dix-huit siècles la société païenne, cet autre navire sans Dieu, repoussa opiniâtrément le christianisme, et disparut sous le flot de la barbarie; la famille pourvut à sa propre conservation; elle garda le principe de vie qu'elle avait reçu; le christianisme, caché au foyer domestique, pénétra profondément dans les mœurs, il grandit, il monta enfin sur le trône impérial, et par la famille le monde fut sauvé. Même situation, mêmes devoirs : que celui qui a des oreilles pour entendre, entende[2]!

Que me reste-t-il maintenant? Religion sainte, religion bienfaisante, tendre mère de l'homme déchu, en retraçant dans toutes ses phases l'his-

[1] Quæris quo statu res nostræ sint? Admodum acerbo... Pereunt bona, nuda et aperta sunt mala : navigatio in nocte, fax nusquam, Christus dormit. *Greg. Naz. Epist. XXXIX* ad Eudoxium Rhetor.

[2] Qui habet aures audiendi, audiat. *Matth.* XI, 15.

toire de la société domestique, j'ai démontré à l'esprit et au cœur de votre fille chérie votre inaltérable vérité; et en donnant à la terre une utile leçon, j'ai chanté un hymne à votre honneur. Salut! vous dirai-je donc avec le cœur le plus aimant, avec le génie le plus sublime peut-être dont l'humanité s'honore; salut! vous dirai-je avec Augustin, votre conquête et notre orgueil! « salut, Église catholique, véritable mère des chrétiens! c'est vous qui enseignez aux hommes, non-seulement à adorer un seul vrai Dieu, et qui bannissez ainsi l'idolâtrie de la face de la terre, mais encore qui leur apprenez la charité envers leurs frères d'une manière si parfaite, que toutes les misères humaines, quelque variées qu'elles soient, y trouvent un remède efficace.

» C'est vous qui tour-à-tour enfant avec l'enfant, forte avec le jeune homme, calme avec le vieillard, enseignez la vérité et exercez à la vertu suivant la force de l'âge et la portée de l'intelligence.

» C'est vous qui soumettez par une obéissance chaste et fidèle la femme à l'homme, non pour satisfaire des passions brutales, mais pour conserver le genre humain, la société et la famille.

» C'est vous qui établissez l'homme au-dessus de la femme, non pour se jouer du sexe le plus

faible, mais pour être son appui et le diriger suivant les lois de l'amour le plus cordial.

» C'est vous qui soumettez par une libre servitude les enfants aux parents, et qui donnez aux parents un saint empire sur les enfants.

» C'est vous qui unissez les frères aux frères par le lien de la religion, lien plus sacré et plus fort que celui du sang.

» C'est vous qui, tout en respectant les lois de la nature et les inclinations de la volonté, resserrez par une charité mutuelle les alliances et les amitiés.

» C'est vous qui apprenez aux serviteurs à servir leurs maîtres, moins par crainte que par amour.

» C'est vous qui rendez les maîtres bons et miséricordieux aux serviteurs, par la pensée d'un Dieu suprême, leur maître commun.

» C'est vous qui unissez, non-seulement par des rapports de société, mais par des liens de fraternité, les citoyens aux citoyens, les nations aux nations, et tous les hommes, quels qu'ils soient, par le souvenir de leur commun berceau.

» C'est vous qui apprenez aux rois à se dévouer pour les peuples, et aux peuples à obéir aux rois.

» C'est vous, enfin, qui enseignez avec une

précision parfaite à qui est dû l'honneur, à qui l'affection, à qui le respect, à qui la crainte, à qui la consolation, à qui l'avertissement, à qui l'exhortation, à qui la réprimande, à qui la correction, à qui le châtiment; montrant que toutes ces choses ne sont pas dues à tous; mais à tous la charité, à personne l'injure [1]. »

[1] Nous ne pouvons résister au plaisir de mettre sous les yeux le texte de ce magnifique passage : « Merito, Ecclesia » catholica mater Christianorum verissima, non solum ipsum » Deum, cujus adeptio vita est beatissima, purissime atque » castissime colendum prædicas; nullam nobis adorandam » creaturam inducens, cui servire jubeamur..... sed etiam » proximi dilectionem atque charitatem ita complecteris, ut » variorum morborum, quibus pro peccatis suis animæ ægro» tant, omnis apud te medicina præpolleat.

» Tu pueriliter pueros, fortiter juvenes, quiete senes, prout » cujusque non corporis tantum, sed et animi status est, exer» ces ac doces. Tu feminas viris suis, non ad explendam libi» dinem, sed ad propagandam prolem, et ad rei familiaris » societatem, casta et fideli obedientia subjicis. Tu viros con» jugibus, non ad illudendum imbecilliorem sexum, sed sin» ceri amoris legibus præficis. Tu parentibus filios libera qua» dam servitute subjungis, parentes filiis pia dominatione » præponis. Tu fratribus fratres religionis vinculo firmiore » atque arctiore quam sanguinis nectis. Tu omnem generis » propinquitatem et affinitatis necessitudinem, servatis na» turæ voluntatisque nexibus, mutua charitate constringis. » Tu dominis servos, non tam conditionis necessitate, quam » officii delectatione doces adhærere. Tu dominos servis, sum» mi Dei communis Domini consideratione placabiles, et » ad consulendum quam coercendum propensiores facis. Tu

» cives civibus, gentes gentibus, et prorsus homines primo-
» rum parentum recordatione, non societate tantum, sed qua-
» dam etiam fraternitate conjungis. Doces reges prospicere
» populis; mones populos se subdere regibus. Quibus honor
» debeatur, quibus affectus, quibus reverentia, quibus timor,
» quibus consolatio, quibus admonitio, quibus cohortatio,
» quibus disciplina, quibus objurgatio, quibus supplicium,
» sedulo doces; ostendens quemadmodum et non omnibus
» omnia, et omnibus charitas, et nulli debeatur injuria. *De*
» *morib. Eccl. cath.* c. 30, t. I, *pars altera, p.* 1146-1147.

FIN DU TOME SECOND ET DERNIER.

TABLE.

DEUXIÈME PARTIE (SUITE).

TROISIÈME PARTIE.

HISTOIRE DE LA FAMILLE CHEZ LES PEUPLES MODERNES QUI N'ONT PAS ENCORE REÇU LA LUMIÈRE DE L'ÉVANGILE.

QUATRIÈME PARTIE.

DÉGRADATION DE LA FAMILLE EN EUROPE.

FIN DE LA TABLE.